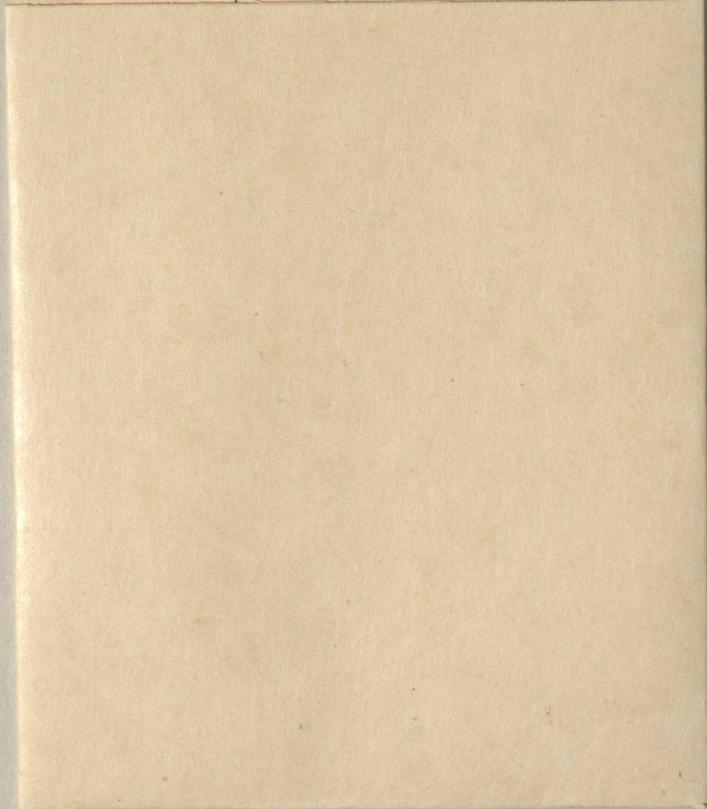


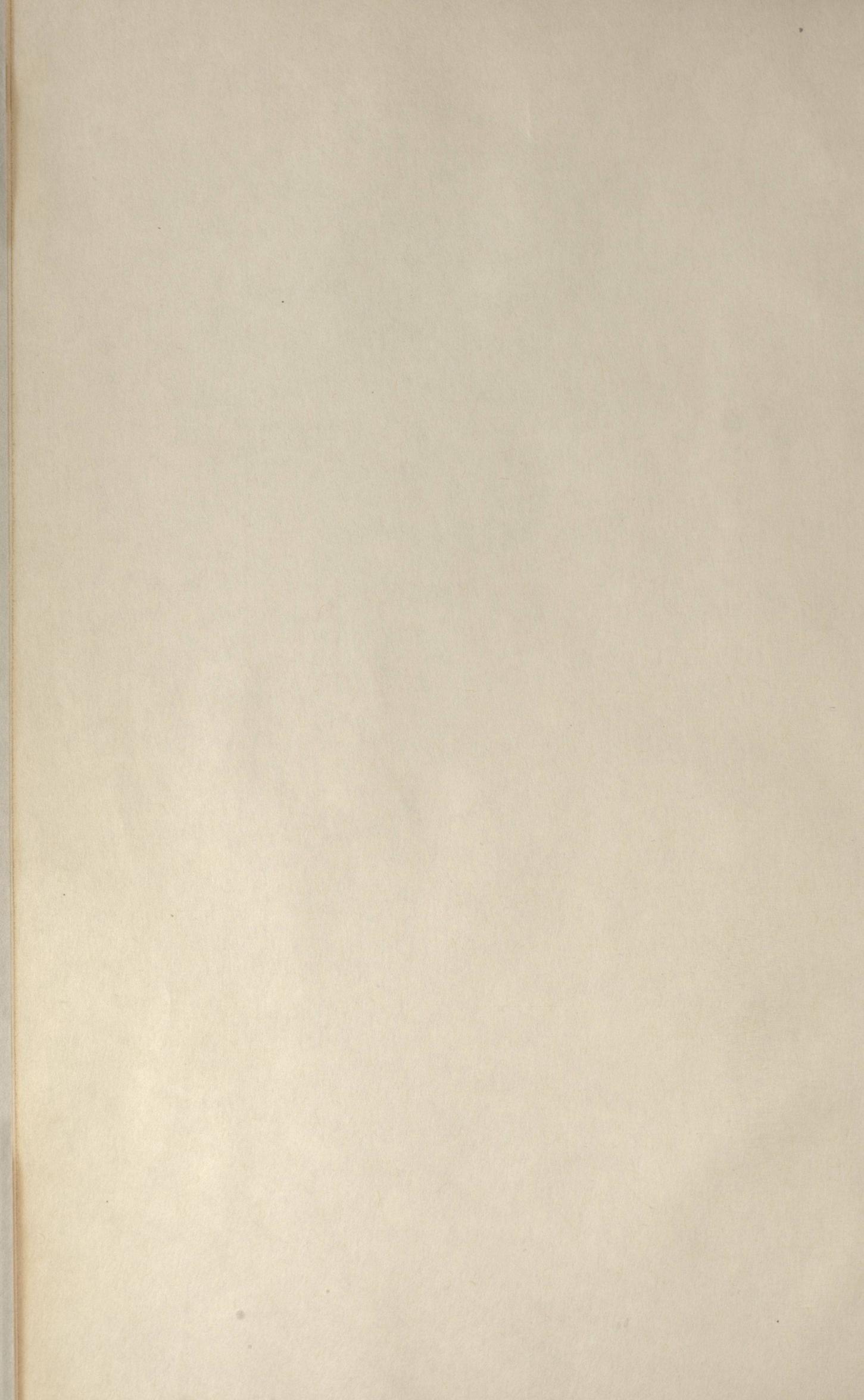


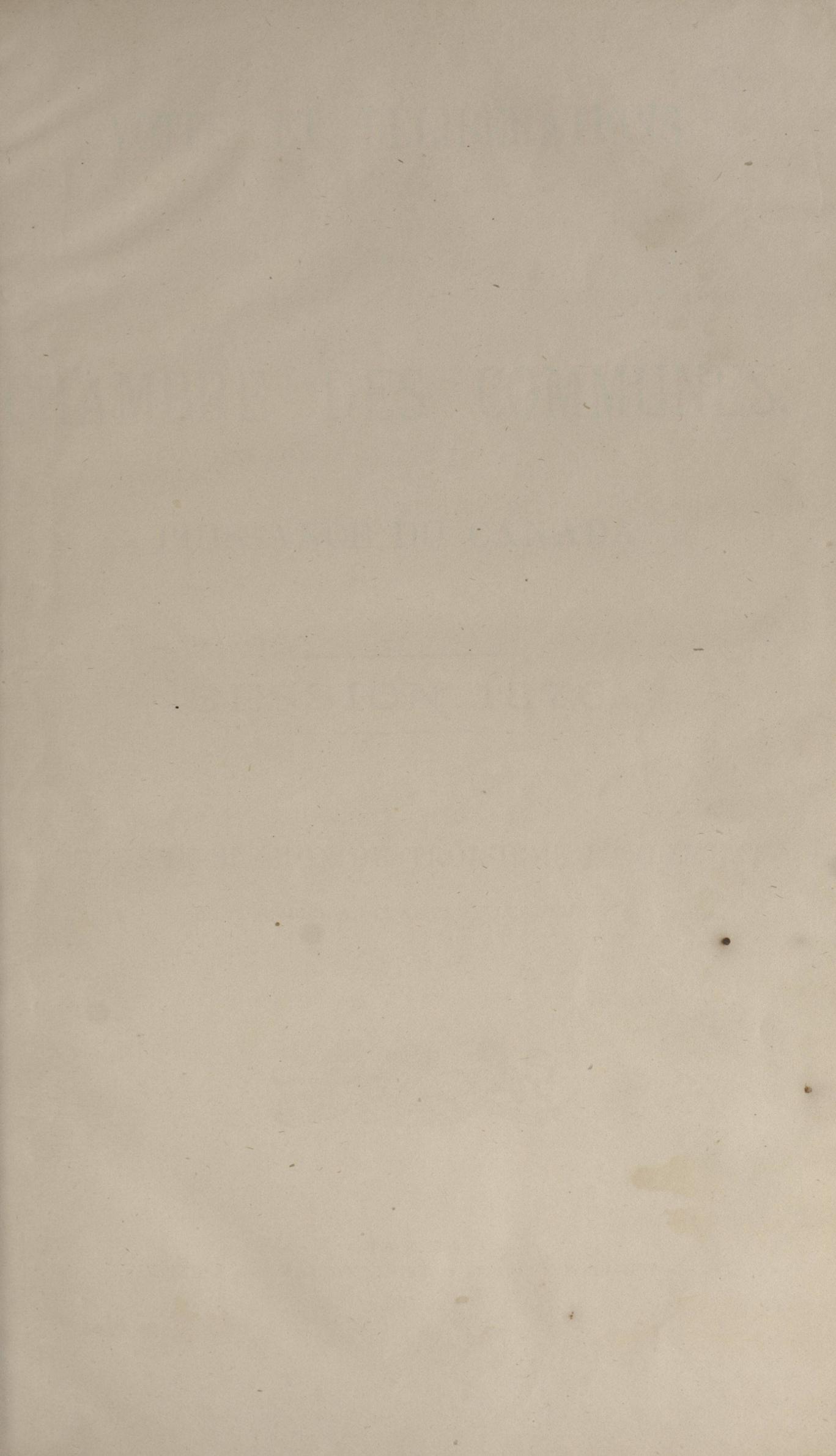
J
103
H44
1876

CANADA. PARLEMENT.
C. Des C.
Procès-verbaux.

DATE	NAME - NOM







ANNUAIRE DES COMMUNES

PROVINCE DE QUÉBEC

SESSION 1876

LE PRÉMIER JOUR DE JANVIER 1876

PAR M. J. B. G. G. G.



STANLEY

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES,

PUISSANCE DU CANADA.

SESSION 1876.

TROISIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT,

DU 10 FEVRIER AU 12 AVRIL INCLUSIVEMENT.



OTTAWA:
IMPRIMÉS PAR MacLEAN ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1876.

INDEX.

A.

- ACTE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD, 1867 :—Adresse, ordres en Conseil, correspondance, etc., relativement à la passation par le Gouvernement Impérial d'un acte pour faire disparaître certains doutes causés par l'interprétation de la section 18 de l'Acte Fédéral concernant le Parlement du Canada, —M. *Kirkpatrick*, 80. Réponse, 137. *A être imprimé*, 164.
- ACTE DES MARQUES DE COMMERCE ET DES DESSINS DE 1868 :—Bill du Sénat, No. 89. Reçu, 238. Lu 1ère fois, 242. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3eme fois et passé, 252. S. R., 325, 39 *Victoria*, chap. 35.
- AJOURNEMENT POUR DES FINS SPÉCIALES :—Mercredi des Cendres, 100.
- AGENT-GÉNÉRAL DU CANADA EN ANGLETERRE :—Adresse, ordre en conseil créant cette charge et correspondance relative à la nomination de M. *Jenkins*, etc.—Sir *John A. Macdonald*, 80.
- AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année 1875, 196.
- AGRICULES, Intérêts :—Motion pour la nomination d'un comité spécial,—M. *Orton*. Débats sur cette question, ajournés, 71. Débats repris et ajournés, 76. Débats continués, motion adoptée, 108. Dernière entrée mal faite, voir *erratum*, 117. Débats repris,—Amendement de M. *Mackenzie* adopté, motion principale telle qu'amendée adoptée, 137. Message au Sénat demandant de permettre à des Sénateurs de comparaître et donner témoignage, 207. Message du Sénat accordant cette permission, 215. Message au Sénat lui demandant de permettre à l'hon. M. *Christie* de comparaître et donner témoignage, 251. Permission accordée, 259. Rapport, 303. Résolu que le rapport et le témoignage verbal seul soient imprimés, 309.
- AMIES, WILLIAM SMITH—ENGRAIS ARTIFICIEL :—Bill No. 20. M. *Irving*, 89. Ordre déchargé et Bill retiré, 230.
- ARDOISE IMPORTÉE DES ETATS-UNIS :—Ordre à ce sujet, M. *Aylmer*, 229.
- ASSURANCES :—Bill No. 81, pour amender et refondre certains actes concernant les assurances. M. *Cartwright*, 197. Lu une deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 215. Rapporté avec amendements, excepté les clauses 7 et 21, lesquelles sont soumises à la considération de la Chambre, 277.
- ASSURANCE :—Compagnie d'Assurance Pacifique-Atlantique Mutuelle contre l'incendie et maritime :—Bill No. 54. M. *Workman*, 135. Lu une deuxième fois et référé au comité des banques, etc., 190. Rapporté avec amendements, 302. Pris en considération, rapporté, lu une troisième fois, et passé, 303. Adopté par le Sénat avec amendements et par la Chambre. Sanction Royale, 326. 39 *Victoria*, chapitre 53.
- ASSURANCE :—Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada :—Bill No. 34. M. *Cameron* (Victoria), 114. Lu une deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 137. Rapporté avec amendements, 260. Pris en considération, rapporté, lu une troisième fois, titre changé en celui de "La Compagnie d'Assurance contre l'incendie et maritime de l'Empire," et passé, 266. Adopté par le Sénat avec amendements auxquels la Chambre acquiesce, 321. Sanction Royale, 326. 39 *Victoria*, chapitre 53.
- ASSURANCE :—Compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu de Clinton :—Ordre, documents et correspondance relativement à cette assurance, etc., etc. M. *Mitchell*, 244.
- ASSURANCE :—Association d'Assurance Mutuelle sur la vie du Canada :—Etat des recettes et paiements de cette assurance, pour l'année expirée le 30 juin 1875, page 307. Refus d'imprimer, 307.
- ASSURANCE, Compagnie d'Assurance du Canada contre le feu et maritime :—Bill No. 18, M. *Thompson* (Haldimand), 89. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 116. Rapporté avec amendements, 189. Pris en considération et rapporté, 197. Passé, 203. Adopté par le Sénat avec amendements, lu la première fois, 284. Lu la deuxième fois et adopté, 295. Sanction Royale, 325. 39 *Victoria*, chapitre 51.
- ASSURANCE —Compagnie d'Assurance et de Placement des citoyens :—Bill No. 21. M. *Jetté*, 89. Lu une deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 125. Rapporté, 195. Examiné, rapporté, lu une troisième fois et passé, 208. Par le Sénat, 267. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 55.

B.

BAIE ST. PAUL :—Contrat du quai de la Baie St. Paul :—Voir *Gagnon Adolphe, etc.*

BAIE VERTE, CANAL DE LA BAIE VERTE :—Rapport des commissaires nommés par le gouvernement dans le but de faire une enquête sur la nature et l'étendue des avantages commerciaux devant résulter de la construction de ce quai,—30. Refus d'imprimer, 88.

BAILLARGÉ, FRÉDÉRIC :—Adresse, rapport des arpentages de M. Baillargé dans les paroisses de St. Simon et de St. Fidèle en 1875,—M. *Langevin*, 42. Réponse, 172. *Pas à imprimer*, 260.

BANQUES :—Bill No. 15. M. *Cameron* (Cardwell), 83.

BANQUES ET COMMERCE :—Comité permanent, 30. Rapporté, 48. Concours, 58. Question d'extension de temps pour les bills privés, 114. Premier rapport, adopté, 122. Second rapport, 168. Troisième rapport, 189. Quatrième rapport, 195. Cinquième rapport, 215. Sixième rapport, 222. Septième rapport, 228. Huitième rapport, 251. Neuvième rapport, 255. Dixième rapport, 260. Onzième rapport, 271. Douzième et treizième rapports, 277. Quatorzième rapport, 282. Quinzième rapport, 302.

BANQUES, LISTES DES ACTIONNAIRES DES BANQUES :—Banque du *Nouveau-Brunswick*, 41. Banque de *Montréal*; Banque de la *Cité de Montréal*; Banque des *Marchands du Canada*; Banque de *Québec* et Banque de *Stadacona*, 69. Banque fédérale du *Canada*, Banque *Ontario*, et *La Banque de St. Hyacinthe*, 83. *Pas à imprimer*, 88. *La Banque de St. Jean*, *La Banque du Peuple*, et *La Banque d'Union du Bas-Canada*, 93. *La Banque Impériale du Canada*, Banque de *Yarmouth* et *La Banque Nationale*, 121. *La Banque des Townships de l'Est* et la Banque des *Marchands d'Halifax*, 153. *La Banque du Peuple d'Halifax*, 195. *La Banque de l'Amérique Britannique du Nord*, 227.

BANQUE, AMALGAMATION DE LA BANQUE DE LA CITÉ ET DE LA BANQUE ROYALE CANADIENNE :—Bill du Sénat, No. 77. Reçu et lu la première fois, 190. Lu une deuxième fois et référé au comité des banques et du commerce, etc., 197. Rapporté avec amendements, 228. Pris en considération, amendé, rapporté, lu une troisième fois et passé, 242. Amendements adoptés par le Sénat, 267. Sanction Royale, 325. 39 *Victoria*, chapitre 44.

BANQUE DU HAUT-CANADA :—Etat des affaires de cette banque, 84. *Ordre d'imprimer dans les documents de la session*, 163.

BANQUE ST. JEAN-BAPTISTE :—Bill du Sénat No. 88. Reçu et lu une deuxième fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, etc., 243. Rapporté, 271. Pris en considération, rapporté, lu une troisième fois et passé, 278. Sanction Royale, 325. 39 *Victoria*, chapitre 41.

BANQUES, BALANCES DANS LES BANQUES ET ENTRE LES MAINS DES AGENTS FINANCIERS DU CANADA ET DE L'ANGLETERRE :—Etat de ces balances, 177. Imprimé, 163.

BANQUES INCORPORÉES INSOLVABLES :—Bill No. 29. M. *Cartwright*, 106. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques etc., 148. Rapporté avec amendements, 189. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 201. Par le Sénat, 267. S. R., 325. 39 *Vict.* ch. 31.

BANQUES DE LONDRES ET DU CANADA :—Bill No. 79. M. *Cameron* (Cardwell), 196. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques etc., 229. Rapporté avec amendements, 277. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 278. Par le Sénat, 221. S. R., 325. 39 *Vict.*, ch. 43.

BANQUE CHARTÉE DE LONDRES ET DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD :—Bill No. 45. M. *Domville*, 125. Ordre pour 2me lecture déchargé, 130. Bill réintroduit, 148. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 190. Rapporté avec amendements, 260. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 266. Passé par le Sénat, 321. S. R., 325. 39 *Vict.*, ch. 40.

BANQUE DES ARTISANS :—Bill No. 28,—M. *Workman*, 106. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 125. Rapporté avec amendements, 228. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 242. Par le Sénat, 295. S. R. 325. 39 *Vict.*, ch. 42.

BANQUE MÉTROPOLITAINE :—Pétition de *T. Workman et al*, en faveur de cette banque.—Reçue et lue, 168. Rapport du comité des ordres permanents, 172 et 196.

BANQUE ST. LAURENT :—Bill No. 65. M. *Cameron*, 158. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 190. Rapporté avec amendements, 256. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 266. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont acceptés, 321. S. R., 325. 39 *Vict.*, ch. 45.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES,—Etat général et rapport des :—de *Kamouraski et Rimouski*, 41. *Pas à imprimer*, 83. *Iberville*, 93. *Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Beauharnois*, 121. *Beauce, Chicoutimi, Saguenay et Compton*, 153. *Terrebonne*, 195. *Arthabaska, Québec, Richelieu et St. François*, 227. *Joliette et Bedford*, 265. *Kamouraska*, 307.

- BARQUE "N. CHURCHILL" :—Copie de la correspondance relativement à l'enquête faite sur cette barque, 125. *Pas d'impression*, 164.
- BARQUE "N. CHURCHILL" :—Ordre, documents, correspondance, etc., relativement à la violation de l'acte concernant les chargements pris sur les ponts des navires par cette *barque*,—M. *Mitchell*, 244. Réponse, 287.
- BASSIN DE RADOUB AU PORT DE QUÉBEC :—Adresse, rapports relativement au choix d'un site pour la construction du,—M. *Blanchet*, 125. Réponse, 172. Pour être imprimé dans une forme condensée, 214. Réponse à l'adresse du 6 avril 1875 renvoyée au comité conjoint des impressions, 214. *Imprimé*, 260.
- BILLETTS DE LA PUISSANCE, Actes concernant les :—Chambre en comité pour considérer certaines résolutions étendant aux provinces de l'Île du Prince-Edouard, de la Colombie et de Manitoba ces actes,—Résolutions adoptées et Bill (No. 58 y relatif) introduit. M. *Cartwright*, 143. Lu 2^{me} fois, examiné, et progrès rapporté, 202. Réexaminé, rapporté, lu 3^{me} fois et passé, 215. Par le Sénat, 242. S. R., 324 39 *Victoria*, chap. 4.
- BILLS RAPPORTÉS DES COMITÉS ET DEVANT ÊTRE MIS SUR LES ORDRES DU JOUR :—Pour considération le jour même, pages 227, 228.
- BIBLIOTHÉCAIRE, Rapport du :—Page 33. Imprimé dans les documents de la session seulement, 87.
- BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Comité spécial nommé et message envoyé au Sénat suggérant la nomination d'un comité conjoint, 42. Le nom de M. *Blanchet* substitué à celui de M. *Holton* et message envoyé au Sénat, 49. Message du Sénat, 64. Rapport et concours, 196.
- BILLS PRIVÉS :—
- Question de l'extension du temps pour la réception des pétitions pour bills et rapports sur ces bills renvoyée aux différents comités chargés de l'examen de ces bills, 114. Rapports du comité des bills privés recommandant de prolonger le temps adoptés, 122.
 - Temps pour afficher ces bills réduit de huit à quatre jours jusqu'à la fin de la session, 251. Temps pour recevoir les rapports sur ces bills prolongé jusqu'à samedi le huit, 262.
 - Comité permanent sur divers bills privés nommé, 30. Rapport, 46. Concours, 58. Prolongement de temps ; Bills privés, renvoyé, 114.
 - Premier rapport et adopté, 122. Deuxième rapport, 201. Troisième rapport, 222. Quatrième rapport, 228. Cinquième rapport, 242, et sixième rapport, 256.

C.

- CANADA ET RIVIÈRE DÉTROT, PONT DU CANADA ET DE LA RIVIÈRE DÉTROT :—Bill No. 35.—M. *Wood*, 115. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 137. Rapporté avec amendements, 237. Pris en considération, rapporté, lu la troisième fois et passé. Par le Sénat, 295. Sanction Royale, 325.—39 *Victoria*, chap. 50.
- CANAL DESJARDINS :—Bill No. 97.—M. *Blake*, 272. Lu 2^{me} fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3^{me} fois et passé. Par le Sénat, 312. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 17.
- CAUCHON, HON. : J. E., accusations portées contre lui par l'hon. M. *Langevin* :—Comité nommé par la Chambre, 197. Permission accordée d'employer un sténographe, 214. Rapport 302. *Imprimé*, 308.
- CENSITAIRES DE LA SEIGNEURIE NICOLAS RIOUX, RIMOUSKI :—Ordre, correspondance relativement à la somme payée par eux, etc., etc.—M. *Fiset*, 244. Réponse, 308. *Pas imprimé*, 318.
- CERTIFICATS D'ÉLECTIONS DE CERTAINS MEMBRES :—De M. B. E. *Tremaine*, 16. De M. *Hector Cameron*, 18. De MM. *Bannatyne*, *Short*, *John Macdonald*, *Wood*, *Irving*, *Blake*, *McCallum*, *Covpal*, *McNab*, *Dymond*, *Monteith*, *Rouleau*, *Workman*, *Blanchet*, *Robinson*, *Devlin*, *Christie*, *Cauchon*, *Benoît*, *Langevin* et *Peter White*, page 27 et 28. De J. B. *Daoust*, 163.
- CERTIFICATS DE SERVICE ACCORDÉS AUX CAPITAINES DANS LA MARINE MARCHANDE :—Adresse et correspondance y relatives,—M. *Forbes*, 158. Réponse, 259. *Pas imprimé*, 309.
- CHAMBRES DE COMMERCE DANS LE CANADA —Bill No. 8.—M. *Wood*, 70. Lu la deuxième fois et référé au comité des banques etc., 108. Rapporté avec amendements, 168. Pris en considération et rapporté, 208. Ordre pour troisième lecture déchargé, remis, amendé et rapporté, 245. Amendements adoptés, Bill lu une troisième fois et passé, 268. Par le Sénat, 321. Sanction Royale, 326.—39 *Victoria*, chap. 34.
- CANAUX DU ST. LAURENT, Y COMPRIS LE CANAL WELAND ET LE CANAL LACHINE :—Ordre pour état des sommes payées ou à payer pour l'exécution de quelque partie des travaux requis pour l'élargissement de ces canaux,—M. *Langevin*, 109. Réponse, 201. *Imprimé*, 214.

- CANAL ST. PIERRE :—Motion pour adresse, rapport et plan préparé par M. *Perley* en 1873, pour l'élargissement de ce canal,—M. *Flynn*. Débat, ajourné sur motion de M. *Tremaine*, 80. Débat repris continué et ajourné, 143. Débat continué. Ordre de la Chambre pour rapport, plans etc., etc., 209. Réponse, 266. *Pas imprimé*, 309.
- CHAMBRE DES COMMUNES, COMPTES DES, etc., etc., 41.
- Nominations des Commissaires de l'économie interne, 57.
- Ordre que le Greffier et le Sergent-d'Armes mettent devant la Chambre des états indiquant les noms, âges, salaires, etc., des officiers, clerks et messagers au service de la Chambre,—M. *Kirkpatrick*, 268. Réponse, 287.
- Changement d'heures, 304, 314, 321.
- CHALOUPÉ DES MÉDECINS DU PORT DE QUÉBEC :—Ordre pour un état montrant les gages payées à l'équipage de cette chaloupe pour les années 1874-75,—M. *Langevin*, 70. Réponse, 93. *Pas imprimé*, 164.
- CHARBON IMPORTÉ EN CANADA DURANT L'ANNÉE DES ÉTATS-UNIS :—Adresse, état y relatif,—M. *MacKay* (Cap-Breton), 84. Réponse, 137. *Pas imprimé*, 164.
- CHATEAU ST. LOUIS, CITÉ DE QUÉBEC :—Correspondance relativement à l'échange proposé de ce château pour une autre propriété, etc,—M. *Desjardins*, 245.
- CHENAL ÉCARTÉ, LAC ST. CLAIR :—Ordre, état de la dépense encourue en creusant un canal à l'entrée de ce chenal,—M. *Stephenson*, 296.
- CHEMINS DE FER :—Acte des chemins de fer de 1868. Bill No. 72,—M. *Mackenzie*, 165. Lu 2ème fois, examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 202. Par le Sénat, 242. S.R., 324.—39 *Vict.*, chap. 32. Motion que la Chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions devant servir de base à un bill pour amender l'acte général,—M. *Oliver*. Débat, Motion retirée, 267. Branche de St. Charles, Bellechasse, à St. Joseph de Lévis :—Ordre, rapports des ingénieurs,—M. *Blanchet*, 229. Réponse, 277. *Pas imprimé*, 309.
- CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE :—Comité permanent des chemins de fer., nommé 30. Rapport, 46. Concours, 58. Extension de temps pour bills privés, 114. Noms de MM. *Casey* et *Burk* ajoutés, 125. Premier rapport, 148, 2ème, 165, 3ème, 201, 4ème, 237, 5ème, 251, 6ème, 271.
- CHEMINS DE FER DU CANADA :—Ordre pour état du capital, du trafic et des dépenses courantes des chemins de fer,—M. *Tupper*, 244. Réponse, 281. Imprimé, 308.
- CHEMINS DE FER DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Ordre, état des taux du fret sur ces chemins de fer,—M. *Tupper*, 243.
- CHEMINS DE FER DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Adresse pour correspondance relative à l'aide à être donnée à la construction de ces chemins, par l'octroi de rails, etc.—M. *Mitchell*, 245.
- CHEMINS DE FER OU AUTRES CHEMINS TRAVERSANT DES RIVIÈRES NAVIGABLES :—Bill No. 31.—M. *Blake*, 106. Lu une deuxième fois et référé au comité des chemins de fer, etc., 165. Rapporté avec amendements, 201. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu une 3ème fois et passé, 215. Par le Sénat, 267. S. R. 325. 39 *Vict.* chap. 15. Acte des statistiques des chemins de fer :—Bill No. 99.—M. *Mackenzie*, 272. Lu une 2ème fois, examiné, rapporté, lu une 3ème fois et passé, 284. Par le Sénat, 312. S. R. 325.—39 *Victoria*, chap. 14. Rapport en vertu de cet acte, 159. Imprimé, 213.
- Transport des animaux par les chemins de fer :—Bill No. 9.—M. *Charlton*, 70. Lu une 2ème fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 103. Rapporté avec amendements, 148. Examiné, rapporté, lu une 3ème fois et passé, 208.
- CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :—
- Message de Son Excellence transmettant correspondance, rapports et autres documents relatifs à la construction du Pacifique, 168. Imprimé, 213. Copies des contrats y relatifs mis devant la Chambre, 125. *Pas imprimé*, 309. Résolutions autorisant le gouvernement à faire des contrats pour la construction de ce chemin depuis le Fort Williams dans la direction de l'Ouest, etc,—M. *Mackenzie*, 318.
- Section No. 15 :—Ordres et soumissions pour la construction de cette section,—M. *Higinbotham*, 295.
- Section de la Colombie-Anglaise :—Motion pour un ordre concernant les rapports de l'ingénieur en charge de cette section. Débat. Motion retirée,—M. *Bunster*, 208.
- Exploration du chemin du Pacifique dans la Colombie :—Ordre, état des sommes payées en 1875-76 pour le transport du fret et des passagers pour cette exploration,—M. *DeCosmos*, 136. Réponse, 269. *Pas imprimé*, 309.

- Ligne de télégraphe du Pacifique :—Adresse, état des soumissions reçues pour la construction de cette ligne, copie du contrat entre le gouvernement et *F. Bernard*, etc.—*M. Langevin*, 80. Réponse, 266. Ordre, montant payé ou à être payé pour les travaux du Pacifique sur la ligne du télégraphe,—*M. Langevin*, 9. Réponse, 230. Imprimé, 260.
- CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA :—Bill No. 98. *M. Mackenzie*, 272. Lu la deuxième fois, examiné, rapporté, adopté, lu la troisième fois et passé, 284. Passé par le Sénat, 312. S. R., 325,—39 *Victoria*, chapitre 6.
- CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'OTTAWA :—Bill No. 25,—*M. Brouse*, 97. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 116. Rapporté avec amendements. Examiné, rapporté, lu la troisième fois et passé, 158. Passé par le Sénat, 237. S. R., 324.—39 *Victoria*, chap. 47.
- CHEMIN DE FER DU SUD DU CANADA :—Bill No. 52,—*M. Oliver*, 135. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 158. Recommandation que l'honoraire soit remis et ordre donné en conséquence, 237. Résolution rapportée du comité concernant le bill, 251.
- CHEMIN DAWSON DEPUIS LA BAIE DU TONNERRE JUSQU'AU FORT GARRY :—Adresse, rapports, etc., relativement à ce dernier,—*M. Masson*, 125. Réponse, 172. Impression des tableaux seulement ordonnée, 214.
- CITADELLE DE QUÉBEC :—Ordre, copies des contrats pour ouvrages faits en 1874-75 etc.,—*M. Caron*, 108.
- COMITÉS, MEMBRES AJOUTÉS, ETC. :—Bibliothèque: Le nom de *M. Blanchet* substitué à celui de *M. Holton*, 49. Le nom de *M. Baby* omis (Erratum), 50. Le nom de *M. Flynn* substitué à celui de *M. Jones* d'Halifax sur le comité spécial concernant l'hon. *M. Shea*. *MM. Casey et Burk* ajoutés au comité des chemins de fer, etc. *M. Mousseau* ajouté au comité des comptes publics, 125.
- COMITÉS SPÉCIAUX NOMMÉS :—Adresse, 35. Choix des députés devant composer les comités spéciaux permanents, 41. Débat, règles, 42. Bibliothèque, 42. Manufactures, mines, commerce, etc., dépression, 64. Correspondance entre le gouvernement et l'hon. *Ambrose Shea*, 110. Sel, 136. Agriculture, 137. Sur le bill No. 10 concernant la procédure criminelle, *idem*. Système télégraphique sous-marin, 142. Navigation d'hiver du golfe et de la rivière St. Laurent, *idem*. Réforme sanitaire, 197. Accusations de l'hon. *M. Langevin* contre l'hon. *M. Cauchon*, *idem*.
- COMITÉS PERMANENTS :—Rapport, 45. Ordres permanents adoptés, 49. Privilèges et élections; Lois expirantes; Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques; bills privés; impressions; comptes publics; banques et commerce, immigration et colonisation, concours, 58.
- COMITÉ SPÉCIAL POUR PRÉPARER ET RAPPORTER LA LISTE DES MEMBRES QUI DOIVENT COMPOSER LES COMITÉS PERMANENTS :—Page 41. Rapport, 45. Concours quant au comité permanent des ordres permanents, 49. Reste du rapport adopté, 58.
- COMITÉS PERMANENTS :—A être nommés, 30. Rapport, 45. Adopté quant au comité permanent sur les ordres permanents, 49. Reste du rapport adopté, 58.
- COMMUNICATIONS A LA VAPEUR ENTRE LE CANADA ET LES INDES OCCIDENTALES :—Adresse pour rapport au sujet des démarches faites par le gouvernement pour établir ces communications, 94. Commerce et navigation, Tables du,—pour l'année 1875, 30.
- COMMERCE, ARTICLES DE COMMERCE DE PROVENANCE CANADIENNE :—Bill No. 11,—*M. Forbes*, 79. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 108. Rapporté avec amendements, 189. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 208. Passé par le Sénat, 267. S. R., 325,—39 *Victoria*, c. 33.
- COURONNE—POURSUITES CONTRE LA COURONNE PAR PÉTITION DE DROIT :—Bill No. 6,—*M. Blake*, 57. Lu 2me fois, examiné, rapporté, rapporté, lu 3me fois et passé, 130. Passé par le Sénat avec amendements, amendements lus 2me fois, 229. Lus 2me fois et adoptés, 238. S. R., 324.—39 *Victoria*, chap. 27.
- COMMIS VOYAGEURS DU CANADA, ASSOCIATION DES :—Bill No. 49,—*M. Macdougall* (Elgin), 129. Lu une deuxième fois et renvoyé au Comité des Bills Privés, 158. Rapporté, 201. Examiné, rapporté lu et passé, 208. Par le Sénat, 273. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 68.
- COMPAGNIES :
- COMPAGNIE ANGLO-AMÉRICAINNE DES TERRES :—Bill No. 80,—*M. Brooks*, 196. Lu une deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 223. Rapporté avec amendements, 260. Pris en considération, rapporté, lu une troisième fois et passé, 266. Par le Sénat, 321. Sanction Royale, 325. 39 *Victoria*, chapitre 56.
- COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE PLACEMENT :—Bill No. 46. *M. Macdonald* (Toronto), 129. Lu deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 190. Rapporté avec amendements, 228. Pris en considération, rapporté, lu une troisième fois, titre changé en celui de "La Compagnie de Placements de Londres et Ontario" (à responsabilité limitée) passé, 242. Par le Sénat avec amendements, lu la première fois, 321. Lu la deuxième fois et adopté, 324. Sanction Royale, 326.—39 *Victoria*, chapitre 57.

- COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE PRÊT ET DE PLACEMENT :—Bill No. 66,—M. *Young*, 164. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 208. Rapporté avec amendements, 277. Pris en considération, rapporté, lu la troisième fois et passé, 278. Par le Sénat avec amendements et adopté, 323. Sanction Royale, 326.—39 *Victoria*, chapitre 57.
- COMPAGNIE ANGLO-CANADIENNE DE PRÊT ET DE CRÉDIT :—Bill No. 78. (51ème règle suspendue.) M. *Bowell*, 196. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 243. Rapporté avec amendements, 282. Pris en considération, rapporté, lu la troisième fois (Titre changé en celui de “ Compagnie de Crédit de l’Empire-Uni ”) passé, 284. Honoraires à être remboursés, 245.
- COMPAGNIE DE CRÉDIT FONCIER DU CANADA :—Bill No. 41—M. *Young*, 115. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 137. Rapporté avec amendements, 213. Pris en considération, rapporté, lu la troisième fois et passé, 223. Ordre que l’honoraire soit remis, 288.
- COMPAGNIE MARITIME DU CANADA :—Bill No. 38,—M. *Workman*, 115. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des banques, etc., 137. Rapporté avec amendements, 168. Pris en considération, rapporté, lu la troisième fois et passé, 190. Passé par le Sénat avec amendements et passé tel qu’amendé, 243. S. R., 35 *Victoria*, chap. 69.
- COMPAGNIE DU PONT-SUD DU CANADA :—Bill No. 62,—M. *Oliver*, 148. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 190. Rapporté, Bill retiré, recommandation que l’honoraire soit remis et ordre donné en conséquence, 271.
- COMPAGNIE CANADIENNE D’ÉCLAIRAGE AU GAZ :—Bill No. 43,—M. *Jetté*, 115. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés, 136. Rapporté avec amendements, 222. Pris en considération, rapporté, lu la troisième fois et passé, 229. Passé par le Sénat, 273. S. R. 325,—39 *Victoria*, chapitre 70.
- COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE CLIFTON :—Bill No. 40,—M. *Scatcherd*, 115. Lu une deuxième fois et renvoyé au comité des chemins de fer etc., 137. Rapporté, 201. Examiné, rapporté, lu une troisième fois et passé, 208. Recommandation que ce bill ne soit pas soumis à l’honoraire requis par la règle 58, p. 237. Passé par le Sénat, 267. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 49.
- COMPAGNIE D’ANGLETERRE ET DU CANADA DE SURETÉS HYPOTHÉCAIRES :—Bill No. 75,—M. *Robinson*, 172. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des banques etc., 208. Rapporté avec amendements, lu la troisième fois et passé, 284. Par le Sénat avec amendements. Passé tel qu’amendé, 324. S. R., 326.—39 *Victoria*, chapitre 58.
- COMPAGNIE DE GAZ D’OTTAWA :—Bill No. 67,—M. *Currier*, 164. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés, 190. Rapporté avec amendements, 228. Examiné, rapporté, lu une troisième fois et passé, 242. Passé par le Sénat, 295. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 71.
- COMPAGNIE DE PLACEMENT ET D’AGENCE DE LONDRES ET DU CANADA :—Bill No. 61. Lu deuxième fois et renvoyé au comité, 190. Rapporté, 255. Examiné, et rapporté, 275. Lu 3me fois et passé, 275. Par le Sénat, 321. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 60.
- COMPAGNIE MARITIME D’ÉPARGNES ET DE PRÊT :—Bill No. 69, 164. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 208. Rapporté avec amendements, 282. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 284. Par le Sénat avec amendements, lesquels sont adoptés, 323. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 66.
- COMPAGNIE NATIONALE D’ÉCHANGE :—Bill No. 4. Lu 2me fois et renvoyé au comité des Banques, 108. Rapporté avec amendements, 222. Examiné et rapporté, 229. Ordre pour 3me lecture déchargé, remis, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 242. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont lus 1er fois, 321. Lus 2me fois et adoptés, 324. S. R., 326.—39 *Victoria*, chapitre 67.
- COMPAGNIE D’ASSURANCE NATIONALE SUR LA VIE ET DE PRÊT DU CANADA :—Bill No. 48, 129. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 143. Rapporté avec amendements, 260. Examiné, rapporté, lu 3me fois, titre changé en celui de “ La Compagnie d’Assurance sur la Vie et contre les accidents dite L’Union du Canada,” passé, 266. Passé par le Sénat avec amendements et adopté tel qu’amendé, 321. S. R., 325.—39 *Victoria*, chapitre 54.
- COMPAGNIE CANADIENNE DE CRÉDIT ET DE PLACEMENT DITE LA NATIONALE :—Bill No. 63,—M. *Blain*, 148. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 190. Rapporté avec amendements, 228. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 243. Passé par le Sénat avec amendements qui sont lus 1ère fois, 321. Lus 2me fois et adoptés, 324. S. R., 326.—39 *Victoria*, chapitre 61.
- COMPAGNIE D’AMÉLIORATIONS DU HAUT DE L’OTTAWA :—Bill No. 50,—M. *White* (Renfrew), 130. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 190. Rapporté avec amendements, 228. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 242. Passé par le Sénat, 295. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 72.
- COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE WELLAND VALE :—Bill No. 26,—M. *Irving*, 97. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 136. Rapporté, 222. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 229. Passé par le Sénat. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 74.

COMPAGNIE DE CRÉDIT DU CANADA :—Bill No. 39,—M. *Workman*, 115. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 143. Rapporté avec amendements, 222. Examiné, amendé, rapporté, adopté, 229. Ordre pour 3me lecture, déchargé, remis, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois, titre changé en celui de "Compagnie de placement du Canada" et passé, 242. Honoraires remis, 318.

COMPAGNIE DE PRÊT CANADIENNE-ÉCOSSAISE :—Bill No. 27,—M. *Blain*, 106. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 137. Rapporté avec amendements, 222. Examiné, amendé, rapporté, adopté, 229. Ordre pour 3me lecture déchargé, remis, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 242. Passé par le Sénat avec amendements, lesquels sont lus 1re fois, 321. Lus 2me fois et adoptés, 324. S. R., 326.—39 *Victoria*, chap. 59.

COMPTES PUBLICS :—Bill No. 90 pour amender la 31 *Victoria*, chap. 5. M. *Cartwright*, 242. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 273. Passé par le Sénat, 304. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 2. Comptes publics du Canada pour l'année finissant le 30 juin 1875, 42. Renvoyé au comité des comptes publics, 63.

Comité spécial nommé, 30. Rapport, 47. Concours, 58. Comptes du Canada pour année expirée le 30 juin 1875, renvoyé, 63. Etat des dépenses imprévues, renvoyé, 75. Le nom de M. *Mousseau* ajouté, 125. Rapport du Maître-Général des Postes pour 1875, renvoyé, 142.

CONTRAT DE RELIURE :—Cinquième rapport du comité conjoint des impressions. Adopté, 228.

COLLET, destitution de M. :—Voir maître de poste de St. Henri.

COUR SUPRÊME :—Adresse pour état des poursuites instituées devant cette Cour et du nombre des jugements par elle rendus,—M. *Blanchet*, 135. Réponse, 167. Pas imprimé, 214.

COUR SUPRÊME ET COUR D'ÉCHIQUIER DU CANADA :—Bill No. 24,—M. *Blake*, 94. Lu 2me fois, 143. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 215. Lu 3me fois et passé, 237. Passé par le Sénat, 312. S. R., 325, 39 *Vict.*, chap. 26.

Règles générales et ordres faits par les juges de cette Cour, 167. Imprimé pour distribution seulement, 213.

CRÉDIT FONCIER DU CANADA :—Bill No. 37, pour amender l'acte du,—M. *Workman*, 115. Lu une 2me fois et renvoyé au comité des banques etc., 149. Rapport que le bill est retiré et recommandation que l'honoraire soit remis 256, ordre à cet effet, *idem*.

D

DAOUST, J. B. :—Certificat de l'élection des Deux Montagnes. Prête serment et prend son siège, 163. Motion pour la lecture de l'entrée dans les journaux de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, relativement à certains documents dans la cause de *The Queen vs. Daoust*. Débat. Motion retirée, 168. Motion pour la lecture de l'entrée adoptée et documents y relatifs lus par le greffier, 172. Exposé de faits lu par M. Daoust qui se retire, 184. Documents, etc., renvoyés au comité des Privilèges et Elections, *idem*. Rapport du comité, 235.

DÉBATS DE LA CHAMBRE :—Comité nommé pour surveiller l'impression et la publication de ces débats, M. *Mackenzie*, 41. Premier rapport, 48. Adopté, 58. Deuxième rapport, 84. Motion pour concours; objection faite. M. l'Orateur déclare la motion hors d'ordre, vu l'absence d'avis, 94. M. *Masson* propose l'adoption du deuxième rapport; objection faite. M. l'Orateur décide que la motion pourra avoir droit de préséance quand les avis de motion seront appelés, 106. M. *Masson* propose l'adoption. Amendement de M. *Delorme* adopté sur division, pages 106 et 107. Troisième rapport (accompagné des procédés du comité,) 113. Quatrième rapport (Règles concernant la publication des débats), 282.

DÉPARTEMENT DES POSTES :—Motion pour état indiquant la perte sur les objets transportés *gratis* par le département des Postes pour les législatures locales d'Ontario et de Québec. Débats et motion retirée, M. *Oliver*, 136.

DÉPENSES GÉNÉRALES, juillet 1874-75 ;—Etat des—117.

DÉPENSES IMPRÉVUES :—Rapport de ces dépenses, 73. Renvoyé au comité permanent des Comptes publics, 75. Pas imprimé, 88.

DÉPRESSION FINANCIÈRE :—Motion pour comité chargé de s'enquérir des causes de cette dépression,—M. *Mills*. Débat. Chambre ajournée, 53. Débat repris et ajourné, 58. Continué; amendement de M. *DeCosmos*. Objection. Amendement déclaré dans l'ordre par l'Orateur. Motion retirée; amendements par MM. *Blain*, *Tupper* et *Mitchell*, adoptés. Le nom de M. *McDougall* (Renfrew) substitué à celui de M. *Currier*, pp. 64 et 65. Permission d'employer un sténographe, 94. Message au Sénat pour que permission fût accordée à certains Sénateurs de donner témoignage, 228. Message accordant cette permission, 252. Rapport, 317.

DISCOURS DU TRÔNE :—Voir Gouverneur-Général.

DETTE DU CANADA :—Ordre pour un état de la dette du Canada telle qu'établie par le ministre des Finances en contractant le dernier emprunt sur le marché anglais. M. *Bowell*, 244. Réponse, 272. *Imprimé*, 308.

DOMMAGES CAUSÉS AUX TERRES SUR LE CANAL WELLAND :—Motion pour la correspondance y relative,—M. *McCallum*. Débat, ajournement, 84. Examen continué et motion adoptée, 107.

DOUANES DE MONTREAL :—Ordre, état des dépenses encourues pour la collection durant les années 1873,—'74—'75, et du revenu durant les mêmes années, M. *Tupper*, 244. Réponse, 320.
Ordre pour états des âges et des noms des employés des,—M. *Tupper*, 109. Réponse, 247. *Imprimé*, 260.

DROITS DE DOUANE A MANITOBA ET DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Bill No. 96. M. *Mackenzie*, 272. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 304. Par le Sénat, 321. S. R., 325.—39 *Vict.* chap. 22.

DROITS PRÉLEVÉS SUR LOCOMOTIVES OU PARTIES D'ICELLES :—Ordre pour un état de ces droits depuis le 1er juillet, 1867,—M. *Thomson* (Welland), 136. Réponse, 247. *Imprimé*, 260.

DROITS REMIS A LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GREAT WESTERN :—Documents supplémentaires annexés à un rapport mis devant la Chambre, le 6 avril 1875 *in re*, avec Index, 138.

E.

ELECTIONS CONTESTÉES :—

ARGENTEUIL ; Certificat du juge, 11. Appel, jugement, cour de Révision ; Election déclarée nulle et le défendeur coupable de corruption, *idem*. Bref de l'Orateur émis, 16.

BAGOT ; Certificat du juge ; Requête renvoyée, 19.

CAP BRETON ; Certificat du juge ; membres siégeant dûment élus, 21.

CHAMBLY ; Certificat du juge ; Appel ; jugement de la cour de Révision ; élection déclarée nulle et le défendeur coupable de menées corruptrices, 13. Bref de l'Orateur, 16.

CHARLEVOIX ; Certificat du juge ; élection annulée, 24. Bref de l'Orateur émis, 25. Faits communiqués à la Chambre par l'Orateur, *idem*. Jugement de la cour de révision ; élection nulle, 26.

DORCHESTER ; Jugement de la cour de Révision ; élection nulle, 7. Bref de l'Orateur émis, 16.

GASPÉ ; Certificat du juge, 1. Questions réservées décidées par la cour d'Electors ; élection nulle, 3. Bref de l'Orateur émis, 16.

HALTON ; Jugement de la cour d'Erreur et d'Appel ; membre siégeant dûment élu, 23. Certificat du juge, 16.

HAMILTON ; Certificat du juge ; élection nulle, 4. Bref de l'Orateur, 16.

INVERNESS ; Certificat du juge ; membre siégeant dûment élu, 22.

MONCK ; Certificat du juge ; élection annulée, 4. Bref de l'Orateur émis, 16. Certificat du juge ; membre siégeant dûment élu, 28.

MONTREAL-CENTRE ; Certificat du juge, 8. Appel ; jugement de la cour de Révision ; élection annulée, 9. Bref de l'Orateur émis, 16.

MONTREAL-OUEST ; Certificat du juge ; élection annulée, 7. Bref de l'Orateur émis, 16.

NAPIERVILLE ; Certificat du juge ; élection annulée, 5. Bref de l'Orateur émis, 16.

NORFOLK SOUTH ; Certificat du juge ; membre siégeant dûment élu, 21.

PERTH NORTH ; Certificat du juge ; élection annulée, 6. Bref de l'Orateur émis, 16.

RENFREW NORTH ; Jugement de la Cour du Banc de la Reine. Election annulée 15. Bref de l'Orateur émis, 16.

RENFREW SOUTH ; Certificat du juge ; membre siégeant dûment élu, 23.

ST. MAURICE ; Certificat du juge ; membre siégeant élu, 20.

TORONTO CENTRE ; Certificat du juge ; élection annulée, 3. Bref de l'Orateur émis, 16.

TORONTO EST ; Certificat du juge ; membre siégeant dûment élu, 18.

VICTORIA NORTH ; Jugement de la Cour du Banc de la Reine ; élection du membre siégeant annulée, et *Hector Cameron*, écuyer, requérant, déclaré élu, 17. Bref de l'Orateur et certificat du greffier en chancellerie, 18.

VICTORIA, NOUVELLE-ECOSSE ; Certificat du juge ; élection du membre siégeant annulée et *Barclay E. Tremaine*, écuyer, requérant, déclaré élu ; bref de l'Orateur et certificat du greffier en chancellerie, 16.

YORK NORTH ; Certificat du juge ; élection annulée, 5. Bref de l'Orateur émis, 16.

ELECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—Bill No. 13 au sujet des menées corruptrices. M. *Blake*, 80. Lu une 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 190. Par le Sénat, 223. S. R., 324.—39 *Victoria*, chapitre 9.

Chambre en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant au paiement des dépenses a encourir sous l'opération du bill No. 13,—M. *Blake*, 89. Résolutions adoptées en comité, rapportées, adoptées et renvoyées au comité général sur le bill No. 13 (y relatif), 184.

Chambre en comité pour prendre en considération certaines résolutions pourvoyant aux dépenses sous l'opération du bill No. 14 dont l'objet est de rendre les investigations plus efficaces sur les menées corruptrices,—M. *Blake*, 89. Résolutions adoptées en comité, rapportées, adoptées et renvoyées au comité général sur le bill No. 14, 148.

Bill No. 14,—M. *Blake*, 80. Lu une 2me fois, examiné et progrès rapporté, 148. Réexaminé, amendé, rapporté et adopté, 165. Lu 3me fois et passé, 184. Par le Sénat, 238. S. R., 234.—39 *Vict.*, chap. 10.

ELECTIONS, Acte d'. 1874 :—Bill No.53,—M. *Taschereau*, 135. Deuxième lecture, 209. Ordre déchargé et bill retiré, 296.

ÉLECTIONS, Règles de Cour des Élections, sous l'opération de l'Acte des élections contestées du Canada, 1874 :—Provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, 41. Pas imprimé, 88.

EMIGRATION, Bureau d'émigration à Londres :—Réponse à une adresse de la dernière session. Salaires, etc., —lors de la mort du défunt M. *Dixon*,—et montant maintenant payé, etc., 70. Impression ordonnée pour distribution seulement. 88.

EMPRUNT DE 1874 :—Réponse à une adresse de la dernière session, copies du prospectus et des conditions, 80. Pas imprimé, 88.

EMPLOYÉS DU SERVICE PUBLIC A OTTAWA :—Adresse pour état concernant salaires etc.,—M. *Rouleau*, 142. Réponse, 320.

ESTIMÉS :—

Pour l'année 1876-77 avec message de Son Excellence, renvoyés au comité des subsides, 64.

Estimé de la somme requise pour venir en aide aux colons en souffrance de Manitoba avec message de Son Excellence, renvoyés au comité des subsides.

Estimés supplémentaires pour les années finissant le 30 juin 1876 et 1877 respectivement, et les messages de Son Excellence, renvoyés au comité des subsides, 299 et 300.

EXAMEN DES TÉMOINS SOUS SERMENT PAR DES COMITÉS DU SÉNAT ET DES COMMUNES :—Bill du Sénat, No. 100. Reçu, 284. Lu 1ère fois, 302. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 321. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 7.

EXTRADITION, Traité d'extradition entre l'Angleterre et les Etats-Unis :—Message de Son Excellence transmettant correspondance sur ce sujet, 141. Imprimé, 164.

F

FAILLITE, Acte de Faillite de 1875 :—Bill No. 47, 129. Motion pour 2me lecture rejetée, 209. Deuxième lecture fixée pour le jeudi suivant, 266.

FAILLITE, Acte de Faillite de 1875 :—Bill No. 76,—M. *Blake*, 189. 2me lecture, 261. Examiné, amendé, rapporté et approuvé, 284. Ordre pour troisième lecture déchargé, remis, examiné, amendé, rapporté et approuvé. Motion pour 3me lecture. Amendement de M. *Caron* rejeté. Bill lu 3me fois et passé, 288 et 289. Passé par le Sénat avec amendements lesquels sont adoptés, 321. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 30.

FÉLONIES ET DÉLITS DANS LES PROVINCES DE QUÉBEC ET D'ONTARIO :—Bill No. 57,—M. *Blake*, 142.

FRONTIÈRE ENTRE ONTARIO ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Motion pour une adresse demandant la correspondance y relative,—M. *Schultz*. Débats, motion retirée, 110.

FRONTIÈRE, LIGNE FRONTIÈRE ENTRE L'ALASKA ET LA COLOMBIE-ANGLAISE :—Adresse, correspondance y relative,—M. *Roscoe*, 295. Réponse, 324.

G.

GAGNON, M. ADOLPHE :— Adresse pour copie du contrat entre le gouvernement et M. *Gagnon* pour construction d'un quai à la Baie St. Paul, etc.,—M. *Langevin*, 108.

GATINEAU, ESTACADES, ETC. DE LA GATINEAU :—Message au Sénat demandant copie du rapport fait par un comité spécial de la Chambre relativement à ce sujet, 158. Message du Sénat, 184.

GÉOLOGIE ET RESSOURCES DU TERRITOIRE AVOISINANT LA 49ME PARALLÈLE :—Rapport, 88. Publié en brochure. Pas réimprimé dans les documents de la session, 164.

GOVERNEMENT, Ordres et mesures du :—Droit de priorité du gouvernement le jeudi, 116. Priorité durant le reste de la session, 272.

GOVERNEUR-GÉNÉRAL, Consentement du :—Résolution au sujet des droits de quaiage sur les vaisseaux, 158.

GOVERNEUR-GÉNÉRAL, Message du :—

1. Membre requis de se rendre dans la Chambre du Sénat, 1.
2. Discours de Son Excellence, 29.
3. Prise en considération de ce discours, 30.
4. Résolution pour adresse en réponse, 34.

5. Résolution adoptée et renvoyée au comité qui rapporte le projet d'une adresse qui est lue, adoptée, et ordre est donné de la grossoyer et de la présenter, 35 et 36.
6. Réponse de Son Excellence, 63. Copie d'une dépêche au sujet de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick de 1871, 37.
7. Copie d'une dépêche au sujet des traités de naturalisation, 49.
8. Message faisant connaître la nomination des commissaires de l'économie intérieure de la Chambre.
9. Estimés de 1876-77, 64.
10. Documents relatifs à la situation financière de Manitoba, 97.
11. Correspondance concernant l'inefficacité du Traité d'Extradition maintenant en force etc., 141.
12. Correspondance et rapports au sujet du chemin de fer du Pacifique, 168.
13. Estimé pour venir en aide aux colons de Manitoba, 189.
14. Estimés supplémentaires, 299.
15. Message invitant la Chambre à se rendre au Sénat.—La Chambre se rend au Sénat.—Son Excellence donne la Sanction Royale à plusieurs bills, etc., adresse la parole aux deux Chambres et proroge le Parlement, 324, '5, '6 et '7.

GRAND-OCCIDENTAL, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER :—Bill No. 32, pour la capitalisation de certaines charges, 115. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 125. Rapporté avec amendements, 165. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 190. Par le Sénat, 252. S. R., 324. 39 *Victoria*, chapitre 46.

Correspondance au sujet de remboursement de droits. Renvoyé au comité conjoint des impressions, 70. *Imprimé*, 213.

Jonction du chemin de fer Grand-Occidental et du chemin de fer de la rive du lac Ontario :—Bill No. 33. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc. Rapporté, 201. Examiné, rapporté, lu 3me fois, et passé, 208. Par le Sénat, 278. S. R., 325. 39 *Victoria*, chapitre 48.

GROSSE-ISLE, BATISSES DU GOUVERNEMENT :—Ordre pour correspondance, etc., entre *Piton* et Cie., contracteurs et autres, relativement au contrat pour la construction de ces bâtisses. *M. Cimon*, 142. Réponse, 281. *Pas imprimé*, 309.

GYPSE OU PLATRE IMPORTÉ DES ETATS-UNIS EN CANADA, ETC.—Ordre pour un rapport du,—*M. Goudge*, 110. Réponse, 229. *Pas imprimé*, 309.

H.

HALIFAX, STATION DES PASSAGERS DE :—Ordre pour copie des soumissions faites pour la construction de cette station, 243.

HALIFAX, STATION DE :—Ordre pour copies du contrat pour la construction en fer du toit de cette station,—*M. Caron*, 267.

HAVRE DE MONTREAL, COMMISSAIRES DU :—Adresse, salaires payés par eux aux membres ou aux employés, etc,—*M. Ouimet*, 295.

Bill No. 95, 272. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 284. Par le Sénat, 312. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 38.

HAVRE SUR LE LAC ERIÉ ENTRE LA POINTE RONDEAU ET LE VILLAGE DE CLEARVILLE :—Ordre, rapports des ingénieurs, 267. Réponse, 324

HAVRE, COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC :—Chambre en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant au paiement d'une indemnité annuelle au président du bureau des,—*M. Mackenzie*, 251. Résolutions adoptées en comité, rapportées et adoptées, 261. Renvoyées au comité général sur bill No. 82, 273.

Bill du Sénat No. 82. Reçu, 197. Lu 1re fois, 261. Lu 2me fois, renvoyé au comité général. (Résolutions adoptées en comité, renvoyées au comité général sur le bill), examinées, amendées, rapportées, adoptées, lues 3me fois et passées, 273. Amendements adoptés par le Sénat, 321. S. R., 325.—39 *Victoria*, chap. 39.

HONORAIRES REMBOURSÉS :—Bill No. 52, Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, 237.

HUILE DE POISSON ETC., DE LA COLOMBIE :—Adresse, correspondance sur refus des Etats-Unis de laisser entrer ces produits en franchise, 80. Réponse, 137. *Imprimé*, 164.

HUDON, DAMASE, DÉPUTÉ—COLLECTEUR DES DOUANES A CHICOUTIMI :—Adresse, copie de la commission de,—*M. Cimon*, 49. Réponse, 137. *Pas imprimé*, 164.

HUDSON, COMPAGNIE DE LA BAIE D' :—Adresse pour correspondance entre le gouvernement et la compagnie au sujet de l'achat de ses terres dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, 80. Réponse, 159. *Pas imprimé*, 214.

I

- ILES DU ST. LAURENT ENTRE GRENVILLE ET GANANOQUE** :—Ordre, rapport des noms des occupants de terre sur ces îles,—M. *Brouse*, 136. Réponse, 165. *Pas imprimé*, 214.
- ILES AUX COUDRES, CONTRAT DU PHARE DE L'** :—Ordre de la Chambre, copie du contrat entre le gouvernement et M. *Charles E. Forgues* pour la construction de ce phare,—M. *Langevin*, 80. Réponse, 281. *Pas imprimé*, 309.
- IMMIGRATION ET COLONISATION** :—Comité spécial nommé, 30. Rapport, 48. Concours, 58. Message au Sénat pour qu'il soit permis à l'honorable M. *Sutherland* de comparaître et témoigner, 251. Permission accordée, 259. Rapport présenté et renvoyé au *Comité Conjoint des Impressions*, 308. 5,000 copies du rapport à être imprimées, 317.
- IMPRESSIONS DU PARLEMENT** :—Comité spécial et conjoint nommé, 30. Rapport, 47. Concours 58. Message au Sénat, 58. Message du Sénat nommant ses membres, 64. Premier rapport recommandant la réduction du quorum, adopté, 70. Correspondance relative au remboursement de droits à la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental, renvoyé, 70. Deuxième rapport (recommandation relativement à l'impression des documents), 87. Réponse à une adresse au sujet de la législation impériale relativement au mouvement Plimsoll, etc., renvoyé, 88. Rapport, 154. Deuxième et troisième rapports adoptés, 158. Quatrième rapport, 164. Adopté moins le paragraphe relatif aux votes et délibérations, 172. Cinquième rapport (impression des documents, contrat de reliure), 213. Réponse à l'adresse du 6 avril 1875 au sujet du bassin de radoub de Québec, renvoyé, 214. Cinquième rapport adopté, 228. Sixième rapport (impression des documents), 260. Sixième rapport adopté, 278. Rapport du comité sur le sel, 296. Rapport du comité de l'immigration, 208. Septième rapport (impression des documents), 303. Huitième rapport (impression des documents), 317. Septième et huitième rapports adoptés, 318.
- INDEMNITÉ AUX MEMBRES DES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT** :—Bill No. 91, 242. Lu 2me fois, examiné, rapporté ; lu 3me fois et passé, 273. Par le Sénat, 295. S. R., 325. 39 *Vict.*, chap. 8.
- INDEMNITÉ** :—A être payée en entier à M. *Ross* (Middlesex), 317.
- INDES OCCIDENTALES** :—Voir Communications.
- INGÉNIEURS, AUTRES QUE CEUX EMPLOYÉS SUR LES BATEAUX A VAPEUR** :—Bill No. 16,—M. *Cook*. Examen des personnes employées comme tels et licences à elles accordées, 84. Motion pour 2me lecture, débat, ajournement, 108. Débat repris, décision de l'Orateur. Ordre déchargé et bill retiré, 137.
- INSPECTEURS-MESUREURS DE BOIS** :—Ordre de la Chambre. Etat concernant les employés dans ce département,—M. *Macdougall* (Renfrew), 80. Réponse, 272. *Pas imprimé*, 309.
- INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL** :
- Adresse pour correspondance entre le gouvernement et l'hon. M. *Shea*,—M. *Tupper*, 70. Réponse, 75. *Imprimé*, 88.
 - Bill No. 55,—M. *Mackenzie*, 135. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 165. Passé par le Sénat, 223. S. R., 324.—39 *Victoria*, chap. 16.
 - Ordre pour un état des dépenses encourues pour la construction de l'embranchement du quai flottant de St. Jean,—M. *Palmer*, 208.
 - Ordre pour la correspondance relativement au changement de la station de ce chemin au Bic,—M. *Fiset*, 295.
 - Ordre pour correspondance relativement aux offices, usines et travaux à Rimouski,—M. *Langevin*, 110. Réponse, 172. *Imprimé*, 214.
 - Ordre, documents et correspondance relativement au montant payé à *I. E. B. McCready* et autres, pour dommages,—M. *Domville*, 243.
 - Ordre pour correspondance relativement au non-paiement de gages aux hommes employés sur la section 8 du chemin,—M. *Fiset*, 295.
 - Ordre, rapport indiquant les noms des personnes employées comme évaluateurs à Témiscouata et Rimouski,—M. *Fiset*, 244.
 - Ordre, état des réclamations relativement à la construction du chemin dans les limites de la province de Québec,—M. *Jaron*, 243.
- INTÉRIEUR** :—Rapport du département de l',—pour l'année expirée le 30 juin 1875, 89.

J.

JENKINS, M :---Voir Agent-Général.

JÉSUITES, BARAQUES DES JÉSUITES A QUÉBEC :---Adresse, correspondance y relative,---M. *Masson*, 229.

JOURNAUX DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC :---Lecture de l'entrée du 4 juillet 1866. Production des papiers dans la cause de "*La Reine vs. Daoust*," 172 à 184 inclusivement.

JOURNAUX ET GAZETTES :---Adresse pour état du revenu provenant des journaux adressés du lieu de leur publication,---M. *Young*, 70. Réponse, 167. *Imprimé*, 214.

JOUR DU SEIGNEUR :---Chambre en comité pour considérer certaines résolutions relativement à l'observance stricte et uniforme de ce jour dans les travaux publics,---M. *Gordon*. Débat, motion retirée, 229.

JUGE POUR NEW WESTMINSTER :---Adresse, correspondance relative à la nomination d'un juge pour la Cour de comté,---M. *Cunningham*, 245. Réponse, 272. *Non imprimé*, 309.

JUGES (COUR DE COMTÉ) NOUVELLE-ECOSSE :---Chambre en comité pour examiner certaines résolutions relativement aux salaires de ces juges,---M. *Blake*, 63. Résolutions adoptées en comité, 75. Résolutions rapportées et adoptées, et bill No. 22 (y relatif,) introduit, 89. Lu deuxième fois, examiné, rapporté. lu troisième fois et passé, 143. Par le Sénat, 197. S. R., 324.---39 *Victoria*, chapitre 29.

JUGES DE LA COUR D'ERREUR ET D'APPEL :---Chambre en comité pour examiner des résolutions appliquant les dispositions de la troisième section de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 33 au juge-en-chef et aux juges de cette cour. Résolutions adoptées, rapportées et adoptées et bill No. 85 (y relatif) introduit,---M. *Blake*, 222. Lu deuxième fois, examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 252. Passé par le Sénat, 278. S. R., 325,---39 *Victoria*, chapitre 28.

L.

LATERRIÈRE, F. X. DE SALES :---Ordre, instructions données à M. *Laterrière* d'aller vacciner les Sauvages sur la rive nord du St. Laurent, comté de Saguenay,---M. *Cimon*, 243. Réponse, 308. *Pas imprimé*, 318.

LIQUEURS ENIVRANTES :---Adresse, correspondance relative à la juridiction respective du parlement fédéral et du parlement provincial concernant la fabrication et la vente de ces liqueurs,---M. *Ross*, 313.

LOCOMOTIVES OU PARTIES D'ICELLES :---Voir Droits.

LOI CRIMINELLE :---Bill No. 87,---M. *Robinson*, 228. Ordre déchargé et bill retiré, 285. Amendement.--Voir Violences et Menaces.

Bill No. 73 pour étendre certaines lois criminelles du Canada à la Colombie-Britannique,---M. *Blake*, 168. Lu, examiné, rapporté et passé, 202. Par le Sénat, 242. S.R., 324. 39 *Vict.*, chap. 23.

LOI CRIMINELLE RELATIVE AU CRIME D'AVORTEMENT :---Bill No. 12,---M. *Cameron* (Cardwell), 80. Ordre déchargé et bill retiré, 245.

LOI CRIMINELLE RELATIVE AUX OFFENSES CONTRE LES PERSONNES :---Bill No. 51,---M. *Baby*, 135. Lu une 2^{me} fois et renvoyé au comité sur le bill No. 10 pour amender la loi relative à la procédure criminelle, 209.

LOI DES CHARGEMENTS SUR LES PONTS DES NAVIRES ET ACTE DU PORT WARDEN :---Adresse, correspondance relativement à la violation de ces lois,---M. *Mitchell*, 42. Réponse, 101. *Pas imprimé*, 260.

LOIS EXPIRANTES :---Comité permanent nommé, 30. Rapport, 45. Concours, 58.

LORANGER, M. LE JUGE :---Motion pour reception de la pétition de *F. X. A. Biron et al.*, contre lui. Prise en considération, reception ajournée, 228. Considération reprise et objection faite. M. l'Orateur décide que la pétition ne peut pas être reçue, 237.

LOTBINIÈRE :---Bill No. 86 pour détacher une partie de ce comté et l'annexer au comté de Beauce,---M. *Pozer*, 228. Lu 2^{me} fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, 284. Ordre pour troisième lecture déchargé, remis, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3^{me} fois et passé, 296. Passé par le Sénat, 321. S.R., 325. 39 *Vict.*, chap. 11.

M.

- MACHINES À VAPEUR IMPORTÉES DANS LE CANADA DES PAYS ÉTRANGERS:—Ordre pour un état à ce sujet, M. *Stephenson*, 197.
- MAIL, COMPAGNIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DU:—Bill No. 23,—M. *Bowell*, 94. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 125. Rapporté avec amendements, 222. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 229. Passé par le Sénat, 278. S.R., 325. 39 *Vict.*, chap. 73.
- MALLE:
- Transport de la malle entre la jonction Scott, Beauce, et St. Bernard, Dorchester:—Ordre pour copies des soumissions relativement au contrat pour ce transport,—M. *Rouleau*, 244.
- Transport de la malle entre Wallace et Malagash:—Ordre, contrat récemment fait,—M. *Tupper*, 243.
- Transport de la malle entre Wallace et la station de Greenville:—Ordre pour contrat, 243.
- MALLES ENTRE VICTORIA ET SAN FRANCISCO:—Ordre pour rapport des soumissions relativement au transport de ces malles, 136. Réponse, 221. *Pas imprimé*, 260.
- MANITOBA:—Papiers ayant rapport à la situation financière de cette province, transmis par message de Son Excellence, 94. *Imprimé*, 163.
- MANITOBA:—Chambre en comité, pour examiner résolutions de M. *Laird* au sujet des chemins de Manitoba, 115. Résolutions adoptées en comité, rapportées et acceptées et bill No. 64 (y relatif) introduit, 149. Lu 2me fois, 202. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 215. Par le Sénat, 252. S. R., 324. 39 *Victoria*, chapitre 20.
- MANITOBA, COLONS DE:—Adresse pour ordres en conseil concernant l'aide à être donnée, 189.
- MANITOBA:—Chambre en comité pour examiner résolutions démontrant l'opportunité de donner un octroi d'argent annuel pendant un certain temps à cette province, 116. Résolutions adoptées en comité, rapportées et adoptées, et bill No. 60 (y relatif) introduit, 144. Lu 2me fois, 190. Examiné, rapporté, lu, 3me fois et passé, 201. Passé par le Sénat, 242. S. R., 324. 39 *Victoria*, chapitre 3.
- MARCHANDISES IMPORTÉES DES ETATS-UNIS:—Ordre de la Chambre demandant un état de la valeur totale de ces marchandises, en 1871, '72 et '73, etc. M. *Young*, 58. Réponse, 106. Impression dans les documents de la session seulement, 163.
- MARINE ANGLAISE:—Législation y relative et affectant les navires enregistrés en Canada:—Adresse. Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté concernant cette législation,—M. *Mitchell*, 58. Réponse, 69. *Imprimé*, 88.
- MARINE:—Législation impériale concernant la marine canadienne.—Motion pour que la Chambre se forme en comité pour examiner des résolutions à ce sujet. Débat et motion retirée, 230.
- MARINE ET PÊCHERIES:—Rapport annuel du ministre, pour l'année expirée le 30 juin 1875, 57. Supplément No. 1 au rapport annuel, 70. Supplément No. 4 au rapport annuel, 303.
- MARINE MARCHANDE ANGLAISE ET SON EFFET SUR LE TONNAGE CANADIEN:—Motion pour une résolution devant servir de base à une adresse à Sa Majesté concernant la législation impériale à ce sujet,—M. *Mitchell*. Amendement à l'amendement proposé par M. *Langevin*. Débat, ajourné, 159. Débat repris, amendement et motion principale retirés, 245.
- MEMBRES:—Certificats d'élections. Voir Certificats.
- MÉMOIRES; Envoyés comme pétitions, rejetés parcequ'ils ne contenaient aucune prière, 207.
- MESSAGE DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL:—Voir Gouverneur-Général.
- MESSAGES DU SÉNAT:—Bibliothèque, 64. Transmettant rapport du comité sur les estacades etc., de la Gatineau, 184. Permettant à certains Sénateurs de comparaître et témoigner devant le comité spécial des intérêts agricoles, 215. Permettant à certains Sénateurs de témoigner devant le comité spécial des manufactures, mines, etc., 252. Permettant à l'hon. M. *Sutherland*, de témoigner devant le comité d'immigration etc., et l'hon. M. *Christie* devant le comité de l'agriculture, 259.
- MESSAGES AU SÉNAT:—Bibliothèque, 42, 49. Impressions, 58. Copie du rapport du comité sur les estacades de la Gatineau, 158. Pour permission à certains Sénateurs de témoigner devant le comité de l'agriculture, 207. Pour permission à certains Sénateurs de témoigner devant le comité de la dépression des manufactures etc., 228. Pour permission à l'hon. M. *Sutherland* de témoigner devant le comité de l'immigration, etc. Pour permission à l'hon. M. *Christie* de témoigner devant le comité de l'agriculture 252. Raisons données pour lesquelles la Chambre n'acquiesce pas aux amendements du Sénat au bill No. 3, Statistiques criminelles, 284.

MILICE ET DÉFENSE DU CANADA:—Bill No. 68,—M. *Vail*, 164. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 202. Par le Sénat, 238. S. R., 324.—39 *Victoria*, chap. 12.

MILICE DU CANADA:—Rapport sur l'état de la milice, pour l'année 1875, 30. Miliciens de 1812: Ordre pour noms des personnes qui ont demandé et n'ont pas obtenu leur pension.—M. *Rouleau*, 110. Réponse ayant rapport à une adresse des vétérans de 1812. *Pas imprimé*, 214.

MIRAMICHI, RIVIÈRE MIRAMICHI:—Ordres pour instructions données à l'officier en charge du dragueur à vapeur à l'entrée de cette rivière,—M. *Mitchell*, 109. Réponse, 272. *Pas imprimé*, 309.

MITCHELL, M. HENRY, MAITRE DU HAVRE A LITTLE GLACE BAY, C. B.:—Ordre pour état de tous les argents payés au gouvernement par M. *Mitchell*,—M. *McDonald*, (Cap-Breton), 136. Réponse, 197. *Pas imprimé*, 214.

MONTRÉAL, MAGASIN D'ENTREPOT DE,—Ordre pour annonces au sujet de la construction de cet entrepôt,—M. *Tupper*, 109. Réponse, 266. *Imprimé*, 308.
Commissaires du havre de,—Voir havre de Montréal.

MONTRÉAL, BUREAU DE POSTE DE,—M. *Mousseau*, ordre pour un état du nombre des employés, 267.

MORRILL, LETTRES PATENTES POUR INVENTIONS ET AMÉLIORATIONS DES MACHINES A COUDRE A NAVETTES:—Bill No. 56, 142. Lu 2me fois et renvoyé au comité, 190. Rapporté, 242. Examiné et rapporté, 256. Lu 3me fois et passé, 266. Par le Sénat, 312. S. R., 325. 39 *Victoria*, chap. 75.

N.

NAVIGATION (LIBRE) DES CANAUX DES ETATS-UNIS:—Voir Traité de Washington.

NAVIGATION D'HIVER DU GOLFE ET DU FLEUVE ST. LAURENT:—Comité spécial nommé,—M. *Fréchette*, 142. Rapport, 283. *Imprimé*, 308.

NOUVEAU-BRUNSWICK, ACTE DES ECOLES DU:—Message de Son Excellence transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire des Colonies, 37.

NIAGARA, RIVIÈRE NIAGARA:—Adresse pour correspondre relativement à l'obstruction de la navigation de cette rivière par la construction d'un pilier,—M. *Charlton*, 125. Réponse, 148. *Pas imprimé*, 164.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU NORD-OUEST:—Adresse pour copies de tous les actes passés par le Conseil de ces territoires et de la correspondance,—M. *Schultz*, 197. Réponse, 312. *Pas imprimé*, 318.

Bill No. 7,—M. *Mackenzie*, 58. Lu 2me fois, 75. Examiné, amendé, rapporté, adopté, la 3me fois et passé, 130. Passé par le Sénat avec amendements, lesquels sont adoptés, 273. S. R. 325, 39 *Vict.* chap. 21.

Copies des ordres de Son Excellence en Conseil et lois et ordonnances du Conseil du—, 202. *Imprimé*, 214.

Ordre pour état des importations dans ces territoires par les ports de la Baie-d'Hudson et de la Baie James, 208. Réponse, 247. *Non imprimé*, 261.

O.

OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS ENREGISTRÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT:—*Pas à imprimer*, 260.

ORDRES PERMANENTS:—Comité nommé, 30. Rapport, 47. Concours, 49. Premier rapport, 57. Deuxième rapport, 88. Troisième rapport, 97. Quatrième rapport, 114. Quatrième rapport adopté, 122. Cinquième rapport, 129. Sixième rapport, 147. Septième rapport, 164. Huitième rapport, 172, et neuvième rapport, 196.

ORATEUR:—M. L'Orateur Communique une lettre de Son Excellence au sujet de la prorogation de la Chambre, 233.

Décisions sur pétitions:—Pages, 41, 61, 79, 83, 87, 94, 106, 154, 207, 227, 241, 265, 281, 301 et 308.

Décisions sur questions d'ordre:—Sur l'amendement de M. DeCosmos lors de la nomination d'un comité spécial au sujet de la dépression financière, 65. Sur la motion de M. *Masson* pour concours dans le second rapport du comité spécial concernant les débats, 94. Sur l'amendement à l'amendement de M. *Workman*, "Subsides," 100. Sur motion de M. *Masson* pour concours dans le deuxième rapport "Débats," 107. Sur le bill No. 16 de M. *Cook*, Ingénieurs commissionnés, 137.

Mandats de l'Orateur:—Pour de nouveaux bref d'élections, 16. Pour l'altération du rapport du bref pour *Victoria N. E.*, 16. Pour l'altération du rapport au bref de *Victoria Nord*, 18. Pour nouveau bref, *Charlevoix*, 26. Pour nouveaux brefs, *Bruce-Sud*, *Glengarry*, *Bellechasse*, *West Toronto* et *Québec-Centre*, 27. *Deux-Montagnes*, 41.

P.

- PACIFIQUE, Bâtiment à vapeur *Pacifique* :—Ordre pour copie de la correspondance relativement à la perte du,—M. *DeCosmos*, 136. Réponse, 259. *Pas imprimé*, 309.
- PÊCHERIES DANS LES PROVINCES MARITIMES :—Adresse, ordre en conseil, instructions aux officiers, etc., 70. Réponse, 215. *Pas imprimé*, 164.
- PÊCHEURS SUR LA RIVE NORD DU ST. LAURENT :—Ordre, correspondance relativement à la détresse des pêcheurs,—M. *Cimon*, 296. Réponse, 324.
- PÊCHE DANS LA BAIE DE BURLINGTON ET A DUNDAS MARSH :—Ordre pour état de toutes les licences émises par l'inspecteur des pêcheries dans ces baies, 245. Réponse, 282. *Pas imprimé*, 309.
- PÊCHE, BAUX DE PÊCHE RENOUVELÉS OU ACCORDÉS DEPUIS LE 1^{er} DÉCEMBRE 1873 :—Ordre, pour rapport indiquant les rivières pour lesquelles des baux ont été accordés, 243. Réponse, 277. *Pas imprimé*, 309.
- PÊCHE, PERMIS ACCORDÉS OU REFUSÉS AUX PERSONNES VOULANT PÊCHER DANS LES LACS DANS LES LIMITES DE TERREBONNE, DE MONTCALM, ETC :—Ordre pour correspondance à ce sujet,—M. *Baby*, 110. Réponse, 214. *Non imprimé*, 260.
- PÊCHE, PERMIS DE PÊCHE A LA NASSE DANS LES PROVINCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Ordre pour rapport au sujet de ces permis, 158. Réponse, 215. *Imprimé*, 260.
- PÊCHE, PERMIS DE PÊCHE A L'HAMEÇON ET AUX RETS DANS LA PROVINCE D'ONTARIO :—Ordre pour rapport à ce sujet,—M. *Kirkpatrick*, 110. Réponse, 235. *Pas imprimé*.
- PÊCHE, PERMIS DE PÊCHE ACCORDÉS SUR LA GRÈVE DU ST. LAURENT DANS LES PAROISSES DE NOTRE DAME DU PORTAGE ET DE LA RIVIÈRE DU LOUP, ETC :—Ordre pour état à ce sujet depuis la Confédération, M. *Pouliot*, 312.
- PÊCHE, DROITS DE PÊCHE D'EUGÈNE DUMAS ET AUTRES DE ST. JEAN PORT JOLI :—Ordre pour documents etc., et instructions données à *Clovis Caron*, inspecteur des pêcheries, relativement à ces droits,—M. *Rouleau*, 245. Réponse, 278. *Pas imprimé*, 309.
- PÊCHE, STATIONS DE PÊCHE, DANS LE DISTRICT DU LAC SIMCOE :—Adresse pour rapport des baux et permis etc., 42. Réponse, 73. *Pas imprimé*, 88.
- PÉNITENCIERS :
- Rapport du ministre de la Justice pour 1875, 41. Pour être imprimé, excepté les états contenant les noms etc., des condamnés, 87.
 - Chambre en comité pour examiner résolutions concernant la nomination et le salaire des assistants-inspecteurs des,—M. *Blake*, 64. Résolutions adoptées en comité, 75. Rapporté et adopté et renvoyé à un comité général sur le bill No. 2 p. 89.
 - Bill No. 2, pour la nomination d'assistants-inspecteurs dans la Colombie et Manitoba,—M. *Blake*, 53. Lu 2^{me} fois, 75. Examiné, rapporté, lu 3^{me} fois et passé, 108. Passé par le Sénat, 158. S. R., 324.—39 *Vict.* chap. 24.
 - Ordres pour copies de la correspondance relativement à l'achèvement des bâtisses du pénitencier de St. Vincent de Paul,—M. *Ouimet*, 295.
- PENSIONS :—Rapport des allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte des—, 49. *Imprimé*, 88.
- PÉTITIONS LUES ET REÇUES LE JOUR DE LEUR PRÉSENTATION :—Du Conseil Municipal de London, 158. De *T. Workman* et autres en faveur de la Banque Métropolitaine, 168. De la banque Métropolitaine, 172. De *Henry Prince* et al, 190. De *Edward Mackay*, et autres actionnaires de la compagnie de publication du *Mail*, 196. Des premiers détenteurs de sûretés hypothécaires de la compagnie du chemin de fer du Sud, résidant en Angleterre, 228.
- Pétitions lues et reçues ayant rapport à l'incorporation de bills privés ou à leur amendement :—De *John T. Mahon*, et al, 53. Rapporté, 57.—*W. S. Amies*, 69. Rapportée, 88.—De la Société permanente Union de construction et d'épargnes de Toronto, 79. Rapportée, 88.—De la compagnie du Canada contre le feu et maritime, 79. Rapportée, 88.—De *John Turner* et al, 79. Rapportée, 88.—De la Banque de la cité de Montréal et de la Banque Royale Canadienne de Toronto, 79. Rapportée 88.—De la Banque des Artisans, 79. Rapportée, 88.—De la compagnie manufacturière de Welland Vale, 79. Rapportée, 97.—De *E. C. Jones*, de Toronto et *W. Chaplin* de Ste. Catherine, 147.—De la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Ottawa, 83. Rapportée, 88.—De la compagnie d'impression et de publication du *Mail*, 83. Rapportée, 88.—De la compagnie d'assurance et de placement des Citoyens, 83. Rapportée, 88.—De *Robert Campbell*, 83. Rapportée, 83.—De la compagnie de crédit foncier du Canada, 87. Rapportée, 114.—De la compagnie d'éclairage au gaz du Canada, 87. Rapportée, 97.—De *S. Wadell* et al, 87. Rapportée, 97.—De *M. C. Cameron* et al 93. Rapportée, 147.—De la compagnie maritime du Canada, 93. Rapportée, 114.—De Le Crédit

Foncier du Bas-Canada, 93. Rapportée, 97.---De la Société permanente de construction, 105. Rapportée, 114.---De la compagnie du pont du Canada et de la rivière Détroit, 105. Rapportée, 114.---De la compagnie de jonction du Grand-Occidental et du chemin de fer de la rive du lac Ontario, 105. Rapportée, 114.---De *J. T. Grange et al.*, 105. Rapportée, 114.---De *R. M. Wanzer et al.*, 105. Rapportée, 114.---De *J. Domville et al.*, 106. Rapportée, 147.---De *A. Cross et al.*, 106. Rapportée, 114.---Du chemin de fer Grand-Occidental, 106. Rapportée, 114.---De la compagnie du pont suspendu de Clifton, 106.---Rapportée, règle 51 suspendue, 114.---De *F. J. Smith et al.*, 106. Rapportée, 114.---Du même, une autre pétition, 121. Rapportée, 129. Renvoyée au comité, 164. Rapportée, 196.---De *O. Morrill*, 106. Rapportée, 114.---De la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, 121. Rapportée 147, 129.---De *R. L. Denison et al.*, 121. Rapportée, 129.---De l'association des commis-voyageurs du Canada, 121. Rapportée, 129. De *W. Kerteman et al.*, 121. Rapportée, 164.---De Son Honneur l'évêque de la Terre de Ru, est, 121. Rapportée, et règle 51 suspendue, 164.---Du Rév. *V. N. Vigneulle et al.*, 129. Rapportée, 147.---De *R. A. R. Hubert et al.*, 135. Rapportée, 147.---De la Banque St. Laurent, 141. Rapportée, 147.---De la société de construction permanente et d'épargne de Ste. Catherine, 147. Rapportée, 164.---De la compagnie du gaz d'Ottawa, 153. Rapportée, 164.---De *William Thompson et al.*, 153. Rapportée, 164.---De la compagnie des terres anglo-américaine, 153. Rapportée et règle 51 suspendue, 196.---De *C. W. Wetmore et al.*, 154. Rapportée, 164.---De *T. Workman et al.*, 168. Rapportée, 171.---De la Banque Métropolitaine, 171. Rapportée défavorablement, 196.

PÉTITIONS REJETÉES :---De la compagnie d'outils de Roxton Pond *et al.*, 41. De *J. Saunders et al.*, 69. De la Chambre de Commerce de la Puissance, 79. De *W. R. Taylor* et de *Dugald R. McNab*, 83. De *Martin Stevens* et *A. Bufontaine et al.*, 87. De *Lymans, Clare & Co.*, 94. De Rév. *P. J. Saucier* et de *R. W. Heneker*, 106. De *John Grant et al.* De *Alex. Murdoch et al.*, 154. Du Rév. *A. Sutherland*, de *John Lorway* et de *Neil Stewart*, 207. De *Charles Dickson et al.*, 227. De *F. X. A. Biron* contre le juge *Loranger*, 237. De *Allan McAdam*, 241. De *Jno Robinson*, etc., etc., 265. De *Haskett et Brown*, 281. Des révérends *J. B. Campeau*, *André Brien* et *J. P. Bélair*, 301. Du rév. *Isidore Forget*, 308.

PHARE A L'ILE GUYON :---Ordre, copies des soumissions pour construction de ce phare, 159. Réponse, 235. *Pas imprimé*, 261.

PITON & CIE., CONTRACTEURS :---Voir Grosse Ile.

POIDS ET MESURES, ACTE DE 1873 :---Bill No. 44,---*M. Oliver*, 122. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 245.

Chambre en comité pour examiner certaines résolutions amendant cet acte,---résolutions adoptées, rapportées et adoptées et bill No. 94 (y relatif) introduit, *M. Oliver*, 268.

POIDS ET MESURES ET INSPECTION DES GAZ ET DES GAZOMÈTRES :---Chambre en comité pour examiner certaines résolutions pour l'extension des actes concernant les---, à la province de l'Île du Prince-Edouard, ---*M. Laird*, 115, résolutions adoptées en comité, rapportées et bill No. 59 (y relatif) introduit, 144. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 202. Passé par le Sénat, 242. S. R., 324,---39 Victoria, chap. 25.

POLICE DE LA PUISSANCE :---Etat montrant le nombre d'hommes employés, etc., etc., 53. *Pas imprimé*, 88.

POLICE D'EAU DE QUÉBEC :---Ordre de la Chambre pour correspondance relative à l'envoi dans le district électoral de Charlevoix dans le mois de janvier dernier d'une vingtaine des hommes faisant partie de cette police,---*M. Langevin*, 70.

PONT DE GLACE ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS :---Bill No. 92, 242. Ordre déchargé et bill retiré, 296.

PORTAGE, ILE DU PORTAGE DANS LA BAIE DE MIRAMICHI :---Adresse, papiers et correspondance relativement au transport de cette île au gouvernement canadien, 245.

POSTES :---Rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1875, 34. Renvoyé au comité des comptes publics, 142.

Maître de poste à Bloomsburgh :---Ordre pour correspondance relativement aux charges contre lui, 268.

Maître de poste à Christmas Island, C.-B. :---Motion pour correspondance relativement à la démission de *M. McDougall*. Débat. L'Orateur quitte le fauteuil à 6 P.M.. 136. Considération reprise, adresse adoptée, 142. Réponse, 163. *Pas imprimé*, 309.

Maître de poste à Glencoe :---Ordre pour copies des témoignages pris par l'inspecteur du bureau de poste relativement aux accusations portées contre ce maître de poste,---*M. Ross* (Middlesex), 296.

Maître de poste à St. Henri, comté de Lévis :---Ordre pour correspondance relativement au renvoi de *M. Collet*,---*M. Fréchette*, 110.

POSTES, SERVICE DES---, A HOCHELAGA :---Ordre pour correspondance à ce sujet,---*M. Desjardins*, 243.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :---Motion pour une adresse, rapport relativement aux démarches faites pour établir des communications régulières durant l'hiver entre cette province et la terre ferme,---*M. Perry*. Débat,---Chambre ajournée, 94. Débat continué et adresse adoptée, 108.

PRIVILÈGES ET ELECTIONS :---Comité spécial nommé, 30. Rapport, 45. Concours, 58. Documents *in re La Reine vs. Daoust.* renvoyé, 184. Premier rapport, 235.

PROCÉDURE CRIMINELLE :---Bill No. 10.—M. Cameron (Cardwell), 79. Lu une deuxième fois et renvoyé au comité spécial, 137.

Q.

QUAIAGE SUR LES VAISSEAUX, ETC. :---Chambre en comité pour examiner certaines résolutions à ce sujet. (Consentement de Son Excellence). Résolutions adoptées en comité, M. Robillard, 158. Ordre déchargé, 285.

QUAIS A LA MALBAIE, LES EBOULEMENTS ET LA BAIE ST. PAUL :---Adresse pour rapport concernant la construction et la réparation de ces quais,---M. Langevin, 42. Réponse, 266. *Pas imprimé*, 309.

R.

RAILS D'ACIER EN 1874 :---Ordre pour correspondance relativement aux contrats faits par le gouvernement pour l'achat de,---M. Tupper, 109. Réponse, 281. *Imprimé*, 308.

RAILS DES CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT :---Chambre en comité pour examiner résolutions autorisant le gouvernement à disposer temporairement de ses rails,---M. Mackenzie, 303. Résolutions adoptées en comité, rapportées et lues 1er fois. Motion pour 2ème lecture,---Amendement de M. Bowell rejeté sur division, 310. Résolutions lues 2ème fois et adoptées, 311.

RAILS ACTUELLEMENT EN LA POSSESSION DU GOUVERNEMENT :---Ordre pour un état de la quantité de ces rails, etc.,---M. Mitchell, 244.

RÉFORME SANITAIRE :---Comité nommé pour s'enquérir de l'opportunité de légiférer sur ce sujet,---M. Brouse, 197. Rapport, 288. *Imprimé*, 309.

RÈGLES DE LA CHAMBRE :---Comité spécial nommé : Révision de ses règles, 42. Rapport recommandant certains amendements, 122 et 123. Chambre en comité pour examiner ce rapport, autres amendements faits, rapporté, et adopté, 242.

RÈGLES SUSPENDUES :---51ème règle suspendue relativement au bill No. 71 concernant le Synode de l'Eglise d'Angleterre de la Terre de Rupert, 165, et au bill No. 78 concernant la compagnie anglo-canadienne de prêt et de crédit, 196.

REVENU DE L'INTÉRIEUR :---Bill du Sénat, No. 84. Reçu et lu 1er fois, 202. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des banques etc., 215. Rapporté, 228. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 238. S. R., 324.—39 *Vict.*, chap. 5.

REVENU DE L'INTÉRIEUR DU CANADA :---Pour l'année finissant le 30 juin 1875. Rapports, états et statistiques, 34.

REVENUS ET DÉPENSES DU CANADA DEPUIS LE 1ER JUILLET 1875 AU DIX FÉVRIER 1876 :---Etat des, 84. *Imprimé* pour la distribution seulement, 163.

REVENUS ET DÉPENSES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, DU NOUVEAU-BRUNSWICK, DE MANITOBA, DE LA COLOMBIE :---Ordre pour état des,---M. Bunster, 268.

ROCHESTER, GEORGE :---Ordre pour copies des témoignages pris devant les Arbitres de la Puissance sur la réclamation de M. Rochester, 244. Réponse, 281. *Pas imprimé*, 309. Motion pour un comité spécial pour examiner l'enquête faite. Débat et motion retirés. 313.

ROYAL ALBERT, COMPAGNIE DU PONT ROYAL ALBERT : Bill No. 42,---M. Jetté, 115. Lu 2ème fois et renvoyé au comité, 143. Rapport, Bill retiré, recommandation que l'honoraire soit remboursé, et ordre donné en conséquence, 271.

S.

SAISIE ET DÉTENTION DE RETS ET DE POISSON APPARTENANT À DES PÊCHEURS ANGLAIS PAR LES SAUVAGES DEMEURANT SUR LES BORDS ET DANS LES ILES DE LA BAIE GEORGIENNE :---Ordre pour documents à ce sujet,---M. Cook, 267.

SAUVAGES, LES SIX NATIONS SAUVAGES :---Ordre pour correspondance entre le gouvernement et le Conseil des,---relativement au paiement des intérêts accrus à eux dûs,---M. Patterson, 109, Réponse, 165. *Pas imprimé*, 214.

- SAUVAGES** :—Bill No. 30,106. Lu la 2e fois, 202. Examiné et progrès rapporté, 238. Ré-examiné et nouveau progrès rapporté, 252. Adopté, 273. Lu 3me fois et passé 278. Passé par le Sénat avec amendements et adopté tel qu'amendé. *S. R.*, 325,—39 *Vict.* chap. 18.
- SAUVETAGE DES PERSONNES TOMBANT À L'EAU DANS LE VOISINAGE DES QUAIS** :—Bill No. 17. Pour pourvoir aux moyens de—*M. Cook*, 84. Ordre déchargé et bill retiré, 285.
- SÉANCE DE LA CHAMBRE, LE SAMEDI** :—Décidé que les mesures du gouvernement auront droit de priorité depuis 2 heures p. m., 256. De 1.30 p. m., 288.
- SEL, INDUSTRIE DU SEL** :—Comité spécial nommé pour faire une enquête sur ce sujet,—*M. Farrow*, 136. Rapport, 271. Rapport renvoyé au comité conjoint des impressions, 296. *Imprimé*, 308.
- SÉNAT, DOCUMENTS DU SÉNAT** :—*Pour être imprimés*. Etat des articles manufacturés, importés des Etats-Unis pendant certaines années, 163. Réponses aux adresses—Etat montrant l'usage fait par le gouvernement des rails d'acier achetés; rapport de *F. Shanly* sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard; correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Ontario au sujet de l'octroi de terres à l'embranchement du chemin de fer de la Baie Georgienne, 214; correspondance entre le gouvernement et les contracteurs de cet embranchement; correspondance entre le gouvernement et la Compagnie du Câble direct ou autres compagnies; état des dépenses faites pour le chemin de fer du Pacifique, ses embranchements et la ligne télégraphique, 260. Réponse à une adresse au sujet de la somme dépensée sur le terrain des bâtisses parlementaires, 208.
Pas imprimé : réponses à des adresses;—Phares-balises à Tadouac; rapport des frais payés pour bills privés; appels au comité judiciaire du Conseil Privé; maître de poste à Sackville, 164. Extension du chemin de fer de l'Est et ouvrages faits par le dragueur à vapeur "Canadian," 309.
- SERMENTS D'OFFICE** :—Administration des serments d'office,—Bill No. 1,—*M. Mackenzie*, 29.
- SERVICE CIVIL, ACTE DU SERVICE CIVIL DE 1868 ET ACTE DU FOND DE RETRAITE** :—Chambre en comité pour étendre les dispositions de cet acte aux officiers de la Cour Suprême et de la Cour d'Echiquier du Canada, *M. Blake*, 73. Résolution adoptée et renvoyée au comité sur le bill No. 34. Cour Suprême et Cour d'Echiquier du Canada, 143.
- SESSION** :—Ordre de la session, 130.
- SEEA, HON. AMBROSE** :—Comité spécial nommé, 110. Nom de *M. Flynn* substitué à celui de *M. Jones*, d'Halifax, 125. Rapport, 142.
- SIMARD, M. HENRI** :—Motion pour adresse au sujet de la commission le nommant inspecteur des poids et mesures. Débat et motion retirée,—*M. Langevin*, 109.
- SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE ET D'ÉPARGNES DE ST. CATHERINE, LA SÉCURITÉ** :—Bill No. 70, 165. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des banques, 190. Rapporté avec amendements, 251. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 255. Passé par le Sénat, 295. *S. R.*, 326,—39 *Victoria*, chap. 64.
- SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION PERMANENTE ET D'ÉPARGNES "L'UNION"** :—Bill, No. 19, 89. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des banques, etc. Rapporté avec amendements, 168. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 190. Passé par le Sénat, 228. *S. R.*, 324,—39 *Victoria*, chap. 63.
- SOCIÉTÉ PROVINCIALE PERMANENTE DE CONSTRUCTION ET D'ÉPARGNES** :—Bill No. 36, 115. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 137. Rapporté avec des amendements, 168. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 190. Passé par le Sénat, 228. *S. R.* 324.—39 *Vict.* chap. 65.
- SOREL (CORPORATION DU COLLÈGE DE)** :—Ordres pour copies de la correspondance relativement à l'offre d'acheter un morceau de terre appartenant au gouvernement dans la ville de Sorel, 296. Réponse, 320.
- SOREL, MAISON DE DOUANES DE** :—Ordre pour copies des pétitions et correspondances à ce sujet,—*M. Barthe*, 295.
- STATISTIQUES CRIMINELLES** :—La Chambre en comité pour considérer certaines résolutions pourvoyant au paiement des officiers etc.,—*M. Blake*, 64. Adoptées en comité, 75. Rapportées et adoptées et renvoyées au comité général sur le bill No. 3, 90.
- STATISTIQUES CRIMINELLES** :—Bill No. 3,—*M. Blake*, 53. Lu une 2ème fois, 75. Examiné, amendé, rapporté, et adopté, 108. Ordre pour la troisième lecture déchargé, examiné de nouveau, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois et passé, 116. Par le Sénat avec amendements, 158. Amendements examinés et désapprouvés, messages au Sénat, 284, message du Sénat qu'ils n'insistent pas, 312. *S. R.*, 325.—39 *Victoria*, chap. 13.
- STEAMER "SIR JAMES DOUGLASS"** :—Ordre pour correspondance relativement à des plaintes du bureau du chemin de fer Pacifique Canadien au sujet de ce steamer, 214. Réponse, 308. *Pas imprimé*, 318.

STATUTS PROVINCIAUX :—Adresse pour correspondance sur l'exercice du pouvoir de désavouer les,—M. *Mills*, 108. Réponse, 308. *Imprimé*, 317.

STATUTS, 38 *Vict* :—Rapport officiel de la distribution des, 87. *Pas imprimé*, 164.

STEAMER (TENDER) POUR TRANSPORTER LES MALLES DE LA POINTE AUX PÈRES AUX NAVIRES OCÉANIKES :—Ordres pour copies des circulaires envoyées aux constructeurs de navires pour la construction d'un navire de cette nature,—M. *Tupper*, 109. Réponse, 172, *Pas imprimé*, 214.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :—Chambre en comité pour prendre en considération les subsides à être votés à Sa Majesté, 36. Message de Son Excellence et estimés 1876-77, renvoyés, 64. Résolutions No. 2 adoptées en comité, 64. Motion "Que l'Orateur quitte le fauteuil, etc.," débat, ajourné, 90. Débat repris, amendement de M. *Irving* et amendement de M. *Workman* en amendement, ce dernier déclaré hors d'ordre, 100. Amendement de M. *Irving* rejeté. Débat continué sur motion principale, ajourné, 101. Débat repris, 116. Motion pour ajourner le débat, débat sur cette question, motion retirée, motion principale adoptée. Résolutions No. 3 adoptées en comité, 117. Motion "Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc.," Amendement de M. *Workman* rejeté, 130. Motion principale adoptée. Résolutions No. 4 adoptées, 131. Motion "Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de *Sir John Macdonald*. Débat, ajourné, 149. Débat continué, 165. Débat continué, amendement rejeté sur division, 168. Motion principale adoptée. Résolutions No. 5 adoptées, 169. Résolutions de 1 et 6 à 51 inclusivement adoptées, 185. Estimé en faveur des colons de Manitoba renvoyé, 190. Résolutions Nos. 206, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 72, 73, 74, 76, 77 et 78 adoptées, 191. Résolutions No. 97 à 100 et 102 à 108 et 110 à 118 adoptées, 203. Résolutions Nos. 119 à 137 adoptées, 209. Motion "Que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc.," Amendement de M. *Costigan* rejeté sur division. Motion principale adoptée. Résolutions Nos. 138 à 158 inclusivement, adoptées, 215 à 218. Résolutions Nos. 159 à 179 adoptées. Nos. 181 à 185, adoptées, 222. Rés. 186 à 196 et 199 à 205 adoptées, 223. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *DeCosmos* rejeté sur division, 238. Motion principale adoptée. Résolutions No. 7, adoptées, 239. Résolutions No. 1 à 51 inclusivement rapportées et adoptées, 246 et 247. Motion "Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Colby* rejeté sur division, 252. Motion principale adoptée. Résolutions Nos. 88 à 96 inclusivement, et 63, 64 et 65 adoptées, 261. Résolutions Nos. 66, 67, 69, 70, 71 et 75 adoptées en comité, 273. Résolutions Nos. 206, 53, 54, 57, 58, 59, 60, 72, 73, 74, 76, 77 et 78 rapportées; No. 73 ajourné. Autres résolutions adoptées, p. 273 et 274. Résolutions Nos. 119 à 137 inclusivement, rapportées et adoptées, 275. Résolutions Nos. 83 et 84 adoptées en comité, 278. Résolutions Nos. 61, 62, 68, 55, 56, 197 et 198 adoptées en comité, 285. Nos. 97 à 100 et 102 à 108 et 110 à 118 rapportées et adoptées, 290. 138 à 158 rapportées; 138, 139 et 140, examen ajourné. 141 à 158 adoptées, 291. Motion "Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, etc." Amendement de M. *Kirkpatrick* retiré après débat. Nos. 207 à 232 adoptées en comité, 303. Nos. 233 à 251 adoptées en comité, 311. Nos. 253 à 259, adoptées, 312. Nos. 260 à 267 et 52 adoptées, 313. Nos. 207 à 232 rapportées et adoptées, 313 et 314. Résolutions Nos. 233 à 251 et 253 à 267 et 52 rapportées et adoptées, 318 et 319. Les dites résolutions furent alors envoyées au comité des Voies et Moyens; deux résolutions furent adoptées et rapportées, et le Bill des Subsidés, No. 101 fut introduit par M. *Cartwright*, et lu trois fois et passé, 320. Passé par le Sénat, 321. S.R., 326, 39 *Vict.*, c. 1. 159 à 179 et 181 à 188, 203 et 189 à 196 et 199 à 202, 204, 205, rapportées et adoptées, 292, 293 et 294. 79 à 82, 85 à 96 et 63 à 67, 70, 71 et 75 rapportées et adoptées, 296. Résolutions Nos. 83 et 84 rapportées. No. 83 amendée sur motion de M. *Ross* (Middlesex), et adoptée telle qu'amendée, 297. Résolution No. 84 étant lue pour la deuxième fois, M. *Plumb* propose un amendement qui est rejeté sur division, 298. Résolution 84 adoptée, 299. Nos. 66, 62, 68, 55, 56, 197 et 198 rapportées et adoptées, 299. Résolutions ajournées, Nos. 73, 138, 139 et 140 adoptées, 299. Estimés supplémentaires pour les années finissant le 30 juin 1876 et 1877 respectivement et le message de Son Excellence renvoyés, 299.

SUCRE RAFFINÉ :—Ordre pour correspondance, pétitions et mémoires relatifs au,—M. *Desjardins*, 287. *Pas imprimé*, 309.

SYMME HENRY R. :—Adresse pour rapport des explorations et arpentages dans les paroisses de Ste. Irénée comté de Charlevoix, par M. *Symmes*,—M. *Langevin*, 42. Réponse, 215. *Pas imprimé*, 260.

SYNODE DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE, DIOCÈSE DE LA TERRE DE RUPERT :—Bill No. 71.—M. *Cameron* (Cardwell), 51^{me} règle suspendue, 165. Lu la deuxième fois et renvoyé au comité des bills privés, 208. Rapporté, amendé, recommandation que les frais et honoraires soient remboursés et ordre donné en conséquence, 256. Ordre déchargé et bill retiré, 266.

ST. LAURENT, FLEUVE ST. LAURENT :—Ordre de la Chambre pour rapport des explorations et estimés des améliorations des ingénieurs, etc.,—M. *Blain*, 80. Réponse, 259. *Pas imprimé*, 309.

T.

- TALBOT, M., DU DÉPARTEMENT DES POSTES :---Ordre de la Chambre pour instructions données à M. Talbot relativement à sa visite dans le district électoral de Charlevoix, etc.,—M. Langevin, 70. Réponse, 163, *Pas imprimé*, 214.
- TÉLÉGRAPHE, LIGNE DE TÉLÉGRAPHE SUR LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :---Adresse pour état des soumissions reçues pour la construction de cette ligne,—M. Langevin, 80. Réponse, 226. *Imprimé*, 317.
Motion, ordre pour copie du contrat et des instructions donnés à F. Barnard, écuyer, relativement à cette ligne,—M. Langevin. Débat et motion retirée, 245.
- TÉLÉGRAPHE, LIGNE DE TÉLÉGRAPHE A NANAIMO :---Adresse pour correspondance relativement à la construction de cette ligne,—M. Bunster, 268. Réponse, 320.
- TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN DANS LE GOLFE ET LE FLEUVE ST. LAURENT :---Comité spécial nommé,—M. Robitaille, 142. Permission accordée de faire rapport de temps en temps, cinq membres devant composer le quorum, 148. Toutes pétitions présentées à ce sujet renvoyées au comité, 288. Rapport présenté et renvoyé au comité conjoint des impressions, 312. *Imprimé*, 317.
- TÉMOINS DANS LES PROCES CRIMINELS :---Bill No. 74,—M. Blake, 168. Lu 2^{me} fois, 215. Examiné, rapporté, lu 3^{me} fois et passé, 252. Passé par le Sénat, 278. S. R., 325. 39 *Victoria*, chapitre 36.
- TERRES DE LA PUISSANCE ;—La Chambre en comité pour considérer certaines résolutions amendant les actes des,—M. Laird, 115. Résolutions adoptées en comité, rapportées et adoptées, et Bill (No. 83 y relatif) introduit, 201 et 202. Lu 2^{me} fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3^m fois et passé, 261. Par le Sénat, 312, S. R. 325.—39 *Victoria* : chap. 19.
- TERRES RÉSERVÉES POUR CHEMINS DE FER :---Bill, No. 93,—M. Laird, 261. Ordre déchargé et bill retiré, 310.
Chambre en comité pour considérer une résolution y relative,—M. Laird, 272. Ordre déchargé, 310.
- THÉ, DROITS SUR LE THÉ :---Adresse pour correspondance relativement aux changements dans le tarif,—M. Mitchell, 108. Réponse, 229. *Pas imprimé*, 260.
Adresse pour remise ou remboursement de ces droits aux ports de Montréal et d'Halifax, l'année dernière,—M. Mitchell, 110. Réponse, 229. *Pas imprimé*, 260.
- TRAITÉ RE WASHINGTON :---Adresse pour correspondance relative à la violation apparente de ce traité,— par le refus de la navigation libre des canaux des Etats-Unis,—M. Jones (Leeds), 207. Réponse, 282. *Imprimé*, 308.
Adresse pour correspondance relativement à la violation alléguée de ce traité,—M. Jones, d'Halifax, 268.
- TRUELLE, M. EDMOND, DU DÉPARTEMENT DES DOUANES A QUÉBEC :---Motion pour ordre de la Chambre au sujet des instructions données à M. Trudelle lors de sa visite dans le district électoral de Charlevoix. Débat—Motion retirée,—M. Langevin, 70.
- TORONTO, HAVRE DE TORONTO :---Ordre pour instructions données par le Département des Travaux Publics à quelqu'ingénieur relativement à l'exploration de ce havre, 110. Réponse, 214. *Pas Imprimé*, 260.
- TRAVAUX PUBLICS :---Rapport du ministre des,—pour l'année expirée le 30 juin 1875,30.
- TRURO ET PICTOU :---Embranchement du chemin de fer de,—Adresse pour la correspondance avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse relativement au transport de cet embranchement,—M. MacKay (Cap-Breton), 125. Réponse, 215. *Imprimé*, 260.

V.

- VACANCES DANS LA REPRÉSENTATION :---Avis des,—pages 27 et 41.
- VAISSEAUX ÉTRANGERS OBLIGÉS DE SE RAPPORTER A LA CITÉ DE DUNCAN, DÉTROIT DE MACKINAW :---Adresse, correspondance relativement à l'obligation imposée à ces vaisseaux, 295.
- VÉTÉRANS DE 1812-1815 :---Adresse pour rapport donnant les noms, âges et résidences de ceux qui ont demandé une gratification, etc., etc.,—M. Delorme, 49. Réponse, 196. *Pas imprimé*, 214.
- VIGNERONS, ASSOCIATION DES VIGNERONS DU CANADA :---Ordre pour correspondance relativement aux infractions des lois du revenu commises par cette association,—M. Smith (Peel), 224 ; réponse, 308. *Pas imprimé*, 318.

VIOLENCE, MENACES ET VEXATIONS:—Bill No. 5,—M. *Blake*, 57. Lu 2e fois, 130. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3e fois et passé, 165. Passé par le Sénat, 215. S. R., 324 39 *Vict.*, chap. 37.

VOIES ET MOYENS:—Chambre en comité, 36.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—*Pour être imprimés*, 30.

W.

WALLACE, COMPTES WALLACE:—Ordre pour rapport de la condition de ces comptes,—M. *Bertram*, 267. Réponse, 324.

ERRATA

(A la page 50)—Dans les Votes d'hier, (page 42) le nom de M. *Baby* fut omis dans le comité spécial nommé pour assister M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque du Parlement et cette entrée devrait être comme suit :

Sur motion de M. *Mackenzie*, un comité spécial fut nommé pour aider M. l'Orateur dans la direction de la bibliothèque du Parlement en autant que l'intérêt de la Chambre y est concerné, et pour agir comme comité conjoint des deux Chambres relativement à la bibliothèque; composé le dit comité de MM. *Mackenzie*, Sir *John A. Macdonald*, *Cameron* (Cardwell), *Cartwright*, *Cauchon*, *Cameron* (Ontario), *Holton*, *Fréchette*, *Delorme*, *Mills*, *Young*, *Laurier*, *Brouse*, *Tupper*, *Wright* (Ottawa) et *Baby*; et il fut ordonné qu'un message serait adressé au Sénat pour l'en informer.

(A la page 117)—Dans les votes d'hier (page 108) l'entrée relativement à la nomination d'un comité spécial pour prendre en considération les intérêts agricoles du Canada, n'a pas été faite correctement vu que le débat ajourné ne fut pas repris, mais laissé pendant sur les ordres du jour pour considération ultérieure, lundi prochain.

(A la page 198)—Dans les Votes de vendredi dernier (page 192) dans la résolution 78, le mot "Manitoba" a été changé en celui de "Territoires du Nord-Ouest," et l'entrée, par conséquent devrait se lire comme suit :

78 Police montée, Territoires du Nord-Ouest..... \$292,651.50

(A la page 230.)—Dans les Votes de vendredi dernier (page 221) la réponse à un ordre de la Chambre du deux courant, pour copies des circulaires envoyées aux constructeurs de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (Steam Tender) pour transporter les malles de la Pointe-aux-Pères aux navires océaniques, etc., a été entrée incorrectement; ce document ayant déjà été mis devant la Chambre, jeudi, le 16 courant (page 172) et l'entrée suivante ayant dû être faite :

Réponse à un ordre de la Chambre du 2 courant, pour un rapport montrant le montant que le gouvernement du Canada a consenti à payer ou a déjà payé en vertu de chaque contrat passé entre le gouvernement et toute personne ou compagnie pour l'exécution de quelque partie des travaux sur le chemin de fer du Pacifique ou la ligne de télégraphe, ou pour tout autre ouvrage en rapport avec ce chemin de fer, aussi le total de telles diverses sommes.

Et l'entrée suivante fut omise, le même jour à la page 223 :

L'ordre du jour pour la deuxième lecture du bill (No. 20) pour permettre à *William Smith Amies* d'obtenir des lettres patentes pour un nouveau et utile engrais artificiel, ayant été lu,

Sur motion de M. *Irving*, le dit ordre fut déchargé et le bill retiré.

(A la page 248)—Dans les Votes d'hier (page 235) l'entrée relative au premier rapport du comité permanent des privilèges et élections, aurait dû être comme suit :

M. *Scatcherd*, du Comité permanent des privilèges et élections, auquel la résolution suivante a été renvoyée:—(et ainsi de suite.)

Et à la page 238 le nom de M. *Roscoe* a été omis parmi ceux qui ont voté en faveur de l'amendement de M. *DeCosmos* à la motion de M. *Cartwright* demandant que la Chambre se formât en comité des subsides.

La liste correcte des "Pour" est comme suit :

POUR :

Messieurs

Bunster,
DeCosmos,
-Jones (*Leeds*),

Roscoe,
Thompson (*Caribou*),

Wallace, (*Norfolk*), et
Wright (*Pontiac*).—7.

1. The first part of the report is devoted to a general survey of the situation in the country.

2. The second part deals with the economic situation.

3. The third part discusses the social situation.

IV

4. The fourth part is devoted to a study of the political situation.

TABLE

1. The first table shows the population of the country in 1950 and 1955.

2. The second table shows the economic indicators for the years 1950-1955.

3. The third table shows the social indicators for the years 1950-1955.

4. The fourth table shows the political indicators for the years 1950-1955.

5. The fifth table shows the results of the elections held in 1955.

6. The sixth table shows the results of the elections held in 1960.

7. The seventh table shows the results of the elections held in 1965.

8. The eighth table shows the results of the elections held in 1970.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 10 FÉVRIER 1876.

La Chambre s'étant réunie,—

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre en conséquence se rend au Sénat, et de retour,—

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu des juges nommés pour la décision d'affaires de pétitions d'élection, conformément à l'*Acte des élections contestées*, 1873, et à l'*Acte des élections contestées de la Puissance*, 1874, des certificats et rapports concernant les élections suivantes, savoir :—

- Pour le district électoral de Gaspé ;
- Pour le district électoral de Toronto Centre ;
- Pour le district électoral d'Hamilton ;
- Pour le district électoral du comté de Monk ;
- Pour le district électoral de Napierville ;
- Pour le district électoral de la division nord du comté d'York ;
- Pour le district électoral de la division nord du comté de Perth ;
- Pour le district électoral de Dorchester ;
- Pour le district électoral de Montréal Ouest ;
- Pour le district électoral de Montréal Centre ;
- Pour le district électoral d'Argenteuil ;
- Pour le district électoral de Chambly ;
- Pour le district électoral de la division nord du comté de Renfrew ;

Et ces certificats et rapports sont lus comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE GASPÉ.

Dans l'affaire de la pétition d'élection pour le comté de Gaspé, entre HORATIO LEBOUTILLIER, pétitionnaire, et LOUIS GEORGE HARPER, défendeur, la dite affaire tombant sous l'opération de l'*Acte des élections contestées*, 1873.

Je, *Thomas McCord*, l'un des juges de la Cour Supérieure, et l'un des juges actuels pour la décision de pétitions d'élection pour la Puissance du Canada, dans la division de Québec de la Province de Québec, certifie par le présent, en vertu du dit Acte, que l'affaire de la pétition d'élection sus-mentionnée a été entendue les 18ème, 19ème et 20ème jours d'Août, et les 2ème, 3ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème jours d'Octobre 1874, en présence des avocats du dit pétitionnaire et du dit défendeur respectivement.

Et je certifie de plus que, lors de la dite audition, il me parut nécessaire, avant de décider du mérite de la dite pétition d'élection, de soumettre le cas suivant à la Cour d'Élection à Québec, et le 8ème jour d'Octobre 1874, je soumis en conséquence le dit cas comme suit :—

“ Le 13ème jour de janvier 1874, le défendeur reçut du Greffier de la Couronne en Chancellerie, et sous sa signature, une commission, sous le seing et le sceau des armes du Gouverneur-Général, le nommant officier-rapporteur pour l'élection alors prochaine du comté de Gaspé. Il (le défendeur) reçut en même temps le bref d'élection et signa, comme officier rapporteur, le reçu inscrit sur le dit bref. La commission et le bref sont datés respectivement du 2 janvier 1874.

“ Le 14ème jour de janvier 1874, le défendeur signa les proclamations ordinaires comme officier rapporteur, et les fit ensuite afficher dans tout le comté.

“ Le 31ème jour de janvier 1874, le défendeur nomma *L. Z. Joncas* pour être son secrétaire d'élection, et le même jour le Greffier de la Couronne en Chancellerie reçut du défendeur un télégramme, l'informant qu'il (le défendeur) se présentait comme candidat, et qu'il ne pouvait en conséquence agir comme officier-rapporteur, l'informant aussi qu'il avait transféré tous les papiers qu'il avait reçus comme officier-rapporteur à son secrétaire d'élection, et demandant une réponse.

“ Le 2ème jour de février 1874, le défendeur écrivit à son secrétaire d'élection une lettre le notifiant qu'en conséquence de sa mise en candidature il ne pouvait plus agir comme officier-rapporteur, et qu'il (le secrétaire d'élection) était tenu d'agir à sa place; qu'il se démettait en sa faveur de tous ses pouvoirs comme officier-rapporteur, l'informant qu'il cessait d'agir comme tel, et le priant d'en informer le Greffier de la Couronne en Chancellerie.

“ Vers le même temps, le défendeur mit à la poste pour le Greffier de la Couronne en Chancellerie une lettre que ce dernier ne reçut pas. D'après le témoignage du défendeur lui-même, lors de son interrogatoire devant moi, il paraîtrait que la date de cette lettre était le 2 février, qu'elle mentionnait que son télégramme du 31 janvier était resté sans réponse; que cette lettre après avoir mentionné le sujet du télégramme, déclarait que le défendeur avait résigné, et qu'il résignait, par l'entremise du dit Greffier de la Couronne en Chancellerie, entre les mains du Gouverneur-Général, la charge d'officier-rapporteur, et qu'il avait donné instruction à son secrétaire d'élection d'agir à sa place.

“ A partir du 2 février, le défendeur n'agit plus comme officier-rapporteur.

“ Le 4 février 1874, le défendeur reçut du Greffier de la Couronne en Chancellerie un télégramme comme suit :

“ Votre télégramme du 31 janvier reçu. Voyez le chapitre 6, clause 33, paragraphe 5 des Statuts Refondus du Canada; aussi, le chapitre 19 de la 34me *Victoria*.

“ Le 11 février 1874, le Greffier de la Couronne en Chancellerie reçut du secrétaire d'élection, *Joncas*, une copie de la lettre du 2 février que le défendeur avait, comme ci-dessus mentionné, écrite au dit *Joncas*.

“ Le 12 février était le jour de la nomination des candidats.

“ Questions :—

“ 1. Le défendeur était-il éligible le 12 février 1874 ?

“ 2. Le secrétaire d'élection était-il compétent pour agir comme officier-rapporteur à partir du 2 février 1874, sinon l'élection est-elle nulle ?

Et je certifie de plus que, le 7me jour de janvier dernier, la dite cour d'élection, ainsi qu'il appert d'une copie du jugement de la dite cour que je transmets ci-incluse, donna sa décision comme suit :—

“ Sur la 1ère question :— Que *Louis George Harper*, Ecr., était officier-rapporteur pour la division électorale de Gaspé lors de la dite élection, et qu'en conséquence il ne pouvait être élu membre du parlement pour cette division.

“ Sur la 2me question :— Que le défendeur était officier-rapporteur *de jure*, mais que sur son refus d'agir comme officier rapporteur le secrétaire d'élection était compétent pour agir comme officier rapporteur *de facto*.”

Et je certifie de plus qu'ayant égard au dit jugement, j'ai, le 19 janvier dernier, décidé définitivement comme suit :—

1. Que le dit *Louis George Harper*, Ecr., n'a pas été dûment élu.

2. Que la dite élection est nulle.

J'ai annexé au présent une copie des notes des témoignages pris dans la dite affaire.

Et conformément au dit Acte, je fais le présent rapport spécial concernant les questions qui ont été soulevées dans le cours de la dite audition et dont, à mon avis, il doit être rendu compte à la Chambre des Communes.

Le défendeur a porté, contre le droit du pétitionnaire au siège, une accusation de corruption de la part de celui-ci, et l'accusation a été pleinement justifiée par les témoignages; mais cette accusation n'était point portée dans la pétition même de manière à faire tomber ce cas sous l'opération de la 20ème clause du dit Acte.

Et je déclare en outre que je me suis abstenu jusqu'ici de vous transmettre mon certificat et rapport dans cette affaire par suite d'un appel de ma décision qui a été porté par le défendeur, mais qui a été retiré hier avec la permission de la Cour Supérieure.

T. McCORD,

Juge.

En Chambre, 8 avril 1875.

DANS LA COUR D'ÉLECTION.

DIVISION DE QUÉBEC.

Le septième jour de janvier mil huit cent soixante et quinze.

PRÉSENTS :

L'Honorable M. le Juge STUART.
 " " " CASAULT.
 " " " TESSIER.

Pétition d'Élection du District Electoral de Gaspé.

HORATIO LEBOUTILLIER,

Pétitionnaire.

ET

LOUIS GEORGE HARPER,

Défendeur.

No. 19.

La cour ayant mûrement délibéré sur les questions réservées soumises par l'Honorable M. le juge *McCord*,—sur la 1^{ère} question, décide :—

Que *Louis George Harper*, Ecr., était l'officier-rapporteur de la division électorale de Gaspé lors de l'élection, et que conséquemment il ne pouvait être élu membre du Parlement pour cette division.

Sur la 2^{de} question, elle décide :—Que le défendeur était officier-rapporteur *de jure*, mais que sur son refus d'agir comme officier-rapporteur, le secrétaire d'élection pouvait agir comme officier-rapporteur *de facto*.

Le juge *Stuart* diffère quant à la réponse à la seconde question.

Vraie copie.

FISSET, BURROUGHS ET CAMPBELL,

G. C. J. E.

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DE TORONTO CENTRE.

TORONTO, 12 avril 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des *Elections Contestées de 1873*, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour le district électoral de Toronto Centre, tenue les 22^{ème} et 29^{ème} jours de janvier 1874, qu'une pétition a été dûment présentée en vertu du dit statut contre l'élection de *Robert Wilkes*, Ecr., comme représentant du district électoral de Toronto Centre dans le Parlement de la Puissance du Canada ; que l'affaire de cette pétition a été portée devant moi, l'un des juges d'élection, au Palais de Justice de la Cité de Toronto, le 24 février dernier, et qu'elle a été ajournée par moi ce jour-là jusqu'au 6 avril dernier.

A la clôture de cette cause, je décidai que la dite élection était nulle, et je vous certifie maintenant cette décision conformément au statut.

J'annexe ci-jointe une copie de mes notes des témoignages pris dans l'affaire de la dite pétition.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ADAM WILSON,

J.

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

TORONTO, 12 avril 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des *Elections Contestées de 1873*, en sus du certificat que je vous envoie ci-joint, attestant que l'élection du district électoral de Toronto Centre, tenue les 22^{ème} et 29^{ème} jours de janvier dernier, alors que *Robert Wilkes*, Ecr., fut élu comme représentant du district électoral de Toronto Centre dans le Parlement de la Puissance du Canada, était nulle, j'ai l'honneur de vous faire rapport :—

(a) Qu'aucun acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis par aucun candidat à cette élection ou à sa connaissance et de son consentement.

(Vu que les accusations personnelles portées contre M. *Wilkes* ont été retirées, il est devenu inutile de faire une enquête sur ce sujet.)

(b) Que *Jas. E. Leslie*, l'un des agents de *Robert Wilkes*, a, d'après la preuve faite dans la dite affaire été trouvé coupable d'actes de corruption à la dite élection.

(c) Je ne puis dire d'après les témoignages rendus devant moi qu'il y ait raison de croire que la corruption ait été exercée d'une manière considérable dans la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ADAM WILSON,

J.

Phonorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTIONS CONTESTÉES D'HAMILTON.

TORONTO, 24 avril 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des *Elections Contestées de 1873*, je prends la liberté de vous certifier en ce qui concerne l'élection pour le district électoral d'Hamilton, tenue les 22^{ème} et 29^{ème} jours de janvier 1874, qu'une pétition a été dûment présentée en vertu du dit statut contre l'élection d'*Andrew Frier Wood* et *Æmilius Irving* (alias *Thomas Æmilius Irving*) comme représentants du district électoral d'Hamilton dans le Parlement de la Puissance du Canada; que l'affaire de cette pétition a été portée devant moi, l'un des juges d'élection, au Palais de Justice de la cité d'Hamilton, dans le dit district électoral, mardi le 9^{ème} jour de mars 1874, et qu'elle a été ajournée jusqu'au 20^{ème} jour d'avril 1874.

A la clôture de cette cause, je décidai que les dites élections étaient nulles; et je vous certifie maintenant cette décision conformément au statut.

J'annexe ci-jointe une copie de mes notes des témoignages pris dans l'affaire de la dite pétition.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ADAM WILSON,

J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

TORONTO, 24 avril 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des *Elections Contestées de 1873*, en sus du certificat que je vous envoie ci-joint, attestant que les élections du district électoral d'Hamilton, tenues les 22^{ème} et 29^{ème} jours de janvier 1874, alors qu'*Andrew Frier Wood* et *Æmilius Irving* (alias *Thomas Æmilius Irving*) furent élus comme représentants du dit district électoral d'Hamilton dans le Parlement de la Puissance du Canada, étaient nulles, j'ai l'honneur de faire rapport:

(a) Que des actes de corruption ont été prouvés comme ayant été commis, mais non à la connaissance ou du consentement des dits *Andrew Frier Wood* et *Æmilius Irving* (alias *Thomas Æmilius Irving*) ou d'aucun d'eux à leur élection.

(b) Qu'il a été prouvé dans la dite cause que *John Dolan* et *Michael Malone* s'étaient rendus coupables de corruption.

(c) Qu'aucun autre témoignage que celui de *John Dolan* n'ayant été donné devant moi, je n'ai aucune raison de croire que la corruption ait prévalu d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ADAM WILSON,

J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONCK.

TORONTO, 21 mai 1875.

MONSIEUR,—Conformément au statut passé à cet égard, j'ai l'honneur de vous certifier que le douzième jour de mai courant, l'affaire d'une pétition de *Matthew Moore* et *John Bowman* contre l'élection de *Lachlin McCallum*, écrivain, comme membre de la Chambre des Communes pour le comté de Monck, a été portée devant moi au Palais de Justice de la ville de Cayuga, de la manière suivante, savoir:

A l'audition il fut produit devant moi un avis qui avait été signifié à l'avocat du pétitionnaire, à la demande du défendeur, à l'effet suivant, entre autres choses, savoir:

“Qu'une personne qui, d'après la loi commune d'Angleterre relative à l'élection des membres du Parlement, serait considérée comme étant l'agent du défendeur à la dite élection, a donné, avant la dite élection, une somme d'argent à un électeur pour l'engager à voter pour le défendeur à la dite élection, mais que cela fut fait hors de la connaissance et sans le consentement du défendeur.”

Des témoignages furent produits devant moi pour établir le fait que des actes de corruption avaient été commis par un nommé *John A. Whitmore*, un agent du défendeur; mais aucun témoin n'ayant prouvé que de tels actes de corruption avaient été commis à la connaissance du défendeur, je décidai que l'élection du dit *Lachlin McCallum* comme membre de la Chambre des Communes pour la division électorale du comté de Monck était nulle à raison d'actes de corruption commis par un agent du dit *Lachlin McCallum* à la dite élection, et je condamnai le défendeur à payer les frais.

Et j'ai l'honneur de faire rapport en outre que *John A. Whitmore*, qui était un agent du défendeur à la dite élection, était, d'après sa propre confession, coupable de corruption, cette corruption consistant en ce qu'il avait donné une somme d'argent à un nommé *Jas. Bowman*, électeur à la dite élection, afin de l'engager à voter pour le dit *Lachlin McCallum*.

Et de plus qu'il n'a pas été prouvé devant moi, et qu'il n'a été produit devant moi aucun témoignage pour prouver que des actes de corruption avaient été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance ou de leur consentement.

Quant à la question de savoir si des actes de corruption ont été commis ou non, ou s'il y a raison de croire qu'il en ait été commis d'une manière considérable à la dite élection, je ne puis en faire rapport, attendu que la seule preuve de corruption qui a été faite est celle ci-dessus mentionnée.

Une copie de mes notes des témoignages dans la dite cause accompagne le présent certificat.
Le tout certifié conformément au statut passé à cet égard.

JOHN W. GWYNNE,
J.C.P.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes.

ÉLECTION CONTESTÉE DE NAPIERVILLE.

(Original.)

DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

Canada,
Province de Québec, }
District d'Iberville.

MERCREDI le douzième jour de mai mil huit cent soixante et quinze.

Devant l'Honorable Juge *Chagnon*, un des juges de la Cour Supérieure de cette Province, siégeant sous l'Acte des *Elections fédérales contestées* de 1874, dans la salle d'audience, dans le palais de justice, dans le village de Napierville, district électoral de Napierville, district d'Iberville.

ANTOINE GOYER,
Pétitionnaire,

ET
SIXTE COUPAL DIT LAREINE
Défendeur.

Après avoir entendu les parties par leurs avocats sur la présente pétition d'élection; après avoir examiné la preuve, les pièces produites tant par les parties que par les témoins, la procédure, et avoir sur le tout mûrement délibéré;

Considérant qu'il appert par la preuve mise au dossier que la liste des électeurs faite dans et pour la paroisse St. Patrice de Sherrington, dans le district électoral de Napierville, district d'Iberville, et qui a servi à la votation des électeurs de la dite paroisse, lors de l'élection d'un député pour la Chambre des Communes de la Puissance du Canada, en août mil huit cent soixante et quatorze, n'a pas été faite, affichée et révisée suivant la loi, et doit en conséquence être déclarée illégale et nulle;

Considérant que le défendeur a été déclaré élu lors de la dite élection par une majorité totale de neuf voix sur son concurrent, le pétitionnaire; et considérant qu'il est établi que la majorité apparente de votes qu'a eus le défendeur dans la paroisse St. Patrice de Sherrington, en se servant de la dite liste pour les fins de la votation, a excédé de beaucoup le chiffre de la majorité totale qui a fait déclarer le défendeur élu pour représenter le district électoral de Napierville, dans la dite Chambre des Communes;

Considérant que par suite de l'illégalité et de la nullité de la dite liste, l'élection faite du défendeur, pour représenter le dit district électoral dans la dite Chambre, doit être déclarée nulle;

Considérant que le défendeur a produit au dossier, le sept mai courant, des admissions à l'effet que sa dite élection soit déclarée nulle, par suite de l'illégalité et de la nullité de la dite liste;

Considérant que par un document produit au dossier le même jour, le pétitionnaire, à raison des admissions ci-dessus, faites comme susdit par le défendeur, s'est désisté des conclusions par lui prises dans et par sa dite pétition d'élection, autres que celles demandant que l'élection fût purement et simplement déclarée nulle et illégale;

Considérant que les parties avec ces deux documents, par elles filées le dit jour, sept mai courant, comme susdit, ont soumis la dite pétition d'élection à cette Cour, présidée comme susdit, pour jugement, demandant toutes deux que la dite élection du défendeur fût déclarée nulle et illégale,—

Il est ordonné et adjugé que l'élection faite en août dernier dans le district électoral de Napierville, district d'Iberville, de la personne du défendeur pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes de la Puissance du Canada, soit déclarée illégale, nulle et de nul effet; et la dite élection est de fait déclarée nulle, illégale et de nul effet, et est par les présentes annulée; le tout avec dépens contre le défendeur, suivant que ce dernier y a consenti par ses dites admissions.

H. W. CHAGNON,
J. C. S.

ÉLECTION CONTESTÉE D'YORK NORD.

TORONTO, 8 juin 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des *Elections contestées* de 1873, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour la division Nord du comté d'York, tenue les 22^{me} et 29^{me} jours de janvier 1874, qu'une pétition a été dûment présentée en vertu du statut contre l'élection d'*Alfred Hutchison Dymond*, écuyer, comme représentant de la dite division Nord du comté d'York dans la Chambre des Communes.

Que l'audition de l'affaire de cette pétition a eu lieu devant moi dans le village de Newmarket, dans le dit comté, samedi, le 29me jour de mai dernier.

A la clôture de la cause, je déclarai que la dite élection était nulle, et je vous certifie cette décision conformément au statut.

J'annexe ci-jointe une copie de mes notes des témoignages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. G. SPRAGGE,
J.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

TORONTO, 8 juin 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des Elections Contestées de 1873, en sus du certificat que je vous transmets ci-joint, attestant que l'élection pour la division Nord du comté d'York, tenue les 22me et 29me jours de janvier 1874, alors qu'Alfred Hutchison Dymond, écuyer, fut élu comme représentant de la division Nord du comté d'York à la Chambre des Communes, était nulle, j'ai l'honneur de vous faire rapport, dans l'affaire de la dite pétition entendue devant moi en vertu du dit acte :

(a) Qu'aucun acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis par aucun des candidats à l'élection à laquelle la pétition se rapporte, ou à leur connaissance et de leur consentement.

(b) Que William Rowland et Emmanuel Ellison, d'après la preuve, se sont rendus coupables d'actes de corruption à la dite élection.

(c) Que je n'ai aucune raison de croire que des actes de corruption aient été commis d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. G. SPRAGGE,
J.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE PERTH NORD.

MONSIEUR,—Conformément au statut passé à cet égard, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour le district électoral de la division Nord du comté de Perth, que l'affaire d'une pétition de Thomas Redford et William McGriegan contre l'élection de M. Andrew Monteith comme membre de la Chambre des Communes de la Puissance, a été portée devant moi au palais de justice de la ville de Stratford, suivant le dû cours de la loi, le 7ème jour de juin courant.

A la fin du procès, je décidai que la dite élection était et est nulle, à raison de la corruption exercée par un agent du membre siégeant, et je vous certifie maintenant cette décision conformément au statut.

Je prends aussi la liberté de vous faire rapport qu'aucun acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou à leur connaissance et de leur consentement.

Qu'il a été prouvé dans la dite cause que Hugh Grant s'était rendu coupable de corruption à la dite élection comme agent du membre siégeant.

Et de plus, qu'il n'a point été prouvé devant moi et qu'il n'a été offert aucune preuve que la corruption ait prévalu d'une manière considérable à la dite élection à laquelle la pétition se rapporte pour la raison mentionnée dans mes notes de cette cause.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

ADAM WILSON,
J.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE DORCHESTER.
DANS LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN RÉVISION.

Canada,
Province de Québec. }

No. 3.

Le huitième jour de juillet 1875.

PRÉSENTS :

L'honorable M. le Juge NAPOLÉON CASAULT,
" " HENRI ELZÉAR TASCHEREAU,
" " ULRIC JOSEPH TESSIER.

Dans l'affaire d'une pétition d'élection pour le comté de Dorchester, entre

EDOUARD HOSPICE MARCEAU, ECR.,
Pétitionnaire,

ET

FORTUNAT ROULEAU, ECR.,
Défendeur.

MONSIEUR.—Cette cour ayant entendu les parties sur la dite pétition d'élection, décide que le dit *Fortunat Rouleau*, le membre dont l'élection est contestée par le dit pétitionnaire, n'est pas dûment élu, et que la dite élection est nulle.

Et cette cour vous certifie par le présent cette décision.

Et attendu que dans la dite pétition des actes de corruption sont allégués comme ayant été commis à la dite élection, cette cour fait rapport comme suit en obéissance au dit acte, savoir :

Que, dans l'instruction de l'affaire de la dite pétition, aucun acte de corruption n'a été prouvé comme ayant été commis à la dite élection par le dit *Fortunat Rouleau*, ou à sa connaissance et de son consentement.

Que, dans l'instruction de l'affaire de la dite pétition, il a été prouvé que des actes de corruption avaient été commis par le pétitionnaire *Edouard Hospice Marceau* à la dite élection, et à sa connaissance et de son consentement, et que ces actes de corruption consistaient dans le traitement des électeurs du dit comté de Dorchester, avec l'intention d'influencer la dite élection, et dans l'ouverture et le maintien à ses frais de maisons, d'entretien public pour la commodité des électeurs.

Et cette cour fait de plus rapport qu'il a été prouvé dans la dite cause que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption à la dite élection, savoir: *Cyrille Lantagne, Charles Duquet et Charles Ruel*, de la paroisse Sainte Claire; *Frédéric Moreau, Jules Sinclair, Joseph Genest*, fils, et *Joseph Genest*, père, de la paroisse St. Henri; *Jean Giasson et Joseph Pouliot*, de la paroisse Saint Anselme; *Daniël Trachy*, père, *Frédéric Lecomte, Louis Napoléon, alias Paul Trachy, Damase Lecomte et Pierre Sylvestre*, de la paroisse Sainte Hénédiène; *Louis Mercier et Antoine Carbonneau*, de la paroisse Sainte Justine; *Chrysologue Vallières, Antoine Paradis, François Octeau, François, alias Célié Grégoire et Antoine Fecteau*, de la paroisse Saint Bernard; *Férol Couture, Joseph Guay, Majoric Fortier, Edouard Létourneau, Napoléon Roy et Denis Viens*, de la paroisse Saint Isidore; *Louis Landril, Pierre Pomerleau et Joseph Lacasse*, de la paroisse Sainte Marguerite; *André Ruel et Barthélemi Deblois*, de la paroisse Saint Edouard de Frampton.

Et cette cour fait en outre rapport que la corruption a été exercée d'une manière considérable dans la dite élection.

Une copie des témoignages donnés dans la cause accompagne le présent certificat et rapport.

En foi de quoi nous avons fait apposer le sceau de notre dite cour au présent, en la cité de Québec, ce 8ème jour de juillet 1875.

[L. S.]

N. CASAULT, J.C.S.
H. E. TASCHEREAU, J.C.S.
U. J. TESSIER, Juge C. S.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE MONTRÉAL OUEST.

MONTRÉAL, 26 août 1875.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant, conformément à l'Acte des Elections Contestées de la Puissance, 1874.

Une pétition, en vertu du dit acte, contre l'élection de Frédéric Mackenzie comme membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Montréal Ouest, qui a eu lieu les 3ème et 10ème jours de décembre dernier, ayant été dûment présentée, l'affaire de cette pétition a été instruite devant moi, et samedi, le 14 août courant, je décidai que le dit Frédéric Mackenzie, dont l'élection était ainsi contestée, n'était pas dûment élu et que la dite élection était nulle et qu'aucune autre personne n'était dûment élu.

Et je vous certifie maintenant cette décision conformément au statut.

Et attendu qu'il était allégué que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection, je fais de plus rapport comme suit, conformément au dit acte :

Qu'il n'a point été prouvé que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement.

Qu'il a été prouvé dans la cause que les personnes suivantes se sont rendues coupables de corruption, savoir : *James McShane*, sénior, *James McShane*, junior, *William Blackmore*, *Martin Mansfield*, *Owen Kenna*, *Joseph Mackenzie*. En outre, que *Michael Harrington* s'est rendu coupable d'avoir traité.

Je n'ai aucune raison de croire que la corruption ait été exercée d'une manière considérable à l'élection à laquelle la pétition se rapporte.

Je vous transmets ci-jointe une copie des témoignages donnés dans la cause, et un mémoire du coût de la dite copie qui doit être remis au protonotaire de la Cour Supérieure à Montréal.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

F. W. TORRANCE, J.

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Acte des Elections Contestées de la Puissance, 1874.

Élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Montréal-Ouest, situé dans le district judiciaire de Montréal, dans la Province de Québec.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure.

No. 1.

THOMAS WHITE, Junior, Imprimeur-Editeur, *Andrew Robertson*, marchand, *Charles Séraphin Rodier*, le jeune, écuyer, *Jean-Marie Papineau*, Marchand, *Alexander Shannon*, marchand, *Isaïe Boudreau*, marchand, *Mathew Hamilton Gault*, agent, *William McNaughton*, expéditeur, *John Hatchette*, marchand, *André Lapierre*, marchand, et *Bernard Tansey*, hôtelier, tous de la cité et du district de Montréal, dans la dite province.

Pétitionnaires.

ET

FREDERICK MACKENZIE, de la cité de Montréal, écuyer,

Défendeur.

Samedi, le quatorzième jour d'août 1875.

Présent : L'Honorable M. le Juge Torrance.

Ayant entendu les parties et leurs témoins, examiné les procédures de record, et dûment délibéré sur le tout ;

Considérant la déclaration produite par le défendeur ;

Considérant qu'il est prouvé que *Martin Mansfield*, un agent du pétitionnaire, s'est rendu coupable de corruption et a traité *Owen Kenna* pour l'engager à voter en faveur du pétitionnaire *White*, et qu'il a été prouvé qu'il avait été commis des actes de corruption par un agent du pétitionnaire *White*, je, le juge sous-signé, déclare nulle l'élection de *Frederick Mackenzie*, écuyer, comme membre de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Montréal Ouest, savoir, l'élection tenue les 3e et 10e jours de décembre 1874, et je rejette la partie de la pétition des pétitionnaires qui demande que le rapport d'élection soit amendé et que le dit *Thomas White*, junior, soit déclaré élu ; et j'ordonne que chaque partie paie ses frais.

Montréal, 14 août 1875.

F. W. TORRANCE, J.

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONTRÉAL-CENTRE.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Montréal-Centre, situé dans le district judiciaire de Montréal, dans la Province de Québec.

No. 3.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE.

MICHAEL P. RYAN, marchand, WILFRED B. DESMARTEAU, marchand,
et JOHN MCBURNEY, marchand, tous de la Cité de Montréal,

Pétitionnaires.

ET

BERNARD DEVLIN, de la dite Cité de Montréal, Écuyer, Avocat,

Défendeur.

Ayant entendu les parties, interrogé leurs témoins et examiné la preuve et le dossier, et mûrement délibéré sur le tout ;

Considérant que de la preuve il résulte que l'élection dont on se plaint est entachée de corruption commise par des agents du défendeur, mais hors de sa connaissance, l'un, *Robert McCready*, ayant illégalement payé une somme de quatre-vingt-dix piastres à *William Mullin* pour promouvoir l'élection du défendeur, et l'autre, *James McShane*, junior, ayant illégalement payé une somme de douze piastres pour *Adolphe Laurin* à *Léon Laurin* afin de promouvoir l'élection du défendeur ;

Je, soussigné, l'un des juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, et siégeant maintenant en vertu de l'Acte des *Élections Contestées de la Puissance*, 1874, et tenant la Cour pour l'instruction de l'affaire des pétitionnaires dans la cause ci-dessus, déclare la dite élection nulle, maintenant la pétition *pro tanto*, mais rejetant les conclusions à l'effet que le défendeur soit déclaré inéligible, le tout avec dépens contre le défendeur, sauf la taxe des témoins *Francis O'Connor* et sa femme, *Ewen McDiarmoid* ou *McDermott*, *Samuel Gorman*, *J. J. Flynn* et sa femme, *Thomas Robinson*, *Hayneau*, *Lesage*, *Harrington*, *Prendergast*, *Conroy*, *Tracy-Gerrard* et *Murphy*, et le coût de leurs dépositions qui seront payés par les pétitionnaires.

Montréal, ce vingt-sixième jour d'août 1875.

R. MACKAY,
J. C. S. et Juge d'Élection.

Nous, *Réné Auguste Richard Hubert*, *Louis Joseph Amédée Papineau*, et *John Sleep Honey*, protonotaires conjoints pour le district de Montréal de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, certifions par le présent que la copie qui précède est une vraie copie du jugement rendu dans la cause ci-dessus par l'honorable *Robert Mackay*, l'un des juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, le vingt-sixième jour d'août 1875 ; que cette copie est dûement extraite des registres des jugements reçus par nous comme tels protonotaires, desquels registres nous sommes dépositaires.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
Protonotaires et greffiers, Cour Supérieure,
en matières d'élection.

Canada,
Province de Québec. }
District de Montréal. }

AFFAIRE DE L'ÉLECTION DE MONTRÉAL CENTRE.

MICHAEL P RYAN, *et al.*,
Pétitionnaires,

ET

BERNARD DEVLIN,
Défendeur.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

Je, soussigné, le juge président de la Cour Supérieure, siégeant en révision dans cette cause, ai l'honneur de faire rapport :

Que le cinquième jour de Novembre courant, dans la Cour Supérieure à Montréal siégeant en révision, la Cour a rendu son jugement confirmant celui de M. le juge Mackay devant qui a été entendue l'affaire de la dite pétition d'élection, par lequel jugement, ainsi confirmé par nous, l'élection du défendeur était et est considérée et déclarée nulle, à raison d'actes de corruption commis par ses agents hors de sa connaissance ou sans son consentement. Et quant aux allégations de la dite pétition touchant la connaissance personnelle et le consentement du défendeur, M. le Juge Mackay a par son jugement décidé, et nous avons aussi par notre jugement décidé, le 5 novembre courant, que les dites allégations n'avaient pas été prouvées.

Et je fais de plus rapport qu'il a été prouvé dans la dite cause que des actes de corruption avaient été commis par *James McShane*, junior, par *Robert McCready*, et par *Edward McGleish*.

Je fais en outre rapport qu'il n'y a pas lieu de croire que la corruption ait prévalu considérablement à la dite élection ; et j'annexe une copie certifiée du jugement de la Cour et aussi une copie du jugement de M. le Juge Mackay, et je vous transmets aussi une copie des témoignages.

Montréal, 9 Novembre 1875.

F. G. JOHNSON,
J.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le District Electoral de Montréal-Centre, situé dans le District Judiciaire de Montréal, dans la Province de Québec.

No. 3.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

COUR SUPÉRIEURE EN RÉVISION.

Le cinquième jour de Novembre 1875.

PRÉSENTS :

L'HONORABLE M. LE JUGE JOHNSON,
 " " " TORRACE,
 " " " BEAUDRY.

MICHAEL P. RYAN, Marchand, WILFRID B. DESMARTEAU, Marchand,
 et JOHN MCBURNEY, Marchand, de la cité de Montréal.

Pétitionnaires,

ET

BERNARD DEVLIN, de la cité de Montréal, Ecuyer, Avocat,

Défendeur.

La Cour, siégeant comme cour de révision, ayant entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le jugement rendu dans cette affaire par l'honorable Robert Mackay, l'un des juges de la Cour Supérieure à Montréal, le vingt-sixième jour d'août 1875; ayant examiné les procédures dans la dite affaire, et mûrement délibéré;

Considérant qu'il n'y a aucune erreur dans le dit jugement du vingt-sixième jour d'août 1875, confirme en tous points le dit jugement avec dépens contre les dits pétitionnaires.

L'Honorable M. le juge *Beaudry* diffère d'opinion, pour la raison que cette cause ne pouvait point être inscrite pour révision, la procédure en question n'étant point de la compétence de cette cour, vu que le Parlement de la Puissance ne pouvait point par l'*Acte des Elections contestées de 1874* conférer aucune juridiction à cette cour, ni régler sa procédure d'une manière contraire à ce qui est prescrit et décrété par les lois et par le Parlement de la Province de Québec.

Nous, *Réné Auguste Richard Hubert, Louis Joseph Amédée Papineau, et John Sleep Honey*, protonotaires conjoints pour le district de Montréal de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, certifions par le présent que la copie qui précède est une vraie copie du jugement rendu dans la cause ci-dessus par la Cour Supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, siégeant comme Cour de révision le cinquième jour de novembre 1875, et que cette copie a été duement extraite des registres des jugements reçus par nous (comme tels protonotaires de la dite Cour de révision,) desquels registres nous sommes dépositaires.

Montréal, ce neuvième jour de novembre 1875.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,

P. C. S.

ELECTION CONTESTEE D'ARGENTEUIL.

Puissance du Canada,
 Province de Québec,
 District de Terrebonne, }

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

Dans la Cour Supérieure.

Cour d'Election pour la province de Québec.

Dans l'affaire de l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral d'Argenteuil, dans le district judiciaire de Terrebonne, dans la province de Québec, tenue le 28ème jour d'octobre et le 4ème jour de novembre 1874, les dits jours étant respectivement ceux de la nomination et de la votation à la dite élection,—et de la pétition de *Thomas Owens*, marchand, et *Rinaldo Fuller*, cultivateur et propriétaire de moulin, tous deux du township de Chatham; *Edward Jones*, gentilhomme, et *Charles Wales*, marchand, tous deux de la paroisse St. André, *William McOuat* et *Paul Doig*, tous deux cultivateurs de Lachute, paroisse St. Jérusalem d'Argenteuil, tous du comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne susdit, dans la Province de Québec,

Pétitionnaires,

et

Lemuel Cushing, le jeune, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, éer., avocat,

Défendeur.

Mercredi, le 21 juillet 1875, à la maison d'école en brique de St. André, dans le district électoral d'Argenteuil, place duement choisie et fixée pour la décision de l'affaire de la dite pétition d'élection.

PRÉSENT :

M. LE JUGE JOHNSON.

La cour ayant entendu les parties par leurs avocats ; ayant vu et examiné la dite pétition et la réponse qui y a été faite par le dit défendeur ; ayant entendu les témoignages donnés, cour tenante, devant le dit juge, et dont les notes sont dûment de record, et ayant sur le tout dûment délibéré, décide que le dit *Lemuel Cushing*, le jeune, le dit défendeur, dont l'élection est contestée par la dite pétition, n'a pas été dûment élu, et que son élection est entièrement nulle à raison d'actes de corruption commis par des agents tant à la connaissance et du consentement du dit *Lemuel Cushing*, le jeune, que hors de sa connaissance et sans son consentement ; et décide en outre que, durant les sept années à compter de la date du présent jugement, le dit *Lemuel Cushing*, le jeune, soit inéligible et incapable de siéger à la Chambre des Communes et de voter à aucune élection d'un membre de la dite Chambre, ou d'occuper une charge à la nomination de la Couronne ou du gouverneur en Canada, et ordonne de plus que le dit *Lemuel Cushing*, le jeune, paie aux dits pétitionnaires leurs frais.

Par la cour, vraie copie.

JULES R. BERTHELOT,
J.C.S.

Nous, soussignés, protonotaires pour le district de Montréal de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, certifions par le présent que la copie qui précède est une vraie copie du jugement rendu dans la cause ci-dessus le 21 juillet 1875.

Donné à Montréal ce 5 novembre 1875.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
P.C.S.

Puissance du Canada,)
District de Montréal,)
Cour de révision, Montréal.)

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

District Electoral d'Argenteuil.

Vendredi, 5 novembre 1875.

PRÉSENTS :

L'HON. M. LE JUGE MACKAY.
" " TORRANCE.
" " BEAUDRY.

No. 1.

THOMAS OWENS, *et al.*,*Pétitionnaires,*

ET

LEMUEL CUSHING, le jeune,

Défendeur.

La Cour certifie par le présent sa décision à l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes par les copies de jugement ci-annexées.

Et la Cour fait de plus rapport qu'à l'audition de la cause, devant l'honorable M. le Juge *Johnson*, il a été prouvé que des actes de corruption avaient été commis à l'élection et durant l'élection, savoir, de novembre 1874, par des agents du dit *Lemuel Cushing*, junior, le candidat, plus tard défendeur en cette cause, quelques-uns de ces actes à sa connaissance personnelle et de son consentement, et d'autres hors de sa connaissance et sans son consentement. Ces actes de corruption de la part des agents, commis à la connaissance et du consentement du défendeur, consistaient dans le paiement par eux, en octobre et en novembre 1874, de dettes et de dépenses illégales par eux contractées durant l'élection de janvier 1874 pour promouvoir la dite élection à laquelle le dit *Lemuel Cushing*, le jeune, était candidat ; et le défendeur, quand ces paiements ont été faits, en a eu connaissance, et en connaissait la nature et la cause.

Il a été prouvé dans la cause que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption à l'élection annulée par le jugement sus-mentionné de M. le juge *Johnson*, savoir : *James Cushing*, *Robert Meikle*, *Thomas C. Noyes*, *Alexander Beaton*.

Il n'a pas été prouvé que la corruption avait été exercée à un haut degré à l'élection en question de no-

vembre 1874; cette élection a été conduite beaucoup plus honnêtement que la précédente de janvier 1874, qui a été annulée par le jugement du 6 octobre 1874.

La Cour transmet ci-jointe une copie des témoignages pris dans cette cause.

R. MACKAY,
J. C. S.

Puissance du Canada, }
District de Montréal, }
Cour de Révision. }

ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

District Electoral d'Argenteuil.

Vendredi, ce 5 novembre 1875.

PRÉSENTS:

L'HON. M. LE JUGE MACKAY,
" " TORRANCE,
" " BEAUDRY.

No. 1.

Thomas Owens, marchand, et *Rinaldo Fuller*, cultivateur et propriétaire de moulin, tous deux du township de Chatham, *Edward Jones*, gentilhomme, et *Charles Wales*, marchand, tous deux de la paroisse St. André, *William McQuat* et *Paul Doig*, tous deux cultivateurs de Lachute, paroisse St. Jérusalem d'Argenteuil, tous du comté d'Argenteuil, dans le district de Terrebonne, dans la province de Québec,

Pétitionnaires.

vs.

Lemuel Cushing, le jeune, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Ecr., Avocat,
Défendeur.

La cour, siégeant maintenant comme cour de révision, ayant entendu les parties par leurs avocats respectifs sur le jugement rendu dans cette affaire par l'hon. *Francis G. Johnson*, l'un des juges de la cour supérieure de cette province, à St. André, le 21 juillet 1875; ayant examiné les procédures dans la dite affaire, et mûrement délibéré;

Considérant qu'il n'y a point d'erreur dans le dit jugement du 21 juillet 1875, confirme ce jugement à tous égards, sauf la dernière partie qui décide que le dit défendeur sera inéligible ainsi qu'il y est déclaré, la cour prétendant que les conséquences légales de sa connaissance personnelle des actes de corruption commis, et de son consentement à la commission de ces actes devraient être laissées à l'opération de la loi, et ne nécessitaient point une telle sentence; le tout avec dépens contre le dit *Lemuel Cushing*, tant ceux de la cour en première instance que ceux de cette cour.

L'hon. M. le juge *Beaudry* diffère d'opinion, sur le principe que cette cause ne pouvait être inscrite pour révision, la procédure en question n'étant point de la juridiction et compétence de la cour, attendu que l'acte du parlement de la Puissance intitulé: "*Acte des élections contestées, 1874*" ne pouvait conférer aucune juridiction à cette cour, ni en régler la procédure contrairement à ce qui est prescrit et décrété par les lois et le parlement de la province de Québec.

Nous, *Réné Auguste Richard Hubert*, *Louis Joseph Amédée Papineau* et *John Sleep Honey*, protonotaires conjoints de la cour supérieure pour le Bas-Canada, dans le district de Montréal, certifions par le présent que la copie qui précède est une vraie copie du jugement rendu par la cour supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, siégeant comme cour de révision, le 5 novembre 1875; le dit jugement extrait du registre des jugements reçus par nous comme tels protonotaires, duquel registre nous sommes les gardiens.

Montréal, ce dixième jour de novembre mil huit cent soixante et quinze.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
P. C. S.

ELECTION CONTESTÉE DE CHAMBLY.

COUR SUPÉRIEURE.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

Mardi, le troisième jour d'août mil huit cent soixante et quinze.

PRÉSENT :

L'honorable M. le juge BEAUDRY.

Pierre Basile Benoit, écuyer, cultivateur, de la paroisse de St. Hubert, *Antoine Sicotte*, cultivateur, de la paroisse de Boucherville, et *Nazaire Préfontaine*, cultivateur, de St. Bazile le Grand, tous dans le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal,

Pétitionnaires,

ET

Amable Jodoin, fils, écuyer, bourgeois, de la cité de Montréal,

Défendeur.

Après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la requête ou pétition des dits *Pierre B. Benoit* et consorts, examiné la procédure fait de part et d'autre, et sur le tout mûrement délibéré ;

Considérant qu'à une élection tenue dans le mois de décembre mil huit cent soixante et quatorze, dans le district électoral de Chambly, dans la Province de Québec, aux fins d'élire un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, le dit *Amable Jodoin* était candidat ainsi que le dit *Pierre B. Benoit*, et qu'à cette élection le dit défendeur *Amable Jodoin*, fils, a été, le trente du dit mois de décembre mil huit cent soixante et quatorze, déclaré élu comme représentant et membre du dit district électoral de Chambly ;

Considérant que par la preuve faite en cette cause, il résulte que la dite élection est entachée de manœuvres frauduleuses, pratiquées tant par le dit *Amable Jodoin*, fils, personnellement, que par son agent et ses partisans.

Nous, juge de la Cour Supérieure, siégeant en vertu de l'Acte du Parlement du Canada intitulé *Acte des élections fédérales contestées*, 1874, déclarons, par les présentes, la dite élection nulle et de nul effet, avec dépens contre le dit *Amable Jodoin* ; et vu le désistement par les demandeurs de cette partie de leurs conclusions tendant à faire déclarer le dit *Pierre B. Benoit* élu légalement à la dite élection, nous déclarons cette partie des conclusions sans effet.

J. U. BEAUDRY,

J.

Nous, protonotaires soussignés, pour le district de Montréal de la Cour Supérieure du Bas-Canada, certifions, par les présentes, que l'écrit ci-devant est une vraie copie du jugement rendu en cette cause par la Cour susdite le troisième jour d'août mil huit cent soixante et quinze.

Nous certifions, de plus, que le dit jugement a été dûment extrait des registres des jugements de la dite Cour Supérieure dont nous sommes les dépositaires.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,

P. C. S.

ACTES DES ELECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

District électoral de Chambly.

Puissance du Canada,
Province de Québec,
District de Montréal,
Cour Supérieure
siégeant en révision.

Vendredi, le 5 Novembre 1875.

PRÉSENTS :

L'Honorable M. le juge JOHNSON,
" " MACKAY,
" " TORRANCE.

No. 2.

PIERRE-BASILE BENOIT, *et al.*,

Pétitionnaires.

ET

AMABLE JODOIN, *fils*,

Défendeur.

La Cour certifie par le présent sa décision à l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes par les copies de jugements ci-annexées.

Et la Cour rapporte qu'à l'audition devant l'honorable M. le juge *Beaudry*, il a été prouvé que des actes de corruption avaient été commis, à l'élection et durant l'élection susdite dont il est question dans le jugement rendu le 3 Août 1875, par *Amable Jodoin*, fils, le candidat, et plus tard, le défendeur en cette cause.

La nature de ces actes de corruption était : 1o. le don par lui fait à un électeur, *Isidore Brodeur*, de douze piastres en mars 1874, lorsque le litige se poursuivait sur la contestation de l'élection de janvier 1874 du dit *Amable Jodoin*, fils, pour le même district électoral de Chambly (laquelle élection a été annulée sur la dite contestation par un jugement rendu en septembre 1874); 2o. le paiement à un hôtelier, *E. S. Gibeau*, de trois cent soixante et deux piastres et trente centins.—*Gibeau* a tenu une maison ouverte à la demande de l'agent de *Jodoin* pour les amis de celui-ci, et a traité tous ceux qui se sont présentés et qui se donnaient comme les orateurs et les amis de *Jodoin* durant l'élection de Décembre 1874, et le dit *Gibeau* a été payé pour ce compte en janvier 1875 par l'agent de *Jodoin*, *Préfontaine*, du consentement de *Jodoin* lui-même qui, à son tour, a payé le dit montant à *Préfontaine*, duquel montant (\$362.30) le dit *Gibeau*, le dit *Préfontaine* et le dit *Jodoin* n'ont donné de détails et ont refusé d'en donner, et duquel montant l'agent *Préfontaine* n'a point donné de détails à l'officier-rapporteur tel que requis par la loi.

Il a été prouvé que les personnes suivantes se sont rendues coupables de corruption, savoir: *Raymond Préfontaine*, *Luc Champagne*, *Louis Cadieux*, *Auguste Beaudry*, *Moïse Marcel*, *McClanaghan*, *Napoléon Patenaude*, *Auguste-Pierre Jodoin*, *Nazaire Charron*, *Octave DesLauriers* et *Isaïe Lespérance*.

La corruption a été exercée d'une manière considérable à l'élection en question.

La Cour certifie qu'une copie des témoignages pris en cette cause a déjà été transmise par M. le juge *Beaudry*.

F. G. JOHNSON,
Juge.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1874.

Puissance du Canada, }
District de Montréal. }

Cour Supérieure, siégeant en révision.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes de la Puissance du Canada, pour le district électoral de Chambly, situé dans le district judiciaire de Montréal.

Vendredi, le cinquième jour de novembre mil huit cent soixante et quinze.

PRÉSENTS :

L'honorable juge JOHNSON,
do MACKAY,
do TORRANCE.

No. 2.

Pierre Basile Benoit, écuyer, cultivateur, de la paroisse de St. Hubert, *Antoine Sicotte*, de la paroisse de Boucherville, cultivateur, et *Nazaire Préfontaine*, de la paroisse de St. Basile de Grand, cultivateur, tous du district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal.

Pétitionnaires.

ET

Amable Jodoin, fils, écuyer, bourgeois, de la cité de Montréal.

Défendeur.

La Cour Supérieure siégeant à Montréal présentement comme Cour de Révision ayant entendu les parties par leurs conseils respectifs sur le jugement rendu et prononcé dans cette affaire par l'honorable *Joseph U. Beaudry*, l'un des juges de la Cour Supérieure de cette province à Montréal, le troisième jour d'août mil huit cent soixante et quinze, ayant examiné le dossier et la procédure dans la dite affaire, et mûrement délibéré;

Considérant qu'il n'y a point d'erreur dans le susdit jugement du troisième jour d'août mil huit cent soixante quinze, confirme par les présentes le dit jugement avec dépens contre le dit défendeur.

Nous, *Réné Auguste Richard Hubert*, *Louis Joseph Amédée Papineau* et *John Sleep Honey*, protonotaires, conjoints pour le district de Montréal, pour la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, certifions par les présentes que ce qui précède est une vraie copie du jugement rendu en cette cause par la Cour Supérieure siégeant comme Cour de Révision, le cinquième jour de novembre mil huit cent soixante quinze; que le dit jugement a été extrait des registres des jugements reçus par nous comme dits Protonotaires, desquels registres nous sommes les dépositaire.

Montréal, ce neuvième jour de novembre mil huit cent soixante quinze.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
P. C. S.

ELECTION CONTESTEE DE RENFREW NORD.

Dans le Banc de la Reine

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral Renfrew-Nord, tenue le 2 Novembre, A. D. 1874, entre

PETER WHITE,

Pétitionnaire,

ET

WILLIAM MURRAY.

Défendeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que, dans l'affaire de la pétition élection entendue devant l'Hon. M. le juge *Wilson*, juge de la cour du Banc de la Reine, le savant juge a décidé que le défendeur *William Murray* n'a pas été dûment élu à la dite élection comme membre de la Chambre des Communes pour la dite division électorale, et que la dite élection était nulle à cause de la corruption exercée par l'agent du dit *William Murray*, et en faveur de ce dernier, ayant et pendant l'élection, contrairement au statut.

Le dit *William Murray* en appela de cette décision à la Cour du Banc de la Reine, et l'appel fut plaidé durant le terme de la St. Michel. Jeudi dernier, le 23 du courant, la Cour rendit son jugement rejetant le dit appel et confirmant la décision du savant juge. Je prends la liberté de vous transmettre ci-inclus, pour votre information, un double original de la règle de la Cour dans l'affaire du dit appel.

Je prends aussi la liberté de vous transmettre par la malle de ce jour une copie des témoignages pris dans l'affaire de la dite pétition.

J'ai l'honneur d'être,
Votre obéissant serviteur,

ROBERT G. DALTON.
G. C. et P., B. R.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Dans le Banc de la Reine.

Terme de la St. Michel, 39 Victoria. Jeudi, 23 Décembre 1875.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le District Electoral de Renfrew Nord, tenue le 2 Novembre, A. D. 1874.

PETER WHITE,

Demandeur,

vs.

WILLIAM MURRAY.

Défendeur.

Après avoir examiné l'appel interjeté en cette cause durant le terme actuel par le dit défendeur, *William Murray*, contre le jugement et la décision de l'Hon. M. le juge *Wilson* dans l'affaire de sa pétition d'élection,—portant que le dit défendeur, *William Murray*, dans l'affaire de la dite pétition d'élection, n'était pas dûment élu membre de la Chambre des Communes pour la dite division électorale, et que la dite élection était nulle par suite de la corruption exercée par l'agent du dit *William Murray*, le défendeur dans l'affaire de la dite pétition d'élection, et en faveur de ce dernier, avant et pendant la dite élection, contrairement au statut passé à cet égard, et ordonnant que les frais se rattachant à l'affaire de la dite pétition soient payés par les parties, respectivement, selon ce qui est spécifié particulièrement dans le dit jugement; et après avoir entendu les avocats du défendeur, *William Murray*, et du pétitionnaire, *Peter White*, sur les matières du dit appel,—

Il est ordonné: Que le dit appel soit renvoyé, et que le dit jugement et décision du dit juge soit, comme il est de fait, par le présent confirmé, et que les frais du présent appel soient payés au défendeur en cette cause, le dit *William Murray*.

Sur motion de *M. Dalton McCarthy*, C. R., avocat de *Peter White*, pétitionnaire dans l'affaire de la dite élection.

Par la Cour,

ROBERT G. DALTON.
G. C. & P., B. R.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans les journaux de cette chambre.

M. l'Orateur informe aussi la chambre qu'en conformité de l'Acte 37 Vic., ch. 10, clause 36, il a adressé ses divers mandats au Greffier de la Couronne en Chancellerie afin qu'il prépare de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

Il informe aussi la chambre qu'il a reçu de l'Hon. M. le juge *McDonald*, l'un des juges choisis pour la décision de pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections contestées de la Puissance, 1874, un certificat et rapport concernant l'élection pour le district électoral de Victoria, Nouvelle-Ecosse.

Et ce certificat et rapport est lu comme suit :—

ÉLECTION CONTESTÉE DE VICTORIA, N. E.

Puissance du Canada,
Province de la Nouvelle-Ecosse,
Victoria, savoir :

Dans la Cour d'Élection

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

Élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Victoria, N.-E.

BARCLAY E. TREMAINE,

vs.

Pétitionnaire,

CHARLES J. CAMPBELL,

Défendeur.

Je, soussigné, le juge qui a pris connaissance des matières en litige dans l'affaire de la pétition et de la défense en cette cause, certifie par le présent à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes que j'ai décidé que le défendeur *Charles J. Campbell* n'a pas été, le 17 décembre dernier, dûment élu comme membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Victoria, et qu'il n'aurait pas dû être rapporté élu comme tel membre ; mais que le pétitionnaire *Barclay E. Tremaine* a été, le dit jour, dûment élu par une majorité de trente-trois voix, et qu'il aurait dû être rapporté comme étant élu, et qu'il doit maintenant être rapporté comme dûment élu membre de la Chambre des Communes pour le dit district électoral. Et je certifie de plus qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement ; qu'il n'a pas été prouvé qu'aucune personne se soit rendue coupable de corruption, et qu'il n'y a pas lieu de croire que la corruption ait été exercée à un haut degré durant l'élection en question.

Donné sous mon seing, à Antigonish, ce 28e jour d'avril 1875.

HUGH McDONALD.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité de l'Acte 37 Vic., ch. 10, clause 36, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de modifier le rapport au bref d'élection pour le dit district électoral de Victoria, Nouvelle-Ecosse, en date du 26 novembre 1874, en en biffant le nom de *Charles James Campbell*, et le remplaçant par celui de *Barclay E. Tremaine* comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes du Canada dans le présent Parlement ; et que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat, lequel est lu comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 19 janvier 1876.

Le présent est pour certifier qu'en vertu du mandat de l'Orateur de la Chambre des Communes, en date du 10 janvier courant, et à moi adressé à cet effet, j'ai modifié le rapport au bref d'élection pour le district électoral de Victoria, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en date du 26 novembre 1874, en en biffant le nom de *Charles James Campbell*, écuyer, et le remplaçant par celui de *Barclay E. Tremaine*, écuyer, comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral à la Chambre des Communes dans le présent Parlement.

R. POPE,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.*

[L. S.]

Alfred Patrick, écuyer,
Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Et il est ordonné que les dits certificats et le dit rapport soient entrés dans le journal de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu de *R. G. Dalton*, écuyer, C. R., greffier de la Couronne et des Plaids, Banc de la Reine, conformément à la 35^{me} clause de l'*Acte des élections contestées de la Puissance*, 1874, un double original de la règle rendue le 17 septembre dernier, par la Cour du Banc de la Reine pour Ontario, dans l'affaire de la pétition d'élection pour le district électoral de la division nord du comté de Victoria.

Et ce double est lu comme suit :

ELECTION CONTESTÉE DE VICTORIA NORD.

OSGOODE HALL,
TORONTO, 23 octobre 1875.

Dans l'affaire de la pétition d'élection se rattachant à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour la division nord du comté de Victoria, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, dans laquelle

HECTOR CAMERON est

Pétitionnaire,

et

JAMES MACLENNAN,

Défendeur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, pour votre information, en conformité de la 35^e clause de l'*Acte des élections contestées de la Puissance de 1874*, un double original de la règle rendue, le 17 septembre dernier, par la Cour du Banc de la Reine pour Ontario, dans l'affaire de la présente pétition, sur l'appel à cette cour par le dit défendeur du jugement donné dans la cause par le savant juge qui l'a entendue.

Je vous transmets aussi par la même malle, dans une autre lettre, une copie des témoignages pris dans l'instruction de cette affaire.

Dans la cause, le savant juge a décidé que le pétitionnaire, *Hector Cameron*, était dûment élu, et que l'élection du défendeur *James Maclennan* était nulle. Le défendeur en appela de ce jugement à la cour de Banc de la Reine, et cette dernière cour a confirmé le jugement du savant juge qui avait entendu la cause, et a rejeté l'appel par la règle ci-jointe.

En conséquence, en vertu de la 35^e clause ci-dessus mentionnée, je prends la liberté de vous certifier le jugement de la cour du Banc de la Reine dans l'affaire de la dite pétition, tel que contenu dans la dite règle.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

ROBERT G. DALTON,

G. C. et P., B. R.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

DANS LE BANC DE LA REINE.

Terme de la Trinité, 39 Victoria.

Vendredi, 7 septembre, A.D. 1875.

Dans l'affaire de la pétition d'élection se rattachant à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour la division nord du comté de Victoria, dans la province d'Ontario, dans la Puissance du Canada, dans laquelle—

HECTOR CAMERON est

Pétitionnaire,

ET

JAMES MACLENNAN,

Défendeur.

Après avoir examiné la pétition du dit *Hector Cameron*, présentée à cette cour en vertu de l'*Acte des Elections Contestées de 1874*, et demandant qu'il soit déclaré et jugé que le dit *James Maclennan* n'a pas été dûment élu comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour la dite division électoral de la division nord de Victoria, dans la dite Puissance du Canada, le 22 décembre 1874, et que la dite élection est nulle ; après avoir aussi examiné l'appel du dit *James Maclennan* de la décision de l'Hon. *Adam Wilson*, l'un des juges de cette honorable cour, devant qui l'affaire de la dite pétition a été instruite sur les points de droit et de fait dans la cause ; et après avoir entendu les avocats de l'appelant *James Maclennan*, et de l'intimé *Hector Cameron*.—

Il est ordonné : Que l'appel dans l'affaire de la dite pétition de la décision de l'Hon. M. le juge *Wilson* soit comme il est par le présent rejeté avec les dépens, qui seront payés par le dit défendeur dans l'affaire de la dite pétition, devenu appelant dans le dit appel.

Et la Cour décide que le pétitionnaire est la personne qui a été dûment élue pour la division, nord du comté de Victoria à la dernière élection pour le Parlement de la Puissance, tenue pour la dite division nord, et qu'il aurait dû être rapporté comme étant dûment élu, et que l'élection du défendeur dans l'affaire de la dite pétition (devenu l'appelant dans le dit appel) pour la dite division, à l'époque susdite, était nulle et de nul effet,—et que le défendeur dans la cause, devenu l'appelant dans le dit appel, sera tenu de payer au pétitionnaire tous les frais de la cause et des procédures s'y rattachant, sauf ceux concernant cette partie de la pétition qui s'applique aux électeurs dont les noms ne se trouvaient point sur les copies des listes fournies aux députés officiers-rapporteurs, mais qui avaient droit de vote, et qui auraient dû être admis à voter à la dite élection, et sauf aussi les frais du dépouillement des votes, à l'égard desquels chaque partie paiera ses propres frais.

Sur motion de M. Osler, avocat de l'intimé dans le dit appel.

Par la Cour,

ROBERT G. DALTON,

G.C. et P., B.R.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité de l'acte 37 vic., ch. 10, clause 36, il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de modifier le rapport au bref d'élection pour le dit district électoral de la division nord du comté de Victoria, en date du 30 novembre 1874, en en biffant le nom de *James Maclellan*, Ecr., et le remplaçant par celui d'*Hector Cameron*, Ecr., comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada dans le présent Parlement; et que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat, lequel est lu comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 17 janvier 1876.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un mandat de l'Orateur de la Chambre des Communes, en date du 10 janvier courant, et à moi adressé à cet effet, j'ai modifié le rapport au bref d'élection pour le district électoral de la division nord du comté de Victoria, dans la Province d'Ontario, en date du 30 novembre 1874, en en biffant le nom de *James Maclellan*, Ecr., et le remplaçant par celui d'*Hector Cameron*, Ecr., comme membre dûment élu pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, dans le présent Parlement.

(L. S.)

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

ALFRED PATRICK, ECR.,
Greffier de la Chambre des Communes
du Canada.

Et il est ordonné que les dits certificats et le dit rapport soient entrés dans le journal de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction d'affaires de pétitions d'élection conformément à l'Acte des élections contestées, 1873, et à l'Acte des élections contestées de la Puissance, 1874, des certificats et rapports concernant les élections suivantes, savoir:—

Pour le district électoral de Toronto Est;

“	“	Bagot;
“	“	St. Maurice;
“	“	la division sud du comté de Norfolk;
“	“	du Cap-Breton;
“	“	d'Inverness;
“	“	la division sud du comté de Renfrew, et
“	“	du comté d'Halton.

Et ces certificats et rapports sont lus comme suit:—

ELECTION CONTESTÉE DE TORONTO EST.

TORONTO, 3 mai 1875.

Monsieur,—En conformité de l'Acte des élections contestées de la Puissance, 1874, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour la division Est de la cité de Toronto, tenue les onzième et dix-huitième jours de janvier dernier, qu'une pétition a été dûment présentée, en vertu du Statut, contre l'élection de *Samuel Platt*, Ecr., comme membre pour représenter la dite division dans la Chambre des Communes;

Que l'affaire de la dite pétition est venue devant moi pour être instruite au palais de justice de la cité de Toronto, jeudi, le 22 avril dernier, et qu'elle a été continuée par ajournement au vendredi, le 23 avril dernier;

Qu'à la clôture de la cause, le jour en dernier lieu mentionné, je décidai que le dit *Samuel Platt* était dûment élu, et que l'élection était bonne et valide; et je vous certifie cette décision conformément au Statut. Je vous transmets ci-jointe une copie des notes des témoignages pris dans la cause.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. G. SPRAGGE,

J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

TORONTO, 3 mai 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des *Elections contestées de la Puissance*, en sus du certificat que je vous transmets ci-joint concernant l'élection pour la division Est de la Cité de Toronto, tenue les 11e et 18e jours de janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire rapport, en ce qui concerne l'instruction devant moi de l'affaire de la pétition relative à la dite élection,—

(a) Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance et de leur consentement, à l'élection à laquelle la pétition se rapporte.

(b) Qu'il n'a point été prouvé dans la cause qu'aucune personne se soit rendue coupable de corruption à la dite élection.

(c) Que je n'ai aucune raison de croire que la corruption ait été pratiquée d'une manière considérable à la dite élection.

Je demeure,

Votre obéissant serviteur,

J. G. SPRAGGE,

J.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE DE BAGOT.

SÉANCES SOUS L'AUTORITÉ DE L'ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES DE 1873.

Puissance du Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. }

Division de Montréal.

DISTRICT ELECTORAL DE BAGOT.

Jeu-di, le 20ème jour de May 1875.

EN CHAMBRE.

Présents :

L'HONORABLE M. LE JUGE TORRANCE, juge de la Cour Supérieure, et juge d'affaires d'élection.

No. 6.

CHARLES RASCONI, commerçant, du village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot, dans la Province de Québec, DAVID LEBLANC, marchand du même lieu, HONORÉ MERCIER, écr., avocat, GEORGE CASIMIR DESSAULES, écr., ANTOINE MAYNARD, commerçant, tous de la cité de St. Hyacinthe dans le district de St Hyacinthe, dans la dite province de Québec,

Pétitionnaires,

ET

JOSEPH-ALFRED MOUSSEAU, écr., de la cité et du district de Montréal, avocat,

Défendeur.

Ayant entendu le dit défendeur sur la règle du 18 mai courant, signifiée aux dits pétitionnaires à l'effet de montrer cause pourquoi les conclusions de la pétition d'élection dans la présente affaire ne devraient pas être rejetées, attendu que les dits pétitionnaires n'ont point comparu pour s'opposer à la dite règle, je, le dit juge, déclare la dite règle absolue, avec dépens, et je rejette la dite pétition d'élection, avec dépens.

F. W. TORRANCE, J.

(Vraie copie.)

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,

Protonotaires et greffiers de la cour supérieure en matières d'élection.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes du Canada, Ottawa.

BUREAU DES PROTONOTAIRES,

MONTRÉAL, 4 juin 1875.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse une copie du jugement de l'honorable *Frederick W. Torrance*, en date du 20 mai dernier (1875), dans l'affaire de *Charles Rasconi, et al.*, pétitionnaires, contre *Joseph Alfred Mousseau*, défendeur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
Protonotaires et greffiers de la cour supérieure en matières d'élection.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

ELECTION CONTESTÉE DE ST. MAURICE.

Puissance du Canada, }
Province de Québec, } *Dans la cour des élections.*
Division de Québec. } L'ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1873.

La pétition d'élection du district électoral de St Maurice, entre

ELIE LACERTE, écr.,

Pétitionnaire,

et

CHARLES LAJOIE, écr.,

Défendeur.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des élections contestées, 1873, j'ai l'honneur de vous faire rapport qu'une pétition se plaignant de l'illégalité de l'élection de *Charles Lajoie*, écr., comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de St. Maurice, ayant été présentée par *Elie Lacerte*, écr., l'un des candidats à la dite élection, j'ai été chargé de l'instruction de la contestation et de décider du mérite de cette élection.

L'instruction a commencé le vingt-et-un de novembre dernier et a été ajournée d'abord de jour en jour et ensuite à des intervalles.

Le huit de juin courant, j'ai disposé de la dite pétition, en rendant la décision suivante :—“ Je, soussigné, l'un des juges de la cour supérieure dans et pour la province de Québec, chargé d'instruire, entendre et décider la dite pétition d'élection, après avoir entendu les parties sus-nommées par leurs avocats, soigneusement examiné la dite pétition et pesé les témoignages produits pour l'appuyer, ainsi que les autres témoignages, et mûrement délibéré sur le tout, décide que le pétitionnaire n'a point prouvé les allégations de sa pétition, et que la membre siégeant, *Charles Lajoie*, écr., a été dûment élu, et ordonne que chaque partie paiera ses frais.” Laquelle décision ainsi que les notes des témoignages qui accompagnent les présentes, je certifie conformément à la 19^{ème} section de l'Acte des élections contestées, 873.

Je fais aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats, ni à sa connaissance ou de son consentement.

Je certifie de plus que je n'ai aucun cas de corruption à rapporter, et qu'il n'y a pas raison de croire que la corruption ait été exercée en grand à l'élection qui fait le sujet de la pétition.

J'ai laissé écouler le délai accordé par la loi, pour porter cette affaire en révision, avant de vous transmettre ce certificat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. POLETTE,
Juge de la cour supérieure.

Trois-Rivières, 17 juin, 1875.

ELECTION CONTESTEE DE NORFOLK SUD.

TORONTO, 6 juillet 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des élections contestées de 1873, je prends la liberté de vous certifier, en ce qui concerne l'élection pour le district électoral de la division Sud du comté de Norfolk, tenue le 16^{me} jour de décembre 1874, qu'une pétition a été dûment présentée, en vertu du dit statut, contre l'élection de *William Wallace*, écrivain, comme membre pour représenter le dit district électoral dans le Parlement de la Puissance du Canada;

Que l'affaire de la dite pétition est venue devant moi, l'un des juges d'élection, pour être entendue au palais de justice de la ville de Simcoe, dans le comté de Norfolk, jeudi, le 24 juin 1875, et qu'elle a été alors continuée durant les deux jours suivants, et que, du consentement et à la demande des deux parties, elle a été ajournée à partir de là jusqu'au 5 juillet suivant, à Osgoode Hall, dans la cité de Toronto, auxquels temps et lieu la dite cause a été terminée et le jugement rendu.

A la clôture de la cause, je décidai que la dite élection était valide, et que le dit *William Wallace* était dûment élu pour représenter le dit district électoral dans le dit Parlement, et je rejetai les conclusions de la dite pétition, et je vous certifie maintenant cette décision conformément au statut.

Je vous transmets ci-jointe une copie des témoignages pris devant moi dans la dite cause, et une copie de mon jugement dans la même affaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. DRAPER, J. C.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

TORONTO, 6 juillet 1875.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des élections contestées de 1873, je vous transmets un certificat attestant que *William Wallace* a été dûment élu membre pour représenter le district électoral de la division Sud du comté de Norfolk, à l'élection tenue le 16 décembre 1874; et je prends, en outre, la liberté de vous faire rapport:—

(1) Qu'il n'a point été prouvé que la corruption ait été aucunement exercée à la dite élection;

(2) Que, d'après les témoignages pris devant moi, je n'ai aucune raison de croire que la corruption ait prévalu d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. DRAPER, J. C.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

ELECTION CONTESTEE DU CAP-BRETON.

Dans la Cour d'Élection.

Comté du
Cap Breton, S. S. }

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1873.

Election d'un membre de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté du Cap-Breton.

NEWTON L. MacKAY,

Pétitionnaire,

vs.

WILLIAM McDONALD,

Défendeur.

La cause ci-dessus est venue devant moi, à Sydney, en février dernier, mais, sur motion, et du consentement des parties, elle fut ajournée à un jour ultérieur, attendu que les dites parties désiraient toutes deux se rendre à Ottawa pour assister à la réunion du Parlement. A une séance de la cour tenue subséquemment à Halifax, après avoir entendu les parties, il fut ordonné que la pétition en cette cause fût rejetée, le pétitionnaire n'ayant point produit un nouveau cautionnement conformément aux dispositions de la 8^e clause de l'acte passé durant la dernière session de la législature de la Puissance, intitulé: "Acte pour amender les actes concernant les élections contestées, et six jours s'étant écoulés après la demande exigeant la production d'un nouveau cautionnement, et plus de douze mois s'étant écoulés, avant cette demande, à partir du moment que la pétition en cette cause avait été présentée,—et la dite cause n'étant point encore instruite,—

J'ai en conséquence décidé, et je fais par le présent rapport que le dit *William McDonald*, le dit défendeur, a été dûment élu comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le comté du Cap Breton.

Daté ce 16 août 1875.

W. A. HENRY,

Juge de la Cour des Elections.

A l'hon. T. W. ANGLIN,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,
St. Jean, N.-B.

Dans la Cour des Elections.

ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES, 1873.

Election d'un membre de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté du Cap-Breton.

HUGH McLEOD,

Pétitionnaire,

vs.

NEWTON L. MacKAY,

Défendeur.

La cause ci-dessus a été entendue devant moi, à Sydney, durant certains jours des mois de novembre, décembre, janvier et février derniers ; et après que les témoignages eurent été rendus, ce qui prit beaucoup de temps, et que plusieurs questions de droit eurent été soulevées, il fut convenu entre les parties (ce à quoi je consentis) de soumettre le tout à la cour au complet. Cela fut fait en conséquence, et après la plaidoirie, la cour décida, à l'unanimité, que le pétitionnaire n'avait prouvé aucune de ses allégations, et que le défendeur avait été dûment élu, et je décide et rapporte par le présent que le dit *Newton L. MacKay* a été dûment élu à la dite élection comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le dit comté du Cap-Breton.

Et je fais de plus rapport qu'il n'a point été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou de leur consentement ou à leur connaissance, et qu'il n'y a point lieu de croire qu'il y ait été commis des actes de corruption d'aucune sorte.

Je vous transmets ci-jointe une copie des notes des témoignages pris par moi dans la cause.

Daté ce 15 août 1875.

W. A. HENRY,

Juge de la Cour des Elections.

L'Hon. T. W. ANGLIN,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

ELECTION CONTESTÉE D'INVERNESS,

*Dans la Cour des Elections.*Comté d'Inverness, }
S. S. }

ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES, 1873.

Election d'un membre de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le Comté d'Inverness.

HUGH CAMERON,

Pétitionnaire,

vs.

SAMUEL MACDONNELL,

Défendeur.

La cause ci-dessus a été entendue devant moi à Port Hood en septembre 1874, et après la production de tous les témoignages, elle fut, du consentement des parties, renvoyée à la cour au complet, vu que la décision dépendait de l'interprétation de certains statuts du Parlement Impérial, de celui de la Puissance et de la Législature de la Nouvelle-Ecosse, et de la légalité des listes électorales employées à l'élection en question.

La cause fut subséquemment plaidée devant la Cour au complet, et la majorité de cette Cour a décidé que les listes électorales ainsi employées étaient les listes légales dont on devait se servir à la dite élection, et que le dit *Samuel Macdonnell* était dûment élu à la dite élection comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le dit comté d'Inverness.

Je vous transmets ci-jointe une copie des notes des témoignages pris par moi dans la cause.

Daté le 2 août 1875.

W. A. HENRY,

Juge de la Cour des Elections.

L'Hon. T. W. ANGLIN,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada-

ELECTION CONTESTÉE DE RENFREW SUD.

TORONTO, 23 octobre 1875.

MONSIEUR,—Conformément au statut passé à cet égard, j'ai l'honneur de certifier que, le 21^e jour de septembre dernier, une pétition de *William McKay* et 5 autres personnes contre l'élection de *M. John Lorn McDougall* comme membre du Parlement de la Puissance pour la division Sud du comté de Renfrew, est venue devant moi au village de Renfrew en bonne forme légale pour y être instruite, et que j'ai décidé que le dit *John Lorn McDougall* était dûment élu membre pour la dite division,—et je prends la liberté de vous certifier maintenant cette décision.

Je certifie de plus qu'il n'a point été prouvé devant moi que des actes de corruption aient été commis à la dite élection par les candidats, ou à leur connaissance et de leur consentement, ou que la corruption ait été exercée à un haut degré dans la dite élection, et que je n'ai point lieu de croire que la corruption y ait été ainsi exercée.

ADAM WILSON, J.

A l'Honorable
Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

ELECTION CONTESTÉE D'HALTON.

BUREAU DU RÉGISTRARE DE LA COUR D'ERREUR ET D'APPEL,

OSGOODE HALL, TORONTO, 2 février 1876.

Dans l'Affaire de l'ÉLECTION D'HALTON.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une copie de l'ordre de la Cour d'Erreur et d'Appel rendu en cette cause, avec aussi le rapport de l'Honorable M. le juge *Patterson* devant qui a été entendue l'affaire de la pétition au sujet de la dite élection ; aussi, une copie des notes prises dans la cause, qui m'a été fournie par le registraire du dit juge.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. GRANT,
Registraire.

A l'Honorable T. W. ANGLIN,
Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

Dans la Cour d'Erreur et d'Appel.

Daté ce 22 janvier, A. D. 1876.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE, 1874.

*Election d'un membre pour la division électorale du comté d'Halton.*DAVID CROSS et ROBINSON McCARTNEY, (*Pétitionnaires*)*Appelants.*

ET

WILLIAM McCRAVEY, (*Défendeur*),*Intimé.*

Puissance du Canada, }
Province d'Ontario. }
Savoir :

L'Appel des pétitionnaires sus-nommés fut entendu devant cette Cour, mardi le 21 décembre 1875, en la présence des avocats de toutes les parties. Cette Cour ordonna que le jugement sur le dit appel fût remis, et ce jugement devant être rendu aujourd'hui en la présence des dits avocats, cette Cour ordonne que l'appel des dits pétitionnaires *David Cross* et *Robinson McCartney* soit par le présent rejeté.

Et cette Cour déclare, décide et juge en outre :—

1. Que le dit intimé, *William McCravey*, a été dûment élu, et que son élection est valide.]

2. Que tous les frais, charges et dépens re rattachant à la présentation de la dite pétition, et aux procédures y relatives seront, immédiatement après leur taxation, payés par le dit *David Cross* et *Robinson McCartney* au dit *William McCraney*.

3. Que le greffier de cette cour certifiera immédiatement à l'Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada le jugement susmentionné.

A. GRANT,

G. C. E. & A.

ÉLECTION CONTESTÉE D'HALTON.

TORONTO, 1er février 1876.

MONSIEUR,—La décision dans l'affaire de la pétition en cette cause est certifiée par le registraire de la Cour d'Erreur et d'Appel.

En sus de ce certificat, j'ai à faire rapport, en conformité de la 30e clause de l'Acte des Elections Contestées de la Puissance, 1874, de ce qui suit, savoir :

Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance et de leur consentement, dans l'élection en question.

Qu'il a été prouvé dans l'instruction de l'affaire de la dite pétition que *John Campbell*, du Carré Wellington, s'était rendu coupable de corruption en convenant, moyennant la somme de cent piastres qui devait lui être payée par un *Dr. Ogden*, d'Oakville, de s'abstenir de voter contre le candidat *William McCraney*; et qu'il a été prouvé dans la cause que le *Dr. Ogden*, d'Oakville, s'était rendu coupable de corruption à la dite élection en offrant de l'argent et de l'emploi à *John Campbell* pour l'engager à voter en faveur de *William McCraney* ou à s'abstenir de voter contre lui.

Et qu'il n'y a aucune raison de croire que la corruption ait été exercée d'une manière considérable à la dite élection.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant Serviteur,

C. S. PATTERSON.

Juge de la Cour d'Erreur et d'Appel pour Ontario.

A l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans le journal de la Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu de l'Hon. M. le juge *Routhier*, l'un des juges choisis pour la décision d'affaires de pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections contestées, 1873, un certificat et rapport concernant l'élection pour le district électoral de Charlevoix.

Et ce certificat et rapport est lu comme suit :—

ELECTION CONTESTÉE DE CHARLEVOIX.

(Original.)

Canada,
Province de Québec,
District de Saguenay. }

Cour des Elections, Division de Québec.

L'ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES, 1873.

Dans l'affaire d'une pétition d'élection entre

SIMON XAVIER CIMON,

Pétitionnaire,

ET

PIERRE ALEXIS TREMBLAY,

Intimé.

MONSIEUR,—En conformité aux sections dix-neuvième et vingtième de l'Acte des élections contestées, 1873, je vous adresse une copie certifiée de ma décision sur la pétition d'élection susmentionnée, avec une copie des notes de la preuve y annexée, et j'ai l'honneur de vous faire en même temps rapport, attendu que la dite pétition allègue que des menées corruptrices ont été pratiquées à la dite élection,—

Que, dans l'instruction de la dite pétition, il n'a pas été prouvé qu'aucune menée corruptrice ait été commise à la dite élection par le dit *Pierre Alexis Tremblay*, ou à sa connaissance et avec son consentement.

Qu'il appert à l'enquête que les personnes suivantes, savoir : *Henry Simard*, marchand, *Joseph Alexandre Hamel*, médecin, *Auguste Lemieux*, cultivateur, tous trois de St. Etienne de la Malbaie, *Narcisse Gariépy*, marchand, de la Baie St. Paul, *Réné Lavoie* et *Thélesphore Lavoie*, cultivateurs, tous deux de St. François Xavier de la Petite Rivière, se sont rendus coupables de menées corruptrices à la dite élection, lesquelles menées ont consisté particulièrement à traiter les électeurs et à leur procurer de la boisson et des provisions dans le but d'influencer leurs votes.

Que *Joseph Maclean*, de St. Etienne de la Malbaie, forgeron, *Joseph Simard* et *Pierre Lavoie*, cultivateurs de Ste Agnès, *Leandre Tremblay*, de St. Fidèle, marchand, *Thomas Duchesne*, *Alexis Tremblay* et *Isaïe Tremblay*, cultivateurs, des Eboulements, *Réal Asselin*, de St. Hilarion, cultivateur, *Charles Potvin*, hôtelier, de la Baie St. Paul, et *Onésime Gauthier*, commerçant, de St. Urbain, ont aussi été convaincus d'avoir ouvert ou fait ouvrir des maisons d'entretien public pour recevoir les électeurs.

Que les menées corruptrices n'ont pas eu lieu dans une grande mesure à la dite élection, si ce n'est en tant qu'elles ont consisté en *maisons ouvertes* et *treating*.

En foi de quoi, j'ai signé à la Malbaie, ce 23^{me} jour d'août mil huit cent soixante-quinze.

A. B. ROUTHIER,
J. C. S.

A l'Hon. M. T. W. ANGLIN,
Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada, Ottawa.

Canada,
Province de Québec, }
District de Saguenay. }

Dans la Cour des Elections.

L'ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1873.

MALBAIE, le vingt-troisième jour d'août 1875.

PRÉSENT :

L'HONORABLE A. B. ROUTHIER, J. C. S.

In re

SIMON XAVIER CIMON, Ecuier, contracteur, de la paroisse St. Etienne
de la Malbaie,

Pétitionnaire,

vs.

PIERRE ALEXIS TREMBLAY, Ecuier, arpenteur, du village de Chicoutimi,
District de Chicoutimi,

Intimé.

Ayant entendu les parties en cette cause par leurs avocats sur le mérite de la pétition présentée par *Simon Xavier Cimon*, examiné les procédures de record, entendu la preuve, et mûrement délibéré, adjugeant en premier lieu sur les objections faites à la preuve et réservées au mérite, je renvoie les objections faites par le pétitionnaire aux transquestions posées aux témoins *Auguste Lemieux*, *Joseph McNicol*, et *Joseph Villeneuve*, et maintiens l'objection faite par l'intimé à une certaine partie du témoignage de *Xavier Mailloux*.

Et procédant à juger la dite pétition au mérite,—

Considérant qu'à une élection, tenue en janvier 1874, dans le district électoral de Charlevoix, Province de Québec, aux fins d'élire un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, le dit intimé, *Pierre Alexis Tremblay*, et l'honorable *Pierre Joseph Olivier Chauveau*, étaient candidats, et le pétitionnaire, électeur dûment qualifié à voter ;

Considérant qu'à la dite élection, le dit *Pierre Alexis Tremblay* a été, le vingt-neuf du dit mois de janvier 1874, déclaré élu membre de la dite Chambre des Communes pour le dit district électoral de Charlevoix ;

Considérant qu'il est établi par la preuve faite en cette cause, que la dite élection a été et est entachée de menées corruptrices (corrupt practices), commises non pas par l'intimé lui-même, mais par ses agents et sous-agents, lesquelles menées corruptrices ont consisté à donner ou promettre à des électeurs, en vue d'obtenir leurs votes, des argents ou autres valeurs, à traiter les électeurs dans l'intention d'influencer l'élection et à ouvrir et maintenir, sur le crédit de l'intimé, des maisons d'entretien public pour la réception des électeurs,—

Nous, juge de la Cour Supérieure, siégeant en vertu de l'Acte du Parlement du Canada, intitulé : " Acte des Elections Contestées de 1873," déclarons que le dit *Pierre Alexis Tremblay* n'a pas été dûment élu membre de la dite Chambre des Communes du Canada, pour le dit district électoral de Charlevoix, et que la dite élection est nulle et de nul effet, le tout avec dépens contre le dit *Pierre Alexis Tremblay*, excepté les frais d'assignation et taxe des témoins suivants, qui seront à la charge du pétitionnaire, savoir : *Damase Couturier*, *Elie Maltais*, *Trefflé Villeneuve*, *Abraham Lapointe*, *Joseph Lavoie*, *Olivier Rochette*, *Flavien Langevin*, *Alfred Girard*, *Joseph Tremblay*, *Paul Tremblay*, *Dominique Tremblay*, *Elzéar Danais*, *César Tremblay*, *Alexandre Savard*, *Théophile Lavoie*, *John McLaren*, *François McNicol*, *Joseph Gagné*, *George Warren*, *Thomas Chaperon*, *Thomas Gagnon*, *Hector Dufour*, *Narcisse Harvey*, *Jean Warren*, *Toussaint Morin*, *Israël Dufour*, *Fleurent Tremblay*, *Jean alias "Johnny" Tremblay*, *Edouard Gobeil*, *Hildebert Girard*, *Abel Audette*, *François Asselin*, *Samuel Boivin*,

Léandre Gobeil, Boniface Larouche, Jean Baptiste Boily, Séraphin Guérin, Epiphane Laforêt, Louis Maltais, Romuald Gagné, Jean Théotime Lajoie, Flavien J.B. Belleville, Jean Tremblay, Gonzague Tremblay, André Labbé, Charles Potvin, Sara Simard et Onésime Brassard.

CHS. DU BERGER,
P. C. S., D. S. et Greffier
de la Cour des Elections.

Je, soussigné, juge de la Cour Supérieure, certifie que la copie de jugement ci-dessus et des autres parts est une vraie copie du jugement rendu par moi dans la dite cause.

A. B. ROUTHIER,
J. C. S.

Malbaie, 25 août 1875.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que conformément à la 24^{me} section du dit acte, il a émis son mandat enjoignant au greffier de la Couronne en Chancellerie d'émettre un nouveau bref d'élection pour le district électoral susdit.

Il informe de plus la Chambre qu'il croit de son devoir de soumettre les faits suivants à la Chambre :

- " 1o. Que l'instruction ci-dessus a eu lieu et que jugement a été rendu le 23 août 1875.
- " 2o. Que le juge président lui a transmis son certificat, daté le 25 août 1875, et annulant l'élection, seulement deux jours après la décision.
- " 3o. Que la 29^{me} section de l'acte des élections contestées, 1874, telle qu'amendée par l'acte 38 Victoria, chap. 10, section 3, prescrit que dans les quatre jours après les huit qui auront suivi sa décision, il devra trans-
" mettre à l'Orateur le certificat de telle décision, etc.
- " 4o. Que le certificat du juge a été reçu le 28 août 1875, et que son mandat (le mandat de l'Orateur)
" pour une nouvelle élection a été émis le même jour.
- " 5o. Que le défendeur dans la cause s'est fait inscrire pour révision devant la cour supérieure du
" district de Québec, en vertu des 33^{me} et 34^{me} sections de l'acte des élections contestées, 1874, et que ce tri-
" bunal, siégeant comme cour de révision, a décidé, le 18 décembre dernier, que la dite élection était nulle.
- " 6o. Que ce dernier jugement a été reçu par lui le 3 janvier dernier."

Ci-suit ce jugement, dont il est donné lecture :

Québec, 18 décembre 1875.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre la copie certifiée (ci-annexée) du jugement de la cour supérieure, siégeant en révision, rendu ce jour dans l'affaire d'une pétition de *Simon-Xavier Cimon*, écuier, contre l'élection (à la dernière élection générale) de *Pierre Alexis Tremblay*, écuier, pour le district électoral de Charlevoix.

Cette pétition renferme des accusations de menées corruptrices à l'élection qu'elle désigne.

En conséquence, et conformément à la 20^{me} section de l'acte des élections contestées de 1873, et des sections 30 et 33 de l'acte des élections fédérales contestées, 1874, nous faisons rapport comme suit :

1o. Lors de l'instruction de cette pétition, il n'a pas été démontré qu'il y avait eu menées corruptrices à la dite élection par le dit *Pierre Alexis Tremblay*, ni à sa connaissance et de son consentement ;

2o. Lors de l'instruction les personnes suivantes ont été trouvées coupables de menées corruptrices à la dite élection, savoir :

MM. Henry Simard, marchand, *Joseph Collard*, marchand, et *Joseph A. Hamel*, médecin, tous trois de la paroisse de St. Étienne de la Malbaie, *Narcisse Gariépy*, marchand, de la Baie St. Paul, *Auguste Lemieux*, forgeron, de la paroisse de Ste. Agnès, *Séraphin Guerrin*, marchand, de la paroisse de St. Simon, *Romuald Lavoie* et *Télesphore Lavoie*, tous deux de la paroisse de St. François Xavier de la Petite Rivière.

3o. Pour la commodité des électeurs, plusieurs maisons d'entretien public ont été tenues ouvertes dans cette division lors de la dite élection ; l'on a beaucoup donné à boire durant cette élection, mais l'intention de corrompre par ce moyen n'a pas été suffisamment établie pour nous permettre de déclarer que la corruption a été exercée en grand dans cette élection.

Nous joignons au présent la copie certifiée des notes sur les témoignages entendus lors de l'instruction de la dite pétition.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,
Vos très-obligeants serviteurs,

W. C. MEREDITH, J. B., B. C.
A. STUART, J.
N. CASALT, J.

A l'Honorable Orateur de la
Chambre des Communes du Canada.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. }

Dans la Cour Supérieure.

Siégeant en révision dans la cité de Québec.

Le huitième jour de décembre mil huit cent soixante et quinze.

PRÉSENTS :

L'HONORABLE WILLIAM COLLIS MEREDITH, juge en chef;
" M. LE JUGE ANDREW STUART;
" " NAPOLEÓN CASALU.

Dans l'affaire d'une pétition d'élection concernant le district électoral de Charlevoix, entre

SIMON XAVIER CIMON, Ecr.,

Pétitionnaire,

ET

PIERRE ALEXIS TREMBLAY,

Défendeur.

Acte des Elections contestées, 1873.

La Cour siégeant ici en révision en vertu des sections 33, 34 et 63 de l'acte des élections contestées, 1874, et à raison de l'inscription en révision produite dans cette cause, confirme et maintient, après avoir entendu les parties, la décision rendue par l'Honorable Juge Routhier, le 23^{me} jour d'août 1875, et déclare et décide en conséquence :—

1^o Que le dit *Pierre Alexis Tremblay*, dont l'élection est contestée par le pétitionnaire susdit, n'a pas été régulièrement élu, et que son élection est nulle;

2^o Que le dit *Pierre Alexis Tremblay* devra payer les frais encourus par le pétitionnaire à l'occasion de la pétition d'élection et de l'instruction de cette pétition, sauf et excepté les frais de sommation et l'indemnité des témoins suivants :— *Damase Couturier, Elie Maltais, Trefflé Villeueve, Abraham Lapointe, Joseph Lavoie, Olivier Rochette, Flavien Langevin, Alfred Girard, Joseph Tremblay, Paul Tremblay, Dominique Tremblay, Elzéar Danis, César Tremblay, Alexandre Savard, Théophile Lavoie, John McLaren, François McNicol, Joseph Gagné, George Warren, Thomas Chaperon, Thomas Gagnon, Hector Dufour, Narcisse Harvey, Jean Warren, Toussaint Morin, Israël Dufour, Fleurant Tremblay, Jean alias "Johnny" Tremblay, Edouard Gobeil, Hildebert Girard, Abel Audette, François Asselin, Samuel Boivin, Léandre Gobeil, Boniface Larouche, Jean-Baptiste Boily, Séraphin Guérin, Epiphane Laforêt, Louis Maltais, Romuald Gagné, Jean Théotime Lajoie, Flavien B. Belleville, Jean Tremblay, Gonzague Tremblay, André Labbé, Charles Potvin, Sara Simard et Onésime Brassard;*

3^o. Et la cour décide en outre que le dit *Pierre Alexis Tremblay* est tenu de payer les frais du pétitionnaire dans la cause en révision devant ce tribunal, et les honoraires de MM *Alleyn et Chauveau*, avocats des pétitionnaires.

Nous certifions que ce qui précède est une copie fidèle de l'original gardé par nous, conformément à la loi, comme partie des archives de la Cour Supérieure.

FISET, BURROUGHS & CAMPBELL,
P. C. S.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu les notifications suivantes de vacances survenues dans la représentation, savoir :—

De l'Honorable *Edward Blake*, député du district électoral de la division Sud du comté de Bruce, par suite de l'acceptation de la charge de ministre de la justice;

De l'Honorable *Donald A. Macdonald*, député du district électoral du comté de Glengarry, par suite de l'acceptation de la charge de Lieutenant-Gouverneur de la province d'Ontario;

De l'Honorable *Télesphore Fournier*, député du district électoral de Bellechasse, par suite de l'acceptation de la charge de juge puiné de la Cour Suprême de la Puissance du Canada;

De *Thomas Moss*, Ecr., député du district électoral de Toronto Ouest, par suite de l'acceptation de la charge de juge de la Cour d'Erreur et d'Appel, et

De l'Honorable *Joseph Edouard Cauchon*, député du district électoral de Québec Centre, par suite de l'acceptation de la charge de président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada;—et qu'il a adressé ses divers mandats au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dites places respectivement.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre que, durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie des certificats de l'élection des membres suivants, savoir :

De *Andrew Graham Bullenden Bannatyne*, Ecr., pour le District Electoral de Provencher;

De *John Short*, Ecr., pour le District Electoral de Gaspé;

De *John Macdonald*, Ecr., pour le District Electoral de Toronto Centre;

De *Andrew Trew Wood and Emilius Irving*, Ecrs., pour le District Electoral de la Cité d'Hamilton;

De l'Hon. *Edward Blake*, Ecr., pour le District Electoral de la division Sud du Comté de Bruce ;
 De *Lachlin McCallum*, Ecr., pour le District Electoral du Comté de Monck ;
 De *Sixte Coupal dit La Reine*, Ecr., pour le District Electoral de Napierville ;
 De *Archibald McNab*, Ecr., pour le District Electoral du Comté de Glengarry ;
 De *Alfred Hutchison Dymond*, Ecr., pour le District Electoral de la division Nord du Comté de York ;
 De *Andrew Monteith*, Ecr., pour le District Electoral de la division Nord du Comté de Perth ;
 De *François Fortunat Rouleau*, Ecr., pour le District Electoral de Dorchester ;
 De *Thomas Workman*, Ecr., pour le District Electoral de Montréal Ouest ;
 De *Joseph Godéric Blanchet*, Ecr., pour le District Electoral de Bellechasse ;
 De l'Hon. *John Beverly Robinson*, Ecr., pour le District Electoral de Toronto Ouest ;
 De *Bernard Devlin*, Ecr., pour le District Electoral de Montréal Centre ;
 De *Thomas Christie*, Ecr., pour le District Electoral d'Argenteuil ;
 De l'Hon. *Joseph Edouard Cauchon*, Ecr., pour le District Electoral de Québec Centre ;
 De *Pierre Basile Benoit*, Ecr., pour le District Electoral de Chambly ;
 De *Peter White, Junior*, Ecr., pour le District Electoral de la division Nord du Comté de Renfrew ; et
 De l'Hon. *Hector Louis Langevin*, C.B., pour le District Electoral de Charlevoix.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu de l'Hon. M. le Vice-Chancelier *Blake*, l'un des juges choisis pour la décision d'affaires de pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections contestées de la Puissance, 1874, un certificat concernant l'élection pour le District électoral du Comté de Monck.

Et ce certificat est lu comme suit :

ÉLECTION CONTESTÉE DE MONCK.

En Chancellerie.

ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES, 1874.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le District Electoral du Comté de Monck, tenue les 15e et 22e jours de Juin, A. D. 1875.

Puissance du Canada, }
 Province d'Ontario, }
 savoir :

Entre

PETER GRANT et SAMUEL BECKETT,

Pétitionnaires,

Et

LACHLIN MCCALLUM,

Défendeur.

Je certifie par le présent que l'affaire de la pétition en cette cause est venue pour être entendue devant moi, en la cité de Toronto, les 8e et 10e jours du présent mois de janvier, et que le 17e jour du même mois, je décidai que le membre dont l'élection est contestée, *Lachlin McCallum*, du township de Sherbrooke, dans le comté d'Haldimand, marchand, a été duement élu à la dite élection pour le district électoral du comté de Monck, dans la province d'Ontario.

Je vous certifie cette décision conformément au Statut en question.

Je certifie de plus qu'il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun acte de corruption ait été commis à la dite élection, et qu'il n'y a point lieu de croire que la corruption ait été exercée à un haut degré à la dite élection.

Je certifie en outre que les parties se sont bornées, dans l'investigation qui a eu lieu devant moi, à l'examen des votes donnés à la dite élection, et qu'aucun témoignage n'a été donné devant moi sur aucun point, sauf ceux qui sont contenus dans le rapport de l'officier rapporteur, et ceux concernant l'examen des bulletins employés à l'élection en question.

Votre obéissant serviteur,

S. H. BLAKE,

V. C.

Osgoode Hall, 26 janvier 1876.

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes,
 Ottawa.

Et il est ordonné que le dit certificat soit entré dans le Journal de cette Chambre.

M. Mackenzie présente un bill (No. 1.) concernant l'administration des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

Les membres suivants ayant préalablement prêté le serment voulu par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir :

Andrew Graham Bullenden Bannatyne, écrivain, membre pour le district électoral de Provencher, — *Pierre Basile Benoit*, écrivain, membre pour le district électoral de Chambly, — l'hon. *Edward Blake*, membre pour le district électoral de la division Sud du comté de Bruce, — *Joseph Godéric Blanchet*, membre pour le district électoral de Bellechasse, — l'hon. *Joseph Edouard Cauchon*, membre pour le district électoral de Québec-Centre, — *Thomas Christie*, écrivain, membre pour le district électoral d'Argenteuil, — *Sixte Coupal*, dit *La Reine*, écrivain, membre pour le district électoral de Napierville, — *Alfred Hutchison Dymond*, écrivain, membre pour le district électoral de la division Nord du comté de York, — *Æmilius Irving*, écrivain, membre pour le district électoral de la cité de Hamilton, — l'hon. *Hector Louis Langevin*, C. B., membre pour le district électoral de Charlevoix, — *John Macdonald*, écrivain, membre pour le district électoral de Toronto-Centre, — *Lachlin McCallum*, écrivain, membre pour le district électoral du comté de Monck, — *Archibald McNab*, écrivain, membre pour le district électoral du comté de Glengarry, — *Andrew Monteith*, écrivain, membre pour le district électoral de la division Nord du comté de Perth, — *Barclay E. Tremaine*, écrivain, membre pour le district électoral de Victoria, N. E., — *Peter White*, junr., écrivain, membre pour le district électoral de la division Nord du comté de Renfrew, — *Andrew Trew Wood*, écrivain, membre pour le district électoral de la cité de Hamilton, — et *Thomas Workman*, écrivain, membre pour le district électoral de Montréal-Ouest.

M. l'Orateur rapporte le discours de Son Excellence, dont il donne lecture à la Chambre, et lequel est comme suit : —

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous réunir pour vous permettre de vous occuper des affaires du pays.

Depuis votre dernière réunion, ayant eu le bonheur de visiter la mère-patrie, j'y ai eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du Canada et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'Empire.

La grande prostration commerciale qui, depuis plusieurs années, s'est fait sentir dans les pays voisins et s'est étendue, plus récemment, jusqu'à l'ancien monde, en y amenant une stagnation générale dans les affaires, a aussi atteint le Canada et gravement affecté notre commerce. Cependant nous avons lieu d'être reconnaissants pour une abondante récolte et, tout en regrettant profondément la gêne qui existe parmi certaines classes de la population et dans certaines localités particulières, je crois que le grand nombre continue à jouir d'une somme raisonnable de prospérité.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur l'achèvement prochain de la grande entreprise du chemin de fer, qui, suivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada aux provinces maritimes. Dès le commencement de l'été prochain, la faible portion du chemin Intercolonial, qui n'est pas encore en opération, sera ouverte au trafic et la correspondance avec les autres réseaux de chemins de fer sera alors établie et permettra de transporter, sans interruption, les marchandises, d'Halifax ou de St. Jean, jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.

L'ouverture du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, l'année dernière, a été une date remarquable dans l'histoire de cette île, et elle ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur la population et augmenter sa prospérité matérielle.

Tous les efforts possibles ont été faits pour obtenir un prompt règlement de la demande par le Canada de la compensation à laquelle, suivant le Traité de Washington, il a droit de la part des États-Unis, pour la jouissance de ses pêcheries. Au commencement de l'été dernier, le gouvernement de Sa Majesté, à la demande de mes conseillers, nomma le commissaire impérial; mais je regrette d'avoir à dire que les États-Unis n'ont pas encore nommé le leur et qu'en conséquence rien n'a été fait.

J'ai donné effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier, passé durant la dernière session, en lançant les proclamations et en nommant les juges et les officiers de cette Cour.

Un bill pour simplifier et amender la loi relative aux voituriers publics sera soumis à votre examen.

On vous soumettra aussi un bill contenant des dispositions donnant plus de garantie aux porteurs de polices d'assurance sur la vie.

Le besoin de renseignements exacts et systématiques sur les diverses catégories de crimes, et l'importance de recueillir et de classer les statistiques criminelles, ont engagé mon attention. On vous soumettra un bill contenant les dispositions les plus essentielles sur cette matière.

Vous serez invités à prendre des mesures pour faire commencer l'œuvre de la refonte de la loi statutaire.

Les actes législatifs relatifs à l'émancipation des Indiens et à l'administration des affaires indiennes ont été mûrement examinés et on a fait des démarches pour s'assurer des sentiments des Indiens eux-mêmes. Une mesure sur ce sujet sera soumise à votre approbation.

On vous soumettra aussi une mesure pourvoyant à la meilleure administration des biens et successions des banques en faillite.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine vous seront soumis. Le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permette l'intérêt public. Je regrette que la

prostration du commerce dont j'ai déjà parlé ait sérieusement affecté notre revenu. Sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des diverses branches du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

La correspondance, les rapports et les autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique vous seront soumis.

Pendant la vacance, une députation du gouvernement de Manitoba est venue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la situation de cette province. Elle représenta que le revenu de la province n'y était pas au niveau de la dépense ordinaire. Les documents relatifs à cette question seront mis devant vous et certaines propositions seront offertes à votre examen. La législature de Manitoba a, dans l'intervalle, adopté quelques mesures afin de réduire la dépense de cette province.

J'attire votre sérieuse attention sur les divers sujets que je vous ai nommés et sur les affaires générales qui viendront devant vous, et j'espère que la sagesse et la modération présideront à vos délibérations.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Résolu : Que les votes et délibérations de cette chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

Résolu : Que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1o Privilèges et élections.—2o Lois expirantes.—3o Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o Bills privés.—5o Ordres permanents.—6o Impressions.—7o Comptes publics.—8o Banques et commerce.—9o Immigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

Résolu : 1. Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'élection d'un membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront ; et si deux membres sont élus pour la même division électorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'élection soit décidée.

Résolu : 2. Que s'il appert qu'une personne a été élue membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu : 3. Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du Canada, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un rapport général du ministre des Travaux Publics, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

Il présente aussi un rapport de la commission nommée par le gouvernement pour s'enquérir de la nature et de l'étendue des avantages commerciaux devant résulter de la construction du Canal de la Baie Verte, ainsi que des témoignages obtenus à cet égard.

M. *Burpee* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général les tableaux du commerce et de la navigation de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

M. *Vail* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un rapport sur l'état de la milice de la Puissance du Canada, pour l'année 1875.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mackenzie—Lundi prochain.—Proposera la [nomination] d'un comité spécial de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre.

M. Delorme—Mardi prochain.—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender la loi de faillite.

M. Delorme—Lundi prochain.—Adresse demandant un état indiquant les noms, l'âge et la résidence des vétérans de 1812-1815 qui ont demandé et reçu une gratification de la part du gouvernement fédéral du Canada, le nombre de ces miliciens qui ont des commissions comme officiers, et combien il a été fait de semblables demandes par des personnes vivant hors du Canada.

M. Mills—Lundi prochain.—Proposera la nomination du comité de sept membres chargé de s'enquérir des causes de la présente dépression commerciale avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

CHAMBRE DES COMMUNES
DE LA
ET DELIBERATIONS

1840

No. 1.

OTTAWA, JEUDI, 10 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1876.

No. 2.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 11 FÉVRIER 1876.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du bibliothécaire de la Chambre des Communes sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel rapport est comme suit :—

A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA, ASSEMBLÉE EN PARLEMENT.

LE BIBLIOTHÉCAIRE DU PARLEMENT, PAR SON PRÉSENT RAPPORT, EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :—

Qu'il est heureux de dire que le gouvernement exécutif, durant la vacance des Chambres, s'est occupé d'une manière toute spéciale de la recommandation faite par votre bibliothécaire dans son dernier rapport, relativement à la nécessité d'augmenter considérablement la collection des livres de droit, principalement en vue du récent établissement de la Cour Suprême à Ottawa. Peu de temps après la clôture de la session, votre bibliothécaire reçut instruction de visiter la bibliothèque de la Société de Droit (*Law Society*) de Toronto, et de se mettre en rapport avec l'honorable *J. Hillyard Cameron*, C. R. et M. P., pour le consulter sur les améliorations à faire à notre classe d'ouvrages de loi. A la recommandation de *M. Cameron*, la bibliothèque a d'abord commencé par faire l'achat d'une série complète des rapports (*Reports*) des Cours de Justice de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que d'autres ouvrages importants. Plus tard, les Juges de la Cour Suprême furent nommés, et ils se chargèrent de surveiller l'acquisition de tous autres ouvrages qui pourraient être jugés nécessaires pour compléter notre bibliothèque légale. Les honorables messieurs les Juges *Strong* et *Fournier* sont maintenant occupés à faire un choix de livres qui devront, une fois obtenus, compléter autant que possible ce département de la bibliothèque, et en faire une collection éminemment précieuse.

Les autres divisions de la bibliothèque ont été aussi augmentées, autant que l'a permis l'appartement encombré que nous occupons; et un catalogue de ces additions a été préparé pour l'usage des membres. Mais la difficulté de trouver de la place pour les livres a été un obstacle presque insurmontable à l'amélioration de la bibliothèque dans les divisions de la littérature, des sciences et des arts. Cet obstacle, toutefois, va disparaître bientôt. La nouvelle bibliothèque paraît devoir être achevée prochainement, et il y a tout lieu de croire qu'elle sera prête à être occupée avant la fin de l'été prochain. Lorsque le transport des livres aura eu lieu, il est à espérer que, grâce à la libéralité du Parlement, des mesures seront prises pour rendre la bibliothèque, comme dépôt des connaissances, digne du magnifique édifice érigé pour la recevoir d'une manière permanente.

Les dons provenant de diverses sources, faits à la bibliothèque durant l'année, ont été très-nombreux; une liste de ces dons est annexée au présent rapport, ainsi qu'une liste des ouvrages déposés conformément à l'acte de la propriété littéraire.

Le nombre des volumes dans la bibliothèque, lors du dernier rapport, était estimé à 75,086. Depuis cette époque, environ 4,400 volumes ont été ajoutés, ce qui fait un total de 79,486 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
10 février 1876.

(Pour l'Appendice de ce Rapport, voir "Documents de la Session.")

John Short, écrivain, député du district électoral de Gaspé, l'hon. *John Beverly Robinson*, député du district électoral de Toronto-Ouest, *François Fortunat Rouleau*, écrivain, député du district électoral de Dorchester, et *Bernard Devlin*, écrivain, député du district électoral de Montréal-Centre, ayant préalablement prêté le serment voulu par la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

M. Huntington met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1875.

M. Mackenzie met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, un rapport avec des états statistiques sur le revenu de la Puissance du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

La Chambre procède à la considération du discours d'ouverture de Son Excellence.

M. Casey propose, secondé par *M. Taschereau*—

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session; et de plus, pour assurer Son Excellence,—
2. Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence de nous avoir convoqués, pour nous occuper des affaires du pays, à cette époque convenable de l'année.
3. Que nous apprenons avec la plus vive satisfaction que, depuis notre dernière réunion, Son Excellence ayant eu le bonheur de visiter la mère-patrie, Elle a eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du Canada, et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'empire.
4. Qu'il nous a fait peine de voir que la grande prostration commerciale qui, depuis plusieurs années, s'est fait sentir dans les pays voisins et s'est étendue, plus récemment, jusqu'à l'ancien monde, en y amenant une stagnation générale dans les affaires, a aussi atteint le Canada et gravement affecté notre commerce; mais que cependant nous sentons que nous avons lieu d'être reconnaissants pour une abondante récolte, et que, tout en regrettant profondément la gêne qui existe parmi certaines classes de la population et dans certaines localités particulières, nous croyons que le grand nombre continue à jouir d'une somme raisonnable de prospérité.
5. Que nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Son Excellence sur l'achèvement prochain de la grande entreprise du chemin de fer, qui, suivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada aux provinces maritimes, et son assurance que dès le commencement de l'été prochain, la faible portion du chemin Intercolonial, qui n'est pas encore en opération, sera ouverte au trafic, et que la correspondance avec les autres réseaux de chemins de fer sera alors établie et permettra de transporter, sans interruption, les marchandises, d'Halifax ou de St. Jean, jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.
6. Que nous partageons l'opinion de Son Excellence que l'ouverture du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, l'année dernière, a été une date remarquable dans l'histoire de cette île, et qu'elle ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur la population et augmenter sa prospérité matérielle.
7. Que nous sommes convaincus que tous les efforts possibles ont été faits pour obtenir un prompt règlement de la demande par le Canada de la compensation à laquelle, suivant le Traité de Washington, il a droit de la part des Etats-Unis, pour la jouissance de ses pêcheries; et que nous sommes peiné d'apprendre que, au commencement de l'été dernier, quoique le gouvernement de Sa Majesté eût, à la demande des conseillers de Son Excellence, nommé le commissaire impérial, Son Excellence regrette d'avoir à dire que les Etats-Unis n'ont pas encore nommé le leur et qu'en conséquence rien n'a été fait.
8. Que nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que Son Excellence a donné effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier, passé durant la dernière session, en lançant les proclamations et en nommant les juges et les officiers de cette Cour.
9. Que nous donnerons notre plus sérieuse attention à tout bill qui nous sera soumis pour simplifier et amender la loi relative aux voituriers publics, ainsi qu'à tout bill qui pourra nous être présenté contenant des dispositions donnant plus de garantie aux porteurs de polices d'assurance sur la vie.

10. Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne que le besoin de renseignements exacts et systématiques sur les diverses catégories de crimes et l'importance de recueillir et de classer les statistiques criminelles ont engagé son attention ; et que nous examinerons volontiers tout bill contenant les dispositions les plus essentielles sur cette matière.

11. Que nous adopterons avec plaisir toute mesure qui sera jugée nécessaire pour faire commencer l'œuvre de la refonte de la loi statutaire.

12. Que nous sommes heureux d'apprendre que les actes législatifs relatifs à l'émancipation des Indiens et à l'administration des affaires indiennes ont été mûrement examinés, qu'on a fait des démarches pour s'assurer des sentiments des Indiens eux-mêmes, et qu'une mesure sur ce sujet sera soumise à notre approbation.

13. Que toute mesure que l'on pourra nous soumettre, pourvoyant à la meilleure administration des biens et successions des banques en faillite, recevra notre sérieuse attention.

14. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine nous seront soumis, et que le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permette l'intérêt public. Que nous regrettons d'apprendre que la prostration du commerce dont a déjà parlé Son Excellence ait sérieusement affecté notre revenu, et que sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des divers départements du service public.

15. Que nous examinerons avec le plus vif intérêt la correspondance, les rapports et les autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique qui nous seront soumis.

16. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informé que pendant la vacance, une députation du gouvernement de Manitoba est venue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la situation de cette province, et représenta que le revenu de la province n'y était pas au niveau de la dépense ordinaire. Que Son Excellence peut être certaine que les documents relatifs à cette question qui seront mis devant nous et que toutes propositions qui nous seront soumises à ce sujet recevront notre plus sérieuse considération ; et que nous apprenons avec plaisir que la législature de Manitoba a, dans l'intervalle, adopté quelques mesures afin de réduire la dépense de cette province.

17. Que Son Excellence peut aussi être assurée que nous donnerons notre sérieuse attention aux divers sujets qu'elle a bien voulu nous mentionner, et aux affaires générales qui viendront devant nous, et que nous espérons avec Son Excellence que la sagesse et la modération présideront à nos délibérations.

Les divers paragraphes de la dite adresse étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé de MM. *Mackenzie*, *Blake*, *Cauchon*, *Smith* (Westmoreland), *Laird*, *Vail*, *Casey* et *Taschereau* pour préparer une adresse conforme à la même résolution.

M. *Mackenzie*, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, et ce projet étant lu une seconde fois, il est adopté, et est comme suit :—

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboy de Clandeboy, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboy de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de Saint Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général et Vice-Amiral du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence, de nous avoir convoqués, pour nous occuper des affaires du pays, à cette époque convenable de l'année.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que, depuis notre dernière réunion, Votre Excellence ayant eu le bonheur de visiter la mère-patrie, Elle a eu l'occasion d'attirer l'attention publique sur le remarquable progrès du Canada, et d'y être le véhicule des sentiments d'attachement du peuple canadien à la personne de Sa Majesté et aux intérêts de l'empire.

Il nous a fait peine de voir que la grande prostration commerciale qui, depuis plusieurs années s'est fait sentir dans les pays voisins et s'est étendue, plus récemment, jusqu'à l'ancien monde, en y amenant une stagnation générale dans les affaires, a aussi atteint le Canada et gravement affecté notre commerce ; mais cependant nous sentons avec Votre Excellence que nous avons lieu d'être reconnaissants pour une abondante récolte, et tout en regrettant profondément la gêne qui existe parmi certaines classes de la population et dans certaines localités particulières, nous croyons que le grand nombre continue à jouir d'une somme raisonnable de prospérité.

Nous recevons avec grand plaisir les félicitations de Votre Excellence sur l'achèvement prochain de la grande entreprise du chemin de fer, qui, suivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada, aux provinces maritimes, et l'assurance de Votre Excellence que dès le commencement de l'été prochain la faible portion du chemin Intercolonial, qui n'est pas encore en opération, sera ouverte au trafic, et que la correspondance avec les autres réseaux de chemins de fer sera alors établie et permettra de transporter, sans interruption, les marchandises, d'Halifax ou de St. Jean, jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.

Nous partageons l'opinion de Votre Excellence que l'ouverture du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, l'année dernière, a été une date remarquable dans l'histoire de cette île, et qu'elle ne pourra qu'exercer une heureuse influence sur la population et augmenter sa prospérité matérielle.

Nous sommes convaincus que tous les efforts possibles ont été faits pour obtenir un prompt règlement de la demande par le Canada de la compensation à laquelle, suivant le Traité de Washington, il a droit de la part des États-Unis, pour la jouissance de ses pêcheries ; et que nous sommes peines d'apprendre que, au commencement de l'été dernier, quoique le gouvernement de Sa Majesté eût, à la demande des conseillers de Votre Excellence, nommé le commissaire impérial, Votre Excellence regrette d'avoir à dire que les États-Unis n'ont pas encore nommé le leur et qu'en conséquence rien n'a été fait.

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction que Votre Excellence a donné effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier, passé durant la dernière session, en lançant les proclamations et en nommant les juges et les officiers de cette Cour.

Nous donnerons notre plus sérieuse attention à tout bill qui nous sera soumis pour simplifier et amender la loi relative aux voituriers publics, ainsi qu'à tout bill qui pourra nous être présenté contenant des dispositions donnant plus de garantie aux porteurs de polices d'assurance sur la vie.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que le besoin de renseignements exacts et systématiques sur les diverses catégories de crimes et l'importance de recueillir et de classer les statistiques criminelles ont engagé son attention ; et que nous examinerons volontiers tout bill contenant les dispositions les plus essentielles sur cette matière.

Nous adopterons avec plaisir toute mesure qui sera jugée nécessaire pour faire commencer l'œuvre de la refonte de la loi statuaire.

Nous sommes heureux d'apprendre que les actes législatifs relatifs à l'émancipation des Indiens et à l'administration des affaires indiennes ont été mûrement examinés et qu'on a fait des démarches pour s'assurer des sentiments des Indiens eux-mêmes, et qu'une mesure sur ce sujet sera soumise à notre approbation.

Toute mesure que l'on pourra nous soumettre, pourvoyant à la meilleure administration des biens et successions des banques en faillite recevra notre sérieuse attention.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les comptes de la dernière année financière et le budget de l'année prochaine nous seront soumis, et que le budget de la dépense a été préparé avec toute l'économie que permette l'intérêt public. Nous regrettons d'apprendre que la prostration du commerce dont a déjà parlé Votre Excellence ait sérieusement affecté notre revenu, et que, sous ces circonstances, il sera nécessaire de réduire la dépense des diverses départements du service public.

Nous examinerons avec le plus vif intérêt la correspondance, les rapports et les autres documents relatifs à la construction du chemin de fer du Pacifique qui nous seront soumis.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informé que, pendant la vacance, une députation du gouvernement de Manitoba est venue à Ottawa pour attirer l'attention du gouvernement fédéral sur la situation de cette province, et représenta que le revenu de la province n'y était pas au niveau de la dépense ordinaire. Votre Excellence peut être certaine que les documents relatifs à cette question qui seront mis devant nous et que toutes propositions qui nous seront soumises à ce sujet recevront notre plus sérieuse considération ; et nous apprenons avec plaisir que la législature de Manitobaa, dans l'intervalle, adopté quelques mesures afin de réduire la dépense de cette province.

Votre Excellence peut aussi être assuré que nous donnerons notre sérieuse attention aux divers sujets qu'elle a bien voulu nous mentionner, et aux affaires générales qui viendront devant nous, et nous espérons avec Votre Excellence que la sagesse et la modération présideront à nos délibérations.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'Honorable Conseil Privé.

Résolu, que cette Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu, que cette Chambre se formera en comité, lundi prochain, pour examiner les voies et moyens pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Mackenzie présente un message de Son Excellence le Gouverneur-Général lequel est lu par *M. l'Orateur*, et est comme suit :—

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une copie d'une dépêche du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies en réponse à une adresse à la Reine au sujet de l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick passé en 1871.

DUFFERIN.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 11 Février 1876.

LE COMTE DE CARNARVON AU COMTE DUFFERIN.

(Copie.—Canada—No. 248.)

DOWNING STREET,
18 octobre 1875.

MILORD,—J'ai dûment reçu et pris en considération la dépêche de Votre Seigneurie No. 96 du 13 avril me communiquant une adresse votée à la Reine par la Chambre des Communes du Canada, au sujet de l'Acte des Ecoles du Nouveau-Brunswick de 1871, et j'ai cru à propos de différer ma réponse à cette dépêche jusqu'à votre retour au Canada.

L'adresse a été mise au pied du trône, et il a plus à la Reine de la recevoir bien gracieusement, mais je n'ai pas cru devoir conseiller à Sa Majesté de prendre aucune mesure à cet égard.

2. Je suis d'avis, ainsi que le représente l'adresse, que toute législation par le Parlement Impérial à l'effet de restreindre les pouvoirs qui sont conférés à une province par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, serait une intervention indue dans les constitutions provinciales, et dans les conventions d'après lesquelles les provinces ont consenti à entrer dans la Confédération. Etant donc de cette opinion, et comprenant parfaitement que si je recommandais à la Reine d'intervenir directement dans cette affaire, en conseillant à cette législature de légiférer dans une direction particulière, je pourrais être considéré comme conseillant une intervention dans le système de gouvernement établi par l'Acte d'Union différant peu de celle contre laquelle se prononce l'adresse.

3. Pour cette raison, je ne me suis pas cru libre de conseiller à Sa Majesté de prendre aucune mesure relativement à cette adresse. En même temps, il ne peut pas être mal de ma part d'exprimer le ferme espoir que j'entretiens que, comme dans d'autres possessions anglaises, la majorité de la population du Nouveau-Brunswick qui, par l'entremise de ses représentants, contrôle le système d'éducation de la Province, sera disposée à adopter telles modifications aux règles existantes qui pourront les rendre plus acceptables à ceux qui pour des motifs de conscience se sont crus obligés de protester contre le système maintenant en force.

4. En terminant, je ne saurais, sans manquer à mon devoir, m'abstenir de faire observer que, comme l'éducation est un des sujets expressément et exclusivement réservés aux législatures provinciales par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, ceux dans le Nouveau-Brunswick qui prennent une part active en ce qui la concerne, doivent sérieusement considérer s'il y a quelque avantage, ou si plutôt il n'y a pas de sérieux inconvénients à amener publiquement la discussion dans la législature de la Puissance, sur une question controversée qui peut donner lieu à beaucoup d'irritation, et sur laquelle cette législature n'a aucune juridiction.

J'ai, etc.,

(Signé,)

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général,
le Très-Honorable
Comte Dufferin, C. C. B., etc., etc., etc,

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Dymond—Lundi prochain—Adresse demandant un état faisant connaître tous les baux ou permis émanés pour des stations de pêches dans le district du Lac Simcoe, indiquant toutes les amendes et confiscations infligées durant les années 1874 et 1875 par l'inspecteur du dit district, ainsi que les noms des personnes condamnées et la nature de l'offense ; aussi le nombre de permis pour tuer le poisson dans les mois d'hiver émis par le dit inspecteur durant les années sus-mentionnées, et la somme d'argent en provenant.

M. Cimon—Mardi prochain—Adresse demandant : 1o. Copie de la commission de *Damase Hudon*, Ecr., comme sous-collecteur des Douanes à Chicoutimi ; 2o. Copie de toutes correspondances au sujet de la dite nomination du dit *Damase Hudon*, Ecr. ; 3o. Copie de l'ordre en conseil, ou de tout autre document fixant le salaire du dit *Damase Hudon*, Ecr. ; 4o. Un état démontrant les différentes sommes d'argent collectées par le dit *Damase Hudon*, en sa dite qualité, depuis le 1er mai 1875 jusqu'au 1er novembre 1875, et le montant des sommes payées par lui en conséquence.

M. Langevin—Lundi prochain—Proposera :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre : —1o. Une copie des comptes et paie-listes, présentés au gouvernement, et aussi des comptes et paie-listes payés par le gouvernement, pour la construction ou la réparation en 1875 des quais de la Malbaie, des Eboulements et la baie St. Paul ; 2o. Une liste des surveillants (*foremen*) et commis employés pour cette construction ou réparation ; 3o. Un état détaillé des dépenses de voyages, et du salaire payé à chacun de ces surveillants et commis ; 4o. Une liste des goëlettes et bateaux employés pour ces ouvrages ou à l'occasion de ces ouvrages, indiquant leur tonnage et le montant payé pour chaque voyage, et la base de chaque tel paiement ; 5o. Un état séparé du coût des ouvrages faits à chacun des dits quais, et un estimé du coût de ce qui reste à faire à chacun d'eux ; 6o. Un état indiquant le coût total du bois acheté pour chacun des dits ouvrages, le prix de ce bois par pied, de qui il a été acheté, et quelle quantité a été achetée pour cet objet ; 7o. Un état indiquant le montant total payé par le gouvernement pour les dits ouvrages ; 8o. Un état indiquant le montant qui est réclamé et qui reste à être payé pour ces ouvrages ; 9o. Le rapport ou les rapports de *Henry R. Symmes*, Ecr., et aussi le rapport ou les rapports de *Frédéric Baillairgé*, Ecr., assistant-ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, au sujet de ces ouvrages en 1874, 1875 et 1876.

M. Young—Mercredi prochain—Afin de constater jusqu'à quel point le Canada serait devenu un marché où les Américains viennent vendre leurs articles manufacturés à sacrifice, qu'il soit

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant le Parlement un état indiquant la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis dans chaque Province de la Puissance durant les années 1871, 1872 et 1873 payant 15, 10 et 5 pour cent de droits respectivement ; aussi un état semblable pour 1874 et 1875 des articles payant 17½, 10 et 5 pour cent, avec les remarques et tous autres faits que le commissaire des douanes pourra donner touchant l'importation croissante en Canada d'articles américains manufacturés.

M. Young—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant les mesures qui ont été prises par le gouvernement touchant l'ouverture de communication régulière par bateaux à vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales Anglaises, Espagnoles et Françaises, aussi, une copie du tarif d'aucune de ces Iles, qui peut être en la possession du gouvernement, avec toute telle autre information, s'il en est, qui pourrait être propre à promouvoir notre important commerce avec ces Iles prospères.

M. Young—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre total de journaux et feuilles périodiques dans chaque comté et cité de la Puissance qui ont payé le droit de poste imposé sur les papiers expédiés du bureau de leur publication, et le revenu total en provenant, durant les trois mois expirés le 31 décembre dernier.

M. Langevin—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre le rapport ou les rapports de *Henry R. Symmes*, Ecr., sur ses explorations, dans la paroisse de St. Irénée, dans le district électoral de Charlevoix, en 1874 ou 1875, ainsi que les instructions qu'il a reçues à ce sujet, et toute pétition et correspondance qui peuvent avoir été envoyées ou échangées à cet égard.

M. Langevin—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre le rapport ou les rapports de *Frédéric Baillairgé*, Ecuier, Assistant Ingénieur en chef du département des Travaux Publics, sur ses explorations dans les paroisses de St. Fidèle et de St. Siméon en 1875, ainsi que les instructions qu'il a reçues à ce sujet, et toute pétition et correspondance qui peuvent avoir été envoyées ou échangées à cet égard.

M. Landerkin—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter, durant la présente session, des amendements à l'acte des brevets d'invention afin de mieux garantir le public contre les personnes qui vendent le droit à des brevets d'invention.

M. Mitchell—Lundi prochain—Adresse demandant un état donnant tous les papiers et la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la législation que le Parlement Impérial se propose de faire touchant les navires anglais, et affectant les navires enregistrés en Canada; aussi, toute la correspondance entre les dits gouvernements au sujet de l'exemption des navires canadiens de l'opération du Bill Impérial; aussi, toute correspondance entre les dits gouvernements au sujet de la loi passée par le Parlement Canadien pour l'inspection et la classification des navires canadiens, et indiquant jusqu'à quel point le gouvernement anglais acceptera la classification et l'inspection canadienne (si la loi passée par le Parlement du Canada est mise en force) comme équivalant à l'inspection par un officier impérial ou par le Lloyd anglais.

M. Mitchell—Lundi prochain—Adresse demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada et aucun de ses officiers, ou avec tout indivi du ou tout corps public, au sujet de la violation de la loi relative au chargement pris sur le pont des navires, et au sujet de la violation relative aux gardiens de port, avec toutes les instructions qui peuvent avoir été données par le gouvernement à ses officiers pour la mise à exécution des lois en question.

M. Burpee (Sunbury)—Lundi prochain—Sil n'a pas été fait un ou plusieurs rapports par la minorité des commissaires nommés par le gouvernement pour s'enquérir de la nature et de l'étendue des avantages commerciaux qui doivent résulter de la construction du canal projeté de la Baie Verte. Si oui, seront-ils imprimés et mis en circulation pour l'information du pays?

M. Mitchell—Lundi prochain—Adresse demandant copie de tous ordres en Conseil, de toutes instructions à des officiers, de tous rapports d'officiers, et de toute correspondance avec des officiers ou des particuliers ou des corps publics, au sujet de la tentative arbitraire du gouvernement de faire ses vassaux des occupants de pêcheries dans les Provinces Maritimes, et de les priver de droits dont ils ont joui pendant au moins un quart de siècle.

M. Kirkpatrick—Lundi prochain—Adresse demandant tous ordres en Conseil, tous papiers et toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial, ou tout corps public ou tout particulier, au sujet de l'extention de la juridiction de la Cour d'Amirauté aux eaux de l'intérieur du Canada.

M. Mackenzie—Lundi prochain—Nomination d'un comité spécial chargé d'examiner certains amendements aux règles de la Chambre.

No. 2.

OTTAWA, VENDREDI, 11 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MAOULEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 3.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 14 FÉVRIER 1876.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il est survenu une vacance dans la représentation par la résignation de *C. A. M. Globensky*, écrivain, député du district électoral des Deux-Montagnes; et qu'en conformité de l'Acte 31 *Vict.*, ch. 5, clause 12, il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Il met aussi devant la Chambre les règles et les tarifs faits par la Cour Supérieure pour la province de Québec, en conformité de l'Acte des Elections Contestées de la Puissance, 1874, et les règles faites par la Cour Suprême de la province de la Nouvelle-Ecosse, en conformité du dit acte.

Aussi, le compte courant du comptable de la Chambre des Communes du montant reçu et déboursé par lui pour dépenses contingentes du 1er juillet 1874 au 30 juin 1875, avec le rapport de l'auditeur.

Aussi, une liste des actionnaires de la Banque du Nouveau-Brunswick à la date du 15 janvier 1876, en conformité de l'Acte 34 *Vict.*, ch. 5, clause 12.

Et aussi des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Kamouraska et Rimouski, pour l'année 1874.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Motion étant faite à l'effet que la compagnie pour la fabrication d'outils de Roxton Pond, et autres fabricants de rabots du Canada, demandant que des droits soient imposés sur les rabots importés des Etats-Unis en Canada semblables à ceux imposés par les Etats-Unis sur les mêmes articles de fabrication canadienne, soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide que cette pétition ne peut être reçue attendu qu'elle entraîne une charge sur le public.

M. *Blake* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers en Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est nommé un comité de sept membres pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents, ordonnés par cette Chambre, jeudi le 10 du courant, le dit comité se composant de MM. *Mackenzie*, Sir *John A. Macdonald*, *Smith* (Westmoreland), *Blake*, *Holton*, *Tupper* et *Masson*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est nommé un comité de sept membres chargé de la direction, conformément aux ordres de la Chambre, du rapport et de la publication des débats de la Chambre, ce comité se composant de MM. *Cauchon*, *Tupper*, *Bécharde*, *Bowell*, *Ross* (Middlesex), *Desjardins* et *Charlton*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est nommé un comité, pour aider M. l'Orateur à réviser les règles de la Chambre, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, ce comité se composant de MM. *Mackenzie*, *Blake*, Sir *John A. Macdonald*, *Holton*, *Langevin*, *Smith* (Westmoreland), *Mitchell* et *Flynn*.

Sur motion de M. *Mackenzie*, un comité spécial, composé de MM. *Mackenzie*, *Wright*, (Ottawa), *Cameron*, (Cardwell), *Cartwright*, *Cauchon*, *Cameron* (Ont.), *Holton*, Sir *John A. Macdonald*, *Tupper*, *Brouse*, *Delorme*, *Fréchette*, *Mills*, *Young* et *Laurier*, est nommé pour aider M. l'Orateur, dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité conjoint de la bibliothèque des deux Chambres; et un message est envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

Sur motion de M. *Dymond*, il est voté une adresse demandant un état faisant connaître tous les baux ou permis émanés pour des stations de pêches dans le district du Lac-Simcoe, indiquant toutes les amendes et confiscations infligées durant les années 1874 et 1875 par l'inspecteur du dit district, ainsi que les noms des personnes condamnées et la nature de l'offense; aussi le nombre de permis pour tuer le poisson dans les mois d'hiver émis par le dit inspecteur durant les années sus-mentionnées, et la somme d'argent en provenant.

Sur motion de M. *Langevin*, il est voté une adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre:—1o. Une copie des comptes et paie-listes, présentés au gouvernement, et aussi des comptes et paie-listes payés par le gouvernement, pour la construction ou la réparation en 1875 des quais de la Malbaie, des Eboulements et la baie St. Paul; 2o. Une liste des surveillants (*foremen*) et commis employés pour cette construction ou réparation; 3o. Un état détaillé des dépenses de voyages, et du salaire payé à chacun de ces surveillants et commis; 4o. Une liste des goëlettes et bateaux employés pour ces ouvrages ou à l'occasion de ces ouvrages, indiquant leur tonnage et le montant payé pour chaque voyage, et la base de chaque tel paiement; 5o. Un état séparé du coût des ouvrages faits à chacun des dits quais, et un estimé du coût de ce qui reste à faire à chacun d'eux; 6o. Un état indiquant le coût total du bois acheté pour chacun des dits ouvrages, le prix de ce bois par pied, de qui il a été acheté, et quelle quantité a été achetée pour cet objet; 7o. Un état indiquant le montant total payé par le gouvernement pour les dits ouvrages; 8o. Un état indiquant le montant qui est réclamé et qui reste à être payé pour ces ouvrages; 9o. Le rapport ou les rapports de *Henry R. Symmes*, Ecr., et aussi le rapport ou les rapports de *Frédéric Baillargé*, Ecr., assistant-ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, au sujet de ces ouvrages en 1874, 1875 et 1876.

Aussi, une autre adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre le rapport ou les rapports de *Henry R. Symmes*, Ecr., sur ses explorations, dans la paroisse de St. Irénée, dans le district électoral de Charlevoix, en 1874 ou 1875, ainsi que les instructions qu'il a reçues à ce sujet, et toute pétition et correspondance qui peuvent avoir été envoyées ou échangées à cet égard.

Aussi, une autre adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre le rapport ou les rapports de *Frédéric Baillargé*, Ecuier, Assistant Ingénieur en chef du département des Travaux Publics, sur ses explorations dans les paroisses de St. Fidèle et de St. Siméon en 1875, ainsi que les instructions qu'il a reçues à ce sujet, et toute pétition et correspondance qui peuvent avoir été envoyées ou échangées à cet égard.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada et aucun de ses officiers, ou avec tout individu ou tout corps public, au sujet de la violation de la loi relative au chargement pris sur le pont des navires, et au sujet de la violation relative aux gardiens de port, avec toutes les instructions qui peuvent avoir été données par le gouvernement à ses officiers pour la mise à exécution des lois en question.

M. *Cartwright* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, les comptes publics du Canada, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Flynn—Lundi prochain—Adresse demandant copie du rapport avec plan fait par *M. Kerby* durant l'été de 1873 pour l'agrandissement du canal St. Pierre, et copie de tous rapports subséquents, de toutes soumissions et de tous contrats se rattachant à ces travaux.

M. Blain—Mercredi prochain—Adresse demandant les rapports des explorations du St. Laurent faites par des ingénieurs, et une estimation des améliorations à y faire en certains endroits pour qu'il y ait une profondeur de 14 pieds d'eau.

M. White (Renfrew)—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures prochainement pour l'amélioration de la navigation des rivières des Outaouais, Matawin et des Français, de manière à permettre aux navires de passer depuis le Lac Huron, *via* les dites rivières, jusqu'à l'endroit où la marée se fait sentir dans le St. Laurent; et, si oui, pour les batiments de quel tirant d'eau doit-on faire ces travaux, et de quelles dimensions seront les écluses?

M. Blake—Mercredi prochain—Bill à l'effet d'établir des dispositions pour la perception et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada.

M. Blake—Mercredi prochain—Bill pour pourvoir à la nomination d'assistants inspecteurs de pénitenciers à Manitoba et dans la Colombie Anglaise.

M. Blake—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, jeudi prochain, pour examiner les résolutions suivantes, savoir:

Résolu qu'il est expédient de décréter que les salaires des juges de la cour de comté de la Nouvelle-Ecosse soient comme suit:

Six juges de la cour de comté, chacun.....	\$2,000 par année
Le juge de la cour de comté pour le comté d'Halifax	2,400 " "

Et qu'il soit payé à chacun des juges de la cour de comté, pour leurs frais réels de voyage, telle somme d'argent n'excédant point deux cents piastres par année que lui allouera le gouverneur en conseil.

Résolu que le salaire de tout juge de la cour de comté recevant moins de \$2,400 par année sera, après l'espace de trois années de service comme tel, de \$2,400 par année, ses frais de voyage étant comme susdit.

Résolu que les dits salaires et allocations pourront être payés à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu.

Résolu que la 8e clause de l'Acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte 36 *Vic.*, chap. 31, pour le rajustement des salaires des juges et pour d'autres fins, s'appliquera aux dits juges de la cour de comté dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et qu'ils auront droit à la même pension de retraite ou annuité, aux mêmes conditions et payables de la même manière que s'ils étaient expressément mentionnés et compris dans la dite clause.

M. Tupper—Mercredi prochain—Adresse demandant que la copie de la correspondance relative à la remise de droit, à la compagnie du grand chemin de fer Occidental, déposée sur le bureau de cette Chambre, le 6 avril dernier soit renvoyé au comité des impressions.

M. Perry—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant les mesures qui ont été prises par le gouvernement au sujet de l'ouverture de communications régulières par bateaux à vapeur, durant la saison d'hiver, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, conformément aux conditions d'union entre les provinces de l'Île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada.

M. Bourrassa—Mercredi prochain—Proposera:—

Que l'acte de faillite de 1875 soit amendé en ajoutant au troisième paragraphe de la première section du dit acte les mots suivants:

" Mais nul cultivateur, éleveur, journalier, manœuvre à gage, ou autre individu qui ne peut être déclaré en faillite ne sera tenu d'accepter la composition d'un débiteur en faillite, il pourra recevoir et accepter le dividende déclaré par le syndic sur la masse des biens et effets du failli, mais sa réclamation ne sera pas éteinte par ce fait, et il pourra ensuite exercer son recours contre le failli pour la balance de sa créance jusqu'à parfait paiement."

M. Little—Mercredi prochain—Si le maître-général des postes se propose de prendre des mesures pour empêcher l'interception des lettres enregistrées, et pour que, dans le cas de perte éprouvée par ceux qui envoient de telles lettres, il leur soit accordé compensation par le département des postes.

M. Blanchet—Mercredi prochain—Adresse pour tous rapports d'Ingénieurs, rapports de la Commission du Havre de Québec, documents, correspondances et Ordres en Conseil se rattachant au choix du bill pour la construction d'un bassin de radoub (*graving dock*) dans le port de Québec.

M. Orton—Jeudi prochain—Comité chargé de prendre en considération les intérêts agricoles de la Puisseance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre.

M. Langevin—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le gouverneur-général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre un état des gages mensuels payés par le gouvernement à chacun des hommes employés à conduire la chaloupe du médecin ou des médecins du port de Québec en 1874 et en 1875, aussi un état constatant le coût total du service de cette chaloupe pour chacune des dites années ; aussi toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement et le dit médecin ou les dits médecins au sujet de ce service durant les dites deux années.

M. Langevin—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette honorable Chambre une copie des instructions données à M. Talbot, un des employés ou sous-inspecteurs du département des postes, au sujet de sa visite dans le district électoral de Charlevoix pendant la dernière élection fédérale en janvier dernier.

M. Langevin—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette honorable Chambre copie des instructions qui ont pu être données à M. Edmond Trudelle, un des officiers ou employés du département des Douanes à Québec, lors de sa visite dans le district électoral de Charlevoix durant la récente élection fédérale en janvier dernier.

M. Langevin—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette honorable Chambre toute correspondance soit postale soit télégraphique entre le département de la Marine et des Pêcheries et tout employé ou officier public ou toute autre personne au sujet de l'envoi au district électoral de Charlevoix dans le mois de janvier dernier d'une vingtaine des hommes composant en été la police riveraine de Québec et commandés et dirigés par un officier ou employé du département des Douanes à Québec.

M. Tupper—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'hon. Ambrose Shea, touchant une réclamation en rapport avec de l'ouvrage fournie pour la construction du chemin de fer Intercolonial.

M. Irving—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de légiférer durant cette session en ce qui concerne les divers actes connus sous le nom d'actes amendant la loi criminelle de 1872.

No. 3.

OTTAWA, LUNDI, 14 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Viet., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 4.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 15 FÉVRIER 1876.

M. *Mackenzie*, du comité nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi le 10 février courant, fait rapport comme suit :

1. PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

Messieurs

Appleby,
Blake,
Brooks,
Cameron (*Cardwell*),
Cameron (*Victoria*),
Cauchon,
Colby,
Devlin,

Holton,
Irving,
Kerr,
Kirkpatrick,
Laflamme,
Langlois,
Macdonald, Sir J. A.
MacKay (*Cap Breton*),

McDougall (*Trois Rivières*),
McIntyre,
McIsaac,
Mills,
Mousseau,
Oliver,
Palmer, et
Scatcherd.—24.

.—LOIS EXPIRANTES.

Messieurs.

Bain,
Blackburn,
Borren,
Brooks,
Brown,
Buell,
Burk,
Caron,
Casey,
Cheval,
Cimon,
Dawson,

Dewdney,
Donahue,
Ferguson,
Ferris,
Gill,
Hall,
Jetté,
Kerr,
Kirk,
Lajoie,
Lanthier,
Little,

Macdonald (*Cornwall*),
McQuade,
Monteith,
Ouimet,
Pettes,
Ray,
Robillard,
Ryan,
Shibley,
Smith (*Peel*), et
Tremaine.—35.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3—CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Messieurs

Aylmer,
 Baby,
 Béchar, d,
 Bertram,
 Blake,
 Blanchet,
 Borden,
 Bourassa,
 Bowell,
 Bowman,
 Brouse,
 Buell,
 Burpee, (*St. Jean*),
 Burpee, (*Sunbury*),
 Cameron, (*Ontario*),
 Carmichael,
 Caron,
 Cartwright,
 Casgrain,
 Cauchon,
 Church,
 Colby,
 Cook,
 Costigan,
 Coupal,
 Cunningham,
 Currier,
 Davies,
 DeCosmos,
 Delorme,
 Dewdney,
 Domville,

Donahue,
 Ferris,
 Flesher,
 Gill,
 Gillies,
 Gordon,
 Hagar,
 Haggart,
 Harwood,
 Higinbotham,
 Holton,
 Huntington,
 Hurteau,
 Irving,
 Jones (*Halifax*),
 Jones (*Leeds*),
 Killam,
 Kirkpatrick,
 Laflamme,
 Langevin,
 Langlois,
 Lanthier,
 Laurier,
 Macdonald (*Cornwall*),
 Macdonald, Sir John A.,
 Mackenzie,
 Masson,
 McCallum,
 McDougall (*Renfrew*),
 McGreevy,
 Metcalfe,
 Mitchell,

Mousseau,
 Norris,
 Oliver,
 Pelletier,
 Pickard,
 Platt,
 Plumb,
 Pozer,
 Ray,
 Robinson,
 Robitaille,
 Ross (*Prince Edouard*),
 Rymal,
 Schultz,
 Shibley,
 Sinclair,
 Smith (*Selkirk*),
 Smith (*Westmoreland*),
 Snider,
 Stephenson,
 Stirton,
 Thibaudeau,
 Thomson (*Welland*),
 Trow,
 Tupper,
 Vail,
 Wallace (*Albert*),
 White (*Hastings*),
 White (*Renfrew*),
 Workman,
 Wright (*Ottawa*), et
 Wright (*Pontiac*).—96.

4. BILLS PRIVÉS.

Messieurs

Baby,
 Barthe,
 Blain,
 Blanchet,
 Bourassa,
 Bowman,
 Brooks,
 Burpee (*Sunbury*),
 Cameron (*Cardwell*),
 Cameron (*Victoria*),
 Casey,
 Cheval,
 Church,
 Cimon,
 Coffin,
 Cuthbert,
 Devlin,
 Dymond,
 Fiset,

Fleming,
 Flynn,
 Forbes,
 Fraser,
 Fréchette,
 Galbraith,
 Gaudet,
 Gillmor,
 Higinbotham,
 Jetté,
 Kerr,
 Killam,
 Kirk,
 Kirkpatrick,
 Lajoie,
 MacDonnell (*Inverness*),
 Macdougall (*Elgin*),
 MacKay (*Cap-Breton*),
 Macmillan,

McCraney,
 McIntyre,
 McIsaac,
 Mills,
 Moffat,
 Mousseau,
 Oliver,
 Ouimet,
 Platt,
 Ray,
 Rochester,
 Roscoe,
 Sriver,
 Skinner,
 Taschereau,
 Wallace (*Albert*),
 Wallace (*Norfolk*), et
 White (*Hastings*).—56.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5.—ORDRES PERMANENTS.

Messieurs

Appleby,
Baby,
Bunster,
Casgrain,
Charlton,
Christie,
Cook,
Costigan,
De St. George,
Ferris,
Flesher,
Forbes,

Fréchette,
Galbraith,
Gaudet,
Gibson,
Hall,
MacDonnell (*Inverness*),
Macmillan,
McDonald (*Cap Breton*),
McKay (*Colchester*),
Orton,
Paterson,
Perry,

Pouliot,
Pozer,
Ross (*Durham*),
Rymal,
Schultz,
Sriver,
Shibley,
Short,
Smith (*Peel*),
Tremaine, et
Wright (*Pontiac*).—35.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

6.—IMPRESSIONS.

Messieurs

Bourassa,
Bowell,
Church,
Delorme,
De Veber,

Dymond,
Goudge,
Lanthier,
Laird,
Ross (*Middlesex*),

Ross (*Prince Edouard*),
Stephenson,
Stirton,
Thompson (*Haldimand*), et
Wallace (*Norfolk*).—15.

7.—COMPTES PUBLICS.

Messieurs

Archibald,
Bertram,
Blain,
Blake,
Bourassa,
Bowell,
Boyer,
Brouse,
Burpee (*St. Jean*),
Burpee (*Sanbury*),
Caron,
Cartwright,
Charlton,
Cimon,
Colby,
Davies,
Delorme,
Desjardins,
De Veber,
Domville,
Dymond,
Fiset,
Galbraith,
Gibson,

Gordon,
Goudge,
Harwood,
Holton,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Landerkin,
Langevin,
Laurier,
Little,
Macdonald, Sir J. A.,
Macdonald (*Toronto*),
Macdougall (*Elgin*),
Mackenzie,
Masson,
McGreevy,
McGregor,
McLeod,
Metcalfé,
Mills,
Mitchell,
Ouimet,
Pelletier,

Plumb,
Power,
Pozer,
Richard,
Robitaille,
Ross (*Prince Edouard*),
Rouleau,
Rymal,
Scatcherd,
Sriver,
Smith (*Selkirk*),
Snider,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Thomson (*Welland*),
Tupper,
Vail,
Wood,
Workman,
Wright (*Ottawa*),
Wright (*Pontiac*), et
Young.—70

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8.—BANQUES ET COMMERCE.

Messieurs

Archibald,	Dugas,	Oliver,
Béchar, d,	Fiset,	Paterson,
Biggar,	Fleming,	Pickard,
Blain,	Forbes,	Plumb,
Blake,	Haggart,	Power,
Boyer,	Holton,	Robillard,
Brouse,	Horton,	Robinson,
Brown,	Irving,	Robitaille,
Burpee, (<i>St. Jean</i>),	Jetté,	Rochester,
Cameron (<i>Cardwell</i>),	Jones (<i>Halifax</i>),	Ross (<i>Durham</i>),
Cameron (<i>Ontario</i>),	Killam,	Ross (<i>Middlesex</i>),
Carmichael,	Laflamme,	Rouleau,
Caron,	Laird,	Rymal,
Cartwright,	Landerkin,	Smith (<i>Westmoreland</i>),
Cauchon,	Langlois,	Stirton,
Charlton,	Laurier,	Taschereau,
Cockburn,	Macdonald, Sir J. A.,	Thibaudeau,
Currier,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Thompson (<i>Haldimand</i>),
DeCosmos,	Mackenzie,	Thomson (<i>Welland</i>),
Desjardins,	McDonald (<i>Cap Breton</i>),	Tupper,
De St. Georges,	McGreevy,	Wood,
De Veber,	McLeod,	Workman, et
Devlin,	Mitchell,	Yeo — 72.
Domville,	Monteith,	

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9.—IMMIGRATION ET COLONISATION.

Messieurs

Aylmer,	Forbes,	Pettes,
Bain,	Fraser,	Pinsonneault,
Bannatyne,	Gaudet,	Pope,
Barthe,	Greenway,	Pouliot,
Béchar, d,	Hagar,	Pozer,
Benoit,	Horton,	Richard,
Bernier,	Huntington,	Rochester,
Biggar,	Jones (<i>Leeds</i>),	Ryan,
Borron,	Little,	Smith (<i>Peel</i>),
Christie,	MacKay (<i>Cap Breton</i>),	Stephenson,
Cockburn,	McNab,	St. Jean,
Coupal,	Moffat,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Cunningham,	Montplaisir,	Trow,
Dugas,	Orton,	White (<i>Hastings</i>),
Farrow,	Palmer,	White (<i>Renfrew</i>),
Ferris,	Paterson,	Wright (<i>Ottawa</i>), et
Flynn,	Perry,	Yeo. — 51.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

M. Cauchon, du comité nommé pour diriger, sous les ordres de la Chambre, le rapport et la publication des débats de la Chambre, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

1o. Que pour l'édition anglaise, tous les discours, tels que prononcés, seront rapportés dans la langue anglaise.

2o. Que pour l'édition française, les dits discours seront immédiatement traduits en français d'après le même principe que pour les votes et délibérations de la Chambre. A cette fin, il est recommandé que les traducteurs officiels de la Chambre soient utilisés, et, quand il sera nécessaire, il leur soit nommé tels aides-extra qui seront requis, sous la direction du comité.

3o. Que l'édition anglaise consistera en 1,500 exemplaires qui seront quotidiennement imprimés et distribués en feuillets, et en 500 exemplaires qui seront reliés.

4o. Que l'édition française consistera en 325 exemplaires qui seront imprimés et distribués chaque jour en feuillets, et en 200 exemplaires qui seront reliés.

50. La matière des exemplaires destinés à être distribués en feuillets, servira à l'édition de ceux qui doivent être reliés, et les exemplaires en premier lieu mentionnés auront la même pagination et les mêmes titres que les derniers, de manière que lorsqu'ils seront complets ils puissent aussi être reliés comme l'édition destinée à la relieure, et avoir le même index, pour lequel objet un nombre suffisant d'exemplaires de l'index sera imprimé.

Sur motion de M. *Mackenzie*, le nom de M. *Blanchet* est ajouté à la place de celui de M. *Holton* comme l'un des membres du comité nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membre du comité conjoint de la bibliothèque, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour l'en informer.

Sur motion de M. *Mackenzie*, le rapport du comité nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 10 du courant, est adopté en ce qui concerne le comité permanent des ordres permanents.

M. *Mackenzie* présente un message de son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, et est comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie d'une dépêche reçue du très Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies accusant réception d'une adresse à Sa Majesté demandant la négociation de traités concernant la naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Germaniques.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 12 février 1876.

Le Secrétaire d'Etat pour les Colonies à l'Administrateur du Gouvernement.

DOWNING STREET,
4 août 1875.

(Canada—No. 191.)

MONSIEUR,—Le gouvernement de Sa Majesté a pris en considération la dépêche de Lord *Dufferin* No. 98 du 13 avril dernier, dans laquelle Sa Seigneurie avait inclus une adresse à Sa Majesté, votée par la Chambre des Communes de la Puissance du Canada, demandant la négociation de traités de naturalisation entre la Grande-Bretagne et les Etats Germaniques, à l'effet que les sujets allemands naturalisés de Sa Majesté en Canada pussent, après avoir résidé dans ce pays de deux à cinq ans, ainsi qu'il pourrait être convenu par les Puissances contractantes, avoir droit à tous les privilèges, etc., dont jouissent les sujets anglais dans toutes les parties du monde, et aussi pleinement que s'ils étaient nés sujets de la Grande-Bretagne.

Je vous prie de vouloir bien informer l'Orateur de la Chambre des Communes que cette adresse a été soumise à la Reine, mais que je crains qu'il soit impossible pour le moment de rien faire pour mettre à effet les vœux qui sont exprimés dans la dite adresse.

Je me propose cependant de reprendre en considération toute la question après la clôture de la présente session du Parlement Impérial.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

CARNARVON.

Au fonctionnaire administrant le gouvernement du Canada.

Sur motion de M. *Delorme*, il est voté une adresse demandant un état indiquant les noms, l'âge et la résidence des vétérans de 1812-1815 qui ont demandé et reçu une gratification de la part du gouvernement fédéral du Canada, le nombre de ces miliciens qui ont des commissions comme officiers, et combien il a été fait de semblables demandes par des personnes vivant hors du Canada.

Sur motion de M. *Cimon*, il est voté une adresse demandant : 1o. copie de l'ordre en conseil ou autre document fixant le salaire de *Damasse Hudon*, Ecr., comme sous-collecteur des douanes à Chicoutimi. et 2o. un état indiquant les divers montants perçus par le dit *Damase Hudon*, Ecr., en sa dite qualité, du 1er mai 1875 au 1er novembre 1875, et les montants payés par lui en conséquence.

M. *Cartwright* met devant la Chambre des états des allocations et gratifications en vertu de l'Acte 33 *Vic.*, ch. 4, intitulé : Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la mise à la retraite, en certains cas, des personnes qui en font partie,—et des augmentations faites à certaines de ces allocations en vertu de l'Acte 38 *Vic.*, ch. 9.

Aussi, un état indiquant la dépense de la somme de \$34,000 affectée pour le traité No. 4, par un Ordre en Conseil du 27 septembre 1875, et pour laquelle un mandat spécial a été émis.

Aussi, un état de la dépense sur le crédit d'une somme de \$50,000, autorisé par un Ordre en Conseil du 27 décembre 1875, pour la police à cheval du Nord-Ouest.

Aussi, un état de la dépense, sur le mandat spécial du 5 octobre 1875, au montant de \$60,000 pour venir en aide aux colons de Manitoba.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les Votes et Délibérations d'hier (page 42,) le nom de *M. Baby* a été omis de la liste des membres du comité de la Bibliothèque ; et l'entrée aurait dû être comme suit :

Sur motion de *M. Mackenzie*, un comité spécial, composé de *MM. Mackenzie, Wright (Ottawa), Cameron (Cardwell), Cartwright, Cauchon, Cameron (Ont.), Holton, Sir John A. Macdonald, Tupper, Brouse, Delorme, Fréchette, Mills, Young, Laurier* et *Baby*, est nommé pour aider *M. l'Orateur* dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité conjoint de la bibliothèque des deux Chambres ; et un message est envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

AVIS DE MOTIONS.

M. Masson—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance avec le gouvernement de la province de Québec au sujet de la construction d'un chemin de fer devant se relier, au Portage-du-Fort, avec la partie subventionnée du chemin de fer du Canada Central partant des environs de Douglas et aboutissant à l'extrémité Est de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique.

M. Blake—Jeudi prochain—Bill pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.

M. Blake—Jeudi prochain—Bill à l'effet d'établir d'autres dispositions pour l'institution de poursuites contre la Couronne par pétition de droit.

M. Bunster—Jeudi prochain—Le gouvernement a-t-il suspendu quelque partie (et quelle partie) de la subvention qui était due à la Colombie-Anglaise en janvier 1876, et si oui, pourquoi ? Et le gouvernement de la Puissance a-t-il informé le gouvernement local de la Colombie-Anglaise qu'il retiendra quelque partie (mentionnant quelle partie) des subventions futures qui écherront à la dite province, et si oui, pourquoi ?

M. DeCosmos—Jeudi prochain—Adresse demandant toute la correspondance relative à la non-admission aux Etats-Unis des huiles de poisson, et du poisson de toute sorte, provenant de la Colombie-Anglaise, francs de droits, en vertu du traité de Washington du 8 mai 1871.

M. Langevin—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement, dans l'intérêt des pêcheries et de la navigation, d'accorder ou recommander l'octroi d'un subside pour aider au prolongement de la ligne télégraphique, depuis la Malbaie jusque dans le comté ou jusqu'à l'extrémité orientale du comté du Saguenay ?

M. Langevin—Jeudi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général de faire mettre devant cette honorable Chambre copie du contrat passé entre le gouvernement et *M. Charles E. Forques* de la Malbaie, pour la construction d'un phare sur l'Île aux Coudres ; aussi copie de la correspondance qui a eu lieu à ce sujet, et un état constatant le montant réclamé comme compensation ou dommages en vertu de ce contrat, et le montant payé au dit *Charles E. Forques* ou à tout autre à ce sujet.

M. Langevin—Jeudi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant un état des soumissions reçues pour la construction d'une ligne télégraphique en rapport, avec le chemin de fer du Pacifique, indiquant les noms des soumissionnaires, le montant demandé par chaque soumissionnaire et les noms des cautions, aussi copie du contrat entre le gouvernement et *F. Barnard*, Ecr., au sujet de la construction de cette ligne télégraphique ; copie de toute correspondance qui a pu avoir lieu avec le gouvernement à l'occasion et depuis la passation de ce contrat, et un état de toute réclamation qui peut avoir été faite en vertu de ce contrat, et du montant promis ou payé à ce sujet, y inclus tous ordres en conseil ou ordre départemental se rapportant à la passation de ce contrat, ou à la suspension de ce contrat, ou à l'indemnité à être payée à ce sujet.

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie des papiers suivants, savoir :—

- 1o. de l'ordre en conseil créant la charge d'agent général du Canada pour l'Angleterre ou le Royaume-Uni.
- 2o. de la commission ou de la lettre nommant *M. Jenkins* à la charge d'agent général ;
- 3o. des instructions générales données à l'agent général et de toutes les modifications subséquentes de ces instructions.

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada, ou tout membre de ce gouvernement, et la compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet de l'acquisition par la Puissance des terres de la compagnie situées à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest ou dans aucune de ces places, et copie de tous ordres en conseil, dépêches et autres papiers concernant cette acquisition.

M. Mackenzie—Jeudi prochain—Bill pour faire certains changements aux arrangements territoriaux maintenant en force dans les territoires du Nord-Ouest.

M. Cartwright—Jeudi prochain—Bill pour pourvoir à la meilleure administration des affaires des banques en faillite.

M. Cheval—Lundi prochain :

1. Si aucun juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec a depuis le 1er décembre 1875, demandé sa retraite ;
2. Si oui, quel est, ou quels sont les noms de ce ou ces juges, pour quelles causes et à quelles conditions, et à compter de quel jour telles retraites sont-elles demandées ?

M. Cheval—Jeudi prochain :

1. Si depuis janvier 1874, inclusivement, il a été fait au gouvernement des plaintes ou accusations contre aucun des juges de la Cour Supérieure, dans la province de Québec ?
2. Si oui, quelle est la substance de ces plaintes ou accusations et quels sont les noms de ces juges ?
3. Qu'entend faire le gouvernement au sujet de ces plaintes ou accusations ?

M. MacKay (Cap Breton)—Jeudi prochain—Adresse demandant la correspondance avec le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse touchant le transfert projeté de l'embranchement de chemin de fer compris entre Truro et Pictou, pour faciliter l'extension du système de chemin de fer vers l'Est à partir du dernier terminus.

M. MacKay (Cap Breton)—Jeudi prochain—Si le gouvernement a l'intention de construire le phare de l'Île Guyon pour lequel une somme a été affectée l'année dernière.

M. MacKay (Cap Breton)—Jeudi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre de tonnes de charbon de terre importé en Canada durant l'année dernière des Etats-Unis, et copie de la correspondance entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis au sujet de l'abolition du droit par ceux-ci imposé sur le charbon de terre exporté du Canada aux Etats-Unis.

No. 4.

OTTAWA, MARDI, 15 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MAULEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 5.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 16 FÉVRIER 1876.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *William Rae* et autres; demandant l'adoption de mesures à l'effet d'assurer l'extension du système télégraphique depuis l'Ile du Prince-Edouard jusqu'aux Iles de la Magdeleine, et de là jusqu'aux Rochers des Oiseaux, dans le centre du Golfe St. Laurent.

De *John F. Mahon*, de la cité de London, et autres, de la province d'Ontario; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de Bourse Nationale."

M. Blake présente un bill (No. 2) pour la nomination d'assistants inspecteurs des pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise.—Seconde lecture, demain.

Aussi, un bill (No. 3) pour établir des dispositions pour la perception et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada.—Seconde lecture, demain.

Il met aussi devant la Chambre un état, en conformité de l'Acte 31 Vic., ch. 73, clause 6, indiquant le nombre moyen d'agents de police de la Puissance employés durant chaque mois de l'année 1875, et le montant de leur paie et de leurs frais de voyage.

M. Mills propose qu'un comité spécial composé de MM. *Baby*, *Burpee* (Sunbury), *Carmichael*, *Currier*, *Charlton*, *Delorme*, *Dymond*, *Platt*, *Sinclair*, *Workman* et de l'auteur de la motion soit nommé pour s'enquérir des causes de la présente dépression financière; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et que quatre membres forment le quorum de ce comité.

Et des débats s'ensuivant, sur motion de *M. Mackenzie*, la Chambre s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Béchar*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copies de toutes requêtes, plaintes ou accusations, correspondances, états, documents, papiers, etc., concernant aucun des juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, depuis janvier 1874, inclusivement.

M. *McDougall (Renfrew)*—Vendredi prochain— Adresse demandant un état indiquant les noms des personnes qui ont cessé d'appartenir au Bureau des Inspecteurs des bois depuis le 1er janvier 1875, parce qu'elles seraient décédées, mises à la retraite ou autrement, distinguant chaque cas et l'emploi de la personne; indiquant aussi les noms de ceux qui ont été ajoutés au personnel d'une manière temporaire ou permanente durant le même temps.

M. *McCallum*—Lundi prochain—Adresse demandant toute correspondance entre le département des travaux et le surintendant du Canal Welland au sujet des dommages causés aux terres situées le long de la Grande Rivière en élevant l'eau dans la partie supérieure du dit canal; aussi toutes instructions données aux évaluateurs, relativement à l'évaluation des dits dommages; aussi, les rapports, s'il en est, qui ont été faits au gouvernement par les évaluateurs durant les années 1874 et 1875; aussi, le montant des dommages payés ou à payer aux différentes parties, et le nombre d'acres pour lesquels on a payé ou que l'on doit payer.

M. *Blanchet*—Vendredi prochain—ADRESSE—Rapport du nombre de causes intentées devant la Cour Supérieure et du nombre de jugements rendus par la susdite Cour.

M. *Pope*—Lundi prochain—ADRESSE—Ordres en Conseil, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement de la Puissance et celui de Manitoba, ou avec tout officier ou autre personne, concernant le secours à donner aux colons, et autres, dans Manitoba, avec indication de la somme affectée en faveur des personnes à qui ce secours doit être donné, et des conditions auxquelles il doit être ainsi donné.

M. *Blake*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter que les assistants inspecteurs de pénitenciers qui seront nommés en vertu du bill intitulé : " Acte pour pouvoir à la nomination d'inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise " recevront chacun un salaire n'excédant point deux cent cinquante piastres par année, avec leurs frais de voyage qui seront fixés par le gouvernement en conseil,

M. *Blake*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, lundi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter que le ministre d'agriculture ou tout autre ministre mentionné dans le bill intitulé : " Acte à l'effet d'établir des dispositions pour la perception et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada, " fera payer, à même les deniers qui seront affectés à cet effet par le Parlement, à tout commis, officier ou shérif remplissant les blancs des cédules requises en vertu de la première clause du dit bill, et les transmettant à qui il appartient, la somme de _____ et une autre somme de _____ pour chaque _____ compris dans les dites cédules; et à tout officier transmettant les états requis par la deuxième clause du dit bill, la somme de _____

M. *Oliver*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant de la perte encourue pour le département des postes, par l'envoi, libres de droits de poste, durant leur dernière session, de pétitions et d'adresses aux législatures d'Ontario et de Québec; aussi, par l'envoi, francs de port, des votes et délibérations et de tous autres papiers présentés par ordre des dites législatures.

M. *Charlton*—Vendredi prochain—Adresse demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre britannique à Washington, et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière Niagara, par suite de la construction d'une jetée au milieu du chenal de la dite rivière pour l'aqueduc de la cité de Buffalo, rendant par là cet endroit dangereux pour les navires et les radeaux de bois de construction.

M. *Wright (Pontiac)*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour l'amélioration, durant la prochaine saison, de la navigation de la rivière des Outaouais entre le pied du canal de la Culbute et la tête des rapides du Calumet.

M. *Schultz*—Jeudi prochain—Adresse demandant copies de tous actes passés par le Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest, et copies de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le dit Conseil touchant les matières qui peuvent avoir été prises en considération par celui-ci.

M. *Kirkpatrick*—Vendredi prochain—Adresse demandant tous ordres en Conseil, minutes du Conseil, papiers échangés avec le gouvernement impérial, et toute correspondance concernant la présentation et la passation dans le Parlement Impérial de l'acte chap. 38, de la 38^e et 39^e années du règne de *Victoria*, intitulé: "Acte pour lever certains doutes à l'égard du Parlement du Canada quant à la clause 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

M. *Wright* (Pontiac)—Vendredi prochain—Adresse demandant un état indiquant la quantité de bois de construction passant par les glissoires au Rocher Capitaine, sur la Rivière des Outaouais, depuis leur construction.

OTTAWA, MERCREDI, 16 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1876.

No. 6.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 17 FÉVRIER 1876.

M. *Smith* met devant la Chambre le huitième rapport annuel du département de la marine et des pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mackenzie* présente un message de Son Excellence, lequel est lu par l'Orateur, comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général communique à la Chambre des Communes la nomination de l'hon. *Alexander Mackenzie*, ministre des travaux publics, de l'hon. M. *Joseph Edouard Cauchon*, président du Conseil Privé, de l'hon. *Isaac Burpee*, ministre des douanes, et de l'hon. *Thomas Coffin*, Receveur-Général pour agir avec M. l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte 31 *Vict.*, ch. 27, intitulé : " Acte concernant l'économie intérieure de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 17 février 1876.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le premier rapport du dit comité, favorable à la pétition de *John F. Mahon*, de la cité de London, et autres, de la province d'Ontario, demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de " La Compagnie de la Bourse Nationale."

M. *Scatcherd* présente un bill (No. 4) pour incorporer la Compagnie de la Bourse Nationale.—Seconde lecture, demain.

M. *Blake* présente un bill (No. 5) pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.—Seconde lecture, demain.

Aussi, un bill (No. 6) pour établir d'autres dispositions pour l'institution de poursuites contre la couronne par pétition de droit.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Cauchon*, le 1er rapport du comité nommé pour diriger sous les ordres de la Chambre, le rapport et la publication des débats de la Chambre est adopté.

Sur motion de M. *Mackenzie*, le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en ce qui concerne les comités suivants, savoir : Privilèges et élections; lois expirantes; chemins de fer, canaux et télégraphes; bills privés; impressions; comptes publics; banques et commerce, et immigration et colonisation, est adopté.

M. *Mackenzie* présente un bill (No. 7) concernant les Territoires du Nord-Ouest, et pour former un territoire séparé d'une partie d'iceux.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Stirton*, il est ordonné qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des impressions, et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. *Bourassa*, *Bowell*, *Church*, *Delorme*, *De Veber*, *Dymond*, *Goudge*, *Lanthier*, *Laird*, *Ross* (Middlesex), *Ross* (Prince-Edouard), *Stephenson*, *Stirton*, *Thompson* (Haldimand), et *Wallace* (Norfolk), agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant un état donnant tous les papiers et la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la législation que le Parlement Impérial se propose de faire touchant les navires anglais, et affectant les navires enregistrés en Canada; aussi, toute la correspondance entre les dits gouvernements au sujet de l'exemption des navires canadiens de l'opération du Bill Impérial; aussi, toute correspondance entre les dits gouvernements au sujet de la loi passée par le Parlement Canadien pour l'inspection et la classification des navires canadiens, et indiquant jusqu'à quel point le gouvernement anglais acceptera la classification et l'inspection canadienne (si la loi passée par le Parlement du Canada est mise en force) comme équivalant à l'inspection par un officier impérial ou par le Lloyd anglais.

M. *Young* propose qu'afin de constater jusqu'à quel point le Canada serait devenu un marché où les Américains viennent vendre leurs articles manufacturés à sacrifice, il soit

Résolu, qu'il soit émis un ordre de la Chambre à l'effet que le ministre des douanes fasse mettre devant le Parlement un état indiquant la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis dans chaque Province de la Puissance durant les années 1871, 1872 et 1873 payant 15, 10 et 5 pour cent de droits respectivement; aussi un état semblable pour 1874 et 1875 des articles payant 17½, 10 et 5 pour cent, avec les remarques et tous autres faits que le commissaire des douanes pourra donner touchant l'importation croissante en Canada d'articles américains manufacturés. Adopté et ordonné en conséquence.

La Chambre reprend la considération de la motion proposée par M. *Mills*, savoir : Qu'un comité spécial composé de MM. *Baby*, *Burpee* (Sunbury), *Carmichael*, *Currier*, *Charlton*, *Delorme*, *Dymond*, *Platt*, *Sinclair*, *Workman* et de l'auteur de la motion, soit nommé pour s'enquérir des causes de la présente dépression financière; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et que quatre membres forment le quorum de ce comité.

Et des débats ultérieurs s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Pope*.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *McIntyre*—Lundi prochain—Si le gouvernement a accepté quelque une des soumissions pour la construction de la clôture du chemin de fer de l'Île du Prince Édouard. Sinon, qu'est-ce qu'il a intention de faire à cet égard ?

M. *Masson*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports et de toute correspondance avec le gouvernement ou aucun de ses officiers et de toutes autres personnes depuis le mois de juin 1875 touchant l'état et la condition de la Route Dawson depuis la Baie du Tonnerre jusqu'à Fort Garry, avec un état du nombre de passagers et de la quantité du fret transportés sur la dite route durant la saison de 1875.

M. *Masson*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour assurer la construction d'une ligne de chemin de fer devant se relier, au Portage du Fort, terminis projeté du chemin de fer du gouvernement de Québec, avec la partie subventionnée du chemin de fer Central du Canada.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance depuis le 1er janvier 1874 entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements ou officiers et des marchands ou autres personnes, s'il en est, au sujet des changements dans les droits sur les thés, et demandant ou concernant une indemnité en conséquence de ces changements ; aussi, un état détaillé de toutes les remises de droits sur les thés, indiquant les noms des personnes à qui ces remises ont été faites.

M. *Robillard*—Lundi prochain—Bill à l'effet de protéger les droits des propriétaires de quais.

M. *Forbes*—Lundi prochain—Bill à l'effet d'établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, touchant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.

M. *Horton*—Lundi prochain—ADRESSE—Etat de la quantité de sel manufacturé dans la Province d'Ontario ; aussi, de la quantité exportée et de sa valeur pour l'année expirant le 30 juin 1875.

M. *Rouleau*—Lundi prochain—Proposera :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette honorable Chambre :

1o. Une liste de tous les employés, soit permanents, soit temporaires, des Départements Publics suivants à Ottawa : des Travaux Publics, du Receveur Général, des Finances, des Postes, de la Milice, des Douanes, du Revenu de l'Intérieur, du Secrétaire d'Etat, de la Marine et des Pêcheries, de la Justice, de l'Intérieur, et de l'Agriculture et des Statistiques, avec le salaire de chacun de ces employés ;

2o. Un état indiquant le *bonus* accordé à chacun des employés ci-dessus pour l'année 1875, et quelle partie de la somme votée à cette fin, dans la dernière session de ce Parlement, a été ainsi distribuée parmi tels employés ;

3o. Copies de tous Ordres en Conseil, rapports ou documents accordant tel bonus, à chacun des dits employés, et faisant voir sur quelle base tel bonus a été distribué parmi ces derniers.

M. *Langevin*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre : 1o. Copie du contrat entre le gouvernement et M. *Adolphe Gagnon*, pour la construction d'un pilier ou de piliers à la Baie St. Paul ; 2o. copie de la correspondance entre le gouvernement et le dit *Adolphe Gagnon* et autres à propos de ce contrat et des réclamations du dit *Adolphe Gagnon* à ce sujet ; 3o. copie de toute réclamation ou compte présentés par le dit *Adolphe Gagnon* ou par tout autre en son nom comme indemnité à cet égard ; 4o. copie de tout ordre en conseil ou ordre départemental référant cette réclamation ou ce compte aux arbitres officiels ; 5o. copie du jugement des dits arbitres et papiers l'accompagnant, et de tout ordre en conseil ou ordre départemental donnant effet à ce jugement.

M. *Gordon*—Lundi prochain—Demandera au gouvernement : 1o. quel est le salaire que l'on doit payer aux inspecteurs des poids et mesures ; 2o. quel est le salaire qui doit être payé aux députés inspecteurs ; 3o. à compter de quelle date les salaires des inspecteurs et des députés inspecteurs doivent être payés ; 4o. si l'état des dépenses des inspecteurs et députés inspecteurs devra être certifié sous serment ; 5o. quand l'acte d'inspection viendra en force.

M. *Gordon*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de créer un havre de refuge sur le lac Ontario entre Toronto et Kingston, d'une profondeur d'eau suffisante pour les navires tirant 14 pieds d'eau.

M. *McDonald* (Cap Breton)—Lundi prochain—ADRESSE—Etat détaillé de tous les deniers reçus (avec les comptes qui en ont été rendus au gouvernement) par M. *Henry Mitchell*, maître de havre du Port de Glace Bay, Cap Breton, spécifiant le temps auquel ces comptes ont été rendus et les deniers reçus; aussi, copie de toutes instructions données au dit officier, et le montant du salaire qu'il a reçu, et mentionnant si ce salaire est fixe ou s'il consiste en honoraires.

M. *Blain*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement, en commençant la refonte de la loi statutaire, de prendre des mesures pour rendre uniformes les lois relatives à la propriété et aux droits civils dans Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, et la procédure de toutes les cours ou de quelques-unes des cours de ces trois provinces, en vertu de la 94^e clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ?

M. *Fiset*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement, dans l'intérêt et pour le fonctionnement régulier de l'Intercolonial, de prendre des arrangements avec le Grand Tronc, pour l'acquisition de la partie de la voie ferrée entre la Rivière-du-Loup et la Pointe-Lévis ?

M. *Farrow*—Lundi prochain—Comité chargé de s'enquérir sur la production du sel dans ce pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Biggar*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de construire un phare sur l'Île *Bold Head*, dans le lac Ontario, dans la province d'Ontario, pour laquelle construction une somme a été votée durant la dernière session.

M. *Wood*—Lundi prochain—Bill pour amender l'Acte 37 *Vic.*, chap. 51, intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance.

M. *Caron*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre :—

- 1o. Copie de tout contrat entre le gouvernement et toute personne ou compagnie pour l'exécution des travaux faits sur la citadelle de Québec en 1874 et 1875 ;
- 2o. Copie de tout arrangement fait avec un contracteur ou des contracteurs ou avec un surintendant ou surveillant ou des surintendants ou surveillants pour l'exécution d'aucune partie des dits travaux ;
- 3o. Copie des paie-listes indiquant le montant payé à chaque surveillant, surintendant, ouvrier, etc., pour l'exécution de ces travaux, le nombre d'ouvriers, surveillants, surintendants, employés chaque semaine, et le coût total de ces travaux durant l'année finissant le 31 décembre 1874 et le coût total pour l'année suivante.

M. *Laird*—Lundi prochain—Bill pour amender et refondre les lois relatives aux Sauvages.

M. *Brouse*—Lundi prochain—ADRESSE—Etat indiquant les noms des occupants de terres sur les Îles du St. Laurent, entre Brockville et Gananoque, appelées les Mille Îles, le nombre d'acres possédées par chacun des dits occupants et la valeur et estimation de chaque acre ainsi occupé.

M. *Fréchette*—Mercredi prochain—Nomination d'un comité chargé d'examiner s'il est possible de naviguer dans le golfe St. Laurent et dans le bas de ce fleuve durant l'hiver.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—ADRESSE—Etat indiquant les soumissions reçues en 1875 pour le transport des malles entre Victoria et San Francisco, avec copie de toute correspondance relative aux dites soumissions et au service postal en général ; aussi, copie du contrat pour l'exécution du dit service.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance ou rapports en la possession du gouvernement touchant la perte du steamer " Pacific ".

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant les sommes payées en 1875-6 pour le transport du fret et des passagers, dans la Colombie-Anglaise, se rattachant à l'exploration du chemin fer Canadien du Pacifique, indiquant aussi le prix du fret par livre, la distance qu'il a été transporté et quand il l'a été,—le prix payé pour chaque passager, la distance qu'il a été transporté et quand il l'a été,—les personnes, autres que des Sauvages, à qui ce prix peut avoir été payé ; aussi copie de toutes soumissions et demande de soumissions pour le transport du dit fret et des dits passagers ; copie de toutes instructions départementales données au paie-maître ou à l'ingénieur en chef chargé de la division ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou de toute correspondance relative à la passation de contrats donnant le transport du dit fret et des dits passagers à une ou plusieurs personnes.

M. *McDougall* (Renfrew)—Lundi prochain—Bill pour assurer la votation des électeurs aux élections des membres de la Chambre des Communes.

M. *Desjardins*—Lundi prochain—Si, en vue des besoins croissants des localités environnant la cité de Montréal, le gouvernement a l'intention d'adopter des mesures à l'effet de donner à ces localités plus de facilités postales.

M. Oliver—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que lorsque le tarif d'un chemin de fer en Canada, actuellement construit ou qui le sera à l'avenir, et soumis à la juridiction du Canada au sujet des matières ci-dessous mentionnées, sera abaissé ou élevé par règlement conformément aux dispositions d'un acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou du parlement du Canada, cette réduction ou augmentation du tarif ne pourra en aucun cas s'appliquer qu'à une section particulière de la ligne seulement, mais elle s'appliquera au *pro rata* sur toute l'étendue du chemin de fer.

2. Que chaque compagnie de chemin de fer devra, autant que ses pouvoirs le lui permettront, offrir toutes les facilités raisonnables à toutes corporations et particuliers pour la réception, expédition et livraison du trafic sur et de son chemin de fer; et nulle compagnie ne donnera ou ne continuera de donner aucune préférence ou avantage à aucune corporation particulière ou individu sous quelque rapport que ce soit, et nulle compagnie n'assujétira aucune corporation particulière ou individu à quelque préjudice ou désavantage sous quelque rapport que ce soit; et toute convention faite entre une compagnie de chemin de fer et une corporation ou un individu, contrairement aux dispositions précédentes, sera illégale, nulle et de nul effet.

3. Que si quelque compagnie de chemin de fer, ou quelque employé, serviteur ou agent d'une compagnie de chemin de fer, enfreint en quoi que ce soit les dispositions des sections immédiatement précédentes, cette compagnie de chemin de fer, ou cet employé, serviteur ou agent, personnellement, encourra, pour chaque contravention, une amende n'excédant pas *cinquante piastres*, en sus et en outre des dommages réellement causés, laquelle amende pourra être recouvrée, avec les frais, d'une manière sommaire, devant tout juge de paix, par la partie lésée par cette contravention, au profit et pour l'usage de cette partie faite.

4. Que chaque compagnie de chemin de fer déjà incorporée ou qui le sera à l'avenir, et soit que son chemin de fer soit déjà construit ou doive l'être plus tard, qui aura accordé quelques facilités de transport à une compagnie d'express, accordera les mêmes facilités, aux mêmes termes et conditions, à toute autre compagnie d'express maintenant incorporée ou qui le sera à l'avenir en Canada, qui les demandera.

M. Fréchette—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir une maison de douane, ou du moins un entrepôt à Québec sud, Lévis ?

M. Fréchette—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire représenter la rive sud sans la nomination qui doit être faite par l'Exécutif de cinq commissaires pour le havre de Québec ?

M. Fréchette—Lundi prochain—Si le gouvernement en est venu à une décision touchant le site du bassin de radoub projeté pour le havre de Québec; ou si c'est son intention d'envoyer ses ingénieurs pour examiner les différents sites qu'on a en vue, dans un temps convenable pour constater l'action de la glace ?

M. Mills—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance avec le secrétaire des colonies au sujet de l'exercice du pouvoir de désavouer les statuts provinciaux.

M. Thomson (Welland)—Lundi prochain—ADRESSE—Etat complet de tous les droits perçus sur les locomotives ou sur des parties de locomotives depuis le 1er juillet 1867, avec les noms des importateurs; aussi, un état indiquant quelle remise de droit a été faite sur des locomotives ou sur des parties de locomotives jusqu'à la date des états déjà devant le Parlement.

M. Charlton—Lundi prochain—Bill pour amender l'acte 38 *Vic.*, ch. 42, intitulé: "Acte pour prévenir la cruauté envers les animaux quand ils sont transportés par chemin de fer ou autre voie de communication dans la Puissance du Canada ?

OTTAWA, JEUDI, 17 FÉVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIA.

1876.

No. 7.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 18 FÉVRIER 1876.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mackenzie* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel message est lu par M. l'Orateur comme suit :—

DUFFERIN.

Messieurs de la Chambre des Communes,—

Je vous remercie pour votre loyale adresse et je me repose sur votre sagesse et votre jugement pour m'assister dans les mesures qui pourront être nécessaires pour assurer le bonheur et la prospérité de la Puissance.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
17 février 1876.

Sur motion de M. *Young*, les comptes publics de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1875, ont été renvoyés au comité des comptes publics.

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre décide de se former en comité, jeudi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu* qu'il est expédient de décréter que les salaires des juges de la cour de comté de la Nouvelle-Ecosse soient comme suit :

Six juges de la cour de comté, chacun.....	\$2,000 par année
Le juge de la cour de comté pour le comté d'Halifax.....	2,400 “

Et qu'il soit payé à chacun des juges de la cour de comté, pour leurs frais réels de voyage, telle somme d'argent n'excédant point deux cents piastres par année que lui allouera le gouverneur en conseil.

2. *Résolu* que le salaire de tout juge de la cour de comté recevant moins de \$2,400 par année sera, après l'espace de trois années de service comme tel, de \$2,400 par année, ses frais de voyage étant comme susdit,

3. *Résolu* que les dits salaires et allocations pourront être payés à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu.

4. Résolu que la 8e clause de l'Acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte 36 Vic., chap. 31, pour le rajustement des salaires des juges et pour d'autres fins, s'appliquera aux dits juges de la cour de comté dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et qu'ils auront droit à la même pension de retraite ou annuité, aux mêmes conditions et payables de la même manière que s'ils étaient expressément mentionnés et compris dans la dite clause.

Qu'il est expédient de décréter que les assistants inspecteurs de pénitenciers qui seront nommés en vertu du bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la nomination d'inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise" recevront chacun un salaire n'excédant point deux cent cinquante piastres par année, avec leurs frais de voyage qui seront fixés par le gouverneur en conseil.

Qu'il est expédient de décréter que le ministre d'agriculture ou tout autre ministre mentionné dans le bill intitulé: "Acte à l'effet d'établir des dispositions pour la perception et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada," fera payer, à même les deniers qui seront affectés à cet effet par le Parlement, à tout commis, officier ou shérif remplissant les blancs des cédules requises en vertu de la première clause du dit bill, et les transmettant à qui il appartient, la somme de _____ et une autre somme de _____ pour chaque _____ compris dans les dites cédules; et à tout officier transmettant les états requis par la deuxième clause du dit bill, la somme de _____

M. Cartwright présente le message suivant de Son Excellence, lequel message est lu par M. l'Orateur comme suit:

DUFFERIN.

Le gouverneur-général transmet le budget des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1877; et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il le recommande à la Chambre.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 18 février 1876.

Sur motion de M. Cartwright, le dit message et le dit budget sont renvoyés au comité des subsides.

Un message est reçu du Sénat nommant les honorables MM. Alexander, Allan, Baillargeon, Bourinot, Chapais, Cornwall, Haythorne, Montgomery, Miller, Reesor, Ryan, Trudel, Wilmot, Fabre et Ferguson comme membres du comité de la bibliothèque en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la dite bibliothèque.

Aussi, nommant les honorables MM. Aikins, Carrall, Haythorne, Penny, Simpson, Bellerose, Ferrier, Macfarlane, Reesor, Bureau, Cochrane, McLelan, Scott, Fabre et Wark pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité conjoint des impressions.

La Chambre se forme en Comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

2. Pour faire face aux salaires dans le bureau du secrétaire du Gouverneur-Général. \$8,180.00
Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau jeudi prochain.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée par M. Mills, savoir; Qu'un comité spécial composé de MM. Baby, Burpee, (Sunbury), Carmichael, Currier, Charlton, Delorme, Dymond, Platt, Sinclair, Workman et de l'auteur de la motion, soit nommé pour s'enquérir des causes de la présente dépression financière, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et que quatre membres forment le quorum de ce comité.

M. DeCosmos propose pour amendement que tous les mots après "que" dans la dite motion proposée soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la révision prochaine du tarif est très désirable; et qu'un tarif révisé plus protégeant que le tarif actuel favorisant les productions et les articles manufacturés du pays, mais ne favorisant pas indueement une section du pays ou une industrie au préjudice d'autres sections et d'autres industries, serait un grand bienfait pour toute la Puissance.

Objection étant faite à cet amendement comme n'étant pas dans l'ordre, sur le principe qu'il entraîne l'imposition d'une charge sur le peuple,

M. l'Orateur décide que la motion étant une proposition abstraite et ne devant avoir aucun résultat est dans l'ordre.

Et le dit amendement étant alors mis aux voix, il est retiré avec la permission de la Chambre.

M. *Blain* propose alors pour amendement que le mot "financière" soit biffé de la motion principal, et qu'il soit remplacé par les mots "manufacturière et commerciale."—Adopté.

M. *Tupper* propose alors pour amendement que la motion principale, telle qu'amendée, soit amendée de nouveau en y ajoutant le mot "minière" après le mot "manufacturière."—Adopté.

M. *Mitchell* propose alors que la motion principale, telle qu'amendée, soit amendé ultérieurement en ajoutant les mots "en ce qui concerne les affaires maritimes, le commerce de bois et les pêcheries."—Adopté pareillement.

M. *Mackenzie* propose que le nom de M. *Currier* soit biffé de la liste des membres du comité nommé, et qu'il soit remplacé par celui de M. *McDougall* (Renfrew).—Adopté.

La Chambre alors s'ajourne à lundi soir.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Mr. *Cameron*—Mercredi prochain—Bill pour amender la loi criminelle.

M. *Cameron*—Mercredi prochain—Bill pour amender la loi relative aux banques et au commerce de banque.

M. *Irving*—Lundi prochain—Demandera au ministre des travaux publics les noms des compagnies de chemin de fer qui lui ont envoyé des rapports, tel que requis par la seconde et troisième clauses de l'acte de la dernière session, intitulé: "Acte pour étendre et amender la loi qui exige que les compagnies de chemin de fer donnent des états de leur capital, de leur trafic et de leurs dépenses pour faire fonctionner leurs chemins; et si les états requis par la 5e clause du dit acte seront mis devant la Chambre dans les premiers vingt et un jours de cette session conformément au dit acte.

M. *Blake*—Lundi prochain—Que prochain, cette Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est expédient de décréter que les dispositions de l'Acte du Service Civil du Canada, 1868, et de tous les actes qui l'amendent, ainsi que de l'acte pour mieux assurer l'efficacité du Service Civil du Canada, en pourvoyant à la retraite des personnes qui y sont employées, dans certains cas, et de tous actes qui l'amendent, s'étendront et s'appliqueront à tous les officiers, commis et serviteurs de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier du Canada au siège du gouvernement.

M. *Langevin*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général demandant copie de la commission nommant M. *Henri Simard*, inspecteur des Poids et Mesures pour le district électoral de Charlevoix, et du serment prêté par lui comme tel inspecteur et de la date de tel serment.

M. *Blake*—Lundi prochain—Bill pour pourvoir plus efficacement aux investigations sur l'existence de pratiques frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes.

M. *Blake*—Lundi prochain—Bill pour établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes.

M. *Bécharde*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender la loi de faillite, de manière à pourvoir à ce qu'il ne soit plus permis aux syndics officiels d'agir en dehors de leurs districts respectifs.

M. *Blanchet*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de construire une branche de chemin de fer depuis St. Charles, comté de Bellechasse, jusqu'à St. Joseph de Lévis, afin que le terminus ouest du chemin de fer Intercolonial soit fixé près du havre de Québec.

M. *Tupper*—Lundi prochain—Si le gouvernement est entré en arrangement avec les MM. *Cantin*, de Montréal, pour la construction de bateaux à vapeur à l'effet de transporter les malles depuis la Pointe-aux-Pères jusqu'aux steamers océaniques; et si oui, a-t-il demandé des soumissions avant de prendre tel arrangement?

M. *McDonald* (Cap Breton)—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance relative à la démission de M. *McDougall*, maître de poste, Christmas Island, Cap Breton, et aussi la correspondance relative à la nomination de son successeur.

M. *Roscoe*—Lundi prochain—Si le gouvernement a pris des mesures pour déterminer la ligne limitrophe entre Alaska et la Colombie-Anglaise, spécialement dans l'endroit où la dite ligne traverse la Rivière Stickeen.

M. *Cimon*—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire placer un sifflet d'alarme pour les temps de brume sur la Pointe aux Allouettes (Islet aux Morts) à l'embouchure du Saguenay, en rapport avec le phare qui s'y trouve?

M. *Cimon*—Mardi prochain—Pourquoi le contrat pour la construction de deux balises à l'entrée du Saguenay a été donné à *Ambroise Trudelle* pour \$900.00, tandis que des soumissions avaient été reçues de la part de

<i>Louis Lavoie</i> , Malbaie, pour.....	\$490 00
<i>Joseph Tremblay</i> , Chicoutimi, pour	\$500 00
<i>Joseph Warren</i> , Malbaie, pour.....	\$59000
<i>Joseph Warren</i> , Malbaie, pour.....	\$60000

M. *Cimon*—Lundi prochain—Adresse demandant copies des documents suivants concernant l'entreprise et la construction par Messieurs *Piton* et Compagnie, contracteurs de certaines bâtisses pour le gouvernement fédéral, à la Grosse Ile, savoir:—

- 1o. Correspondance entre *Piton* et Cie., et le Département des Travaux Publics.
- 2o. Rapports de Messieurs *Lepage*, *Scott*, *Peachy* et *Gauvreau*, architectes et ingénieurs civils, et correspondance de ces Messieurs entre eux et le département des Travaux Publics.
- 3o. Rapports de M. *Scott* après sa visite sur les lieux, et rapports du même sur les différents rapports à lui référés;
- 4o. Rapports de *J. B. St. Michel* à M. *Lepage*;
- 5o. Comptes de *Piton* et Cie., transmis au département des Travaux Publics;
- 6o. Etat détaillé des montants payés par le département des Travaux Publics à *Piton* et Cie.

M. *Tupper*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie des annonces demandant des soumissions pour la construction d'un magasin d'entrepôt pour l'examen des marchandises, à Montréal; copie de toutes soumissions faites au département des Travaux Publics en réponse aux dites annonces; copie de toute correspondance avec tout soumissionnaire pour tel ouvrage; aussi, un état de tous les changements, s'il en est, qui ont été faits dans aucune des soumissions après avoir été faites au département, et copie de toute correspondance, s'il en est, relative aux dits changements, avec copie du contrat passé pour la construction du dit magasin d'entrepôt.

M. *Tupper*—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant les noms et l'âge de tous les employés de la maison de douane à Montréal qui ont été mis à la retraite durant les deux dernières années, avec les causes qui ont donné lieu à cette retraite, les noms de toutes les personnes qui ont reçu de l'emploi dans le service public durant la même période, en rapport avec la maison de douane à Montréal, soit comme employés permanents, soit comme surnuméraires, et le salaire payé à chacun, et pour quel temps ont-elles été employées, et si elles sont encore employées.

M. *Gordon*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

- 1o. Que dans l'intérêt de la moralité publique et du bien-être physique de toutes les classes de la société, il est désirable et nécessaire que le dimanche soit strictement et uniformément observé dans tous les lieux où il se trouve des travaux publics sous la direction du gouvernement de la Puissance.
- 2o. Que dans la direction des explorations du gouvernement, il doit être défendu aux employés de poursuivre leurs travaux le dimanche.
- 3o. Que dans l'opinion de cette Chambre, tout ouvrage doit entièrement cesser sur tous canaux, chemins de fer et autres travaux publics qui sont sous le contrôle du gouvernement, durant les 24 heures comprises dans le dimanche, excepté seulement l'ouvrage qui peut être absolument nécessaire ou inévitable.

M. *Wright* (Pontiac)—Lundi prochain—Comité spécial chargé de s'enquérir : 1o. de la somme d'ouvrage fait, sous contrat, sur le Canal des Chats ; 2o. des raisons pour lesquelles ce contrat n'a pas été exécuté conformément aux conditions qu'il renferme ; 3o. de la somme d'ouvrage nécessaire pour terminer le canal conformément aux plans et devis généraux ; 4o. de l'opportunité de procéder aux travaux le plus tôt que les ressources du pays le permettront, le dit comité devant avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre.

M. *Paterson*—Mercredi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le conseil des Sauvages des Six Nations et le Département des Affaires des Sauvages au sujet du paiement d'arrérages d'intérêts qui leur appartiennent, et qui ont été ajoutés à leur fond général ; aussi un état indiquant le montant des dits intérêts.

M. *Tupper*—Mercredi prochain—Proposera qu'un message soit envoyé au Sénat pour demander à leurs Honneurs de vouloir bien transmettre à cette Chambre pour son information, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette Chambre durant la dernière session, nommé pour s'enquérir de toutes les matières se rattachant à la construction d'estacades, jetées et autres ouvrages sur la Gatineau.

M. *Tupper*—Mercredi prochain—ADRESSE—Correspondance relative aux contrats conclus par le gouvernement du Canada ou par tout département du gouvernement pour l'achat de rails d'acier, en 1874, et la correspondance s'il en est, avec qui que ce soit, avant les annonces demandant des soumissions ; copie de toutes les annonces, avec les noms de tous journaux dans lesquels elles ont été publiées, avec aussi la date de la première insertion dans chacun des dits journaux ; copie de toute correspondance au sujet du nouveau délai accordé pour recevoir des soumissions ; copie de toutes annonces ajournant le temps pour recevoir des soumissions, avec les noms des journaux dans lesquels ces annonces ont été publiées ; copie de toutes soumissions reçues pour la fourniture de rails d'acier ; copie de toute correspondance y relative, avec les noms des personnes par qui ou par l'entremise de qui ces soumissions ont été faites : copie de toute correspondance avec aucun des soumissionnaires au sujet de la quantité de rails qu'ils devaient fournir ; copie de tous contrats passés et de toute correspondance au sujet de ces rails ; copie des contrats pour le transport de rails d'acier de Montréal aux différentes parties de la Puissance avec tous changements faits dans les dits contrats et copie de toute correspondance relative à ces changements au moment où les contrats ont été payés : aussi un état indiquant les dates de paiement de tous deniers à compte de ces contrats, les lieux où se trouvent maintenant les dits rails, et les prix pour le transport ou le hangarage d'iceux.

M. *Robitaille*—Lundi prochain—Comité spécial chargé de s'enquérir de la possibilité d'établir un système de télégraphie sous-marine, des avantages et de la nécessité d'un tel système de télégraphie dans les eaux du golfe et du fleuve St. Laurent, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps en temps.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—S'il a été pris des mesures (et quelles mesures) par le gouvernement pour ouvrir un trafic avec les Indes Occidentales Anglaises et Etrangères et avec l'Amérique du Sud. S'il a été nommé quelque personne (et quelle personne) en rapport avec ce service, et quelles sont les instructions qui ont été données par le gouvernement à telle personne ou à tel agent en rapport avec le même service.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie des instructions données à l'officier chargé du dragueur à vapeur employé durant l'année à l'entrée de la Rivière Miramichi ; aussi, tous les rapports de l'officier en question ou des personnes employées sous lui quant à la somme d'ouvrage fait dans cette localité, indiquant le nombre de verges qui ont été draguées et la nature du fond de la rivière, la profondeur à laquelle le chenal a été creusé avec la largeur, et l'étendue qui reste encore à draguer, indiquant aussi jusqu'à quelle profondeur et de quelle largeur le dit chenal doit être dragué, le nombre de jours que le dragueur en question a été employé ; aussi, copie du rapport ou des rapports des ingénieurs ou d'autres officiers d'après lesquels sont basées les dites améliorations, et la profondeur d'eau qu'on se propose d'obtenir ; aussi, un état indiquant le montant déjà dépensé pour les dits travaux, avec une estimation de la somme requise pour les terminer.

M. *Forbes*—Lundi prochain—Adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial ; aussi, toute la correspondance entre les gouvernements locaux des provinces maritimes et le gouvernement de la Puissance au sujet de certificats de service accordés par le gouvernement de la Puissance à des capitaines de la marine marchande.

No. 7.

OTTAWA, VENDREDI, 18 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIA.

1876.

No. 8.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 21 FÉVRIER 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque de Montréal, datées du 10 février 1876,—de la banque de la Cité, Montréal, datées du 10 février 1876,—de la banque des Marchands du Canada, datées du 30 juin 1875,—de la banque de Québec, datées du 12 février 1876,—et de la banque de Stadacona, datées du 15 février 1876, en vertu des dispositions de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, clause 12.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *William Smith Amies*, de Guernsey, l'une des îles de la Manche ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser l'émission de lettres patentes en sa faveur pour un engrais artificiel nouveau.

De *Luke Byron* et autres, de la paroisse de Campo Bello, comté de Charlotte, N.-B. ; demandant que la taxe imposée sur les nasses de pêcheur soit abolie.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *J. Saunders* et autres, propriétaires et capitaines de navires etc., demandant qu'une somme d'argent soit affectée à l'amélioration du havre de port Whitby, soit maintenant reçue,

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue parceque l'actroi des conclusions de cette pétition entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Smith* présente la réponse à une adresse du 17 du courant, demandant un état donnant tous les papiers et la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la législation que le Parlement Impérial se propose de faire touchant les navires anglais, et affectant les navires enregistrés en Canada ; aussi, toute la correspondance entre les dits gouvernements au sujet de l'exemption des navires canadiens de l'opération du Bill Impérial ; aussi, toute correspondance entre les dits gouvernements au sujet de la loi passée par le Parlement Canadien pour l'inspection et la classification des navires canadiens, et indiquant jusqu'à quel point le gouvernement anglais acceptera la classification et l'inspection canadienne (si la loi passée par le Parlement du Canada est mise en force) comme équivalant à l'inspection par un officier impérial ou par des Lloyds anglais.

Il met aussi devant la Chambre le supplément (No. 1) du rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875, étant une liste des phares sur les côtes, les rivières et les lacs de la Puissance du Canada, datée du 31 déc. 1875.

M. *Stirton*, du comité conjoint des impressions, présente le premier rapport du dit comité, recommandant que son quorum soit réduit à sept membres. Le quorum est réduit en conséquence.

M. *Wood* présente un bill (No. 8) pour amender l'Acte 36 *Vic.*, ch. 51, intitulé: "Acte pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance.—Seconde lecture demain.

M. *Charlton* présente un bill (No. 9) pour amender l'Acte 38 *Vic.*, ch. 42, relatif au transport des bêtes à cornes par chemin de fer ou par d'autres moyens de communication dans la Puissance du Canada.—Seconde lecture, demain.

M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 17 mars 1875, demandant un état indiquant le montant payé annuellement, au moment du décès de feu M. *Dixon*, pour salaires permanents et temporaires des personnes employées au bureau d'émigration de la Puissance à Londres, Angleterre, distinguant les montants tant annuels que mensuels et hebdomadaires payés aux dites personnes; indiquant aussi toutes les dépenses individuelles pour frais de voyage ou autres, les dépenses contingentes du bureau et le montant payé pour loyer; aussi, le montant *maintenant payé* pour les mêmes services et dépenses, donnant les noms de tous officiers et personnes actuellement employées, leur nationalité, leur résidence antérieure, leur désignation, leurs salaires, distinguant, dans le cas de M. *Edward Jenkins*, le salaire qui lui est payé tant comme agent d'émigration que comme agent général.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant copies de tous Ordres en Conseil, de toutes instructions à des officiers, de tous rapports d'officiers, et de toute correspondance avec des officiers ou des particuliers ou des corps publics, au sujet de la tentative arbitraire du gouvernement de faire ses vassaux des occupants de pêcheries dans les Provinces Maritimes, et de les priver de droits dont ils ont joui pendant au moins un quart de siècle.

Sur motion de M. *Young*, il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre total de journaux et feuilles périodiques dans chaque comté et cité de la Puissance qui ont payé le droit de poste imposé sur les papiers expédiés du bureau de leur publication et le revenu total en provenant durant les trois mois expirés le 31 décembre dernier.

Sur motion de M. *Tupper*, la copie de la correspondance relative à la remise de droit à la compagnie du grand chemin de fer Occidental, déposée sur le bureau de cette Chambre, le 6 avril dernier, est renvoyée au comité conjoint des impressions.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'il soit émis un ordre de la Chambre adressé à l'officier qu'il appartient pour un état des gages mensuels payés par le gouvernement à chacun des hommes employés à conduire la chaloupe du médecin ou des médecins du port de Québec en 1874 et en 1875, aussi un état constatant le coût total du service de cette chaloupe pour chacune des dites années; aussi toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement et le dit médecin ou les dits médecins au sujet de ce service durant les dites deux années.

Résolu, qu'il soit émis un ordre de cette Chambre, adressé à l'officier qu'il appartient pour une copie des instructions données à M. *Talbot*, un des employés ou sous-inspecteurs du département des postes, au sujet de sa visite dans le district électoral de Charlevoix pendant la dernière élection fédérale en janvier dernier.

M. *Langevin* propose qu'il soit résolu qu'il soit émis un ordre de la Chambre adressé à l'officier qu'il appartient pour copie des instructions qui ont pu être données à M. *Edmond Trudelle*, un des officiers ou employés du département des Douanes à Québec, lors de sa visite dans le district électoral de Charlevoix durant la récente élection fédérale en janvier dernier.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'il soit émis un ordre de la Chambre adressé à l'officier qu'il appartient pour toute correspondance soit postale soit télégraphique entre le département de la Marine et des Pêcheries et tout employé ou officier public ou toute autre personne au sujet de l'envoi au district électoral de Charlevoix dans le mois de janvier dernier d'une vingtaine des hommes composant en été la police riveraine de Québec et commandés et dirigés par un officier ou employé du département des Douanes à Québec.

Sur motion de M. *Tupper*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'hon. *Ambrose Shea* au sujet d'une réclamation en rapport avec de l'ouvrage fourni pour la construction du chemin de fer Intercolonial.

M. Orton propose qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner la question des intérêts agricoles de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre,—le dit comité devant se composer de MM. *McGregor, Wallace* (Norfolk), *Stephenson, Ferguson, Biggar, Harwood, Ross* (Prince-Edouard), *Monteith, Burk, Montplaisir, McQuade, Cunningham, Farrow, Coupal* et de l'auteur de la motion.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Mills*.
La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bernier*—Mercredi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures afin de protéger la classe commerciale contre les rapports (trop souvent faux) des agences commerciales qui ont l'effet de ruiner le crédit de gens parfaitement solvables.

M. *Robillard*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

Résolu qu'il soit expédient de décréter que chaque personne qui pourra avoir construit ou qui pourra posséder un quai sur toutes eaux navigables en Canada, aura le droit (si ce quai n'est point situé dans les limites assignées par autorité compétente à une corporation de commissaires de havre, et tant qu'il sera maintenu en bon état et propre à être utilisé par le public,) de prélever sur les navires amarrés à ce quai, et sur toutes marchandises débarquées de ce même quai ou embarquées ou déposées sur icelui (sauf les armes, munitions, accoutrements militaires et autres approvisionnements de guerre pour l'usage du gouvernement ou pour la défense de la Puissance, et sauf aussi les navires qui en sont chargés,) les divers péages et droits mentionnés dans les cédules annexées à l'Acte du Parlement du Canada passé dans la 36^e année du règne de Sa Majesté, chap- 61, sujets au droit du gouverneur en conseil de suspendre en tout temps le pouvoir de percevoir les dits péages et droits, ou d'ordonner la démolition ou l'enlèvement du dit quai, s'il juge qu'il est de l'intérêt du public de le faire.

M. *Langevin*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant à Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre : un état constatant le montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à payer par chacun des contrats passés entre le gouvernement et tout individu ou compagnie ou qu'il a déjà payée pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux du chemin de fer du Pacifique ou de la ligne télégraphique ou de tout autre ouvrage en rapport avec ce chemin de fer,---et aussi le montant total de toutes ces différentes sommes.

M. *Langevin*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre : un état constatant le montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à payer pour chacun des contrats passés entre le gouvernement et tout individu ou compagnie ou qu'il a déjà payé pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux requis par l'agrandissement des canaux du St. Laurent y inclus les canaux de Welland et Lachine, depuis le rapport de la dernière commission nommée pour étudier cette questions et aussi le montant total de toutes ces différentes sommes.

M. *Mitchell*—Mercredi prochain—Proposera que le rapport du ministre de la marine ainsi que les papiers y annexés concernant les navires, et la correspondance sur ce sujet qui a eu lieu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Impérial soient imprimés.

M. *Gillmor*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de tous les permis qui ont été donnés pour pêcher à la nasse dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour les années 1874 et 1875 ; aussi un état de la taxe perçue chaque année et provenant de ces permis.

M. *Dewdney*—Mercredi prochain—Quand le rapport des explorations de la section colombienne du chemin de fer canadien du Pacifique, faites en 1874 et 1875, seront imprimés et distribués.

M. Biggar—Mercredi prochain—Si le gouvernement a l'intention d'insérer une somme dans le budget pour terminer le havre de Presqu'Isle sur le lac Ontario.

M. McDonald (Cap Breton)—Mercredi prochain—ADRESSE—Soumissions, plans et devis pour la construction d'un phare à Sugar Island, et toute la correspondance sur ce sujet.

M. Tupper—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes circulaires envoyées à des sociétés de construction de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (*steam tender*) pour le transport des malles depuis la Pointe-aux-Pères jusqu'aux steamers océaniques ; copie de toute correspondance y relative avec toutes parties quelconques, et un état indiquant les noms de toutes les personnes ou sociétés auxquelles ces circulaires ont été adressées, et donnant les soumissions reçues, indiquant aussi la date de l'acceptation de la soumission de MM. *Cantin* ; aussi, copie du contrat conclu avec eux.

M. Tupper—Mercredi prochain—Demandera quelle commission il a été convenu de payer aux agents financiers pour négocier l'emprunt récent et quelle commission ils doivent recevoir pour payer les coupons des bons ; aussi, les noms des personnes auxquelles on a fait l'emprunt de 1874, et la somme prêtée par chacune.

M. Stephenson—Mercredi prochain—Si, durant les deux années dernières, des droits prélevés sur les pompes à incendie de manufacture étrangère et importées en Canada, ont été remis ; et, si oui, le montant des droits qui ont été ainsi remis, et à qui ils l'ont été ?

M. Fiset—Mercredi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement, dans l'intérêt de la navigation du St. Laurent, de subventionner toute compagnie qui voudrait s'en charger, ou de faire construire lui-même un réseau télégraphique qui aurait pour effet de mettre en communication l'Île d'Anticosti et une grande partie de la rive nord du St. Laurent avec les lignes télégraphiques de la rive sud, suivant l'exposé fait par l'honorable *P. Fortin* au bureau de commerce de Québec.

M. Blanchet—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute communication, rapport d'ingénieurs ou autres personnes, se rattachant à la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis St. Charles, comté de Bellechasse, jusqu'à St. Joseph de Lévis.

M. Fréchette—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toutes correspondances, rapports, etc., s'il y en a, relativement au chemin de fer projeté entre St. Joseph de Lévis et le village de St. Charles, dans le comté de Bellechasse.

No. 8.

OTTAWA, LUNDI, 21 FEVRIER 1876.]

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MAULÉAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 9.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 22 FÉVRIER 1876.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Smith* présente la réponse à une adresse du 14 du courant, demandant un état faisant connaître tous les baux ou permis émanés pour des stations de pêches dans le district du Lac Simcoe, indiquant toutes les amendes et confiscations infligées durant les années 1874 et 1875 par l'inspecteur du dit district, ainsi que les noms des personnes condamnées et la nature de l'offense ; aussi le nombre de permis pour tuer le poisson dans les mois d'hiver émis par le dit inspecteur durant les années sus-mentionnées, et la somme d'argent en provenant.

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre décide de se former en comité, vendredi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu : Qu'il est expédient de décréter que les dispositions de l'Acte du Service Civil du Canada, 1868, et de tous les actes qui l'amendent, ainsi que de l'acte pour mieux assurer l'efficacité du Service Civil du Canada, en pourvoyant à la retraite des personnes qui y sont employées, dans certains cas, et de tous actes qui l'amendent, s'étendront et s'appliqueront à tous les officiers, commis et serviteurs de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Échiquier du Canada au siège du gouvernement.

M. *Cartwright* met devant la Chambre un état des paiements portés au compte des dépenses imprévues en vertu d'Ordres en Conseil, en vertu de l'acte 38 *Vic.*, ch. 3, cédule B, du 1er juillet 1875 au 10 février 1876, lequel est comme suit :

Date du compte.	A qui payé.	POUR QUEL OBJET.		Montant.
	Receveur-Général....	Pour payer les propriétaires du vapeur "Chicora" balance de compte pour le tour du gouverneur-général en 1874.	\$ cts. 950 82	\$ cts.
28 juillet 1875...	do	" les propriétaires du vapeur "Cariella" balance de compte pour le tour du gouverneur-général en 1874.	50 00	1,000 82
26 juillet	P. M. A. Genest.....	" pour 30 copies de sa carte de la Nouv. France pour être distribuées aux bibliothèques de l'étranger.....		83 33
22 juillet	Receveur-Général....	" gratification à la veuve de feu James White, de la police riveraine de Montréal.....		180 00
9 août	do	" gratification à la veuve de feu le collecteur Roblin, douane, Port de Trenton.....		83 33
27 août	do	" gratification aux héritiers de feu H. Hutton, député du revenu intérieur à St. Etienne, N. B.....		66 66
3 septembre	Wm. Ramsay.....	" pour un wagon exprès, etc., casernes du Fort Pelly...	164 75	
do	Receveur-Général....	" H. Sutherland, Winnipeg, ouvr., etc., casern. du F. P.	9,000 00	
30 septembre	do	" do déboursés, do	8,000 00	
8 octobre	do	" McHenry Frères, do provisions, do	580 43	
1er janvier 1876...	do	" McMicken et Taylor, quincaillerie, do	240 35	
27 septembre 1875...	do	" Thornton et Sutherland, provisions, do	4,628 45	
1er janvier 1876...	Hugh Sutherland ...	" pour faire face à des déboursés, do	5,000 00	
9 août 1875...	Receveur-Général....	" gratification à la veuve de feu W. Hutton, douane, Port de St. Etienne, N. B.....		27,613 98
17 août	"	" Secrétaire colonial, Terrebonne, dépenses se rattachant à l'envoi du steamer "Commodore" à la recherche des chaloupes du steamer "Vicksburg."		125 00
11 août	"	" gratification à la veuve de feu Ths. Clarke, douane, Port d'Halifax, N. E.....		1836 00
14 août	"	" gratification à la veuve de feu D. A. G. Sinclair, des douanes, Port d'Halifax, N.-E.....		75 00
3 septembre	"	" gratification à la veuve de feu A. T. Bushby, magistrat stipendaire, New Westminster, C.-B.....		283 32
27 septembre	"	" gratification à la famille de feu J. McAuley, des douanes, Port de Baddeck.....		404 16
"	"	" gratification à la veuve de feu J. Harley, des douanes, Port de Lunenburg.....		25 00
"	"	" gratification à la veuve de feu E. Walsh, des douanes, Port de Québec.....		58 33
"	"	" Gratification à la veuve de feu E. Robitaille, des douanes, Port de Québec.....		91 50
"	"	" gratification à la veuve de feu John Perrie, des douanes, Port de Gaspé.....		100 00
20 septembre	"	" gratification à la famille de feu L. J. Roy, médecin-visiteur, Port de Québec.....		50 00
16 octobre	"	" gratification aux représentants de feu Wm. Hutchinson, d'Ottawa.....		200 00
"	"	" gratification aux représentants de feu H. R. Simmes, surintendant des forges de St. Maurice.....		250 00
20 septembre	"	" gratification à la famille de feu major de brigade Philipps, district militaire No. 3.....		266 67
15 novembre	"	" gratification à la veuve de feu D. Delamere, des douanes, Port de Toronto.....		133 32
30 novembre 1875.	J. G. Moylan.....	" pour parfait paiem. de sa réclamat. pour déménagement. lors de sa nominat. comme direct. de pénitenciers.		183 34
	Banque de Montréal.	" pour paiement d'une lettre de crédit, chèques tirés, E. J. Langevin, livres pour l'agence de Londres...		200 00
7 décembre 1875.	Receveur-Général....	" gratification à la veuve de feu Walter McOuat, du personnel géologique.....		899 55
17	William Anglin.....	" compte de Wm. McRossies, bois pour un brise-lames, asile des aliénés à Rockwood.....		183 32
17 janvier 1872...	R. D. Dunn.....	" gratification aux représentants de feu Thomas Adams, paie-maitre, Canal Welland.....		194 26
	Robert Lemoine.....	" livres de droit pour la Cour Suprême.....	918 93	240 00
	B. de Mont., London.	" lettre de change en faveur de R. Lemoine, pour payer des livres de droit.....	4,135 33	
16 octobre 1875...	Robert Cassels, jun..	" Geo. Cox \$95 et Chas. Medlow \$6.00, gravures pour la Cour Suprême.....	101 50	5,155 76
20 décembre	Receveur-Général....	" gratification à la veuve de feu Edward Horsey, architecte, Pénitencier de Kingston.....		200 00
22	"	" C. J. Murray, services comme clerc rendus aux juges de la cour supérieure, Québec, préparation des règlements de la cour des élections.....	162 50	
	"	" et à Siméon Marcotte pour imprimer ces règles.....	102 00	264 50
27 décembre 1875.	"	" gratification à la veuve de feu L. M. Lefebvre, comme gardien du pénitencier de St. Vincent de Paul.....		103 33
1er janvier 1875....	J. W. Harper.....	" gratification à la veuve de feu Edward McCrea, teneur de livres, travaux, Rivière Madawaska.....		63 75
17 janvier 1875...	Receveur-Général....	" frais de voyage, etc., en rapport avec les miliciens de 1812-15.....		1,858 11
19 janvier 1875...	"	" gratification à la veuve de feu John Drysdale, départes douanes.....		341 66
3 décembre 1875...	"	" retenue de l'avocat employé en rapport avec la commission des pêcheries.....		3,200 00
26 janvier 1876...	"	" gratification à la veuve de feu Albert Parker, député du préposé à l'engagement des matelots, Québec.....		166 67
22 décembre 1875	"	" gratification à la veuve de feu John Tipton, douanes, Port de Montréal.....		100 00
7 février 1876....	Dépt. des Postes.....	" gratification à la veuve de feu A. W. Burns, commis de la malle sur le chemin de fer.....		120 00
				46,490 67

Sur motion de M. Young, l'état qui précède est renvoyé au comité des comptes publics.

Le bill (No. 2) pour pourvoir à la nomination d'assistants-inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger vendredi prochain.

Le bill (No. 3) à l'effet d'établir des dispositions pour la perception et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger vendredi prochain.

Le bill (No. 7) concernant les territoires du Nord-Ouest, et pour créer un territoire séparé d'une partie d'iceux est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger vendredi prochain.

M. Mackenzie présente la réponse à une adresse du 21 du courant, demandant copie de toute la correspondance entre le gouvernement et l'hon. Ambrose Shea au sujet d'une réclamation en rapport avec l'ouvrage fourni pour la construction du chemin de fer Interecolonial.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives aux salaires des juges de la cour de comté de la province de la Nouvelle-Ecosse.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. Résolu qu'il est expédient de décréter que les salaires des juges de la cour de comté de la Nouvelle-Ecosse soient comme suit :

Six juges de la cour de comté, chacun.....	\$2,000 par année
Le juge de la cour de comté pour le comté d'Halifax.....	2,400 "

Et qu'il soit payé à chacun des juges de la cour de comté, pour leurs frais réels de voyage, telle somme d'argent n'excédant point deux cents piastres par année que lui allouera le gouverneur en conseil.

2. Résolu que le salaire de tout juge de la cour de comté recevant moins de \$2,400 par année sera, après l'espace de trois années de service comme tel, de \$2,400 par année, ses frais de voyage étant comme susdit.

3. Résolu que les dits salaires et allocations pourront être payés à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu.

4. Résolu que la 8e clause de l'Acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte 36 Vic., chap. 31, pour le rajustement des salaires des juges et pour d'autres fins, s'appliquera aux dits juges de la cour de comté dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et qu'ils auront droit à la même pension de retraite ou annuité, aux mêmes conditions et payables de la même manière que s'ils étaient expressément mentionnés et compris dans la dite clause.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme en comité, pour examiner une résolution pour pourvoir à la nomination de sous inspecteurs de pénitenciers.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient de décréter que les assistants inspecteurs de pénitenciers qui seront nommés en vertu du bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination d'inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise " recevront chacun un salaire n'excédant point deux cent cinquante piastres par année, avec leurs frais de voyage qui seront fixés par le gouverneur en conseil.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner des résolutions à l'effet d'établir des dispositions pour la perception et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada.

(En Comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. Résolu, qu'il est expédient de décréter que le ministre d'agriculture ou tout autre ministre mentionné dans le bill intitulé : " Acte à l'effet d'établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada, " fera payer, à même les deniers qui seront affectés à cet effet par le Parlement, à tout commis, officier ou shérif remplissant les blancs des cédules requises en vertu de la première clause du dit bill, et les transmettant à qui il appartient, la somme d'une piastre et une autre somme de cinq centins pour chaque cas compris dans les dites cédules ; et à tout officier transmettant les états requis par la deuxième clause du dit bill, la somme d'une piastre.

2. *Résolu*, que lorsque, dans une province quelconque, il y aura d'établi un système de collection de statistiques relatives aux prisonniers confinés dans les prisons ou les maisons de réforme provinciales, le Gouverneur en conseil pourra prendre des arrangements avec le gouvernement de telle province pour la collection et la transmission, par l'entremise de ce gouvernement, de toute partie des informations qui doivent être comprises dans les cédulas autorisées par le dit acte.

3. *Résolu* que, dans le cas d'un pareil arrangement, le ministre de l'agriculture, ou tout autre ministre comme susdit, pourra faire payer, à même tous deniers qui pourront être affectés pour cet objet en faveur du gouvernement de cette Province, et non en faveur des shérifs ou préfets, telle somme dont on pourra convenir n'excédant point les sommes qui pourraient autrement être payables pour les mêmes services aux shérifs et aux préfets.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposé par M. *Orton*, et qui est comme suit :—

M. *Orton* propose qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner la question des intérêts agricoles de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre,— le dit comité devant se composer de MM. *McGregor*, *Wallace* (Norfolk), *Stephenson*, *Ferguson*, *Biggar*, *Harwood*, *Ross* (Prince-Edouard), *Monteith*, *Burk*, *Montplaisir*, *McQuade*, *Cunningham*, *Farrow*, *Coupal* et de l'auteur de la motion.

Et des débats ultérieurs s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Wallace*, (Norfolk.)

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cuthbert*—Jeudi prochain—Si le gouvernement prend des mesures (et quelles mesures) pour faire disparaître les entraves qui s'opposent au passage des barges ou des navires canadiens, ou des bateaux de compagnies de transport, depuis tout port en Canada jusqu'à New-York, aller et retour, *via* la rivière Richelieu, le lac Champlain, le canal Champlain et la rivière Hudson, aux mêmes conditions que pour les barges américaines qui naviguent sur nos rivières.

M. *Cook*—Jeudi prochain—Acte pour faciliter le sauvetage des personnes qui tombent à l'eau dans le voisinage des quais et des vapeurs.

M. *Cook*—Jeudi prochain—Bill pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que sur des bateaux à vapeur et pour l'octroi de licences à ces personnes.

M. *Thompson* (Haldimand)—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de payer cette année quelque somme d'argent aux vétérans de 1812-14, et s'il se propose de leur accorder une plus forte somme que l'année dernière et de continuer à leur payer cette somme comme pension.

M. *Fréchette*—Vendredi prochain—ADRESSE—Correspondance et documents relatifs à la démission de M. *Collet* comme maître de poste de St. Henri, comté de Lévis.

M. *Perry*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour l'amélioration, durant la saison prochaine, de la navigation du havre de Cascumpique, dans l'île du Prince-Edouard, conformément au rapport de *Henry F. Perley*, Ecr., en 1874.

M. *Wood*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter un bill pour obliger les maîtres et seconds de navires naviguant sur les eaux de l'intérieur de la Puissance à se procurer des certificats de capacité avant d'en prendre le commandement ?

M. Brouse—Lundi prochain—Comité chargé de s'enquérir de la nécessité de légiférer dans le but de créer un bureau de statistiques sanitaires en rapport avec l'un des départements publics.

M. Cunningham—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender l'acte passé en 1874 pour amender certaines lois concernant les Sauvages, et l'application de ces mêmes lois aux provinces de Manitoba et de la Colombie-Anglaise, de manière à conférer aux magistrats le pouvoir de condamner les personnes convaincues d'offences en vertu du dit Acte aux travaux forcés comme faisant partie de leur punition.

M. Mitchell—Jeudi prochain—Proposera la résolution suivante comme devant servir de base à une adresse à Sa Majesté, savoir :

Résolu, que cette Chambre est d'opinion que toute législation affectant la marine marchande anglaise qui pourra être adoptée par le Parlement Impérial ne devrait point comprendre dans son opération le tonnage canadien, et que si cette législation devait s'appliquer au tonnage canadien, alors elle devrait aussi comprendre le tonnage de l'étranger, afin qu'aucun avantage ne soit donné à ce dernier sur le premier par l'effet de cette législation impériale projetée.

M. Tupper—Jeudi prochain—Proposera que la correspondance entre le gouvernement et l'hon. *Ambrose Shea* mise sur la table de la Chambre soit renvoyée à un comité spécial composé de MM. *Caron, Workman, Blain, Brouse*, et de l'auteur de la motion.

No. 9.

OTTAWA, MARDI, 22 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMES PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 10.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 23 FÉVRIER 1876.

Hector Cameron, écuyer, représentant du district électoral de la Division Nord du comté de Victoria, Ontario, ayant prêté le serment prescrit par la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la société permanente de construction et d'épargnes de l'Union, de la cité de Toronto; demandant le changement du nom de la société en celui de la compagnie de prêts et d'épargnes de l'Union.

De la compagnie d'assurance contre le feu et maritimes du Canada; demandant une charte.

De *John Turner* et autres, de la cité de Toronto; demandant à se faire incorporer sous le nom de la compagnie de prêts canadienne-écossaise.

De la Banque de la cité de Montréal et de la Banque Royale Canadienne de Toronto; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à se fusionner sous le nom de *Consolidated Bank of Canada*.

De la Banque des artisans; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à réduire le capital payé de la dite institution jusqu'à concurrence de 40 pour cent, et pour d'autres fins.

De la chambre de commerce de la Puissance; demandant la passation d'une loi pour la protection du capital déjà placé dans des manufactures, et pour l'encouragement d'autres placements à l'effet de procurer de l'emploi au peuple dans les ateliers du Canada.

De la compagnie manufacturière de Welland Vale; demandant la passation d'un acte pour autoriser le renouvellement et l'extension de certaines lettres patentes en leur faveur.

Motion étant faite à l'effet que soit reçue la pétition de la chambre de commerce de la Puissance, demandant l'adoption de mesures propres à assurer le rétablissement du droit différentiel de dix pour cent sur le thé et le café importé des États-Unis,

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, attendu que l'octroi de ses conclusions entraînerait une charge sur le public.

M. *Cameron (Cardwell)* présente un bill (No. 10) pour amender la loi relative à la procédure criminelle.—Seconde lecture, jeudi, le 2 mars prochain.

M. *Forbes* présente un bill (No. 11) pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, relativement à l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.—Seconde lecture demain.

M. *Cameron (Cardwell)* présente un bill (No. 12) pour amender la loi criminelle relative à l'avortement.—Seconde lecture, jeudi, le 2 mars prochain.

M. *Blake* présente les deux bills suivants, lesquels sont lus une première fois.—Seconde lecture, demain, savoir:

Bill (No. 13) pour établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes;

Bill (No. 14) pour mieux pourvoir aux enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes.

M. *Cartwright* présente la réponse à une adresse du 17 février 1875, demandant copie du prospectus et des conditions de l'emprunt de 1874, le nombre et les noms des parties ou sociétés auxquelles on a emprunté, et les sommes prêtées par chacune respectivement.

Sur motion de M. *Blain*, il est résolu qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir les rapports des explorations du St. Laurent faites par des ingénieurs, et l'estimation des améliorations qu'il y aurait à faire pour obtenir une profondeur de 14 pieds d'eau.

Sur motion de M. *DeCosmos*, il est voté une adresse demandant la correspondance relative à la non-admission libres de droits des huiles de poisson et du poisson de toute sorte, de provenance colombienne, dans les Etats-Unis, en vertu du traité de Washington du 8 mai 1871.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie du contrat passé entre le gouvernement et M. *Charles E. Forques* de la Malbaie, pour la construction d'un phare sur l'Île aux Coudres; aussi copie de la correspondance qui a eu lieu à ce sujet, et un état constatant le montant réclamé comme compensation ou dommages en vertu de ce contrat, et le montant payé au dit *Charles E. Forques* ou à tout autre à ce sujet.

Sur motion de M. *Langevin*, il est voté une adresse demandant un état des soumissions reçues pour la construction d'une ligne télégraphique en rapport avec le chemin de fer du Pacifique, indiquant les noms des soumissionnaires, le montant demandé par chaque soumissionnaire et les noms des cautions, aussi copie du contrat entre le gouvernement et *F. Barnard*, Ecr., au sujet de la construction de cette ligne télégraphique; copie de toute correspondance qui a pu avoir lieu avec le gouvernement à l'occasion et depuis la passation de ce contrat, et un état de toute réclamation qui peut avoir été faite en vertu de ce contrat, et du montant promis ou payé à ce sujet, y inclus tous ordres en conseil ou ordre départemental se rapportant à la passation de ce contrat, ou à la suspension de ce contrat, ou à l'indemnité à être payée à ce sujet.

Sur motion de Sir *John A. Macdonald*, il est voté une adresse demandant copie des papiers suivants:—

- 1o. de l'ordre en conseil créant la charge d'agent général du Canada pour l'Angleterre ou le Royaume-Uni.
- 2o. de la commission ou de la lettre nommant M. *Jenkins* à la charge d'agent général;
- 3o. des instructions générales données à l'agent général et de toutes les modifications subséquentes de ces instructions.
- 5o. De l'ordre en conseil abolissant la charge d'agent général;
- 6o. Des lettres et de la correspondance relatives à la terminaison de l'emploi de M. *Jenkins* par résignation ou autrement.

Aussi, une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada, ou tout membre de ce gouvernement, et la compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet de l'acquisition par la Puissance des terres de la compagnie situées à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans aucune de ces places, et copie de tous ordres en conseil, dépêches et autres papiers concernant cette acquisition.

Sur motion de M. *McDougall (Renfrew)*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état indiquant les noms des personnes qui ont cessé d'appartenir au Bureau des Inspecteurs des bois depuis le 1er janvier 1875, parce qu'elles seraient décédées, mises à la retraite ou autrement, distinguant chaque cas et l'emploi de la personne, avec l'allocation dans chaque cas de retraite; indiquant aussi les noms de ceux qui ont été ajoutés au personnel d'une manière temporaire ou permanente durant le même temps.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, il est voté une adresse demandant tous Ordres en Conseil, minutes du Conseil, papiers échangés avec le gouvernement impérial, et toute correspondance concernant la présentation et la passation dans le Parlement Impérial de l'acte chap. 38, de la 38e et 39e années du règne de *Victoria*, intitulé: "Acte pour lever certains doutes à l'égard du Parlement du Canada quant à la clause 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

M. *Flynn* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie du rapport et du plan faits par M. *Perley* durant l'été de 1873 pour l'agrandissement du canal St. Pierre, avec tous les rapports, ordres en conseil, annonces, soumissions et contrats subséquents se rattachant à ces travaux.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Tremaine*.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Vendredi prochain—Bill pour établir d'autres dispositions concernant la Cour Suprême, et la Cour de l'Echiquier du Canada.

M. *Rouleau*—Vendredi prochain—Demandera au gouvernement qui a été nommé maître de poste de la paroisse de St. Henri, comté de Lévis, en remplacement de *C. A. Collette*, écuyer.

M. *Cimon*—Vendredi prochain—Demandera au gouvernement si, considérant qu'il a, l'an dernier, fait remise à la *Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada* d'une somme de plus de deux millions de piastres dû par cette compagnie au gouvernement du Canada, et a, en outre, accordé une subvention considérable à la *Compagnie du chemin de fer du Canada Central* en vue de son extension depuis *Douglas* jusqu'à l'extrémité Est du *chemin de fer du Pacifique*,—c'est son intention de demander à cette Chambre, de consentir à un octroi pour aider aux chemins de fer de la Province de Québec?

M. *Fréchette*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de fournir un exemplaire de la *Gazette Officielle* aux différentes municipalités du pays.

M. *Fréchette*—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de vendre aucune partie des propriétés publiques affectées aux fins militaires, dans le comté de Lévis.

M. *Goudge*—Lundi prochain—Adresse demandant un état de tout le gypse ou plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, indiquant les ports ou places d'où il est importé, et aussi les ports en Canada où il est entré, la quantité entrée à l'état brut, la quantité de gypse ou de plâtre de Paris moulu entrée pour servir d'amendement à la terre, la quantité qui en est entrée moulu pour les fins manufacturières, celle qui en est entrée calciné, le prix auquel il est entré, le taux du droit sur chaque classe, et le montant des droits perçus sur cet article.

M. *Cuthbert*—Jeudi prochain—Si le gouvernement prend des mesures (et quelles mesures) pour faire disparaître les entraves qui s'opposent au passage des barges ou des navires canadiens, ou des bateaux de compagnies de transport, depuis tout port en Canada jusqu'à New-York, aller et retour, *via* la rivière Richelieu, le lac Champlain, le canal Champlain et la rivière Hudson, aux mêmes conditions que pour les barges américaines qui naviguent sur nos rivières.

M. *McIsaac*—Vendredi prochain—Si, en changeant dans la Nouvelle-Ecosse, les bureaux intermédiaires en bureaux de poste ordinaires il a été imposé aux maîtres de poste des devoirs non nécessaires; si oui, a-t-il été pris des mesures pour en délier ceux-ci, ou leur a-t-on accordé une augmentation de salaire proportionnée à leurs devoirs additionnels.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Que la réponse à une adresse présentée le 2 avril dernier au sujet de la législation qui était sous la considération du Parlement Impérial en rapport avec le mouvement *Pimsoll*, soit renvoyée au comité des impressions.

M. *Jones*—Vendredi prochain—ADRESSE—Correspondance ou papiers échangés avec le Bureau Colonial ou avec le Gouvernement des Etats-Unis touchant la violation apparente du traité de Washington en ce qui a rapport au refus de permettre la navigation libre des canaux des Etats-Unis.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—Qu'il soit adressé un ordre en conseil à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de toutes les pompes à incendie importées dans la Puissance du Canada de pays étrangers, indiquant les pays d'où elles ont été importées, les prix auxquelles elles ont été entrées, par qui elles ont été ainsi entrées, et le montant des droits ainsi payés sur chaque pompe.

M. *Tupper*—Vendredi prochain—Si le gouvernement mettra sur le bureau de la Chambre un état des sommes de deniers appartenant au Canada et qui se trouvaient entre les mains des agents financiers ou dans les banques en Canada ou entre les mains de leurs agents en Angleterre, à la date du 15 juin dernier, et à la présente date, respectivement, spécifiant les sommes qui ne portaient point intérêt, et le taux d'intérêt sur toutes les autres sommes, respectivement.

M. *Kirkpatrick*—Vendredi prochain—Qu'il soit adressé un ordre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de tous les permis accordés durant l'année 1875 pour prendre le poisson avec des hameçons et des rets dans la Province d'Ontario, et copie de toutes pétitions et de toutes communications échangées avec le ministre ou le département de la marine et des pêcheries en faveur ou contre l'emploi de ces rets; aussi, des rapports faisant connaître l'effet du système de pêcher avec des hameçons et des rets sur la quantité de poisson dans les eaux où ces rets sont employés.

M. Blake--vendredi prochain--Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter que les frais de voyage du juge, ainsi que toutes les dépenses encourues par le shérif ou autre officier par suite d'une séance pour l'audition d'une cause et pour procurer une salle à l'effet d'y tenir la cour et tous les accessoires, en vertu du bill (No. 13) intitulé : "*Acte à l'effet d'établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes,*" seront payés à même tous deniers qui pourront être affectés par le Parlement à cette fin.

M. Blake--Vendredi prochain---Que, mardi prochain, il proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil d'ordonner le paiement des dépenses nécessaires de toute enquête en vertu du bill (No. 14) pour établir des dispositions plus efficaces relativement aux enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes; et tout commissaire qui ne sera pas un juge recevra à la fin de l'enquête, à part ses dépenses de voyage et autres dépenses, telle somme qui sera fixée par le Gouverneur en conseil, et tout commissaire soumettra au Gouverneur en conseil, après le rapport ci-dessus prescrit, un état du nombre de jours qu'il a été réellement employé à l'enquête avec un compte de ses dépenses de voyage et autres dépenses; et tous paiements autorisés par la présente résolution seront faits à même tous deniers qui pourront être affectés par le Parlement pour les fins des commissions émises en vertu du présent bill.

No. 10.

OTTAWA, MERCREDI, 23 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 11.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 24 FÉVRIER 1876.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à faire un autre emprunt, et pour d'autres fins.

De *Thomas Elliott* et autres, ingénieurs des provinces d'Ontario et de Québec; demandant certains amendements à l'acte des matelots de 1875.

De la compagnie d'émissions et de publications du *Mail* (responsabilité limitée); demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à émettre des actions privilégiées.

De *François Kirouac*, maire de St. Sauveur, et autres; demandant l'adoption de mesures pour assurer l'extension du système télégraphique depuis l'Île du Prince-Edouard ou le Cap Breton jusqu'aux Îles de la Magdeleine, et de là jusqu'aux Rochers des Oiseaux, dans le centre du Golfe St. Laurent.

De la compagnie d'assurances et de placements des citoyens; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer le nom de la dite compagnie en celui de compagnie d'assurances des citoyens du Canada, et pour faire d'autres amendements à son acte d'incorporation.

De *Robert Campbell*, de la ville de Whitby, comté d'Ontario, marchand; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Eliza Maria Byrnes*.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *William R. Taylor* et autres, propriétaires de navires, demandant une appropriation pour l'amélioration du havre de Port Whitby,---et la pétition de *Dugald B. McNab*, de *Sydney, C. A.*, demandant qu'il lui soit accordé une pension comme arpenteur de la Couronne au Cap Breton, soient reçues.

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent être reçues parceque l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque Fédérale du Canada, datées du 21 du courant,---de la Banque d'Ontario, datées du 15 du courant, et de la banque de St. Hyacinthe, datées du 21 du courant, en conformité de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, sec. 12.

M. *Cameron* (Cardwell) présente un bill (No. 15) pour amender la loi relative aux banques et au commerce de banques.—Seconde lecture jeudi prochain, 2 mars prochain.

M. *Cook* présente les deux bills suivants, lesquels sont lus une première fois, et dont la seconde lecture est fixée à lundi prochain, savoir :—

Bill (No. 16) pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que sur les bateaux à vapeur, et pour leur accorder des licences.

Bill (No. 17) pour pourvoir au sauvetage des personnes qui tombent à l'eau dans le voisinage des quais et bassins.

M. *Cartwright* met devant la Chambre un état des biens de la Banque du Haut-Canada.

M. *Cauchon*, du comité nommé pour diriger, sous les ordres de la Chambre, le rapport et la publication des débats de la Chambre, présente le rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Le comité recommande respectueusement la rescision de cette partie de son premier rapport contenant la seconde résolution qui recommande que la traduction des débats en langue française soit faite par les traducteurs officiels de la Chambre, attendu qu'après considération ultérieure de la question, le comité conçoit que les deux devoirs sont incompatibles. Il a cru en conséquence nécessaire de prendre d'autres arrangements; et ayant reçu une proposition de la part de M. *Alfred Decelles* pour faire l'ouvrage, y compris tous les services se rattachant à la traduction, à la lecture et à la revise des épreuves, et pour faire et reviser les index, etc., moyennant \$1.25 de la page imprimée, il recommande respectueusement à votre honorable Chambre d'accepter cette proposition.

Sur motion de M. *MacKay* (Cap-Breton), il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre de tonnes de charbon de terre importé en Canada durant l'année dernière des Etats-Unis, et copie de la correspondance entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis au sujet de la réimposition du droit par ceux-ci imposé sur le charbon de terre exporté du Canada aux Etats-Unis.

M. *Cartwright* met devant la Chambre un état du revenu et de la dépense à compte du fonds consolidé du revenu, du 1er juillet 1875 au 10 février 1876.

M. *McCullum* propose qu'il soit voté une adresse demandant toute correspondance entre le département des Travaux Publics et le surintendant du Canal Welland au sujet des dommages causés aux terres situées le long de la Grande Rivière en élevant l'eau dans la partie supérieure du dit canal; aussi toutes instructions données aux évaluateurs, relativement à l'évaluation des dits dommages; aussi, les rapports, s'il en est, qui ont été faits au gouvernement par les évaluateurs durant les années 1874 et 1875; aussi, le montant des dommages payés ou à payer aux différentes parties, et le nombre d'acres pour lesquels on a payé ou que l'on doit payer.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Blake*.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Rouleau—Lundi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention de continuer la pension aux familles des anciens miliciens de 1812 qui sont décédés depuis qu'un octroi a été voté pour cet objet.

M. Rouleau—Lundi prochain—Fera motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de faire mettre devant cette Chambre un état indiquant les noms, occupation et résidence des personnes qui ont fait application comme miliciens de 1812 pour la pension accordée à ces derniers et qui ne l'ont pas obtenue, avec les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas ainsi obtenue.

M. Cameron (Cardwell)—Jeudi prochain—Proposera les résolutions suivantes en comité général :

1. Lorsqu'un chèque ou une traite sur une banque incorporée, payable à ordre, à demande, sera émis avec le nom de toute autre banque apposé en travers en lettres écrites à la main ou estampées, ce nom étant placé sur la face du chèque ou traite, soit par le faiseur ou le porteur, tel chèque ou traite sera payable seulement à telle autre banque incorporée ou, par son entremise, par la banque sur laquelle ce chèque ou traite est tiré.

2. L'apposition du nom d'une banque incorporée en travers de tel chèque ou traite formera une partie essentielle de ce chèque ou traite, et cette apposition de nom ne pourra point être oblitérée ou altérée par qui que ce soit ; et toute personne qui l'oblitérera, le changera ou y ajoutera, avec l'intention de frauder, ou qui offrira ou mettra en circulation tel chèque ou traite quand cette oblitération, altération ou addition y aura été faite, avec la même intention, sera coupable de félonie, et sera sujette à la même punition que prescrit la loi pour la fabrication frauduleuse d'une lettre de change ou d'un billet promissoire.

3. Tout chèque ou traite tiré sur une banque incorporée pour une somme d'argent payable à ordre, à demande, et qui, lorsqu'il sera présenté pour paiement, sera prétendu être endossé en faveur de la personne à qui il sera fait payable, sera une autorisation suffisante pour telle banque de payer le montant du dit chèque ou traite au porteur ; et il ne sera pas loisible à telle banque de prouver que tel endossement ou tout endossement subséquent a été fait par la personne, ou par l'ordre ou sur l'autorisation de la personne à qui le dit chèque ou traite était ou est payable, soit par le porteur, soit par tout endosseur subséquent.

M. Macdonald (Toronto)—Lundi prochain—Proposera qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie des instructions données par le département des travaux publics à tout ingénieur touchant l'exploration du havre de Toronto, et copie de tous rapports faits au gouvernement pour faire connaître l'état actuel du havre, ou pour suggérer d'autres travaux pour en empêcher la destruction.

M. Mitchell—Lundi prochain—Adresse demandant un état de toutes les remises de droits sur le thé aux ports de Montréal et d'Halifax durant l'année dernière, spécifiant les dates de ses remises, et les personnes à qui elles ont été faites ; aussi, la correspondance, les minutes du bureau de la trésorerie et les ordres en conseil à cet égard ; aussi, un état indiquant les noms des personnes dont les bons avaient été reçus à la place des droits sur le thé, dans les cas où ces droits ont été finalement remis.

M. Aylmer—Lundi prochain—Proposera qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de l'ardoise à couvrir les toits et de toute autre ardoise manufacturée, importée en Canada des Etats-Unis durant la présente année.

No. 11.

OTTAWA, JEUDI, 24 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e^e Parlement, 39^e Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS.

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 12.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 25 FÉVRIER 1876

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie du Crédit Foncier du Canada, et de la compagnie d'Éclairage au gaz du Canada; demandant certains amendements à leurs actes d'incorporation.

De *Samuel Wadell* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la Compagnie Royale du Pont Albert.

De la compagnie pour la Fonte de Caractères d'Imprimerie de la Puissance et autres, imprimeurs et éditeurs en Canada, demandant que justice leur soit rendue sous les circonstances alléguées dans sa pétition.

De la chambre de commerce de la Puissance: demandant l'établissement d'un système de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du Golfe St. Laurent, et que ces télégraphes soient prolongés jusqu'aux rives des Provinces Maritimes.

De *William Bell* et autres, ingénieurs de la Province d'Ontario; demandant certains amendements à l'acte pour l'engagement des matelots, 1875.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *Martin Stevens* et autres, de Noël et des environs, demandant la construction d'un brise-lames,—et que la pétition de *A. Bufontain* et autres, propriétaires et capitaines de navires et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant la construction d'un brise-lames au havre de Main-à-Dieu, soient maintenant reçues,—

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent être reçues parceque l'octroi de leur conclusion entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre un état officiel de la distribution des statuts de la Puissance du Canada, 38 *Victoria*, seconde session du troisième Parlement, 1875, volumes I et II, versions anglaises et françaises, demi-reliure.

M. *Stirton*, du comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement, présente le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il recommande respectueusement qu'ils soient imprimés, savoir:

Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement. (Comme document de la session seulement.)—

Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1875. (Moins les états contenant les noms, etc., des condamnés.)

Etat des allocations, etc., en vertu de l'acte relatif à la retraite des employés du service civil.

Etat indiquant la dépense de \$34,000 affectée pour le traité No. 4 et pour laquelle un mandat spécial a été émis. (Comme document de la session seulement.)

Etat de la dépense en vertu d'un crédit pour \$50,000 autorisé par un ordre en conseil du 27 décembre 1875, pour la police à cheval du Nord-Ouest. (Comme document de la session seulement.)

Papiers et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada et celui de Sa Majesté au sujet de la législation du Parlement Impérial relative aux navires anglais et affectant les navires enregistrés en Canada, etc.

Etat du montant annuel payé, lors du décès de feu M. *Dixon*, pour salaires, etc., au bureau d'émigration de la Puissance, Londres, Angleterre, etc., indiquant aussi le montant maintenant payé pour les mêmes services, etc., distinguant, dans le cas de M. *Jenkins*, le salaire qui lui a été payé et comme agent d'émigration et comme agent général. (Pour distribution seulement.)

Correspondance entre le gouvernement et l'hon. *Ambrose Shea* concernant une réclamation en rapport avec de l'ouvrage fourni pour la construction du chemin de fer Intercolonial. (Pour distribution seulement.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir :

Rapport de la commission nommé par le gouvernement pour s'enquérir sur la nature et l'étendue des avantages commerciaux qui devront résulter de la construction du canal de la Baie Verte. (Déjà imprimé.)

Règles générales et tarifs faits par la Cour Supérieure pour la province de Québec, et règles faites par la Cour Supérieure de la province de Québec en conformité de l'Acte des Elections Contestées de 1874.

Listes des actionnaires des diverses banques incorporées, en conformité des dispositions de l'Acte 34 Vic. ch. 5, clause 12.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts, etc.

Etat en conformité de l'Acte 31 Vic., ch. 73, clause 6, indiquant le nombre moyen d'hommes de la police de la Puissance employés durant chaque mois de l'année 1875, le coût de leur paie et de leurs frais de voyage, etc.

Etat de tous les baux ou permis accordés pour des stations de pêche dans le district du lac Simcoe, et de toutes les amendes et confiscations encourues dans les années 1874 et 1875, etc.

Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues en vertu d'Ordres en Conseil, du 1er juillet 1875 au 10 février 1876.

Etat de tous les deniers votés, avec la correspondance, les rapports et les soumissions reçues par le gouvernement au sujet de balises à construire à Tadousac, comté de Saguenay.

Etat de tous les honoraires ou des montants reçus de la part de membres du Sénat ou de la Chambre des Communes, ou autres personnes, en conséquence de l'introduction de bills privés, du 1er janvier 1874 jusqu'à présent.

Etat indiquant le nombre d'appels portés chaque année au comité judiciaire du Conseil Privé des juges des Cours Supérieures des diverses provinces de la Puissance durant les cinq années dernières.

Copie du prospectus et des conditions de l'emprunt de 1874, avec indication du nombre et des noms des personnes ou sociétés de qui on a emprunté, et des sommes empruntées à chacune respectivement.

Sur motion de M. *Mitchell*, la réponse à une adresse présentée le 2 avril dernier au sujet de la législation qui était sous la considération du Parlement Impérial en rapport avec le mouvement *Plimsoll*, est renvoyée au comité conjoint des impressions.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le deuxième rapport du dit com. lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis données quant aux pétitions suivantes, savoir :

De la société permanente de construction et d'épargnes, de la cité de Toronto, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de la compagnie de prêts et d'épargnes de l'Union,---de la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes, demandant une charte,---de la compagnie de prêts canadienne et écossaise, demandant une charte,---de la Banque de la Cité et de la Banque Royale Canadienne demandant à être autorisées à se fusionner sous le nom de Banque Unie du Canada,---de la Banque des Artisans, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à réduire de 40% leur capital versé de la dite institution, et pour d'autres fins,---de *William Smith Amies*, de Guernsey, l'une des Iles de la Manche, demandant un acte autorisant l'émission de lettres patentes en sa faveur pour un nouvel engrais artificiel,---de la compagnie d'impressions et de publications du *Mail*, demandant un acte pour l'autoriser à émettre des actions privilégiées,---de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais, demandant un acte pour l'autoriser à effectuer un nouvel emprunt et pour autoriser le rachat d'obligations hypothécaires sur le dit chemin, et pour d'autres fins,---de la compagnie d'assurances et de placements des Citoyens, demandant à être autorisée à changer le nom de la dite compagnie, et demandant aussi d'autres amendements,---et de *Robert Campbell*, de la ville de Whitby, comté d'Ontario, marchand, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Eliza Maria Byrne*.

M. *Laird* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport annuel du département de l'intérieur, pour l'année expirée le 30 juin 1875.

Il met aussi devant la Chambre le rapport sur la géologie et les ressources de la région avoisinant le 49e parallèle, comprise entre le Lac des Bois et les Montagnes Rocheuses, avec des listes des plantes et animaux collectionnés, et des notes sur les fossiles, par *George Mercer Dawson*, géologue et botaniste de la commission de bornage de l'Amérique Britannique du Nord, et adressés au Major *D. R. Cameron*, A. R. de la commission de bornage de S. M.

M. *Thompson* (Haldimand) présente un bill (No. 18) pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Macdonald* (Toronto Centre) présente un bill (No. 19) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de l'Union à changer le nom de la dite société.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Irving* présente un bill (No. 20) pour autoriser *William Smith Amies* à obtenir des lettres patentes pour un nouvel et bon engrais artificiel.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Jetté* présente un bill (No. 21) pour amender les actes concernant la compagnie d'assurances et de placements des citoyens.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre décide de se former en Comité, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :—

Résolu qu'il est expédient de décréter que les frais de voyage du juge, ainsi que toutes les dépenses encourues par le shérif ou autre officier par suite d'une séance pour l'audition d'une cause et pour procurer une salle à l'effet d'y tenir la cour et tous les accessoires, en vertu du bill (No. 13) intitulé : "Acte à l'effet d'établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes," seront payés à même tous deniers qui pourront être affectés par le Parlement à cette fin.

Résolu qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil d'ordonner le paiement des frais nécessaires de toute enquête en vertu du bill (No. 14) pour établir des dispositions plus efficaces relativement aux enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes; et que tout commissaire qui ne sera pas un juge recevra à la fin de l'enquête, à part ses dépenses de voyage et autres dépenses, telle somme qui sera fixée par le Gouverneur en conseil, et que tout commissaire soumettra au Gouverneur en conseil, après le rapport ci-dessus prescrit, un état du nombre de jours qu'il a été réellement employé à l'enquête avec un compte de ses dépenses de voyage et autres dépenses; et tous paiements autorisés par la présente résolution seront faits à même tous deniers qui pourront être affectés par le Parlement pour les fins des commissions émises en vertu du présent bill.

Les résolutions adoptées en comité général, mardi dernier, concernant les salaires des juges de la cour de la Province de la Nouvelle-Ecosse sont rapportées, et sont comme suit :

1. *Résolu* qu'il est expédient de décréter que les salaires des juges de la cour de comté de la Nouvelle-Ecosse seront comme suit :

Six juges de la cour de comté, chacun.....	\$2,000 par année
Le juge de la cour de comté pour le comté d'Halifax.....	2,400 "

Et qu'il soit payé à chacun des juges de la cour de comté, pour leurs frais réels de voyage, telle somme d'argent n'excédant point deux cents piastres par année que lui allouera le gouverneur en conseil.

2. *Résolu* que le salaire de tout juge de la cour de comté recevant moins de \$2,400 par année sera, après l'espace de trois années de service comme tel, de \$2,400 par année, ses frais de voyage étant comme susdit.

3. *Résolu* que les dits salaires et allocations pourront être payés à même tous deniers non appropriés formant partie du fonds consolidé de revenu du Canada.

4. *Résolu* que la 8e clause de l'Acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte 36 Vic., chap. 31, pour le rajustement des salaires des juges et pour d'autres fins, s'appliquera aux dits juges de la cour de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et qu'ils auront droit à la même pension de retraite ou annuité, aux mêmes conditions et payables de la même manière que s'ils étaient expressément mentionnés et compris dans la dite clause.

M. *Blake* présente un bill (No. 22) pour pourvoir aux salaires des juges de la cour du comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins. Seconde lecture lundi prochain.

La résolution adoptée en comité général, mardi dernier, touchant les salaires et frais de voyage des sous-inspecteurs de pénitenciers à être nommés dans Manitoba et la Colombie Anglaise, est rapportée, lue une seconde fois, adoptée et renvoyée au comité général auquel a été soumis le bill (No. 2) pourvoyant à la nomination de sous-inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie Anglaise, et elle est comme suit :

Résolu qu'il est expédient de décréter que les sous-inspecteurs de pénitenciers qui seront nommés en vertu du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la nomination de sous-inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise" recevront chacun un salaire n'excédant point deux cent cinquante piastres par année, avec leurs frais de voyage qui seront fixés par le gouverneur en conseil.

Les résolutions adoptées en comité général, mardi dernier, pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada sont rapportées, lues une seconde fois, adoptées et renvoyées au comité général auquel a été soumis le bill (No. 3) pour établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada, et elle sont comme suit :

1. *Résolu* qu'il est expédient de décréter que le ministre d'agriculture ou tout autre ministre mentionné dans le bill intitulé : "Acte à l'effet d'établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada," fera payer, à même les deniers qui seront affectés à cet effet par le Parlement, à tout commis, officier ou shérif remplissant les blancs des cédules requises en vertu de la première clause du dit bill, et les transmettant à qui il appartient, la somme d'une piastre et une autre somme de cinq centins pour chaque cas compris dans les dites cédules ; et à tout officier transmettant les états requis par la deuxième clause du dit bill, la somme d'une piastre.

2. *Résolu* que lorsque, dans une province quelconque, il y aura d'établi un système de collection de statistiques relatives aux prisonniers confinés dans les prisons ou les maisons de réforme provinciales, le Gouverneur en conseil pourra prendre des arrangements avec le gouvernement de telle province pour la collection et la transmission, par l'entremise de ce gouvernement, de toute partie des informations qui doivent être comprises dans les cédules autorisées par le dit acte.

3. *Résolu* que, dans le cas d'un pareil arrangement, le ministre de l'agriculture, ou tout autre ministre comme susdit, pourra faire payer, à même tous deniers qui pourront être affectés pour cet objet en faveur du gouvernement de cette province, et non en faveur des shérifs ou préfets, telle somme dont on pourra convenir n'excédant point les sommes qui pourraient autrement être payables pour les mêmes services aux shérifs et aux préfets.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Irving*.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Masson*—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec au sujet des casernes des Jésuites dans la cité de Québec, avec tous mémoires et ordres en conseil y relatifs.

M. *Mackenzie*—Lundi prochain—Proposera de substituer le nom de *Thomas Oliver* à celui de *G. W. Ross* comme membre du comité spécial nommé le 14 février pour diriger le rapport et la publication des débats de la Chambre.

M. *Domville*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de construire un phare à *Palmer's Point*, sur la rivière *St. Jean*, dans le voisinage du quai.

M. *Langevin*—Lundi prochain—Proposera que l'honorable *Hector Louis Langevin*, membre représentant le district électoral de *Charlevoix* dans cette Chambre, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière croyable, et qu'il croit qu'il peut établir par des preuves satisfaisantes que l'honorable *Joseph-Edouard Cauchon*, membre représentant en cette Chambre le district électoral de Québec Centre et président du Conseil Privé du Canada, a servi d'instrument pour engager ou faire engager un certain nombre d'hommes qui sont employés en été comme membres de la police fluviale à Québec, et pour les envoyer ou les faire envoyer au district électoral de *Charlevoix* durant la récente élection d'un membre pour représenter ce district en cette Chambre des Communes ; et que les dits hommes étaient conduits ou accompagnés par un nommé *Edmond Trudel*, l'un des officiers ou employés du département des douanes à Québec, et que tout le dit parti d'hommes ou un grand nombre d'entre-eux ont été transportés au dit district électoral dans des voitures dont le coût du louage a été porté au compte du dit honorable *Joseph-Edouard Cauchon*, qui a promis de les payer, a ordonné de les payer, ou les a fait payer, les dits hommes ainsi conduits ou accompagnés étant envoyés au dit district électoral pour s'immiscer illégalement dans la dite élection, pour la troubler et par là priver les électeurs ou une partie des électeurs du dit district électoral de leur liberté comme tels électeurs ; et que le dit honorable *Joseph-Edouard Cauchon* ayant nié ces accusations, il soit ordonné que le comité permanent des privilèges et élections s'enquière de toutes les circonstances se rattachant aux accusations ci-dessus, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport des témoignages complets qui seront pris devant lui, et des délibérations du dit comité sur ce sujet.

M. *Mills*—Lundi prochain—Proposera que le comité chargé de s'enquérir sur les causes de la dépression commerciale actuelle, etc., soit autorisé à employer un phonographe quand il le jugera nécessaire.

M. *Fréchette*—Lundi prochain—S'il reste encore quelques miliciens de 1812 qui n'ont pas eu leur part des \$50,000 votées l'année dernière; et, dans le cas où il en resterait, si c'est l'intention du gouvernement de demander un vote supplémentaire en leur faveur.

M. *Schultz*—Mardi prochain—ADRESSE—Etat indiquant les importations, durant l'année fiscale 1874-1875, dans les Territoires du Nord-Ouest, aux ports situés sur l'Hudson et la Baie James, ainsi que les exportations de ces ports, et les noms des personnes employées par le gouvernement aux dits ports avec leur rémunération; aussi, les instructions qui leur ont été données par le gouvernement et les rapports par elles faits au département des douanes.

M. *Palmer*—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante;

Que, dans l'opinion de cette Chambre, le droit de légiférer en ce qui concerne les navires canadiens et les droits et obligations des propriétaires de ces navires appartient exclusivement au Parlement du Canada; et que toute législation sur ces sujets par le Parlement Impérial (sauf en autant que telle législation concerne également et les navires canadiens et ceux de tous autres pays dans des ports de la Grande-Bretagne, et qu'elle concerne les intérêts impériaux) serait incompatible avec tel droit exclusif du Parlement canadien, et une violation des règles du gouvernement responsable tel que concédé en Canada.

M. *Palmer*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant de la dépense que le gouvernement du Canada a encourue pour la construction de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial autour de la Baie de Courtney se dirigeant vers le quai du lest, en la cité de St. Jean du Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toute correspondance entre toute autorité de la dite cité et toute personne de la part du gouvernement au sujet des conditions auxquelles il a été permis au gouvernement de construire le dit embranchement sur une propriété appartenant à la cité, et copie de toute correspondance au sujet de l'achat de la propriété du quai *Rankin* pour un terminus à eau profonde pour le dit chemin de fer, et de l'estimation du coût de la construction de ce terminus.

M. *Palmer*—Lundi prochain—Si le gouvernement a décidé d'abandonner la construction de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial autour de la Baie de Courtney se dirigeant vers le Quai du Lest, à St. Jean du Nouveau-Brunswick, et si oui, a-t-il l'intention d'indemniser la dite cité pour le dommage causé à sa propriété par la construction du dit chemin sur icelle.

No. 12.

OTTAWA, VENDREDI, 25 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e^e Parlement, 39^e Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 13.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 28 FÉVRIER 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque de St. Jean, datées du 3 ultimo,—de la banque du Peuple, datées du 15 du courant,—et de la banque d'Union du Bas-Canada, datées du 21 du courant, en conformité des dispositions de l'acte 34 Vic. ch. 5, clause 12.

Aussi, des états des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'Iberville, pour l'année 1875.

M. Mackenzie met devant la Chambre, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 21 du courant, un état des gages mensuels payés par le gouvernement à chacun des hommes employés à conduire la chaloupe du médecin ou des médecins du port de Québec en 1874 et en 1875 ; aussi, un état constatant le coût total du service de cette chaloupe pour chacune des dites années ; aussi, toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement et le dit médecin ou les dits médecins au sujet de ce service durant les dites deux années.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'hon. M. C. Cameron et autres, de la cité de Toronto ; demandant à être incorporés sous le nom de la Compagnie Nationale de garantie et de placement de Toronto (responsabilité limitée.)

De la chambre de commerce de Montréal, et de l'association de la Bourse des blés de Montréal ; demandant que les dispositions d'un certain bill pour amender et refondre les actes relatifs aux assurances ne s'appliquant point aux compagnies d'assurances maritimes.

De la compagnie d'affaires maritimes du Canada ; demandant certains amendements à sa charte.

De la société de crédit foncier du Bas-Canada ; demandant des amendements à sa charte, et l'autorisation de changer son nom en celui de la compagnie de crédit foncier de Montréal.

De la chambre de commerce de Québec ; demandant des sémaphores additionnels pour les phares, et l'extension des lignes télégraphiques le long des côtes Nord et Sud et des Iles du Golfe St. Laurent.

De E. Leadlay et autres, tanneurs et commerçants ; demandant des amendements à l'Acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, touchant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.

Motion étant faite à l'effet que soit reçue la pétition de MM. *Lyman, Clare et Cie.*, et autres, manufacturiers de la province de Québec, demandant certains changements dans le mode de prélever des droits, l'imposition d'un droit sur l'or de certains articles y mentionnés, et que le même droit soit prélevé sur les machines importées en parties séparées que si ces machines étaient complètes.

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, attendu que l'octroi de ces conclusions entraînerait une charge sur le public.

M. *Masson* propose que le second rapport du comité nommé pour diriger sous les ordres de la Chambre, le rapport et la publication des débats de la Chambre soit maintenant adopté.

Et objection étant faite à cette motion sur le principe qu'elle n'est pas proprement une matière de privilège qui puisse être amenée devant la Chambre sans qu'il en ait été donné avis au préalable,—

M. l'Orateur donne sur cette question sa décision comme suit :—“Il existe un grand conflit de décisions sur les matières de privilège qui ne s'accordent point entre elles; mais mon impression est que cette question ne peut être considérée strictement comme une question de privilège qui demande à être immédiatement prise en considération. Le principe paraît être celui-ci, savoir: que quand il y a possibilité de donner avis d'une motion, et qu'il ne peut y avoir préjudice pour un particulier ou pour la Chambre de retarder la motion, alors celle-ci ne doit pas être traitée comme une matière de privilège. Je suis d'opinion que l'avis ordinaire doit être donné dans le cas actuel.”

M. *Bowell* présente un bill (No. 23) pour amender l'acte 36 *Vic.*, ch. 111, pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Mail* (responsabilité limitée).—Seconde lecture, demain.

M. *Blake* présente un bill (No. 24) à l'effet d'établir d'autres dispositions concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier du Canada.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Mills*, le comité nommé pour s'enquérir des causes de la présente dépression manufacturière, minière, commerciale, etc., obtient la permission d'employer un phonographe.

Sur motion de M. *Young*, il est voté une adresse demandant un état indiquant les mesures qui ont été prises par le gouvernement touchant l'ouverture de communication régulière par bateaux à vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales Anglaises, Espagnoles et Françaises, aussi une copie du tarif d'aucune de ces îles qui peut être en la possession du gouvernement, avec toute telle autre information, s'il en est, qui pourrait être propre à promouvoir notre important commerce avec ces îles prospères.

M. *Perry* propose qu'il soit voté une adresse à Son Excellence demandant un état indiquant les mesures qui ont été prises par le gouvernement au sujet de l'ouverture de communications régulières par bateaux à vapeur, durant la saison d'hiver, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, conformément aux conditions d'union entre les provinces de l'Île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada; aussi copie de la correspondance et des contrats passés avec différentes parties dans le but d'effectuer ces communications.

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Rouleau—Mercredi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention de fixer un autre endroit pour le bureau de poste du township de Cranbourne, comté de Dorchester, attendu que le dit bureau de poste ne se trouve pas actuellement au centre de la population.

M. Fréchette—Mercredi prochain—Adresse demandant la production de toute correspondance officielle relative à la nomination des commissaires du havre de Québec.

M. Blake—Mercredi prochain—Bill établissant des dispositions pour le passage des eaux navigables par des compagnies de chemins de fer et d'autres chemins incorporées en vertu d'actes provinciaux.

M. Masson—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire construire une ligne de chemin de fer pour relier le Portage du Fort, terminus proposé du chemin de fer projeté du gouvernement de Québec, avec la partie subventionnée du chemin de fer du Canada Central.

M. Bunster—Mercredi prochain—Adresse demandant les rapports pour 1874 et 1875 de l'ingénieur chargé de la section colombienne de la division Ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Baby—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Papiers et correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et *L. J. Loranger*, Ecr. inspecteur de pêcheries, ou toute autre personne, au sujet des permis accordés ou refusés à des personnes qui voulaient pêcher dans les lacs compris dans les limites des comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier, et toutes instructions données au dit *L. J. Loranger*, et aussi un état indiquant les noms de toutes les personnes à qui ces permis ont été accordés et à quelles conditions ils l'ont été.

M. Casgrain—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Si le gouvernement est informé du fait que le gouvernement de la province de Québec émet des lettres patentes concédant à des particuliers des droits de propriété sur les grèves du St. Laurent entre les lignes de haute et basse marée et même au-delà de la ligne de basse marée, dans les eaux navigables du fleuve St. Laurent et ports de mer d'icelui, et si oui, si le gouvernement reconnaît ce droit au gouvernement de la province de Québec.

M. Masson—Mercredi prochain—Proposera que le second rapport du comité nommé pour diriger, sous les ordres de la Chambre, le rapport et la publication des débats de la Chambre, soit adopté.

M. Dymond—Mercredi prochain—S'il a été pris des mesures (et quelles mesures) par le gouvernement pour étendre les dispositions existantes pour l'extradition des criminels entre le Canada et les États-Unis.

M. Dymond—Lorsque la Chambre se formera en comité pour examiner le bill (No. 10) de *M. Cameron* pour amender la loi relative à la procédure criminelle, proposera que la clause suivante soit ajoutée à ce bill, savoir: Toute personne accusée de félonie ou de *misdeemeanor* pourra, lors de son procès, s'offrir comme témoin en sa faveur dans la cause, et il sera alors sujet à être interrogé et transquestionné comme témoin de la défense, et son témoignage sera assujéti aux mêmes incidents que celui de tout autre témoin quant à la crédibilité ou autrement; et toute déclaration fautive dans le témoignage sera un parjure punissable comme tel; mais aucune telle personne ne pourra être contrainte à s'offrir comme témoin, ni ne sera ainsi interrogée sans son consentement.

M. Cimon—Mercredi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention de demander à cette Chambre de consentir un octroi pour aider aux chemins de fer de la province de Québec.

M. Schultz—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario au sujet de la limite entre Ontario et les Territoires du Nord-Ouest; aussi, copie de toutes instructions données à l'arbitre nommé par le gouvernement de la Puissance.

M. Bowell—Mercredi prochain—ADRESSE—Etat de tous deniers placés au crédit de la Puissance dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou autre personne entre les mains de qui tels deniers sont déposés en Canada ou ailleurs, le dit état indiquant : 1o. le montant au crédit de la Puissance dans chaque banque au dernier jour de chaque mois, depuis décembre 1873 jusqu'à décembre 1875 inclusive-ment; 2o. le montant portant intérêt à la fin de chaque mois dans les différentes banques, et le taux d'inté-rêt; aussi les montants payables à demande et ne portant point intérêt, 3o. les montants déposés dans des banques canadiennes, entre les mains d'agents financiers ou autres personnes en Angleterre, ou ailleurs que dans la Puissance, et le taux d'intérêt, s'il en est, reçu sur les dits dépôts.

M. Wallace—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire construire un sifflet d'alarme pour les temps de brume sur l'Île Grindstone à la tête de la Baie de Fundy, pour lequel une somme a été votée l'année dernière.

No. 13.

OTTAWA, LUNDI, 28 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

EN LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MAULEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 14.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 29 FÉVRIER 1876.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *Samuel Wadell* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie Royale du Pont Albert,—de la compagnie canadienne d'Eclairage au gaz, demandant des amendements à sa charte,—de la Compagnie de Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant des amendements à sa charte, et l'autorisation de changer son nom en celui de la Compagnie de Crédit Foncier de Montréal,—et de la compagnie manufacturière de *Welland Vale*, demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser le renouvellement de certaines lettres patentes en sa faveur.

Le tout respectueusement soumis.

M. *Brouse* présente un bill (No. 25) pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais.—Seconde lecture, jeudi prochain.

M. *Irving* présente un bill (No. 26) pour autoriser la compagnie manufacturière de *Welland Vale* à obtenir un prolongement de ses lettres patentes pour une douille connue sous le nom "*Rodden's improved capped ferrule or socket*."—Seconde lecture, jeudi prochain.

M. *Mackenzie* présente un message de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes certains papiers ayant rapport à la position financière de la Province de Manitoba.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 29 février 1876.

Copie d'un rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 26 octobre 1875.

Le comité du Conseil Privé a pris en considération le mémoire ci-joint, rédigé par l'honorable ministre de la justice pour le sous-comité du Conseil nommé pour conférer avec l'honorable *W. Davis*, premier ministre et trésorier, et l'honorable *M. Royal*, ministre des travaux publics de la province de Manitoba, au sujet de la position financière de cette province, et il fait rapport respectueusement qu'il adhère aux vues exprimées par le sous-comité dans ce mémoire, et il suggère qu'il soit approuvé, et qu'une copie de ce mémoire et des présentes minutes soient transmises pour la considération du gouvernement de Manitoba.

Pour copie conforme,

(Signé)

W. A. HIMSWORTH,

Greffier, Conseil Privé.

(Copie.)

25 Octobre 1875.

Le soussigné, qui a été chargé de rédiger un mémoire sur les débats qui se sont élevés récemment au sujet de l'état des finances de Manitoba, prend la liberté de faire rapport comme suit :

Que *M. Davis*, premier ministre et trésorier, et *M. Royal*, ministre des travaux publics de la province, sont entrés en communication avec le sous-comité du conseil sur cette question.

Ils signalent le fait qu'à l'égard du Nouveau-Brunswick il lui a été fait par l'A. de l'A. B. du N., 1867, une allocation additionnelle de \$63,000 par année pendant dix ans à compter de l'époque de la Confédération ; qu'à l'égard de la Nouvelle-Ecosse il lui a été fait une allocation additionnelle de \$82,698 par année pendant dix ans, justifiée par le fait de l'allocation accordée au Nouveau-Brunswick ; qu'à l'égard de la Colombie-Britannique, son allocation, en égard à sa dette comme eu égard à sa population, a été basée sur une population présumée de 60,000 habitants, tandis que sa population réelle n'excédait pas 11,000 ; qu'à l'égard de l'Île du Prince-Edouard, son allocation, en égard à sa dette, fut calculée au taux de \$50 par tête sur le chiffre de sa population, et non pas au taux de \$27 77 qui était le taux fixé pour les autres provinces, et qu'une allocation spéciale de \$45,000 lui fut accordée pour la raison qu'elle n'avait pas de terres de la Couronne, tandis qu'à l'égard de Manitoba, qui ne possède pas non plus de terres publiques à sa disposition, son allocation, en égard à sa dette, fut calculée d'après une population de 17,000 habitants seulement au taux de \$27 77 par tête, et que son allocation, en égard à sa population, fut également calculée d'après ce chiffre de 17,000 âmes.

Ils signalent le fait que les ressources totales de la province provenant du Gouvernement Fédéral sont comme suit :—

Allocation spéciale.....	\$30,000 00
80 cts. p. tête sur 17,000.....	13,600 00
50 p. c d'int. sur \$472,090 de dette à \$27 77 par tête.....	23,604 50
50 p. c d'int. sur \$79,357 de dette additionnelle telle que réglée en 1873	3,967 85
Total.....	\$71,172 35

Ils disent que l'augmentation dans le revenu de la Province représente un chiffre insignifiant, attendu que le seul item important a été celui des licences pour la vente des liqueurs qui, à une certaine époque, ont rapporté environ \$10,000, mais que cet item, par suite de l'effet combiné d'une loi rigoureuse concernant les licences et du transport fait à la cité de Winnipeg des fonds provenant des licences dans les limites de cette corporation, a été réduit à une somme bien minime.

Ils représentent encore que les seules sources de revenu public, vu que la Province ne possède pas de terres publiques, consistent dans les licences de mariage et les honoraires de cour, mais qu'on ne peut pas espérer de retirer aucune somme considérable de l'une ou de l'autre de ces deux sources.

Ils prétendent qu'en égard au fait que la masse de la population se compose de nouveaux colons, ils ne peuvent espérer de retirer immédiatement de la taxe locale aucune somme considérable, et que toute tentative faite aujourd'hui dans le but de prélever par ce moyen un revenu important retarderait d'une manière sérieuse l'avancement de la Province.

Ils font allusion au fait que, depuis le court espace de temps qui s'est écoulé à compter de la constitution de la Province, la population s'est accrue de 12,000 à 36,000 âmes environ, et que cet accroissement a augmenté d'une manière très-considérable les dépenses du gouvernement, et ils expriment l'opinion que la population continuera ainsi à augmenter pendant plusieurs années.

Ils signalent le fait que, pour administrer les affaires publiques de la Province jusqu'à ce jour, la somme de \$158,386 11, telle que portée dans les livres du Gouvernement Fédéral, lors du règlement des comptes jusqu'au 30 juin 1875, entre la Province et le Gouvernement Fédéral, a été avancée par ce dernier pour combler le déficit dans le revenu ; que dans le cas où la somme ainsi avancée serait capitalisée, l'intérêt à 5 p. c. s'éleverait à \$7,919 30, ce qui réduirait le revenu que la Province retire du Gouvernement Fédéral à \$63,253 04.

Il leur fut demandé de produire une évaluation des dépenses, pour l'avenir, basées sur l'échelle la plus économique possible.

De cette évaluation, qui est jointe à la présente minute, il ressort que leur calcul des dépenses s'élève à \$106,765 par année, ce qui laisserait un déficit annuel de plus de \$43,000.

Après examen de cette évaluation, le sous-comité du Conseil fait remarquer que le fonctionnement du mécanisme du gouvernement entraîne une dépense de \$50,000 à \$60,000, presque tout le revenu réel, tandis qu'on propose de consacrer de \$40,000 à \$50,000 pour les services seulement de l'administration de la justice, de l'éducation, de l'agriculture, des travaux publics et pour des fins charitables.

Le sous-comité est d'opinion que les frais de fonctionnement du gouvernement, tels qu'indiqués dans l'évaluation, sont disproportionnément considérables, et qu'on ne peut attendre de résultats satisfaisants à moins d'adopter un système plus simple et moins dispendieux, et d'user d'une plus grande économie.

Il serait peut-être difficile d'adopter pour le moment une forme plus simple et plus rudimentaire de gouvernement responsable qui, dans l'opinion du sous-comité, aurait mieux convenu à un pays tel que Manitoba durant les premières années de son existence politique; mais le sous-comité croit que le peuple de cette province devrait être invité à étudier sérieusement l'apropos de faire des changements qui puissent empêcher l'absorption de la plus grande partie de son revenu disponible dans les frais de fonctionnement de son gouvernement, et en laisser dans tous les cas une bonne partie pour l'entretien et l'avancement des intérêts matériels de la Province. Même si d'autres modifications radicales ne sont opérées, il semble au sous-comité que la forme actuelle du gouvernement devrait être simplifiée et rendue moins coûteuse en abolissant la seconde Chambre et en réduisant sensiblement les autres frais du gouvernement et de législation, et que (dans le cas où l'on se proposerait de dépenser une somme plus considérable que la subvention donnée par le gouvernement fédéral) des mesures devraient être prises pour augmenter le revenu provenant des ressources locales assez pour éviter des déficits à l'avenir.

Le sous-comité est d'avis que, eu égard aux circonstances, il serait à propos, pourvu que le gouvernement local et la législature opèrent dans leur système des changements qui (sans diminuer la somme qui doit être affecté aux fins de l'éducation, de l'agriculture, des travaux publics, de la charité et de l'administration de la justice) feraient tomber les dépenses à un chiffre n'excédant pas (indépendamment du montant du revenu local) la somme de \$90,000,—il serait à propos de porter au compte de la dette, comme étant une avance, la balance due au gouvernement fédéral, et d'inviter le Parlement à accorder à la province une autre subvention annuelle de \$26,746 96, somme nécessaire pour élever à \$90,000 le revenu qu'elle retire du gouvernement fédéral,—cette subvention devant commencer le 1er juillet 1875 et continuer jusqu'en 1881, époque où la province aura droit à la subvention d'après l'augmentation de la population basée sur le recensement qui sera fait cette année là.

Le sous-comité remarque que le gouvernement du Canada a donné à bail pour un espace de temps allant jusqu'à l'année 1880, moyennant un loyer annuel de \$2,000, les bâtisses de la Baie d'Hudson qui servent, à Winnipeg, d'hôtel du Gouvernement; et comme ce loyer ainsi que les frais de réparation ont jusqu'ici été supportés par le Canada, le sous-comité ne peut recommander que pendant le terme de ce bail l'arrangement actuel quant au loyer soit changé; mais il recommande qu'en vue de l'augmentation de la subvention, les réparations soient payées par la province à partir du 1er juillet 1875.

EDWARD BLAKE.

ESTIMATIONS, ETC., DU GOUVERNEMENT CIVIL.

1o. Assemblée Législative:

	\$	cts.	
24 membres à \$300.....	7,200	00	
Frais de route.....	150	00	
Orateur.....	800	00	
Greffier.....	700	00	
Sergent-d'armes.....	100	00	
Messenger.....	500	00	
Greffier extra, traduction, papeterie, etc.....	1,700	00	
			11,150 00

2o. Conseil Législatif:

7 membres à \$300.....	2,100	00	
Frais de route.....	40	00	
Orateur.....	500	00	
Huissier de la verge noire.....	75	00	
Greffier.....	700	00	
Greffier extra, traduction, papeterie, etc.....	300	00	
			3,715 00

3o. Gouvernement Civil:

Trésorier provincial.....	2,000	00
Ministre des Travaux Publics.....	2,000	00
Secrétaire provincial.....	2,000	00
Procureur-Général.....	2,000	00
Ministre de l'Agriculture.....	1,000	00
Greffier du Conseil Exécutif.....	500	00
Secrétaire privé du Lieut.-Gouverneur.....	1,000	00
Député-trésorier provincial.....	1,200	00
Député-secrétaire provincial.....	1,200	00
Messenger pour le bureau du gouverneur.....	600	00
2 messagers pour le lieut.-gouverneur.....	1,000	00
Administration de la justice.....	15,000	00
Député-greffier en loi et papeterie.....	2,100	00
Education.....	10,000	00
Agriculture.....	3,000	00

Chemins et ponts	10,000 00	
Edifices publics.....	7,000 00	
Résidence du lieut.-gouverneur.....	6,000 00	
Charité, asiles et hôpitaux.....	4,000 00	
Gardien du bureau du gouverneur	300 00	
Prison provinciale.....	6,000 00	
Impressions.....	9,000 00	
Divers	5,000 00	
		30,800 00
		<u>\$106,765 00</u>

L'hon. R. A. DAVIS,
Trésorier Provincial, Manitoba,
Russell House,
Ottawa.

26 Octobre 1875.

MONSIEUR,—J'ai instruction de vous transmettre ci-annexée, pour l'information du gouvernement de la province de Manitoba, une copie d'un ordre de son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil au sujet des représentations que vous avez faites ainsi que l'hon. M. Royal, de la part de ce gouvernement, à l'égard de la position financière de la province.

(Signé,) J'ai, &c.,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-Secrétaire d'Etat.

“RUSSELL HOUSE,” Ottawa, 27 Oct. 1875.

MONSIEUR.—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui contenant une copie d'un ordre en conseil au sujet des représentations que nous avons faites au nom du gouvernement de la province de Manitoba à l'égard de la position financière de la province.

L'abolition du conseil législatif dans le but de simplifier le rouage politique et de diminuer les dépenses de la législation a toujours été la politique de la présente administration, et nous ne nous attendons pas de rencontrer de sérieuses difficultés dans le règlement final de cette question à la prochaine session de la législature provinciale.

Nous comprenons que le règlement des comptes-entre le gouvernement de la Puissance et la province de Manitoba est final, et que la dette de la province sera fixée au montant indiqué dans le dit ordre en conseil.

Nous n'avons aucun doute que la décision qui a été prise par le gouvernement de la puissance à l'égard des affaires financières de notre province, sera reçue avec plaisir par toute la population de Manitoba, démontrant, comme elle le fait, l'intérêt qui est manifesté à l'égard de son progrès et de sa prospérité.

Nous avons, etc.,
(Signé),

R. A. DAVIS.
Trés. Prov., Man.
J. ROYAL.
Min. des Travaux Publics,
Manitoba.

L'Honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat, Ottawa.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera elle soit ajournée à jeudi prochain.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée par M. Cartwright à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Irving propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que cette Chambre, tout en appuyant la politique adoptée par le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé, en ce qu'elle a pour objet de limiter les droits sur l'importation des articles de provenance canadienne jusqu'au point nécessaire pour faire face au besoin de revenus, apprécie pleinement les avantages qui résulteraient pour le pays de la protection des intérêts manufacturiers de la Puissance obtenus sous ce système; mais qu'elle voit avec regret que les fluctuations extraordinaires dans le prix des dits articles, résultant de la condition incertaine des marchés étrangers, qui influe d'une manière préjudiciable sur les marchés canadiens, lesquelles fluctuations ne peuvent être prévues par les manufacturiers canadiens, exposent nos intérêts manufacturiers à une concurrence défavorable.

Et que cette Chambre, bien que maintenant disposée à approuver la politique générale de la présente administration, est cependant d'opinion que les dits intérêts manufacturiers méritent la continuation de la protection du Parlement; et que le temps est arrivé pour le gouvernement de la Puissance d'informer le gouvernement impérial que le Parlement du Canada croit nécessaire de remettre en vigueur une politique qui a été suivie antérieurement, en imposant des droits différentiels; et que, pour faire face aux difficultés contre lesquelles luttent les manufacturiers canadiens, et considérant qu'il est de l'intérêt général du peuple canadien d'amener le manufacturier anglais et de l'étranger à peu près sur un pied d'égalité sur le marché canadien, cette Chambre serait prête à approuver toute mesure qui lui serait soumise par l'administration à

l'effet d'ajouter un droit de pas moins de dix pour cent au tarif d'importation existant contre les articles de provenance étrangère qui sont aussi manufacturés dans la Puissance, en faveur des mêmes articles provenant de la mère-patrie.

M. *Workman* propose pour amendement au dit amendement que tous les mots après "que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : Que cette chambre regrette beaucoup d'apprendre de la bouche du ministre des finances, dans son discours prononcé vendredi dernier, que le Gouvernement n'ait pas proposé à cette Chambre une politique de protection pour nos différentes et importantes industries manufacturières, le capital considérable maintenant employé à ces industries, et leur présente dépression rendant nécessaire une telle politique pour les rendre de nouveau prospères.

M. l'Orateur décide que cet amendement n'est pas dans l'ordre, attendu qu'on ne peut point proposer un amendement à la motion à l'effet que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Et le premier amendement étant mis aux voix, est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Devlin, Irving, Wood,—3.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Cunningham,	Lajoie,	Platt,
Aylmer,	Currier,	Landerkin,	Plumb,
Baby,	Cuthbert,	Langevin,	Pope,
Bain,	Davies,	Langlois,	Pouliot,
Bannatyne,	Dawson,	Lanthier,	Pozer,
Barthe,	DeCosmos,	Little,	Ray,
Bécharde,	Delorme,	Macdonald (<i>Cornwall</i>),	Richard,
Benoit,	Desjardins,	Macdonald (<i>Kingston</i>),	Robillard,
Bernier,	De St. Georges,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Robitaille,
Bertram,	DeVeber,	McDonald (<i>Cap Breton</i>),	Rochester,
Biggar,	Domville,	MacDonnell (<i>Invernees</i>),	Roscoe,
Blackburn,	Dymond,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Ross (<i>Prince-Edouard</i>),
Blain,	Farrow,	McDougal (<i>Renfrew</i>),	Rouleau,
Blake,	Ferguson,	MacKay (<i>Cap Breton</i>),	Ryan,
Blanchet,	Ferris,	McKay (<i>Colchester</i>),	Rymal,
Borden,	Fiset,	Mackenzie,	Scatcherd,
Borron,	Fleming,	Macmillan,	Schultz,
Bourassa,	Flesher,	McCallum,	Seriver,
Bowell,	Flynn,	McGreevy,	Shibley,
Bowman,	Forbes,	McGregor,	Sinclair,
Boyer,	Fraser,	McIntyre,	Skinner,
Brown,	Fréchette,	McIsaac,	Smith (<i>Peel</i>),
Buell,	Galbraith,	McLeod,	Smith (<i>Selkirk</i>),
Bunster,	Gaudet,	McNab,	Smith (<i>Westmoreland</i>),
Burk,	Gibson,	McQuade,	Snider,
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Gill,	Masson,	Stephenson,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gillies,	Metcalf,	Stirton,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Gillmor,	Mills,	St. Jean,
Carmichael,	Gordon,	Mitchell,	Thibaudeau,
Caron,	Goudge,	Moffatt,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Cartwright,	Greenway,	Monteith,	Thompson (<i>Haldimand</i>),
Casey,	Hagar,	Montplaisir,	Thomson (<i>Welland</i>),
Casgrain,	Haggart,	Mousseau,	Trow,
Cauchon,	Harwood,	Norris,	Tupper,
Charlton,	Higinbotham,	Oliver,	Vail,
Cheval,	Holton,	Ouimet,	Wallace (<i>Albert</i>),
Christie,	Horton,	Palmer,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Church,	Huntington,	Paterson,	White (<i>Hastings</i>),
Cimon,	Jones (<i>Halifax</i>),	Pelletier,	White (<i>Renfrew</i>),
Cockburn,	Jones (<i>Leeds</i>),	Perry,	Workman,
Coffin,	Kerr,	Pettes,	Wright (<i>Ottawa</i>),
Colby,	Killam,	Pickard,	Yeo,
Cook,	Kirk,	Pinsonneault,	Young.—174.
Coupal,	Laird,		

Et la motion principale étant mise aux voix, et des débats ultérieurs s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Macmillan*.

M. *Smith* présente la réponse à une adresse du 14 du courant, demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada et aucun de ses officiers, ou avec tout individu ou tout corps public, au sujet de la violation de la loi relative aux chargements pris sur le pont des navires, et au sujet de la violation relative aux gardiens de port, avec toutes les instructions qui peuvent avoir été données par le gouvernement à ses officiers pour la mise à exécution des lois en question.

La Chambre alors s'ajourne à jeudi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Langevin*—Jeudi prochain—Qu'un ordre de cette Chambre émane pour avoir copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre des particuliers ou des corporations et le gouvernement du Canada au sujet des bureaux, ateliers et usines du chemin de fer Intercolonial à Rimouski.

M. *Rouleau*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de passer une loi de manière à empêcher les bateaux qui traversent l'hiver entre Québec et Lévis de briser le pont de glace qui s'y forme tous les ans.

M. *Laird*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'étendre les Actes 36 *Vic.*, ch. 47, et 38 *Vic.*, ch. 36, concernant les poids et mesures, concernant les futailles contenant des liquides marchands, et l'Acte 36 *Vic.*, ch. 48, pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres à la Province de l'Île du Prince Édouard, comprenant dans cette extension le pouvoir donné au gouverneur en conseil de faire un tarif d'honoraires pour les services accomplis en mettant les dits actes en opération, et d'abroger les actes de la législature de la dite province qui sont incompatibles avec les dits actes, cette extension devant prendre effet à compter d'une date qui sera fixée dans le bill qui sera présenté pour les fins susdites.

M. *Laird*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que des chemins d'une largeur soient construits en arrière des terres qui font face aux rivières Rouge et Assiniboine, entre ces terres et les lots correspondants " en dehors des deux milles " ou le " privilège du foin " qu'on se propose d'accorder aux propriétaires des dites terres, et entre les lots " en dehors des deux milles " et les sections ou subdivisions légales des sections qui les bornent, et aussi à des distances convenables entre les lots " en dehors des deux milles," et courant du front à l'arrière de ces lots ; et que pour les terres prises pour ces chemins en dernier lieu mentionnés, le ministre de l'intérieur pourra, à sa discrétion, indemniser les personnes qui en sont propriétaires, au moyen de l'émission de certificats de terre (*scrip*) qui leur seront donnés à raison d'une piastre et cinquante centins l'acre de terrain ainsi fourni.

2. Que les dits chemins et toutes les réserves de chemins sur les lignes de blocs arpentés, dans la province de Manitoba, et dans les townships arpentés et subdivisés dans la même province, seront transférés à la dite province pour lui appartenir en propre.

3. Que lorsque le Gouvernement du Canada recevra un avis, accompagné de plans et de descriptions détaillées, constatant que les chemins publics dans les établissements des rivières Rouge et Assiniboine, ainsi que ceux communément connus sous le nom de " Grands Chemins des Etablissements " existaient dans les présentes limites de la province lors de la cession des Territoires du Nord-Ouest au Canada, le Gouverneur en conseil pourra les transférer à la province pour lui appartenir en propre, sans préjudice, toutefois, des droits acquis en vertu de lettres patentes pour des terres traversées par ces chemins émises avant la réception de cet avis.

4. Qu'il est expédient d'amender l'Acte des Terres de la Puissance, et de décréter :

1. Que des réclamations pourront être faites et inscrites pour des étendues de terres n'excédant point un quart de section ou 160 acres, dans aucun cas, afin de les planter d'arbres forestiers ; elles seront toutefois sujettes à toutes dispositions à l'effet d'assurer cette plantation, et à la condition qu'il ne sera point émis de lettres patentes à la suite des dites réclamations avant l'expiration de six années à compter de la dite inscription, alors qu'un octroi gratuit sera fait en faveur des réclamants, s'il s'est conformé à toutes les dispositions en question, en par le réclamant payant un honoraire de dix piastres au moment de l'inscription de la réclamation.

2. Que dans le cas où un immigrant, amené aux frais d'une autre personne, en vertu de la 15^e clause du dit Acte, chercherait à se soustraire à l'hypothèque donnée par la dite clause pour le remboursement des frais ainsi encourus par telle autre personne, en se faisant inscrire pour un *homestead* en dehors de l'étendue des terres retirées de la vente pour être colonisées par des immigrants ainsi amenés, les frais ainsi encourus deviendront une charge sur le *homestead* pour lequel il se sera fait inscrire.

3. Que tout arpenteur de la Puissance, ou tout candidat qui cherche à le devenir, pourra, s'il le juge à propos, se faire examiner sur les parties les plus avancées de l'arpentage, ainsi que des mathématiques et des autres sciences qui se rattachent à l'arpentage, et s'il passe bien à cet examen, il pourra obtenir des certificats qui le constatent; et que la cédule suivante d'honoraires pour l'examen soit substituée à celle de la clause 84 du dit Acte:—

" 1. Au secrétaire du bureau des examinateurs, par chaque clerc, en donnant avis qu'il désire subir un examen avant de passer brevet, *une piastre*;

" 2. Au secrétaire du bureau, comme honoraire dû pour cet examen, *dix piastres*, et une autre somme de *deux piastres* pour le certificat;

" 3. Au secrétaire du bureau, par chaque clerc, en transmettant au secrétaire son brevet ou acte de cléricature, *deux piastres*;

4. Au secrétaire du bureau, par chaque aspirant demandant à subir son examen, en donnant l'avis à cet effet, *deux piastres*;

5. Au secrétaire du bureau, pour chaque aspirant obtenant sa commission, comme honoraire, *deux piastres*;

6. Au secrétaire du bureau, comme honoraire d'admission payable par chaque aspirant recevant sa commission, *vingt piastres*, laquelle somme couvrira aussi tout certificat donné par le bureau dans le cas où un aspirant passerait un examen sur les plus hautes branches; mais ce montant, ainsi que les *dix piastres* payables en vertu du paragraphe deux de la présente section, sera remis au Receveur-Général et porté au crédit des terres de la Puissance.

M. Mackenzie—Vendredi prochain.—Proposera que la Chambre se forme en comité, mardi prochain, pour examiner la résolution suivante:—

Que sous les circonstances mentionnées dans l'ordre en conseil du 26 octobre 1875, se rattachant à l'état des finances de la province de Manitoba soumis à la Chambre, il est expédient que le Canada paie à cette province comme octroi annuel temporaire une somme de \$26,746.96 par versements semi-annuels, étant la somme nécessaire pour porter son revenu provenant du Canada à la somme de \$90,000, cet octroi devant commencer du 1^{er} juillet 1875 et de continuer jusqu'à la fin de l'année 1881.

M. Mackenzie—Vendredi prochain.—Que pour le reste de la session les mesures du gouvernement auront la priorité les jeudis.

M. Domville—Jeudi prochain.—Si la station en fer qui doit être construite à Halifax a été achetée à la suite de soumissions demandées à cet effet ou autrement, et de qui?

M. Domville—Jeudi prochain.—Si le gouvernement a autorisé le Surintendant Général des chemins de fer du gouvernement à placer des appentis en fer sur le chemin de fer Intercolonial pour empêcher la neige de s'accumuler dans les endroits où des appentis en bois existent maintenant. Si oui, le contrat a-t-il été donné à quelqu'un, et à qui? Ce contrat a-t-il été accordé à la suite de soumissions ou non?

M. Desjardins—Jeudi prochain.—ADRESSE—Correspondances, pétitions, mémoires, etc., concernant le raffinage du sucre depuis 1872.

M. Mitchell—Jeudi prochain.—Impression de la réponse à une adresse mise sur la table de cette Chambre le 29 février 1876, au sujet de la violation de la loi relative aux chargements pris sur les ponts de navires, etc.

M. Mills—Jeudi prochain.—Si quelque correspondance a été échangée entre le gouvernement et le Secrétaire des Colonies au sujet des instructions données au Gouverneur-Général dans le but de rendre les instructions compatibles avec l'autorité indubitable du gouvernement du Canada?

M. McDougall (Renfrew)—Jeudi prochain.—S'il y a quelque correspondance avec le gouvernement Impérial dans le but d'amender le traité d'extradition avec les États-Unis?

M. Pouliot—Jeudi prochain.—Adresse demandant un état des permis de pêche accordés depuis la Confédération pour tendre des pêches sur les grèves du St. Laurent au-devant des paroisses Notre-Dame du Portage de la Rivière du Loup et de Cacouna, indiquant: 1o. Les noms des personnes à qui des permis ont été accordés avec le montant payé pour chaque tel permis; 2o. Le montant des amendes et pénalités qui ont été payées pour contravention à la loi des pêcheries, avec les noms des personnes qui ont payé ces pénalités et le montant payé par chacune d'elles.

No. 14.

OTTAWA, MARDI, 29 FEVRIER 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 15.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 2 MARS 1876.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la société permanente provinciale de construction et d'épargnes ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de compagnie provinciale de prêts et d'épargnes.

De *W. Roche*, président de la compagnie d'assurances maritimes de l'Union ; demandant l'extension du système télégraphique depuis l'île du Prince-Edouard ou le Cap-Breton jusqu'aux îles de la Magdelaine, et de là jusqu'aux Rochers des Oiseaux dans le centre du Golfe St. Laurent.

De la compagnie de bateaux à vapeur de Québec et des ports du golfe ; demandant certains amendements à l'acte des pilotes de 1873.

De *James H. Taylor* et autres, ingénieurs commissionnés des provinces d'Ontario et de Québec ; demandant certains amendements à l'acte des marins de 1875.

De la compagnie de pont du Canada et de la Rivière Détroit ; demandant que le délai pour commencer et terminer son pont projeté soit prolongé.

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac Ontario ; demandant que le délai pour commencer et terminer son chemin de fer projeté soit prolongé.

De *John T. Grange* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'assurances mutuelles du Canada.

De *R. M. Wanzer* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie internationale de prêts et d'assurances sur la vie du Canada.

De la compagnie d'améliorations de l'Outaouais supérieur ; demandant que ces travaux, connus sous le nom d'Estacade du Chenal des Melons et d'Estacade des Allumettes, soient autorisés et confirmés, et qu'elle soit autorisée à prélever des péages pour les frais d'entretien des estacades aussi bien que pour l'emploi de celles-ci, etc.

De *James Domville*, M. P., de la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick, marchand, et autres; demandant la permission de présenter un bill pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord.

D'*A. Cross* et autres, de la cité de Montréal; demandant un acte d'incorporation pour leur permettre de faire des affaires comme compagnie de prêts et d'agence.

De *J. J. C. Abbott* et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu et maritimes du Pacifique.

De l'hon. *Joseph Gibb Robertson*, de la cité de Sherbrooke, M. P. P., et autres; demandant à être incorporés sous le nom de la corporation canadienne de cautionnements.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental; demandant de plus amples pouvoirs.

De la compagnie du pont suspendu de Clifton; demandant certains amendements à sa charte.

De *Frank Smith* et autres, de la cité de Toronto; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie anglo-canadienne de placements.

De la chambre de commerce, de l'association de la halle des blés et des marchands, et autres, de Montréal; et du Conseil de la municipalité du Havre-aux-Maisons, Iles de la Magdeleine; demandant l'extension du système télégraphique depuis l'Ile du Prince-Edouard jusqu'aux Iles de la Magdeleine, et de là jusqu'aux Rochers des Oiseaux dans le centre du Golfe St. Laurent.

De la chambre de commerce de St. Jean; représentant qu'une mesure concernant les navires canadiens est proposée à la présente session du parlement impérial, et demandant qu'une délégation soit nommée pour se rendre en Angleterre à l'effet de sauvegarder les intérêts des propriétaires de navires canadiens.

D'*O. Morrill*, du township de Stanstead, province de Québec; demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser l'émission de lettres patentes en sa faveur pour certaines améliorations à des machines à coudre inventées par un nommé *John Reece*, du dit township.

De MM. *Newton* et frère et autres, tanneurs et commerçants; demandant des amendements à l'acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.

Motion étant faite à l'effet que soient reçues la pétition du révérend *P. J. Saucier* et autres, de l'Anse du Cap, comté de Gaspé, demandant la construction d'un brise-lames à l'Anse du Cap, et la pétition de *R. W. Heneker* et autres, manufacturiers, marchands et autres, de la cité de Sherbrooke, demandant que le tarif soit révisé et que les droits soient élevés de 17½ à 30 pour cent sur tous les articles de même espèce que ceux qui sont manufacturés dans la Puissance de manière à protéger ceux-ci.

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent être reçues parce que l'octroi des conclusions de la première entraînerait une dépense de deniers publics, et que l'octroi des conclusions de la seconde entraînerait une charge sur le public.

M. Burpee présente, en conformité de l'ordre de la Chambre du 17 février 1876, un état indiquant la valeur totale de tous les articles importés des Etats-Unis, dans chaque province de la Puissance, durant les années 1871, 1872 et 1873, payant 15, 10 et 5 pour cent de droits respectivement; aussi, un état semblable pour 1874 et 1875 des articles payant 17½, 10 et 5 pour cent, avec les remarques et tous autres faits que l'hon. ministre des douanes pourra donner touchant l'importation croissante en Canada d'articles américains manufacturés.

M. Blain présente un bill (No. 27) pour incorporer la compagnie écossaise-canadienne de prêts.—Seconde lecture, demain.

M. Workman présente un bill (No. 28) concernant la Banque des Artisans.—Seconde lecture, demain.

M. Cartwright présente un bill (No. 29) pour le règlement des affaires des banques incorporées insolubles.—Seconde lecture, demain.

M. Laird présente un bill (No. 30) pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages.—Seconde lecture, demain.

M. Masson propose que le second rapport du comité nommé pour surveiller, sous les ordres de la Chambre, la publication du compte-rendu des débats de la Chambre soit adopté.

Et objection étant faite à cette motion sur le principe qu'elle se trouve sur la liste des avis de motions de ce jour, et qu'elle ne peut être proposé qu'à son tour,—

M. l'Orateur décide que la question étant en quelque sorte une matière de privilège se rattachant aux affaires de la Chambre, elle peut avoir la priorité sur les autres avis quand on en est rendu aux avis de motions.

M. Blake présente un bill (No. 31) à l'effet d'établir des dispositions pour le passage des eaux navigables par des compagnies de chemins de fer ou d'autres compagnies de chemins.—Seconde lecture, demain.

M. Masson propose de nouveau que le second rapport du comité spécial nommé pour surveiller, sous les ordres de la Chambre, la publication du compte-rendu des débats de la Chambre soit adopté.

M. Delorme propose pour amendement que la Chambre adhère au mode de traduction tel que proposé par le premier rapport du dit comité, et que le comité reçoive instruction de donner l'aide nécessaire pour assurer la prompte exécution de l'ouvrage.—Adopté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Archibald,	Cheval,	Higinbotham,	Oliver,
Aylmer,	Christie,	Holton,	Paterson,
Bain,	Church,	Horton,	Pelletier,
Barthe,	Cockburn,	Huntington,	Perry,
Bernier,	Cook,	Jetté,	Pettes,
Bertram,	Davies,	Jones (<i>Halifax</i>),	Pickard,
Biggar,	Dawson,	Killam,	Pozer,
Blackburn,	Delorme,	Kirk,	Richard,
Blain,	De St. Georges,	Lafamme,	Robillard,
Blake,	Devlin,	Laird,	Ross (<i>Prince-Edouard</i>),
Borden,	Dymond,	Lajoie,	Scatcherd,
Borron,	Ferris,	Landerkin,	Sriver,
Bourassa,	Fiset,	Langlois,	Skinner,
Bowman,	Fleming,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Smith (<i>Peel</i>),
Boyer,	Flynn,	McDougal (<i>Renfrew</i>),	Smith (<i>Selkirk</i>),
Brouse,	Forbes,	MacKay (<i>Cap Breton</i>),	Smith (<i>Westmoreland</i>),
Burk,	Fréchette,	Mackenzie,	Snider,
Burpee, (<i>St. Jean</i>),	Galbraith,	McCraney,	Stirton,
Carmichael,	Gibson,	McGregor,	Thibaudeau,
Cartwright,	Gillmor,	McLeod,	Trow,
Casey,	Gordon,	McNab,	Vail,
Casgrain,	Goudge,	Metcalf,	Workman,
Cauchon,	Hagar,	Mills,	Yeo, et
Charlton,	Hall,	Norris,	Young.—96.

CONTRE :

Messieurs

Baby,	Ferguson,	McDougal (<i>Trois-Rivières</i>),	Pope,
Bannatyne,	Flesher,	McKay (<i>Colchester</i>),	Robinson,
Blanchet,	Fraser,	Macmillan,	Robitaille,
Bowell,	Gaudet,	McCallum,	Rochester,
Cameron (<i>Cardwell</i>),	Gill,	McQuade,	Roscoe,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Haggart,	Masson,	Rouleau,
Caron,	Harwood,	Mitchell,	Short,
Cimon,	Hurteau,	Moffatt,	Stephenson,
Colby,	Jones (<i>Leeds</i>),	Monteith,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Coupal,	Kirkpatrick,	Montplaisir,	Tupper,
Currier,	Langevin,	Mousseau,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Cuthbert,	Lanthier,	Quimet,	White (<i>Hastings</i>),
Desjardins,	Little,	Palmer,	White (<i>Renfrew</i>),
Dewdney,	Macdonald (<i>Kingston</i>),	Pinsonneault,	Wood,
Domville,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Platt,	Wright (<i>Ottawa</i>), et
Farrow,	McDonald (<i>Cap Breton</i>),	Plumb,	Wright (<i>Pontiac</i>).—64.

7.30 P. M.

(L'Ordre pour les Bills et Ordres Publics est appelé.)

La Chambre reprend la considération de la motion proposée par M. McCallum, laquelle est comme suit : " Qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir la correspondance entre le département des travaux publics et le surintendant du Canal Welland au sujet des dommages causés aux terres situées le long de la Grande Rivière en élevant l'eau dans la partie supérieure du dit canal ; aussi toutes instructions données aux évaluateurs, relativement à l'évaluation des dits dommages ; aussi, les rapports, s'il en est, qui ont été faits au gouvernement par les évaluateurs durant les années 1874 et 1875 ; aussi, le montant des dommages payés ou à payer aux différentes parties, et le nombre d'acres pour lesquels on a payé ou que l'on doit payer.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est ordonné en conséquence.

La Chambre reprend la considération de la motion de M. *Perry*, laquelle est comme suit :

Qu'il soit voté une adresse à Son Excellence demandant un état indiquant les mesures qui ont été prises par le gouvernement au sujet de l'ouverture de communications régulières par bateaux à vapeur, durant la saison d'hiver, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, conformément aux conditions d'union entre les provinces de l'Île du Prince-Edouard et la Puissance du Canada ; aussi copie de la correspondance et des contrats passés avec différentes parties dans le but d'effectuer ces communications.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée, et l'adresse est ordonnée en conséquence.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités, comme suit :

Au Comité des Banques et du Commerce :

Bill (No. 8) pour amender l'acte 37 *Vic.*, ch. 51, pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance ;

Bill (No. 11) pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, relativement à l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne ;

Bill (No. 4) pour incorporer la compagnie de la Banque Nationale.

Au comité des chemins de fer, etc. :

Bill (No. 9) pour amender l'acte 38 *Vic.*, ch. 42, concernant le transport des bêtes à cornes par chemin de fer ou autre mode de transport dans la Puissance du Canada.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposé par M. *Orton*, et qui est comme suit :—

M. *Orton* propose qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner la question des intérêts agricoles de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre,—le dit comité devant se composer de MM. *McGregor*, *Wallace* (Norfolk), *Stephenson*, *Ferguson*, *Biggar*, *Harwood*, *Ross* (Prince-Edouard), *Monteith*, *Burk*, *Montplaisir*, *McQuade*, *Cunningham*, *Farrow*, *Coupal* et de l'auteur de la motion.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée, et le dit comité est nommé en conséquence.

M. *Cook* propose que le bill (No. 16) pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que sur des bateaux à vapeur et pour leur accorder des commissions, soit maintenant lu pour la seconde fois.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *McDougall* (Renfrew.)

Le bill (No. 2) pour pourvoir à la nomination de sous-inspecteurs de pénitenciers à Manitoba et dans la Colombie Anglaise est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 3) à l'effet d'établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et il est ordonné que le bill soit lu une troisième fois, demain.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant la correspondance depuis le 1er janvier 1874 entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses départements ou officiers et des marchands ou autres personnes, s'il en est, au sujet des changements dans les droits sur les thés, et demandant ou concernant une indemnité en conséquence de ces changements ; aussi, un état détaillé de toutes les remises de droits sur les thés, indiquant les noms des personnes à qui ces remises ont été faites.

Sur motion de M. *Langevin*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre : 1o. Copie du contrat entre le gouvernement et M. *Adolphe Gagnon*, pour la construction d'un pilier ou de piliers à la Baie St. Paul ; 2o. copie de la correspondance entre le gouvernement et le dit *Adolphe Gagnon* et autres à propos de ce contrat et des réclamations du dit *Adolphe Gagnon* à ce sujet ; 3o. copie de toute réclamation ou compte présentés par le dit *Adolphe Gagnon* ou par tout autre en son nom pour une indemnité à cet égard ; 4o. copie de tout ordre en conseil ou ordre départemental référant cette réclamation ou ce compte aux arbitres officiels ; 5o. copie du jugement des dits arbitres et papiers l'accompagnant, et copie de tout ordre en conseil ou ordre départemental donnant effet à ce jugement.

Sur motion de M. *Caron*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir :

1o. Copie de tout contrat entre le gouvernement et toute personne ou compagnie pour l'exécution des travaux faits sur la citadelle de Québec en 1874 et 1875 ;

2o. Copie de tout arrangement fait avec un contracteur ou des contracteurs ou avec un surintendant ou surveillant ou des surintendants ou surveillants pour l'exécution d'aucune partie des dits travaux ;

3o. Copie des paie-listes indiquant le montant payé à chaque surveillant, surintendant, ouvrier, etc., pour l'exécution de ces travaux, le nombre d'ouvriers, surveillants, surintendants, employés chaque semaine, et le coût total de ces travaux durant l'année finissant le 31 décembre 1874 et le coût total pour l'année suivante.

Sur motion de M. *Mills*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance avec le secrétaire colonial au sujet de l'exercice du pouvoir de désavouer les statuts provinciaux.

M. *Langevin*, propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de la commission nommant M. *Henry Simard*, inspecteur des poids et mesures pour le district électoral de Charlevoix, et copie du serment prêté par lui comme tel inspecteur avec indication de la date de ce serment.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Tupper*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie des soumissions pour la construction d'un magasin d'entrepôt pour l'examen des marchandises à Montréal; copie de toutes soumissions faites au département des travaux publics en réponse aux dites annonces; copie de toute correspondance avec tout soumissionnaire pour tel ouvrage; aussi, un état de tous les changements, s'il en est, qui ont été faits dans aucune des soumissions après avoir été faites au département, et copie de toute correspondance, s'il en est, relative aux dits changements, avec copie du contrat passé pour la construction du dit magasin d'entrepôt.

Sur motion de M. *Paterson*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir la correspondance entre le conseil des Sauvages des Six Nations et le Département des Affaires des Sauvages au sujet du paiement d'arrérages d'intérêts qui leur appartiennent, et qui ont été placés dans leur fonds général; aussi, un état approximatif indiquant le montant des dits intérêts.

Sur motion de de M. *Mitchell*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie des instructions données à l'officier chargé du dragueur à vapeur employé à creuser la barre à l'entrée de la Rivière Miramichi; aussi, tous les rapports de l'officier en question ou des personnes employées sous lui, sur la somme d'ouvrage fait dans cette localité, indiquant le nombre de verges qui ont été draguées et la nature du fond de la rivière, la profondeur à laquelle le chenal a été creusé avec la largeur, et l'étendue qui reste encore à draguer, indiquant aussi jusqu'à quelle profondeur et de quelle largeur le dit chenal doit être dragué, le nombre de jours que le dragueur en question a été employé; aussi, copie du rapport ou des rapports des ingénieurs ou d'autres officiers d'après lesquels sont basées les dites améliorations, et la profondeur d'eau qu'on se propose d'obtenir; aussi, un état indiquant le montant déjà dépensé pour les dits travaux, avec une estimation de la somme requise pour les terminer.

Sur motion de M. *Tupper*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie des soumissions pour la construction d'un magasin d'entrepôt pour l'examen des marchandises, à Montréal; copie de toutes soumissions faites au département des travaux publics en réponse aux dites annonces; copie de toute correspondance avec tout soumissionnaire pour tel ouvrage; aussi, un état de tous les changements, s'il en est, qui ont été faits dans aucune des soumissions après avoir été faites au département, et copie de toute correspondance, s'il en est, relative aux dits changements, avec copie du contrat passé pour la construction du dit magasin d'entrepôt.

Aussi, un autre ordre de la Chambre pour obtenir la correspondance relative aux contrats conclus par le gouvernement du Canada ou par tout département du gouvernement pour l'achat de rails d'acier, en 1874, et la correspondance s'il en est, avec qui que ce soit, avant les annonces demandant des soumissions; copie de toutes les annonces, avec les noms de tous journaux dans lesquels elles ont été publiées, avec aussi la date de la première insertion dans chacun des dits journaux; copie de toute correspondance au sujet du nouveau délai accordé pour recevoir des soumissions; copie de toutes annonces ajournant le temps pour recevoir des soumissions, avec les noms des journaux dans lesquels ces annonces ont été publiées; copie de toutes soumissions reçues pour la fourniture de rails d'acier; copie de toute correspondance y relative, avec les noms des personnes par qui ou par l'entremise de qui ces soumissions ont été faites; copie de toute correspondance avec aucun des soumissionnaires au sujet de la quantité de rails qu'ils devaient fournir; copie de tous contrats passés et de toute correspondance au sujet de ces rails; copie des contrats pour le transport de rails d'acier de Montréal aux différentes parties de la Puissance avec tous changements faits dans les dits contrats et copie de toute correspondance relative à ces changements au moment où les contrats ont été conclus; aussi un état indiquant les dates de paiement de tous deniers à compte de ces contrats, les lieux où se trouvent maintenant les dits rails, et les prix pour le transport ou le hangarage d'iceux.

Sur motion de M. *Langevin*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état constatant le montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à payer par chacun des contrats passés entre le gouvernement et tout individu ou compagnie ou qu'il a déjà payé pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux du chemin de fer du Pacifique ou de la ligne télégraphique ou de tout autre ouvrage en rapport avec ce chemin de fer,---et aussi le montant total de toutes ces différentes sommes.

Aussi, un autre ordre de la Chambre pour un état constatant le montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à payer pour chacun des contrats passés entre le gouvernement et tout individu ou compagnie ou qu'il a déjà payé pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux requis par l'agrandissement des canaux du St. Laurent y inclus les canaux de Welland et Lachine, depuis le rapport de la dernière commission nommée pour étudier cette question et aussi le montant total de toutes ces différentes sommes.

Sur motion de M. *Tupper*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie de toutes circulaires envoyées à des sociétés de construction de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (*steam tender*) pour le transport des malles depuis la Pointe-aux-Père

jusqu'aux steamers océaniques ; copie de toute correspondance y relative avec toutes parties quelconques, et un état indiquant les noms de toutes les personnes ou sociétés auxquelles ces circulaires ont été adressées, et donnant les soumissions reçues, indiquant aussi la date de l'acceptation de la soumission de MM. *Cantin* ; aussi, copie du contrat conclu avec eux.

Sur motion de M. *Tupper*, la réponse à une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et l'hon. *Ambrose Shea*, mise sur la table de la Chambre le 22 février dernier, est renvoyée à un comité spécial composé de MM. *Caron, Workman, Blain, Broise, Jones (Halifax), Palmer*, et de l'auteur de la motion.

Sur motion de M. *Fréchette*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir la correspondance et les documents relatifs à la démission de M. *Collet* comme maître de poste de St. Henri, comté de Lévis.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de tous les permis accordés durant l'année 1875 pour prendre le poisson avec des hameçons et des rets dans la Province d'Ontario, et copie de toutes pétitions et de toutes communications échangées avec le ministre ou le département de la marine et des pêcheries en faveur ou contre l'emploi de ces rets ; aussi, des rapports faisant connaître l'effet du système de pêcher avec des hameçons et des rets sur la quantité de poisson dans les eaux où ces rets sont employés.

Sur motion de M. *Goudge*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de tout le gypse ou plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, indiquant les ports ou places d'où il est importé, et aussi les ports en Canada où il est entré, la quantité entrée à l'état brut, la quantité de gypse ou de plâtre de Paris moulu entrée pour servir d'amendement à la terre, la quantité qui en est entrée moulu pour les fins manufacturières, celle qui en est entrée calciné, le prix auquel il est entré, le taux du droit sur chaque classe, et le montant des droits perçus sur cet article.

Sur motion de M. *Rouleau*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état indiquant les noms, occupation et résidence des personnes qui ont fait application comme miliciens de 1812 pour la pension accordée à ces derniers et qui ne l'ont pas obtenue, avec les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas ainsi obtenue.

Sur motion de M. *Macdonald* (Toronto), il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour obtenir copie des instructions données par le département des travaux publics à tout ingénieur touchant l'exploration du havre de Toronto, et copie de tous rapports faits au gouvernement pour faire connaître l'état actuel du havre, ou pour suggérer d'autres travaux pour en empêcher la destruction.

Sur motion de M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant un état de toutes les remises de droits sur le thé aux ports de Montréal et d'Halifax durant l'année dernière, spécifiant les dates de ces remises, et les personnes à qui elles ont été faites ; aussi, la correspondance, les minutes du bureau de la trésorerie et les ordres en conseil à cet égard ; aussi, un état indiquant les noms des personnes dont les bons avaient été reçus à la place des droits sur le thé, dans les cas où ces droits ont été finalement remis.

Sur motion de M. *Baby*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir les papiers et la correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et *L. J. Loranger*, Ecr. inspecteur de pêcheries, ou toute autre personne, au sujet des permis accordés ou refusés à des personnes qui voulaient pêcher dans les lacs compris dans les limites des comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier, et toutes instructions données au dit *L. J. Loranger*, et aussi un état indiquant les noms de toutes les personnes à qui ces permis ont été accordés et à quelles conditions ils l'ont été.

M. *Schultz* propose qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario au sujet de la limite entre Ontario et les Territoires du Nord-Ouest ; aussi, copie de toutes instructions données à l'arbitre nommé par le gouvernement de la Puissance.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Langevin*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre des particuliers ou des corporations et le gouvernement du Canada au sujet des bureaux, ateliers et usines du chemin de fer Intercolonial à Rimouski.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

DE MOTIONS.

M. Muckenzie—Lundi prochain—Bill concernant le chemin de fer Intercolonial.

M. Bertram—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la condition des comptes de *Wallace* et s'ils ont été balancés ou non; les dits comptes étant un record d'une partie de la dépense pour l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique.

M. Barthe—Lundi prochain—Proposera qu'une humble adresse soit votée à Son Excellence le Gouverneur-Général, demandant copie de toute requête, correspondance et autres documents en la possession du Gouvernement à l'appui de la construction d'une maison de douane en la ville de Sorel, district de Richelieu.

M. Oliver—Lundi prochain—Bill pour amender l'acte des poids et mesures de 1873.

M. Langevin—Lundi prochain—Proposera qu'un ordre de cette Chambre émane pour avoir un état indiquant les noms des rivières dont les baux de pêche ont été renouvelés ou accordés depuis le 1er de décembre 1873; quand, en faveur de qui, pour quelle période et pour quel montant annuel chacun de ces baux a été ainsi renouvelé ou accordé.

M. White (Renfrew)—Lundi prochain—Si le contrat conclu entre l'hon. *A. B. Foster* et le gouvernement (daté du 27 février 1875) pour la construction et le fonctionnement de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer canadien du Pacifique, a été annulé ou modifié; et s'il a été annulé, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pour assurer la construction prochaine du dit embranchement?

M. Dymond—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial au sujet de l'extradition des criminels entre le Canada et les Etats-Unis.

M. Cook—Lundi prochain—ADRESSE—Documents relatifs à la saisie et détention forcément de rets et de poisson appartenant à des pêcheurs anglais par des Sauvages résidant sur la rive et les Iles de la Baie Georgienne, et toute correspondance s'y rattachant.

M. Mitchell—Lundi prochain—S'il a été fait quelque rapport par le gardien du port de Québec au collecteur de ce port, ou au département de la marine et des pêcheries, au sujet de la violation, durant la saison de 1875, de l'Acte concernant les chargements pris sur les ponts des navires, 36 *Vic.*, chap. 56, par la barque "*N. Churchill*," ou si cette violation a été portée autrement à la connaissance du dit département, et si cette barque, avant d'obtenir son acquit à la douane, avait les certificats requis par les clauses 5, 6 et 7 du dit Acte,—et si quelque poursuite a été intentée contre le maître de la dite barque pour violation des dispositions du dit Acte, ou pour lui faire payer les amendes prescrites par les clauses 8, 9 et 10 du dit Acte, ou pour faire subir au maître de la dite barque l'emprisonnement auquel il est sujet.

M. Donville—Lundi prochain—ADRESSE—Contrat pour le toit en fer de la station à construire à Halifax; aussi, les soumissions pour cet objet.

M. Tupper—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat de tous les prix spéciaux accordés à des compagnies ou à des particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, avec les noms des compagnies ou des particuliers, les privilèges qui leur ont été accordés et les dates auxquelles ces prix ont été donnés; aussi, toute la correspondance entre le surintendant-général des chemins de fer ou tout autre officier du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet des dits prix depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 1er janvier 1876.

M. Jones (Halifax)—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la prétendue violation du traité de Washington.

AVIS D'UN BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été, ce jour, affiché comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce, le où après le jeudi, 9 mars courant, savoir :
Bill (No. 4) pour incorporer la compagnie de la Bourse Nationale.

No. 15.

OTTAWA, JEUDI 2 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 16.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 3 MARS 1876.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Cauchon*, du comité nommé pour surveiller, sous les ordres de la Chambre, la publication du compte-rendu des débats de la Chambre, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Résolu que, conformément à l'instruction de la Chambre à l'effet que les traducteurs officiels du département soient utilisés pour la traduction des débats, il soit conclu un arrangement avec le traducteur en chef pour cet objet, et que pour l'ouvrage *extra* qui lui est ainsi imposé ainsi que pour lui permettre de s'assurer de l'aide qui pourra lui être nécessaire pour la prompte exécution de l'ouvrage, une somme n'excédant point \$1.25 par page imprimée lui soit allouée pour faire face à tous les frais à encourir pour faire la traduction et les index, et pour lire et réviser les épreuves, etc.

Délibérations du comité à l'assemblée tenue ce jour, 3 mars, dans la chambre de comité No. 46.

Présents :

L'hon. M. *Cauchon*,
M. *Bowell*,
M. *Béchar*d,

M. *Charlton*, et
M. *Desjardins*.

L'ordre de la Chambre d'hier est lu.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Charlton*, il est
Ordonné que le greffier soit prié de demander à M. *Coursolles* de comparaître immédiatement devant ce comité à l'effet de prendre des arrangements avec le comité pour la traduction du compte-rendu officiel des débats en français.

M. *Coursolles* comparait devant le comité.

M. *Charlton* propose de résoudre, secondé par M. *Béchar*d, que, conformément à l'instruction de la Chambre à l'effet que les traducteurs officiels du département soient utilisés pour la traduction des débats, il soit conclu un arrangement avec le traducteur en chef pour cet objet, et que pour l'ouvrage *extra* qui lui est ainsi imposé, ainsi que pour lui permettre de s'assurer de l'aide qui pourra lui être nécessaire pour la prompte exécution de l'ouvrage, une somme n'excédant pas \$1.25 par page imprimée lui soit allouée pour faire face à tous les frais à encourir pour faire la traduction et les index, et pour lire et réviser les épreuves, etc.

Et la question étant mise aux voix, le comité se divise, et les noms étant demandés ils sont pris comme suit :—

POUR :

MM. *Charlton*,
*Béchar*d,

CONTRE :

MM. *Desjardins*,
Bowell,

Le président, l'hon. M. *Cauchon*, votant affirmativement, la motion est adoptée.

Sur motion de M. *Bowell*, secondé par M. *Desjardins*, il est

Ordonné, que les délibérations du comité de ce jour, en ce qui concerne la traduction en français du compte-rendu des débats soient rapportées à la Chambre pour son information ; mais que l'on procède sans délai à la traduction, conformément aux instructions de la Chambre.

Attesté.

HENRY HARTNEY,

Greffier du comité.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisant les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De la compagnie de construction de navires, demandant certains amendements à sa charte,—de la société provinciale permanente de construction et d'épargnes, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de la compagnie provinciale de prêts et d'épargnes,—de la compagnie du Pont du Canada et de la Rivière Détroit demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer son pont projeté et ses autres travaux et pour d'autres fins,—de la compagnie du chemin de fer de jonction du grand Occidental et de la rive du lac Ontario, demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour commencer et terminer son chemin de fer projeté et pour d'autres fins,—de *John J. Grange* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances mutuelles du Canada,—de *R. M. Wanzer* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie nationale canadienne de prêts et d'assurances sur la vie,—de *A. Cross* et autres, de la cité de Montréal, demandant à être incorporés comme compagnie de prêts et d'agence,—de la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique, demandant une charte,—de l'honorable *Joseph Gibb Robertson*, M. P. P., et autres, demandant à être incorporés sous le nom de corporations canadiennes de cautionnement,—de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, demandant de plus amples pouvoirs,—de *Frank Smith* et autres, de la cité de Toronto, demandant à être incorporés sous le nom de compagnie anglo-canadienne de placement,—de *C. Morrill*, du township de Stanstead, province de Québec, demandant des lettres patentes pour certaines améliorations aux machines à coudre inventées par un nommé *John Reece*, du dit township.

Quant à la pétition de la compagnie de Crédit Foncier du Canada, demandant certains amendements à sa charte, votre comité trouve qu'avis a été donné d'une demande à la législature locale de la province d'Ontario par inadvertance ; et que l'avis d'une demande au parlement de la Puissance n'a point été publié avant le 22 de janvier, et que cet avis ne sera complété que dans trois mois.

Sous ces circonstances, il n'hésite point à recommander que l'avis (qui sera continué) soit considéré suffisant.

Quant à la pétition de la compagnie du pont suspendu de Clifton, demandant certains amendements à sa charte, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis ; mais comme les droits de personne ne sont affectés par la mesure, il recommande la suspension de la règle exigeant l'avis.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré jeudi dernier, votre comité recommande que ce délai soit prolongé de dix jours, et que le délai pour recevoir des bills privés et des rapports sur ces bills soit prolongé pareillement de dix jours.

Sur motion de M. *Rymal*, il est résolu, que la question du prolongement de dix jours du délai pour recevoir des pétitions pour bills privés, et pour recevoir des bills privés et des rapports sur ces bills soit renvoyée aux divers comités permanents chargés de prendre en considération des bills privés.

M. *Wood* présente un bill (No. 33) à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer le chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac Ontario, et pour d'autres fins.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Cameron* (Victoria, Ont.) présente un bill (No. 34) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Wood présente un bill (No. 35) à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer le pont du Canada et de la rivière Détroit.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Macdonald (Toronto Centre) présente un bill (No. 36) pour autoriser les actionnaires de la Société Provinciale Permanente de construction et d'épargnes à changer son nom.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Holton présente un bill (No. 37) pour amender l'acte incorporant la Compagnie de Crédit Foncier du Bas-Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un bill (No. 38) pour amender l'acte incorporant la compagnie de construction de navires du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un bill (No. 39) pour incorporer la compagnie de garantie du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Scatcherd présente un bill (No. 40) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du pont suspendu de Clifton.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Young présente un bill (No. 41) pour accorder à la compagnie de Crédit Foncier du Canada de plus amples pouvoirs pour emprunter et prêter, et pour d'autres fins y mentionnées.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Irving présente un bill (No. 32) concernant le capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour la capitalisation de certaines dettes et obligations.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Jetté présente un bill (No. 42) pour incorporer la Compagnie Royale du pont Albert.—Seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un bill (No. 43) pour amender l'Acte 38 Vic., ch. 93, pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Laird, la Chambre décide de se former un comité, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :

Résolu qu'il est expédient d'étendre les Actes 36 Vic., ch. 47, et 38 Vic., ch. 36, concernant les poids et mesures, concernant les futailles contenant des liquides marchands, et l'Acte 36 Vic., ch. 48, pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres à la Province de l'Île du Prince Edouard, comprenant dans cette extension le pouvoir donné au gouverneur en conseil de faire un tarif d'honoraires pour les services accomplis en mettant les dits actes en opération, et d'abroger les actes de la législature de la dite province qui sont incompatibles avec les dits actes, cette extension devant prendre effet à compter d'une date qui sera fixée dans le bill qui sera présenté pour les fins susdites.

1. *Résolu* que des chemins d'une chaîne de largeur soient construits en arrière des terres qui font face aux rivières Rouge et Assiniboine, entre ces terres et les lots correspondants "en dehors des deux milles" ou le "privilège du foin" qu'on se propose d'accorder aux propriétaires des dites terres, et entre les lots "en dehors des deux milles" et les sections ou subdivisions légales des sections qui les bornent, et aussi à des distances convenables entre les lots "en dehors des deux milles," et courant du front à l'arrière de ces lots; et que pour les terres prises pour ces chemins en dernier lieu mentionnés, le ministre de l'intérieur pourra, à sa discrétion, indemniser les personnes qui en sont propriétaires, au moyen de l'émission de certificats de terre (*scrip*) qui leur seront donnés à raison d'une piastre et cinquante centins l'acre de terrain ainsi fourni.

2. *Résolu* que les dits chemins et toutes les réserves de chemins sur les lignes de blocs arpentés, dans la province de Manitoba, et dans les townships arpentés et subdivisés dans la même province, seront transférés à la dite province pour lui appartenir en propre.

3. *Résolu* que lorsque le Gouvernement du Canada recevra un avis, accompagné de plans et de descriptions détaillés, constatant que les chemins publics dans les établissements des rivières Rouge et Assiniboine, ainsi que ceux communément connus sous le nom de "Grands Chemins des Etablissements" existaient dans les présentes limites de la province lors de la cession des Territoires du Nord-Ouest au Canada, le Gouverneur en conseil pourra les transférer à la province pour lui appartenir en propre, sans préjudice, toutefois, des droits acquis en vertu de lettres patentes pour des terres traversées par ces chemins émises avant la réception de cet avis.

4. *Résolu* qu'il est expédient d'amender l'Acte des Terres de la Puissance, et de décréter :

1. Que des réclamations pourront être faites et inscrites pour des étendues de terres n'excédant point un quart de section ou 160 acres, dans aucun cas, afin de les planter d'arbres forestiers; elles seront toutefois sujettes à toutes dispositions à l'effet d'assurer cette plantation, et à la condition qu'il ne sera point émis de lettres patentes à la suite des dites réclamations avant l'expiration de six années à compter de la dite inscription, alors qu'un octroi gratuit sera fait en faveur des réclamants, s'il s'est conformé à toutes les dispositions en question, en par le réclamant payant un honoraire de dix piastres au moment de l'inscription de la réclamation.

2. Que dans le cas où un immigrant, amené aux frais d'une autre personne, en vertu de la 15^e clause du dit Acte, chercherait à se soustraire à l'hypothèque donnée par la dite clause pour le remboursement des frais ainsi encourus par telle autre personne, en se faisant inscrire pour un *homestead* en dehors de l'étendue des terres retirées de la vente pour être colonisées par des immigrants ainsi amenés, les frais ainsi encourus deviendront une charge sur le *homestead* pour lequel il se sera fait inscrire.

3. Que tout arpenteur de la Puissance, ou tout candidat qui cherche à le devenir, pourra, s'il le juge à propos, se faire examiner sur les parties les plus avancées de l'arpentage, ainsi que des mathématiques et des autres sciences qui se rattachent à l'arpentage, et s'il passe bien à cet examen, il pourra obtenir des certificats qui le constatent; et que la cédule suivante d'honoraires pour l'examen soit substituée à celle de la clause 84 du dit Acte:—

a. Au secrétaire du bureau des examinateurs, par chaque clerc, en donnant avis qu'il désire subir un examen avant de passer brevet, *une piastre*;

b. Au secrétaire du bureau, comme honoraire dû pour cet examen, *dix piastres*, et une autre somme de *deux piastres* pour le certificat;

c. Au secrétaire du bureau, par chaque clerc, en transmettant au secrétaire son brevet ou acte de cléricature, *deux piastres*;

d. Au secrétaire du bureau, par chaque aspirant demandant à subir son examen, en donnant l'avis à cet effet, *deux piastres*;

e. Au secrétaire du bureau, pour chaque aspirant obtenant sa commission, comme honoraire, *deux piastres*;

f. Au secrétaire du bureau, comme honoraire d'admission payable par chaque aspirant recevant sa commission, *vingt piastres*, laquelle somme couvrira aussi tout certificat donné par le bureau dans le cas où un aspirant passerait un examen sur les plus hautes branches; mais ce montant, ainsi que les *dix piastres* payables en vertu du paragraphe sera remis au Receveur-Général et porté au crédit des terres de la Puissance.

Sur motion de M. *Mackenzie* la Chambre décide de se former en comité, mardi prochain, pour examiner la résolution suivante:—

Résolu que sous les circonstances mentionnées dans l'ordre en conseil du 26 octobre 1875, se rattachant à l'état des finances de la province de Manitoba soumis à la Chambre, il est expédient que le Canada paie à cette province comme octroi annuel temporaire une somme de \$26,746.96 par versements semi-annuels, étant la somme nécessaire pour porter son revenu provenant du Canada à la somme de \$90,000, cet octroi devant commencer du 1^{er} juillet 1875 et de continuer jusqu'à la fin de l'année 1881.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est *résolu* qu'après jeudi prochain, pour le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité les jeudis.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 3) pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada étant lu.—

Sur motion de M. *Blake*, le dit ordre est déchargé et le bill est renvoyé à un comité général, amendé de nouveau, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée par M. *Cartwright* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et des débats s'ensuivant, et étant six heures, P. M., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à 7.30 heures P. M.

7.30 P. M.

(*Les bills privés sont appelés en vertu de la 19^e règle.*)

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités, comme suit:

Au comité des banques et du commerce, savoir:—

No. 18. Pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritimes du Canada.

No. 19. Pour autoriser les actionnaires de la société permanente de constructions et d'épargnes de l'Union, à changer le nom de la dite société.

Au comité des chemins de fer, etc., savoir:—

No. 25. Pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais.

La Chambre reprend alors les débats ajournés sur la motion proposée par M. *Cartwright* à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et d'autres débats s'ensuivant,

M. *Holton* propose que les dits débats soient ajournés.

Et des débats ayant lieu sur cette proposition, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 4 mars 1876.

Et des débats continuant encore, la dite motion pour l'ajournement des débats est retirée avec la permission de la Chambre.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée, et la Chambre se forme en comité des subsides.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :

3. Pour faire face aux salaires du département du Conseil Privé de la Reine pour le Canada. \$14,540.00
Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

M. *Cartwright* met devant la Chambre un état indiquant les balances entre les mains des agents financiers et des différentes banques en Canada et en Angleterre, le 15 juin 1875 et le 10 et le 29 février 1876,—un état de toute la dépense pour toutes fins quelconques, durant le mois de juillet 1875,—et un état de la dépense totale, 1874-5.

La Chambre alors s'ajourne à 3.30 a.m. jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les votes et délibérations d'hier (page 108) l'entrée relative à la nomination d'un comité des intérêts agricoles de la Puissance a été par erreur faite, attendu que les débats ajournés n'ont pas été repris mais laissés sur les ordres du jour pour considération ultérieure lundi prochain.

AVIS DE MOTIONS.

M. Ouimet—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour un état du nombre des prisonniers maintenant incarcérés au pénitencier provincial de Québec à St. Vincent de Paul, avec le nombre de prisonniers qui ont été transférés du susdit pénitencier à celui de Kingston, dans les années 1874 et 1875.

M. Ouimet—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour un état des noms et salaires des employés des pénitenciers de St Vincent de Paul, Québec, et de Kingston, Ontario.

M. Ouimet—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour copie de toute correspondance officielle échangée et de toute instruction donnée au sujet de la complétion ou parachèvement des bâtisses et dépendances du pénitencier à St. Vincent de Paul (Québec), et aussi au sujet de la construction d'une maison pour les gardes et employés du susdit pénitencier ;—aussi un état montrant le montant dépensé pour les fins ci-dessus, et le montant dépensé pour réparations de la résidence du Préfet du dit pénitencier—le tout depuis l'établissement du dit pénitencier au 1er janvier 1876.

M. Ouimet—Lundi prochain—ADRESSE—Etat de tous les salaires, honoraires et indemnité payés par la commission du havre de Montréal à tout membre ou employé de la dite commission depuis 1872.

M. Mousseau—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Pour un état montrant le nombre des employés du bureau de poste de Montréal avec salaire de chacun, le 7 novembre 1873.

Aussi un état montrant le nombre des employés du bureau de poste de Montréal, avec le salaire de chacun, le 31 décembre 1875 ;

Aussi un état montrant le nombre des employés du bureau de poste de Montréal congédiés ou mis à la retraite du 7 novembre 1873 au 31 décembre 1875.

M. Cook—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance avec la chambre de commerce de Québec, *M. Risley*, le président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur et le gouvernement au sujet de la passation d'un acte pour donner des commissions aux ingénieurs employés ailleurs que sur des bateaux à vapeur.

M. Casgrain—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si c'est l'intention du gouvernement d'adopter durant cette session aucune mesure pour assurer une surveillance plus effective des banques à l'effet de protéger les intérêts des déposants, des actionnaires et du public.

M. Mitchell—Lundi prochain—Si les négociations entamées en 1872 et 1873 entre le gouvernement et les Lords commissaires de l'Amirauté pour la cession de l'île du Portage, dans la Baie de Miramichi, au gouvernement canadien, ont eu pour résultat de faire passer au gouvernement du Canada le titre à la propriété de cette île ?

M. Mitchell—Lundi prochain—ADRESSE—Papiers et correspondance entre le gouvernement du Canada ou tout département de ce gouvernement et les Lords commissaires de l'Amirauté, ou toute autre personne ou toutes autres personnes agissant en leur nom pour la cession de l'île du Portage, dans la Baie de Miramichi, au gouvernement canadien.

M. Thompson (Caribou)—Lundi prochain—S'il a été fait quelque progrès dans les explorations du chemin de fer canadien du Pacifique, dans la Colombie Anglaise, de manière à permettre au gouvernement de se décider sur le choix d'une route entre l'Océan Pacifique et les Montagnes Rocheuses, ou de passer des contrats pour la construction de tout ou de partie de cette route.

M. Macmillan—Lundi prochain—Qui a autorisé la publication du rapport de la commission du canal de la Baie Verte ? A quelle imprimerie a-t-il été imprimé ? L'impression en a-t-il été faite par soumissions ou non ? En a-t-il été imprimé un grand nombre d'exemplaires et combien cette impression a-t-elle coûté ? Le compte pour cette publication a-t-il été payé, et si oui, sur l'autorisation de qui ?

M. Colby—Quand il sera proposé que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, proposera la résolution suivante :

Qu'il est expédient, dans l'intérêt public, que le droit de douane sur l'huile de charbon et le pétrole raffiné soit réduit de 15 cents par gallon à un taux qui n'excèdera pas 7½ cents par gallon.

M. Gill—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour qu'il y ait un juge résidant à Sorel durant le congé accordé à l'hon. juge *Loranger*.

M. Currier—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance au sujet du règlement du département des douanes des Etats-Unis qui exige qu'un officier de ce département soit placé à bord de tout bâtiment canadien au premier port d'entrée, et qu'il reste à bord de ce bâtiment tout le temps de son voyage sur les eaux américaines, et qui exige aussi que cette officier soit payé par l'expéditeur.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été ce jour affichés pour être pris en considération par les comités suivants le ou après le *Vendredi, 10 mars courant* :—

Comité permanent des banques et du commerce :—

No. 18. Pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritimes du Canada ;

No. 19. Pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de l'Union à changer le nom de la dite société.

Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes :

No. 25. Pour amender de nouveau l'acte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais.

No. 16.

OTTAWA, VENDREDI 3 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 17.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 6 MARS 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque Impériale du Canada, datées du 10 ultimo,---de la banque de Yarmouth, N.-E.,---et de la banque Nationale, datées le 1er mai 1875, en conformité des dispositions de l'acte 34 Vic. ch. 5, clause 12.

Aussi, des états des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Beauharnois et dans les comtés de Bellechasse, Montmagny et de l'Islet, dans le district de Montmagny, pour l'année 1875.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. *Robson et Lauchland* et autres ; de MM. *Sessions, Cooper et Smith* et autres, de la cité de Toronto ; de *Samuel Wainwright* et autres ; de *John Scott* et autres, et de MM. *Hugh Finlayson* et compagnie et autres, tanneurs et commerçants ; demandant des amendements à l'Acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, touchant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.

De la compagnie du pont du Sud du Canada ; demandant la passation d'un Acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer son pont et d'autres travaux, et pour d'autres fins.

De la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; demandant la passation d'un Acte à l'effet de l'autoriser à émettre des débetures privilégiées de la manière, pour les montants respectifs et pour les fins, etc., mentionnés dans sa pétition.

De *Richard Lippincott Denison* et autres, membres du comité nommé par les actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant la passation d'un Acte accordant aux actionnaires de la compagnie un plus long délai à l'effet de lui permettre de prélever l'argent suffisant pour payer l'hypothèque du gouvernement, et pour faire certaines améliorations à leur chemin de fer, etc.

De l'association des commis voyageurs du Canada ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *Frank Smith* et autres, marchands, banquiers et autres, de la cité de Toronto ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie.

De *William Kersteman* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de suretés hypothécaires d'Angleterre et du Canada.

Du très-révérénd Lord Evêque du diocèse de la Terre de Rupert, en rapport avec l'église d'Angleterre, et du comité exécutif du synode du même diocèse ; demandant à être incorporés sous le nom de synode diocésain de l'église d'Angleterre dans la Terre de Rupert.

De l'assemblée générale de l'église presbytérienne en Canada; de la société de Kingston pour l'observation du dimanche, et des anciens de Paris de l'église presbytérienne en Canada; demandant la passation d'un Acte pour la meilleure observation du dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics dans la Puissance.

De *Donald Cameron*, Ancien, au nom des Anciens, des syndics, administrateurs et autres de l'église de St. André; de l'église presbytérienne du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse, alléguant que l'acte de la législature de la province d'Ontario unissant les différents corps presbytériens dans la Puissance est oppressif et tyrannique, et demandant que justice soit rendue à la dite église.

De *E. C. Lemieux* et autres, manufacturiers et autres; demandant que dans tout tarif de droits à être établi par le parlement, le taux des droits à prélever soit basé sur la quantité d'ouvrage à faire dans les différentes divisions des manufactures; que les droits sur les articles manufacturés soient calculés sur la valeur en or des articles, au lieu de leur exportation, et que le même droit soit prélevé sur les machines importées en parties séparées que celui qui serait prélevé si ces machines étaient importées complètes.

De *MM. O. L. Richardson* et fils, et autres, de la province de Québec; demandant qu'il soit imposé un droit sur l'écorce de pruche exportée aux Etats-Unis.

M. Holtón, du comité des banques et du commerce, présente le premier rapport du dit comité,—et *M. Mills*, du comité des bills privés, présente le premier rapport de ce dernier comité, recommandant respectivement que le délai pour recevoir des bills privés (lequel délai est expiré jeudi dernier) soit prolongé de dix jours, et que celui pour recevoir des bills privés et des rapports sur ces bills soit pareillement prolongé de dix jours.

Sur motion de *M. Rymal*, les recommandations du comité des ordres permanents, de celui des banques et du commerce, et de celui des bills privés sont adoptées, et le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés, et pour recevoir des bills privés et des rapports sur ces bills est prolongé de dix jours.

M. Oliver présente un bill (No. 44) pour amender l'acte des poids et mesures de 1873.—Seconde lecture demain.

M. l'Orateur, du comité nommé pour l'aider à reviser les règles de la Chambre des Communes, présente le rapport suivant :—

Le comité a soigneusement examiné les règles de la Chambre qui lui ont été renvoyées, et il est convenu d'y faire les amendements suivants qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre, savoir :

Que la 19^e règle soit amendée comme suit :

19. Les affaires de routine journalière de la Chambre sont prises dans l'ordre suivant :

PRÉSENTATIONS DE PÉTITIONS.

LECTURE ET RÉCEPTION DE PÉTITIONS.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS PAR LES COMITÉS PERMANENTS ET SPÉCIAUX.

MOTIONS.

L'ordre dans lequel la Chambre procède, jour par jour, à la prise en considération des affaires, après celles de routine ci-dessus mentionnées, est comme suit :

LUNDI.

BILLS D'UNE NATURE PRIVÉE.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE.

AVIS DE MOTIONS.

BILLS ET ORDRES PRIVÉS.

AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT.

MESURES DU GOUVERNEMENT.

MARDI.

AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT.

MESURES DU GOUVERNEMENT.

BILLS ET ORDRES PUBLICS.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE.

AUTRES AVIS DE MOTIONS.

BILLS PRIVÉS ET LOCAUX.

MERCREDI.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE.

AVIS DE MOTIONS.

BILLS ET ORDRES PUBLICS.

(Depuis sept heures et demie, P. M.)

BILLS PRIVÉS durant la première heure.

BILLS ET ORDRES PUBLICS.

AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT.

MESURES DU GOUVERNEMENT.

JEUDI.

(Jusqu'à six heures, P. M.)

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE.

AVIS DE MOTIONS.

BILLS ET ORDRES PUBLICS.

(Depuis sept heures et demie, P. M.)

AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT.

MESURES DU GOUVERNEMENT.

AUTRES AVIS DE MOTIONS.

VENDREDI.

AVIS DE MOTIONS DU GOUVERNEMENT.

MESURES DU GOUVERNEMENT.

BILLS ET ORDRES PUBLICS.

INTERPELLATIONS AU MINISTÈRE.

AUTRES AVIS DE MOTIONS.

(Depuis sept heures et demie, P. M.)

BILLS PRIVÉS durant la première heure.

Que la 49^{ème} Règle se lise comme suit :

“ Nulle pétition pour bill privé n'est reçue par la Chambre après les trois premières semaines d'une session ; nul bill privé n'est présenté à la Chambre après les quatre premières semaines de la session ; et aucun rapport de comité permanent ou spécial sur un bill n'est reçu après les six premières semaines de la session. Et nulle motion pour la suspension ou modification générale de cette règle ne sera reçue par la Chambre, si à une séance précédente elle n'a pas été renvoyée au comité des ordres permanents, ou s'il n'est présenté de rapport à son sujet par deux ou plus de deux comités chargés de prendre en considération les bills privés.

Que la 58^{ème} Règle soit rescindée, et que la suivante lui soit substituée :

Toute personne qui voudra obtenir la passation d'un bill privé lui donnant quelque privilège, profit ou avantage de corporation exclusif, ou obtenir quelque amendement à un acte antérieur, sera tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, huit jours avant la réunion de la Chambre, un exemplaire de ce bill en anglais ou en français, avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression—600 exemplaires en devant être imprimés en anglais et 200 en français—la traduction en devant être faite par les officiers de la Chambre, et l'impression par l'entrepreneur des impressions. Le solliciteur sera aussi tenu de payer au comptable de la Chambre une somme de \$200, et de plus le coût de l'impression du bill comme statut, et de déposer le reçu pour ces paiements entre les mains du comité auquel le bill a été renvoyé, les paiements en question devant être faits immédiatement après la seconde lecture du bill et avant sa prise en considération par le dit comité.

Que la 59^e Règle soit rescindée, et que la suivante lui soit substituée :—

Tous bills privés ou locaux lus pour la seconde fois, sont renvoyés au comité permanent chargé de le prendre en considération ; les bills concernant les banques, les assurances et le commerce, au comité des banques et du commerce ; les bills concernant les chemins de fer, canaux et télégraphes, au comité des chemins de fer, etc., les bills ne tombant point sous ces catégories, au comité des bills privés et locaux.

Que le 2^e paragraphe de la 60^e Règle soit amendé comme suit :—

2. Le jour de l'affichage d'un bill en vertu de cette règle, le député-greffier fera annexer aux Votes et Délibérations du jour un avis de cet affichage.

Que la 61^e règle soit rescindée, et que les numéros des règles suivantes soient changés jusqu'à la 87^e inclusivement.

Que la 71^e règle soit amendée de manière à se lire comme suit :—

Un livre appelé “le Registre des Bills Privés” est tenu, et dans ce livre sont inscrits par le greffier chargé des affaires de ce bureau par le greffier de la Chambre, le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent la passation d'un bill, ou de leur agent, et toutes les délibérations sur ce bill, depuis la pétition jusqu'à sa passation. Cette inscription doit spécifier brièvement chaque procédure de la Chambre ou du comité auquel le bill ou la pétition a été renvoyé, et le jour fixé pour la séance du comité. Le public peut chaque jour avoir accès à ce livre pendant les heures de bureau.

Que la 72^e Règle soit amendée de manière à se lire comme suit :—

Le député greffier fera préparer chaque jour, par le greffier du comité auquel ils auront été renvoyés, des listes de tous bills privés et de toutes pétitions pour tels bills qui doivent être pris en considération par des comités, avec indication de l'heure de la réunion et de la chambre où tels comités doivent siéger ; et ces listes doivent être suspendues dans le couloir.

Que la 120^e Règle porte le numéro 87 et qu'elle soit transférée à la fin de la présente règle 87 qui portera à l'avenir le numéro 86.

☛ Votre comité recommande à la considération de votre honorable Chambre, pour qu'elle soit adoptée, la résolution suivante que le comité est convenu de substituer à la présente 6^e règle qu'elle rescinde.

Que si, à une séance de la Chambre, ou dans un comité, un membre fait remarquer que des étrangers s'y trouvent, M. l'Orateur, ou le président, selon le cas, mettra aux voix la question : que les étrangers reçoivent ordre de se retirer, sans permettre aucun débat ou amendement ; pourvu toujours que M. l'Orateur, ou le président, pourra, quand il le jugera à propos, ordonner que les étrangers se retirent de toute partie quelconque de la Chambre.

Le comité recommande aussi que les ordres sessionnels maintenant publiés avec les règles et ordres de votre honorable Chambre soient à l'avenir des ordres permanents de la Chambre.

Le comité recommande en outre que, durant la présente session, tout avis de motion qui ne sera point pris en considération quand il sera appelé pour la première fois, pourra rester sur la liste des avis ; mais que s'il n'est pas pris en considération quand il sera appelé pour la seconde fois, M. l'Orateur soit requis de mettre à exécution la 25^e règle.

M. Domville présente un bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Tupper*, le nom de M. *Flynn* est substitué à celui de M. *Jones* (Halifax) comme membre du comité auquel a été renvoyé la réponse à une adresse du 21 ultimo, demandant la correspondance entre le gouvernement et l'honorable *Ambrose Shea* concernant une réclamation en rapport avec de l'ouvrage fourni pour la construction du chemin de fer Intercolonial.

Sur motion de M. *Mackenzie*, MM. *Casey* et *Burk* sont ajoutés au comité des chemins de fer, etc., et M. *Mousseau* au comité des comptes publics.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés aux comités respectifs suivants :—

Au comité des banques et du commerce :—

Bill (No. 21) pour amender les actes concernant la compagnie d'assurances et de placements des citoyens ;

Bill (No. 28) concernant la Banque des Artisans.

Au comité des bills privés :

Bill (No. 23) pour amender l'acte 36 *Vic.*, ch. 111, pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Mail* (responsabilité limitée.)

Au comité des chemins de fer, etc. :

Bill (No. 32) concernant le capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour la capitalisation de certaines dettes et obligations.

M. *Smith* présente copie de la correspondance relative à l'enquête touchant la barque "*N. Churchill*."

Sur motion de M. *Blanchet*, il est voté une adresse pour tous rapports d'ingénieurs, rapports de la commission du havre de Québec, documents, correspondances et ordres en conseil se rattachant au choix du site pour la construction d'un bassin de radoub (*graving dock*) dans le port de Québec.

Sur motion de M. *MacKay* (Cap Breton), il est voté une adresse demandant la correspondance avec le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse touchant le transfert projeté de l'embranchement de chemin de fer compris entre Truro et Pictou.

Sur motion de M. *Charlton*, il est voté une adresse demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre britannique à Washington, et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière Niagara, par suite de la construction d'une jetée au milieu du chenal de la dite rivière pour l'aqueduc de la cité de Buffalo, rendant par là cet endroit dangereux pour les navires et les radeaux de bois de construction.

Sur motion de M. *Pope*, il est voté une adresse demandant copie de tous Ordres en Conseil, lettres et télégrammes échangés entre le gouvernement de la Puissance et celui de Manitoba, ou avec tout officier ou autre personne, concernant le secours à donner aux colons, et autres, dans Manitoba, avec indication de la somme affectée, des personnes à qui ce secours doit être donné, et des conditions auxquelles il doit être ainsi donné.

Sur motion de M. *Masson*, il est voté une adresse demandant copie de tous rapports et de toute correspondance avec le gouvernement ou aucun de ses officiers ou toutes autres personnes, depuis le mois de juin 1875, touchant l'état et la condition de la Route Dawson, depuis la Baie du Tonnerre jusqu'à Fort Garry, avec un état du nombre de passagers et de la quantité de fret transportés sur la dite route durant la saison de 1875.

M. *Mackenzie* met devant la Chambre copie des contrats et autres papiers concernant la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

A V I S D E M O T I O N S .

M. *Robitaille*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général demandant à Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre; 1o, un état des réclamations faites par des particuliers ou des corporations en rapport avec la construction du chemin de fer Intercolonial, dans les limites de la province de Québec; indiquant celles de ces réclamations qui ont été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et le montant accordé; indiquant aussi celles qui n'ont pas été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et pourquoi elles ne sont pas réglées.

M. *Baby*—Mercredi prochain—Bill pour amender la loi criminelle relative aux offenses contre la personne.

M. *Bunster*—Jeudi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et celui de la Puissance au sujet de la construction d'une ligne de télégraphe d'Esquimalt à Nanaimo; aussi, les ordres en conseil et la correspondance avec tout autre officier ou personne sur le même sujet.

M. *Tremaine*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire construire une jetée ou un brise-lames du côté nord des Grands Détroits, comté Victoria, Nouvelle-Ecosse.

M. *Tremaine*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire placer des bouées sur le lac Bras-d'Or pour marquer les endroits peu profonds entre les Grands Détroits et Baddeck, et entre Baddeck et les Petits Détroits, chenal St. Patrice.

M. *Tremaine*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de construire une résidence pour le gardien du phare de la Pointe Mackenzie, du côté nord du lac Bras-d'Or, comté de Victoria, N. E., et si oui, quand?

M. *Stephenson*—Mercredi prochain—ADRESSE—Rapports d'ingénieurs, plans, et correspondance en la possession du gouvernement concernant la construction d'un havre à quelque endroit sur le Lac Erié entre la Pointe Rondeau et le village de Clearville, dans le comté de Kent.

M. *Stephenson*—Mercredi prochain—Si une somme d'argent sera placée dans le budget supplémentaire cette année, pour continuer les travaux déjà commencés pour l'amélioration de la navigation du Chenal Ecarté à l'endroit où il rencontre le Lac St. Clair?

M. *Bécharde*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire publier en français le livre intitulé "Laws and Orders in Council affecting the Inland Revenue of Canada, 1875," que vient de publier le département du Revenu de l'Intérieur.

M. *Perry*—Mercredi prochain—Si quelque correspondance a été échangée entre le gouvernement de la Puissance et celui de l'Île du Prince-Edouard au sujet de l'évaluation faite par les commissaires nommés pour évaluer les taxes de certains propriétaires de l'Île du Prince-Edouard, conformément à l'acte pour l'acquisition des terres, 1875.

M. *Dawdney*—Jeudi prochain—S'il a été reçu quelque proposition par le gouvernement de la Puissance de la part de quelque compagnie privée pour construire le chemin de fer de Nanaimo et d'Esquimalt; si oui, combien a-t-on demandé par mille, et le gouvernement a-t-il l'intention d'acquiescer à cette proposition?

M. *Oliver*—Jeudi prochain—Proposera que cette Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes:—

1. Un baril de pommes ou d'autres fruits sera, à partir du 1er juillet 1876, considéré être un baril des dimensions intérieures suivantes, savoir:

Diamètre à chaque bout, dix sept pouces;

Diamètre au milieu de sa longueur, vingt pouces;

Longueur d'un bout à l'autre, vingt six pouces, ou de telles autres dimensions qui puissent donner au baril une capacité de vingt cinq gallons.

2. Tout marché pour la vente ou l'achat de pommes ou d'autres fruits en baril sera pour des barils des dimensions ci-dessus.

3. Toute personne qui emploiera, pour emballer des pommes ou d'autres fruits, pour les vendre, des barils de plus petites dimensions ou de plus petite capacité que celles qui sont ici mentionnées, sera coupable d'une offense, et encourra pour la première offense une amende de cinq piastres par baril ainsi employé, et une amende doublée pour toute offense subséquente.

4. Toutes ces amendes seront imposées et appropriées de la même manière que les amendes le sont en vertu de l'acte des poids et mesures de 1873.

M. *Taschereau*—Mercredi prochain—Bill pour amender l'acte des élections de la Puissance, 1874, et déclarer inéligibles pour élection à la Chambre des Communes, toutes personnes disqualifiées pour élection aux législatures locales.

M. *Tupper*—Mercredi prochain—ADRESSE—Contrats pour le transport des malles entre Wallace, dans le comté de Cumberland, et la station de Grenville, sur le chemin de fer Intercolonial, et pour alimenter les divers bureaux intermédiaires au Pont Wallace, à Six Mile Road, à la Rivière Wallace, à Henderson Settlement, au Pont de Street, à Middleboro et à la tête de la Baie Wallace jusqu'au 1er novembre dernier, alors que le lieu pour livrer les malles fut changé et que la station Wentworth lui fut substitué; aussi, le contrat pour ce dernier service et la somme payée pour cela; aussi, un état indiquant les nouveaux services requis pour alimenter les bureaux ci-dessus mentionnés, et ce qu'ils doivent coûter, avec copie des soumissions reçues pour ces services, et toute la correspondance et les communications avec le département des postes s'y rattachant.

M. *Tupper*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie du contrat récemment conclu pour le transport de la malle entre Wallace et Malagash, dans le comté de Cumberland, avec les soumissions reçues pour cela, et les annonces demandant des soumissions pour le dit service, spécifiant où et quand ces annonces ont été publiées; aussi, un état de la somme précédemment payée pour le même service.

M. *Desjardins*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Correspondance, pétitions et plaintes concernant le service postal dans les localités suivantes, savoir: dans le comté d'Hochelaga, Hochelaga, Côte Visitation, Côteau St. Louis, village St. Jean-Baptiste, Notre-Dame de Grâce, ville St. Henri, côte St. Paul et Ferme St. Gabriel, avec copie de tous ordres départementaux relatifs au dit service postal.

M. *Cimon*—Jeudi prochain—Demandera si c'est l'intention du gouvernement de donner à un de ses ingénieurs les instructions qu'il avait données le printemps dernier à M. *Symmes*, relativement aux travaux qu'il y aurait à faire pour améliorer la navigation dans cette partie de la Rivière Saguenay, appelée "*Bras de Chicoutimi*," vu que M. *Symmes* est décédé avant d'avoir pu exécuter ces instructions?

M. *Cimon*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence demandant 1o. copies des instructions données à François Xavier DeSales Laterrière, écuyer, médecin, de la Malbaie, pour aller vacciner les Sauvages de la côte nord du St. Laurant, dans le comté de Saguenay, pendant l'année 1875; 2o. rapports et comptes produits par le dit François Xavier DeSales Laterrière, écr., à ce sujet, et toutes correspondances entre lui et le gouvernement relativement à ces comptes; 3o. un état des sommes d'argent payés par le gouvernement au dit François Xavier DeSales Laterrière comme tel médecin vaccinateur.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été ce jour affichés comme devant être pris en considération par des comités, le ou après le lundi, 13 du courant, savoir :

Par le comité des banques et du commerce :

Bill (No. 21) pour amender les actes concernant la compagnie d'assurances et de placements des Citoyens;

Bill (No. 28) concernant la banque des Artisans.

Par le comité des chemins de fer, etc :

Bill (No. 32.) concernant le capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour la capitalisation de certaines dettes et obligations.

Par le comité des bills privés :

Bill (No. 23) pour amender l'acte 36 Vic., chap. 111, pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Mail*, (responsabilité limitée.)

No. 17.

OTTAWA, LUNDI 6 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 18.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 7 MARS 1876.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :---

Du révérend *V. N. Vigneulle* et autres, de la société des frères des écoles chrétiennes en Canada ;
De *R. A. R. Hubert*, président, et autres, directeurs provisoires de la banque St. Jean-Baptiste ; demandant que le délai fixé pour obtenir le certificat du bureau de la trésorerie requis par leur charte soit prolongé d'une année.

De la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée) ; demandant des amendements à son acte d'incorporation et aux divers actes qui amendent ce dernier.

M. Rymal, du comité des ordres permanents, présente le 5^e rapport du dit comité, comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes savoir :---De *R. L. Denison* et autres, membres du comité nommé par les actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant la passation d'un Acte accordant aux actionnaires de la compagnie un plus long délai à l'effet de lui permettre de prélever l'argent suffisant pour payer l'hypothèque du gouvernement, et pour faire certaines améliorations à leur chemin de fer, etc. ;---de l'association des commis-marchands du Canada, demandant certains amendements à son acte d'incorporation ;---de la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie, demandant un acte d'incorporation ;---de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à émettre des bons privilégiés de la manière, pour les montants respectifs et pour les fins, etc., mentionnés dans sa pétition ;---et de la compagnie d'améliorations de l'Outaouais supérieur ; demandant que ses travaux, connus sous le nom d'Estacade du Chenal des Melons et l'Estacade des Allumettes, soient confirmés, et qu'elle soit autorisée à prélever des péages pour les frais d'entretien des estacades aussi bien que pour l'emploi de celles-ci, etc.

M. Macdonald (Toronto) présente un bill (No. 46) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de placements. Seconde lecture, demain.

M. Bourassa présente un bill (No. 47) pour amender l'acte de faillite de 1875. Seconde lecture, demain.

M. Cameron (Victoria, Ont.) présente un bill (No. 48) pour incorporer la compagnie nationale de prêts et d'assurances sur la vie du Canada. Seconde lecture, demain.

M. Macdougall (Elgin) présente un bill (No. 49) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer l'association des commis voyageurs du Canada. Seconde lecture, demain.

M. White (Renfrew) présente un bill (No. 50) pour étendre l'acte de la dernière session intitulé : " Acte concernant la compagnie des améliorations de l'Outaouais supérieur. Seconde lecture, demain.

Le bill (No. 7) concernant les territoires du Nord-Ouest et pour former d'une partie d'iceux un territoire séparé, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 5) pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

Le bill (No. 6) pour établir de nouvelles dispositions pour l'institution de poursuites contre la couronne par pétition de droit, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

M. Cartwright met devant la Chambre un état des placements à Londres, 15 juin 1875

Sur motion de M. Domville, l'ordre de la Chambre d'hier pour la seconde lecture du bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord est déchargé, et le bill est retiré.

M. Cartwright propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. Workman propose pour amendement que tous les mots après "que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " cette Chambre regrette beaucoup d'apprendre que le gouvernement n'ait pas proposé à cette Chambre une politique de protection pour nos différentes et importantes industries manufacturières, le capital considérable maintenant employé à ces industries, et leur présente dépression rendant nécessaire une telle politique pour les rendre de nouveau prospères.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 8 mars 1876.

Et l'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Domville,	Lanthier,	Pinsonneault,
Benoit,	Dugas,	Little,	Platt,
Blain,	Farrow,	Macdonald (Cornwall),	Plumb,
Blanchet,	Ferguson,	Macdonald (Kingston),	Pope,
Bowell,	Flesher,	Macdonald (Toronto),	Robinson,
Brooks,	Fraser,	McDonald (Cap Breton),	Robitaille,
Brouse,	Gaudet,	McDougall (Trois-Rivières),	Rouleau,
Brown,	Gill,	Macmillan,	Stephenson,
Cameron (Victoria),	Haggart,	McCallum,	Tupper,
Caron,	Harwood,	McQuade,	Wallace (Norfolk),
Cimon,	Hurteau,	Masson,	White (Hastings),
Colby,	Irving,	Mitchell,	White (Renfrew),
Cuthbert,	Jetté,	Monteith,	Wood,
DeCosmos,	Jones (Leeds),	Montplaisir,	Workman,
Desjardins,	Kirkpatrick,	Mousseau,	Wright (Ottawa), et
Devlin,	Langevin,	Palmier,	Wright (Pontiac).—64.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Church,	Huntington,	Pozer,
Archibald,	Cockburn,	Jones (Halifax),	Ray,
Aylmer,	Coffin,	Kerr,	Richard,
Bain,	Cook,	Killam,	Ross (Durham),
Bannatyne,	Costigan,	Kirk,	Ross (Prince-Edouard),
Barthe,	Coupal,	Laflamme,	Ryan,
Bécharde,	Cunningham,	Laird,	Rymal,
Bernier,	Davies,	Lajoie,	Scatcherd,
Bertram,	Dawson,	Landerkin,	Scriver,
Biggar,	Delorme,	Langlois,	Shibley,

Blake,	De St. Georges,	Laurier,	Short,
Borden,	DeVeber,	MacDonnell (<i>Invernees</i>),	Sinclair,
Borron,	Dymond,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Skinner,
Bourassa,	Ferris,	MacKay (<i>Cap Breton</i>),	Smith (<i>Peel</i>),
Bowman,	Fiset,	Mackenzie,	Smith (<i>Selkirk</i>),
Boyer,	Fleming,	McCraney,	Smith (<i>Westmoreland</i>),
Buell,	Flynn,	McGregor,	Snider,
Bunster,	Forbes,	McIntyre,	Stirton,
Burk,	Fréchette,	McIsaac,	St. Jean,
Burpee, (<i>St. Jean</i>),	Galbraith,	McLeod,	Taschereau,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gibson,	McNab,	Thibaudeau,
Cameron (<i>Ontario</i>),	Gillies,	Metcalf,	Thompson (<i>Haldimand</i>),
Carmichael,	Gillmor,	Mills,	Thomson (<i>Welland</i>),
Cartwright,	Gordon,	Norris,	Tremaine,
Casey,	Goudge,	Oliver,	Trow,
Casgrain,	Greenway,	Paterson,	Vail,
Cauchon,	Hagar,	Pelletier,	Wallace (<i>Albert</i>),
Charlton,	Higinbotham,	Perry,	Yeo, et
Cheval,	Holton,	Pettes,	Young.—119.
Christie,	Horton,	Pickard,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

4. Pour faire face aux salaires du département de la justice, \$16,200.00.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permission accordée au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1.20 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Masson—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de Québec au sujet d'un échange du vieux château St. Louis, dans la cité de Québec, contre l'hôpital ou les quartiers généraux des officiers sur la rue St. Louis, dans la dite cité; aussi, les ordres en conseil relatifs à cet échange.

M. Langlois—Jeudi prochain—Bill pour empêcher de casser et briser le pont de glace entre Québec et Lévis.

M. Langlois—Jeudi prochain—Proposera que cette Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il soit imposé une pénalité de \$500 sur toute personne qui brisera et cassera le pont de glace entre Québec et Lévis.

M. Macdonnell (Inverness)—Jeudi prochain—ADRESSE demandant un état indiquant le nombre de démissions et de résignations volontaires de maîtres de poste, le nombre et l'étendue de défalcatiions en rapport avec des bureaux de poste dans la Puissance, durant l'année dernière.

M. Domville—Jeudi prochain—ADRESSE demandant les papiers et la correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. G. B. McCreedy* et autres, dans le comté du Roi, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes sur le chemin de fer Intercolonial.

M. McKay (Colchester)—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie des soumissions reçues pour la construction de la station des passagers à Halifax; aussi, un état donnant copie de la correspondance relative aux dites soumissions et aux changements dans les plans et devis, échangée avant ou après la réception des dites soumissions, et indiquant à qui le contrat a été adjudgé et le prix porté au contrat tel qu'adjudgé.

M. Langevin—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir copie de tout nouveau contrat ou de toutes nouvelles instructions données à *F. Barnard*, Ecr., au sujet de la ligne télégraphique en rapport avec la ligne du chemin de fer du Pacifique, et spécialement avec la partie de la ligne qui passe par *Tête Jaune Cache*.

M. Rouleau—Jeudi prochain—Demandera au gouvernement si c'est son intention de changer les conditions du contrat de la poste entre St. Anselme et St. Malachie, comté de Dorchester, de manière que les malles de Ste. Claire et St. Malachie soient reçues le même jour qu'elles arrivent à St. Anselme.

M. Taschereau—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Si le gouvernement a pris connaissance de certaines nominations faites par le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, depuis l'année 1869, de juges de cours de district et de comté, ayant juridiction en dernier ressort, au civil et au criminel, dans la dite province, sous le nom de "magistrats de district" et si les dites nominations n'ont pas été faites en violation des dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," et en usurpation des pouvoirs exclusivement réservés au Gouverneur-Général du Canada par le dit acte?

M. Taschereau—Jeudi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local de la Province de Québec au sujet de la nomination par le lieutenant-gouverneur de la dite Province, en conseil, de certains juges de Cours de District et de Comté, ayant juridiction en dernier ressort, au civil et au criminel, sous le nom de "Magistrats de Districts."

M. Flynn—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'envoyer un dragueur, durant la prochaine saison pour creuser l'entrée du Havre Fourche.

M. Blake—Jeudi prochain—Bill à l'effet d'établir d'autres dispositions pour la poursuite plus prompte, dans certains cas, des personnes accusées de félonie et de misdemeanor dans la province d'Ontario et dans celle de Québec.

M. Pelletier—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de changer le mode d'exercice militaire, et si la formation de camp dans chaque district militaire doit être continuée.

M. Cunningham—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de nommer un juge de la cour de comté pour le district de New Westminster, Colombie Anglaise, et si oui, quand?

M. *Tupper*---Jeudi prochain---Si les boîtes pour le département canadien de l'exposition de Philadelphie ont été données à l'entreprise par soumission ou par arrangement privé? Dans le premier cas, qui a été le soumissionnaire heureux, et dans le second cas, avec qui l'arrangement a-t-il été pris?

M. *Cartwright*---Jeudi prochain---Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter que les actes concernant les billets de la Puissance s'appliqueront aux provinces de l'Île du Prince Edouard, de la Colombie Anglaise et de Manitoba respectivement, et que ces billets auront cours légal dans les dites provinces comme dans les autres provinces de la Puissance.

M. *Mitchell*---Jeudi prochain---ADRESSE demandant les papiers et la correspondance échangés entre tout individu et tout département du gouvernement au sujet de la compagnie d'assurances mutuelle contre le feu de Clifton, ou entre tout officier de la dite compagnie et le gouvernement; aussi, copie de toute licence accordée par le gouvernement à la dite compagnie, avec un état du montant du dépôt, s'il en est, fait par la dite compagnie entre les mains du gouvernement, et si ce dépôt est disponible en faveur des créanciers de la dite compagnie pour les dettes de cette dernière; aussi, un état faisant voir si la dite compagnie s'est conformée aux exigences de la loi relative aux compagnies d'assurances.

No. 18.

OTTAWA, MARDI 7 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 19.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 8 MARS 1876.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Robert Cassels* et autres, directeurs provisoires de la banque des Provinces-Unies; demandant la *pas-*sation d'un acte pour l'autoriser à changer le nom de la dite banque en celui de la banque de Londres et du Canada, et pour d'autres fins.

De *James G. Ross* et autres, de la cité de Québec; demandant que les polices d'assurance sur la vie soient rendues non confiscales par la loi, et que sur cessation du paiement de la prime l'assuré ait droit à une rémunération en argent ou une partie du montant de la police.

M. Baby présente un bill (No. 51) pour amender la loi criminelle relative aux offenses contre la personne.—Seconde lecture, demain.

M. Oliver présente un bill (No. 52) pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada à émettre des actions privilégiées.—Seconde lecture, demain.

M. Taschereau présente un bill (No. 53) pour amender l'acte des élections de la Puissance, 1874, et pour déclarer inéligibles à la Chambre des Communes toutes personnes inéligibles aux législatures locales.—Seconde lecture, demain.

M. Workman présente un bill (No. 54) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique.—Seconde lecture, demain.

M. Mackenzie présente un bill (No. 55) concernant le chemin de fer Intercolonial.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de *M. Blanchet*, il est voté une adresse à Son Excellence demandant un rapport indiquant le nombre de causes intentées devant la Cour Suprême, et le nombre de jugements rendus par la susdite Cour.

M. *Oliver* propose qu'il soit *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état indiquant le montant de la perte encourue pour le département des postes, par l'envoi, libres de droits de poste, durant leur dernière session, de pétitions et d'adresses aux législatures d'Ontario et de Québec; aussi, par l'envoi, francs de port, des votes et délibérations et de tous autres papiers imprimés par ordre des dites législatures.

Et les débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *McDonald* (Cap Breton), il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état détaillé de tous les deniers reçus (avec les comptes qui en ont été rendus au gouvernement) par M. *Henry Mitchell*, maître de havre du Port de Glace Bay, Cap Breton, spécifiant le temps auquel ces comptes ont été rendus et les deniers reçus; aussi, copie de toutes instructions données au dit officier, et le montant du salaire qu'il reçoit, et mentionnant si ce salaire est fixe ou s'il consiste en honoraires.

Sur motion de M. *Farrow*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir sur l'industrie du sel en ce pays, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, cinq membres devant être un quorum de ce comité, lequel comité devant se composer de M.M. *Farrow, Monteith, Trow, Horton, Orton, Killam, Greenway, Higinbotham, Paterson, Domville* et *McCallum*.

Sur motion de M. *Brouse*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état indiquant les noms des occupants de terres sur les Iles du St. Laurent, entre Brockville et Gananoque, appelées les Mille Iles, le nombre d'acres possédées par chacun des dits occupants et la valeur et estimation de chaque acre ainsi occupé.

Sur motion de M. *DeCosmos*, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre par l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état indiquant les soumissions reçues en 1875 pour le transport des malles entre Victoria et San Francisco, avec copie de toute correspondance relative aux dites soumissions et au service postal en général; aussi, copie du contrat pour l'accomplissement du dit service.

Aussi, pour obtenir la correspondance ou les rapports en la possession du gouvernement touchant la perte du steamer "Pacific."

Aussi, pour obtenir un état indiquant les sommes payées en 1875-6 pour le transport du fret et des passagers, dans la Colombie-Anglaise, appartenant à l'exploration du chemin fer canadien du Pacifique, indiquant aussi le prix du fret par livre, empaqueté ou transporté par wagon, la distance qu'il a été transporté et quand il l'a été,—le prix payé pour chaque passager, la distance qu'il a été transporté et quand il l'a été,—les personnes, autres que des Sauvages, à qui ce prix peut avoir été payé; aussi, copie de toutes soumissions et demandes de soumissions pour le transport du dit fret et des dits passagers; copie de toutes instructions départementales données au paie-maître ou à l'ingénieur en chef chargé de la division ouest du chemin de fer canadien du Pacifique, ou de toute correspondance relative à la passation de contrats donnant le transport du dit fret et des dits passagers à une ou plusieurs personnes.

Sur motion de M. *Thomson* (Welland) il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état complet de tous les droits perçus sur les locomotives ou sur des parties de locomotives depuis le 1er juillet 1867, avec les noms des importateurs; aussi, un état indiquant quelle remise de droit a été faite sur des locomotives ou sur des parties de locomotives jusqu'à la date des états déjà devant le Parlement.

M. *McDonald* (Cap Breton) propose de résoudre qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir la correspondance relative à la démission de M. *McDougall*, maître de poste, Chris mas Island, Cap Breton, et aussi la correspondance relative à la nomination de son successeur.

Et des débats s'ensuivant, à 6 heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures, P. M.

7.30 P. M.

(L'ordre du jour pour les Bills Privés est appelé en vertu de la 19^e règle.)

Les bills suivants sont lus une second fois, et renvoyés à des comités, comme suit :

Au comité des bills privés, savoir :—

Bill (26) pour autoriser la compagnie manufacturière de Welland Vale à obtenir un prolongement de ses lettres patentes pour une douille connue sous le nom "Rodden's improved capped ferrule or socket."

Bill (No. 43) pour amender l'Acte 38 *Vic.*, ch. 93, pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz.

Au comité des banques et du commerce, savoir :—

- Bill (No. 27) pour incorporer la compagnie écossaise-canadienne de prêts ;
 Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du Canada ;
 Bill (No. 35) pour autoriser les actionnaires de la Société Provinciale Permanente de construction et d'épargnes à changer son nom ;
 Bill (No. 38) pour amender l'acte incorporant la compagnie de construction de navires du Canada ;
 Bill (No. 41) pour accorder à la compagnie de Crédit Foncier du Canada de plus amples pouvoirs pour emprunter et prêter, et pour d'autres fins y mentionnées.

Au comité des chemins de fer, etc., savoir :—

- Bill (No. 33) à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer le chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac Ontario, et pour d'autres fins ;
 Bill (No. 35) à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer le pont du Canada et de la rivière Détroit ;
 Bill (No. 40) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton.

(Bills et Ordres Publics.)

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion proposée par M. Orton, et qui est comme suit :—
 M. Orton propose qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner la question des intérêts agricoles de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre, — le dit comité devant se composer de MM. McGregor, Wallace (Norfolk), Stephenson, Ferguson, Biggar, Harwood, Ross (Prince-Edouard), Monteith, Burk, Montplaisir, McQuade, Cunningham, Farrow, Coupal et de l'auteur de la motion.

M. Mackenzie propose pour amendement que le nom de M. Burpee (Sunbury) soit substitué à la place de celui de M. Ferguson, le nom de M. Ray à la place de celui de M. Monteith, et le nom de M. Sinclair à la place de celui de M. McQuade.—Adopté.

La motion principale est alors adoptée telle qu'amendée, et le comité est nommé en conséquence.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. Cook à l'effet que le bill (No. 16) pourvoyant à l'examen, etc., des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que sur des bateaux à vapeur soit maintenant lu une seconde fois.

Après quelques débats ultérieurs, M. l'Orateur décide que la motion n'est point dans l'ordre attendu que le bill concerne le commerce, et qu'il aurait dû prendre origine par résolutions en comité général, et que de plus il impose des amendes et peines, et qu'il exige le paiement d'un honoraire, ce qui ne peut être fait qu'avec le consentement de la couronne.

Le dit ordre est alors déchargé, et le bill est retiré.

M. Cameron (Cardwell) propose que le bill (No. 10) pour amender la loi relative à la procédure criminelle soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Jeudi, 9 mars 1876.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée, et le bill est en conséquence lu une seconde fois.

Sur motion de M. Cameron (Cardwell), le dit bill est alors renvoyé à un comité spécial composé de MM. Cameron (Cardwell), Baby, Irving, Laflamme, MacDonnell (Inverness), Palmer et Scatcherd.

M. Burpee présente la réponse à une adresse du 23 ultimo, demandant la correspondance relative à la non-admission d'huiles de poisson, et de poissons de toutes sortes de provenance colombienne dans les Etats-Unis, libres de droits, en vertu du traité de Washington du 8 mai 1871.

Aussi, la réponse à une adresse du 24 ultimo, demandant un état indiquant le nombre de tonnes de charbon de terre importé en Canada durant l'année dernière des Etats-Unis, et copie de la correspondance entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis au sujet de la réimposition du droit par ceux-ci imposé sur le charbon de terre exporté du Canada aux Etats-Unis.

Aussi la réponse à une adresse du 15 ultimo, demandant la copie de l'ordre en conseil ou autre document fixant le salaire de Damase Hudon, Ecr., comme sous-collecteur des douanes à Chicoutimi, et 2o. un état indiquant les divers montants perçus par le dit Damase Hudon, Ecr., en sa dite qualité, du 1er mai 1875 au 1er novembre 1875, et les montants payés par lui en conséquence.

Aussi, la réponse à une adresse du 23 ultimo, demandant tous Ordres en Conseil, minutes du Conseil, papiers échangés avec le gouvernement impérial, et toute correspondance concernant la présentation et la passation dans le Parlement Impérial de l'acte chap. 38, de la 33e et 39e années du règne de Victoria intitulé : "Acte pour lever certains doutes à l'égard du Parlement du Canada quant à la clause 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

Et aussi, une copie des documents supplémentaires se rattachant à un état mis devant la Chambre, jeudi le 6 avril 1875, concernant des droits remis à la compagnie du grand chemin de fer Occidental, avec un index pour la gouverne de l'imprimeur touchant la manière d'imprimer les dits documents.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les Votes et Délibérations d'hier, mardi, 7 mars courant, page 130, l'amendement de M. *Workman*, à la motion de M. *Cartwright* à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, doit se lire comme suit :—

M. *Workman* propose pour amendement que tous les mots après "que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : "cette Chambre regrette beaucoup d'apprendre que le gouvernement n'ait pas proposé à cette Chambre une politique de protection plus forte pour nos différentes et importantes industries manufacturières, le capital considérable maintenant employé à ces industries, et leur présente dépression rendant nécessaire une telle politique pour les remettre dans un état de prospérité."

AVIS DE MOTIONS.

M. *Fiset*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant le nom des divers évaluateurs qui ont été employés sur l'Intercolonial dans les comtés de Temiscouata et de Rimouski, pour l'achat des terrains, l'évaluation des dommages, etc. ; la durée de l'emploi de chacun de ces évaluateurs, et le montant du salaire payé à chacun d'eux.

Aussi, une liste de toutes les réclamations filées au gouvernement pour les dommages causés soit par l'expropriation des terrains, soit par le passage de la ligne du chemin de fer dans les deux dits comtés ; le montant alloué par les évaluateurs pour chacune de ces réclamations, mentionnant les noms de ceux qui ont accepté les offres qui leur ont été faites, et les noms de ceux qui les ont refusés.

M. *Wallace*—Vendredi prochain—Qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir toute correspondance avec le maître-général des postes ou avec son département au sujet des accusations portées contre le maître de poste de Bloomsbury, dans le comté de Norfolk ; aussi, les témoignages pris par l'inspecteur qui s'est enquis sur les dites accusations, avec son rapport sur ce sujet.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ADRESSE—Correspondance et communications entre le gouvernement du Canada et le collecteur des douanes au port de Québec, ou toute autre personne au sujet de la violation durant la saison de 1875, de l'Acte concernant les chargements pris sur les ponts des navires, 36 Vic., ch. 56, par la barque "N. Churchill ;" aussi, toute communication entre le gardien du port de Québec et le commissaire des douanes du dit port au sujet de cette violation ; aussi, le record officiel de toute enquête tenue par le dit collecteur, et des mesures prises pour connaître la vérité des accusations relatives à la violation de la dite loi ; aussi, un état de toutes mesures prises par le dit collecteur ou autre officier du gouvernement pour connaître la vérité touchant les accusations susdites ; aussi, copie de tous certificats fournis par les officiers de la douane, s'il en est, et requis par les clauses 5, 6 et 7 du dit Acte, avant le congé de tout navire ; aussi, copie de toutes procédures ou de tout jugement contre le maître du dit navire pour violation ou de la dite loi.

M. *Kirkpatrick*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de l'état faisant connaître la dette du Canada, tel que publié à Londres le 19 octobre 1875 par l'Hon. Ministre des Finances, quand il s'est agi de placer le dernier emprunt sur le marché anglais.

M. *Robillard*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Demandant si *Atanhase Branchand*, Ecuier, Avocat, de Montréal, a jamais versé entre les mains du Receveur Général une somme de \$619.68 que le dit *A. Branchand* a retiré du Shérif du district de Beauharnois le 4 janvier 1868 comme montant de la collocation de sa Majesté dans une cause sous le numéro 269, Cour Supérieure, Beauharnois, dans laquelle Le Très Honorable *Edward Ellice* était demandeur contre *W. A. N. Noel* et autres, défendeurs, suivant procuration à lui donner en date du 1er juillet 1867?—Quelles démarches ont été faites pour forcer le dit *Branchand* à rembourser la dite somme ? Et si la dite somme n'est pas encore remboursée, quelle est la raison du retard ?

M. *McDonald*, (Cap Breton)—Vendredi prochain—ADRESSE—Etat indiquant les nom de tous navires à l'égard desquels le maître du havre a perçu des droits, durant l'année expirée le 31 décembre 1875, au port de Little Glace Bay, N. E., et le montant des honoraires perçus sur chaque navire et la date à laquelle chaque droit a été perçu.

M. *McDonald* (Cap-Breton)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'affecter une somme d'argent pour la construction d'un brise-lames au port de Main-à-Dieu, N.E., cette année.

M. *Pelletier*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'étendre le système de distribution gratuite des lettres à St. Sauveur, l'un des faubourgs de la cité de Québec.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont été ce jour affichés comme devant être pris en considération par des comités, le ou après le mercredi, le 15 mars courant, savoir :

Par le comité des banques et du commerce :

- Bill (No. 27) pour incorporer la compagnie écossaise-canadienne de prêts ;
- Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles du Canada ;
- Bill (No. 36) pour autoriser les actionnaires de la Société Provinciale Permanente de construction et d'épargnes à changer son nom ;
- Bill (No. 38) pour amender l'acte incorporant la compagnie de construction de navires du Canada ;
- Bill (No. 41) pour accorder à la compagnie de Crédit Foncier du Canada de plus amples pouvoirs pour emprunter et prêter, et pour d'autres fins y mentionnées.

Par le comité des chemins de fer, etc. :

- Bill (No. 33) à l'effet de prolonger le délai pour prolonger et terminer le chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac Ontario et pour d'autres fins.
- Bill (No. 35) à l'effet de prolonger le délai pour commencer et terminer le pont du Canada et de la rivière Détroit.
- Bill (No. 40) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton.

Par le comité des bills privés :

- Bill (No. 26) pour autoriser la compagnie manufacturière de Welland Vale à obtenir un prolongement de ses lettres patentes pour une douille connue sous le nom "*Rodden's improved capped ferrule or socket*";
- Bill (No. 43) pour amender l'Acte 38 Vic., ch. 93, pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz.

OTTAWA, MERCREDI 8 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

IN LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1876.

No. 20.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 9 MARS 1876.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Francois Pouliot*, maire, et autres, de St. Michel, comté de Bellechasse; demandant l'établissement de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du Golfe St. Laurent, et que ces télégraphes s'étendent jusqu'aux provinces maritimes.

De la Banque St. Laurent; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de Banque Modèle du Canada, et pour amender autrement sa charte.

D'*Edouard J. Jones*, de la cité de Toronto et de *William Chaplin*, de la cité de St. Catherine; demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser le renouvellement et la prolongation de la durée de certaines lettres patentes qui leur ont été accordées ainsi qu'à la compagnie manufacturière de Welland Vale pour une amélioration connue sous le nom de "sabot coiffé amélioré de *Rodden*."

De la chambre de commerce d'Hamilton; demandant que le tarif soit modifié de manière à protéger les intérêts manufacturiés de la Puissance.

De *Philip Loggie* et autres, pêcheurs et autres, de Miramichi, N. B.; demandant que les règlements de pêche récents imposant une taxe sur le saumon et la perche soient abrogés, et que les droits des pêcheurs soient maintenus.

D'*Herbert Bell*, arpenteur, et autres, de l'île du Prince-Edouard; demandant certains amendements à l'Acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux territoires du Nord-Ouest en ce qui a rapport à l'établissement d'écoles séparées dans ces Territoires.

M. *Maskenzie* remet un message de Son Excellence, lequel est lu comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes une certaine correspondance relative à l'insuffisance du traité d'extradition existant entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 8 mars 1876.

M. *Tupper*, du comité spécial auquel a été renvoyée la réponse à une adresse du 21 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et l'hon. *Ambrose Shea* au sujet d'une réclamation en rapport avec de l'ouvrage fourni pour la construction du chemin de fer Intercolonial, présente un rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité, après avoir soigneusement examiné la correspondance et entendu le témoignage de l'hon. *Ambrose Shea* et celui du très-hon. Sir *John A. Macdonald*, en est venu unanimement à la conclusion que les allégations de la demande de M. *Shea* sont en substance correctes, et qu'il a un juste droit au remboursement du montant réellement dépensé par lui (et qui est encore dû) pour se procurer des journaliers à Terre-neuve et les envoyer travailler sur le chemin de fer Intercolonial.

Sur motion de M. *Young*, le rapport du maître général des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1875, est renvoyé au comité des comptes publics.

M. *Colby* présente un bill (No. 56) pour permettre à *Ozro Merrill* d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations dans les navettes des machines à coudre.—Seconde lecture, demain.

M. *Blake* présente un bill (No. 57) pour établir d'autres dispositions pour la poursuite plus prompte, dans certains cas, de personnes accusées de félonie et de *misdemeanor* dans les provinces d'Ontario et de Québec.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Rouleau*, il est voté une adresse à Son Excellence demandant :

1o. Une liste de tous les employés, soit permanents, soit temporaires, des Départements Publics suivants à Ottawa : des Travaux Publics, du Receveur Général, des Finances, des Postes, de la Milice, des Douanes, du Revenu de l'Intérieur, du Secrétaire d'Etat, de la Marine et des Pêcheries, de la Justice, de l'Intérieur, et de l'Agriculture et des Statistiques, avec le salaire de chacun de ces employés ;

2o. Un état indiquant le *bonus* accordé à chacun des employés ci-dessus pour l'année expirée le 30 juin 1875, et quelle partie de la somme votée à cette fin, dans la dernière session de ce Parlement, a été ainsi distribuée parmi tels employés ;

3o. Copies de tous Ordres en Conseil, rapports ou documents accordant tel *bonus*, à chacun des dits employés, et faisant voir sur quelle bête tel *bonus* a été distribué parmi ces derniers.

Sur motion de M. *Cimon*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copies des documents suivants concernant l'entreprise et la construction par Messieurs *Piton* et Compagnie, contracteurs de certaines bâtisses pour le gouvernement fédéral, à la Grosse Ile, savoir :—

1o. Correspondance entre *Piton* et Cie., et le Département des Travaux Publics.

2o. Rapports de Messieurs *Lepage*, *Scott*, *Peachy* et *Gauvreau*, architectes et ingénieurs civils, et correspondance de ces Messieurs entre eux et le département des Travaux Publics.

3o. Rapports de M. *Scott* après sa visite sur les lieux, et rapports du même sur les différents rapports à lui référés ;

4o. Rapports de *J. B. St. Michel* à M. *Lepage* ;

5o. Comptes de *Piton* et Cie., transmis au département des Travaux Publics ;

6o. Etat détaillé des montants payés par le département des Travaux Publics à *Piton* et Cie.

Sur motion de M. *Robitaille*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de la possibilité d'établir un système télégraphique sous-marin et de la nécessité de l'établissement d'un tel système dans les eaux du golfe et du fleuve St. Laurent et dans les eaux du voisinage du golfe—le dit comité se composant de MM. *Robitaille*, *Mitchell*, *Langevin*, *Short*, *Ray*, *Blain*, *Smith*, (*Selkirk*), *Jones* (*Halifax*), *Workman*, *Caron*, *Archibald* et *Charlton*.

Sur motion de M. *Fréchette*, il est nommé un comité chargé d'examiner s'il est possible de naviguer dans le fleuve et le golfe St. Laurent durant la saison d'hiver de manière à obtenir des résultats avantageux, avec pouvoir d'assigner des témoins et de recueillir des preuves,—ce comité devant se composer de M. M. *Fréchette*, *Thibaudeau*, *Goudge*, *Robitaille*, *Davies*, *Macdougall* (*Elgin*), *Pelletier*, *Perry*, *Yeo*, *Langlois* et *Fiset*.

7.30, P. M.

(L'ordre du jour pour les Bills et Ordres publics est appelé en vertu de la 19e règle.)

La Chambre reprend la considération de la motion de M. *McDonald* (*Cap Breton*) à l'effet qu'il soit résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie de toute correspondance au sujet de la démission de M. *McDougall*, maître de poste à *Christmas Island*, *Cap Breton*.

Et des débats s'ensuivant,—

M. *Jones* (*Halifax*) propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et des débats s'élevant sur la motion de M. *Jones*, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

La motion principale étant alors mise aux voix, est adopté, et il est ordonné en conséquence.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Flynn* à l'effet qu'il soit voté une adresse à Son Excellence, pour demander copie du rapport et du plan faits par M. *Perley*, durant l'été de 1873, pour l'agrandissement du canal St. Pierre, avec tous subséquents rapports, ordres en conseil, annonces, soumissions et contrats se rattachant à ces travaux.

Et d'autres débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Cartwright*.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés à des comités comme suit :

Au comité des banques et du commerce :—

Bill (No. 33) pour incorporer la compagnie de garantie du Canada ;

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie nationale de prêts et d'assurances sur la vie du Canada.

Au comité des chemins de fer, etc. :—

Bill (No. 42) pour incorporer la compagnie Royale du pont Albert.

Sur motion de M. *Cartwright*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution concernant les billets de la Puissance et pour étendre les actes y relatifs à l'Île du Prince-Edouard, à la Colombie Anglaise et à Manitoba.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient de décréter que les actes concernant les billets de la Puissance s'appliqueront aux provinces de l'Île du Prince Edouard, de la Colombie Anglaise et de Manitoba respectivement, et que ces billets auront cours légal dans les dites provinces comme dans les autres provinces de la Puissance.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée par la Chambre.

M. *Cartwright* présente alors un bill (No. 58) pour étendre les actes concernant les billets de la Puissance aux provinces de l'Île du Prince Edouard et de la Colombie Anglaise et de Manitoba.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No. 22) pour pourvoir aux salaires des juges de la cour de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 24) pour établir d'autres dispositions au sujet de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier du Canada, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général pour demain.

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution concernant l'Acte du service civil, 1868, et les actes qui l'amendent.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient de décréter que les dispositions de l'Acte du Service Civil du Canada, 1868, et de tous les actes qui l'amendent, ainsi que de l'acte pour mieux assurer l'efficacité du Service Civil du Canada, en pourvoyant à la retraite des personnes qui y sont employées, dans certains cas, et de tous actes qui l'amendent, s'étendront et s'appliqueront à tous les officiers, commis et serviteurs de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Échiquier du Canada au siège du gouvernement.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, adoptée, et renvoyée au comité général auquel a été soumis le bill (No. 24) pour établir d'autres dispositions à l'égard de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier du Canada.

Sur motion de M. *Laird*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution concernant les poids et mesures.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient d'étendre l'Acte 36 *Vic.*, ch. 47, concernant les poids et mesures, et l'Acte 38 *Vic.*, ch. 36, concernant les futailles contenant des liquides marchands, et l'Acte 36 *Vic.*, ch. 48, pour pourvoir à l'inspection du gaz et des gazomètres, à la Province de l'Île du Prince Edouard, comprenant dans cette extension le pouvoir donné au gouverneur en conseil de faire un tarif d'honoraires pour les services accomplis en mettant les dits actes en opération,—et d'abroger les actes de la législature de la dite province qui sont incompatibles avec les dits actes.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée par la Chambre.

M. *Laird* présente alors un bill (No. 59) pour étendre les actes y mentionnés, concernant les poids et mesures, et l'inspection du gaz et des gazomètres, à l'Île du Prince-Edouard.—Seconde lecture demain.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution concernant le paiement d'un octroi à la province de Manitoba.

(*En Comité.*)

Résolu, que sous les circonstances mentionnées dans l'ordre en conseil du 26 octobre 1875, se rattachant à l'état des finances de la province de Manitoba soumis à la Chambre, il est expédient que le Canada paie à cette province comme octroi annuel temporaire une somme de \$26,746.96 par versements semi-annuels, étant la somme nécessaire pour porter son revenu provenant du Canada à la somme de \$90,000 cet octroi devant commencer du 1er juillet 1875 et continuer jusqu'à la fin de l'année 1881.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

M. *Mackenzie* présente alors un bill (No. 60) pour pourvoir au paiement d'un octroi à la province de Manitoba.—Seconde lecture demain.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Costigan—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de nommer un commissaire résidant pour les affaires des Sauvages à Tobique, Nouveau-Brunswick, conformément aux vœux des personnes intéressées dans la réserve des Sauvages en cet endroit, et afin de diminuer les dépenses dans l'administration des affaires de la dite réserve ?

M. Smith (Peel)—Lundi prochain—**ADRESSE**—Correspondance entre le gouvernement et l'association des vigneronns du Canada au sujet de toute infraction, par la dite compagnie, des lois sur le revenu de la Puissance, depuis 1870 ; aussi, un état indiquant la quantité de vin et d'eau-de-vie fabriquée par la dite association depuis la dite période, et le montant des droits d'accise ou de tous autres droits payé sur ce vin et cet eau-de-vie.

M. Dewdney—Lundi prochain—**ADRESSE**—Correspondance entre l'honorable ministre de la marine et des pêcheries et l'agent de ce département dans Victoria, ou toute autre personne au sujet d'une plainte portée par le bureau du chemin de fer canadien du Pacifique, Victoria, pour faire voir l'inconvénient occasionné par le fait de permettre au steamer du gouvernement le "*Sir James Douglas*" de transporter des passagers quand il est engagé par le gouvernement pour transporter les partis d'exploration.

M. Blanchet—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de donner trois malles par semaine à St. Cajetan d'Armagh et à St. Magloire, comté de Bellechasse.

M. Rouleau—Lundi prochain—Demandera au gouvernement quelles sont les raisons pour lesquelles le writ de l'élection de Dorchester n'a été émis que plusieurs mois après le jugement qui annullait l'élection qui avait eu lieu en 1874.

M. Cunningham—Lundi prochain—**ADRESSE**—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Colombie Anglaise au sujet de la nomination d'un juge de la cour de comté pour New Westminster, Colombie Anglaise.

M. Costigan—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie des instructions adressées à l'inspecteur des bureaux de poste dans le Nouveau-Brunswick, et des instructions envoyées par cet inspecteur au maître de poste des Grandes Chûtes, N. B., et aussi copie de tout rapport du dit inspecteur au sujet de l'octroi de mandats sur la poste par le maître de poste d'Edmonston, N. B., pour lesquels il a accepté des *scrips* privés pour une piastre, pour deux piastres et pour plus, émis par Messrs. *E. D. Jewitt* et Cie., St. Jean, N. B., et tirés par ces derniers sur *Jewitt* et *Pitcher*, banquiers, Boston.

M. Bunster—Lundi prochain—Proposera la résolution suivante :

Que, vû que par l'exploration qui a été faite pour la localisation du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaimo, sur l'Île de Vancouver, le gouvernement est en état de choisir ses terres conformément aux conditions *Carnarvon* qui ont été acceptées par le gouvernement du Canada et par celui de la Colombie Anglaise, il est très désirable que le gouvernement de la Puissance prenne de suite des mesures pour faire vendre les terres de la Puissance sur la dite Île, et que le gouvernement donne pour instructions à son agent dans la dite province de disposer des dites terres aux conditions les plus faciles possibles en faveur des personnes qui ont l'intention de s'y établir ou de les acheter.

M. Vail—Lundi prochain—Bill pour amender les actes concernant la milice et la défense du Canada

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont été ce jour affichés comme devant être pris en considération par des comités, le ou après le jeudi, 16 mars courant, savoir :

Par le comité des banques et du commerce :

Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie de garantie du Canada;
 Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie nationale de prêts et d'assurances sur la vie du Canada.

Par le comité des chemins de fer, etc :

Bill (No. 42) pour incorporer la compagnie Royale du pont Albert.

No. 20.

OTTAWA, JEUDI, 9 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET Cie.

1876.

No. 21.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 10 MARS 1876.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la société permanente de garantie et de construction et d'épargnes de Ste. Catherine, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de la compagnie de garantie, de prêts et d'épargnes.

Du conseil de comté du comté d'Ontario, demandant la passation d'une loi pour défendre la fabrication et la vente des liqueurs.

M. Rymal, du comité des ordres permanents, présente le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—de Robert Cassels et autres, directeurs provisoires de la banque des Provinces-Unies, demandant un acte pour les autoriser à changer le nom de la dite banque en celui de la banque de Londres et du Canada, et pour d'autres fins,—de R. A. B. Hubert, président, et autres, directeurs provisoires de la banque Saint Jean-Baptiste, demandant que le délai fixé pour obtenir le certificat du bureau de la trésorerie, requis par sa charte soit prolongé d'une année,—de la Compagnie de prêts et d'agences de Londres et du Canada (responsabilité limitée), demandant certains amendements à son acte d'incorporation et aux divers actes qui l'amendent,—de la banque St. Laurent, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de banque Modèle du Canada, et d'autres amendements à sa charte,—du Rév. M. Vigneulle et autres, de la société des Frères des Ecoles Chrésiennes en Canada, demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de Frères des Ecoles Chrésiennes en Canada,—de James Domville M. P., de la cité de St. Jean, N.-B., marchand, et autres, demandant l'incorporation de la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord,—de la compagnie du Pont sud du Canada, demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer son pont, et d'autres travaux, et pour d'autres fins.

Quant à la pétition de l'honorable M. C. Cameron et autres, de la cité de Toronto, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie nationale de garantie et de placements de Toronto (responsabilité limitée), le comité trouve qu'avis d'une demande à la législature locale de la province d'Ontario a d'abord été publiée par inadvertance, et que l'avis d'une demande au Parlement de la Puissance ne parût qu'à la fin de janvier dans la *Gazette du Canada*, mais que dans le journal local cet avis a été donné pendant tout le temps requis par la règle. Votre comité recommande en conséquence que l'avis soit considéré suffisant.

M. Smith (Westmoreland), du comité des chemins de fer, etc., présente le premier rapport du dit comité rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No. 25) pour amender de nouveau l'acte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais ;

Bill (No. 9) pour amender l'acte 38 *Vic.*, ch. 12, relatif au transport des bêtes à cornes par chemin de fer ou autre mode de transport dans la Puissance du Canada.

Sur motion de *M. Robitaille*, le comité nommé pour s'enquérir de la possibilité d'établir un télégraphe sous-marin, et de l'avantage et de la nécessité d'en établir dans les eaux du golfe et du fleuve St. Laurent, et dans les eaux avoisinantes, obtient la permission de faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et cinq membres devant former le quorum de ce comité.

M. Kirkpatrick présente un bill (No. 61) pour amender l'acte 35 *Vic.*, ch. 108, à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée.)---Seconde lecture, lundi prochain.

M. Oliver présente un bill (No. 62) concernant la compagnie du pont sud du Canada.---Seconde lecture, lundi prochain.

M. Blain présente un bill (No. 63) pour incorporer la compagnie nationale de garantie et de placements du Canada (responsabilité limitée.)---Seconde lecture, lundi prochain.

M. Domville présente un bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord.---Seconde lecture, lundi prochain.

M. Mackenzie présente la réponse à une adresse du 6 du courant, demandant toute correspondance entre le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre britannique à Washington, et le gouvernement des États-Unis, au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière Niagara, par suite de la construction d'une jetée au milieu du chenal de la dite rivière pour l'aqueduc de la cité de Buffalo, rendant par là cet endroit dangereux pour les navires et les radeaux de bois de construction.

Le bill (No. 14) pour mieux pourvoir aux enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes, est lu une seconde fois, considéré en comité général, fait rapport de progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Sur motion de *M. Blake*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution concernant le paiement des frais nécessaires de toute enquête en vertu du bill No. 14.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil d'ordonner le paiement des frais nécessaires de toute enquête en vertu du bill (No. 14) pour établir des dispositions plus efficaces relativement aux enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes; et que tout commissaire qui ne sera pas un juge recevra à la fin de l'enquête, à part ses dépenses de voyage et autres dépenses, telle somme qui sera fixée par le Gouverneur en conseil, et que tout commissaire soumettra au Gouverneur en conseil, après le rapport ci-dessus prescrit, un état du nombre de jours qu'il a été réellement employé à l'enquête avec un compte de ses dépenses de voyage et autres dépenses; et tous paiements autorisés par la présente résolution seront faits à même tous deniers qui pourront être affectés par le Parlement pour les fins des commissions émises en vertu du présent bill.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, adoptée, et renvoyée au comité général auquel a été soumis le bill (No. 14) pour mieux pourvoir aux enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Le bill (No. 29), à l'effet d'établir des dispositions pour le règlement des affaires des banques incorporées insolubles est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Laird*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions concernant les chemins et réserves de chemins dans la province de Manitoba.

(En Comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu* que des chemins d'une chaîne et demie de largeur soient construits en arrière des terres qui font face aux rivières Rouge et Assiniboine, entre ces terres et les lots correspondants "en dehors des deux milles" ou le "privilège du foin" qu'on se propose d'accorder aux propriétaires des dites terres, et entre les lots "en de hors des deux milles" et les sections ou subdivisions légales des sections qui les bornent, et aussi à des distances convenables entre les lots, des chemins d'une chaîne de largeur, "en dehors des deux milles," et courant du front à l'arrière de ces lots; et que pour les terres prises pour ces chemins en dernier lieu mentionnés, le ministre de l'intérieur pourra, à sa discrétion, indemniser les personnes qui en sont propriétaires, au moyen de l'émission de certificats de terre (*scrip*) qui leur seront donnés à raison d'une piastre et cinquante centins l'acre de terrain ainsi fourni.

2. *Résolu* que les dits chemins et toutes les réserves de chemins sur les lignes de blocs arpentés, dans la province de Manitoba, et dans les townships arpentés et subdivisés dans la même province, seront transférés à la dite province pour lui appartenir en propre.

3. *Résolu* que lorsque le Gouvernement du Canada recevra un avis, accompagné de plans et de descriptions détaillés, constatant que les chemins publics dans les établissements des rivières Rouge et Assiniboine, ainsi que ceux communément connus sous le nom de "Grands Chemins des Etablissements" existaient dans les présentes limites de la province lors de la cession des Territoires du Nord-Ouest au Canada, le Gouverneur en conseil pourra les transférer à la province pour lui appartenir en propre, sans préjudice, toutefois, des droits acquis en vertu de lettres patentes pour des terres traversées par ces chemins émises avant la réception de cet avis.

Résolution à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées par la Chambre.

M. *Laird* présente alors un bill (No. 64) concernant des chemins et des réserves de chemins dans Manitoba.—Seconde lecture, lundi prochain.

7. 30, P. M.

(L'ordre pour les Bills privés est appelé conformément à la 19e règle.)

Le bill (No. 37) pour amender l'acte incorporant la compagnie de Crédit Foncier est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Sir *John A. Macdonald* propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *résolu* que cette Chambre regrette que Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé de recommander un remaniement du tarif à l'effet non seulement de rendre moins sensible la stagnation des affaires qu'on déplore dans le gracieux discours du trône, mais aussi d'offrir l'encouragement et la protection qu'il convient aux manufactures et aux industries en souffrance, aussi bien qu'aux produits agricoles du pays.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 11 mars 1876

Et les débats continuant, les dits débats sont ajournés sur motion de M. *Fleming*.

La Chambre alors s'ajourne à 1.20 A. M. jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Norris—Lundi prochain—Correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des réglemens obligeant les navires de l'étranger de se rapporter à la cité de Duncan, Détroit de Mackinan, avant de pouvoir entrer dans le Lac Michigan; aussi, copie de la correspondance au sujet du paiement des droits de tonnage sur tous les navires de l'étranger dans les ports américains.

M. Mitchell—Lundi prochain—Si le gouvernement est entré en arrangement avec quelque personne ou compagnie dans la Province du Nouveau-Brunswick, pour se procurer des rails pour les chemins de fer, et si oui, pour quels chemins de fer, et quelles sont les personnes et compagnies, et les conditions de cet arrangement.

M. Mitchell—Lundi prochain—ADRESSE—Etat indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de lignes d'embranchement.

M. Mitchell—Lundi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses bureaux et toute personne ou compagnie, dans le Nouveau-Brunswick, depuis le 1er janvier 1874, au sujet de l'aide qui doit être donnée pour la construction de chemins de fer dans cette province par la fourniture de rails ou du matériel roulant pour tels chemins de fer.

M. Casgrain—Lundi prochain—Qu'il est expédient d'assimiler entre elles les lois commerciales en force dans les différentes provinces de la Puissance, et d'assimiler en même temps ces lois à celles qui sont en force dans la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, et de préparer un code commercial basé sur les dites lois.

M. Brouse—Lundi prochain—Sur le nombre des personnes qui ont demandé une pension pour leurs services durant la guerre de 1812-15, combien y en avait-il qui était en possession d'une pension payée, soit par le gouvernement britannique, soit par le gouvernement canadien; de plus, pour quelles raisons a-t-on refusé une pension à nos vétérans qui en recevaient déjà une pour blessures reçues durant la révolution canadienne de 1837-38?

M. Schultz—Mardi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire placer une balise ou un phare à l'endroit de l'embranchement de la Rivière Rouge appelé *Sloop Channel*?

M. Mackenzie—Lundi prochain—Bill pour amender l'Acte des chemins de fer de 1868.

M. Scatcherd—Lorsque le bill (No. 32) concernant le capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental et la capitalisation de certaines de ses dettes et obligations sera examiné par le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, il proposera d'y faire les changements suivants ou d'y ajouter les clauses suivantes, savoir:

La compagnie du grand chemin de fer Occidental recevra et transportera sur cette partie de sa ligne qui est comprise entre la cité de London et la jonction du chemin avec le chemin de fer de London, Huron et Bruce, du bois de corde ou du bois de chauffage moyennant un prix ne devant pas excéder, pour le bois sec, 2½ cts. par mille, par corde, char plein, pour toute station étant à une distance excédant 50 milles; et moyennant un prix n'excédant point 3 cts. par corde, par mille, pour toute station étant à une distance de moins de 50 milles, et pour le bois vert, moyennant 2½ cts. par tonne, par mille.—34 *Vic.*, ch. 42, clause 34 Ontario.

La compagnie du grand chemin de fer Occidental donnera en outre, en tout temps, toutes les facilités nécessaires pour faire par le dit chemin de fer le trafic du bois de corde aussi librement que tout autre trafic entre sa jonction avec le chemin de fer de London, Huron, et Bruce et la cité de London.—34 *Vic.*, ch. 42, clause 35, Ontario.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été ce jour affiché comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce, le ou après le vendredi, 17 mars courant, savoir :--

Bill (No. 37) pour amender l'acte incorporant la compagnie de Crédit Foncier du Bas-Canada.

No. 21.

OTTAWA, VENDREDI, 10 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

IN LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MAGLEAN, ROGGER ET CIE.

1876.

No. 22.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 13 MARS 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque des Townships de l'Est, datées le 22 du courant,—et de la banque des Marchands, d'Halifax, datées le 3 du courant, en conformité des dispositions de l'Acte 34 Vic., ch. 5, clause 12.

Aussi, des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Beauce, Chicoutimi, et Saguenay, et dans le comté de Compton, pour l'année 1875.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Rév. *John M. Pike* et autres ; du Rév. *Chas. Tupper, D. D.*, et autres, du Rév. *Job. Shenton* et autres, et de *John Mackinnon* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant l'abrogation de la septième clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation, dans les dits territoires, soit laissé aux législatures locales des provinces.

De *Pierre Poulin*, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, commerçant ; demandant une enquête sur la conduite et les actes de l'hon. *Aimé Lafontaine*, juge de la Cour Supérieure dans et pour le district d'Ottawa.

D'*Alexandre Vidal*, Président, et *Thomas Gales* et *James McCaul*, secrétaires, au nom de la convention de tempérance tenue dans la cité de Montréal le 15ème jour de septembre 1875, et du conseil municipal du comté de Lambton : demandant la passation d'une loi prohibant la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes.

De MM. *H. McLean* et Cie., et autres ; de *John Alexander* et autres, et de *E. V. Mosley* et autres, de Montréal ; demandant certains amendements à l'acte pour établir de meilleures dispositions s'appliquant à toute la Puissance du Canada, relatives à l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.

De la compagnie du gaz d'Ottawa ; demandant la passation d'un acte pour amender son acte d'incorporation pour confirmer une certaine résolution de ses actionnaires, et pour amender et étendre ses pouvoirs d'incorporation.

De *William Thomson* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de prêts et de placements anglo-canadienne (responsabilité limitée.)

De la compagnie des terres anglo-américaine ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à prêter de l'argent à un taux d'intérêt ou d'escompte, en vertu de contrat ou marché qu'elle pourra conclure, n'excédant point huit pour cent par année, dans la Puissance du Canada.

Du Révérend *L. Cameron* et autres, membres de la congrégation de l'église presbytérienne en Canada, à Thamesford, Ontario; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observation du dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics dans la Puissance.

De *M.M. Baldwin* et *Maller* et autres, du comté de Gloucester, province du Nouveau-Brunswick; demandant que les nouveaux règlements de pêche imposant une taxe sur le saumon et la perche soient abolis, et qu'une taxe raisonnable y soit substituée.

De l'association des meuniers de la Puissance; demandant que des droits, correspondant à ceux prélevés par les Etats-Unis sur les produits agricoles de provenance canadienne ou manufacturés en Canada, soient imposés sur les produits semblables importés des Etats-Unis, et qu'une remise de droit soit faite sur l'exportation des grains de l'étranger quand ils sont manufacturés en Canada.

De *C. W. Wetmore* et autres, de la cité de St. Jean, province du Nouveau-Brunswick; demandant à être incorporés sous le nom de la Société maritime d'épargnes et de prêts.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *John Grant* et autres, du comté de Northumberland, province du Nouveau-Brunswick,—et la pétition d'*Alexander Murdock* et autres, de Nepan Inférieur, de Chatham Inférieur et de la Pointe-aux-Chars, comté de Northumberland, province du Nouveau-Brunswick, demandant que certains règlements relatifs à la pêche du saumon à Miramichi et aux pêcheries de l'Île aux Renards et de l'Île du Portage soient maintenant reçues,

M. l'Orateur décide que, conformément à la 86e règle qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page contenant les conclusions de la pétition, les pages contenant les conclusions des dites pétitions ne portent aucune signature quelconque, et qu'elles ne peuvent en conséquence être reçues.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

13 Mars 1876.

Le Comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre, comme étant son troisième Rapport, le rapport du sous-Comité nommé pour examiner les comptes d'impression ainsi que le rapport du greffier du Comité sur les services de l'année dernière, et le bilan des comptes d'impression, qu'il recommande tous respectueusement à la considération des deux Chambres.

Annexé au rapport du sous-Comité se trouve aussi pour l'information du Comité un bilan indiquant le coût des divers services en rapport avec la publication du compte rendu des débats de la Chambre des Communes.

Le tout respectueusement soumis,

GEO. W. ROSS,

Président.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,

(10 Mars 1876.

Le sous-comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes pour les impressions ainsi que le bilan et le rapport du greffier sur les services de l'année dernière, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a soigneusement examiné le bilan, et qu'ayant comparé les sommes entrées au débit comme deniers reçus, avec le certificat de l'auditeur, etc., il a trouvé le tout correct. Il a aussi comparé les sommes entrées au crédit, comme deniers dépensés, avec les comptes acquittés pour les divers services rendus, et il a trouvé pareillement le tout correct. Les comptes d'impression ont été vérifiés par une liasse de documents imprimés durant l'année dernière au dos de chacun desquels documents est inscrit le coût détaillé de son impression. Votre comité a examiné un nombre différent de ces documents pour s'assurer que le coût en est correct.

Un bilan faisant voir le coût des divers services en rapport avec la publication du compte-rendu des débats de la Chambre des Communes soumis pour l'information de votre comité, est annexé au présent rapport.

Le sous-comité recommande que, comme on a maintenant un local convenable pour y déposer le papier d'impression, l'ordre du comité à l'effet qu'un approvisionnement de ce papier pour au moins 6 mois soit gardé en mains pour faire face à toute éventualité, soit strictement exécuté, et que si l'entrepreneur ne peut ou ne veut point, dans la saison la plus avantageuse de l'année pour fabriquer le papier d'impression, faire et fournir, les quantités exigées telles que ci-dessus mentionnées, il soit pris d'autres moyens pour les obtenir.

À l'égard de la reliure des documents de la session durant l'année dernière, le sous-comité désire exprimer son approbation de ce que *M. Mortimer* ait été engagé pour exécuter cet ouvrage, attendu que, dans son opinion, les circonstances du cas, aussi bien que les exigences du service public, justifiaient entièrement ce moyen qu'on a pris pour mettre à exécution la résolution du comité, passée le premier avril dernier, laquelle ordonnait que si les parties auxquelles le contrat pour la reliure avait été donné n'étaient point munies d'un atelier de reliure et du matériel nécessaire pour faire l'ouvrage lorsqu'elles en seraient requises, ce contrat devait être offert au plus bas soumissionnaire ensuite.

Le sous-comité ayant soigneusement examiné les dépenses pour les services d'impression à venir jusqu'à ce jour trouve qu'il est nécessaire de demander un vote supplémentaire pour \$30,000. Cette somme est nécessaire non-seulement pour finir l'ouvrage de la présente session, mais aussi pour faire face au déficit de l'année dernière qui aurait dû être rencontré par un vote supplémentaire à la dernière session, tel que demandé par un rapport du comité. Ce vote ne fut pas recommandé, mais l'argent requis fut avancé et porté au compte de l'appropriation pour la présente année, ce qui fait paraître considérable la présente demande. La somme portée dans le budget pour la présente année 1876-7 est plus considérable que d'ordinaire, mais le comité ne croit pas prudent de demander une somme moindre vu la nature volumineuse des rapports, etc., soumis au Parlement, que l'on fait maintenant imprimer en entier.

GEO. W. ROSS, Président,
J. SIMPSON,
A. W. McLELAN,
J. P. LANTHIER,
M. H. GOUDGE.

BILAN.

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, SESSION 1875.

VERSION ANGLAISE.

Dt.		\$ cts.			Avoir.
1875.	A caisse.....	9,397 42	1875. 16 juin..	Rapport des débats, A. M. Burgess..	\$5,000 00
			22 "	Papier d'impression, James Barber..	1,076 75
			23 "	Impression, C. W. Mitchell.....	3,080 77
			16 oct...	Reliure, A. Mortimer.....	240 00
		9,397 42		Coût total, version anglaise.....	9,397 42

VERSION FRANÇAISE.

		\$ cts.			\$ cts.
1875.	A caisse.....	2,931 99	1875. 25 sept..	Traduction, M. Lanctôt.....	\$1,501 25
			9 oct...	Papier d'impression, James Barber..	103 70
			9 oct...	Impression, MacLean & Roggr.....	1,247 04
			16 oct...	Reliure, A. Mortimer.....	80 00
		12,329 41		Coût total, version française.....	2,931 99
				Coût total de la publication des débats en anglais et en français.....	12,329 41

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 février 1876.

Au Président et aux Membres du Comité conjoint des Impressions :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous présenter le Bilan Annuel du service des impressions parlementaires pour l'année 1874-75, lequel fait voir que le coût de ce service a été de \$57,298.76. Les comptes indiquant la dépense en détail, avec des liasses de l'ouvrage fait, sont prêts pour être soumis au comité d'audition.

Le coût total de la publication des débats de la Chambre des Communes, dans les deux langues, y compris le rapport de ces débats et leur traduction, a été de \$12,329.41.

On a maintenant un total convenable au rez-de-chaussée de la nouvelle bibliothèque pour y placer en sûreté les feuilles imprimées et le papier d'impression, ce qui permet d'y en garder en tout temps un approvisionnement suffisant pour faire face à toutes les éventualités.

Une grande voûte a aussi été préparée pour y garder en sûreté les documents imprimés et les volumes reliés. Ces documents et volumes sont maintenant classifiés et arrangés de manière qu'on puisse y avoir accès et s'en servir sans retard. Cela me permet de faire rapport que le département est dans un état très-satisfaisant, et que bien que l'ouvrage augmente d'année en année, comme on peut le constater jusqu'à un

certain point par le compte des frais de poste, lequel se montait en 1870 à \$423.47 et s'est accru en 1875 jusqu'à la somme de \$1,886.09, le personnel du département est numériquement le même et se compose des mêmes personnes que lorsqu'il a été organisé, et que les employés peuvent en remplir tous les devoirs sans aide *extra*, et qu'ils ont la volonté de le faire.

Je n'ai point à faire de rapport d'une nature qui ne soit pas ordinaire, excepté en ce qui concerne la reliure. A la dernière réunion du comité, durant la dernière session, il fut passé une résolution à l'effet que si la personne à qui le contrat pour la reliure avait été donné n'était point munie, quand la chose serait requise, d'un atelier de reliure et du matériel nécessaire pour exécuter l'ouvrage, ce contrat devait être offert au plus bas soumissionnaire venant après elle. Celle-ci n'était point ainsi préparée lorsque les documents de la session furent prêts, et conformément à cette résolution la reliure fut donnée au plus bas soumissionnaire (M. Hope) venant immédiatement après elle. M. Hope n'ayant point accepté, le contrat fut offert à M. Mortimer qui l'a accepté, et qui a fait l'ouvrage.

M. I. B. Taylor, le dernier entrepreneur des impressions parlementaires est encore engagé, en exécution de son contrat, à terminer l'impression des papiers se rattachant au recensement.

La somme de \$70,000 est insérée dans le budget pour les impressions parlementaires, pour l'année 1876-77. Cette somme est plus élevée que de coutume, mais la somme votée pour l'année dernière n'était point suffisante pour faire face à la dépense. Le comité demandait dans son 8^{me} rapport une somme supplémentaire; cette somme ne fut pas insérée dans le budget, mais il fut émis un mandat pour \$13,000 pour faire face au dit service. Cette somme sera comprise dans l'appropriation pour la présente année, à laquelle il faudra nécessairement en ajouter un autre; mais de combien sera-t-elle? cela dépendra de l'ouvrage de la session. Cela dépendra aussi considérablement, du fait que les divers services sont maintenant accomplis en vertu de nouveaux contrats qui sont tous à des prix plus élevés que les premiers, entraînant en conséquence une dépense plus considérable.

Les informations soumises au Parlement dans les différents rapports, états, etc., deviennent plus volumineuses d'une session à l'autre. Et si ces informations sont imprimées *in extenso* comme cela se fait maintenant; si la distribution se continue sur le même pied qu'à présent, et qu'elle s'accroisse suivant que s'accroîtra la Puissance elle-même, le coût des impressions du Parlement finira par s'élever considérablement.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier, comité conjoint des impressions.

DT. COMPTE DES IMPRESSIONS PARLEMENTAIRES, bilan annuel du 1er juillet 1874 au 30 juin 1875. AV.

	\$ cts.	Pièces justificatives No.	\$ cts.
1875. 1er juillet.			
Valeur du papier en mains depuis la dernière session.....	1,595 34	1	6, 33 21
Montant des mandats émis, impressions parlementaires.....	63,000 00	2	23,599 81
do do Rappports départementaux { \$3,729 29 2,197 35	10,204 63	3	10,075 51
do do Rappports de bills privés.....	476 73	4	3,785 69
Montant reçu de l'impression de la Reine pour papier d'impression.....	169 50		
Impressions, I. B. Taylor, balance du dernier compte.....			
do do MacLean et Roger.....			
do Moins ce qui est retenu comme rep. 20 par c.			
Reliure.....			
Papier d'impression.....			
do en m. depuis la dern. ses. 1,535 34			
Valeur totale du papier en main.....			\$19,017 59
Balance en main pour la prochaine session.....			2,529 35
Coût total du papier employé.....			16,488 24
Balance due à l'entrepreneur sur le dernier compte.....			2,567 29
Papier—Imprimeur de la Reine.....			212 52
Assurance.....			90 00
Salaires.....			2,487 50
Frais de poste.....			1,886 09
Annonces.....			66 34
Lithographies.....			312 50
Divers.....			139 64
Fonds de retraite.....			35 75
Coût total.....			\$67,980 12
Valeur du papier en main.....			2,529 35
Argent en main.....			4,936 73
			\$75,446 20
Coût total comme ci-dessus.....			\$67,980 12
REMBOURSEMENTS:—			
Rappports départementaux.....			\$10,204 63
Bills privés.....			476 73
			\$10,681 36
Coût total, impressions parlementaires.....			\$57,298 76
Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit:			
Le Sénat.....			\$14,532 25
La Chambre des Communes.....			42,766 51
			\$57,298 76

HENRY HARTNEY, Greffier,
Département des impressions du Parlement.

GEO. ROSS, Président
J. O. BUREAU,
J. P. LANTHIER,
M. J. GOUDGE,
J. SIMPSON,
A. W. MOLELAN.

CHAMBRE DE COMITÉ, juillet 1875.
Revisé et trouvé correct,

Balance du papier en main:
545 rames de papier grand, raisin, à \$3.05..... \$1,662 25
754 do papier-ministre, à \$1.15..... 867 10
\$2,529 35

Sur motion de M. *Scatcherd*, la pétition du conseil municipal de la cité de London, présentée ce jour, et demandant que le bill maintenant devant la Chambre concernant la compagnie du grand chemin de fer Occidental du Canada, devienne pas loi à moins qu'il ne contienne une disposition pour obliger la compagnie de transporter du bois de corde sur la partie de sa ligne qui relie la cité de London au chemin de fer de London, Huron et Bruce aux conditions qui sont mentionnées dans la 34^e clause de l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de London, Huron et Bruce, est renvoyée au comité des ordres permanents, ayant rapport à un bill qui doit être examiné par le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

M. *Cameron* (Cardwell) présente un bill (No. 65) pour amender la charte de la banque St. Laurent, et pour en changer le nom.—Seconde lecture, jeudi prochain.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le second et le troisième rapport du comité conjoint des impressions est adopté.

Le bill (No. 25) pour amender de nouveau l'acte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais, est examiné en comité-général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 49) pour amender l'acte pour incorporer l'association des commis voyageurs est lu une seconde fois et renvoyé au comité des bills privés.

Le bill (No. 52) pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada à émettre des actions privilégiées est lu une seconde fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Sur motion de M. *Forbes*, il est voté une adresse à Son Excellence demandant copie de la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial, et entre les gouvernements locaux des provinces maritimes et celui de la Puissance au sujet des certificats de service accordés par la Puissance à des capitaines de la marine marchande avant 1871.

Sur motion de M. *Tupper*, il est envoyé un message au Sénat priant leurs honneurs de transmettre à cette Chambre, pour son information, une copie du rapport fait par un comité spécial de cette Chambre, durant la dernière session, nommé pour s'enquérir de toutes matières se rattachant à la construction d'estacades, de jetées et autres ouvrages sur la Gatineau.

M. *Robillard* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution concernant des droits de quaiage à prélever sur les navires, etc.

Sur ce, M. *Mackenzie* informe la Chambre que Son Excellence étant informée de l'objet de la dite résolution consent à son adoption.

La motion de M. *Robillard* est alors adoptée, et la Chambre se forme en conséquence en le dit comité.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu qu'il soit expédient de décréter que chaque personne qui pourra avoir construit ou qui pourra posséder un quai sur toutes eaux navigables en Canada, aura le droit (si ce quai n'est point situé dans les limites assignées par autorité compétente à une corporation de commissaires de havre, et tant qu'il sera maintenu en bon état et propre à être utilisé par le public,) de prélever sur les navires amarrés à ce quai, et sur toutes marchandises débarquées de ce même quai ou embarquées ou déposées sur icelui (sauf les armes, munitions, accoutrements militaires et autres approvisionnements de guerre pour l'usage du gouvernement ou pour la défense de la Puissance, et sauf aussi les navires qui en sont chargés,) les divers péages et droits mentionnés dans les cédules annexées à l'Acte du Parlement du Canada passé dans la 36^e année du règne de Sa Majesté, chap. 61, sujets au droit du gouverneur en conseil de suspendre en tout temps le pouvoir de percevoir les dits péages et droits, ou d'ordonner la démolition ou l'enlèvement du dit quai, s'il juge qu'il est de l'intérêt du public de le faire.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 2) pour pourvoir à la nomination de sous-inspecteurs de pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Anglaise, sans amendements.

Aussi, adoptant le bill (No. 3) à l'effet d'établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada, avec des amendements.

Sur motion de M. *Gillmor*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de tous permis accordés pour pêcher à la nasse, etc., dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour les années 1874 et 1875; aussi, un état de la taxe perçue chaque année.

Sur motion de M. *McDonald*, (Cap Breton) il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie des soumissions, plans et devis pour la construction d'un phare sur l'Île Guyon, et copie de toute correspondance y relative; aussi, copie du contrat pour la construction du dit phare.

M. *Mitchell* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante devant servir de base à une adresse à Sa Majesté.

Résolu que cette Chambre est d'opinion que toute législation affectant la marine marchande anglaise qui pourra être adoptée par le Parlement Impérial ne devrait point comprendre dans son opération le tonnage canadien, et que si cette législation devait s'appliquer au tonnage canadien, alors elle devrait aussi comprendre le tonnage de l'étranger, afin qu'aucun avantage ne soit donné à ce dernier sur le premier par l'effet de cette législation impériale projetée.

M. *McLeod* propose pour amendement que tous les mots après "que" soient biffés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la dépêche transmise par le gouvernement de la Puissance à Lord *Carnarvon* en date du 8 février 1876 est approuvée, et que cette Chambre a l'espoir que les vues exprimées dans cette dépêche seront adoptées par le Parlement Impérial dans toute législation concernant la marine marchande anglaise."

M. *Langevin* propose pour amendement à l'amendement que tous les mots après "que" dans le dit amendement proposé soient biffés et qu'ils soient remplacés par les suivants: "dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable que le gouvernement continue les efforts faits par le dernier et le présent gouvernement à l'effet d'assurer l'exemption, pour les navires canadiens, des effets de toute législation impériale propre à placer les navires canadiens dans une position désavantageuse, par rapport aux navires de l'étranger dans les ports anglais et de l'étranger."

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Mackenzie*.

M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 23 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada, ou tout membre de ce gouvernement, et la compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet de l'acquisition par la Puissance des terres de la compagnie situées à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans aucune de ces places, et copie de tous ordres en conseil, dépêches et autres papiers concernant cette acquisition.

Il met aussi devant la Chambre, en conformité de l'acte des statistiques des compagnies de chemins de fer, des états, fournis par la compagnie du chemin de fer de Brockville et d'Ottawa,—par la compagnie du chemin de fer de Cobourg, Peterboro' et Marmora,—par la compagnie du chemin de fer du sud du Canada,—par la compagnie du chemin de fer de Midland,—par la compagnie du chemin de fer du nord du Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1875, et par la compagnie du chemin de fer de prolongement nord, de leurs actions et emprunts autorisés, et des sommes reçues à l'égard de leur capital ordinaire et de leur capital privilégié, aussi bien que de leurs débentures, ou de leur dette consolidée, à la date du 31 Déc. 1874, spécifiant le taux pour cent des dividendes pour l'année 1874 sur chacun des dits capitaux, indiquant aussi les emprunts dus le 31 Déc. 18—, classifiés d'après les divers taux pour cent d'intérêt, et le capital souscrit pour d'autres entreprises, etc.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. A. Smith—Mercredi prochain—Bill concernant l'hôpital de la marine et de l'émigration.

M. Blake—Mercredi prochain—Bill pour suppléer à une omission dans l'acte 37 Vic., ch. 42, étendant certaines lois criminelles du Canada à la Colombie Anglaise.

M. Blake—Proposera dans le comité général auquel a été renvoyé le bill pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier du Canada d'ajouter les clauses additionnelles, au dit bill, savoir :

26. Un appel à la Cour Suprême dans toute affaire d'*habeas corpus* sera entendu aussitôt que possible, soit dans les sessions prescrites de la cour soit hors de ces sessions.

27. Dans toute affaire d'*habeas corpus* devant un juge de la Cour Suprême, et dans tout appel à cette cour dans toute affaire d'*habeas corpus*, le juge ou la cour aura le même pouvoir d'admettre à cautionnement, de libérer ou d'emprisonner l'accusé, ou d'ordonner qu'il soit tenu sous garde, ou qu'il soit autrement traité qu'à toute cour, juge ou juge de paix ayant juridiction dans de telles matières dans toute province du Canada.

28. Sur tout appel à la Cour Suprême dans toute affaire d'*habeas corpus*, il ne sera pas nécessaire, ni moins que la cour n'en ordonne autrement, qu'aucun prisonnier au nom duquel tel appel est interjeté soit présent en cour lors de l'audition de la cause ou du prononcé du jugement sur tel appel ; mais le prisonnier demeurera sous la garde de l'officier auquel il était confié ou auquel il avait été remis au moment où l'avis d'appel a été donné, à moins qu'il n'ait été mis en liberté sur cautionnement par ordre de la cour qui a refusé la demande d'appel ou d'un juge de la Cour Suprême ; pourvu toujours que la Cour Suprême pourra, par un bref ou ordre ordonner que le dit prisonnier soit amené devant elle.

29. Les juges de la Cour Suprême ou cinq d'entre eux pourront, en vertu de la 79e clause du dit Acte, faire au besoin des règles et ordres généraux pour régler les frais dans chacune des dites cours en faveur de la Couronne et du sujet et contre eux.

30. Tous frais adjugés à Sa Majesté dans aucune des dites cours seront payés au receveur général, et celui-ci paiera, à même tous deniers qu'il aura en main pour le temps d'alors pour cet objet, ou qui pourront être votés par le Parlement pour cela tous frais adjugés à toute personne contre Sa Majesté.

CERTIORARI.

31. Un bref de *certiorari* pourra, par un ordre de la Cour Suprême, ou par un juge de cette cour, émaner de la dite cour à l'effet de faire produire tous papiers ou toutes procédures prises devant toutes cour, juge ou juge de paix, et qui peuvent être considérés nécessaires dans toute enquête, appel ou procédure devant la Cour Suprême.

Il proposera aussi que la 58e clause du bill soit amendée en ajoutant après les mots "Crown alone," dans la 8e ligne, version anglaise, les mots suivants : "et dans toute cause dans laquelle une demande aura été faite concernant toute matière qui pourrait, en Angleterre, être le sujet d'une poursuite ou d'une action dans la Cour de l'Echiquier contre tout officier de la Couronne ;—et aussi en retranchant les mots "ou tout officier" de la Couronne à la fin de la dite Clause.

M. Caron—Mercredi prochain—Si le gouvernement a payé en entier l'indemnité aux Seigneurs de la province de Québec ; et dans le cas où il n'aurait pas tout payé, s'il doit payer la balance à mesure que les réclamations des Seigneurs seront approuvées : enfin si le gouvernement se propose de payer les tuteurs, sans conditions.

M. Taschereau—Lorsque le bill (No. 24) "Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de la Cour Suprême et de la Cour d'Echiquier du Canada" sera examiné en comité général de toute la Chambre il proposera d'y ajouter les clauses suivantes et d'y faire les amendements ci-dessous, savoir :

"Lorsqu'il y a absence de *quorum* des juges de la Cour Suprême pour entendre et décider une ou plusieurs causes pendantes devant la dite Cour, en conséquence de ce qu'un ou plusieurs des dits juges se trouvent disqualifiés ou incompetents à siéger dans la ou les dites causes, absents du Canada, ou en congé, le registraire, sur la réquisition qui lui en est faite, doit en faire une entrée au registre, et sur l'ordre d'un des juges de la dite cour, doit en notifier le ministre de la Justice.

"Sa Majesté pourra alors nommer, pour remplacer le ou les dits juges pendant la durée de leur inhabilité à siéger, une ou plusieurs personnes étant juges de l'une des cours supérieures dans quelqu'une des provinces formant la Puissance du Canada."

Dans la section 23 de l'Acte 38 Victoria, chapitre XI, après le mot "réglement" ajouter les mots "résolution, procès-verbal, rôle ou autre décision ou ordonnance.

M. Blake—Mercredi prochain—Bill concernant la corruption des témoins dans les procès criminels.

M. Horton—Mercredi prochain—Si le gouvernement a basé le traitement des maîtres de poste sur leurs recettes pour 1874 et 1875 ; sinon, pourquoi pas ?

M. Fiset—Mercredi prochain— ADRESSE demandant la correspondance échangée entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie Nicolas Rioux, dans le comté de Rimouski au sujet de l'im pôt qu'ils paient aux seigneurs pour les journées de corvée.

M. Costigan—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant les recettes provenant de la réserve des Sauvages à Tobique, N. B., et les dépenses au sujet de cette réserve, pour l'année 1875, aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et les Sauvages ou qui que ce soit en leur nom touchant la nomination d'un commissaire résidant.

M. St. Jean—Mercredi prochain—Qu'un comité composé de M. M. *Hilliard Cameron, Laflamme, Brooks, Taschereau, Laurier, Fréchette, Pelletier, Scatcherd, Irving* et de l'auteur de la motion soit nommé pour s'enquérir sur l'administration de la justice dans le district d'Ottawa, dans la province de Québec, et que la pétition de *Pierre Poulin*, Ecr., et autres, du dit district et de la cité d'Ottawa, demandant la mise en accusation (impeachment) et la destitution de l'hon. juge *Louis Aimé Lafontaine* soit renvoyée au dit comité afin qu'il fasse rapport sur le sujet, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. McDonald (Cap Breton)— ADRESSE demandant copie des soumissions, plans et devis pour la construction d'un hôpital de marine à Sydney, Cap Breton, avec indication du montant de chaque soumission, le nom de la personne à qui l'entreprise a été donnée en premier lieu; aussi, le rapport de l'architecte du gouvernement dans l'affaire, et copie de la correspondance annulant le contrat avec le premier entrepreneur avec indication du nom de la personne à qui le contrat a été accordé en second lieu et les raisons pour lesquelles il lui a été accordé.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Les Bills suivants ont été ce jour affichés comme devant être pris en considération par des comité, le ou après le lundi 20 mars courant, savoir :

Par le comité des chemins de fer, etc. :

Bill (No. 52) pour autoriser la compagnie du chemin de fer du sud du Canada à émettre des actions privilégiées.

Par le comité des bills privés :

Bill (No. 49) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer l'association des commis voyageurs du Canada.

No. 22.

OTTAWA, LUNDI, 13 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vieir., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGEE ET C^{IE}.

1876.

No. 23.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 14 MARS 1876.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat de l'élection de *Jean-Baptiste Daoust*, écr., comme représentant du district électoral des Deux-Montagnes.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Jean-Baptiste Daoust, écr., représentant du district électoral des Deux-Montagnes, ayant préalablement prêté le serment exigé par la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. *Huntington* présente, en conformité de l'ordre de la Chambre du 21 ultimo, copie des instructions données à M. *Talbot*, l'un des sous-inspecteurs des bureaux de poste, en rapport avec ses visites au district électoral de Charlevoix durant l'élection fédérale dans le mois de janvier dernier.

Aussi, en conformité de l'ordre de la Chambre du 9 du courant, la correspondance au sujet de la démission de M. *McDougall*, maître de poste de l'île Christmas, Cap-Breton.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir

Etat des biens de la banque du Haut-Canada. (Comme documents de la session seulement);

Etat du revenu et de la dépense à compte du fonds consolidé du 1er juillet 1875 au 10 février 1876. (Pour distribution seulement);

Papiers concernant la position financière de la province de Manitoba.

Etat indiquant la valeur de tous les articles importés des Etats-Unis dans chaque province de la Puissance durant les années 1871, 72 et 73, payant 15, 10 et 5 pour cent de droit respectivement, et un état semblable pour 1873 et 1875 des articles payant 17½ 10 et 5 pour cent etc., etc. (Comme documents de la session seulement);

Etat des balances entre les mains des agents financiers et des différentes banques du Canada et de l'Angleterre le 15 juin 1875 et le 6, 10 et 29 février 1876, etc., etc.

Etat indiquant la nature générale et la valeur de tous les articles manufacturés importés en Canada des Etats-Unis durant les années 1873, 1874, et 1875.

Etat relatif à la non-admission des huiles de poisson et du poisson de toute sorte, de provenance colombienne, dans les États-Unis, francs de droits, en vertu du traité de Washington du 8 mai 1871;

Ordres et minutes du Conseil, papiers et correspondance avec le gouvernement impérial au sujet de l'introduction et de la passation dans le Parlement Impérial de l'Acte 38 *Vic.*, ch. 39, intitulé: "Acte pour lever certains doutes touchant au Parlement du Canada quant à la clause 18 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Correspondance relative à l'insuffisance du traité d'extradition conclu entre la Grande-Bretagne et les États-Unis.

Le Comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Etat officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du Canada, 1875;

Rapport de la géologie et des ressources de la région située dans le voisinage du 49^e parallèle, et comprise entre le Lac des Bois et les Montagnes Rocheuses. (Étant imprimés en brochures ne doivent pas être reimprimés comme documents sessionnels);

Etat indiquant les gages mensuels payés par le gouvernement à chacun des hommes composant l'équipage de la chaloupe des officiers médicaux au port de Québec en 1874 et 1875; aussi, état indiquant le coût total du service de la dite chaloupe, etc.;

Correspondance relative à l'enquête concernant la barque "N. Churchill";

Rapports et autres documents communiqués pour l'inspecteur des bureaux de poste de la province du Nouveau-Brunswick comme étant le résultat de l'enquête faite par cet officier sur la conduite du maître de poste de Sackville;

Etat du nombre de tonnes de charbon importées en Canada des États-Unis durant l'année dernière, et correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis touchant le renouvellement par ce dernier du droit imposé sur le charbon exporté du Canada aux États-Unis.

Ordre en Conseil ou autres documents fixant le salaire de *Damase Hudon*, Ecr., député collecteur des douanes à Chicoutimi, et état indiquant les diverses sommes perçues par le dit *Damase Hudon* du 1^{er} mai au 1^{er} novembre 1875;

Correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis au sujet de l'obstruction de la navigation de la rivière Niagara par la construction d'une jetée pour l'aqueduc de la cité de Buffalo.

Le comité recommande respectueusement en outre qu'après la présente session les votes et délibérations de la Chambre des Communes soient préparés et imprimés de manière à pouvoir être mis sous forme de journal comme les minutes du Sénat le sont à présent, espérant par là obtenir pour résultat de l'économie et une plus prompte expédition de l'ouvrage.

M. Rymal, du comité des ordres permanents, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :

De *William Kersteman* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie de garanties sur hypothèques du Canada,—de la société permanente de construction et d'épargnes de St. Catherine, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à changer son nom en celui de la compagnie de garantie, de prêts et d'épargnes,—de la compagnie du gaz d'Ottawa, demandant la passation d'un acte pour amender et refondre ses actes d'incorporation, pour confirmer certaine résolution de ses actionnaires, etc., et pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs comme corporation,—de *William Thompson* et autres; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements,—de *C. W. Wetmore* et autres, de la cité de St. Jean, N.-B., demandant à être incorporés sous le nom de la Société maritime d'épargnes et de prêts.

Votre comité a examiné la pétition du très-révérend évêque de la terre de Rupert en rapport avec l'église d'Angleterre et du comité exécutif du synode de la dite église, demandant à être incorporés sous le nom du Synode diocésain de l'Église d'Angleterre dans la terre de Rupert, et il ne voit pas qu'il en ait été donné avis; mais les raisons données dans la pétition justifient le comité à recommander que la règle soit suspendue dans ce cas.

Votre comité recommande aussi que la pétition de *Frank Smith* et autres, de la cité de Toronto, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie, et rapportée le 7 du courant, lui soit renvoyée de nouveau pour être ré-examinée.

Sur motion de *M. Kirkpatrick*, la pétition de *Frank Smith* et autres, de la cité de Toronto, demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie, est renvoyée au comité des ordres permanents en conformité de la recommandation du dit comité.

Les bills suivants sont présentés et fixés pour leur seconde lecture à demain, savoir :

Par *M. Young*, No. 66, pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée);

Par *M. Currier*, No. 67, pour amender l'acte incorporant la compagnie du gaz d'Ottawa, pour confirmer une résolution de ses actionnaires à l'effet de placer les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs comme corporation;

Par *M. Vail*, No. 68, pour amender les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada;

Par *M. De Veber*, No. 69, pour incorporer la société maritime d'épargnes et de prêts;

Par *M. Norris*, No. 70, pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de St. Catherine à changer le nom de leur société;

Par M. Cameron (Cardwell), No. 71, pour incorporer le synode de l'église d'Angleterre, diocèse de la Terre de Rupert (et la 51^{ème} règle est suspendue quant à ce bill en conformité de la recommandation du comité des ordres permanents.)

Par M. Mackenzie, No. 72, pour amender l'acte des chemins de fer de 1868.

Le bill (No. 5) pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 31) à l'effet d'établir des dispositions pour le passage des eaux navigables par les compagnies de chemins de fer ou autres compagnies de chemins incorporées par des actes provinciaux est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Le bill (No. 55) concernant le chemin de fer Intercolonial est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 14) pour pourvoir au moyen de mieux s'enquérir de l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est fixé à demain pour sa troisième lecture.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. Cartwright à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides,—et sur l'amendement de Sir John A. Macdonald à l'effet que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que cette Chambre regrette que Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé de recommander un remaniement du tarif à l'effet non seulement de rendre moins sensible la stagnation des affaires qu'on déplore dans le gracieux discours du trône, mais aussi d'offrir l'encouragement et la protection qu'il convient aux manufactures et aux industries en souffrance, aussi bien qu'aux produits agricoles du pays.

Et d'autres débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 15 mars 1876.

Et les débats continuant encore, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. Borden pour être le 1^{er} ordre du jour aujourd'hui.

M. Mackenzie, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le second rapport du dit comité concernant le bill (No. 32) relatif au capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour la capitalisation de certaines dettes et obligations avec des amendements.

M. Laird présente, en conformité de l'ordre de la Chambre du 8 du courant, un état indiquant les noms des occupants de terres sur les Iles du St. Laurent, entre Brockville et Gananoque, appelées les Mille Iles, le nombre d'acres possédées par chacun des dits occupants et la valeur et estimation de chaque acre ainsi occupé.

Aussi, en conformité pareillement d'un ordre de la Chambre, la correspondance entre le conseil des Sauvages des Six Nations et le Département des Affaires des Sauvages au sujet du paiement d'arrérages d'intérêts qui leur appartiennent, et qui ont été placés dans leur fonds général; aussi, un état approximatif indiquant le montant des dits intérêts.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Blake—Jeudi prochain—Bill à l'effet d'amender l'acte pour amender l'acte de faillite de 1875.

M. Young—Jeudi prochain—Si le gouvernement a l'intention de proposer des mesures plus strictes pour l'inspection des états mensuels de nos banques incorporées publiés dans la *Gazette Officielle*?

M. Ross (Middlesex)—Jeudi prochain—Adoption du 4^{me} rapport du comité conjoint des impressions.

No. 23.

OTTAWA, MARDI, 14 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vic., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 24.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 15 MARS 1876.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des anciens de Stratford de l'église presbytérienne en Canada; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observation du dimanche sur les chemins de fer, etc., de la Puissance.

Du révérend *William Grant* et autres; de *F. R. Parker* et autres; du révérend *A. F. Thomson* et autres, et de *Thomas D. Hurt* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de la 11^{me} clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans ces territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

De la chambre de commerce de Lévis; demandant l'établissement d'un système de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du golfe St. Laurent, et que ce système s'étende jusqu'aux rives des provinces maritimes.

De la chambre de commerce de Ste. Catherine; demandant que les droits de douane sur les importations d'articles et de produits de l'étranger qui font une concurrence préjudiciable aux industries canadiennes soient portés à 25 p. cent.

De la chambre de commerce de Montréal; demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la compagnie royale du pont Albert, ne devienne pas loi.

De l'association de la halle des blés de Montréal; demandant que le bill maintenant devant la Chambre pour incorporer la compagnie royale du pont Albert ne devienne pas loi jusqu'à ce que toutes les objections aient été pleinement prises en considération.

M. Blake présente la réponse à une adresse du 8 du courant, demandant un état du nombre de poursuites intentées devant la Cour Suprême, et du nombre de jugements rendus par la dite Cour.

Il met aussi devant la Chambre copie des règles générales préparées par les juges de la Cour Suprême et de l'Echiquier pour régler la procédure de ces cours et pour mettre à effet les autres objets mentionnés dans la 79^e clause de l'Acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier.

M. Huntington présente la réponse à une adresse du 21 ultimo, demandant un état du nombre total de journaux et feuilles périodiques, dans chaque cité et comté de la Puissance, qui ont payé le droit de port imposé sur les papiers expédiés du lieu de leur publication, pour les trois mois expirés le 31 décembre dernier.

M. Mackenzie communique un message de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes, la correspondance, les rapports et autres papiers concernant la construction du chemin de fer du Pacifique.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 14 Mars 1876.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le second rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 8) à l'effet d'amender l'Acte 37 Vic., ch. 51, intitulé : " Acte pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance ;

Bill (No. 19) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de l'Union à changer le nom de la dite société ;

Bill (No. 36) pour autoriser les actionnaires de la société provinciale permanente de construction et d'épargnes à changer le nom de la dite société ;

Bill (No. 38) pour amender l'Acte incorporant la compagnie de construction de navires du Canada.

M. Blake présente les deux bills suivants, dont la seconde lecture est fixée à demain, savoir :

Bill (No. 73) pour suppléer à une omission dans l'acte 37 Vic., ch. 42, étendant certaines lois criminelles du Canada à la Colombie Anglaise ;

Bill (No. 74) concernant la comparution des témoins dans les procès au criminel.

M. Taschereau propose que l'entrée dans les journaux de l'assemblée législative de la province du Canada pour la session de l'année 1866, concernant la production de certains papiers dans l'affaire de la Reine vs. Daoust, à la séance de la Chambre tenue le 4 juillet 1866, soit maintenant lue.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Holton, la pétition de T. Workman et autres, au nom de la banque Métropolitaine de Montréal, présentée ce jour, et demandant la permission de mettre devant cette Chambre une pétition demandant des amendements à la charte de la dite banque, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions pour bills privés, fut lue et reçue.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. Cartwright à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides,—et sur l'amendement de Sir John A. Macdonald à l'effet que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que cette Chambre regrette que Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé de recommander un remaniement du tarif à l'effet non seulement de rendre moins sensible la stagnation des affaires qu'on déplore dans le gracieux discours du trône, mais aussi d'offrir l'encouragement et la protection qui convient aux manufactures et aux industries en souffrance, aussi bien qu'aux produits agricoles du pays.

Et d'autres débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Jeudi, 16 mars 1876.

Et le dit amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Baby,	Dugas,	McDougall (Trois-Rivières)	Pope,
Benoit,	Farrow,	McKay (Colchester),	Robinson,
Blanchet,	Ferguson,	Macmillan,	Robitaille,
Bowell,	Flesher,	McCallum,	Rochester,
Bunster,	Fraser,	McGreevy,	Rouleau,
Cameron (Cardwell),	Gaudet,	Masson,	Schultz,
Caron,	Gill,	Mitchell,	Short,
Cimon,	Haggart,	Monteith,	Stephenson,
Colby,	Harwood,	Montplaisir,	Thompson (Caribou),
Costigan,	Hurteau,	Mousseau,	Tupper,
Currier,	Irving,	Norris,	Wallace (Norfolk),
Cuthbert,	Jones (Leeds),	Orton,	White (Hastings),
Daoust,	Kirkpatrick,	Ouimet,	White (Rensselaer),
DeCosmos,	Langevin,	Palmer,	Wood,
Desjardins,	Lanthier,	Pinsonneault,	Workman,
Devlin,	Little,	Platt,	Wright (Ottawa), et
Dewdney,	Macdonald (Cornwall),	Plumb,	Wright (Pontiac).—70.
Donahue,	McDonald (Cap Breton),		

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Church,	Jones (<i>Halifax</i>),	Pouliot,
Archibald,	Coffin,	Kerr,	Power,
Aylmer,	Cook,	Killam,	Pozer,
Bain,	Coupal,	Kirk,	Ray,
Barthe,	Cunningham,	Laird,	Richard,
Béchar, d,	Davies,	Lajoie,	Rosecoe,
Bernier,	Dawson,	Landerkin,	Ross (<i>Durham</i>),
Bertram,	Delorme,	Langlois,	Ross (<i>Middlesex</i>),
Biggar,	De St. Georges,	Laurier,	Ryan,
Blackburn,	DeVeber,	MacDonnell (<i>Inverness</i>),	Rymal,
Blake,	Dymord,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Scatcherd,
Borden,	Ferris,	McDougall (<i>Renfrew</i>),	Sriver,
Borron,	Fiset,	MacKay (<i>Cap Breton</i>),	Shibley,
Bourassa,	Fleming,	Mackenzie,	Sinclair,
Bowman,	Flynn,	McCraney,	Skinner,
Boyer,	Forbes,	McGregor,	Smith (<i>Peel</i>),
Brouse,	Fréchette,	McIntyre,	Smith (<i>Selkirk</i>),
Buell,	Galbraith,	McIsaac,	Smith (<i>Westmoreland</i>),
Burk,	Gibson,	McLeod,	Snider,
Burpee, (<i>St. Jean</i>),	Gillies,	McNab,	Stirton,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gillmor,	Metcalf,	St. Jean,
Cameron (<i>Ontario</i>),	Gordon,	Mills,	Taschereau,
Carmichael,	Goudge,	Moffatt,	Thompson (<i>Haldimand</i>),
Cartwright,	Greenway,	Oliver,	Thomson (<i>Welland</i>),
Casoy,	Hagar,	Paterson,	Tremaine,
Casgrain,	Hall,	Pelletier,	Trow,
Cauchon,	Higinbotham,	Perry,	Vail,
Cheval,	Horton,	Pettes,	Yeo, et
Christie,	Huntington,	Pickard,	Young.—116.

La motion principale étant alors adoptée, la Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

5. Pour faire face aux salaires du département de la milice et de la défense..... \$35,150.00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Blain—Vendredi prochain—Quelques-uns des miliciens de 1812-15 sont décédés après le vote de la dernière session, mais avant que l'allocation ait été payée; dans ce cas est-ce l'intention du gouvernement de payer cette allocation aux amis ou parents des défunts?

M. Tupper—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toutes soumissions pour le contrat No. 3 des travaux à faire sur le canal Lachine, et copie de toute la correspondance s'y rattachant; aussi, copie du contrat conclu pour ces travaux, avec indication du montant payé pour ce service.

M. Tupper—Lundi prochain—ADRESSE—Etat indiquant les dépenses se rattachant à la perception de droits de douane à Montréal durant les années fiscales 1873, 1874 et 1875 respectivement; aussi un état du revenu perçu à ce port pour les mêmes années respectivement.

M. Cartwright—Vendredi prochain—Bill pour amender certains actes relatifs aux compagnies d'assurance sur la vie.

M. Rouleau—Vendredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant copies de toutes soumissions, correspondance et documents de quelque nature que ce soit, entre l'inspecteur des bureaux de poste pour la division de Québec, le département des postes à Ottawa et aucune autre personne, se rattachant au contrat pour transporter la malle entre la Jonction de Scott, dans le comté de Beauce, et la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester.

No. 24.

OTTAWA, MERCREDI, 15 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vicr., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 25.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 16 MARS 1876.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas Gray*, porteur de bons de première classe de la compagnie du chemin de fer du Canada, demeurant à Glasgow, Ecosse, et de *J. T. H. McEwan*, aussi porteur de bons de première classe de la même compagnie, demeurant à Stirling, Ecosse ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour permettre à la dite compagnie de changer aucunement la position ou les privilèges de ses porteurs de bons avant que ceux qui résident dans la Grande Bretagne aient eu l'occasion d'obtenir toutes les informations possibles touchant les dispositions de l'acte en question et de les examiner.

De l'association des producteurs de fruits d'Ontario ; demandant l'établissement d'un bureau de statistiques des manufactures et du commerce, de manière que des informations correctes soient mises en circulation concernant l'importation et l'exportation des fruits de provenance canadienne.

De la chambre de commerce de St. Catherine, demandant que les droits de douane sur les articles et produits manufacturés à l'étranger qui peuvent concourir avec nos industries d'une manière préjudiciable à ceux-ci, soient portés à 25 pour cent.

Des Dames Religieuses de l'Hôpital de St. Joseph, de l'Hôtel-Dieu de Montréal ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement touchant la banque des artisans ne devienne pas loi à moins qu'il n'y soit inséré une disposition pour sauvegarder les droits des actionnaires contre toute perte ou tout dommage en ce qui concerne leurs actions.

De *J. D. MacGillivray* et autres ; du révérend *Alexander J. Mackichan* et autres ; de *George Walker* et autres ; du révérend *Duncan B. Blair* et autres ; d'*Hector Mackenzie* et autres ; d'*Alexander Mackay* et autres ; du révérend *John Lees* et autres ; de *John Reid* et autres, et du révérend *J. M. Sutherland* et autres, de Pugwash et de ses environs, province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

Du révérend *George O. Gates*, A. B., et autres, du comté de la Reine, Nouvelle-Ecosse ; demandant la passation d'une loi prohibant la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes.

Des commissaires du havre de Montréal ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour incorporer la compagnie Royale du pont Albert ne devienne pas loi.

Des anciens de Bruce de l'église presbytérienne en Canada ; demandant la passation d'un acte pour mieux observer le dimanche sur les chemins de fer, etc., de la Puissance.

D'*Alexander Loggie* et autres, pêcheurs, et autres, de Miramichi, Nouveau-Brunswick ; demandant que les règlements récents de pêche imposant une taxe sur le saumon et la perche soient abrogés, et que les droits des pêcheurs soient maintenus.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a examiné la pétition présentée au nom de la banque Métropolitaine, de Montréal pour obtenir des amendements à sa charte, et vu qu'il a été donné des raisons satisfaisantes à l'appui de cette demande, il recommande que la dite pétition soit reçue, nonobstant l'expiration du délai.

Sur motion de M. *Workman*, la pétition de la banque Métropolitaine, présentée ce jour, et demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à se fusionner avec quelque autre banque de la Puissance, etc., est lue et reçue.

M. *Robinson* présente un bill (No. 75) pour incorporer la compagnie d'Angleterre et du Canada de sûretés hypothécaires.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le 4^{me} rapport du comité conjoint des impressions est adopté, excepté, le dernier paragraphe qui recommande "qu'après la présente session les votes et délibérations de la Chambre des Communes soient préparés et imprimés de manière à pouvoir être mis sous forme de journal comme les minutes du Sénat le sont à présent, espérant par là obtenir pour résultat de l'économie et une plus prompte expédition de l'ouvrage."

M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 6 du courant demandant tous rapports d'ingénieurs, rapports de la commission du havre de Québec, documents, correspondances et ordres en conseil se rattachant au choix du site pour la construction d'un bassin de radoub (*graving dock*) dans le port de Québec.

Il présente aussi, en conformité de l'ordre de la Chambre du 2 du courant, copies de toutes circulaires envoyées à des sociétés de construction de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (*steam tender*) pour le transport des malles depuis la Pointe-aux-Pères jusqu'aux steamers océaniques; copie de toute correspondance y relative avec toutes parties quelconques, et un état indiquant les noms de toutes les personnes ou sociétés auxquelles ces circulaires ont été adressées, et donnant les soumissions reçues, indiquant aussi la date de l'acceptation de la soumission de MM. *Cantin*; aussi, copie du contrat conclu avec eux.

Aussi, la réponse à une adresse du 6 du courant, demandant copie de tous rapports et de toute correspondance avec le gouvernement ou aucun de ses officiers ou toutes autres personnes, depuis le mois de juin 1875, touchant l'état et la condition de la Route Dawson, depuis la Baie du Tonnerre jusqu'à Fort Garry, avec un état du nombre de passagers et de la quantité de fret transportés sur la dite route durant la saison de 1875.

Aussi, en conformité de l'ordre de la Chambre du 2 du courant, copie de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre des particuliers ou des corporations et le gouvernement du Canada au sujet des bureaux, ateliers et usines du chemin de fer Intercolonial à Rimouski.

Et aussi la réponse à une adresse du 14 ult., demandant le rapport ou les rapports de *Frédéric Baillargé*, Ecuier, Assistant Ingénieur en chef du département des Travaux Publics, sur ses explorations dans les paroisses de St. Fidèle et de St. Siméon en 1875, ainsi que les instructions qu'il a reçues à ce sujet et toute pétition et correspondance qui peuvent avoir été envoyées ou échangées à cet égard.

Sur motion de M. *Taschereau* l'entrée dans les journaux de l'assemblée législative de la province du Canada pour la session de l'année 1866, concernant la production de certains papiers dans l'affaire de la Reine vs. *Daoust*, à la séance de la Chambre tenue le 4 juillet 1866, et les dits papiers maintenant entre les mains du greffier de la Chambre sont lus et sont comme suit.—

BUREAU DES APPELS,
Montréal, 27 juin 1866.

MONSIEUR,—Conformément à votre lettre du 21 du courant me priant, au nom de l'honorable procureur-général pour le Bas-Canada, de fournir des copies de certains papiers relatifs au procès de *J. B. Daoust*, écuyer, pour faux, j'ai l'honneur de vous expédier une copie de tous les papiers dans la cause à moi transmis par l'ordre de M. le juge *Aylwin*; mais je crains qu'elle ne contienne pas précisément tous les papiers que vous désirez.

Pour les fins de l'appel la citation du jugement de M. le juge *Mondelet* par M. le juge *Aylwin* dans cette cause, a probablement été trouvé suffisante.

Cependant pour sauver des délais j'ai demandé au greffier de la Couronne de me fournir une copie de l'entrée faite dans le registre de la cour du banc de la Reine (cour criminelle) touchant le jugement de M. le juge *Mondelet* accordant un nouveau procès, laquelle il a omis d'annexer à la cause transmise à mon bureau et à laquelle je prends la liberté de renvoyer comme formant partie des documents que je suis prié de fournir.

Pour la même fin, j'inclus aussi un extrait du registre de la cour du banc de la Reine (cour criminelle), contenant l'ordre de M. le juge *Aylwin* réservant le point de droit, lequel extrait m'a été fourni, à ma demande, par le greffier de la Couronne et auquel je prends aussi la liberté de renvoyer.

En sus de ce que vous demandez je vous envoie une minute de toutes les entrées dans mon registre se rattachant à la dite cause.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur.

Votre très-obéissant serviteur,
L. W. MARCHAND.

Geo. Futvoye, écuyer,
Greffier du département de la loi de la Couronne,
Ottawa.

PROVINCE DU CANADA. }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Cour Criminelle.)

28 Victoria.—Terme de mars, A. D. 1875.

Jeudi, le 20e jour d'avril mil huit cent soixante et cinq.

PRÉSENT :

L'HON. CHARLES MONDELET, assistant juge de la dite cour.

No. 18.

LA REINE

vs.

JEAN-BAPTISTE DAoust. }

Sur conviction pour faux.

M. *Ouimet* produit deux affidavits, et fait motion, au nom du prisonnier " que vù les affidavits produits et pour les raisons suivantes. le verdict de 'coupable' qui a été prononcé contre lui en cette cause par le jury, le trente et unième jour de mars dernier, sur l'*Indictment* pour faux, soit mis au néant, annulé et mis de côté et qu'un nouveau procès ait lieu en la présente cause ou instance, savoir :

1o. Parceque le dit prisonnier a découvert depuis le prononcé du dit verdict de 'coupable' que *Joseph Legault* dit *Deslauriers*, cultivateur de la paroisse St. Laurent, était un témoin essentiel et nécessaire qui peut établir l'autorisation ou permission donnée au prisonnier par *Joseph Desforges* dont il est accusé d'avoir forgé le nom, de se servir du nom du dit *Desforges* pour signer son nom sur des billets, pourvu que le montant n'excéderait pas mille piastres.

2o. Parceque ce n'est que vers le 5 avril courant que le prisonnier a eu connaissance de ce fait, bien qu'il ait fait toutes les recherches et diligences nécessaires avant son procès pour se procurer des témoins à cet effet.

3o. Parceque les faits que peut prouver le témoin *Joseph Legault* changeront entièrement le résultat de la cause au mérite et auront l'effet de faire déclarer le prisonnier innocent du crime dont il est accusé.

4o. Parceque le prisonnier a subi un procès le 18 avril courant, sur une accusation du même genre et qui ne diffère de celle dont il a été trouvé coupable que dans la date et le montant du billet; que *Joseph Legault* y a été entendu comme témoin et le prisonnier a été acquitté et déclaré innocent, vu qu'il a prouvé l'autorisation ou permission à lui donnée par *Joseph Desforges* de se servir de son nom sur des billets pourvu que le montant n'en excéderait pas milles piastres.

5o. Parceque les billets qui ont fait la matière des deux procès n'excèdent pas mille piastres et que le prisonnier a été accusé d'avoir forgé ou contrefait le nom de *Joseph Desforges* sur le dos de chacun des dits deux billets, et a prouvé une autorisation ou permission à cet effet.

Ayant entendu M. *Ouimet* pour le prisonnier, et M. *Johnson*, C.R., pour la couronne, la Cour accorde la motion pour un nouveau procès.

Certifié vrai extrait du registre de la dite cour.

DESSAULLES ET ERMATINGER,
Greffiers de la Couronne.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Cour Criminelle.)

29 Victoria. Terme de Septembre, A.D., 1865.

Lundi le 25me jour de septembre mil huit cent soixante-et-cinq.

PRÉSENT :

L'HON. THOMAS CUSHING AYLWIN,
Juge de la dite cour.

No. 18.

LA REINE

vs.

Jean-Baptiste Daoust. }

Sur conviction pour faux.

Le dit *Jean-Baptiste Daoust* est appelé et comparait en cour.

M. *Ramsay*, au nom de la Couronne, propose qu'on ne procède point au second procès du prisonnier sur cet acte d'accusation en conformité de l'ordre de cette cour rendu le 20me jour d'avril dernier, et accordant la motion du prisonnier pour un nouveau procès.

Sur ce, la cour, M. le juge *Aylwin* président, considérant qu'elle n'a point le pouvoir ou le droit de procéder au second procès du prisonnier, vu sa première conviction, et que l'ordre accordant un nouveau procès est illégal, réserve la question de droit ainsi soulevée sur la motion de M. *Ramsay* pour la considération de la cour du Banc de la Reine, en appel, qui doit être tenue le premier décembre prochain, et ordonne que le prisonnier soit dans l'intervalle mis en liberté sur cautionnement s'obligeant lui-même pour la somme de mille piastres, et deux cautions pour la somme de cinq cents piastres chacune, et s'engageant par le dit cautionnement à comparaître devant la cour en dernier lieu mentionnée le premier jour de décembre prochain, et aussi devant cette cour le premier jour juridique du terme prochain, qui doit être tenu le 24 mars prochain, et à partir de là de jour en jour jusqu'à ce qu'il soit dûment déchargé.

Certifié vrai extrait du registre de la dite cour.

DESSAULLES ET ERMATINGER.

Greffiers de la Couronne.

Index de tous les papiers et documents composant le dossier en cette cause.

Acte d'accusation pour faux.
 Motion pour un nouveau procès.
 Affidavit de *Gédéon Ouimet*.
 Déposition ou affidavit de *J. B. Daoust*.
 Affidavit de *Joseph Legault dit DesLauriers*.
 Affidavit de *Félix Pasquin*.
 Déposition de *Joseph Desforges*.
 Déposition de *Narcisse M. LeCavalier*.
 Déposition de *Henry Starnes*.
 Point de droit réservé pour l'opinion des juges.
 Copie.
 Certificat.

Index de documents supplémentaires.

Extrait No. 1, ordre de M. le juge *Mondelet* accordant un nouveau procès - L
 Extrait No. 2, ordre de M. le juge *Aylwin* réservant un point de droit - VII.

Les documents suivants sont des copies du dossier transmis à la Cour du Banc de la Reine (en appel) de la Cour du Banc de la Reine siégeant comme Cour Criminelle à Montréal, et de toutes les procédures qui ont eu lieu devant la dite Cour du Banc de la Reine (en appel) sur le point de droit réservé dans la cause de Notre Souveraine Dame la Reine contre *Jean-Baptiste Daoust*, lesquelles copies j'ai été prié de transmettre à l'honorable procureur-général du Bas-Canada.

PROVINCE DU CANADA, }
 Bas-Canada, savoir: }

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE, COUR CRIMINELLE.

TERME DE MARS 1865.

DOMINA REGINA.

vs.

JEAN-BAPTISTE DAoust.

DISTRICT DE MONTRÉAL, }
 savoir: }

Les jurés de Notre Dame la Reine, représentent, sous leur serment, que *Jean-Baptiste Daoust*, ci-devant de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Ecr., le 15^e jour de mars 1864, en la cité susdite, dans le district susdit, a félonieusement forgé (sur le dos d'un certain billet promissoire pour le paiement d'une somme d'argent, prétendu être le billet du dit *Jean-Baptiste Daoust* daté, en la dite cité, le 15^e jour de mars susdit, payable à trois mois de sa date au bureau de la banque d'Ontario, dans la dite cité, pour la somme de trois cents piastres, à l'ordre d'un nommé *Joseph Desforges*,) un certain endossement du dit billet promissoire, lequel endossement forgé est comme suit, savoir: "*Joseph Desforges*," avec l'intention de commettre une fraude contrairement au statut fait et pourvu en pareil cas, et contre la paix de Notre Souveraine Dame la Reine, contre sa couronne et sa dignité. Et les dits jurés sous leur serment susdit, représentent de plus que le dit *Jean-Baptiste Daoust*, le 15^e jour de mars, dans l'année susdite, en la cité susdite, dans le district susdit, a félonieusement mis en circulation un certain billet promissoire avec un endossement forgé pour le paiement d'une somme d'argent, prétendu être le billet du dit *Jean-Baptiste Daoust*, daté en la cité susdite le 15^e jour de mars susdit, pour le paiement de trois cents piastres, et payable à trois mois de sa date au bureau

de la banque d'Ontario dans la dite cité, à l'ordre d'un nommé *Joseph Desforges*, lequel endossement est comme suit, savoir: "*Joseph Desforges*," avec l'intention de commettre une fraude, le dit *Jean-Baptiste Daoust*, au moment où il a mis en circulation le dit billet en dernier mentionné avec l'endossement forgé comme susdit, connaissant bien que l'endossement était forgé contrairement au statut fait et pourvu en pareil cas, et contre la paix de Notre Souveraine Dame la Reine, contre sa couronne et sa dignité.

[Signé] CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

[Signé] GEO. E. CARTIER,
Proc.-Gén. B.C.
Par F. G. JOHNSON,
C. R.

[Vraie copie]
[Signé] CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

ENDOSSEMENT.

Accusation fondée
Signé T. DOUCET.
Président. }

No. 18.
Cour du Banc de la Reine.
Cour Criminelle.

Terme de mars, 1865.

La Reine
contre
Jean-Baptiste Daoust.

Acte d'accusation
pour
Faux.

Produit ce 27 mars, 1865.
Traduit en Justice, ce 28 mars, 1865.
Plaidoyer: Non coupable.
Procès fixé au 30 mars.
Le procès a lieu le 30 mars.
Verdict: Coupable (et recommandé à la clémence de la Cour.)

Témoins :

JOSEPH DESFORGES,
NARCISSE M. LECAVALIER,
HENRY STARNES.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Cour criminelle.)

DOMINA REGINA

vs.

JEAN-BAPTISTE DAoust.

Motion de la part du dit *Jean-Baptiste Daoust*, le prisonnier, que vû les affidavits produits et pour les raisons suivantes, le verdict de coupable qui a été prononcé contre lui en cette cause par le jury, le trente-unième jour de mars dernier, sur l'indictement pour faux, soit mis à néant, annulé et mis de côté, et qu'un nouveau procès ait lieu en la présente cause ou instance, savoir:—

1o. Parce que le dit prisonnier a découvert depuis le prononcé du dit verdict du coupable, que *Joseph Legault dit Deslauriers*, cultivateur de la paroisse St. Laurent, était un témoin essentiel et nécessaire qui peut établir l'autorisation ou permission donnée au prisonnier par *Joseph Desforges*, dont il est accusé d'avoir forgé le nom, de se servir du nom du dit *Desforges* pour signer son nom sur des billets, pourvu que le montant n'excéderait pas mille piastres.

2o. Parce que ce n'est que vers le 5 avril courant que le prisonnier a eu connaissance de ce fait, bien qu'il ait fait toutes les recherches et diligences nécessaires avant son procès, pour se procurer des témoins à cet effet.

3o. Parce que les faits que peut prouver le témoin, *Joseph Legault*, changeront entièrement le résultat de la cause, au mérite, et auront pour effet de faire déclarer le prisonnier innocent du crime dont il est accusé.

4o. Parce que le prisonnier a subi un procès le 18 avril courant sur une accusation du même genre et qui ne diffère de celle dont il a été trouvé coupable que dans la date et le montant du billet; que *Joseph Legault* y a été entendu comme témoin, et le prisonnier a été acquitté et déclaré innocent, vû qu'il a prouvé l'autorisation ou permission à lui donnée par *Joseph Desforges* de se servir de son nom sur des billets, pourvu que le montant n'excéderait pas mille piastres.

50. Parce que les billets qui ont fait la matière des deux procès n'excèdent pas mille piastres, et que le prisonnier a été accusé d'avoir forgé ou contrefait le nom de *Joseph Desforges* sur le dos de chacun des dits billets, et a prouvé une autorisation ou permission à cet effet.

(Signé)

OUIMET ET CHAPLEAU,
Avocats du prisonnier.

Montréal, 20 avril 1865.

(Dûment notifié)

(Vraie copie) (Signé)

CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

(Signé) F. G. JOHNSON, C. R.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Cour criminelle.)

DOMINA REGINA,

vs.

JEAN-BAPTISTE DAoust.

Gédon Ouimet, de la cité de Montréal, écuyer, avocat, étant assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit : Je connais le prisonnier depuis quinze ans environ, et il a toujours joui d'une réputation intègre depuis que je le connais ; j'ai été un des avocats du prisonnier dans les deux procès qu'il a subis pour crime de faux, pendant le terme de cette cour, tenu en avril courant ; il est à ma connaissance personnelle que le prisonnier a fait toute diligence possible pour se procurer un ou plusieurs témoins pour établir l'autorisation ou permission que lui avait donnée *Joseph Desforges* de se servir de son nom sur des billets, pourvu que le montant n'excéderait pas mille piastres, mais que le prisonnier n'a pu se souvenir du nom d'aucun témoin avant ou pendant son procès qui a eu lieu le trente mars dernier ; que ce fut vers le cinq ou le six d'avril courant que je fus informé que *Joseph Legault* pouvait être un témoin essentiel, et je le fis venir à la ville où il donna, le 10 avril courant, l'affidavit produit et assermenté par *J. A. Labadie*, écuyer, juge de paix ; je sais que, le dix-huit avril courant, le prisonnier a subi un procès sur une même accusation, qui ne diffère que dans la date et le montant du billet, et que *Joseph Legault* ayant été entendu comme témoin, y a déposé des faits touchant l'autorisation ou permission donnée au prisonnier de se servir du nom du dit *Joseph Desforges*, sous la restriction susdite, et que le prisonnier a été acquitté, et si le dit *Joseph Legault* est entendu sur un nouveau procès en la présente instance, il sera tout probablement acquitté ; je crois vraiment que le dit *Joseph Legault* a dit la vérité et que le prisonnier est innocent du crime dont il a été trouvé coupable. Et le déposant a signé, lecture faite.

Assermenté, cour tenante, le vingt avril }
mil huit cent soixante-cinq. }

[Signé], GEDEON OUIMET.

[Signé] CARTER ET DESSAULLES, }
Greffiers de la Couronne. }(Vraie copie.) [Signé] CARTER ET DESSAULLES.
Greffiers de la Couronne.PROVINCE DU CANADA. }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE.

(Cour criminelle.)

LA REINE.

vs.

JEAN-BAPTISTE DAoust.

Jean-Baptiste Daoust, de la cité de Montréal, Ecuyer, et actuellement détenu en la prison commune de ce district, étant assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit :

Que le trente-unième jour du mois de mars dernier, il a été convaincu du crime de faux, et verdict a été entré contre lui en conséquence ; que le déposant était accusé d'avoir apposé le nom de *Joseph Desforges* sur un billet promissoire du quinze mars mil huit cent soixante-quatre, payable à l'ordre de *Joseph Desforges*, &

la "Ontario Bank," à Montréal, pour la somme de trois cents piastres; que le déposant était innocent de ce crime; car le dit *Joseph Desforges* avait autorisé et permis au dit déposant d'écrire et de se servir de son nom, comme il avait coutume, autorisation et permission qui lui fut donnée il y a environ quatre ans, et même depuis; que le déposant ne s'est en aucune manière souvenu et rappelé que *Joseph Legault*, cultivateur de la paroisse Ste. Rose, avait été présent quand *Joseph Desforges* lui avait donné cette permission et autorisation; que ce n'est qu'après la conviction et verdict du jury que le déposant a été informé des faits que pouvait prouver le dit *Joseph Legault*; que le dix-huit avril courant, le déposant a subi un procès sur une accusation du même genre, savoir, pour avoir forgé la signature du dit *Joseph Desforges*, sur un billet de cinq cents piastres, en date du vingt quatre août mil huit cent soixante-quatre; que le dit *Joseph Desforges* a été entendu comme témoin sur ce dernier procès, ainsi que *Félix Paquin*, de la paroisse St. Eustache; que le dit *Joseph Legault* a déposé au dit procès de la permission et autorisation accordée au dit déposant par le dit *Joseph Desforges* de se servir de son nom et de le signer sur les billets, pourvu que le montant n'excéderait pas mille piastres; le déposant dit de plus que les affidavits des dits *Joseph Legault* et *Félix Paquin* annexés aux présentes contiennent la vérité; que le dit *Joseph Legault* est un témoin essentiel et sur la déposition duquel le dit *Jean Baptiste Daoust*, le déposant, sera libéré de l'accusation portée contre lui, sur un nouveau procès, attendu que les faits dont peut déposer le dit *Joseph Legault* portent exactement sur le fait de la signature du dit *Joseph Desforges* au dos du billet du quinze mars mil huit cent soixante-quatre et sur le point ou fait essentiel de la cause; que le déposant ne s'est souvenu en aucune manière avant ou pendant son procès, le trente mars dernier, que le dit *Joseph Legault* avait été présent lors de l'autorisation ou permission du dit *Joseph Desforges* au déposant comme il l'a déclaré; sans quoi, le déposant aurait adopté toutes les diligences nécessaires pour pouvoir se procurer des témoins à cet effet, et toutes les démarches nécessitées en pareil cas; que le dit *Joseph Legault* ayant laissé la paroisse St. Laurent, où le déposant était souvent, celui-ci n'a pas eu occasion de se rencontrer avec le dit *Joseph Legault*; que le déposant est certain que dans le cas d'un nouveau procès le résultat au mérite lui sera favorable. Et le déposant a signé lecture faite.

Assermenté, cour tenante, le 20 avril }
mil huit cent soixante-cinq. }

(Signé) J. B. DAOUST.

(Signé) CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne

(Vraie copie.) (Signé) CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Joseph Legault dit *Des Lauriers*, cultivateur, de la paroisse de Ste. Rose, dans le district de Montreal, étant duement assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je connais très bien *Joseph Desforges*, cultivateur, de la paroisse St. Laurent, témoin dans la cause *Regina vs. J. Bte. Daoust* pour fraude, cause dans laquelle le dit *Jean Bte. Daoust* a été trouvé coupable par le petit jury. Ce nommé *Joseph Desforges* est mon beau-frère et je le connais depuis plus de quinze ans.

Il y a eu trois mois au mois d'avril dernier, je demeurais dans la Paroisse St. Laurent, à une dizaine d'arpents de chez le nommé *Joseph Desforges*; j'avais demeuré là pendant deux ou trois ans. J'avais occasion d'aller souvent chez le dit *Desforges*, comme il était mon parent et mon ami. J'ai rencontré M. *Jean Baptiste Daoust*, actuellement en la prison commune du District de Montréal, sous le coup du verdict sus-mentionné, très souvent chez le nommé *Joseph Desforges*, pendant le temps que j'ai demeuré à St. Laurent. M. *Daoust* et M. *Desforges* avaient des affaires ensemble, des affaires d'argent et de banque, ils en parlaient souvent devant moi. Je me rappelle très-bien que vers la fin de juin précédant mon départ de St. Laurent, savoir, vers la fin de juin mil huit cent soixante et deux, ou vers cette date, M. *Daoust* était venu chez M. *Desforges* (*Joseph*) pour lui faire endosser un billet pour la banque; le temps et les chemins étaient alors très mauvais; M. *Joseph Desforges* dit alors à M. *Daoust*: "Tu as bien tort de te donner tant de trouble, fais donc comme je t'ai dit de faire; mets donc mon nom sur les billets comme de coutume; tu sais bien comment je signe, ne te gêne pas, tu peux te servir de mon nom pour tes billets et signer à ma place; pourvu que ça ne dépasse pas mille piastres, tout sera correct", ou autres expressions dans le même sens. J'étais alors chez le dit *Joseph Desforges* à St. Laurent.

Je me rappelle aussi que dans le cours de l'automne de la même année (1862) j'étais encore chez le nommé *Joseph Desforges* et là je rencontrai M. *J. B. Daoust*; je suis positif à dire que là et alors *Joseph Desforges* réitéra à M. *Daoust* l'autorisation qu'il lui avait déjà donnée de se servir de son nom pour endosser

ses billets, pourvu que ça ne dépasse pas mille piastres, ajoutant : “ je suppose bien que tu rencontreras ces billets et que tu ne me mettras pas dans de mauvaises affaires; et tant que tu les rencontreras, ne te gêne pas, sers-toi de mon nom.”

Au meilleur de ma connaissance, dans la première rencontre du mois de juin (1862) M. *Desforges* a alors endossé un billet pour M. *Daoust*; je ne me rappelle pas le montant du billet.

Dans le cours de cette année-là (mil huit cent soixante et deux) et avant, j'avais souvent entendu parler M. *Daoust* et M. *Desforges* de leurs transactions de billets et je sais qu'ils faisaient ensemble *pas mal* d'affaires de ce genre.

M. *Daoust* était l'homme de confiance de M. *Desforges*, et quand ce dernier avait quelques conseils à demander, il s'adressait à M. *Daoust*; comme nous disons à la campagne, M. *Daoust* était le *bon dieu* de M. *Desforges*, c'est-à-dire qu'il avait placé en lui la plus entière confiance.

J'ai répété ce que je dépose actuellement à plusieurs personnes, et si j'eusse su que M. *Daoust* devait avoir un procès, je serais venu donner mon témoignage à cet effet, mais j'avais appris et je croyais que son affaire était arrangée et que tout avait été payée et *settled*.

Je dois ajouter que je suis un fort partisan politique, appartenant au parti opposé à celui de M. *Daoust*, et je ne me pressais pas de venir à son secours, d'autant plus que M. *Desforges* est mon beau-frère. Et je n'ai appris le procès de M. *Daoust* que par la nouvelle de sa condamnation. Je connais M. *Daoust* et je n'ai aucun doute d'après ce qui s'est passé devant moi qu'une grande injustice a été commise à son égard, car il était autorisé par son beau-frère *Desforges* à prendre son nom pour endosser ces billets—et j'ai déclaré ne savoir signer lecture faite, la présente déposition contenant la vérité.

Assermenté devant moi à Montréal, ce dixième }
jour d'avril, mil huit cent soixante et cinq. }
(Signé)

J. A. LABADIE, J. P.

Vraie Copie

(Signé)

CARTER & DESSAULLES,
Greffier de la Couronne.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal }

Félix Pasquin, commerçant de la paroisse de St. Eustache, dans le district de Terrebonne, étant assermenté sur les saints Evangiles, dépose et dit :

Je connais *Joseph Legault* dit *Des Lauriers*, cultivateur de la paroisse de Ste. Rose, dans le district de Montréal. J'ai rencontré ce monsieur *Legault* à la porte de l'église de St. Eustache, dimanche, le deux avril courant. Nous avons une petite affaire à transiger ensemble et M. *Legault* se rendit chez moi. Notre affaire terminée, *Legault* me dit : “ Il paraît que ce pauvre M. *Daoust* est condamné,” faisant allusion à *J. B. Daoust*, écr., actuellement en la prison de Montréal. Je pensais, ajouta *Legault*, que cette affaire avait été réglée et arrangée. C'est malheureux que M. *Daoust* ne se soit pas rappelé que j'étais avec lui chez *Joseph Desforges* quand ce dernier lui dit de se servir de son nom pour endosser les billets, de ne pas se gêner pourvu que le montant des billets ne dépasserait pas mille piastres; *Desforges* lui a dit devant moi : Tu sais bien comment je signe, tu peux mettre toi-même mon nom sur tes billets.

Ces paroles me surprirent un peu, et comme *Legault* s'était levé et était sorti, après m'avoir dit cela, je me mis à songer à l'importance de cette révélation.

J'envoyai quelqu'un à la poursuite de *Legault*. Il revint chez moi bien surpris, croyant que j'avais quelque chose contre lui; il me demanda s'il me redevait encore quelque chose. Je lui répondis que non, mais que ce qu'il m'avait dit était très-sérieux, et que probablement son témoignage serait requis en cour, que j'en informerais les avocats de M. *Daoust*, qu'il eût à bien réfléchir sur ce qu'il m'avait dit à ce sujet. Il me répondit que c'était bien là la vérité. Il se rendit ensuite à vêpres, et après vêpres il revint me dire qu'il avait bien réfléchi, que ce qu'il m'avait dit était exact, et qu'il se rappelait bien les circonstances. Là dessus, nous nous séparâmes. J'écrivis immédiatement à MM. *Ouimet* et *Chapleau*, avocats de M. *Daoust*, les informant de l'affaire, et M. *Legault* vint ensuite à la ville pour donner sa déposition touchant les faits

ci-haut mentionnés. Sa déposition assermentée, que j'ai lue, est exactement conforme en substance avec les faits qu'il m'avait rapportés, comme je l'ai dit plus haut, et j'ai signé.

(Signé)

FÉLIX PASQUIN.

Assermenté à Montréal, ce 12^e }
jour d'avril 1875. }

(Signé)

J. A. LABADIE.

Juge de paix.

(Vraie copie)

CARTER et DESSAULLES.

Greffier de la Couronne.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }
Cité de Montréal. }

BUREAU DE POLICE.

La déposition de *Joseph Desforges*, cultivateur de la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, prise sous serment ce dix-neuvième jour de janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-cinq par le soussigné, Juge des Sessions de la Paix dans et pour la cité de Montréal, lequel déclare : Je suis beau-frère de *Jean Baptiste Daoust*, Ecuier, cultivateur de la paroisse de St. Eustache.

Je vois maintenant en la possession d'*Henry Starnes*, écuyer, deux billets promissoires, l'un en date du quinzième jour de mars dernier [1864] et l'autre en date du vingt-quatrième jour d'août dernier [1864] portant être endossés par moi et ayant sur iceux l'endossement : *Joseph Desforges*.

Je n'ai jamais apposé ma signature ni autorisé aucune personne à apposer ma signature au dos des deux dits billets, et conséquemment ces signatures sont fausses et contrefaites. Je ne dis rien de plus et j'ai signé, lecture faite.

(Signé)

JOSEPH DESFORGES.

Assermenté devant moi à Montréal, }
ce 19^{ème} janvier 1865. }

(Signé)

CHS. J. COURSOL,

J. S. P.

Joseph Desforges, cultivateur de la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, comparait devant moi, le soussigné *Charles Joseph Coursol*, écuyer, Juge des Sessions de la Paix dans et pour le district de Montréal, et étant dûment assermenté, dépose et dit :

Le ou vers le vingt-deuxième jour de décembre dernier, après avoir été poursuivi par la Banque Ontario à Montréal, pour le montant des deux billets promissoires pour le paiement d'argent mentionnés dans ma déposition précédente, je me suis transporté chez *Jean-Baptiste Daoust* aussi mentionné dans ma déposition, et je lui demandai s'il allait arranger l'affaire pour laquelle j'étais poursuivi, et il me répondit qu'il allait l'arranger bien vite ; je lui demandai ensuite quel était celui qui avait mis mon nom sur les billets dont il était question dans la poursuite, et il me dit volontairement et sans promesses ni menaces que c'était lui qui avait mis mon nom sur ces billets. Je ne dis rien de plus et j'ai signé, lecture faite.

(Signé)

JOSEPH DESFORGES.

Assermenté par-devant moi à Montréal, }
ce 23^{ème} janvier 1865. }

(Signé)

CHS. J. COURSOL,

J. S. P.

La présente déposition ayant été faite et lue en présence du prisonnier *Jean-Baptiste Daoust*, et la précédente déposition ayant aussi été lue au déposant en sa présence, et le déposant alors assermenté ayant déclaré qu'elle contient la vérité, il est demandé au dit prisonnier s'il a des questions à faire au déposant et il répond comme suit : qu'il a les questions suivantes à faire au témoin :

Question.—Avez-vous déjà endossé des billets pour moi ?

Réponse.—Oui et vous en avez endossé pour moi aussi vers la fin de novembre dernier.

Question.—Ne m'avez-vous pas dit que si je pouvais parvenir à libérer une hypothèque de deux cent vingt louis sur votre propriété, que vous continueriez à m'aider à obtenir de l'argent ?

Réponse.—Si je n'avais pas été poursuivi moi-même en Cour Civile je n'aurais pas donné ma déposition contre vous, parce que je ne l'aurais pas su.

Question.—Avant que l'action contre vous eût été intentée pour le recouvrement du montant des deux billets, saviez-vous que votre nom était sur le dos de ces billets comme endosseur ?

Réponse.—Je le savais pour l'avoir entendu dire.

Question.—Dans le mois de novembre dernier, lorsqu'il a été question de la décharge de l'hypothèque dont il est question plus haut, ne vous êtes-vous pas assuré alors que votre nom était sur les deux dits billets comme endosseur ?

Réponse.—Je vous ai demandé si c'était vrai que mon nom était sur les deux billets en question, et vous m'avez répondu "Oui, c'est vraie, mais restez tranquille et ces billets seront payés avant échéance."

Le prisonnier ayant déclaré n'avoir aucune autre question à faire au témoin, cette déposition est close et le témoin a signé.

Montréal, 23 janvier 1865.

CHS. J. COURSOL,

J. S. P.

(Vraie copie)

(Signé)

JOSEPH DESFORGES.

(Signé)

CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal, cité de Montréal. }

BUREAU DE POLICE.

La disposition de *Narcisse M. Lecavalier*, Ecuier, Notaire Public, de la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, prise sous serment ce vingt-troisième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-cinq, par le soussigné, juge des sessions de la Paix dans et pour la cité de Montréal, lequel déclare: Je vois maintenant en la possession d'*Henry Starnes*, Ecuier, directeur, Manager, de la Banque Ontario, à Montréal, deux billets promissoires, l'un daté à Montréal, le 15 mars 1864, pour la somme de trois cents dollars, et l'autre daté à St. Eustache, le 24 août 1864, pour le paiement de la somme de cinq dollars tous deux signés par *J. B. Daoust*.

Les deux dits billets ont sur le dos le nom *Joseph Desforges*, et je connais très bien le dit *Joseph Desforges* cultivateur, de la paroisse de St. Laurent, et je connais sa signature et j'ai raison de croire et je crois vraiment que la signature *Joseph Desforges* apposé au dos des deux dits billets n'est pas la signature du dit *Joseph Desforges*. Je ne dis rien de plus et j'ai signé, lecture faite.

Assermenté par devant moi, à Montréal, ce 23ième janvier 1865.

(Signé)

CHS. J. COURSOL, J. S. P.

(Signé)

N. M. LECAVALIER.

La précédente déposition ayant été faite et lue en présence du prisonnier *Jean Bte. Daoust*, il lui est demandé s'il a des questions à faire au déposant et il répond comme suit: qu'il a les questions suivantes à faire au témoin déposant:

Question.—Sur quoi fondez-vous pour dire que ce n'est pas la véritable signature du dit *Desforges* au dos des dits billets ?

Réponse.—Parce que je trouve de la différence dans les deux signatures et que les lettres qui forment le nom aux dos des dits billets ne sont pas faites de la même manière que *Desforges* les fait ordinairement.

Question.—Indiquez quelles sont les lettres dans la signature au dos des billets qui ne sont pas semblables à celles dont il se sert pour écrire son nom ?

Réponse.—J'ai vu les billets, mais je ne les ai pas sous la main pour les examiner.

Question.—Etes-vous positif à jurer que ce n'est pas la signature du dit *Desforges* aux dos des dits billets ?

Réponse.—Je ne puis pas le jurer positivement, mais au meilleur de ma connaissance cette signature n'est pas la même.

Le prisonnier ayant déclaré n'avoir aucune autre question à faire au témoin, cette déposition est close, et le déposant a signé, lecture faite.

Montréal, 23ième janvier 1865.

(Signé)

CHS. J. COURSOL, J. S. P.

(Signé)

N. M. LECAVALIER.

Vraie copie,

(Signé)

CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE MONTRÉAL }
Cité de Montréal. }

BUREAU DE POLICE.

La dénonciation et plainte de *Henry Starnes*, Ecr., de la cité de Montréal, prise sous serment ce 17ème jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-quatre par le soussigné Juge des Sessions de la Paix dans et pour la cité de Montréal, lequel déclare:—Je suis directeur (Manager) de la Banque Ontario, corps politique et incorporé, à la cité de Montréal, dans le district susdit.

Le ou vers le quinzisième jour de mars dernier (1864), *Jean-Baptiste Daoust*, Ecr., cultivateur de la paroisse St. Eustache, donna à la dite Banque Ontario, en la dite cité de Montréal, un billet promissoire conçu dans les mots suivants, savoir:—

MONTRÉAL, 15 mars 1864.

Trois mois de cette date, pour valeur reçue, je promets de payer à l'ordre de *Joseph Desforges*, au bureau de la Banque Ontario, à Montréal, la somme de trois cents dollars.

(Signé)

J. B. DAOUST.

Et endossé comme suit, savoir :—JOSEPH DESFORGES et
J. J. C. ABBOTT.

Et ce en renouvellement d'un autre billet alors dû à la dite banque Ontario.

Le, ou vers le vingt-quatrième jour d'août dernier (1864), le dit *Jean Baptiste Daoust* donna à la dite banque Ontario, en renouvellement d'un billet alors dû à la dite banque Ontario, un billet dans la forme suivante, savoir :

ST. EUSTACHE, 24 août 1864.

Trois mois de cette date, pour valeur reçue, je promets payer à l'ordre de *Joseph Desforges*, au bureau de la banque Ontario, à Montréal, la somme de cinq cents dollars courant.

(Signé)

J. B. DAOUST.

Et endossé comme suit, savoir :—JOSEPH DESFORGES.

Les deux dits billets ont été protestés, faute de paiement, le premier, le dix-huitième jour de juin dernier (1864), et le dernier le vingt-quatrième jour de novembre dernier (1864).

Dans le mois de décembre dernier, une action a été intentée contre le dit *Jean-Baptiste Daoust* et le dit *Joseph Desforges*, pour le recouvrement du montant des deux dits billets.

Le, ou vers le onzième jour de janvier courant, le dit *Joseph Desforges*, en défense à la dite action, a filé un affidavit reçu à St. Laurent le septième jour de janvier courant devant *N. M. Lecavalier*, écuyer, commissaire nommé pour recevoir des affidavits pour servir dans la Cour Supérieure, dans le district de Montréal, établissant qu'il, le dit *Joseph Desforges*, n'avait jamais signé ni autorisé aucune personne à endosser les dits billets ou aucun d'eux et que les endossements *Joseph Desforges*, sur chacun des deux dits billets étaient faux et contrefaits et que conséquemment le dit *Jean-Baptiste Daoust* a félonieusement écrit ou fait écrire le nom *Joseph Desforges* sur les dits billets.

Pourquoi je requiers justice. Je ne dis rien de plus et j'ai signé, lecture faite.

(Signé)

H. STARNES.

Assermenté par-devant moi
à Montréal, ce 17^{me} jour de janvier 1865, }
(Signé) CHS. J. COURSOL,
J. S. P.

Avenant ce vingt-troisième jour de janvier 1865, le déposant susnommé comparait de nouveau devant le sonssigné *Charles Joseph Coursol*, écuyer, juge des Sessions de la Paix dans et pour la cité de Montréal, et étant assermenté en présence de *Jean Baptiste Daoust*, le prisonnier, la précédente déposition est lue et alors lue au dit déposant qui déclare qu'elle contient la vérité, et là-dessus il est demandé au dit prisonnier s'il a des questions à faire au dit déposant et il répond comme suit : Je n'ai aucune question à faire au témoin.

(Vraie copie)

(Signé)

CARTER ET DESSAULLES,
Greffiers de la Couronne.

MONTRÉAL, 23^{me} janvier 1875 }
(Signé) CHS. J. COURSOL.
J. S. P.

PROVINCE DU CANADA, }
Bas-Canada, savoir : }
District de Montréal.

DANS LE BANC DE LA REINE.

DOMINA REGINA.

vs.

JEAN-BAPTISTE DAOUST.

Sur un acte d'accusation pour avoir félonieusement forgé un certain endossement sur un billet promise pour le paiement d'une somme de trois cents piastres, avec l'intention de commettre une fraude, et sur un second chef accusant le défendeur d'avoir mis en circulation le dit billet avec l'endossement ainsi forgé, avec l'intention de commettre une fraude, le dit défendeur fut le 30 mars dernier poursuivi devant l'honorable M. le juge *Mondelet* à cette cour, à Montréal, et trouvé coupable.

Le 20 avril dernier, sur une motion fondée sur deux affidavits (desquels motion, affidavits et acte d'accusation des copies sont ci-annexées), le savant juge ordonna que le verdict fut mis de côté et qu'il fût accordé un nouveau procès.

Le 25 septembre dernier, M. *Ramsay*, au nom de la Couronne, fit motion à l'effet qu'un jour pour l'instruction du procès fût fixé, et sur ce, étant d'opinion que je n'avais aucun droit d'entendre un second procès, j'ordonnai que l'opinion de la Cour du Banc de la Reine, en appel, fût demandée, d'abord pour savoir si un second procès peut légalement avoir lieu, et en second lieu ce qu'il y avait à faire si je n'avais point le droit d'entendre le nouveau procès.

J'ai maintenant à demander respectueusement l'opinion de cette cour sur ces questions, et j'ai ordonné que le défendeur soit admis à donner un cautionnement par lequel il s'oblige à comparaître le premier jour du terme prochain de la cour d'appel.

Montréal, 25 septembre 1865.

(Signé) T. C. AYLWIN, J.

PROVINCE DU CANADA, }
BAS-CANADA, SAVOIR : }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE, EN APPEL.

Copie des procédures qui ont eu lieu et des entrées qui ont été faites dans le registre de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada, en appel.

1er Décembre 1865.

PRÉSENTS :

LES HONORABLES MESSIEURS LES JUGES AYLWIN,
MEREDITH,
DRUMMOND,
MONDELET, assistant.

Cette cause étant appelée, T. K. Ramsay, Ecr., Conseil de Sa Majesté, comparait pour la Couronne, et G. Ouimet, Ecr., comparait pour le prisonnier, et l'audition est fixée à demain.

2 Décembre 1865.

PRÉSENTS :

LES HONORABLES MESSIEURS LES JUGES AYLWIN,
MEREDITH,
DRUMMOND,
MONDELET, assistant.

Il est ordonné que l'audition de cette cause soit continuée au 1er mars prochain.

1er mars 1866.

PRÉSENTS :

L'Hon. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DUVAL, Juge en Chef.
Les Honorables Juges AYLWIN,
MEREDITH,
DRUMMOND,
MONDELET, assistant.

Cette cause est continuée au 3 du courant pour audition.

3 mars 1866.

PRÉSENTS :

L'Hon. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DUVAL, Juge en Chef.
Les Honorables Juges AYLWIN,
MEREDITH,
MONDELET, assistant.

Ordonné que l'audition en cette cause soit continuée.

Même jour.

PRÉSENTS :

L'Hon. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DUVAL, Juge en Chef.
Les Honorables Juges AYLWIN,
MEREDITH,
DRUMMOND,
MONDELET, assistant.

Cette cause étant appelée pour audition, T. K. Ramsay, Ecr., conseil de Sa Majesté, et G. Ouimet, Ecr. avocat du prisonnier, sont entendus; sur quoi: *Curia advisare vult.*

9 mars 1866.

PRÉSENTS :

L'HON. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DUVAL, Juge en Chef.
 Les Honorables Juges AYLWIN,
 MEREDITH,
 DRUMMOND,
 MONDELET, assistant.

Après avoir entendu les avocats, tant de la part du prisonnier que de celle de la Couronne, et duement délibéré sur la cause transmise à cette Cour de la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour criminelle à Montréal, il est ordonné, *avant faire droit*, que le défendeur donnera un cautionnement par lequel il s'obligerait de comparaître devant cette Cour le premier jour du terme prochain, savoir : le vendredi, premier jour de juin prochain, s'engageant à payer une somme de deux mille piastres comme principal obligé, et deux cautions s'engageant à payer une somme de mille piastres chacune, à l'effet qu'il soit fait et ordonné par notre dite Cour selon ce que prescrivent la loi et la justice.

9 juin 1866.

PRÉSENTS :

L'HON. JEAN-FRANÇOIS-JOSEPH DUVAL, Juge en chef,
 Les Honorables juges MEREDITH,
 DRUMMOND,
 MONDELET, assistant.

Après avoir entendu les avocats tant de la part du prisonnier que de la part de la Couronne, et duement délibéré sur la cause transmise à cette Cour de la Cour du Banc de la Reine, siégeant comme Cour criminelle à Montréal, il est considéré, jugé et finalement décidé par cette Cour, conformément au statut passé à cet égard, qu'un second procès ne peut légalement avoir lieu sur l'acte d'accusation décerné contre le prisonnier *Jean-Baptiste Daoust*.

Dissentiente, l'Hon. M. le juge Mondelet, assistant.

PROVINCE DU CANADA, }
 Bas-Canada, savoir : }

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE, EN APPEL.

Je, *Louis-François-Wilfred Marchand*, député greffier des appels à la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le Bas-Canada, certifie par le présent que les quarante-huit pages précédentes et la présente contiennent des copies fidèles, savoir : du dossier transmis à la Cour du Banc de la Reine, en appel, de la Cour du Banc de la Reine siégeant comme cour criminelle à Montréal, et de toutes les procédures qui ont eu lieu devant la dite Cour du Banc de la Reine, en appel, sur le point de droit réservé dans la cause de Notre Souveraine Dame la Reine vs. *Jean-Baptiste Daoust*, et de toutes les entrées faites dans le registre de la dite Cour du Banc de la Reine, ainsi que du jugement rendu sur le point de droit réservé dans la cause ainsi transmise à la Cour du Banc de la Reine, en appel, de la Cour du Banc de la Reine siégeant comme cour criminelle, à Montréal.

En fait de quoi, j'ai apposé aux présentes ma signature et le sceau de la dite Cour du Banc de la Reine, en appel

Donné en la cité de Montréal, dans cette partie de la Province du Canada appelée le Bas-Canada, ce 26^e jour de juin mil huit cent soixante-six.

[L. S.]

L. W. MARCHAND.

Sur ce, M. l'Orateur prie *Jean-Baptiste Daoust*, Ecr., député du district électoral des Deux-Montagnes, de se retirer conformément à l'usage parlementaire.

Jean-Baptiste Daoust, Ecr., député du district électoral des Deux-Montagnes, se lève de son siège, et fait la déclaration suivante :—

Dans le mois de mars 1865, deux actes d'accusation furent décernés contre moi pour avoir forgé le nom de mon beau-frère sur deux billets, l'un pour \$500, et l'autre pour \$300. Je savais que mon beau-frère m'avait autorisé à mettre son nom sur ces billets, et qu'un témoin était présent quand cette autorisation me fut donnée ; mais quand le premier acte d'accusation fut instruit, je ne pus me rappeler qui était ce témoin ; je ne pus jurer moi-même du fait, et je fus condamné parceque je ne pus produire de témoin à l'appui de ma déclaration.

Mon procès fut publié dans les journaux, et mon témoin apprenant la chose vint de l'avant pour témoigner de mon innocence. Le premier acte d'accusation fut instruit en mars, et le second en avril, alors que le témoin se présenta et fut interrogé, et sur son témoignage je fus de suite acquitté par le jury sans que celui-ci quittât la boîte. Je donnai alors pour instruction à mon avocat de faire motion à l'effet de faire annuler le verdict et d'obtenir un nouveau procès sur le premier acte d'accusation. Le juge *Mondelet* devant

qui la motion fut faite annula le verdict et m'accorda un nouveau procès sur des affidavits que je produisis, l'avocat de la Couronne consentant à ce qu'il me fût accordé un nouveau procès.

Alors ma cause vint devant le juge *Aylwin* pour le nouveau procès. Celui-ci prétendit que le nouveau procès avait été illégalement accordé parce qu'aucun nouveau procès ne pouvait être accordé sur des faits seulement, et il ordonna que l'affaire fut soumise à la cour d'Appel pour subir son jugement, et cette cour donna son jugement sur l'appel. Au terme criminel suivant, M. *Ramsay*, comme avocat de la Couronne, fit motion pour jugement contre moi, et le juge *Mondelet*, devant qui fut faite la motion, refusa de la prendre en considération, déclarant que son ordre pour annuler le verdict rendu contre moi n'avait jamais été rejeté, et qu'en conséquence il n'y avait point de conviction contre moi d'après laquelle une sentence pût être prononcée.

Qu'après que ces accusations eurent été portées contre moi, et que tous les faits s'y rattachant eurent été connus du public, je fus élu membre de cette Chambre par acclamation, et je siégeai comme député des Deux-Montagnes pour tout un parlement. Que les membres du présent gouvernement, qui étaient alors en cette Chambre, ont siégé en Chambre avec moi. Que l'hon. juge en chef *Dorion*, le leader des membres du Bas-Canada qui m'étaient opposés, a aussi siégé en Chambre avec moi; qu'aucun de ceux-ci, durant tout ce temps, n'a jamais fait de motion contre moi; et que le présent gouvernement depuis qu'il est au pouvoir n'a jamais donné instruction à aucun officier de la Couronne de demander qu'une sentence fût prononcée contre moi sur la dite conviction qui a eu lieu il y a dix ans.

Et alors il se retire.

Sur motion de M. *Taschereau*, il est résolu qu'il appert de la déclaration de M. *Daoust*, député des Deux-Montagnes, faite de son siège, qu'il est la personne mentionnée dans les papiers produits dans l'affaire de la Reine *vs. Daoust*, et que les dits papiers soient renvoyés au comité des privilèges et élections afin que ce comité examine les questions légales soulevées dans la cause, qu'il cherche des précédents qui y soient applicables, et qu'il fasse rapport à cette Chambre du résultat de ses investigations, et si des procédures ultérieures (et quelles procédures) peuvent être prises par cette Chambre dans la dite affaire.

Un message est reçu du Sénat transmettant copie du rapport du comité nommé par cette Chambre, durant la dernière session, pour s'enquérir des matières se rattachant à la construction d'estacades, de jetées et d'autres ouvrages sur la Gatineau, pour l'information de cette Chambre, tel que désiré par le message envoyé au Sénat, lundi dernier, le 13 du courant.

Le bill (No. 14) pour pourvoir au moyen de mieux s'enquérir de l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes, est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 13) pour établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes, est lu une seconde fois, examiné en comité général, le comité fait rapport de progrès, et il obtient la permission de siéger de nouveau.

La Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution pourvoyant aux frais de route du juge et des autres officiers pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est expédient de décréter que les frais de voyage du juge, ainsi que toutes les dépenses encourues par le shérif ou autre officier par suite d'une séance pour l'audition d'une cause et pour procurer une salle à l'effet d'y tenir la cour et tous les accessoires, en vertu du bill (No. 13) intitulé: "Acte à l'effet d'établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes," seront payés à même tous deniers qui pourront être affectés par le Parlement à cette fin.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée, renvoyée au comité général auquel a été soumis le bill (No. 13.)

La Chambre alors se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

II.—FRAIS D'ADMINISTRATION.

Inspecteur des finances.....	2,600 00
Bureau du sous-receveur-général, Toronto	8,000 00
do do Montréal.....	5,500 00
Auditeur et do Halifax, N.-E.....	10,000 00
do do St. Jean, Nouveau-Brunswick.....	11,000 00
do do Fort Garry.....	6,500 00
do do Victoria, C.-B.....	7,000 00
do do Charlottetown, I. P. E.....	4,000 00
Caisses d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Colombie-Britannique.....	12,000 00
Tenure seigneuriale et commission	2,500 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(Continuation.)

6	Département du	Secrétaire d'Etat	30,140 00
7	do	de l'Intérieur.....	39,680 00
8	do	Receveur-Général.....	20,720 00
9	do	Finances	48,250 00
10	do	Douanes	27,500 00
11	do	Revenu de l'Intérieur	24,982 50
12	do	Travaux Publics.....	48,934 00
13	do	Postes.....	84,990 00
14	do	Agriculture	28,240 00
15	do	Marine et des Pêcheries	23 815 00
16	Bureau de la Trésorerie		3,300 00
17	Bureau de l'inspecteur des pénitenciers.....		3,150 00
18	Dépenses contingentes des départements.....		175,000 00
19	Bureau de la papeterie pour papeterie.....		20,000 00
20	Rajustement des salaires (y compris les promotions).....		35,000 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

21	Divers		10,000 00
22	do Territoires du Nord-Ouest.....		10,000 00
23	Allocations pour les circuits, Colombie-Britannique		15,000 00
24	do Manitoba.....		3,000 00
25	Frais de route des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest		3,000 00
26	Rapporteur de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier.....		1,800 00
27	Greffier de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier		300 00
28	Messager de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier.....		3 0 00
29	Dépenses contingentes et déboursés, y compris les salaires des officiers qui seront nommés pour la Cour Suprême du Canada et la Cour de l'Echiquier		10,000 00
30	Livres de Droit pour la Cour Suprême		1,000 00

V.—POLICE.

31	Police fédérale		15,000 00
----	-----------------------	--	-----------

VI.—PÉNITENCIERS.

32	Pénitencier de Kingston, Ontario.....		97,841 75
33	Asile de Rockwood, Ontario		61,977 50
34	Pénitencier d'Halifax, N. E.....		27,532 13
35	do St. Jean, N.-B.....		38,944 25
36	do St. Vincent de Paul, Q.....		52,230 06
37	do Manitoba		17,650 00
38	Entretien des prisonniers, Colombie-Britannique.....		10,000 00

VII.—LÉGISLATION.

SÉNAT.

39	Traitements et dépenses contingentes du Sénat		50,718 00
----	---	--	-----------

CHAMBRE DES COMMUNES.

40	Traitements, d'après l'estimation du greffier.....		60,850 00
41	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc.....		13,000 00
42	Dépenses contingentes		20,140 00
43	Publication des débats.....		15,000 00
44	Traitements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent-d'armes.....		35,450 00

Et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 17 mars 1876.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

DIVERS.

45	Crédit pour la bibliothèque du parlement, y compris la somme affectée à l'achat de livres de droit		12,000 00
46	Rajustement des traitements du bibliothécaire et de l'aide		400 00
47	Impression, reliure et distribution des lois		12,500 00
48	Pour faire face aux dépenses de la Codification des lois		8,000 00

49 Impressions, papier à imprimer et reliure.....	70,000 00
50 Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie.....	1,200 00
51 Impressions diverses.....	2,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 12.35, A.M.

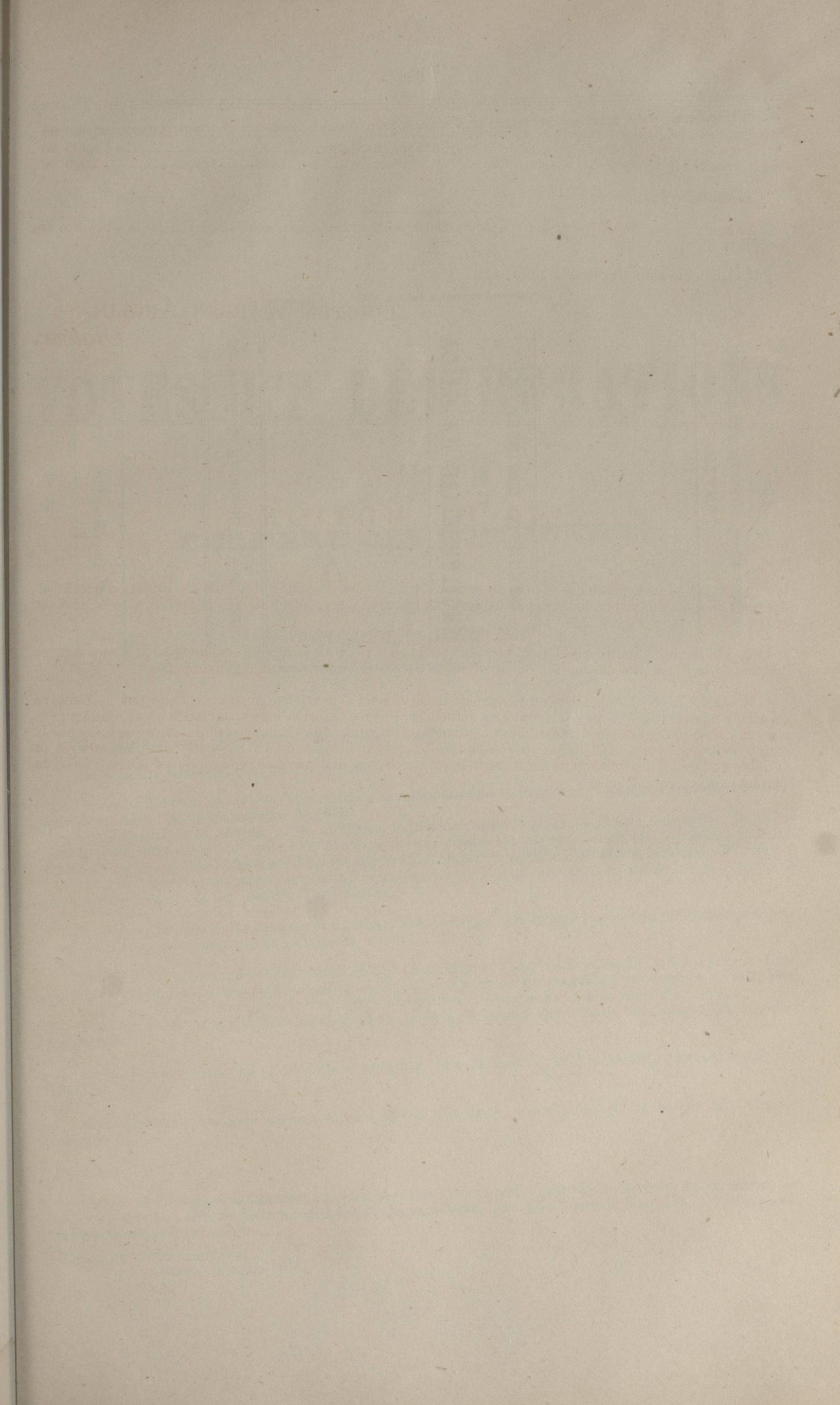
TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Irving—Lundi prochain—Ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir des états du capital, du trafic et des frais de fonctionnement des chemins de fer de la Puissance, en conformité des dispositions de la loi à cet égard.

M. McDougall (Renfrew)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Témoignages pris devant les arbitres de la Puissance, touchant la réclamation de *George Rochester* contre le gouvernement.

M. Kirkpatrick—Lundi prochain—Ordre de la Chambre à l'effet que le greffier mette devant la Chambre un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires des commis surnuméraires ou sessionnels maintenant employés à la Chambre des Communes; aussi, un état indiquant l'âge, les noms, les salaires et la durée du service des officiers, commis, portiers et messagers du département du sergent d'armes employés permanentement ou autrement.



No. 25.

OTTAWA, JEUDI, 16 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vier., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 26.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 17 MARS 1876.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table :

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *James Turnbull* et autres, ingénieurs commissionnés de la Province d'Ontario, demandant certains amendements à l'Acte des matelots de 1875.

Du Révérend *A. D. Morton*, A. M., et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse, demandant l'abrogation de la onzième clause de l'Acte à l'effet d'amender et refondre les lois concernant les Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits Territoires soit laissé aux législatures locales des Provinces.

De *J. E. Dickson*, et autres, pêcheurs; demandant que la taxe annuelle imposée sur les nasses de pêcheurs soit réduite de dix piastres à une piastre.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le troisième rapport du dit comité, rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No. 11) pour amender l'acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, relativement à l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne;

Bill (No. 18) pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes du Canada;

Bill (No. 29) à l'effet d'établir des dispositions pour le règlement des affaires des banques incorporées insolubles.

M. Blake présente un bill (No. 76) pour amender l'acte de faillite, 1875.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. Cartwright présente le message suivant de Son Excellence, lequel message est lu par *M. l'Orateur* comme suit :

DUFFERIN.

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des Communes, l'estimation ci-jointe de la somme requise qui doit être affectée pour secourir les colons en détresse dans la province de Manitoba, il recommande cette estimation à la Chambre.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 17 mars 1876.

Et la dite estimation est comme suit :

Estimation de la somme requise pour être affectée au secours des colons en détresse dans la province de Manitoba, \$25,000 00.

Sur motion de M. Cartwright, le dit message et la dite estimation sont renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de M. Desjardins, est reçue et lue la pétition de Henry Price et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, demandant que le bill concernant la banque des marchands ne devienne pas loi, à moins qu'il n'y soit inséré une disposition à l'effet que le présent capital ne sera pas annulé, et remplacé par un nouveau capital déprécié; qu'il ne soit point émis d'actions privilégiées, à moins que cette émission ne soit expressément approuvée par le vote d'au moins les deux tiers en valeur des actions réellement payées à la dite banque; et que les directeurs ou officiers de la dite banque ne soient point déliés de leur présente responsabilité.

Le bill (No. 13) à l'effet d'établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi relative à la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes, est de nouveau considéré en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés et le bill est lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 60) pour pourvoir au paiement d'un octroi à la province de Manitoba est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

7.30, P. M.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de cet honorable corps, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :

Bill (No. 77) intitulé : " Acte pour confirmer la fusion de la banque de la Cité avec la banque Royale Canadienne, pour incorporer la banque Unie du Canada. (Sur motion de M. Bowell, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.)

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la 19^e règle.)

Les bills suivants son examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés :—

Bill (No. 32) relatif au capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour la capitalisation de certaines dettes et obligations;

Bill (No. 19) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de l'Union à changer le nom de la dite société;

Bill (No. 36) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes à changer le nom de la dite société;

Bill (No. 38) pour amender l'acte incorporant la compagnie de construction de navires du Canada.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés à des comité comme suit :

Au comité spécial permanent des banques et du commerce :

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de placement (responsabilité limitée.)

Bill (No. 50) pour étendre l'Acte de la dernière session intitulé : " Acte concernant la compagnie des améliorations de l'Outaouais supérieur;

Bill (No. 54) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique;

Bill (No. 61) pour amender l'Acte 35 Vic., ch. 103, à l'effet d'amender l'Acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée);

Bill (No. 63) pour incorporer la compagnie nationale de garantie et de placement du Canada (responsabilité limitée);

Bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord;

Bill (No. 70) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de St. Catherine à changer le nom de leur société;

Bill (No. 65) pour amender la charte de la banque St. Laurent et changer le nom de cette institution.

Au comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes :

Bill (No. 62) concernant la compagnie du pont sud du Canada.

Au comité spécial permanent des divers bills privés :

Bill (No. 56) pour permettre à Ozro Morrill d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations en ce qui concerne les navettes des machines à coudre;

Bill (No. 67) pour amender l'acte incorporant la compagnie du gaz d'Ottawa, pour confirmer une résolution de ses actionnaires à l'effet de placer les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs comme corporation.

La Chambre alors se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

206.	Pour faire face à l'appropriation pour secourir les colons en détresse de la province de Manitoba	\$25,000 00
------	---	-------------

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

53	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du <i>Patent Record</i>	6,500 00
54	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles.....	5,000 00

X.—PENSIONS.

57	Samuel Waller, ci-devant greffier, chambre d'assemblée.....	400 00
	L. Gagné, messenger do	72 00
	John Bright, do do	80 00
	Mme Antrobus	800 00

NOUVELLES PENSIONS DE MILICIENS.

58	Mme Caroline McEachern et quatre enfants	265 00
	Jane Lakey.....	146 00
	Rhoda Smith.....	110 00
	Janet Anderson	110 00
	Margaret Mackenzie	80 00
	Mary Ann Richey et deux enfants.....	336 00
	Mary Morrison.....	80 00
	Louise Prud'homme et deux enfants.....	110 00
	Virginie Charron et quatre enfants.....	150 00
	Paul M. Robins.....	146 40
	Charles T. Bell	73 20
	Alex. Oliphant	109 80
	Charles Lugsden	91 50
	Thomas Charters	91 50
	Charles T. Robertson.....	110 00
	Percy G. Routh.....	400 00
	Richard S. King	400 00
	George A. Mackenzie.....	73 20
	Edward Hilder	146 40
	Fergus Scholfield	73 20
	John Bradley.....	109 80
	Richard Penticost.....	91 50
	James Bryan.....	109 80
	Jacob Stubbs.....	73 20
	Mary Connor.....	110 00
	Mary Hodgins et trois enfants.....	191 00
	John Martin	110 00
	A. W. Stevenson.....	110 00
	Mme J. Thorburn.....	150 00
	Mme P. T. Worthington et enfants.....	378 00
	Mme J. H. Elliot et enfants.....	130 00
	Ellen Kirkpatrick et trois enfants.....	266 00
	Mme George Prentice et enfants... ..	400 00
Mary Hannah Temple et enfant	298 00	
59	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812.....	50,000 00
60	Compensations aux pensionnaires au lieu de terres.....	8,000 00

Et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 18 mars 1876.

Les résolutions suivantes sont adoptées.

XI.—MILICE.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

72	Soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers	7,000 00
73	Canons et équipement de batteries d'artillerie de campagne	10,000 00

DÉPENSES SPÉCIALES.

74 Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B." et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec.....	110,000 00
76 Ecoles militaires, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.....	10,000 00
77 Solde et entretien des troupes dans Manitoba.....	30,000 00
78 Police à cheval, Manitoba.....	292,651 50

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 3.40. jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Gillmor—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport fait par l'ingénieur du gouvernement sur le coût probable d'un brise-lames à North Head Grand Manan, et à Woodward's Cove.

M. Higinbotham—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes les soumissions reçues pour l'exécution du contrat No. 15, chemin de fer du Pacifique; aussi, copie de toute correspondance y relative, et copie des instructions, s'il en est, adressées par le département des travaux publics à l'ingénieur en charge, et se rattachant au dit contrat.

M. Cheval—Lundi prochain—Demandera au gouvernement pour quelles raisons les membres de cette Chambre n'ont pas accès au livre qui contient le paiement de leur indemnité ?

M. Cheval—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les noms des membres qui ont reçu un à-compte sur leur indemnité à venir jusqu'au 17 mars courant, et le montant qu'ils ont reçu.

M. Costigan—Quand motion sera faite pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, proposera l'amendement suivant à cette motion, savoir :

Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que, considérant que cette Chambre a voté, le 13e jour de février 1875, une adresse à Sa Majesté, la priant d'accorder une amnistie pleine et entière à toutes les personnes concernées dans les troubles du Nord-Ouest, pour tous actes commis par elles durant les dits troubles, moins seulement *Louis Riel*, *A. D. Lépine* et *W. D. O'Donoghue*, et une pareille amnistie à *Louis Riel* et *A. D. Lépine* à la condition d'un bannissement durant cinq ans du domaine de Sa Majesté, excluant par là *W. D. O'Donoghue* du bénéfice de cette amnistie; et considérant que le dit *W. D. O'Donoghue* a depuis ce temps écrit la lettre suivante, savoir :

"A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, cité d'Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous exposer ainsi qu'à l'honorable corps que vous présidez que le Parlement m'a fait grave injustice en m'excluant de l'amnistie accordée à tous les autres qui ont pris part à l'insurrection de 1869 et 1870 dans Manitoba. Bien que cette action du Parlement semble faire peser sur moi toute la responsabilité de "l'insurrection," de "l'exécution de *Scott*" et de la soi-disant "incursion fénienne," je ne me propose cependant pas d'accepter toute cette responsabilité pour permettre à ceux qui devraient la porter de s'y soustraire à mon détriment, purifiés par une résolution du Parlement.

En conséquence, je prends la liberté d'exposer les faits suivants que je puis prouver de la manière la plus convainquante :

1. L'insurrection fut conseillée par le gouverneur *McTavish* qui, avec d'autres officiers de la compagnie de la Baie d'Hubson, l'a appuyée depuis son origine jusqu'au moment où elle a cessé d'exister. *Riel* a été en communication constante avec le gouverneur *McTavish*, et a souvent agi d'après ses instructions. Le gouverneur *McTavish* a platement reconnu le gouvernement provisoire. *Donald A. Smith*, en arrivant à

Fort Garry, a reconnu le gouvernement (ceci est à ma connaissance personnelle,) et a été avec le gouverneur *McTavish* le conseiller de *Riel* durant son séjour au Fort, et après leur départ du pays, *Riel* a continué à tenir conseil avec *John McTavish* qui alors représentait la compagnie de la Baie d'Hudson.

2. D'autres, que je m'obtiens maintenant de nommer, et qui sont des sujets "loyaux," ont conseillé d'avoir recours aux armes.

3. Je n'ai point pris part à l'insurrection avant le 15 novembre 1869; je ne l'ai fait que quatre semaines environ après qu'elle eût commencé, et deux semaines après qu'on se fût emparé du Fort Garry.

4. L'affaire de *Thomas Scott* n'a jamais été portée devant le gouvernement provisoire, soit avant, soit après l'exécution ou le "meurtre" (comme on devrait dire) de *Thomas Scott*. Je suis parfaitement innocent de ce crime, et s'il ne m'était point laissé d'autre alternative de faire disparaître de mon caractère le stigmate flétrissant de ce meurtre, je suis décidé de le faire disparaître de quelque manière, un jour ou l'autre et à tout hasard. Je déclare sans crainte d'être contredit, que le gouvernement provisoire n'a jamais ordonné le procès ou l'exécution de *Scott*, et que ni comme membre de ce gouvernement, ni individuellement, je n'ai pris part directement ou indirectement à cette exécution.

5. La soi-disant "incursion fénienne" est une pure invention, attendu qu'il n'était aucunement question de fénianisme. Ce qu'on appelait "incursion fénienne" était tout simplement l'insurrection commencée en 1869, et qui était continuée avec les mêmes intentions et par les mêmes parties; la continuation de l'insurrection était un fait que le gouvernement d'alors de Manitoba connaissait parfaitement plusieurs mois avant que la prétendue incursion ait eu lieu. La part que j'y ai prise n'était que l'acte d'un agent du peuple, muni d'une commission autorisée par une résolution d'un conseil tenu à la Rivière Salle en septembre 1870, et présidé par *Louis Riel*. Pour prouver que j'étais muni de cette commission, j'ai en ma possession le livre des minutes du conseil. Elle ne fut jamais produite devant le conseil privé composé de membres français de la législature. De plus, comme membre du gouvernement, et ayant ma résidence à Fort Garry, j'ignorais complètement le fait qu'un conseil militaire devait être ou était tenu pour faire le procès des prisonniers qui y étaient détenus, à venir jusqu'au moment où je fus sommé de rendre témoignage par *Riel* et le conseil alors siégeant dans l'affaire de *Scott*, laquelle sommation je traitai avec mépris en informant le conseil qu'il agissait sans autorité, que je ne voulais point lui reconnaître cette autorité, et que je refusais de rendre témoignage dans l'affaire. Ni *Riel* ni aucun officier du gouvernement ne s'est consulté avec moi ni moi avec aucun d'eux sur le procès ou l'exécution, et je suis entièrement innocent du sang de *Scott*, ce que je puis prouver de la manière la plus convainquante, si on m'en donne jamais l'occasion. De plus, n'eut été la part que j'ai prise dans la soi-disant "incursion fénienne," dont je parlerai plus tard, je serais allé à Manitoba depuis longtemps pour demander qu'on me fit mon procès sur des preuves que j'ai en ma possession, et qui portent les signatures des officiers tant civils que militaires du ci-devant gouvernement provincial du parti français, et aussi sur la preuve de l'existence de la résolution autorisant ma commission.

Je sais que des efforts réitérés ont été faits par certaines personnes, depuis que j'ai laissé le pays, pour faire passer sur moi la responsabilité de tous les actes illégaux commis durant les troubles."

Une certaine brochure a été publiée l'hiver dernier à "l'effet de faire voir pour quelles raisons une amnistie pouvait être accordée par le parlement canadien," dans laquelle brochure ces efforts ont été réitérés, et le manifeste de *Riel* tendait aussi vers le même but. Si on eut fait des investigations sérieuses sur les causes des "troubles" et sur les actes commis alors, ces immaculés seraient dans une position vis-à-vis du public différente de celle dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui, purifiés qu'ils sont par une résolution du Parlement et par l'amnistie. Je ne demande maintenant aucune faveur au gouvernement ni au Parlement canadien. Ils m'ont fait subir tout le poids de leur injustice; mais le monde saura, quand il en sera temps, la vérité toute entière, et la vérité sans fard.

W. D. O'DONOGHUE,

Secrétaire-Trésorier, etc., etc., du ci-devant gouvernement provisoire
de la Terre de Rupert, N. O.

St. Paul, Min., 26 février 1875.

Dans l'opinion de cette Chambre le gouvernement devrait de suite instituer une minutieuse enquête sur les allégations contenues dans la dite lettre afin que justice soit rendue à qui de droit.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont été ce jour affichés pour être pris en considération par les comités suivants, le ou après le vendredi, 24 mars courant :

Par le comité spécial permanent des banques et du commerce :

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de placement (responsabilité limitée.)

Bill (No. 50) pour étendre l'Acte de la dernière session intitulé: "Acte concernant la compagnie des améliorations de l'Outaouais supérieur."

Bill (No. 54) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique.

Bill (No. 61) pour amender l'Acte 35 *Vic.*, ch. 108, à l'effet d'amender l'Acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée.)

Bill (No. 63) pour incorporer la compagnie nationale de garantie et de placements du Canada (responsabilité limitée.)

Bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord.

Bill (No. 70) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de Ste. Catherine à changer le nom de leur société.

Bill (No. 65) pour amender la charte de la banque St. Laurent et changer le nom de cette institution.

Par le comité spécial permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Bill (No. 62) concernant la compagnie du pont sud du Canada.

Par le comité spécial permanent des divers bills privés :

Bill (No. 56) pour permettre à *Ozro Morrill* d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations en ce qui concerne les navettes des machines à coudre.

Bill (No. 67) pour amender l'acte incorporant la compagnie du gaz d'Ottawa, pour confirmer une résolution de ses actionnaires à l'effet de placer les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs comme corporation.

No. 26.

OTTAWA, VENDREDI, 17 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 27.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 20 MARS 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre une liste des actionnaires de la Banque du Peuple d'Halifax, datée le 31 janvier 1876, conformément aux dispositions de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, clause 12.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Terrebonne, pour l'année 1875.

Quinze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Anciens de Barrie de l'église presbytérienne en Canada; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observation du dimanche sur les chemins de fer, etc.

Du révérend *Joseph Gootz* et autres; d'*Alexander McGregor* et autres; de *H. Bool* et autres; de *J. M. Parker* et autres; de *Joha Clark* et autres; d'*Alexander Stirling* et autres; du révérend *James Bayne*, D. D. et autres; de *Peter McEwen* et autres; de *Douglas Spence* et autres; et du révérend *John McMillan* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de la onzième clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans ces territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

Des agents de la compagnie des steamers de la ligne *Allan* et autres; de la compagnie des steamers des ports de Québec et du Golfe; et de MM. *Hugh* et *Andrew Allan* et autres, intéressés dans le commerce de la Puissance du Canada; demandant que le bill maintenant devant le parlement pour définir et déterminer les devoirs, droits et obligations des voituriers publics, dans certains cas, ne devienne pas loi, ou qu'il soit amendé de manière à le rendre conforme à la justice.

D'*Alexis Delisle* et autres; demandant l'établissement de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du Golfe St. Laurent, et que ces télégraphes soient prolongés jusqu'aux rives des provinces maritimes.

D'*Horace D. Clark*, de la cité de Montréal; demandant que le bill pour fusionner la banque de la Cité avec la banque Royale Canadienne, et pour incorporer la banque Unie du Canada ne devienne pas loi, à moins que ses droits ne soient sauvegardés.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le 4e rapport de ce comité, rapportant le Bill (No. 21) pour amender les actes concernant la compagnie d'assurances et de placements des citoyens, sans amendement.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le 9e rapport du dit comité comme suit :

Le comité a examiné la pétition de *F. Smith* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie, et voit qu'avis en a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement ; mais comme la loi demandée n'affectera les droits existants de personne, il recommande que l'avis soit considéré suffisant.

Quant à la pétition de la compagnie anglo-américaine des terres, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à prêter de l'argent et à exiger un taux d'intérêt, sur tout contrat ou marché, dont on conviendra, pourvu qu'il n'exécède point huit pour cent par année dans la Puissance du Canada, le comité trouve qu'aucun avis n'en a été donné, la nécessité d'une demande ne s'étant fait ressentir que tout récemment, et il recommande la suspension de la règle à causes des bonnes raisons qui lui ont été données.

Quant à la pétition de *T. Workman* et autres, demandant à être autorisés à fusionner la Banque Métropolitaine avec quelque autre banque incorporée de la Puissance, etc., le comité trouve qu'il n'en a été donné aucun avis, et qu'il n'a été aucunement prouvé que la demande des amendements à leur charte a été approuvée par les actionnaires ; il fait en conséquence un rapport défavorable quant à cette pétition.

M. *Cameron* (Cardwell,) du comité nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque, présente le premier rapport du dit comité comme suit :

Comme le nouvel et spacieux édifice qui a été construit pour l'aménagement des livres de la bibliothèque du Parlement est maintenant disponible, le comité conjoint considère que c'est le temps opportun d'appeler l'attention du Parlement et du gouvernement sur les arrangements qui, à son avis, devraient être pris pour placer la bibliothèque dans une position digne de la Puissance.

Le comité conjoint est convaincu qu'une dépense considérable doit nécessairement être faite pour rendre la bibliothèque ce que le peuple de la Puissance s'attend qu'elle soit, et il pense que le gouvernement exécutif désire autant que lui-même que tout soit fait pour parvenir à ce but, et que les deux Chambres du Parlement seront disposées à accéder à toute proposition que l'exécutif pourra leur soumettre à cet égard.

La nécessité d'une dépense plus forte aujourd'hui est occasionnée par les additions considérables qu'il est besoin de faire au département de la loi dans la bibliothèque, par suite de l'établissement de la Cour Suprême, et des lacunes dans les départements de l'histoire en général et de la littérature française, aussi bien que par suite de l'augmentation du personnel de la bibliothèque qui sera nécessaire sous les nouvelles circonstances.

Le comité conjoint est d'opinion que la bibliothèque devrait être divisée en trois départements qu'on devrait appeler : le département général, le département français et le département légal, et que chacun d'eux devrait être sous les soins et la surveillance d'un assistant bibliothécaire, et que de tels assistants devraient être ajoutés au personnel actuel, sous le contrôle du bibliothécaire principal.

Le comité conjoint considère de plus que le personnel actuel devrait être mis sur le même pied, quant au rang et aux émoluments, que les autres départements du service civil du gouvernement, et il recommande en conséquence que la loi actuelle soit modifiée de manière à atteindre ce but.

Sur motion de M. *Cameron* (Cardwell), le dit rapport est adopté.

Sur motion de M. *Macdougall* (Elgin), est lue et reçue la pétition d'*Edward Mackay* et autres, actionnaires de la compagnie d'impressions et de publications du "*Mail*," présentée ce jour, demandant que le bill concernant la dite compagnie ne devienne pas loi, à moins qu'il n'y soit inséré une disposition qui permette aux pétitionnaires de se retirer de la compagnie à des conditions convenables,—la dite pétition ayant trait à un bill qui doit être considéré par le comité des bills privés, demain.

Les bills suivants sont présentés, lus une première fois, et leur seconde lecture est fixée à demain, savoir :

Par M. *Bowell*—Bill (No. 78) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie (responsabilité limitée) (la 51e règle est suspendue quant à ce bill conformément à la recommandation du comité des ordres permanents) ;

Par M. *Cameron* (Cardwell) Bill (No. 79) à l'effet d'amender de nouveau l'acte pour incorporer la Banque de Londres et du Canada, et amender l'acte qui l'amende.

Par M. *Brooks*—(Bill No. 80) concernant les prêts par la compagnie anglo-américaine des terres.

M. *Vail* présente la réponse à une adresse du 15 ultimo, demandant un état indiquant les noms, l'âge et la résidence des vétérans de 1812-1815 qui ont demandé et reçu une gratification de la part du gouvernement fédéral du Canada, le nombre de ces miliciens qui ont des commissions comme officiers, et combien il a été fait de semblables demandes par des personnes vivant hors du Canada.

M. *Cartwright* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport du ministre de l'agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année du calendrier, 1875.

M. *Smith* présente, en conformité de l'ordre de la Chambre du 8 du courant, un état détaillé de tous les deniers reçus (avec les comptes qui en ont été rendus au gouvernement) par M. *Henry Mitchell*, maître de havre du Port de Glace Bay, Cap Breton, spécifiant le temps auquel ces comptes ont été rendus et les deniers reçus ; aussi, copie de toutes instructions données au dit officier, et le montant du salaire qu'il reçoit, et mentionnant si ce salaire est fixe ou s'il consiste en honoraires.

M. *Cartwright* présente un bill (No. 81) pour amender et refondre certains actes concernant les assurances.—Seconde lecture demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 22) pourvoyant aux salaires des juges de la cour de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins, sans amendements.

Aussi, avec le bill suivant du Sénat (No. 82) pour lever les doutes sur les actes y mentionnés concernant la corporation des commissaires du havre de Québec, et demandant à cette Chambre d'y concourir.

Le bill (No. 18) pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes du Canada est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Le bill (No. 77) du Sénat, pour confirmer la fusion de la Banque de la Cité avec la Banque Royale Canadienne, et incorporer la Banque Unie du Canada, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Schultz*, il est voté une adresse demandant copies de tous actes passés par le Conseil pour les territoires du Nord-Ouest, et copies de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le dit Conseil touchant les matières qui peuvent avoir été prises en considération par celui-ci.

Sur motion de M. *Brouse*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'opportunité de légiférer en fait de réforme sanitaire, le dit comité devant se composer de MM. *Brouse, Holton, Tupper, Robitaille, Scatcherd, Blain, Dymond, Flynn, Young, Burpee* (Sunbury), *Kerr, Landerkin, Forbes, Christie* et *Fiset*.

Sur motion de M. *Stephenson*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de toutes les pompes à incendie importées dans la Puissance du Canada de pays étrangers, la classe de ces pompes, indiquant les pays d'où elles ont été importées, le prix auquel elles ont été entrées, par qui elles ont été ainsi entrées, et le montant des droits ainsi payés sur chaque pompe.

M. *Langevin* propose que l'honorable *Hector Louis Langevin*, membre représentant le district électoral de Charlevoix dans cette Chambre, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière croyable, et qu'il croit qu'il peut établir par des preuves satisfaisantes que l'honorable *Joseph-Edouard Cauchon*, membre représentant en cette Chambre le district électoral de Québec Centre et président du Conseil Privé du Canada, a servi d'instrument pour engager ou faire engager un certain nombre d'hommes qui sont employés en été comme membres de la police fluviale à Québec, et pour les envoyer ou les faire envoyer au district électoral de Charlevoix durant la récente élection d'un membre pour représenter ce district en cette Chambre des Communes; et que les dits hommes étaient conduits ou accompagnés par un nommé *Edmond Trudel*, l'un des officiers ou employés du département des douanes à Québec, et que tout le dit parti d'hommes ou un grand nombre d'entre-eux ont été transportés au dit district électoral dans des voitures dont le coût du louage a été porté au compte du dit honorable *Joseph-Edouard Cauchon*, qui a promis de les payer, a ordonné de les payer, ou les a fait payer, les dits hommes ainsi conduits ou accompagnés étant envoyés au dit district électoral pour s'immiscer illégalement dans la dite élection, pour la troubler et par là priver les électeurs ou une partie des électeurs du dit district électoral de leur liberté comme tels électeurs; et que le dit honorable *Joseph-Edouard Cauchon* ayant nié ces accusations, il soit ordonné que le comité permanent des privilèges et élections s'enquière de toutes les circonstances se rattachant aux accusations ci-dessus, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et avec instruction de faire rapport des témoignages complets qui seront pris devant lui, et des délibérations du dit comité sur ce sujet.

M. *Fréchette* propose pour amendement que tous les mots, dans la dite motion, entre le mot "accusations" et le mot "s'enquière" soient effacés, et remplacés par les suivants: "il soit nommé par la Chambre un comité de neuf membres."

Et des débats s'ensuivant,

M. *Baby* propose que les débats soient ajournés.

Et des débats s'élevant sur cette dernière motion, elle est retirée avec la permission de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger, jusqu'à minuit,

Mardi, 21 mars 1876.

Et le dit amendement étant mis aux voix, il est adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Les membres devant composer le comité sont alors nommés par la Chambre comme suit:—M. M. *Laurier, Langlois, Laflamme, Aylmer, Palmer, Baby, Taschereau, Blanchet*, et *Macdougall* (Elgin.) 9.

La Chambre alors s'ajourne à 1 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

ERRATUM.

Dans les votes de vendredi dernier (page 192) dans la résolution 78, le mot "Manitoba" devrait être changé en celui de "Territoires du Nord-Ouest" et l'entrée doit se lire comme suit:

78 Police à cheval, Territoires du Nord-Ouest.....\$292,651 50

AVIS DE MOTIONS.

M. Fiset—Mercredi prochain—ADRESSE—Correspondance échangée entre les travailleurs de la section No. 8 de l'Intercolonial et le gouvernement au sujet du non paiement de leurs gages pour ouvrages faits sous la direction de *John O'Donnell* agent de *Duncan McDonald*, entrepreneur de la dite section. Aussi copies de leurs comptes assermentés transmises au département des Travaux Publics par diverses personnes; aussi copies de toute correspondance qui aurait pu être échangée, soit entre le gouvernement et le surintendant des chemins de fer de la Puissance pour le gouvernement, soit entre ces derniers et les intéressés.

M. Fiset—Mercredi prochain—ADRESSE—Correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du Bic, au sujet du changement du site de la station du chemin de fer, au dit lieu; aussi la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de St. Octave de Métis et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à St. Octave, soit placée dans un endroit plus convenable.

M. De Cosmos—Mercredi prochain—Si le gouvernement se propose de payer les dettes contractées il y a environ dix-huit mois en rapport avec le bureau de poste de Victoria par l'inspecteur des bureaux de poste envers certains ouvriers de cet endroit? Si oui, quand? Si non, pourquoi pas?

M. De Cosmos—Mercredi prochain—Si le gouvernement a l'intention de transférer à la Colombie Anglaise pour les besoins provinciaux certaines réserves publiques et certains édifices publics qu'on a demandés en différents temps entre 1871 et 1876?

M. De Cosmos—Mercredi prochain—Si le gouvernement a envoyé quelque télégramme, dépêche ou minute du Conseil, en 1874 et 1875, au gouvernement de la Colombie Anglaise, requérant celle-ci de prendre des mesures par statut ou ordre en conseil pour le transfert à la Puissance d'une lisière de terres de 20 milles de largeur le long de la ligne du chemin de fer projeté d'Esquimalt à Nanaimo?—Si oui, le gouvernement soumettra-t-il tous les papiers se rattachant à cette requisition?

M. McDonald (Cap Breton)—Mercredi prochain—Si le gouvernement a l'intention d'envoyer un de ses dragueurs à vapeur pour creuser la barre à l'entrée du havre de Langan, cette année, conformément à la promesse faite durant la dernière session?

M. Rascoe—Mercredi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, demandant une copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de la fixation de la ligne frontière entre Alaska et la Colombie Anglaise.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été ce jour affiché pour être pris en considération par le *comité spécial permanent des banques et du commerce* le ou après le vendredi 22 mars courant :

Bill (No. 77) du Sénat, pour confirmer la fusion de la Banque de la Cité avec la Banque Royale Canadienne, et pour incorporer la Banque Unie du Canada.

No. 27.

OTTAWA, LUNDI, 20 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.
1876.

No. 28.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 21 MARS 1876.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Holton*, du comité des chemins de fer, etc., rapporte les bills suivants *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 33) à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer le chemin de fer de jonction du Grand Ouest et de la rive du Lac Ontario, et pour d'autres fins.

• Bill (No. 40) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton.

Et le bill (No. 31) à l'effet d'établir des dispositions pour le passage des eaux navigables par les compagnies de chemin de fer ou autres compagnies de chemin incorporées en vertu d'actes provinciaux, *avec des amendements*.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le second rapport du dit comité rapportant le bill (No. 49) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada, *sans amendements*.

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 2 du courant, un état constatant le montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à payer pour chacun des contrats passés entre le gouvernement et tout individu ou compagnie ou qu'il a déjà payé pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux requis par l'agrandissement des canaux du St. Laurent y inclus les canaux de Welland et Lachine, depuis le rapport de la dernière commission nommée pour étudier cette question et aussi le montant total de toutes ces différentes sommes.

Les bills suivants sont examinés en comité en général, rapportés, lus une troisième fois et passés :

Bill (No. 29) à l'effet d'établir des dispositions pour le règlement des affaires des banques incorporées en faillite;

Bill (No. 60) à l'effet de pourvoir au paiement d'un octroi à la province de Manitoba.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions pour amender les actes des terres de la Puissance.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

Résolu qu'il est expédient d'amender les actes des terres de la Puissance et de décréter :

(1.) Que des réclamations pourront être faites et inscrites pour des étendues de terres n'excédant point un quart de section ou 160 acres, dans aucun cas, afin de les planter d'arbres forestiers; elles seront toutefois sujettes à toutes dispositions à l'effet d'assurer cette plantation, et à la condition qu'il ne sera point émis de

lettres patentes à la suite des dites réclamations avant l'expiration de six années à compter de la dite inscription, alors qu'un octroi gratuit sera fait en faveur des réclamants, s'il s'est conformé à toutes les dispositions en question, en par le réclamant payant un honoraire de dix piastres au moment de l'inscription de la réclamation.

(2.) Que dans le cas où un immigrant, amené aux frais d'une autre personne, en vertu de la 15^e clause du dit Acte, chercherait à se soustraire à l'hypothèque donnée par la dite clause pour le remboursement des frais ainsi encourus par telle autre personne, en se faisant inscrire pour un *homestead* en dehors de l'étendue des terres retirées de la vente pour être colonisées par des immigrants ainsi amenés, les frais ainsi encourus deviendront une charge sur le *homestead* pour lequel il se sera fait inscrire.

(3.) Que tout arpenteur de la Puissance, ou tout candidat qui cherche à le devenir, pourra, s'il le juge à propos, se faire examiner sur les parties les plus avancées de l'arpentage, ainsi que des mathématiques et des autres sciences qui se rattachent à l'arpentage, et s'il passe bien à cet examen, il pourra obtenir des certificats qui le constatent; et que la cédule suivante d'honoraires pour l'examen soit substituée à celle de la clause 84 du dit Acte:—

a. Au secrétaire du bureau des examinateurs, par chaque clerc, en donnant avis qu'il désire subir un examen avant de passer brevet, *une piastre*;

b. Au secrétaire du bureau, comme honoraire dû pour cet examen, *dix piastres*, et une autre somme de *deux piastres* pour le certificat;

c. Au secrétaire du bureau, par chaque clerc, en transmettant au secrétaire son brevet ou acte de cléricature, *deux piastres*;

d. Au secrétaire du bureau, par chaque aspirant demandant à subir son examen, en donnant l'avis à cet effet, *deux piastres*;

e. Au secrétaire du bureau, pour chaque aspirant obtenant sa commission, comme honoraire, *deux piastres*;

f. Au secrétaire du bureau, comme honoraire d'admission payable par chaque aspirant recevant sa commission, *vingt piastres*, laquelle somme couvrira aussi tout certificat donné par le bureau dans le cas où un aspirant passerait un examen sur les plus hautes branches; mais ce montant, ainsi que les *dix piastres* payables en vertu du paragraphe (b) sera remis au Receveur-Général et porté au crédit des terres de la Puissance.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

M. Laird présente alors un bill (No. 83) pour amender les actes des terres de la Puissance.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No. 58) pour étendre les actes concernant les billets de la Puissance aux provinces de l'Île du Prince Edouard, de la Colombie Anglaise et de Manitoba, est lu une seconde fois, examiné en comité général, le comité fait rapport de progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, demain.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir:

Bill (No. 59) pour étendre les actes y mentionnés concernant les poids et mesures et l'inspection du gaz et des gazomètres à l'Île du Prince-Edouard;

Bill (No. 68) pour amender les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada, (amendé);

Bill (No. 72) pour amender l'acte des chemins de fer de 1868;

Bill (No. 73) pour suppléer à une omission dans l'Acte 37 *Vic.*, ch. 42, étendant certaines lois criminelles du Canada à la Colombie-Anglaise.

Le bill (No. 30) pour amender et refondre les lois relatives aux sauvages est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général pour vendredi prochain.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant (No. 84) de ce corps, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur" et demandant à cette Chambre d'y concourir. (Sur motion de M. Cartwright, le bill est lu une première fois. Seconde lecture, demain.)

M. Laird met devant la Chambre copie de tous ordres en conseil, et de toutes lois et ordonnances du lieutenant-gouverneur et conseil des territoires du Nord-Ouest, rendus en vertu des dispositions de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 16, elause 1, pour l'information de la Chambre, et tel que requis par le dit acte.

Le bill (No. 54) concernant les chemins et réserves de chemins, dans Manitoba, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général pour jeudi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

AMÉLIORATIONS DES RIVIÈRES.

97	{ Amélioration des rivières navigables.....	10,000 00
	{ St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres.....	15,000 00
	{ Rapide Neebish	10,000 00

CHEMINS ET PONTS.

98	Route du Lac Supérieur et de la Rivière-Rouge	25,000 00
----	---	-----------

ÉDIFICES PUBLICS.

ONTARIO.

99	{ Toronto—Entrepôt de vérification.....	39,000 00
	{ Guelph—Douane, bureau d'accise et bureau de poste.....	25,000 00
	{ Kingston—Ecole militaire et réparations des fortifications.....	40,000 00

QUÉBEC.

100	{ Québec—Réparations des fortifications	5,000 00
	{ Montréal—Entrepôt de vérification.....	60,000 00

NOUVELLE-ÉCOSSE.

102	Sydney, hôpital de marine.....	3,000 00
-----	--------------------------------	----------

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

103	Souris, hôpital de la marine	500 00
-----	------------------------------------	--------

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

104	Edifices publics.....	25,000 00
-----	-----------------------	-----------

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

105	Edifices publics	5,000 00
-----	------------------------	----------

PÉNITENCIERS.

106	{ Pénitencier général pour les provinces maritimes.....	30,000 00
	{ St. Vincent de Paul.....	20,000 00
	{ Pénitencier de Manitoba	52,400 00
	{ do la Colombie-Britannique	66,000 00
	{ Pénitenciers en général, augmentation et réparation.....	5,000 00

LOYERS, RÉPARATIONS, ETC.

107	{ Loyers, réparations, meubles et chauffage, etc	182,000 00
	{ Chauffage des édifices publics.....	40,000 00
	{ Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,500 00
	{ Gaz, édifices publics, Ottawa.....	12,000 06
	{ Allocations pour combustible et éclairage, Rideau Hall	5,000 00
	{ Réparations, et diverses dépenses à Rideau Hall.....	10,000 00

HAVRES ET BRISE-LAMES.

Ontario.

108	{ Havre de Cobourg, lac Ontario.....	15,000 00
	{ do Bayfield, lac Huron.....	5,600 00
	{ do Kincardine, do	3,100 00
	{ do Goderich, do	32,500 00
	{ Baie du Tonnerre.....	6,000 09

Nouveau-Brunswick.

110	{	Richibouctou, havre de.....	10,000 00
		Shippegan, brise-lames.....	11,000 00
		St. Jean, brise-lames	65,000 00

Et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 22 mars 1876.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

Nouvelle-Ecosse.

111	{	Musquodoboit, comté d'Halifax.....	1,000 00
		Baie aux Vaches, C. B	10,000 00
		Ingonish Sud, C. B.....	15,000 00
		Brise-lames entre la pointe Michaud et la pointe Mark, comté de Richmond	5,000 00
		Ruisseau de Chipman, comté de King.....	2,750 00
		Grève de Lingan, C. B.....	2,000 00
		Tracadie, comté d'Antigonish.....	750 00

Ile du Prince-Edouard.

112	{	Tignish	4,750 00
		Baie Colleville (Souris).....	20,000 00
113		Glissoires et estacades.....	10,000 00

DIVERS.

114	Dragueurs.....	11,000 00
115	Dragage.....	102,000 00
116	Divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu.....	10,000 00
117	Explorations et inspections	45,000 00
118	Arbitrage et décisions arbitrales.....	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1 heure A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Church—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'envoyer un ingénieur à la rivière de la Petite Nation, comté de Lunenburg, N. E., pour faire une exploration, et faire rapport si la construction d'un brise-lames est nécessaire ?

M. Church—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des arrangements pour renvoyer le dragueur "Canada" au havre de Lunenburg, N. E., durant la présente année, pour terminer l'ouvrage qui y a été commencé l'automne dernier ?

M. Church—Jeudi prochain—Si le dragueur "Cape Breton" sera envoyé à la Baie Mahone, N. E., pour creuser et améliorer le chenal de ce havre, après que ces présents engagements auront été accomplis, et si oui, quand ?

M. Bunster—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat du revenu et de la dépense à compte du fonds consolidé, pour chaque année depuis la confédération, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et dans les provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise, pour chaque année depuis que ces provinces font partie de la Puissance; le dit état indiquant aussi le montant des dépenses annuelles dans chacune des dites provinces, durant la même période, à compte du capital.

No. 28.

OTTAWA, MARDI, 21 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIA.
1876.

No. 29.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

 MERCREDI, 22 MARS 1876.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la chambre de commerce de Québec; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour définir les devoirs, droits et obligations des voituriers publics en certains cas ne devienne pas loi.

De la corporation de la ville de Lévis; demandant l'établissement d'un système de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du Golfe St. Laurent, et que ce système s'étende aux rives des Provinces Maritimes.

Du révérend *Murdoch Stewart* et autres; du révérend *J. J. Skinner* et autres, du comté de Lunenburg, province de la Nouvelle-Ecosse, et du révérend *J. M. Cramp*, D.D. et autres, représentant la convention Baptiste de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard; demandant l'abrogation de la onzième clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans ces territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

Motion étant faite à l'effet que soient reçues les pétitions du révérend *Donald Sutherland* et autres, de Gaherouse, Cap Breton; de *John Lorway* et autres, de Louisburg, Cap Breton; et de *Neil Stewart* et autres, de Furche et Framboise; demandant l'établissement d'autres bureaux de poste dans certaines places sur l'Île du Cap Breton,—ainsi que les pétitions des directeurs de la chambre de commerce de la cité de Milwaukee, E. U.; du bureau des directeurs de la compagnie de transport du Nord; de la bourse des produits de Toledo, Ohio, E. U.; de la chambre de commerce de Cleveland, E. U.; de la chambre de commerce de la cité de Détroit, E. U.; et de la chambre de commerce de la cité de Chicago, E. U., représentant que la suspension de la navigation sur le canal Welland les dimanches entrave sérieusement le commerce.

M. l'Orateur décide que ces différentes pétitions ne peuvent être reçues, vû que l'octroi des conclusions des trois premières entraîne une dépense de deniers publics, et que les six dernières ne contiennent aucune prière.

Sur motion de *M. Stephenson*, il est envoyé un message au Sénat priant leurs honneurs de vouloir bien permettre aux honorables Messieurs *Reesor*, *Sutherland*, *Cochrane* et *Haythorne*, quatre des membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial de cette Chambre chargé de s'enquérir sur les intérêts agricoles du Canada.

Sur motion de *M. Jones* (Leeds), il est voté une adresse demandant la correspondance ou les papiers échangés avec le Bureau Colonial ou avec le Gouvernement des Etats-Unis touchant le refus de la navigation libre des canaux des Etats-Unis, conformément au traité de Washington.

Sur motion de M. Palmer, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état indiquant le montant de la dépense que le gouvernement du Canada a encourue pour la construction de l'embranchement du chemin de fer Intercolonial autour de la Baie de Courtney se dirigeant vers le quai du lest, en la cité de St. Jean du Nouveau-Brunswick; aussi, copie de toute correspondance entre toute autorité de la dite cité et toute personne de la part du gouvernement au sujet des conditions auxquelles il a été permis au gouvernement de construire le dit embranchement sur une propriété appartenant à la cité, et copie de toute correspondance au sujet de l'achat de la propriété du quai Rankin pour un terminus à eau profonde pour le dit chemin de fer, et de l'estimation du coût de la construction de ce terminus.

Sur motion de M. Schultz, il est *résolu* qu'il soit adressé un ordre de cette Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état indiquant les importations, durant l'année fiscale 1874-1875, dans les Territoires du Nord-Ouest, aux ports situés sur la Baie d'Hudson et la Baie James, ainsi que les exportations de ces ports, et les noms des personnes employées par le gouvernement aux dits ports avec leur rémunération; aussi, les instructions qui leur ont été données par le gouvernement et les rapports par elles faits au département des douanes.

M. Bunster propose qu'il soit *résolu* qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir les rapports pour 1874 et 1875 de l'ingénieur chargé de la section colombienne de la division Ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. Bowell propose qu'il soit *résolu* qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de tous deniers placés au crédit de la Puissance dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou autre personne entre les mains de qui tels deniers sont déposés en Canada ou ailleurs, le dit état indiquant: 1o. le montant au crédit de la Puissance dans chaque banque au dernier jour de chaque mois, depuis décembre 1873 jusqu'à décembre 1875 inclusivement; 2o. le montant portant intérêt à la fin de chaque mois dans les différentes banques, et le taux d'intérêt; aussi les montants payables à demande et ne portant point intérêt, 3o. les montants déposés dans des banques canadiennes, entre les mains d'agents financiers ou autres personnes en Angleterre, ou ailleurs que dans la Puissance, et le taux d'intérêt, s'il en est, reçu sur les dits dépôts.

Et des débats s'ensuivant, à 6 heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures P.M.

7.30, P. M.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la 19e règle.)

Le bill (No. 18) pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes du Canada est lu une troisième fois et passé.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No. 21) à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie d'assurances, et de placements des citoyens;

Bill (No. 33) à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer le chemin de fer de jonction du Grand Ouest et de la rive du Lac Ontario, et pour d'autres fins;

Bill (No. 40) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton;

Bill (No. 49) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités comme suit, savoir:—

Avant le comité des banques et du commerce:—

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée);

Bill No. 69 pour incorporer la société maritime d'épargne et de prêts;

Bill (No. 75) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de sûretés hypothécaires.

Avant le comité des bills privés:—

Bill (No. 71) pour incorporer le synode de l'église d'Angleterre, diocèse de la Terre de Rupert.

Le bill (No. 9) pour amender l'Acte 38 Vic., ch. 42, relatif au transport des bêtes à cornes par chemin de fer ou autre mode de transport dans la Puissance du Canada, est examiné en comité général et rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 8) à l'effet d'amender l'Acte 37 Vic., ch. 51, intitulé: "Acte pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance est examiné en comité et rapporté.—Troisième lecture demain.

Le bill (No. 11) à l'effet d'amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. Jones (Eds.), il est voté une adresse demandant la correspondance ou les papiers échangés avec le Bureau Colonial ou avec le Gouvernement des Etats-Unis touchant le tarif de la navigation libre des canaux des Etats-Unis, conformément au traité de Washington.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. Flynn à l'effet qu'il soit résolu qu'un ordre de cette Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir une copie du rapport et plan faits par M. Parley dans l'été de 1873 pour l'amélioration du canal St. Pierre, avec tous subséquents rap-

ports, ordres en conseil, annonces, soumissions et contrats se rattachant à ces travaux. La question étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est ordonné en conséquence que le rapport et plan faits par M. Parley dans l'été de 1873 pour l'amélioration du canal St. Pierre, avec tous subséquents rapports, ordres en conseil, annonces, soumissions et contrats se rattachant à ces travaux, soient maintenus dans le bill (No. 47) pour amender l'Acte de faillite de 1875.

M. Bourassa propose que le bill (No. 47) pour amender l'Acte de faillite de 1875 soit maintenant discuté une seconde fois.—Rejeté sur division.

Et le comité ayant continué de s'occuper jusqu'à minuit.

Messieurs

Table with 4 columns of names: Baby, Bain, Béchard, Benoit, Bernier, Blanchet, Bourassa, Bowell, Banster, Cheval, Christie, Gimon, Cook, Costigan, Coupal, Daoust, Desjardins, Farrow, Ferguson, Fiset, Fleming, Flesher, Fréchette, Galbraith, Gaudet, Gibson, Gillies, Gordon, Greenwood, Hagar, Higginbotham, Hurteau, Jones (Leeds), Langevin, Lanthier, Macmillan, McCallum, McCraney, McNab, Masson, Monteith, Montplaisir, Orton, Ouimet, Pozer, Robitaille, Rynhal, Stirling, Thompson (Caribou), Wallace (Norfolk), White (Hastings), White (Renfrew), Wright (Ottawa), et Yeo—55.

Messieurs

Table with 4 columns of names: Archibald, Bannatyne, Bertram, Biggar, Blake, Borden, Bowman, Brooks, Brown, Buell, Burk, Burpee (St. Jean), Cameron (Victoria), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Church, Cockburn, Coffin, Davies, DeCosmos, Delorme, DeVeber, Donahue, Dymond, Flynn, Forbes, Fraser, Gillman, Horton, Irving, Kerr, Laflamme, Laird, Landerkin, Laurier, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Toronto), MacDonnell (Inverness), Macdougall (Elgin), Macdougall (Trois-Rivières), MacKay (Cap Breton), McKay Colchester, Mackenzie, McGregor, McIntyre, McIsaac, McLeod, Mills, Moffatt, Norris, Oliver, Pelletier, Perry, Ross (Durham), Ross (Middlesex), Ryan, Schultz, Skinner, Smith (Sellkirk), Taschereau, Thibaudeau, Trow, Tupper, Wood, Workman, et Young—69.

Le bill (No. 51) pour amender la loi criminelle relative aux offenses contre la personne est lu une seconde fois et renvoyé au comité auquel a été soumis le bill (No. 10) pour amender la loi relative à la procédure criminelle.

Le bill (No. 53) pour amender l'Acte des élections de la Puissance, 1874, et pour déclarer inéligibles à la Chambre des Communes toutes personnes inéligibles aux législatures locales, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

XIII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTERIEUR.

VAPEURS FÉDÉRAUX.

Table with 2 columns: 119 Entretien et réparations des vapeurs Napoléon III, Newfield, Druid, Lady Head et Sir James Douglas..... 80,000 00

SUBVENTIONS POSTALES.

120	Moitié payable à la ligne Allan, entre Halifax et Cork.....	39,541 67
121	Communication à la vapeur entre Halifax, St. Jean, <i>via</i> Yarmouth.....	10,000 00
122	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur.....	12,500 00

Et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Judi, 23 mars 1876.

Les résolutions suivantes sont adoptées:

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.—(Continuation.)

123	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique.....	54,000 00
124	Communication à la vapeur entre les îles de la Madeleine.....	4,200 00
125	Service d'hiver, à la vapeur, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	15,000 00
126	Communication à la vapeur entre la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve.....	5,000 00
127	Communication à la vapeur entre l'île du Grand Manan, N.-B., et la terre ferme.....	1,500 00
128	Pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds.....	4,250 00
129	Pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et les récompenses pour sauvetage....	7,000 00
130	Pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents, et pour réunir des informations relatives aux désastres maritimes.....	1,000 00
131	Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada.....	6,000 00
132	Police de rade de Montréal.....	14,090 00
133	do Québec.....	21,700 00
134	Enlèvements d'obstructions dans les rivières navigables.....	500 00

XIV.—PHARES ET SERVICE COTIER.

135	Salaires et allocation des gardiens de phares.....	142,917 50
136	Entretien et réparations.....	213,000 00
137	Pour la construction des phares et l'achèvement de phares en voie de construction.....	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 12:35 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Cartwright—Vendredi prochain—Bill pour amender l'acte 31 *Vict.*, chap. 5.

M. Blake—Vendredi prochain—La Chambre en comité pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de la 3ème clause de l'Acte 31 *Vict.*, chap. 33, au juge en chef et autres juges de la cour d'erreur et d'appel de la province d'Ontario, de manière que dans les mêmes circonstances ils aient droit à la même partie de leur traitement, comme pension de retraite, que les juges mentionnés dans la dite clause, payable de la même manière à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

M. Mackenzie—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour-là elle soit ajournée à vendredi à 2 heures, P.M., et que les mesures du gouvernement aient alors la priorité sur toutes autres affaires.

M. Ross (Middlesex)—Mercredi prochain—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement et les tenants-gouverneurs des différentes provinces touchant la juridiction relative du parlement de la Puissance et des législatures provinciales sur la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes, avec toutes les décisions sur ce sujet des cours dans les différentes provinces.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après mercredi, 29 du courant, savoir :

Par le comité des banques et du commerce :

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 69) pour incorporer la société maritime d'épargne et de prêts ;

Bill (No. 75) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de sûretés hypothécaires.

Par le comité des bills privés :

Bill (No. 71) pour incorporer le synode de l'église d'Angleterre, diocèse de la Terre de Rupert.

AVIS DE MOTIONS

OTTAWA, MEROBEDI, 23 MARS 1876.

30 Session, 30 Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

NO 1A

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

IMPRIMES PAR MACLEAN, ROBERT & CIE.

1876.

AVIS DE BILLES PRIVES

No. 30.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 23 MARS 1876.

Trente-huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Henry Gripell*, porteur de bons de première classe de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, demeurant à Londres, Angleterre; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour permettre à la dite compagnie de changer aucunement la position ou les privilèges de ses porteurs de bons avant que ceux qui résident dans la Grande-Bretagne aient eu l'occasion d'obtenir toutes les informations possibles touchant les dispositions de l'acte en question et de les examiner.

De *William Christie* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

Du conseil du village de Gaspé et autres; demandant l'adoption de mesures pour assurer l'extension du système télégraphique depuis l'Île du Prince-Edouard jusqu'aux Îles de la Magdeleine, et de là jusqu'aux Rochers des Oiseaux, dans le centre du Golfe St. Laurent.

De la compagnie des chars d'Ontario; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada à émettre des bons privilégiés, ne devienne pas loi, si ces bons doivent avoir priorité sur les bons de seconde classe.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le 5e rapport du dit comité, rapportant le bill (No. 44) pour accorder à la compagnie de crédit foncier du Canada de plus amples pouvoirs pour emprunter et prêter, et pour d'autres fins y mentionnées, *avec des amendements*.

M. Ross (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le 5e rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :—

Papiers touchant la construction du chemin de fer du Pacifique;

Etat, en conformité de l'acte des statistiques de chemins de fer, pour les divers chemins de fer;

Etat et documents supplémentaires, *in re* droits remis à la compagnie du grand chemin de fer Occidental;

Règles générales et ordres préparés par les juges de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier pour régler la procédure de ces cours (pour distribution seulement);

Etat indiquant le nombre de journaux, etc., dans chaque comté et cité de la Puissance, qui ont payé le droit de port imposé sur les journaux expédiés du lieu de leur publication ;

Rapports par des ingénieurs touchant le site du bassin de radoub au port de Québec (condensés) ;

Etat relatif à la condition de la route Dawson depuis la Baie du Tonnerre jusqu'au Fort Garry (les tableaux seulement) ;

Etat relatif aux bureaux et ateliers de l'Intercolonial à Rimouski ;

Etat indiquant l'usage qu'on a fait d'une partie des rails d'acier achetés par le gouvernement ;

Rapport de M. F. Shanly sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard ;

Etat du montant que le gouvernement est convenu de payer ou qu'il a déjà payé en rapport avec l'agrandissement des canaux du St. Laurent, y compris le canal Welland et le canal Lachine ;

Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui d'Ontario touchant l'octroi de terres ou de toute autre aide par le gouvernement d'Ontario pour l'embranchement du chemin de fer de la Baie Georgienne ;

Ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, et lois et ordonnances du lieutenant-gouverneur et conseil des Territoires du Nord-Ouest en vertu des dispositions de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 16, clause 1

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés :—

Correspondance avec la compagnie de la Baie d'Hudson au sujet de l'acquisition par la Puissance des terres de la dite compagnie dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ;

Instructions données à M. Talbot, employé du département des postes, concernant ses visites au district électoral de Charlevoix durant l'élection fédérale en janvier dernier ;

Liste des noms des personnes qui possèdent des terres sur les îles du St. Laurent, appelées les "Mille Îles" ;

Correspondance entre les Sauvages des Six Nations et le département des affaires des Sauvages au sujet du paiement d'arrérages d'intérêts ;

Etat du nombre des poursuites intentées devant la Cour Suprême et des jugements rendus par cette cour ;

Circulaires envoyées à des constructeurs de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur pour transporter les malles de la Pointe-aux-Pères aux steamers océaniques ;

Liste indiquant les noms, l'âge et la résidence des vétérans de 1812-15 ;

Etat de tous les deniers reçus par M. Henry Mitchell, maître de hâvre du port de Glace Bay, Cap Breton, etc.

Le comité soumet aussi très-respectueusement ce qui suit :

Que vu que le comité conjoint des impressions a, dans son troisième rapport, exprimé son approbation des mesures prises pour mettre à effet sa résolution passée le 1er avril dernier, savoir : " Que si les parties auxquelles le contrat pour la reliure avait été accordé n'étaient point munies d'un atelier de reliure et du matériel nécessaire, etc., pour faire l'ouvrage, lorsqu'elles en seraient requises, ce contrat devait être offert au plus bas soumissionnaire venant ensuite, "—et vu que le dit troisième rapport a été adopté par les deux Chambres, il est maintenant nécessaire de pourvoir à l'exécution de l'ouvrage,—et vu que le contrat contient une disposition à l'effet qu'il peut en tout temps être annulé par une résolution du comité ; A ces causes, qu'il soit

Résolu que le contrat conclu avec MM. Grison et O'Donoghue, le 19 mars 1875, pour la reliure requise par le Parlement, soit annulé,—et que le reçu donné par la banque de Montréal pour la somme qu'ils y ont déposée comme garantie de leur part, soit remis à la banque, le dépôt étant sujet à l'ordre des dits MM. Grison et O'Donoghue.

Résolu qu'il soit conclu un contrat avec M. Alexander Mortimer pour la reliure requise par le Parlement, conformément à sa soumission, laquelle est la plus basse après celle de MM. Grison et O'Donoghue, en par lui fournissant les garanties nécessaires.

Sur motion de M. Blanchet, les papiers, documents, lettres et correspondance concernant le choix d'un site pour la construction d'un bassin de radoub au port de Québec (documents No. 91), mis devant la Chambre le 6 avril 1874, sont renvoyés au comité conjoint des impressions.

Sur motion de M. Langlois, le comité nommé pour s'enquérir des accusations d'intervention illégale dans la dernière élection pour le district électoral de Charlevoix, obtient la permission d'employer un sténographe pour prendre les témoignages dans l'enquête sur la dite intervention.

M. Mackenzie présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 2 du courant, copie des instructions données par le département des travaux publics à tout ingénieur touchant l'exploration du havre de Toronto, et copie de tous rapports faits au gouvernement pour faire connaître l'état actuel du havre, ou pour suggérer d'autres travaux pour en empêcher la destruction.

Aussi, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 2 du courant, les papiers et la correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et L. J. Loranger, Ecr., inspecteur de pêcheries, ou toute autre personne, au sujet des permis accordés ou refusés à des personnes qui voulaient pêcher dans les lacs compris dans les limites des comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier, et toutes instructions données au dit L. J. Loranger, et aussi un état indiquant les noms de toutes les personnes à qui ces permis ont été accordés et à quelles conditions ils l'ont été.

Aussi, la réponse à une adresse du 6 du courant, demandant la correspondance avec le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse touchant le transfert projeté de l'embranchement de chemin de fer compris entre Truro et Pietou.

Aussi, la réponse à une adresse du 21 ultimo, demandant copies de tous les Ordres en Conseil, de toutes instructions à des officiers, de tous rapports d'officiers, et de toute correspondance avec des officiers ou des particuliers ou des corps publics, au sujet de la tentative arbitraire du gouvernement de faire ses vassaux des occupants de pêcheries dans les provinces maritimes, et de les priver de droits dont ils ont joui pendant au moins un quart de siècle.

Aussi, la réponse à une adresse du 14 ultimo, demandant le rapport ou les rapports de *Henry R. Symmes*, Ecr., sur ses explorations, dans la paroisse de St. Irénée, dans le district électoral de Charlevoix, en 1874 ou 1875, ainsi que les instructions qu'il a reçues à ce sujet, et toute pétition et correspondance qui peuvent avoir été envoyées ou échangées à cet égard.

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 13 du courant, pour un état de tous permis accordés pour pêcher à la nasse, etc., dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour les années 1874 et 1875; aussi, un état de la taxe en provenant chaque année.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du Bill (No. 5) pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, *sans amendement*.

Aussi, permettant aux honorables MM. *Reesor*, *Sutherland*, *Cochrane* et *Haythorne*, sénateurs, à comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial des intérêts agricoles de la Puissance, s'ils le jugent à propos.

Les bills suivants sont examinés en comité général, amendés, rapportés, les amendements sont adoptés, et les bills sont lus pour la troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 31) à l'effet d'établir des dispositions pour le passage des eaux navigables par des compagnies de chemins de fer ou d'autres chemins incorporés en vertu d'actes provinciaux.

Bill (No. 64) concernant des chemins et des réserves de chemins dans Manitoba.

Le bill (No. 24) pour établir de nouvelles dispositions concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Echiquier du Canada est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la 3e lecture du bill est fixée à demain.

Le bill (No. 58) pour étendre les actes concernant les billets de la Puissance aux provinces de l'Île du Prince-Edouard, à la Colombie Anglaise et à Manitoba est de nouveau examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 74) concernant la comparution des témoins dans les procès criminels est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des banques et du commerce:—

Bill (No. 81) pour amender et refondre certains actes concernant les assurances;

Bill (No. 84) pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur (du Sénat).

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. *Costigan* propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu que, considérant que cette Chambre a voté, le 13e jour de février 1875, une adresse à Sa Majesté, la priant d'accorder une amnistie pleine et entière à toutes les personnes concernées dans les troubles du Nord-Ouest, pour tous actes commis par elles durant les dits troubles, moins seulement *Louis Riel*, *A. D. Lépine* et *W. D. O'Donoghue*, et une pareille amnistie à *Louis Riel* et *A. D. Lépine* à la condition d'un bannissement durant cinq ans de la Puissance de Sa Majesté, excluant par là *W. D. O'Donoghue* du bénéfice de cette amnistie; et considérant que le dit *W. D. O'Donoghue* a depuis ce temps écrit la lettre suivante, savoir :

“ A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes du Canada, cité d'Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous exposer ainsi qu'à l'honorable corps que vous présidez que le Parlement m'a fait une grave injustice en m'excluant de l'amnistie accordée à tous les autres qui ont pris part à l'insurrection de 1869 et 1870 dans Manitoba. Bien que cette action du Parlement semble faire peser sur moi toute la responsabilité de “l'insurrection,” de l’“exécution de *Scott*” et de la soi-disant “incursion féniennne,” je ne me propose cependant pas d'accepter toute cette responsabilité pour permettre à ceux qui devraient la porter de s'y soustraire à mon détriment, purifiés par une résolution du Parlement.

En conséquence, je prends la liberté d'exposer les faits suivants que je puis prouver de la manière la plus convainquante :

1. L'insurrection fut conseillée par le gouverneur *McTavish* qui, avec d'autres officiers de la compagnie de la Baie d'Hubson, l'a appuyée depuis son origine jusqu'au moment où elle a cessé d'exister. *Riel* a été en communication constante avec le gouverneur *McTavish*, et a souvent agi d'après ses instructions. Le gouverneur *McTavish* a pleinement reconnu le gouvernement provisoire. *Donald A. Smith*, en arrivant à Fort Garry, a reconnu le gouvernement (ceci est à ma connaissance personnelle,) et a été avec le gouverneur *McTavish* le conseiller de *Riel* durant son séjour au Fort, et, après leur départ du pays, *Riel* a continué à tenir conseil avec *John McTavish* qui alors représentait la compagnie de la Baie d'Hudson.

2. D'autres, que je m'obstierai maintenant de nommer, et qui sont des sujets "loyaux," ont conseillé d'avoir recours aux armes.

3. Je n'ai point pris part à l'insurrection avant le 15 novembre 1869; je ne l'ai fait que quatre semaines environ après qu'elle eût commencé, et deux semaines après qu'on se fût emparé du Fort Garry.

4. L'affaire de *Thomas Scott* n'a jamais été portée devant le gouvernement provisoire, soit avant, soit après l'exécution ou le "meurtre" (comme on devrait dire) de *Thomas Scott*. Je suis parfaitement innocent de ce crime, et s'il ne m'était point laissé d'autre alternative de faire disparaître de mon caractère le stigmate flétrissant de ce meurtre, je suis décidé à le faire disparaître de quelque manière, un jour ou l'autre, et à tout hasard. Je déclare sans crainte d'être contredit, que le gouvernement provisoire n'a jamais ordonné le procès ou l'exécution de *Scott*, et que ni comme membre de ce gouvernement, ni individuellement, je n'ai pris part directement ou indirectement à cette exécution.

5. La soi-disant "incursion fénienne" est une pure invention, attendu qu'il n'était aucunement question de fénianisme. Ce qu'on appelait "incursion fénienne" était tout simplement l'insurrection commencée en 1869, et qui était continuée avec les mêmes intentions et par les mêmes parties; la continuation de l'insurrection était un fait que le gouvernement d'alors de Manitoba connaissait parfaitement plusieurs mois avant que la prétendue incursion ait eu lieu. La part que j'y ai prise n'était que l'acte d'un agent du peuple, muni d'une commission autorisée par une résolution d'un conseil tenu à la Rivière Salle en septembre 1870, et présidé par *Louis Riel*. Pour prouver que j'étais muni de cette commission, j'ai en ma possession le livre des minutes du conseil. Elle ne fut jamais produite devant le conseil privé composé des membres français de la législature. De plus, comme membre du gouvernement, et ayant ma résidence à Fort Garry, j'ignorais complètement le fait qu'un conseil militaire devait être ou était tenu pour faire le procès des prisonniers qui y étaient détenus, à venir jusqu'au moment où je fus sommé de rendre témoignage par *Riel* et le conseil alors siégeant dans l'affaire de *Scott*, laquelle sommation je traitai avec mépris en informant le conseil qu'il agissait sans autorité, que je ne voulais point lui reconnaître cette autorité, et que je refusais de rendre témoignage dans l'affaire. Ni *Riel* ni aucun officier du gouvernement ne s'est consulté avec moi ni moi avec aucun d'eux sur le procès ou l'exécution, et je suis entièrement innocent du sang de *Scott*, ce que je puis prouver de la manière la plus convainquante, si on m'en donne jamais l'occasion. De plus, n'eût été la part que j'ai prise dans la soi-disant "incursion fénienne," dont je parlerai plus tard, je serais allé à Manitoba depuis longtemps pour demander qu'on me fit mon procès sur des preuves que j'ai en ma possession, et qui portent les signatures des officiers tant civils que militaires du ci-devant gouvernement provincial du parti français, et aussi sur la preuve de l'existence de la résolution autorisant ma commission.

Je sais que des efforts réitérés ont été faits par certaines personnes, depuis que j'ai laissé le pays, pour faire peser sur moi la responsabilité de tous les actes illégaux commis durant les troubles.

Une certaine brochure a été publiée l'hiver dernier à "l'effet de faire voir pour quelles raisons une amnistie pouvait être accordée par le parlement canadien," dans laquelle brochure ces efforts ont été réitérés, et le manifeste de *Riel* tendait aussi vers le même but. Si on eut fait des investigations sérieuses sur les causes des "troubles" et sur les actes commis alors, ces journaux seraient dans une position vis-à-vis du public différente de celle dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui, purifiés qu'ils sont par une résolution du Parlement et par l'amnistie. Je ne demande maintenant aucune faveur au gouvernement ni au Parlement canadien. Ils m'ont fait subir tout le poids de leur injustice; mais le monde saura, quand il en sera temps, la vérité toute entière, et la vérité sans fard.

W. D. O'DONOGHUE.

Secrétaire-Trésorier, etc., etc., du ci-devant gouvernement provisoire
de la Terre de Rupert, N. O.

St. Paul, Min., 26 février 1875.—

dans l'opinion de cette Chambre le gouvernement devrait de suite instituer une minutieuse enquête sur les allégations contenues dans la dite lettre afin que justice soit rendue à qui de droit.

Et la question étant mise aux voix, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Benoit,
Bernier,
Blanchet,
Caron,
Costigan,
Coupal,
Currier,
De St. Georges,

Devlin,
Domville,
Donahue,
Dugas,
Ferguson,
Gaudet,
Harwood,
Hurteau,

McCallum,
McQuade,
Mitchell,
Monteith,
Montplaisir,
Orton,
Pinsonneault,

Robillard,
Robitaille,
Stephenson,
St. Jean,
Thompson (*Caribou*),
White (*Hastings*), et
Wright (*Ottawa*).—30.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Davies,	Kirkpatrick,	Pettes,
Archibald,	Dawson,	Laflamme,	Pickard,
Aylmer,	Delorme,	Laird,	Platt,
Bain,	Desjardins,	Lajoie,	Plumb,
Bannatyne,	DeVeber,	Landerkin,	Pouliot,
Barthe,	Dewdney,	Langevin,	Pozer,
Bertram,	Dymord,	Langlois,	Ray,
Blake,	Farrow,	Lanthier,	Robinson,
Borden,	Ferris,	Laurier,	Ross (<i>Durham</i>),
Borron,	Fiset,	Little,	Ross (<i>Middlesex</i>),
Bowell,	Fleming,	Macdonald (<i>Cornwall</i>),	Ross (<i>Prince-Edouard</i>),
Bowman,	Flesher,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Ryan,
Boyer,	Flynn,	MacDonnell (<i>Inverness</i>),	Rymal,
Brooks,	Forbes,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Scriver,
Brouse,	Fraser,	MacKay (<i>Cap Breton</i>),	Shibley,
Brown,	Fréchette,	McKay (<i>Colchester</i>),	Short,
Buell,	Galbraith,	Mackenzie,	Sinclair,
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Gibson,	McCraney,	Skinner,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gill,	McGregor,	Smith (<i>Peel</i>),
Cameron (<i>Cardwell</i>),	Gillies,	McIntyre,	Smith (<i>Selkirk</i>),
Carmichael,	Gillmor,	McIsaac,	Snider,
Cartwright,	Gordon,	McLeod,	Stirton,
Casey,	Goudge,	McNab,	Taschereau,
Casgrain,	Hagar,	Masson,	Thibaudeau,
Cauchon,	Hall,	Metcalf,	Trow,
Charlton,	Higinbotham,	Mills,	Tupper,
Cheval,	Holton,	Moffatt,	Vail,
Christie,	Horton,	Mousseau,	Wallace (<i>Albert</i>),
Church,	Irving,	Norris,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Cimon,	Jones (<i>Halifax</i>),	Oliver,	White (<i>Renfrew</i>),
Cockburn,	Jones (<i>Leeds</i>),	Quimet,	Wood,
Coffin,	Kerr,	Paterson,	Wright (<i>Pontiac</i>),
Cook,	Killam,	Pelletier,	Yeo, et
Cunningham,	Kirk,	Perry,	Young.—136.

La motion principale est alors adoptée, et en conséquence la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XV—PÊCHERIES.

Traitements et déboursés des garde-pêche et des gardiens.

	Ontario.....	8,860 00
	Québec	10,000 00
138	Nouvelle-Ecosse, y compris l'inspecteur et commis.....	14,375 00
	Nouveau-Brunswick, y compris l'inspecteur et commis	10,085 00
	Ile du Prince-Edouard et Manitoba	1,500 00
	Colombie-Britannique	1,000 00
139	Entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries.....	17,000 00
140	Etablissement de pisciculture, passes migratoires et banc d'huîtres	16,000 00

Et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 24 mars 1876.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVI.—EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

OBSERVATOIRES.		
141	Observatoire, Québec.....	2,400 00
142	do Toronto.....	4,800 00
143	do Kingston.....	500 00
144	do Montréal	500 00
145	do Nouveau-Brunswick.....	850 00
146	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant l'approche des tempêtes.....	37,000 00
147	Crédit additionnel pour exploration géologique.....	5,000 00

XVII.—HOPITAUX DE LA MARINE ET DES MARINS MALADES ET DANS LA DÉTRESSE.

HOPITAUX DE LA MARINE.

148	Hôpital de la Marine et des Immigrés, Québec		20,000 00
149	{ Hôpital Général de Montréal.....	\$3 000 00	
	{ Autres ports de Québec.....	2'000 00	
		5,000 00	
150	{ Hôpital de Ste. Catherine, Ontario.....	500 00	
	{ Hôpital de Kingston.....	500 00	
		1,000 00	
151	{ Hôpital général d'Halifax.....	3,500 00	
	{ Autres ports de la Nouvelle-Ecosse.....	10,000 00	
		13,500 00	
152	{ Hôpital de St. Jean	4,000 00	
	{ Autres ports du Nouveau-Brunswick	8,000 00	
		12,000 00	
153	Ports de la Colombie-Britannique.....		3,000 00
154	Ports de l'Île du Prince-Edouard		2,000 00

DÉPENSE POUR LES MARINS NAUFRAGÉS ET INVALIDES.

155	{ Province de Québec.....		1,000 00
	{ do Nouvelle-Ecosse		2,000 00
	{ do Nouveau-Brunswick		1,000 00
	{ do Colombie-Britannique.....		1,000 00
	{ do Île du Prince-Edouard		500 00
156	Pour rembourser le bureau du commerce, Londres, des frais qu'il a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources, du Canada.....		3,000 00

XVIII.—INSPECTION DE BATEAUX A VAPEUR.

SALAIRES.

	Président.....		1,800 00
	Vice-président.....		1,400 00
	Inspecteur pour la division de Toronto.....		1,200 00
	do do Trois-Rivières		1,000 00
	do do Québec		1,000 00
	do do Ontario Est.....		1,000 00
	do do Montréal		1,200 00
	do do Colombie-Britannique		750 00
	Frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection des bateaux à vapeur.....		1,100 00
	Commis du bureau de l'inspection.....		300 00
	Frais de route de l'inspecteur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et dépenses contingentes du bureau.....		865 00
157	{ Frais de route de l'inspecteur pour la division de Toronto, et dépenses contingentes du bureau.....		600 00
	{ Frais de route de l'inspecteur, Trois-Rivières.....		200 00
	{ do do Québec.....		250 00
	{ do do Ontario Est.....		330 00
	{ do do Montréal.....		405 00
	Pour pourvoir aux dépenses de l'inspecteur des bateaux à vapeur de l'Île du Prince-Edouard....		500 00
	Pour achat d'instruments et manomètres, etc., etc		550 00
	Pour frais de route de l'inspecteur, Colombie-Britannique.....		200 00

XIX.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

158	Pour reconstruire les dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance.....	6,000 00
	Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Pozer—Lundi prochain—Bill pour détacher du comté de Lotbinière une partie d'icelui et l'annexer au comté de Beauce.

M. Ross (Middlesex)—Lundi prochain—Que le 5^{me} rapport du comité conjoint des impressions soit adopté, ainsi que la partie du 4^{me} rapport de ce comité qui a rapport à l'impression des journaux de la Chambre.

M. Blain—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter que toute compagnie, incorporée par acte du Parlement du Canada, ou de la législature d'une province du Canada, et autorisée par tel acte à prêter ou placer de l'argent, pourra stipuler, accepter et recouvrer tout taux d'intérêt sur tel prêt ou placement, dont il pourra être convenu, et qui pourrait être stipulé, accepté et recouvré sur pareil prêt ou placement par tout particulier dans la province où la convention est faite.

M. Cameron (Victoria, Div. Nord)—Lorsque la Chambre se formera en comité pour examiner le Bill (No. 53) à l'effet d'amender l'Acte des élections de la Puissance, 1874, proposera que la 1^{ère} clause en soit amendée en ajoutant après les mots "Provinces du Canada" les suivants : "par le jugement définitif de la cour ou du juge nommé pour l'instruction d'affaires de pétitions d'élection dans chacune des dites provinces;" et en ajoutant après les mots "tout acte de corruption," les suivants : "tel que défini par l'Acte des élections de la Puissance, 1874."

No. 30.

OTTAWA, JEUDI, 23 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vlet., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MAOULEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 31.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 24 MARS 1876

Trente-sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la compagnie des chars du Michigan; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada à émettre des bons privilégiés, ne devienne pas loi, si ces bons doivent avoir priorité sur les bons de seconde classe.

Du révérend *John McAlpine* et autres, de la congrégation de l'église presbytérienne de Widder Street, ville de St. Mary's, Canada; demandant la passation d'un acte pour la meilleure observation du dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics de la Puissance.

De *Neil McInnes* et autres; de *H. Macdonald Scott*, B. A., B. D., et autres; de *Charles Randall* et autres; et du révérend *William McCulloch*, D.D. et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de la 11^e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

De *William H. Hingston*, président, au nom d'une assemblée publique des citoyens de Montréal; demandant que le bill maintenant devant le Parlement pour incorporer la compagnie Royale du pont Albert ne devienne pas loi.

M. Mackenzie présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 8 du courant, un état indiquant les soumissions reçues en 1875 pour le transport des malles entre Victoria et San Francisco, avec copie de toute correspondance relative aux dites soumissions et au service postal en général; aussi, copie du contrat pour l'accomplissement du dit service.

Et la réponse à un ordre de la Chambre du 2 du courant, à l'effet d'obtenir copie des circulaires envoyées à des sociétés de construction de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (*steam tender*) pour le transport des malles depuis la Pointe-aux-Pères jusqu'aux steamers océaniques; copie de toute correspondance y relative avec toutes parties quelconques, et un état indiquant les noms de toutes les personnes ou sociétés auxquelles ces circulaires ont été adressées, et donnant les soumissions reçues, indiquant aussi la date de l'acceptation de la soumission de *MM. Cantin*; aussi, copie du contrat conclu avec eux.

M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le sixième rapport du dit comité comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et il est convenu de les rapporter amendés, savoir :—

- Bill (No. 4) pour incorporer la compagnie Nationale de commerce de change ;
 Bill (No. 27) pour incorporer la compagnie Ecossaise-Canadienne de prêts ;
 Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie de garantie du Canada.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le troisième rapport du dit comité, comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants et y a fait des amendements qu'il soumet à la considération de votre honorable Chambre, savoir :

Bill (No. 23) pour amender l'acte 36 *Vic.*, chap. 111, pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Mail* (responsabilité limitée.)

Bill (No. 43) pour amender l'acte 38 *Vic.*, ch. 93, pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz.

Bill (No. 26) pour autoriser la compagnie manufacturière de Welland Vale à obtenir un prolongement de la durée de ses lettres patentes pour une amélioration connue sous le nom de "*Rodden's improved capped ferrule or socket.*"

Sur motion de M. *Blake*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution à l'effet d'étendre ses dispositions de la clause 3 de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 33.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient d'étendre les dispositions de la 3ème clause de l'acte 31 *Vic.*, chap. 33, au juge en chef et autres juges de la cour d'erreur et d'appel de la province d'Ontario, de manière que dans les mêmes circonstances ils aient droit à la même partie de leur traitement, comme pension de retraite, que les juges mentionnés dans la dite clause, payable de la même manière à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

M. *Blake* présente alors un bill (No. 85) pour étendre les dispositions de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 33, concernant la retraite des juges, au juge en chef et aux autres juges de la cour d'erreur et d'appel de la province d'Ontario.—Seconde lecture lundi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXI.—SAUVAGES.

159	Allocation aux Sauvages, Québec	2,200 00
159	Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec.....	1,600 00
161	Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, secours, etc., etc	4,500 00
162	Sauvages du Nouveau-Brunswick, secours, etc., etc.....	4,500 00
163	Sauvages de l'Île du Prince-Edouard, secours, etc., etc.....	2,000 00
164	Sauvages de la Colombie-Britannique :—	
	Bureau de la surintendance de <i>Victoria</i>	\$15,000
	do do <i>Fraser</i>	10,000
		25,000 00

Manitoba et territoires du Nord-Ouest—pour les fins suivantes, savoir :—

Surintendance de Manitoba.

165	Annuité payable en vertu des traités numéros 1 et 2.....	22,926 00
166	do do do 3.....	17,440 00
167	do do do 5.....	14,660 00
168	Instruments aratoires, munitions, ficelle, animaux et outils à fournir en vertu des traités Nos. 1 et 2.....	4,000 00
169	3.....	8,000 00
170	5.....	3,000 00
171	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus.....	10,000 00
172	Safaires et dépenses du bureau.....	18,660 00

Surintendance du Nord-Ouest.

173	Annuités en vertu du traité No. 4.....	27,610 00
174	Instruments aratoires.....	8,000 00
175	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités.....	12,000 00
176	Munitions et ficelle en vertu de ce traité.....	1,500 00
177	Salaires et dépenses du bureau.....	19,000 00
178	Dépenses probables se rattachant à de nouveaux traités.....	80,000 00

Divers.

179	Aider à des écoles de Sauvages où le besoin s'en fait le plus sentir.....	2,000 00
-----	---	----------

XXII.—DIVERS.

181	Canada Gazette.....	4,000 00
182	Impressions diverses.....	8,000 00
183	Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil et dont un compte en détail sera mis devant le parlement dans les premiers 15 jours de la prochaine session.....	50,000 00
184	Commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	12,000 00
185	Pour l'organisation du gouvernement des territoires du Nord-Ouest.....	12,000 00

A 6 heures, P. M., M. l'Orateur reprend le fauteuil pour ajourner la Chambre jusqu'à 7½ heures, P. M.

7:30 P. M.

(L'ordre pour les bills privés est appelé conformément à la 19e règle.)

Le bill (No. 41) à l'effet d'accorder à la compagnie de Crédit Foncier du Canada de plus amples pouvoirs pour emprunter et prêter et pour d'autres fins y mentionnées est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 80) concernant les prêts par la compagnie anglo-américaine des terres est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message est reçu du Sénat adoptant les deux bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 55) concernant le chemin de fer intercolonial;

Bill (No. 13) à l'effet d'établir de meilleures dispositions pour l'administration de la loi concernant la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Le comité des subsides siège de nouveau.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

XXIII.—DOUANES.

Salaires et dépenses contingentes des différents ports.

186	Dans la province d'Ontario.....	219,054 00
	do Québec.....	199,510 00
	do Nouveau-Brunswick.....	92,329 00
	do Nouvelle-Ecosse.....	103,250 00
	do Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.....	10,250 00
	do Colombie-Britannique.....	20,208 00
	do Ile du Prince-Edouard.....	21,990 00
	Salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des officiers en tournées d'inspection.....	16,000 00
	Dépenses contingentes du bureau principal, comprenant les impressions, la papeterie, les annonces, les télégrammes, pour les divers ports d'entrée.....	15,000 00

XXIV.—ACCISE.

187	Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise.....	177,800 00
	Frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc.....	45,000 00
	Service de surveillance pour empêcher la fraude.....	3,000 00
	Paiement de salaires additionnels à la classe spéciale d'employés d'accise.....	3,000 00
	Pour pourvoir aux additions au service extérieur.....	5,000 00
	Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux.....	2,000 00

XXV.—INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION.

BUREAU DE QUÉBEC.

	Surintendant.....	2,000 00
	Député surintendant et teneur de livre.....	1,600 00
	Caissier.....	1,200 00
	Commis de la spécification.....	1,900 00
	Messenger.....	400 00
	8 mois { Commis de la spécification, savoir : 4 à \$600 1 à \$500..... } 2 à \$700 2 à \$1,000..... }	6,300 00
188	Paie des inspecteurs mesureurs de bois.....	57,000 00
	Dépenses contingentes.....	5,000 00

BUREAUX DE MONTRÉAL ET SOREL.

	Deputé-surintendant.....	800 00
	Teneur de livre.....	1,000 00
	Commis de la spécification }.....	4,000 00
	Paie des inspecteurs-mesureurs de bois ..	300 00
	Dépenses contingentes.....	

XXX.—POSTES.

	Ontario et Québec.....	1,229,000 00
	Nouveau-Brunswick.....	155,000 00
203	Nouvelle-Ecosse.....	188,500 00
	Manitoba.....	28,000 00
	Colombie-Britannique.....	80,000 00
	Ile du Prince-Edouard.....	52,000 00

XXVI.—POIDS ET MESURES, (ÉQUIPEMENT ET INSPECTION.)

189	Étalons de poids et mesures commandés en Angleterre, mais non encore livrés.....	20,000 00
-----	--	-----------

POIDS ET MESURES (INSPECTION DES.)

190	Les salaires de 92 inspecteurs des poids et mesures (seront remboursés à l'état par les honoraires perçus).....	72,000 00
191	Salaires de 32 inspecteurs de gaz.....	18,600 00

XXVII.—INSPECTION DES PRINCIPAUX ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

192	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de fleur, farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	---	----------

XXVIII.—ADULTÉRATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

193	Pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'acte 36 Vic., chap. 49, (lesquelles seront en grande partie remboursés à l'état par les honoraires perçus).....	10,000 00
-----	--	-----------

Et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 25 mars 1876.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XXIX.—TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations :—

194	Salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux.....	35,170 00
195	Perception des droits de glissoires et d'estacades.....	18,475 00
196	Réparations et exploitation de ces travaux.....	438,500 00
199	Chemin de fer, Ile du Prince-Edouard.....	200,000 00
200	Ligne de télégraphe, Colombie-Britannique, (y compris la subvention).....	32,200 00
201	do entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.....	1,946 66
202	Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique.....	4,000 00

XXXI.—TERRES FÉDÉRALES.

204.	Arpentages, Nord-Ouest (y compris le personnel).....	60,000 00
------	--	-----------

XXXII.—MENUS REVENUS.

205 Estimation de la somme à voter..... 10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 A. M. jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Domville*—Lundi prochain—Combien de contrats le gouvernement a-t-il passés à St. Jean, N.B., l'année dernière, pour la construction de remorqueurs à vapeur? Qui étaient les parties contractantes? Ces remorqueurs sont-ils maintenant construits, et seront-ils prêts pour l'été prochain?

M. *McIsaac*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'envoyer un ingénieur, l'été prochain, faire une exploration du havre d'Antigonish, dans le but de constater les améliorations à y faire?

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été ce jour affiché comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce le ou après le vendredi, 3 mars courant, savoir :

Bill (No. 80) concernant la compagnie anglo-américaine des terres.

No. 32.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 27 MARS 1876

M. l'Orateur met devant la Chambre une liste des actionnaires de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord, datée le 1er janvier 1876, en conformité des dispositions de l'Acte 34 *Vic.*, ch. 5, section 12.

Aussi, des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'Arthabaska, Québec, Richelieu, et St. François, pour l'année 1875.

Trente pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Révérend *R. Middlemiss*, M. A., Principal de l'école Harrow, Angleterre; de *F. S. Barlin*; de *Thomas Paterson*; de *John Macpherson*; de *Henry Holder*; de *Mme Margaret S. McIntyre*, veuve; de *MM. Naggiar et Compagnie*; de *Charles Henry Langmead*; de *Charles John Eley*; de *Robert Dahgemple*; de *John Ewart*; de *John Mackinlay*; de *Sydney Howard*, de Londres, de *Henrietta Charlotte Grice*, de Beckermont, Cumberland; de *James Slinn*, de Langley; de *Robert Harris*; de *MM. Morris et Marks*; d'*Edward Nicholson*; de *James Fender Logan*, de Liverpool; de *William Andrews*, de Coventry; de *David H. Barlin*, de Surrey; de *H. M. Wyles*, de Warwickshire; d'*Edward Yates*; de *William Horace Hines*, de Hampshire; de *John Hague Edmundson*; de *William Hamilton Colne*; de *Richard Isherwood Hargreaves*, de Lancashire; de *William Fuller*, de Shropshire; de *Francis H. West*, de Stroud; de *Robert Webster*, de Sneaton; de *William Davies*, de Wolverhampton; de *William Sommerville*, de Bristol; de *Thomas Kay*, de Stockport; de *D. S. Hasluck*, de Birmingham; de *William G. Ling*; de *Francis Tapsell*, de Bath; de *William Ling*, de Ipswich, tous d'Angleterre; de *R. Mungle Steffing*, R.N.; de *William Watherston*; de *Hugh Rose*; de *William Fleming*; de *James Sime*; de *H. Calderwood*, L.L.D.; de *Grace Mackinlay*; de *Henry William Hislop*; de *Adam Pearson*; de *Thomas Londale*, de Edinburgh; de *A. Buchanan Dick*; de *Alexander Cleland*; de *James L. Mitchell*; de *William Merkle*; de *Christina Stewart*, de Glasgow; de *William Maclaren*, de Stirling; de *Andrew Buchan*; de *Joseph Hood* d'Ayrshire; d'*Alexander Fish*, de Coldstream; de *John Lawson*, junior, de Forfar; de *C. G. Sidey* de Perth; de *David Wilson*, de Dunfermshire; de *John Vassie*; de *A. G. Pirie*, de Lanarkshire; de *MM. James et Alexander Guthrie*, de Dundee; de *Henry Stirling*, de Perthshire, tous de la Nouvelle-Ecosse; de *H. K. White*; de *William H. Baskin*, junior, pour lui-même et au nom de *William H. Baskin*, senior, et *Robert Baskin*, de Dublin, Irlande; de *J. Hastiou* de Paris, France; de *Hubert Bowring*, de St. Heliers; et de *Ph. Falle*, de Jersey, tous porteurs

de bons de première classe de la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada ; demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour permettre à la dite compagnie de changer aucunement la position ou les privilèges de ses porteurs de bons avant que ceux qui résident dans la Grande-Bretagne aient eu l'occasion d'obtenir toutes les informations possibles touchant les dispositions de l'acte en question et de les examiner.

De *E. W. Perry* et autres ; du *Rév. C. E. Maclean* et autres ; de *James Armstrong* et autres ; et de *J. P. Foster* et autres de la Nouvelle-Ecosse ; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

D'*Archibald Ferguson* et autres, de la cité de Montréal ; demandant que le Bill concernant la Banque des Artisans ne devienne pas loi, à moins qu'il ne soit amendé de manière que rien de ce qui est contenu ne diminue la responsabilité des personnes qui ont pris des actions dans la dite banque, etc., et qui n'ont point payé le montant total de leurs actions ; et demandant qu'il ne soit point émis d'actions privilégiées et que le capital actuel soit réduit.

De *F. M. Haultain* et autres, de Peterborough et des environs ; demandant la passation d'un acte pour faire mieux observer le dimanche sur les chemins de fer, etc., de la Puissance.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *F. X. A. Biron*, Notaire, et autres, du district de Richelieu, dans la province de Québec, portant certaines accusations contre M. le juge *Loranger*, soit maintenant reçue, la considération de sa réception est remise à demain.

Motion étant faite à l'effet que la pétition de *Charles Dixon* et autres, propriétaires de navires, capitaines de navires et autres, de Main-à-Dieu, Cap Breton, demandant la construction d'un brise-lames à Main-à-Dieu, soit maintenant reçue,—

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue parceque l'octroi des conclusions de cette pétition entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Scriver*, du comité des bills privés, présente le quatrième rapport du dit comité comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 67) pour amender l'acte incorporant la compagnie du gaz d'Ottawa, pour confirmer une résolution des actionnaires de cette compagnie plaçant les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer et étendre les pouvoirs de la dite compagnie, et il en est venu à la conclusion de le rapporter avec un amendement qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le septième rapport du dit comité rapportant le bill (No. 84) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant le revenu de l'intérieur, sans amendements.

Et les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 28) concernant la Banque des Artisans (réimprimé tel qu'amendé.)

Bill (No. 77) du Sénat, pour confirmer la fusion de la Banque de la Cité avec la Banque Royale Canadienne et pour incorporer la Banque Consolidée du Canada.

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de placement (responsabilité limitée.)

Bill (No. 50) pour étendre l'Acte de la dernière session intitulé : " Acte concernant la compagnie des améliorations de l'Outaouais supérieur.

Bill (No. 63) pour incorporer la compagnie Nationale de garantie et de placements du Canada (responsabilité limitée.)

Sur motion de M. *Holton*, sont lues et reçues les pétitions des porteurs de bons de première classe de la compagnie du chemin de fer du sud du Canada, résidant à Edinburg, Ecosse, et ailleurs, demandant qu'il ne soit passé aucun acte pour permettre à la dite compagnie de changer aucunement la position ou les privilèges de ses porteurs de bons avant que ceux qui résident dans la Grande-Bretagne aient eu l'occasion d'obtenir toutes les informations possibles touchant les dispositions de l'acte en question et de les examiner (les dites pétitions se rapportant à un bill qui doit être pris en considération par le comité des chemins de fer, etc., demain.

M. *Pozzer* présente un bill (No. 86) pour détacher du comté de Lotbinière une certaine partie d'icelui et l'annexer au comté de Beauce.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Mills*, il est envoyé un message au Sénat priant leurs honneurs de vouloir bien permettre aux honorables messieurs *Macfarlane*, *Leonard* et *Archibald*, trois des membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial de cette Chambre chargé de s'enquérir des causes de la présente dépression en ce qui concerne les intérêts manufacturiers, miniers et commerciaux, la construction des navires, le commerce de bois de construction et les pêcheries.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le cinquième rapport du comité conjoint des impressions est adopté

M. *Robinson* présente un bill (No. 87) pour amender la loi criminelle.—Seconde lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendements :

Bill (No. 36) pour autoriser les actionnaires de la société permanente provinciale de construction et d'épargnes à changer son nom en celui de la compagnie provinciale de prêts et d'épargnes.

Bill (No. 19) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargnes de l'Union à changer le nom de la dite société en celui de la compagnie de prêts et d'épargnes de l'Union.

Aussi adoptant le bill (No. 6) à l'effet d'établir des dispositions pour l'institution de poursuites contre la Couronne par pétition de droit, avec des amendements.

Aussi, adoptant le bill (No. 88) du Sénat, pour amender l'acte d'incorporation de la banque St. Jean Baptiste, et demandant à cette Chambre d'y concourir. (Sur motion de M. Jetté, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

Les bills suivants sont examinés au comité général, rapportés, lus une troisième et passés, savoir :

Bill (No. 23) pour amender l'Acte 36 *Vic.*, chap. 111, pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Mail* (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 49) pour amender l'Acte 38 *Vic.*, ch. 93, pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz ;

Bill (No. 26) pour autoriser la compagnie manufacturière de Welland Vale à obtenir le prolongement de la durée de ses lettres patentes pour une amélioration connue sous le nom de "*Rodden's improved capped ferrule or socket.*"

Les bills suivants sont examinés en comité général, amendés, rapportés, et les amendements en sont adoptés.—Troisième lecture, demain.

Bill (No. 27) pour incorporer la compagnie Ecossaise Canadienne de prêts ;

Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie de garantie du Canada.

Le bill (No. 4) pour incorporer la compagnie national de commerce de change est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Le bill (No. 79) à l'effet d'amender de nouveau l'acte pour incorporer la banque de Londres et du Canada, et amender l'acte qui l'amende, est lu une seconde fois et renvoyé au comité des banques et du commerce.

M. *Burpee* présente, en obéissance à l'ordre de cette Chambre du 2 courant, un état de tout le gypse ou plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, indiquant les ports ou places d'où il est importé, et aussi les ports en Canada où il est entré, la quantité entrée à l'état brut, la quantité de gypse ou de plâtre de Paris moulu entrée pour servir d'amendement à la terre, la quantité qui en est entrée moulu pour les fins manufacturières, celle qui en est entrée calciné, le prix auquel il est entré, le taux du droit sur chaque classe, et le montant des droits perçus sur cet article.

Aussi, un état de toutes les remises de droits sur le thé aux ports de Montréal et d'Halifax durant l'année dernière, spécifiant les dates de ces remises, et les personnes à qui elles ont été faites ; aussi, la correspondance, les minutes du bureau de la trésorerie et les ordres en conseil à cet égard ; aussi, un état indiquant les noms des personnes dont les bons avaient été reçus à la place des droits sur le thé, dans les cas où ces droits ont été finalement remis.

M. *Gordon* propose que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu*, que dans l'intérêt de la moralité publique et du bien-être physique de toutes les classes de la société il est désirable et nécessaire que le dimanche soit strictement et uniformément observé dans tous les lieux où il se trouve des travaux publics sous la direction du gouvernement de la Puissance.

2. *Résolu*, que dans la direction des explorations du gouvernement, il doit être défendu aux employés de poursuivre leurs travaux le dimanche.

3. *Résolu*, que dans l'opinion de cette Chambre, tout ouvrage doit entièrement cesser sur tous canaux, chemins de fer et autres travaux publics qui sont sous le contrôle du gouvernement, durant les 24 heures comprises dans le dimanche, excepté seulement l'ouvrage qui peut être absolument nécessaire ou inévitable.

Et des débats s'ensuivant, la motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Blanchet*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir copie de toute communication, rapport d'ingénieurs ou autres personnes, se rattachant à la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis St. Charles, comté de Bellechasse, jusqu'à St. Joseph de Lévis.

Sur motion de M. *Aylmer*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de l'ardoise à couvrir les toits et de toute autre ardoise manufacturée, importée en Canada des Etats-Unis durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1875.

Sur motion de M. *Masson*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la province de Québec au sujet des casernes des Jésuites dans la cité de Québec, avec tous mémoires et ordres en conseil y relatifs.

M. Palmer propose que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Résolu, que, dans l'opinion de cette Chambre, le droit de légiférer en ce qui concerne les navires canadiens et les droits et obligations des propriétaires de ces navires appartient exclusivement au Parlement du Canada ; et que toute législation sur ces sujets par le Parlement Impérial (sauf en autant que telle législation concerne également et les navires canadiens et ceux de tous autres pays dans des ports de la Grande-Bretagne, et qu'elle concerne les intérêts impériaux) serait incompatible avec tel droit exclusif du Parlement canadien, et une violation des règles du gouvernement responsable tel que concédé en Canada.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

ERRATA.

Dans les votes et délibérations de vendredi dernier (page 221) la réponse à un ordre de la Chambre du 2 du courant, à l'effet d'obtenir copie des circulaires envoyées à des sociétés de construction de navires pour la construction d'un bâtiment à vapeur (*steam tender*) pour le transport des malles depuis la Pointe-aux-Pères jusqu'aux steamers océaniques, etc., a été par erreur insérée comme ayant été mis ce jour là devant la Chambre, tandis qu'il l'avait été le jeudi, 16 du courant (page 172)—L'entrée aurait dû être faite comme suit :

Réponse à un ordre de la Chambre du 2 du courant, pour obtenir un état constatant le montant que le gouvernement du Canada s'est engagé à payer par chacun des contrats passés entre le gouvernement et tout individu ou compagnie, ou qu'il a déjà payé pour l'exécution d'une partie quelconque des travaux du chemin de fer du Pacifique, ou de la ligne télégraphique, ou de tout autre ouvrage en rapport avec ce chemin de fer, —et aussi le montant total de toutes ces différentes sommes.

Et l'entrée suivante a aussi été omise, le même jour page 223 :

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 20) pour permettre à *William Smith Amies* d'obtenir des lettres patentes pour un nouvel et utile engrais, étant lu,

Sur motion de M. *Irving*, le dit ordre est déchargé, et le bill est retiré.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Coupal*.—Vendredi prochain—Proposera (comme *question de privilège*) que M. *Coupal*, ayant déclaré de son siège, en cette Chambre, qu'il est informé d'une manière croyable, de ce qui suit :—

1o. Que, lors de la dernière élection d'un membre, pour représenter le District électoral de Napierreville, dans cette Chambre, *Ephrem Bouchard* écuier, de la paroisse de St. Cyprien, étant alors le régistrateur du comté de Napierreville et agissant comme officier-rapporteur pour la dite élection, aurait, illégalement et par une négligence grossière, omis de pourvoir au temps voulu, d'un nombre suffisant de bulletins, les diverses places de poll, fixées dans le dit district, pour l'enregistrement des votes des électeurs à la dite élection, ainsi que les officiers préposés aux dites places de *poll* et tenus à la distribution des dits bulletins ;

2o. Que la votation, lors de la dite élection, a été notablement suspendue et même empêchée, dans plusieurs cas, tant par le manque des bulletins nécessaires, indispensables, que par les manèges du dit officier-rapporteur ;

3o. Que le dit officier-rapporteur aurait, par des moyens indus et des manœuvres illégales, cherché à connaître comment et pour quel candidat, à la dite élection, voteraient, ou avaient voté certains électeurs, et notamment comment et pour quel candidat l'électeur *Joseph Belle*, gardien du Palais de Justice de la dite paroisse de St. Cyprien, voterait, votait et avait voté à la dite élection ;

Il soit ordonné que le Comité des privilèges et élections s'enquerra des faits ci-dessus et de toutes les circonstances s'y rattachant, et que le dit comité fera rapport de temps à autre, de ses procédés et délibérations.

M. *Rouleau*.—Mercredi prochain—Fera motion qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copies de tous documents, correspondances et copie des instructions données à *Olovis Caron*, garde-pêche, ayant trait aux droits de pêche de *Eugène Dumas*, *Joseph Levesque* et *Zéphirin Duval*, dans la paroisse de St. Jean Port-Joli, comté de l'Islet, ainsi que copie de l'enquête tenue par un nommé *Grondin* contre un nommé *Damase Guay* ci devant garde-pêche.

M. *Barthe*.—Jeudi prochain—Fera motion pour copie de toutes correspondances, quel qu'en soient la nature, télégrammes etc., échangés entre le gouvernement et le Rév. M. *Dupré*, Prêtre, Curé de Sorel et président du bureau de direction du collège classique et commercial de Sorel, *Robert Sewell*, *L. Hayden*, Ecr., arpenteur provincial et toute autre personne, aussi que pour copie de tout rapport du dit *Hayden* ou de toute autre personne, concernant la demande d'achat d'un terrain appartenant au gouvernement, situé en la ville de Sorel, par la corporation du dit collège de Sorel ; aussi que pour copie de toutes communications de qui que ce soit, quel qu'en soit la nature, concernant cette affaire, échangées à ce sujet soit entre le colonel *Coffin* employé du gouvernement ou tout autre employé du gouvernement, avec n'importe quelle autre personne résidante en la ville de Sorel ou ailleurs, concernant la dite demande d'achat du dit terrain.

M. *Barthe*.—Jeudi prochain—Demandera pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de payer aux vétérans de 1812 qui résident temporairement aux Etats-Unis leur part du *bonus* voté en 1875 etc., le statut ne faisant pas de distinction, pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de payer à *Michel Heroux*, de la paroisse de St. Robert, comté de Richelieu, le montant de sa réclamation ?

M. *Cimon*.—Mercredi prochain—ORDRE DE CETTE CHAMBRE—Pour copies de toutes correspondances envoyées au département de la marine et des pêcheries, dans le cours de l'automne dernier, au sujet de la détresse parmi les pêcheurs de la côte nord du St. Laurent, et réponse du département à ces correspondances.

M. *DeCosmos*.—Quand motion sera faite à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, proposera pour amendement que M. l'Orateur, ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu :

Qu'en 1871, la foi et l'honneur du Canada ont été engagés de la manière la plus solennelle envers la Colombie Anglaise à l'effet " de faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, " la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être " choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie " Anglaise au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus, de faire achever ce chemin de fer dans les " dix années de la date de l'union. "

Que pour diverses causes, la construction du dit chemin de fer n'a pas été commencée dans la Colombie Anglaise ou ailleurs dans le délai convenu.

Qu'en 1874, le gouvernement du Canada s'adressa à la Colombie Anglaise à l'effet d'obtenir (et plus tard accepter, par l'entremise et sur la recommandation du principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, un arrangement pour) la relaxation de la clause des conditions d'union concernant le dit chemin de fer ; et que la foi et l'honneur du Canada sont maintenant engagés à mettre immédiatement à exécution le dit arrangement.

Que bien que la foi et l'honneur du Canada aient été solennellement engagés à construire le dit chemin de fer, et à en commencer la construction dans la Colombie Anglaise et ailleurs,—et bien que près de cinq années se soient écoulées depuis la date de l'Union, et près de trois années depuis la date à laquelle le Canada était d'abord convenu de commencer la dite construction, et près de dix mois depuis qu'il est convenu la seconde fois de commencer cette construction,—cependant le gouvernement n'a point jusqu'à présent commencé la construction du dit chemin dans la dite province.

Qu'en conséquence cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait de suite commencer et pousser vigoureusement les travaux de la construction du dit chemin de fer dans la Colombie Anglaise, conformément à ses engagements solennels envers la dite province.

M. Blain—Lorsque motion sera faite pour la troisième lecture du bill (No. 27), proposera, par voie d'amendement, que le proviso ajouté à sa 4e clause soit retranché; que le proviso de la 5e clause soit biffé, et remplacée par ce qui suit :

Pourvu que la dite compagnie n'empruntera aucune somme d'argent avant qu'au moins \$100,000 du capital souscrit n'aient été payés; que si le dit proviso n'est pas adopté, alors que les amendements faits par le comité soient adoptés par la Chambre, et que la clause G adoptée par le comité soit biffée.

M. Bain—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat de tous les permis accordés par l'inspecteur des pêcheries pour pêcher dans la Baie de Burlington et le Marais de Dundas durant les années de 1872-73-74-75, indiquant les noms des parties auxquelles ces permis ont été accordés, le temps pour lequel ils l'ont été, la manière dont le produit de ces permis a été employé, toutes les manières de prendre ou harponner le poisson; aussi copie des instructions données à *John W. Kerr*, inspecteur des pêcheries, quant au droit, aux règles et règlements, se rattachant à la pêche du poisson dans les dites eaux durant les dites périodes.

M. Mackenzie—Mercredi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

Que comme les devoirs ci-devant accomplis par la Maison de la Trinité de Québec, dont le gardien était un officier salarié, sont maintenant dévolus aux commissaires du havre de Québec, il est expédient de décréter que les dits commissaires pourront, au besoin, affecter, à même les revenus du Havre, une somme n'excédant point \$2,000 au paiement d'une indemnité annuelle au président du Bureau des Commissaires du Havre.

M. Baby—Quand la Chambre se formera en comité pour examiner le bill (No. 53) pour amender l'Acte des élections de la Puissance, 1874, proposera que l'amendement suivant soit fait à la première clause :

Pourvu que rien de contenu dans le bill ne s'appliquera à aucune personne qui sera partie à une pétition d'élection maintenant pendante, ni à aucune personne qui pourra être déclarée, disqualifiée comme susdit par la décision d'une cour ou d'un juge sur une pétition d'élection maintenant pendante.

AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a été ce jour affiché comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce le ou après lundi, 3 avril prochain.

Bill (No. 79.) pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la Banque de Londres et du Canada et pour amender l'acte qui l'amende.

VAIS DE BILL PRIVE

No. 32.

OTTAWA, LUNDI, 27 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMES PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 33.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 28 MARS 1876

M. *Mackenzie* présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre, un état de tous les permis accordés, durant l'année 1875, pour prendre le poisson avec des hameçons et des rets dans la province d'Ontario, et copie de toutes pétitions et de toutes communications échangées avec le ministre ou le département de la marine et des pêcheries en faveur ou contre l'emploi de ces rets ; aussi, des rapports faisant connaître l'effet du système de pêcher avec des hameçons et des rets sur la quantité de poisson dans les eaux où ces rets sont employés.

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 13 du courant, pour copie des soumissions, plans et devis pour la construction d'un phare sur l'Île Guyon, et copie de toute correspondance y relative ; aussi, copie du contrat pour la construction du dit phare.

M. *Scatcherd*, du comité des privilèges et élections, auquel ont été renvoyés certains papiers et documents dans l'affaire de la Reine vs *Daoust*, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :

“ Qu'il appert de la déclaration de M. *Daoust*, député des Deux-Montagnes, faite de son siège, qu'il est la personne mentionnée dans les papiers produits dans l'affaire de la Reine vs. *Daoust*, et que les dits papiers soient renvoyés au comité des privilèges et élections afin que ce comité examine les questions légales soulevées dans la cause, qu'il cherche des précédents qui y soient applicables, et qu'il fasse rapport à cette Chambre du résultat de ses investigations, et si des procédures ultérieures (et quelles procédures) peuvent être prises par cette Chambre dans la dite affaire, ” a l'honneur de faire rapport :

Qu'à sa première réunion, votre comité a ordonné qu'avis de sa seconde réunion fût donné au député des Deux-Montagnes ; que ce dernier est comparu devant votre comité, et a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à la déclaration par lui faite devant votre honorable Chambre le dix-septième jour de mars courant, et qu'il laissait l'affaire à la considération de votre comité.

Qu'à la séance suivante de votre comité, les trois documents suivants, marqués A, B et C, annexés au présent rapport, ont été produits devant votre comité, lequel les ayant soigneusement examinés, ainsi que tous les papiers qui lui ont été renvoyés, en est venu à l'adoption des résolutions suivantes :—

1. Que *Jean Baptiste Daoust*, Ecr., représentant du district électoral des Deux-Montagnes, dans la Province de Québec, fut, en l'année 1865, mis en accusation dans le district de Montréal, dans deux affaires différentes, pour avoir forgé le nom de son beau-frère au dos de deux billets promissoires. Que le premier acte d'accusation fut instruit dans le mois de mars de la même année, et que l'accusé fut trouvé coupable par le jury ; mais qu'il ne fut point fait motion pour obtenir jugement sur le verdict dans ce cas. Que le deuxième acte d'accusation fut instruit dans le mois d'avril de la même année, et que l'accusé fut dans ce dernier cas acquitté par le jury sur preuve donnée devant lui que l'accusé avait été autorisé par son beau-frère à signer le nom de ce dernier. Qu'après le dit acquittement, il fut fait motion à l'effet d'obtenir un nouveau procès sur le premier acte d'accusation, devant le juge *Mondelet*, qui avait entendu les deux causes sur le principe que le témoignage donné dans la deuxième pouvait pareillement s'appliquer à la première,

et que le juge étant de cette opinion, l'avocat de la Couronne y consentant, accorda la motion pour un nouveau procès. Que, plus tard, la cause dans laquelle l'accusé avait été trouvé coupable vint devant le juge *Aylwin* pour être instruite, lorsque ce juge refusa de l'entendre pour la raison que l'ordre accordant un nouveau procès était illégal, et réserva la question pour la considération de la Cour du Banc de la Reine, en appel, et que cette dernière cour décida qu'un second procès ne pouvait légalement avoir lieu dans le cas dont il s'agissait. Qu'après cette décision, l'avocat de la couronne fit motion devant le juge *Mondelet* pour obtenir jugement sur le verdict de coupable rendu par le jury. Que le juge refusa de prononcer un tel jugement sur le principe que, bien que la cour d'appel eût rejeté son ordonnance pour un nouveau procès, cette cour n'avait point rejeté son ordonnance rejetant le verdict. Que l'avocat de la couronne fit rapport de ces dernières procédures au procureur-général pour le Bas-Canada en novembre 1866, et que le procureur-général ordonna qu'un *nolle prosequi* fut inscrit sur l'acte d'accusation, ce qui cependant ne parait pas avoir jamais été fait. Que, d'après cet état de faits, le résultat légal est que M. *Daoust* peut être considéré comme étant dans la même position maintenant que lorsque le verdict de "coupable" fut prononcé contre lui. Mais le procureur-général ayant, sous les circonstances ci-dessus mentionnées, ordonné qu'un *nolle prosequi* fut inscrit sur l'acte d'accusation, votre comité, sans se prononcer sur la question de savoir si une telle mesure pouvait être prise à cette phase du procès, est d'opinion que la foi et l'honneur de la Couronne sont tellement engagés contre la prise de procédures ultérieures, qu'elle ne peut point maintenant demander jugement.

2. Qu'en examinant les précédents parlementaires, particulièrement ceux des années dernières dans les affaires de *Smith O'Brien* et d'*O'Donovan Rossa*, votre comité trouve que la règle pour l'intervention du parlement dans les cas de conviction est basée sur le jugement final de la cour, et conséquemment il est établi dans *May*, et affirmé dans l'affaire de *Smith O'Brien*, que même après une conviction, il ne doit pas être émis un nouveau bref d'élection, lors qu'un *writ* d'erreur est pendant, avant que le jugement ait été confirmé.

3. Que, pour les raisons mentionnées dans les première et seconde résolutions, votre comité est d'opinion que le siège de M. *Daoust* n'est point vacant, et en conséquence votre comité ne recommande point qu'il soit pris d'autres procédures par votre honorable Chambre dans la présente affaire.

A.

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

COUR DU BANC DE LA REINE,
(Cour Criminelle.)

Terme de septembre 1866.

MERCREDI, 17 octobre 1866.

PRESENT :

L'Honorable CHARLES MONDELET, Assistant Juge de la dite Cour.

No. 18. }
La Reine, } Sur conviction pour faux.
vs. }
Jean-Baptiste Daoust. }

M. *Ramsay* fait motion à l'effet que sentence soit prononcé sur le verdict rendu contre le dit *Jean-Baptiste Daoust* dans le terme de cette Cour en mars 1865.

La Cour ayant pris la motion en considération, refuse de l'accorder, vû que dans et par le jugement rendu par la Cour du Banc de la Reine, le 20e jour d'avril 1865, accordant la motion faite au nom du prisonnier pour obtenir un nouveau procès, le verdict rendu par le jury dans cette affaire a été mis de côté, et vû aussi que le dit jugement, en ce qui concerne la mise de côté du dit verdict, n'a pas été renversé.

Certifié vrai extrait du registre de la dite cour.

C. E. SCHILLER,
Greffier de la Couronne.

Montréal.

Cour du Banc de la Reine.

(Cour Criminelle.)

No. 18.

La Reine

vs.

Jean-Baptiste Daoust.

JUGEMENT.

Produit le 24 mars 1876 par M. Masson.
R. L.

B

MONTRÉAL, 5 Novembre 1866.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente un état des procédures dans la Cour du Banc de la Reine durant le présent terme.....

Dans le même temps, je fis aussi motion pour que sentence fût prononcée contre *J. B. Daoust* sur le verdict rendu contre lui dans le terme de mars 1865, mais M. le Juge *Mondelet* refusa de prononcer la sentence, vû que son jugement ordonnant un nouveau procès et mettant de côté le verdict était encore intact. Comme de raison, ce jugement, bien qu'erroné, ne peut être annulé que par la Cour d'erreur; je demandai en conséquence au juge s'il était vrai que M. *Johnson*, qui avait représenté la Couronne durant le terme de mars 1865, avait consenti à un nouveau procès. Il me répondit qu'il y avait consenti; et en conséquence je compris que je ne pouvais entreprendre de procéder par un writ d'erreur dans l'affaire en face de ce consentement. Telle que la cause se trouve maintenant, je considère que l'accusé est exactement dans la position d'une personne qui a obtenu, sur motion, un arrêt de jugement. Afin que vous ayiez devant vous tous les faits de cette très-peu satisfaisante affaire, je vous transmets ci-inclus copie de l'entrée dans le livre refusant ma motion. Bien que je ne puisse m'empêcher de regretter le résultat, j'admets cependant franchement que je considère le jugement de la cour d'appel refusant un nouveau procès, et celui de M. le juge *Mondelet* refusant de prononcer sentence, comme corrects en loi.

T. K. RAMSAY.

l'Honorable
GEO. ET. CARTIER,
Proc. Gen.
Ottawa.

C

(No. 5,721.)

DÉPARTEMENT DE LA LOI DE LA COURONNE,
OTTAWA, 21 Nov. 1866.

MONSIEUR.—J'ai reçu l'ordre de l'Honorable Procureur-Général pour le Bas-Canada d'accuser réception de votre lettre du 5 du courant, et, quant à la partie de cette lettre qui fait allusion à l'affaire de *Jean-Baptiste Daoust*, de vous transmettre ses instructions qui sont à l'effet suivant, savoir: que,—vû que M. le juge *Mondelet* a refusé de prononcer sentence, attendu que son jugement ordonnant un nouveau procès et mettant de côté le verdict est encore en force; et vû que ce jugement ne peut être mis de côté que par la cour d'erreur, et que M. *Johnson* qui représentait la couronne a consenti à ce qu'un nouveau procès fût accordé, de sorte qu'aucune procédure par writ d'erreur ne peut être prise en face de ce consentement,—vous produisiez en son nom, au prochain terme criminel de la cour du Banc de la Reine dans le District de Montréal, un *nolle prosequi* dans l'affaire de la Reine *vs. Jean Baptiste Daoust*, de manière qu'aucune autre procédure n'y puisse être prise contre lui.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

GEO. FUTVOYE,

Greffier du dépt. de la loi de la Couronne.

M. *Laflamme*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, rapportant le bill (No. 35) à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer le pont du Canada et de la Rivière Détroit, et pour d'autres fins, avec des amendements.

Le comité fait aussi rapport de la résolution suivante:

Résolu que, dans son opinion, le bill (No. 40) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton, n'est pas sujet au paiement de l'honoraire et des frais prélevés sur les bills privés en vertu de la 58e règle.

Le comité recommande aussi que les honoraires, moins ce qui est exigible pour l'impression, etc., sur le bill No. 52) à l'effet d'autoriser la compagnie du chemin de fer du sud du Canada à émettre des actions privilégiées, soient remis aux auteurs du bill, ceux-ci ayant retiré leur bill pour la présente session.

Sur motion de M. *Laflamme*, l'honoraire, moins les frais d'impression, sur le bill (No. 52) est remis conformément à la recommandation du comité en dernier lieu mentionné.

La Chambre reprend la considération de la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du district de Richelieu, dans la province de Québec, accusant M. le juge *Loranger* de négligence grave de son devoir, et demandant que justice leur soit rendue.

Et objection étant faite à la réception de cette pétition sur le principe que plusieurs appendices y sont annexés,

M. l'Orateur décide que l'objection est fondée, et que la pétition ne peut être reçue par la Chambre.

Le bill (No. 24) pour établir de nouvelles dispositions à l'égard de la Cour Suprême et de la Cour de l'Échiquier du Canada, est lu une troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :

- Bill (No. 25) pour amender de nouveau l'acte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais ;
 Bill (No. 14) pour mieux pourvoir à la manière de faire les enquêtes sur l'existence de la corruption aux élections des membres de la Chambre des Communes.
 Bill (No. 68) pour amender les actes y mentionnés concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada.

Aussi, adoptant le bill (No. 38) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie de construction de navires du Canada, avec des amendements. (Les dits amendements sont lus une première fois.)

Aussi, avec le bill suivant (No. 89) du Sénat, pour amender l'Acte des marques et dessins de commerce de 1868, et demandant à cette Chambre d'y concourir.

Le bill (No. 84) du Sénat, pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 6) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour l'institution de poursuites contre la Couronne sont pris en considération et adoptés par la Chambre.

Le bill (No. 30) pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages est examiné en comité général, le comité fait rapport de progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau.

M. Cartwright propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. DeCosmos propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu :

Qu'en 1871, la foi et l'honneur du Canada ont été engagés de la manière la plus solennelle envers la Colombie Anglaise à l'effet " de faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, " la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être " choisi à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie " Anglaise au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus, de faire achever ce chemin de fer dans les " dix années de la date de l'union."

Que pour diverses causes, la construction du dit chemin de fer n'a pas été commencée dans la Colombie Anglaise, dans le délai convenu ni depuis.

Qu'en conséquence cette Chambre est d'opinion que le gouvernement devrait de suite commencer et pousser vigoureusement les travaux de la construction du dit chemin de fer dans la Colombie Anglaise, conformément à ses engagements solennels envers la dite province.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Mercredi, 29 mars 1876.

Et l'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Bunster,
DeCosmos,

Jones (*Leeds*),
Thompson (*Caribou*),

Wallace (*Norfolk*), et
Wright (*Pontiac*).—6.

CONTRE :

Messieurs

Appleby,
Archibald,
Baby,
Bain,
Bécharde,
Benoit,
Bernier,
Bertram,
Biggar,
Blain,
Blake,
Blanchet
Borden,
Borron,
Bourassa,
Bowell,
Bowman,
Brown,

Cunningham,
Cuthbert,
Davies,
Delorme,
Desjardins,
De St. Georges,
Dewdney,
Dugas,
Dymond,
Farrow,
Ferguson,
Ferris,
Fiset,
Fleming,
Flynn,
Forbes,
Fraser,
Fréchette,

Laird,
Lajoie,
Landerkin,
Langevin,
Laurier,
Little,
Macdonald (*Cornwall*),
Macdonald (*Kingston*),
Macdonald (*Toronto*),
McDonald (*Cap Breton*),
MacDonnell (*Inverness*),
Macdougall (*Elgin*),
McDougall (*Renfrew*),
McDougall (*Trois-Rivières*),
McKay (*Cap-Breton*),
McKay (*Colchester*),
Mackenzie,
Macmillan,

Pickard,
Pinsonneault,
Platt,
Plumb,
Pouliot,
Pozer,
Ray,
Richard,
Robinson,
Robitaille,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross (*Prince-Edouard*),
Rouleau,
Ryan,
Rymal,
Seriver,
Shibley,

Buell,	Galbraith,	McCallum,	Sinclair,
Burk,	Gaudet,	McCraney,	Skinner,
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Gibson,	McGregor,	Snider,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gill,	McIntyre,	Stirton,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Gillmor,	McIsaac,	St. Jean,
Carmichael,	Gordon,	McLeod,	Taschereau,
Caron,	Goudge,	McNab,	Thibaudeau,
Cartwright,	Hagar,	McQuade,	Thomson (<i>Welland</i>),
Casey,	Haggart,	Masson,	Tremaine,
Casgrain,	Hall,	Metcalf,	Trow,
Cauchon,	Higinbotham,	Mills,	Tupper,
Charlton,	Holton,	Monteith,	Vail,
Cheval,	Horton,	Montplaisir,	Wallace (<i>Albert</i>),
Christie,	Hurteau,	Norris,	White (<i>Hastings</i>),
Church,	Irving,	Oliver,	White (<i>Renfrew</i>),
Cimon,	Jetté,	Orton,	Wood,
Cockburn,	Jones (<i>Halifax</i>),	Ouimet,	Workman,
Coffin,	Kerr,	Paterson,	Wright (<i>Ottawa</i>),
Cook,	Killam,	Pelletier,	Yeo, et
Costigan,	Kirk,	Perry,	Young.—154.
Coupal,	Kirkpatrick,		

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

79 Achèvement du Chemin de fer Intercolonial..... \$500,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine réunion de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1.50, A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

ERRATA.

Dans les votes et délibérations d'hier, page 231, les deux avis de motions de *M. Barthe* doivent se lire comme suit :

M. Barthe—Jeudi prochain—Fera motion pour copie de toute correspondance, quelle qu'en soit la nature, de tout télégramme, etc., échangés entre le gouvernement et le Rév. *M. Dupré*, Prêtre, Curé de Sorel et président du bureau de direction du collège classique et commercial de Sorel, *Robert Sewell*, *L. Hayden*, Ecr., arpenteur provincial, et toute autre personne, ainsi que pour copie de tout rapport du dit *Hayden*, ou de toute autre personne, concernant la demande d'achat d'un terrain appartenant au gouvernement, situé en la ville de Sorel, par la corporation du dit collège de Sorel; aussi, pour copie de toutes communications de qui que ce soit, quelle qu'en soit la nature, concernant cette affaire, échangées à ce sujet soit entre le colonel *Coffin*, employé du gouvernement, ou tout autre employé du gouvernement, et n'importe quelle autre personne résidante en la ville de Sorel ou ailleurs, concernant la dite demande d'achat du dit terrain.

M. Barthe—Jeudi prochain—Demandera pourquoi le gouvernement a refusé de payer aux vétérans de 1812 qui résident temporairement aux Etats-Unis leur part du *bonus* voté en 1875, et, le statut ne faisant pas de distinction, pourquoi le gouvernement a refusé de payer à *Michel Héroux*, de la paroisse de St. Robert, comté de Richelieu, le montant de sa réclamation ?

AVIS DE MOTIONS.

M. Caron—Jeudi prochain—Pourquoi et en vertu de quelles instructions le maître de poste de Québec refuse de vendre à ce bureau des timbres-poste contrairement à la loi réglant le service postal ; et si c'est l'intention du gouvernement de remédier à cette infraction de la loi ?

M. Devlin—Jeudi prochain—Lorsque motion sera faite pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, proposera que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil, mais qu'il soit *résolu* que dans l'opinion de cette Chambre, il est désirable et nécessaire que le système électoral maintenant en force soit modifiée de manière à assurer une raisonnable représentation des minorités.

No. 33.

OTTAWA, MARDI, 28 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

AVIS DES
No. 34.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 29 MARS 1876

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du révérend *Archibald Henderson*, M.A., et autres, de St. André, province de Québec; du révérend *John Irvine* et autres, du comté d'Argenteuil; de *John Muir*, M.D., et autres, de Kingston et des environs; des Anciens de l'Île du Prince-Edouard en rapport avec l'assemblée générale de l'église presbytérienne en Canada; de la Session de l'église presbytérienne d'Ashburn, Ontario; de la Session de l'église de Knox, Goderich; de la succursale de Toronto de l'alliance évangélique; de la société de réforme de la tempérance de Toronto; des membres de l'église congrégationaliste et congrégation de Sion, Toronto; de l'église presbytérienne centrale, Toronto; de l'église congrégationaliste du Nord, Toronto; de *Samuel A. Dyke*, pasteur, et autres, de l'église baptiste de la rue du Parlement, Toronto; de l'association chrétienne des jeunes gens de Toronto; du révérend *B. B. Ussher*, pasteur et officiers de l'église épiscopaliennne réformé du Christ, Toronto; du révérend *John Potts*, pasteur, et de la congrégation de l'église méthodiste métropolitaine, Toronto, et de *George H. White* et autres, d'Yorkville, demandant la passation d'un acte pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics dans la Paissance.

De *William Sommerville* et autres; de *John Murray* et autres, et de *George Fulton* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits Territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

Motion étant faite à l'effet que soit reçue la pétition d'*Allan McAdam* et autres, de la partie Nord de la Baie Est, Cap Breton, demandant qu'une somme d'argent soit affectée à la construction d'un quai dans une position centrale dans le chenal St. André,

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parceque l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. Mills, du comité des bills privés, présente le 5^e rapport de ce comité, comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No. 56) pour permettre à *Ozro Morrill* d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations en rapport avec les navettes des machines à coudre, et il en est venu à la conclusion de la rapporter sans amendements.

Les bills suivants sont présentés, lus une première fois, et leur seconde lecture est fixée à demain, savoir :

Par M. Cartwright.—Bill (No. 90) pour amender l'Acte 31 Vic., ch. 5, en ce qui concerne les comptes publics ;

Par M. Mackenzie.—Bill (No. 91) pour amender l'Acte 31 Vic., ch. 3, concernant l'indemnité des membres des deux Chambres ;

Par M. Langlois.—Bill (No. 92) pour empêcher de briser le pont de glace entre Québec et Lévis.

Sur motion de M. Blake, le bill (No. 89) du Sénat, pour amender l'Acte des marques et dessins de commerce de 1868 est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Mackenzie la Chambre se forme en comité pour examiner le rapport du comité nommé pour aider M. l'Orateur à reviser les règles de la Chambre, d'autres amendements sont faits aux dites règles en comité général, rapportés et adoptés par la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 73) pour suppléer à une omission dans l'Acte 37 Vic., ch. 42, étendant certaines lois criminelles du Canada à la Colombie Anglaise ;

Bill (No. 59) pour étendre les actes y mentionnés concernant les poids et mesures et l'inspection du gaz et des gazomètres à l'Île du Prince-Edouard ;

Bill (No. 60) pour pourvoir à un octroi temporaire en faveur de la Province de Manitoba ;

Bill (No. 72) pour amender l'acte des chemins de fer de 1868 ;

Bill (No. 58) pour étendre les actes concernant les billets de la Puissance aux Provinces de l'Île du Prince-Edouard, de la Colombie Anglaise et de Manitoba.

A 6 heures M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P. M.

7.30 P. M.

(L'ordre pour les Bills privés est appelé conformément à la 19^e règle.)

Les ordres du jour pour la troisième lecture des bills suivant étant lus,—

Les dits ordres sont déchargés, et les bills renvoyés à des comités généraux, amendés, rapportés, les amendements sont adoptés et les bills sont lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 4) pour incorporer la compagnie nationale de commerce de change ;

Bill (No. 27) pour incorporer la compagnie écossaise canadienne de prêts ;

Bill (No. 39) pour incorporer la compagnie de placements du Canada.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 67) pour amender l'acte incorporant la compagnie du gaz d'Ottawa, pour confirmer une résolution des actionnaires de cette compagnie plaçant les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer et étendre les pouvoirs de la dite compagnie ;

Bill (No. 28) concernant la banque des artisans ;

Bill (No. 77) pour confirmer la fusion de la banque de la Cité avec la banque Royale Canadienne, et pour incorporer la banque Consolidée du Canada (du Sénat), (amendé) ;

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie de placements de Londres et d'Ontario (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 50) pour étendre l'acte de la dernière session intitulé : " Acte concernant la compagnie des améliorations de l'Outaouais supérieur " (amendé) ;

Bill (No. 63) pour incorporer la compagnie nationale de garantie et de placements du Canada ;

Bill (No. 35) à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer le pont du Canada et de la Rivière Détroit, et pour d'autres fins.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 38) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Compagnie de construction de navires du Canada sont pris en considération et adoptés.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir :

Bill (No. 78) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie (responsabilité limitée).

Bill (No. 83) pour amender l'acte d'incorporation de la Banque Saint Jean-Baptiste (du Sénat).

Les motions suivantes pour des adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, et pour qu'il soit adressé des ordres de la Chambre aux officiers qu'il appartient sont proposées et adoptées, et sont comme suit :

Par M. *Langevin*—Ordre de cette Chambre pour avoir un état indiquant les noms des rivières dont les baux de pêche ont été renouvelés ou accordés depuis le 1er de décembre 1873 ; quand, en faveur de qui, pour quelle période et pour quel montant annuel chacun de ces baux a été ainsi renouvelé ou accordé.

Par M. *Tupper*—Ordre de la Chambre pour un état de tous les prix spéciaux accordés à des compagnies ou à des particuliers pour le transport du fret sur les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick, avec les noms des compagnies ou des particuliers, les privilèges qui leur ont été accordés et les dates auxquelles ces prix ont été donnés ; aussi, toute la correspondance entre le surintendant-général des chemins de fer ou tout autre officier du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet des dits prix depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 1er janvier 1876.

Par M. *Caron*—Ordre de la Chambre pour : 1o. un état des réclamations faites par des particuliers ou des corporations en rapport avec la construction du chemin de fer Intercolonial, dans les limites de la province de Québec ; indiquant celles de ces réclamations qui ont été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et le montant accordé ; indiquant aussi celles qui n'ont pas été réglées, le montant réclamé en vertu de chacune d'elles et pourquoi elles ne sont pas réglées.

Par M. *Tupper*—Ordre de la Chambre pour copie du contrat récemment conclu pour le transport de la malle entre Wallace et Malagash, dans le comté de Cumberland, avec les soumissions reçues pour cela, et les annonces demandant des soumissions pour le dit service, spécifiant où et quand ces annonces ont été publiées ; aussi, un état de la somme précédemment payée pour le même service.

Aussi, Ordre de la Chambre pour les contrats pour le transport des malles entre Wallace, dans le comté de Cumberland, et la station de Grenville, sur le chemin de fer Intercolonial, et pour alimenter les divers bureaux intermédiaires au Pont Wallace, à Six Mile Road, à la Rivière Wallace, à Henderson Settlement, au Pont de Street, à Middleboro et à la tête de la Baie Wallace jusqu'au 1er novembre dernier, alors que le lieu pour livrer les malles fut changé, et que la station Wentworth lui fut substitué ; aussi, le contrat pour ce dernier service et la somme payée pour cela ; aussi, un état indiquant les nouveaux services requis pour alimenter les bureaux ci-dessus mentionnés, et ce qu'ils doivent coûter, avec copie des soumissions reçues pour ces services, et toute la correspondance, pétitions et communications avec le département des postes s'y rattachant.

Par M. *Desjardins*—Ordre de la Chambre pour copie de toutes correspondances, pétitions et plaintes concernant le service postal dans les localités suivantes, savoir : dans le comté d'Hochelega, Hochelega, Côte Visitation, Côteau St. Louis, Village St. Jean-Baptiste, Notre-Dame de Grâce, ville St. Henri, Côte St. Paul et Ferme St. Gabriel, avec copie de tous ordres départementaux relatifs au dit service postal.

Par M. *Cimon*—Ordre de la Chambre pour : 1o. copies des instructions données à *François Xavier DeSales Laterrière*, écuier, médecin, de la Malbaie, pour aller vacciner les Sauvages de la côte nord du St. Laurent, dans le comté de Saguenay, pendant l'année 1875 ; 2o. rapports et comptes produits par le dit *François Xavier DeSales Laterrière*, écuier, à ce sujet, et toutes correspondances entre lui et le gouvernement relativement à ces comptes ; 3o. un état des sommes d'argent payés par le gouvernement au dit *François Xavier DeSales Laterrière* comme tel médecin vaccinateur.

Par M. *Domville*—Ordre de la Chambre pour les papiers et la correspondance en rapport avec les paiements faits à *J. F. B. McCready* et autres, dans le comté du Roi, pour de prétendus dommages encourus par suite d'un incendie et pour d'autres causes sur le chemin de fer Intercolonial.

Par M. *McKay* (Colchester)---Ordre de la Chambre pour copie des soumissions reçues pour la construction de la station des passagers à Halifax ; aussi, un état donnant copie de la correspondance relative aux dites soumissions et aux changements dans les plans et devis, échangée avant ou après la réception des dites soumissions, et indiquant à qui le contrat a été adjugé et le prix porté au contrat tel qu'adjugé.

Par M. *Mitchell*—Ordre de la Chambre pour les papiers et la correspondance échangés entre tout individu et tout département du gouvernement au sujet de la compagnie d'assurances mutuelle contre le feu de Clinton, ou entre tout officier de la dite compagnie et le gouvernement; aussi, copie de toute licence accordée par le gouvernement à la dite compagnie, avec un état du montant du dépôt, s'il en est, fait par la dite compagnie entre les mains du gouvernement, et si ce dépôt est disponible en faveur des créanciers de la dite compagnie pour les dettes de cette dernière; aussi, un état faisant voir si la dite compagnie s'est conformée aux exigences de la loi relative aux compagnies d'assurances.

Par M. *Fiset*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les noms des divers évaluateurs qui ont été employés sur l'Intercolonial dans les comtés de Témiscouata et de Rimouski, pour l'achat des terrains, l'évaluation des dommages, etc.; la durée de l'emploi de chacun de ces évaluateurs, et le montant du salaire payé à chacun d'eux.

Aussi, une liste de toutes les réclamations filées au gouvernement pour les dommages causés soit par l'expropriation des terrains, soit par le passage de la ligne du chemin de fer dans les deux dits comtés; le montant alloué par les évaluateurs pour chacune de ces réclamations, mentionnant les noms de ceux qui ont accepté les offres qui leur ont été faites, et les noms de ceux qui les ont refusés.

Par M. *Mitchell*—Ordre de la Chambre pour toutes correspondances et communications entre le gouvernement du Canada et le collecteur des douanes au port de Québec, ou toute autre personne au sujet de la violation durant la saison de 1875, de l'Acte concernant les chargements pris sur les ponts des navires, 36 Vic., ch. 56, par la barque "N. Churchill;" aussi, toute communication entre le gardien du port de Québec et le commissaire des douanes du dit port au sujet de cette violation; aussi, le record officiel de toute enquête tenue par le dit collecteur, et des mesures prises pour connaître la vérité des accusations relatives à la violation de la dite loi; aussi, un état de toutes mesures prises par le dit collecteur ou autre officier du gouvernement pour connaître la vérité touchant les accusations susdites; aussi, copie de tous certificats fournis par les officiers de la douane, s'il en est, et requis par les clauses 5, 6 et 7 du dit Acte, avant le congé de tout navire; aussi, copie de toutes procédures ou de tout jugement contre le maître du dit navire pour violation de la dite loi.

Par M. *Bowell*—Ordre de la Chambre pour copie de l'état faisant connaître la dette du Canada, tel que publié à Londres le 19 octobre 1875 par l'Hon. Ministre des Finances, quand il s'est agi de placer le dernier emprunt sur le marché anglais.

Par M. *Smith (Peel)*—Ordre de la Chambre pour la correspondance entre le gouvernement et l'association des vigneron du Canada au sujet de toute infraction, par la dite compagnie, des lois sur le revenu de la Puissance, depuis 1870; aussi, un état indiquant la quantité de vin et d'eau-de-vie fabriquée par la dite association depuis la dite période, et le montant des droits d'accise ou de tous autres droits payé sur ce vin et cet eau-de-vie.

Par M. *Dewdney*—Ordre de la Chambre pour la correspondance entre l'honorable ministre de la marine et des pêcheries et l'agent de ce département dans Victoria, ou toute autre personne au sujet d'une plainte portée par le bureau du chemin de fer canadien du Pacifique, Victoria, pour faire voir l'inconvénient occasionné par le fait de permettre au steamer du gouvernement le "Sir James Douglas" de transporter des passagers quand il est engagé par le gouvernement pour transporter les partis d'exploration.

Par M. *Mitchell*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant la quantité de vieux rails maintenant disponibles et en la possession du gouvernement, et si ces rails peuvent être employés à aider à la construction de lignes d'embranchement.

Par M. *Fiset*—Ordre de la Chambre pour la correspondance échangée entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie *Nreolas Rioux*, dans le comté de Rimouski au sujet de l'impôt qu'ils paient aux seigneurs pour les journées de corvée.

Par M. *Rouleau*—Ordre de la Chambre pour copie de toutes soumissions, correspondance et documents de quelque nature que ce soit, entre l'inspecteur des bureaux de poste pour la division de Québec, le département des postes à Ottawa et aucune autre personne, se rattachant au contrat pour transporter la malle entre la Jonction de Scott, dans le comté de Beauce, et la paroisse de St. Bernard, dans le comté de Dorchester.

Par M. *Tupper*—Ordre de la Chambre pour copie de toutes soumissions pour le contrat No. 3 des travaux à faire sur le canal Lachine, et copie de toute la correspondance s'y rattachant; aussi, copie du contrat conclu pour ces travaux avec indication du montant payé pour ce service.

Aussi,—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les dépenses se rattachant à la perception de droits de douane à Montréal durant les années fiscales 1873, 1874 et 1875 respectivement; aussi un état du revenu perçu à ce port pour les mêmes années respectivement.

Par M. *Irving*—Ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir des états du capital, du trafic et des frais de fonctionnement des chemins de fer de la Puissance, en conformité des dispositions de la loi à cet égard.

Par M. *McDougall (Renfrew)*—Ordre de la Chambre pour les témoignages pris devant les arbitres de la Puissance, touchant la réclamation de *George Rochester* contre le gouvernement.

Par M. *Rouleau*—Ordre de la Chambre pour copie de tous documents, correspondances et instructions données à *Clovis Caron*, garde-pêche, ayant trait aux droits de pêche de *Eugène Dumas*, *Joseph Levesque* et *Zéphirin Duval*, dans la paroisse de St. Jean Port-Joli, comté de l'Islet, ainsi que copie de l'enquête tenue par un nommé *Groncin* contre un nommé *Damase Guay* ci-devant garde-pêche.

Par M. *Bain*—Ordre de la Chambre pour un état de tous les permis accordés par l'inspecteur des pêcheries pour pêcher dans la Baie de Burlington et le Marais de Dundas durant les années de 1872-73-74-75, indiquant les noms des parties auxquelles ces permis ont été accordés, le temps pour lequel ils l'ont été, la manière dont le produit de ces permis a été employé, toutes les manières de prendre ou harponner le poisson; aussi copie des instructions données à *John W. Kerr*, inspecteur des pêcheries, quant au droit, aux règles et règlements, se rattachant à la pêche du poisson dans les dites eaux durant les dites périodes.

Par M. *Mitchell*—ADRESSE pour les papiers et la correspondance entre le gouvernement du Canada ou tout département de ce gouvernement et les Lords commissaires de l'Amirauté, ou toute autre personne ou toutes autres personnes agissant en leur nom pour la cession de l'Île du Portage, dans la Baie de Miramichi, au gouvernement canadien.

Par M. *Desjardins*—ADRESSE demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Province de Québec au sujet d'un échange du vieux château St. Louis, dans la cité de Québec, contre l'hôpital ou les quartiers généraux des officiers sur la rue St. Louis, dans la dite cité; aussi, les ordres en conseil relatifs à cet échange.

Par M. *Cunningham*—ADRESSE demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Colombie Anglaise au sujet de la nomination d'un juge de la cour de comté pour New Westminster, Colombie Anglaise.

Par M. *Mitchell*—ADRESSE demandant la correspondance entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses bureaux et toute personne ou compagnie dans le Nouveau-Brunswick, depuis le 1er janvier 1874, au sujet de l'aide qui doit être donnée pour la construction du chemin de fer dans cette province par la fourniture de rails ou du matériel roulant pour tels chemins de fer.

M. *Langevin* propose qu'il soit résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient à l'effet d'obtenir copie de tout nouveau contrat ou de toutes nouvelles instructions données à *F. Barnard*, Ecr., au sujet de la ligne télégraphique en rapport avec la ligne du chemin de fer du Pacifique, et spécialement avec la partie de la ligne qui passe par *Tête Jaune Cache*.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 8) à l'effet d'amender l'Acte 37 Vic., ch. 51, pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance étant lu,—

Sur motion de M. *Wood*, le dit ordre est déchargé et le bill est renvoyé de nouveau à un comité général, amendé et rapporté.

Les amendements à prendre en considération, demain.

La Chambre reprend la considération de la motion proposée par M. *Bowell* à l'effet qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état de tous deniers placés au crédit de la Puissance dans toute banque ou entre les mains de tout agent financier ou autre personne entre les mains de qui tels deniers sont déposés en Canada ou ailleurs, le dit état indiquant: 1o. le montant au crédit de la Puissance dans chaque banque au dernier jour de chaque mois, depuis décembre 1873 jusqu'à décembre 1875 inclusivement; 2o. le montant portant intérêt à la fin de chaque mois dans les différentes banques, et le taux d'intérêt; aussi les montants payables à demande et ne portant point intérêt, 3o. les montants déposés dans des banques canadiennes, entre les mains d'agents financiers ou autres personnes en Angleterre, ou ailleurs que dans la Puissance, et le taux d'intérêt, s'il en est, reçu sur les dits dépôts.

Et la question étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est ordonné en conséquence.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 12) pour amender la loi criminelle quant au crime d'avortement étant lu,—

Sur motion de M. *Blake*, le dit ordre est déchargé et le bill est retiré.

Le bill (No. 44) pour amender l'acte des poids et mesures de 1873 est lu une seconde fois et renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Mitchell* pour une adresse à Sa Majesté au sujet de la législation par le Parlement impérial concernant les navires marchands anglais et son effet sur le tonnage canadien,—sur l'amendement de M. *McLeod* et le sous-amendement de M. *Langevin* à la motion principale.

Et après quelques débats, les amendements ainsi que la motion principale sont retirés avec la permission de la Chambre.

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 18 février dernier, et les 3, 7 et 15 du courant sont rapportés, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants :—

2	Bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général.....	\$ 8,180 00
3	Département du Conseil Privé de la Reine pour le Canada.....	14,540 00
4	Département de la Justice.....	16,200 00
5	do Milice et de la Défense.....	35,150 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 16 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :—

II.—FRAIS D'ADMINISTRATION.

	Inspecteur des finances.....	2,600 00
	Bureau du sous-receveur-général, Toronto.....	8,000 00
	do do Montréal.....	5,500 00
	Auditeur et do Halifax, N.-E.....	10,000 00
1	do do St. Jean, Nouveau-Brunswick.....	11,000 00
	do do Fort Garry.....	6,500 00
	do do Victoria, C.-B.....	7,000 00
	do do Charlottetown, I. P. E.....	4,000 00
	Caisses d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Colombie-Britannique.....	12,000 00
	Tenure seigneuriale et commission.....	2,500 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(Continuation.)

6	Département du Secrétaire d'Etat.....	30,140 00
7	do de l'Intérieur.....	39,680 00
8	do Recéveur-Général.....	20,720 00
9	do Finances.....	48,250 00
10	do Douanes.....	27,500 00
11	do Revenu de l'Intérieur.....	24,982 50
12	do Travaux Publics.....	48,934 00
13	do Postes.....	84,990 00
14	do Agriculture.....	28,240 00
15	do Marine et des Pêcheries.....	23 815 00
16	Bureau de la Trésorerie.....	3,300 00
17	Bureau de l'inspecteur des pénitenciers.....	3,150 00
18	Dépenses contingentes des départements.....	175,000 00
19	Bureau de la papeterie pour papeterie.....	20,000 00
20	Rajustement des salaires (y compris les promotions).....	35,000 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

21	Divers.....	10,000 00
22	do Territoires du Nord-Ouest.....	10,000 00
23	Allocations pour les circuits, Colombie-Britannique.....	15,000 00
24	do Manitoba.....	3,000 00
25	Frais de route des magistrats stipendiaires dans les Territoires du Nord-Ouest.....	3,000 00
26	Rapporteur de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier.....	1,800 00
27	Greffier de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier.....	300 00
28	Messager de la Cour Suprême du Canada et de la Cour de l'Echiquier.....	300 00
29	Dépenses contingentes et déboursés, y compris les salaires des officiers qui seront nommés pour la Cour Suprême du Canada et la Cour de l'Echiquier.....	10,000 00
30	Livres de Droit pour la Cour Suprême.....	1,000 00

V.—POLICE.

31	Police fédérale.....	15,000 00
----	----------------------	-----------

VI.—PÉNITENCIERS.

32	Pénitencier de Kingston, Ontario.....	97,841 75
33	Asile de Rockwood, Ontario.....	61,977 50

34	Pénitencier d'Halifax, N. E.....	27,532 13
35	do St. Jean, N.-B.....	38,944 25
36	do St. Vincent de Paul, Q.....	52,230 06
37	do Manitoba	17,650 00
38	Entretien des prisonniers, Colombie-Britannique.....	10,000 00

VII.—LÉGISLATION.

SÉNAT.

39	Traitements et dépenses contingentes du Sénat	50,718 00
----	---	-----------

CHAMBRE DES COMMUNES.

40	Traitements, d'après l'estimation du greffier.....	60,850 00
41	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc.....	13,000 00
42	Dépenses contingentes	20,140 00
43	Publication des débats.....	15,000 00
44	Traitements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent-d'armes.....	35,450 00

DIVERS.

45	Crédit pour la bibliothèque du parlement, y compris la somme affectée à l'achat de livres de droit	12,000 00
46	Rajustement des traitements du bibliothécaire et de l'aide	400 00
47	Impression, reliure et distribution des lois	12,500 00
48	Pour faire face aux dépenses de la refonte des lois	8,000 00
49	Impressions, papier à imprimer et reliure	70,000 00
50	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie.....	1,200 00
51	Impressions diverses.....	2,000 00

Et la Chambre ayant continué de siéger jnsqu'à minuit,

Jeudi, 30 mars 1876.

M. *Burpee* présente en obéissance à l'ordre de la Chambre du 8 du courant, un état complet de tous les droits perçus sur les locomotives ou sur des parties de locomotives depuis le 1er juillet 1867, avec les noms des importateurs; aussi, un état indiquant quelle remise de droit a été faite sur des locomotives ou sur des parties de locomotives jusqu'à la date des états déjà devant le Parlement.

Aussi, un état indiquant les noms et l'âge de tous les employés de la maison de douane à Montréal qui ont été mis à la retraite durant les deux dernières années, avec les causes qui ont donné lieu à cette retraite, les noms de toutes les personnes qui ont reçu de l'emploi dans le service public durant la même période, en rapport avec la maison de douane à Montréal, soit comme employés permanents, soit comme surnuméraires, et le salaire payé à chacun, et pour quel temps ont-elles été employées, et si elles sont encore employées.

Et un état indiquant les importations, durant l'année fiscale 1874-1875, dans les Territoires du Nord-Ouest, aux ports situés sur la Baie d'Hudson et la Baie James, ainsi que les exportations de ces ports, et les noms des personnes employées par le gouvernement aux dits ports avec leur rémunération; aussi, les instructions qui leur ont été données par le gouvernement et les rapports par elles faits au département des douanes.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE BILLES PRIVÉES
ERRATA.

Dans les votes et délibérations d'hier, page 235, l'entrée relative au premier rapport du comité des privilèges et élections aurait dû être comme suit :

M. *Scatcherd*, du comité des privilèges et élections, auquel a été renvoyée la résolution suivante, savoir :

“ Qu'il appert de la déclaration de M. *Daoust*, député des Deux-Montagnes, etc.,” a l'honneur de présenter le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Qu'à sa première réunion, etc.

Et à la page 238, le nom de M. *Roscoe* a été omis dans la liste des membres qui ont voté en faveur de l'amendement de M. *DeCosmos* à la motion de M. *Cartwright* à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides—La liste correcte des votes affirmatifs est comme suit :—

POUR :

Messieurs,

Bunster,
DeCosmos,

Jones (*Leeds*),
Roscoe,

Thompson (*Caribou*),
Wallace (*Norfolk*), et

Wright (*Pontiac*).—7.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Tremaine*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'envoyer un géologue au Cap-Breton à l'effet qu'il fasse rapport sur les ressources minérales de l'île.

M. *McDougall* (*Renfrew*)—Vendredi prochain—Comité chargé d'examiner les témoignages pris devant les arbitres de la Puissance touchant la réclamation de *George Rochester* contre le gouvernement, et de faire rapport à cette Chambre sur le sujet.

M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour-là, elle soit ajournée au lendemain, samedi, 1er avril, à 2 heures P. M. et que les mesures du gouvernement aient la priorité ce jour-là.

AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été ce jour affichés comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce, le ou après les jours respectivement nommés ci-après. savoir :

(Vendredi, le 31 mars courant.)

Bill (No. 88) pour amender l'acte d'incorporation de la Banque Saint-Jean Baptiste (du Sénat.)

(Mercredi, le 5 avril prochain.)

Bill (No. 78) pour incorporer la compagnie anglo-américaine de prêts et de garantie (responsabilité limitée.)

AVIS DE BILLES PRIVÉS.

No. 34.

No. 34.

OTTAWA, MERCREDI, 29 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vlot, 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LEUDI, 30 MARS 1876

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 35.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, 30 MARS 1876

M. *Laflamme*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité désire faire rapport d'une résolution par lui adoptée mardi dernier au sujet du retrait du bill (No. 52) pour autoriser la compagnie du chemin de fer du sud du Canada à émettre des actions privilégiées. savoir :

Résolu qu'il est inexpédient de procéder à la considération du présent bill avant que les porteurs de bons hypothécaires anglais et étrangers n'aient eu l'occasion de considérer l'effet de ses dispositions sur les effets publics qu'ils possèdent.

Sur motion de M. *Holton*, il est *résolu* que d'ici à la fin de la session, le temps pendant lequel les bills privés doivent être affichés soit réduit de huit à quatre jours.

Sur motion de M. *Trow*, il est envoyé un message au Sénat priant leurs Honneurs de permettre à l'honorable M. *Sutherland*, l'un d'eux, de comparaître et rendre témoignage devant le comité d'émigration et de colonisation de cette Chambre.

M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le huitième rapport du dit comité, rapportant le bill (No. 70) pour changer le nom de la société permanente de construction et d'épargnes de St. Catherine en celui de société de garantie, de prêts et d'épargnes, avec des amendements.

Sur motion de M. *Orton*, il est envoyé un message au Sénat pour prier leurs Honneurs de permettre à l'hon. M. *Christie*, leur Orateur, de comparaître et rendre témoignage devant le comité des intérêts agricoles de la Puissance nommé par cette Chambre.

Sur motion de M. *Mackenzie*, la Chambre décide de se former en comité, samedi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Que comme les devoirs ci-devant accomplis par la Maison de la Trinité de Québec, dont le gardien était un officier salarié, sont maintenant dévolus aux commissaires du havre de Québec, il est expédient de décréter que les dits commissaires pourront, au besoin, affecter, à même les revenus du Havre, une somme n'excédant point \$2,000 au paiement d'une indemnité annuelle au président du Bureau des Commissaires du Havre

Le bill (No. 89) du Sénat, pour amender l'acte des marques et dessins de commerce de 1868 est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 85) pour étendre les dispositions de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 33, concernant la retraite des juges, au juge en chef et aux autres juges de la cour d'erreur et d'appel pour la province d'Ontario, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 74) concernant la comparution des témoins dans les procès criminels, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 30) pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages est de nouveau examiné en comité général, le comité fait rapport de progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau, demain.

Un message est reçu du Sénat permettant aux honorables messieurs *Macfarlane*, *Leonard* et *Archibald*, trois des membres du Sénat, de comparaître et rendre témoignage devant le comité spécial de cette Chambre chargé de s'enquérir des causes de la présente dépression en ce qui concerne les intérêts manufacturiers, miniers et commerciaux, la construction des navires, le commerce de bois de construction et les pêcheries, s'ils le jugent à propos.

Aussi, adoptant les bills suivants *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 32) concernant le capital de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour la capitalisation de certaines dettes et obligations.

Bill (No. 64) concernant les chemins et les réserves de chemins dans Manitoba.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. *Colby* propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*, qu'il est expédient, dans l'intérêt public, que le droit de douane sur l'huile de charbon et le pétrole raffiné soit réduit de 15 cents par gallon à un taux qui n'excèdera pas 7½ cents par gallon.—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Appleby,	Cuthbert,	Langevin,	Plumb,
Aylmer,	Daoust,	Lanthier,	Robinson,
Baby,	Desjardins,	Little,	Robitaille,
Béchar,	Domville,	McDonald (<i>Cap Breton</i>),	Rochester,
Benoit,	Donahue,	McKay (<i>Colchester</i>),	Rouleau,
Bertram,	Dugas,	McCallum,	Scriver,
Blanchet,	Farrow,	McQuade,	Skinner,
Bourassa,	Ferguson,	Masson,	Stephenson,
Brooks,	Fiset,	Mitchell,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Cameron (<i>Victoria</i>),	Gaudet,	Monteith,	Tupper,
Caron,	Gill,	Montplaisir,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Cimon,	Greenway,	Orton,	White (<i>Hastings</i>),
Colby,	Harwood,	Ouimet,	White (<i>Renfrew</i>),
Coupal,	Hurteau,	Pettes,	Wright (<i>Ottawa</i>), et
Currier,	Jones (<i>Leeds</i>),	Pinsonneault,	Wright (<i>Pontiac</i>).—60.

CONTRE :

Messieurs

Archibald,	Cook,	Kerr,	Platt,
Bain,	Cunningham,	Kirk,	Pouliot,
Bannatyne,	Davies,	Kirkpatrick,	Power,
Barthe,	DeCosmos,	Laflamme,	Pozer,
Bernier,	Delorme,	Laird,	Ray,
Biggar,	De St. Georges,	Lajoie,	Richard,
Blackburn,	DeVeber,	Langlois,	Roscoe,
Blain,	Dewdney,	Laurier,	Ross (<i>Durham</i>),
Blake,	Dymond,	Macdonald (<i>Cornwall</i>),	Ross (<i>Middlesex</i>),
Borden,	Ferris,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Ross (<i>Prince-Edouard</i>),
Borron,	Fleming,	MacDonnell (<i>Inverness</i>),	Ryan,
Bowell,	Flesher,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Rymal,
Bowman,	Flynn,	McDougall (<i>Renfrew</i>),	Scatcherd,
Boyer,	Forbes,	McKay (<i>Cap-Breton</i>),	Sinclair,

Brown,	Fraser,	Mackenzie,	Smith (<i>Peel</i>),
Buell,	Fréchette,	Macmillan,	Smith (<i>Selkirk</i>),
Burk,	Galbraith,	McCraney,	Snider,
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Gibson,	McGregor,	Stirton,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gillies,	McIntyre,	St. Jean,
Cameron (<i>Ontario</i>),	Gillmor,	McIsaac,	Taschereau,
Carmichael,	Gordon,	McLeod,	Thibaudeau,
Cartwright,	Goudge,	McNab,	Thomson (<i>Welland</i>),
Casey,	Hagar,	Metcalf,	Tremaine,
Casgrain,	Hall,	Mills,	Trow,
Cauchon,	Higinbotham,	Norris,	Vail,
Cheval,	Holton,	Oliver,	Wallace (<i>Albert</i>),
Christie,	Horton,	Paterson,	Wood,
Church,	Irving,	Pelletier,	Workman,
Cockburn,	Jetté,	Perry,	Yeo, et
Coffin,	Jones (<i>Halifax</i>),	Pickard,	Young.—120.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi, 31 mars 1876.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

80	Prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Halifax.....	\$175,000 00
81	do do do jusqu'à l'eau profonde à St. Jean, N. B.....	200,000 00
82	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	200,000 00

Pour travaux en rapport avec les canaux, savoir :

85	Canal Lachine.....	1,200,000 00
86	Canaux du St. Laurent	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 3 heures moins vingt-cinq minutes, A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. DeCosmos—Samedi prochain—Y a-t-il maintenant des négociations pendantes ou le gouvernement a-t-il l'intention d'entamer des négociations avec les Etats-Unis à l'effet d'étendre le traité de Washington à la Colombie Anglaise de manière que le poisson et les huiles de poisson de cette province soient admis francs de droit aux Etats-Unis.

M. Flynn—Samedi prochain—Ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir copie de la correspondance en réponse à une circulaire en date du 1er mai, expédiée du département de la marine et des pêcheries, au sujet de l'usage de chaluts (*trawls*) et d'arondelles (*bultows*) pour pêcher au fond de la mer.

No. 35.

OTTAWA, JEUDI, 30 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 36.

AVIS DE MOTIONS

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

 VENDREDI, 31 MARS 1876.

Dix-huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *J. W. Burke* et autres ; de *Joseph Wheelock* et autres ; de *P. R. Foster* et autres ; de *James R. Hart* et autres ; du révérend *John Clark* et autres ; et du révérend *C. Lockhart* et autres, de la province de la Nouvelle Ecosse ; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

De l'église presbytérienne Ouest, Toronto, en rapport avec l'église presbytérienne en Canada ; des membres de la congrégation de l'église St. Philippe, Toronto ; de l'église presbytérienne de la rue du collège, Toronto ; de la société bienveillante des irlandais protestants, Toronto ; des membres et adeptes de l'église de Cooke, Toronto ; des officiers et membres de la société de l'église de la nouvelle Jérusalem de Toronto ; de l'église méthodiste de la rue Richmond, Toronto ; de l'église épiscopale méthodiste anglaise, Toronto ; de l'association chrétienne des jeunes filles, Toronto ; de l'église méthodiste de la rue Queen, Toronto ; de l'église presbytérienne de la rue Charles, Toronto, et du pasteur et des membres de la congrégation méthodiste de la rue Elm ; demandant la passation d'un acte pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics dans la Puissance.

Du conseil du comté de Gaspé ; demandant l'établissement de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du golfe St. Laurent, et que ces télégraphes soient prolongés jusqu'aux rives des provinces maritimes.

De *John McCulloch* et autres, de la cité d'Halifax ; demandant qu'il soit fait des modifications au tarif de manière à protéger les industries domestiques de la Puissance.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le 9e rapport de ce comité comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No. 61) pour amender l'Acte 35 Vic., ch. 108, pour amender la charte de la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée), et il en est venu à la considération de le rapporter sans amendements.

Il a aussi examiné le bill (No. 65) pour amender la charte de la Banque St. Laurent et changer son nom en celui de la Banque Modèle du Canada qu'il rapporte avec divers amendements.

Votre comité rapporte aussi le bill (No. 37) pour amender l'acte de la société de crédit foncier du Bas-Canada. Les auteurs du bill l'ayant retiré, votre comité recommande que l'honoraire leur soit remboursé.

Sur motion de M. *Holton*, l'honoraire (non les frais d'impression) en ce qui concerne le bill en dernier lieu mentionné, est remis conformément à la recommandation du comité.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le sixième rapport du dit comité comme suit:—

Votre comité a examiné le Bill (No. 71) pour incorporer le Synode de l'Eglise d'Angleterre, diocèse de la Terre de Rupert; et il en est venu à la conclusion de le rapporter avec certains amendements qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

Votre comité recommande que les honoraires, moins ce qui est exigible pour l'impression, etc., sur le susdit Bill, soient remis, vû qu'il n'est pas sujet au paiement de l'honoraire et des frais prélevés sur les Bills Privés en vertu de la 58e règle.

Sur motion de M. *Mills*, l'honoraire et les frais d'impression à l'égard du bill (No. 71) sont remboursés conformément à la recommandation du comité.

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée jusqu'à demain à 2 heures, P.M., et que les mesures du gouvernement aurent la priorité ce jour-là.

M. *Cartwright* propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. *Bowell* propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu:—

Que l'achat par le gouvernement de cinquante mille tonnes de rails d'acier, sans la sanction préalable du Parlement, est un exercice inconstitutionnel du pouvoir exécutif, et que cet achat était prématuré, peu sage et a occasionné une grande perte pécuniaire au pays.

Et des débats s'ensuivant,

A six heures P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi, P.M.

7:30 P.M.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la 19e règle.)

Le bill (No. 56) pour permettre à *Ozro Morrill* d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations en rapport avec les navettes de machines à coudre est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Le bill (No. 70) pour changer le nom de la société permanente de construction et d'épargnes de St. Catherine en celui de la compagnie de garantie, de prêts et d'épargnes est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

La Chambre reprend les débats ajournés sur l'amendement de M. *Bowell* à la motion de M. *Cartwright* pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Et la question étant mise aux voix, elle est rejetée sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Baby,	Desjardins,	Lanthier,	Platt,
Benoît,	Domville,	Little,	Plumb,
Blanchet,	Dugas,	Macdonald (<i>Kingston</i>),	Pope,
Bowall,	Farrow,	McDonald (<i>Cap Breton</i>),	Robinson,
Brooks,	Ferguson,	Macmillan,	Robitaille,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Flesher,	McCallum,	Rochester,
Caron,	Fraser,	McQuade,	Rouleau,
Cimon,	Gandet,	Masson,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Colby,	Gill,	Monteith,	Tupper,
Costigan,	Haggart,	Montplaisir,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Coupal,	Harwood,	Orton,	White (<i>Hastings</i>),
Currier,	Hurteau,	Palmer,	White (<i>Renfrew</i>), et
Cuthbert,	Jones (<i>Leeds</i>),	Pinsonneault,	Wright (<i>Pontiac</i>).—54.
Daoust,	Langevin,		

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Cheval,	Huntington,	Pouliot,
Archibald,	Christie,	Irving,	Power,
Aylmer,	Church,	Jetté,	Pozer,
Bain,	Cockburn,	Jones (<i>Halifax</i>),	Ray,
Bannatyne,	Coffin,	Kerr,	Richard,
Barthe,	Cook,	Killam,	Roscoe,
Béchar, d,	Cunningham,	Kirk,	Ross (<i>Durham</i>),
Bernier,	Davies,	Laflamme,	Ross (<i>Middlesex</i>),
Bertram,	DeCosmos,	Laird,	Ryan,
Biggar,	Delorme,	Lajoie,	Scatcherd,
Blackburn,	De St. Georges,	Langlois,	Schultz,
Blain,	DeVeber,	Macdonald (<i>Cornwall</i>),	Scriver,
Blake,	Devlin,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Shibley,
Borden,	Dewdney,	MacDonnell (<i>Inverness</i>),	Sinclair,
Borron,	Dymond,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Skinner,
Bourassa,	Ferris,	McDougall (<i>Renfrew</i>),	Smith (<i>Peel</i>),
Bowman,	Fiset,	McKay (<i>Cap-Breton</i>),	Smith (<i>Selkirk</i>),
Boyer,	Fleming,	Mackenzie,	Snider,
Brouse,	Flynn,	McCraney,	Stirton,
Brown,	Forbes,	McGregor,	St. Jean,
Buell,	Galbraith,	McIntyre,	Taschereau,
Bunster,	Gibson,	McIsaac,	Thibaudeau,
Burk,	Gillies,	McNab,	Thomson (<i>Welland</i>),
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Gillmor,	Metcalf,	Tremaine,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Gordon,	Mills,	Trow,
Carmichael,	Goudge,	Norris,	Vail,
Cartwright,	Hagar,	Oliver,	Wallace (<i>Albert</i>),
Casey,	Hall,	Paterson,	Wood,
Casgrain,	Higinbotham,	Pelletier,	Workman,
Cauchon,	Holton,	Pettes,	Yeo, et
Charlton,	Horton,	Pickard,	Young.—124.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

La résolution suivante est proposée :

CHEMINS DE FER.

83 Chemin de fer du Pacifique..... \$2,810,000 00

Et des débats s'ensuivant, et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 1er Avril 1876.

Après quelques débats, la considération de la dite motion est remise.

La résolution suivante est adoptée:

CANAL.

Pour travaux de construction, savoir :

87 Canal Welland..... \$2,000,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 3 heures moins 10 A. M., jusqu'à 2 heures P. M. aujourd'hui.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Béchard—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire imprimer en français et publier en un volume séparé toutes les lois criminelles concernant la Puissance, comme cela a été fait en anglais l'année dernière; et si ces deux volumes, [anglais et français, seront distribués comme les statuts ordinaires.

M. Laird—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'établir des dispositions spéciales concernant les terres de la Puissance soustraites à l'opération des dispositions générales des actes des terres de la Puissance quant à la vente et à la colonisation, pour des fins se rattachant au chemin de fer canadien du Pacifique, et de décréter que les deux tiers de tout l'argent reçu pour ces terres seront versés dans un fonds spécial pour les fins susdites, et qu'il en sera disposé de la manière que le gouverneur en conseil le jugera expédient.

No. 36.

OTTAWA, VENDREDI, 31 MARS 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 37.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

SAMEDI, 1er AVRIL 1876.

2 heures P. M.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 13 ultimo, demandant copie de la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial, et entre les gouvernements locaux des provinces maritimes et celui de la Puissance au sujet des certificats de service accordés par la Puissance à des capitaines de la marine marchande avant 1871.

Aussi, la réponse à une adresse du 8 ultimo, demandant un état indiquant les sommes payées en 1875-6 pour le transport du fret et des passagers, dans la Colombie-Anglaise, appartenant à l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique, indiquant aussi le prix du fret par livre, empaqueté ou transporté par wagon, la distance qu'il a été transporté et quand il l'a été,—le prix payé pour chaque passager, la distance qu'il a été transporté et quand il l'a été,—les personnes, autres que des sauvages, à qui ce prix peut avoir été payé; aussi, copie de toutes soumissions et demandes de soumissions pour le transport du dit fret et des dits passagers; copie de toutes instructions départementales données au paie-maître ou à l'ingénieur en chef chargé de la division ouest du chemin de fer canadien du Pacifique, ou de toute correspondance relative à la passation de contrats donnant le transport du dit fret et des dits passagers à une ou plusieurs personnes.

Aussi, la réponse à un ordre de cette Chambre du 8 ultimo, à l'effet d'obtenir la correspondance ou les rapports en la possession du gouvernement touchant la perte du steamer "Pacific."

Et aussi la réponse à un ordre de cette Chambre du 23 février dernier, à l'effet d'obtenir copie des rapports des explorations du St. Laurent faites par des ingénieurs, et l'estimation des améliorations qu'il y aurait à faire pour obtenir une profondeur de 14 pieds d'eau.

Un message est reçu du Sénat, permettant à l'hon. M. *Sutherland*, de rendre témoignage devant le comité d'immigration et de colonisation de cette Chambre, s'il le juge à propos.

Aussi, à l'honorable M. *Christie*, son Orateur, de rendre témoignage devant le comité des intérêts agricoles de cette Chambre, s'il le juge à propos.

M. *Mackenzie*, du comité des banques et du commerce, présente le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et il en est venu à la conclusion de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie nationale de prêts et d'assurances sur la vie du Canada ;

Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles du Canada ;

Bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord ;

Bill (No. 80) concernant les prêts par la compagnie anglo-américaine des terres.

M. *Bowell*, du comité conjoint des impressions, présente le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants et il en recommande l'impression, savoir :

Correspondance avec le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse au sujet du transfert projeté du chemin de fer d'embranchement conduisant de Truro à Pictou ;

Etat faisant connaître les permis qui ont été donnés pour pêcher à la nasse, etc., dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse pour 1874 et 1875 ;

Correspondance entre les entrepreneurs de l'embranchement du chemin de fer de la Baie Georgienne et le gouvernement depuis la date du contrat ;

Correspondance entre le gouvernement et la compagnie du cable direct, la compagnie anglo-américaine, et toutes autres compagnies de cable atlantique depuis le 1er octobre 1873.

Etat du montant payé ou qu'on est convenu de payer en vertu de chaque contrat pour l'exécution de toute partie des travaux sur le chemin de fer du Pacifique et la ligne télégraphique ;

Etat indiquant approximativement la dépense faite à propos du chemin de fer du Pacifique et de ses embranchements et de la ligne télégraphique, dans chacune des divisions suivantes, savoir : à l'est de la Baie Georgienne ; entre la Baie du Tonnerre et le Fort Garry ; entre le Fort Garry et Pembina ; à l'Ouest du Fort Garry et à l'Est des Montagnes Rocheuses, et dans la Colombie Anglaise ;

Etat de tous droits prélevés sur des locomotives ou des parties de locomotives depuis le 1er juillet 1867, avec les noms des importateurs, et indiquant quelles remises de droits ont été faites ;

Etat indiquant les noms et l'âge de tous les employés de la douane à Montréal qui ont été mis à la retraite depuis deux ans, et toutes les nominations qui ont été faites durant la même période ;

Correspondance au sujet du choix d'un site pour la construction d'un bassin de radoub dans le port de Québec (condensé et comme document de la session seulement) ;

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Correspondance au sujet de la violation de la loi relative aux chargements pris sur les ponts de navire, et au sujet de la violation de l'acte concernant les gardiens de port ;

Rapports par *Frédéric Baillargé*, écr., assistant ingénieur du département des travaux publics, de ses explorations dans la paroisse St. Fidèle et celle de St. Simon en 1875 ;

Instructions concernant l'exploration du havre de Toronto, et rapports sur l'état actuel du havre ;

Correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et *L. J. Loranger*, écr., inspecteur de pêcheries, au sujet de permis donnés ou refusés à des personnes qui désiraient pêcher dans les comtés de Terrebonne, Joliette, Montcalm et Berthier ;

Ordres en conseil et correspondance au sujet de la tentative du Gouvernement à l'effet d'obliger les occupants de pêcheries dans les provinces maritimes à être les vasseaux du gouvernement, etc. ;

Rapport par *Henry R. Symmes*, écr., de ses explorations dans la paroisse St. Irénée, dans le district électoral de Charlevoix en 1874-75, etc. ;

Soumissions reçues en 1875 pour le transport des malles entre Victoria et San-Francisco ;

Etat de remises de droits sur le thé au port de Montréal et Halifax durant l'année dernière ;

Etat des obligations ou cautionnements enrégistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada ;

Soumissions pour la construction d'un phare à l'Île Guyon ;

Etat indiquant les importations en 1874-5 dans les Territoires du Nord-Ouest par les ports situés sur la Baie d'Hudson et sur la Baie James, ainsi que les exportations des dits Territoires ;

Sur motion de M. *Mackenzie*, le bill (No. 82) du Sénat, pour lever les doutes quant aux actes y mentionnés concernant la corporation des commissaires du havre de Québec est lu une première fois.—Seconde lecture lundi prochain.

M. *Mackenzie* présente un bill (No. 93) concernant les terres de la Puissance réservées pour les fins des chemins de fer.—Seconde lecture lundi prochain.

Le bill (No. 76) pour amender l'acte de faillite, 1875, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution ayant pour objet de pourvoir au paiement d'une indemnité annuelle au président du bureau des commissaires du havre de Québec.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, que comme les devoirs ci-devant accomplis par la Maison de la Trinité de Québec, dont le gardien était un officier salarié, sont maintenant dévolus aux commissaires du havre de Québec, il est expédient de décréter que les dits commissaires pourront, au besoin, affecter, à même les revenus du Havre, une somme n'excédant point \$2,000 au paiement d'une indemnité annuelle au président du Bureau des Commissaires du Havre.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lu une seconde fois et adoptée.

Le bill (No. 83) pour amender l'acte des terres de la Puissance est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, l'amendement est adopté, et le bill est lu une troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

CANAUX.

Pour travaux de construction, savoir :

88	Ecluse Ste. Anne.....	160,000 00
89	Carillon et Chute à Blondeau.....	330,000 00
90	Canal Grenville.....	200,000 00
91	Canal Rideau.....	6,000 00
92	Canal de la Culbute.....	35,000 00
93	Canal Chambly.....	10,000 00
94	Canal St. Pierre.....	50,000 00
95	Travaux divers sur canaux.....	10,000 00

EDIFICES PUBLICS, OTTAWA.

96	{	Tour.....	90,000 00
		Terrains.....	18,900 60
		Murs de soutènement, barrières, sentiers, peinture, etc.....	8,000 00
		Extension, bloc ouest.....	296,000 00

MILICE.

63 Allocations pour l'instruction militaire.....	40,000 00
64 Munitions	40,000 00
65 Uniformes.....	40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

Sur motion de M. *Mills*, le délai pour recevoir des rapports de comités chargés d'examiner des bills privés est prolongé jusqu'au samedi, 8 du courant.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Mackenzie—Mardi prochain—Proposera que pour le reste de la session les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les affaires, après celles de routine.

M. Blake—Qu'en comité général il proposera les amendements suivants à l'Acte pour amender l'acte de faillite :

La 4e section du dit acte est par le présent amendée en retranchant le mot "l'original," dans la troisième ligne à partir de la dernière, et en le remplaçant par les mots "l'affidavit original."

La 36e section du dit Acte est par le présent amendée en y ajoutant les mots suivants : " et sujet au proviso quant à la vente en bloc contenu dans la 38e section du présent acte. "

La 38e section du dit acte est par le présent amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

" Il ne sera point nécessaire d'annoncer, en vertu des dispositions de la 75e section du présent acte, aucune vente projetée de biens en bloc, quoi que ces biens puissent comprendre des immeubles."

La 41e section du dit Acte est par le présent amendée en ajoutant ce qui suit à la fin d'icelle, savoir :

" Et tout registre tombant en la possession d'un syndic officiel, et tout record qui doit être tenu par un syndic officiel en rapport avec l'accomplissement de ses devoirs seront censés être la propriété de Sa Majesté; et au décès d'un syndic officiel, ou lorsqu'il cessera d'occuper sa charge, le juge aura droit de prendre possession et d'avoir le contrôle de tel registre ou autre record, lesquels seront ensuite gardés parmi les archives de la cour, et seront ouverts à l'inspection du public comme susdit."

La 43e section du dit Acte est par le présent amendée en y insérant, après les mots "transport des biens et effets" les suivants, savoir :

" Les créanciers pourront, dans le cas où, dans leur opinion, la rémunération du syndic en vertu de la partie qui précède de cette section, ne sera pas suffisante, à toute assemblée convoquée pour cet objet, fixer telle rémunération additionnelle en sa faveur qu'ils croiront raisonnable, et qui devra être payée à même les biens et effets du failli."

La dite 43e section est de plus amendée en y ajoutant, après "créanciers," dans la troisième ligne à partir de la dernière, après avoir retranché les mots "sera fixée" les mots suivants : "Et la rémunération du syndic, qu'il soit syndic officiel, ou syndic des créanciers, dans les cas où il y a composition, seront fixées."

La 44e section du dit Acte est par le présent amendée en y ajoutant après les mots "cinq créanciers" les suivants : "s'il y en a cinq ou plus, et par tous les créanciers, s'il y en a moins de cinq."

La 66e section du dit Acte est amendée en y ajoutant les mots "ou le juge."

Le 4e paragraphe de la 147e section du dit Acte est par le présent amendée en y insérant après le mot "présents" dans la 7e ligne d'icelui, les mots "personnellement ou par procureur."

Il proposera aussi d'amender la 9e section du bill (No. 76) pour amender l'Acte de faillite de 1875 de manière qu'il se lise comme suit :

9. Chaque syndic devra, avant la fin du mois d'Octobre de chaque année, dresser et transmettre au ministre de l'Agriculture, ou tout autre ministre qui pourra être chargé en vertu d'un ordre du Gouverneur en Conseil de la collection et de l'enregistrement des statistiques à cet égard, un tableau indiquant les détails contenus dans le registre qu'il doit tenir en vertu de la 51e section du dit acte, et tels autres tableaux pour l'année expirée le trentième jour du mois de septembre immédiatement précédent, que le gouverneur en conseil exigera de temps à autre, d'après des formules publiés dans la *Gazette du Canada*, au sujet des affaires de faillite dont il a été chargé; et il sera du devoir de chaque syndic de faire de jour en jour et de conserver des entrées et états des faits particuliers qui devront figurer dans ces tableaux.

M. Cheval—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de laisser exister la loi injuste réglant le montant que chaque vapeur a à payer pour passer dans l'écluse de St. Ours, par laquelle deux vapeurs de même grandeur paient l'un 32 centins et l'autre \$1.95.

M. Ross (Middlesex)—Lundi prochain—Que le quatrième rapport du comité conjoint des impressions concernant la publication des votes délibérations soit adopté.

M. Burpee (Sunbury)—Lundi prochain—Que la Chambre se forme en comité pour les rapports de la majorité et de la minorité des commissaires nommés par le gouvernement pour s'enquérir sur les avantages commerciaux du canal projeté de la Baie Verte.

No. 37.

OTTAWA, SAMEDI, 1er AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.
1876.

No. 38.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 3 AVRIL 1876.

M. l'Orateur met devant la Chambre des états généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Joliette et Bedford pour l'année 1875, et un état supplémentaire pour le dernier district pour l'année 1874.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend *Charles Naismith* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse ; demandant l'abrogation de la onzième clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans ces territoires soit laissé aux législatures locales des provinces.

De *F. X. A. Biron*, Notaire, et autres, du district de Richelieu, dans la province de Québec; accusant M. le Juge *Loranger* de négligence grave de son devoir, d'injustice, d'extorsion, de partialité, etc., et demandant le redressement de ces griefs.

Motion étant faite à l'effet que soient reçues les pétitions de *J. Robinson* et autres, de Frelighsburg ; de *John Macdonald* et autres, de Stornaway ; du révérend *W. A. Allen* et autres, de Cowansville ; de *William Galbraith* et autres, de Stanstead ; du révérend *John Borland* et autres, de St. Jean ; de *David Lamb* et autres, d'Huntingdon ; de *Thomas Hickson* et autres, de Lachute ; de *Thomas Canfield* et autres, de Phillipsburg ; de *Edward Alfred Ward* et autres, de Danville ; de *Murdo Beaton* et autres, du lac Mégantic ; de *Henry N. Walsh* et autres, d'Ormstown ; du révérend *John Stewart* et autres, de Knowlton ; de *E. D. Worthington*, M. D., et autres, de Sherbrooke ; du révérend *Richard Lonsdell*, archidiacre et recteur de l'église du Christ, et autres, de St. Andrews ; de *John Ross* et autres, *R. G. Sunholme* et autres, de Coaticook ; de *Thomas Patrick* et autres, de Durham Sud, et de *William Timberlake* et autres, de Magog, tous de la province de Québec ; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, établissant un système d'ordres sectaires dans les dits Territoires et que l'on fasse disparaître d'autres prétendues causes de plainte.

Et la pétition du révérend *D. M. Maclise*, D. D. et autres, de St. Jean, Nouveau-Brunswick ; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans les dits territoires soit laissé aux législatures locales des provinces,—

M. l'Orateur décide, conformément à la 86e règle, qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page qui contient la prière de la pétition, que les dites pétitions ne peuvent être reçues, les feuilles contenant les prières de ces pétitions ne portant aucune signature quelconque.

M. Mackenzie présente, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 2 ultimo, une copie des soumissions pour la construction d'un magasin d'entrepôt pour l'examen des marchandises, à Montréal; copie de toutes soumissions faites au département des travaux publics en réponse aux dites annonces; copie de toute correspondance avec tout soumissionnaire pour tel ouvrage; aussi, un état de tous les changements, s'il en est, qui ont été faits dans aucune des soumissions après avoir été faite au département, et copie de toute correspondance, s'il en est, relative aux dits changements, avec copie du contrat passé pour la construction du dit magasin d'entrepôt.

Aussi, en obéissance à l'ordre de la Chambre du 22 ultimo, une copie du rapport et plan faits par M. Parley dans l'été de 1873 pour l'agrandissement du Canal St. Pierre, avec tous subséquents rapports, ordres en conseil, annonces, soumissions et contrats se rattachant à ces travaux.

Aussi, la réponse à une adresse du 23 février dernier, demandant un état des soumissions reçues pour la construction d'une ligne télégraphique en rapport avec le chemin de fer du Pacifique, indiquant les noms des soumissionnaires, le montant demandé par chaque soumissionnaire et les noms des cautions, aussi copie du contrat entre le gouvernement et F. Barnard, Ecr., au sujet de la construction de cette ligne télégraphique; copie de toute correspondance qui a pu avoir lieu avec le gouvernement à l'occasion et depuis la passation de ce contrat, et un état de toute réclamation qui peut avoir été faite en vertu de ce contrat, et du montant promis ou payé à ce sujet, y inclus tous ordres en conseil ou ordre départemental se rapportant à la passation de ce contrat, ou à la suspension de ce contrat, ou à l'indemnité à être payée à ce sujet.

Et la réponse à une adresse du 14 février dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant cette honorable Chambre:—1o. Une copie des comptes et paie-listes, présentés au gouvernement, et aussi des comptes et paie-listes payés par le gouvernement, pour la construction ou la réparation en 1875 des quais de la Malbaie, des Eboulements et la baie St. Paul; 2o. Une liste des surveillants (*foreman*) et commis employés pour cette construction ou réparation; 3o. Un état détaillé des dépenses de voyages, et du salaire payé à chacun de ces surveillants et commis; 4o. Une liste des goëlettes et bateaux employés pour ces ouvrages ou à l'occasion de ces ouvrages, indiquant leur tonnage et le montant payé pour chaque voyage, et la base de chaque tel paiement; 5o. Un état séparé du coût des ouvrages faits à chacun des dits quais, et un estimé du coût de ce qui reste à faire à chacun d'eux; 6o. Un état indiquant le coût total du bois acheté pour chacun des dits ouvrages, le prix de ce bois par pied, de qui il a été acheté, et quelle quantité a été achetée pour cet objet; 7o. Un état indiquant le montant total payé par le gouvernement pour les dits ouvrages; 8o. Un état indiquant le montant qui est réclamé et qui reste à être payé pour ces ouvrages; 9o. Le rapport ou les rapports de Henry R. Symmes, Ecr., et aussi le rapport ou les rapports de Frédéric Baillargé, Ecr., assistant-ingénieur en chef du Département des Travaux Publics, au sujet de ces ouvrages en 1874, 1875 et 1876.

M. Caron propose que le bill (No. 47) pour amender l'Acte de faillite de 1875 soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

M. Blake, propose pour amendement que ce bill soit lu une seconde fois d'hui en trois mois.

Et des débats s'ensuivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre.

La motion principale est alors adoptée, et la seconde lecture du bill est fixée à jeudi prochain.

Le bill (No. 61) pour amender l'Acte 35 Vic., ch. 108, à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée) est examiné en comité général et rapporté.—Troisième lecture, demain.

Le bill (No. 56) pour permettre à Ozro Morrill d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations se rattachant aux navettes de machines à coudre est lu une troisième fois et passé.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 65) à l'effet d'amender la charte de la Banque St. Laurent et d'en changer le nom en celui de la Banque Modèle du Canada.

Bill (No. 48) à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurances de l'Union du Canada.

Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles du Canada.

Bill (No. 45) pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord.

Bill (No. 80) concernant les prêts par la compagnie anglo-américaine des terres.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner le bill (No. 71) à l'effet d'incorporer le synode de l'église d'Angleterre, diocèse de la Terre de Rupert, est déchargé, et le bill est retiré.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 21) pour amender les actes concernant la compagnie d'assurances et de placements des citoyens et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de la compagnie d'assurances des citoyens du Canada.

Bill (No. 40) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton.

Bill (No. 29) à l'effet d'établir des dispositions pour le règlement des affaires des banques incorporées en faillite.

Bill (No. 11) à l'effet d'amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions, s'étendant à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne;

Bill (No. 31) à l'effet d'établir des dispositions pour le passage des eaux navigables par les compagnies de chemin de fer ou autre chemin incorporées en vertu d'actes provinciaux.

Aussi, annonçant que le Sénat a adopté les amendements faits par cette Chambre au bill (No. 77) de leurs honneurs, intitulé : " Acte pour confirmer la fusion de la banque Royale Canadienne avec la banque de la Cité, et pour incorporer la banque Consolidée du Canada," sans amendements.

M. *Oliver* propose que la Chambre se forme maintenant en comité pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu* que lorsque le tarif d'un chemin de fer en Canada, actuellement construit ou qui le sera à l'avenir, et soumis à la juridiction du Canada au sujet des matières ci-dessous mentionnées, sera abaissé ou élevé par règlement conformément aux dispositions d'un acte de la législature de la ci-devant province du Canada, ou du parlement du Canada, cette réduction ou augmentation du tarif ne pourra en aucun cas s'appliquer qu'à une section particulière de la ligne seulement, mais elle s'appliquera au *pro rata* sur toute l'étendue du chemin de fer.

2. *Résolu* que chaque compagnie de chemin de fer devra, autant que ses pouvoirs le lui permettront, offrir toutes les facilités raisonnables à toutes corporations et particuliers pour la réception, expédition et livraison du trafic sur et de son chemin de fer; et nulle compagnie ne donnera ou ne continuera de donner aucune préférence ou avantage à aucune corporation particulière ou individu sous quelque rapport que ce soit, et nulle compagnie n'assujétira aucune corporation particulière ou individu à quelque préjudice ou désavantage sous quelque rapport que ce soit; et toute convention faite entre une compagnie de chemin de fer et une corporation ou un individu, contrairement aux dispositions précédentes, sera illégale, nulle et de nul effet.

3. *Résolu* que si quelque compagnie de chemin de fer, ou quelque employé, serviteur ou agent d'une compagnie de chemin de fer, enfreint en quoi que ce soit les dispositions des sections immédiatement précédentes, cette compagnie de chemin de fer, ou cet employé, serviteur ou agent, personnellement, encourra, pour chaque contravention, une amende n'excédant pas *cinquante piastres*, en sus et en outre des dommages réellement causés, laquelle amende pourra être recouvrée, avec les frais, d'une manière sommaire, devant tout juge de paix, par la partie lésée par cette contravention, au profit et pour l'usage de cette partie faite.

4. *Résolu*, que chaque compagnie de chemin de fer déjà incorporée ou qui le sera à l'avenir, et soit que son chemin de fer soit déjà construit ou doive l'être plus tard, qui aura accordé quelques facilités de transport à une compagnie d'express, accordera les mêmes facilités, aux mêmes termes et conditions, à toute autre compagnie d'express maintenant incorporée ou qui le sera à l'avenir en Canada, qui les demandera.

Et des débats s'ensuivants, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

La votation des adresses suivantes et des ordres suivants est proposée et adoptée, savoir :

Par M. *Desjardins*—Ordre de la Chambre pour la production de toute correspondance, pétition et mémoire concernant le raffinage du sucre depuis 1872.

Par M. *Bertram*—Ordre de la Chambre pour un état indiquant la condition des comptes de *Wallace*, les dits comptes étant pour partie de la dépense se rattachant à l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique.

Par M. *Cook*—Ordre de la Chambre pour les documents relatifs à la saisie et détention forcément de rets et de poisson appartenant à des pêcheurs anglais par des Sauvages résidant sur la rive et les Iles de la Baie Georgienne, et toute correspondance s'y rattachant.

Par M. *Caron*—Ordre de la Chambre à l'effet d'obtenir copie du contrat pour le toit en fer de la station à construire à Halifax; aussi, les soumissions pour cet objet.

Par M. *Mousseau*—Ordre de la Chambre pour un état montrant le nombre des employés du bureau de poste de Montréal avec salaire de chacun, le 7 novembre 1873.

Aussi un état montrant le nombre des employés du bureau de poste de Montréal, avec le salaire de chacun, le 31 décembre 1875;

Aussi un état montrant le nombre des employés du bureau de poste de Montréal congédiés ou mis à la retraite du 7 novembre 1873 au 31 décembre 1875.

Par M. *Stephenson*—Ordre de la Chambre pour obtenir les rapports d'ingénieurs, plans, et correspondance en la possession du gouvernement concernant la construction d'un havre à quelque endroit sur le Lac Erié entre la Pointe Rondeau et le village de Clearville, dans le comté de Kent.

Par M. *Wallace* (Norfolk)—Ordre de la Chambre pour obtenir toute correspondance avec le maître-général des postes ou avec son département au sujet des accusations portées contre le maître de poste de Bloomsbury, dans le comté de Norfolk; aussi, les témoignages pris par l'inspecteur qui s'est enquis sur les dites accusations, avec son rapport sur ce sujet.

Par M. *Bunster*—Ordre de la Chambre pour obtenir un état du revenu et de la dépense à compte du fonds consolidé, pour chaque année depuis la confédération, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveaux-Brunswick, et dans les provinces de Manitoba et de la Colombie-Anglaise, pour chaque année depuis que ces provinces font partie de la Puissance; le dit état indiquant aussi le montant des dépenses annuelle dans chacune des dites provinces, durant la même période, à compte du capital.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, il est ordonné que le greffier mette devant la Chambre un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent dans son département; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des commis sessionnels ou extra actuellement employés au service de la Chambre des Communes; aussi un état par le sergent-d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanentement ou autrement.

Par M. *Jones* (Halifax)—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui des Etats-Unis au sujet de la prétendue violation du traité de Washington.

Par M. *Bunster*—ADRESSE—Correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et celui de la Puissance au sujet de la construction d'une ligne de télégraphe d'Esquimalt à Nanaimo; aussi, les ordres en conseil et la correspondance avec tout autre officier ou personne sur le même sujet.

Sur motion de M. *Oliver*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet la modification de l'Acte des poids et mesures de 1873.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu* qu'un baril de pommes ou d'autres fruits sera, à partir du 1er juillet 1876, considéré être un baril des dimensions intérieures suivantes, savoir :

Diamètre à chaque bout, dix sept pouces ;

Diamètre au milieu de sa longueur, vingt pouces ;

Longueur d'un bout à l'autre, vingt six pouces, ou de telles autres dimensions qui puissent donner au baril une capacité de vingt cinq gallons.

2. *Résolu* que tout marché pour la vente ou l'achat de pommes ou d'autres fruits en baril sera pour des barils des dimensions ci-dessus.

3. *Résolu* que toute personne qui emploiera, pour emballer des pommes ou d'autres fruits, pour les vendre, des barils de plus petites dimensions ou de plus petite capacité que celles qui sont ici mentionnées, sera coupable d'une offense, et encourra pour la première offense une amende de cinq piastres par baril ainsi employé, et une amende double pour toute offense subséquente.

4. *Résolu* que toutes ces amendes seront imposées et appropriées de la même manière que les amendes le sont en vertu de l'acte des poids et mesures de 1873.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

M. *Oliver* présente alors un bill (No. 94) pour amender l'Acte des poids et mesures de 1873.—Seconde lecture demain.

Les amendements faits en comité général au bill (No. 8) à l'effet d'amender l'Acte 37 Vic., ch. 51, pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance sont prises en considérations et adoptées, et le bill est lu une troisième fois et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Goudge—Mercredi prochain—Si la compagnie de télégraphe de Montréal a le privilège de construire une ligne télégraphique pour des fins générales le long du chemin de fer Intercolonial depuis la Province de Québec jusqu'à la Nouvelle-Ecosse? Si oui, ce privilège n'appartient-il qu'à cette compagnie? Est-ce que cette même compagnie a construit une ligne le long du dit chemin, et cette ligne est-elle en opération? Quelles étaient les conditions auxquelles le privilège a été accordé, s'il l'a été, et la dite compagnie a-t-elle rempli ces conditions?

M. Béchard—Mercredi prochain—Proposera qu'il soit nommé un comité, composé de neuf membres de cette Chambre pour s'enquérir sur l'administration de la justice dans le district de Richelieu, dans la Province de Québec;—Et que la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du dit district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, Juge de la Cour Supérieure de la dite Province de Québec, soit renvoyée au dit comité, avec pouvoir au dit comité, d'envoyer quérir personnes, papiers et records, et de faire rapport de temps à autre.

M. Béchard—Mercredi prochain—Fera motion que la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du district de Richelieu, se plaignant de la conduite de l'honorable Juge *Loranger* soit imprimée.

M. Delorme—Lorsque la Chambre sera en comité général pour examiner le bill à l'effet d'amender l'acte de faillite, proposera ce qui suit :

Que tous les mots de la 29e clause de l'acte de faillite de 1875 soient retranchés à venir jusqu'aux mots : "Nul créancier," et que les suivants leur soient substitués : "Le syndic officiel nommé pour un district sera le syndic des biens de faillite dans tous les cas de faillite dans le dit district; et ce syndic, sur preuve de négligence de son devoir, ou de manquement à son devoir, pourra, à la demande d'un créancier, être destitué par la cour ou le juge, et un autre syndic pourra être nommé à sa place par la dite cour ou le dit juge."

M. Stephenson—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé de toute la dépense encourue pour draguer l'entrée du Chenal l'Ecarté, dans le lac St. Clair, et pour draguer à la Courbe *Johnson*, ainsi que dans la Rivière Sydenham; aussi, les rapports de l'ingénieur se rattachant à ces travaux.

No. 38.

OTTAWA, LUNDI, 3 AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

2e LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 39.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 4 AVRIL 1876.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 88) du Sénat, intitulé : "Acte pour amender l'Acte incorporant la banque St. Jean-Baptiste," et il en est venu à la conclusion de le rapporter sans amendements.

M. *Laflamme*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 42) pour incorporer la compagnie Royale du pont Albert, et aussi le bill (No. 62) concernant la compagnie du pont du sud du Canada, et les auteurs de ces bills ayant demandé la permission de les retirer, votre comité recommande que les honoraires s'y rattachant leur soient remboursés.

Sur motion de M. *Jetté*, il est ordonné que l'honoraire sur le bill (No. 42) soit remboursé,—et sur motion de M. *Laflamme*, il est pareillement ordonné que l'honoraire soit remboursé sur le bill (No. 62), conformément à la recommandation du dit comité.

M. *Farrow*, du comité chargé de s'enquérir sur la production et le commerce du sel en ce pays, présente un rapport, lequel est comme suit :

Votre comité a entendu trois témoins, savoir : le professeur *Gibson*, de l'école normale d'Ottawa, *Samuel Platt*, de Goderick, qui a une grande expérience dans la fabrication du sel en Canada, s'en étant occupé depuis la première fois qu'on en a découvert dans le comté de Huron en 1866 jusqu'à présent, et qui est encore concerné dans cette industrie, et M. *Grey*, de Seaforth, qui est pareillement engagé dans la même industrie.

Votre comité désire attirer l'attention de cette Honorable Chambre sur le témoignage scientifique du professeur *Gibson* au sujet de la grande étendue des couches salifères qui existent dans Huron et Bruce, et plus particulièrement sur le fait très-encourageant que le sel canadien est le plus pur qui puisse se trouver sur ce continent, de beaucoup plus pur que les sels fabriqués dans l'état de New-York ou dans le Michigan.

Votre comité, après avoir entendu MM. *Platt* et *Grey*, qui sont pratiquement engagés dans la fabrication et la vente du sel, est convenu de représenter respectueusement à cette honorable Chambre que les dépositions de ces témoins font voir que le commerce du sel du pays est dans un état très languissant. Les témoignages ci-annexés démontrent qu'une grande quantité de sel est importé en Canada de Liverpool *viâ* Québec ; qu'il est transporté à bas prix et particulièrement pour servir de lest, et vendu dans nos ports d'en

bas du St. Laurent, quelque fois à meilleur marché qu'il ne l'est à Liverpool, et qu'il ne paie point de droit. Ces témoignages nous font connaître aussi que l'exportateur anglais a un avantage sur les canadiens, vu que les sacs qui contiennent le sel anglais (lequel est presque toujours importé dans des sacs) ne paient point de droit, tandis que le fabricant canadien en important ces sacs ou l'étoffe dont ils sont faits a à payer un droit de 17½ pour cent. Ceci donne en réalité à l'exportateur anglais un avantage sur le fabricant canadien de quelque chose comme 3 pour cent sur le gros sel, et 4 pour cent sur le sel fin. Les témoins constatent aussi que les Etats-Unis expédient chaque année une grande quantité de sel à nos ports d'en haut du St. Laurent et du Lac Ontario, et le vendent en Canada à meilleur marché qu'aux Etats-Unis, et aussi qu'ils ont un grand avantage dans certaine partie du Canada sur le producteur canadien, vu qu'Oswego, le port d'expédition du sel de Syracuse, est si rapproché de nos ports du Lac Ontario que le prix du fret n'est que d'environ 5 cents par barils de sel, tandis que nos producteurs de sel ont à payer environ 40 cents par baril pour le transporter aux mêmes ports canadiens. Les témoignages sont remplis d'informations, et les témoins entendus s'accordent à dire qu'afin de développer l'exploitation de nos vastes dépôts de sel dans l'Ouest, il serait à propos d'imposer un faible droit sur cet article.

(Pour les témoignages annexés à ce rapport, voir appendice du journal.)

Les bills suivants sont présentés et lus une première fois.—Seconde lecture, demain, savoir :—

Par M. Mackenzie.—Bill (No. 95) pour lever les doutes quand aux actes y mentionnés concernant les commissaires du havre de Montréal, et pour amender ces mêmes actes.

Aussi, bill (No. 96) à l'effet d'amender l'Acte pour établir d'autres dispositions quant aux droits de douane dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest; et à l'effet de restreindre l'importation et la fabrication des liqueurs enivrantes dans les dits Territoires.

Par M. Blake.—Bill (No. 97) concernant le Canal Desjardins.

Par M. Mackenzie.—Bill (No. 98) pour amender l'Acte 38 Vic., ch. 23, concernant le chemin de fer du Nord du Canada.

Aussi, bill (No. 99) pour amender l'Acte de la statistique des chemins de fer.

M. Mackenzie présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 23 février dernier, un état indiquant les noms des personnes qui ont cessé d'appartenir au Bureau des Inspecteurs des bois depuis le 1er janvier 1875, parce qu'elles seraient décédées, mises à la retraite ou autrement, distinguant chaque cas et l'emploi de la personne, avec l'allocation dans chaque cas de retraite; indiquant aussi les noms de ceux qui ont été ajoutés au personnel d'une manière temporaire ou permanente durant le même temps.

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 2 ultimo, à l'effet d'obtenir copie des instructions données à l'officier chargé du dragueur à vapeur employé à creuser la barre à l'entrée de la Rivière Miramichi; aussi, tous les rapports de l'officier en question ou des personnes employées sous lui sur la somme d'ouvrage fait dans cette localité, indiquant le nombre de verges qui ont été draguées et la nature du fond de la rivière, la profondeur à laquelle le chenal a été creusé avec la largeur, et l'étendue qui reste encore à draguer, indiquant aussi jusqu'à quelle profondeur et de quelle largeur le dit chenal doit être dragué, le nombre de jours que le dragueur en question a été employé; aussi, copie du rapport ou des rapports des ingénieurs ou d'autres officiers d'après lesquels sont faites les dites améliorations, et la profondeur d'eau qu'on se propose d'obtenir; aussi, un état indiquant le montant déjà dépensé pour les dits travaux, avec une estimation de la somme requise pour les terminer.

M. Blake présente la réponse à une adresse du 29 ultimo, demandant la correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Colombie Anglaise au sujet de la nomination d'un juge de la cour de comté pour New Westminster, Colombie Anglaise.

M. Cartwright présente conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, une copie de l'état faisant connaître la dette du Canada, tel que publié à Londres, le 19 octobre 1875 par l'Hon. Ministre des Finances, quand il s'est agi de placer le dernier emprunt sur le marché anglais.

Sur motion de M. Laird, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner la résolution suivante, savoir :

Résolu, qu'il est expédient d'établir des dispositions spéciales concernant les terres de la Puissance soustraites à l'opération des dispositions générales des actes des terres de la Puissance quant à la vente et à la colonisation, pour des fins se rattachant au chemin de fer canadien du Pacifique, et de décréter que les deux tiers de tout l'argent reçu pour ces terres seront versés dans un fonds spécial pour les fins susdites, et qu'il en sera disposé de la manière que le gouverneur en conseil le jugera expédient.

Sur motion de M. Mackenzie, il est *résolu* que pour le reste de la session les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les affaires, après celles de routine, excepté pendant la première heure après sept heures et demie, P. M., chaque jour, laquelle sera consacrée aux bills privés et aux autres affaires qui ne sont point confiées à des membres du gouvernement.

Le bill (No. 30) pour amender et refondre les lois concernant les sauvages est de nouveau examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du bill est fixée à demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les Bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 43) pour amender l'Acte 38 *Vic.*, ch. 93, pour incorporer la compagnie canadienne d'éclairage au gaz ;

Bill (No. 49) à l'effet d'amender l'acte pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada ;

Bill (No. 26) pour autoriser la compagnie manufacturière de Welland Vale à obtenir le prolongement de la durée de ses lettres patentes pour une amélioration connue sous le nom de "*Rodden's improved capped ferrule or socket.*"

Aussi, adoptant le Bill (No. 7) concernant les Territoires du Nord-Ouest, et pour faire un territoire séparé d'une partie d'iceux, avec des amendements. (Sur motion de M. *Mackenzie*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, renvoyés à des comités généraux, examinés, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 90) pour amender l'Acte 31 *Vic.*, ch. 5, en ce qui concerne les comptes publics ;

Bill (No. 91) pour amender l'acte 31 *Vic.*, ch. 3, concernant l'indemnité des membres des deux Chambres du Parlement.

Le bill (No. 82) pour lever des doutes quant aux actes y mentionnés concernant la corporation des commissaires du Havre de Québec (du Sénat) est lu une seconde fois, renvoyé à un comité général (la résolution y relative adoptée le 1er du courant est renvoyée à ce comité,) examiné, amendé, rapporté, l'amendement est adopté et le Bill est lu une troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

XI.—MILICE.

DÉPENSES ORDINAIRES.

66 Munitions de guerre.....	40,000 00
67 Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et hommes de peine, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux...	52,000 00
69 Dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés	50,000 00
70 Cibles (à voter de nouveau)	2,000 00
71 Salle d'exercice et champ de tir	10,000 00

DÉPENSES SPÉCIALES.

75 Collège militaire.....	26,000 00
---------------------------	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 17 ultimo sont rapportées et sont comme suit :

206. Pour faire face à l'appropriation pour secourir les colons en détresse de la province de Manitoba	\$25,000 00
--	-------------

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

53 Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation du <i>Patent Record</i>	6,500 00
54 Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation des statistiques criminelles.....	5,000 00

X.—PENSIONS.

57	Samuel Waller, ci-devant greffier, chambre d'assemblée.....	400 00
	L. Gagné, messenger do	72 00
	John Bright, do do	80 00
	Mme Antrobus	800 00

NOUVELLES PENSIONS DE MILICIENS.

58	Mme Caroline McEachern et quatre enfants	265 00
	Jane Lakey.....	146 00
	Rhoda Smith.....	110 00
	Janet Anderson	110 00
	Margaret Mackenzie	80 00
	Mary Ann Richey et deux enfants.....	336 00
	Mary Morrison.....	80 00
	Louise Prud'homme et deux enfants.....	110 00
	Virginie Charron et quatre enfants	150 00
	Paul M. Robins.....	146 40
	Charles T. Bell	73 20
	Alex. Oliphant	109 80
	Charles Lugsden.....	91 50
	Thomas Charters	91 50
	Charles T. Robertson.....	110 00
	Percy G. Routh.....	400 00
	Richard S. King.....	400 00
	George A. Mackenzie.....	73 20
	Edward Hilder	146 40
	Fergus Scholfield	73 20
	John Bradley.....	109 80
	Richard Penticost.....	91 50
	James Bryan.....	109 80
	Jacob Stubbs.....	73 20
	Mary Connor.....	110 00
	Mary Hodgins et trois enfants.....	191 00
	John Martin	110 00
	A. W. Stevenson.....	110 00
	Mme J. Thorburn.....	150 00
	Mme P. T. Worthington et enfants.....	378 00
	Mme J. H. Elliot et enfants.....	130 00
	Ellen Kirkpatrick et trois enfants.....	266 00
	Mme George Prentice et enfants.....	400 00
Mary Hannah Temple et enfant	298 00	
59	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812.....	50,000 00
60	Compensations aux pensionnaires au lieu de terres.....	8,000 00

XI.—MILICE.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

72	Soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial, y compris les loyers	7,000 00
73	Canons et équipement de batteries d'artillerie de campagne	10,000 00

DÉPENSES SPÉCIALES.

74	Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B." et des écoles d'artillerie à Kingston et à Québec.....	110,000 00
76	Ecoles militaires, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.....	10,000 00
77	Solde et entretien des troupes dans Manitoba.....	30,000 00
78	Police à cheval, Territoires du Nord-Ouest.....	292,651 50

Les résolutions 206, 53, 54, 57, 58, 59, 60 et 72 étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La considération de la résolution 73 est ajournée.

Les résolutions 74, 76, 77 et 78 étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 22 ultimo sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

XIII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTERIEUR.

VAPEURS FÉDÉRAUX.

119 Entretien et réparations des vapeurs *Napoléon III*, *Newfield*, *Druid*, *Lady Head* et *Sir James Douglas*..... 80,000 00

SUBVENTIONS POSTALES.

120 Moitié payable à la ligne Allan, entre Halifax et Cork 39,541 67
 121 Communication à la vapeur entre Halifax, St. Jean, *via* Yarmouth..... 10,000 00
 122 Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur..... 12,500 00
 123 Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie-Britannique..... 54,000 00
 124 Communication à la vapeur entre les îles de la Madeleine..... 4,200 00
 125 Service d'hiver, à la vapeur, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme..... 15,000 00
 126 Communication à la vapeur entre la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve..... 5,000 00
 127 Communication à la vapeur entre l'Île du Grand Manan, N.-B., et la terre ferme..... 1,500 00
 128 Pour pourvoir à l'examen des capitaines et seconds 4,250 00
 129 Pour l'achat de canots et d'appareils de sauvetage, et les récompenses pour sauvetage 7,000 00
 130 Pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents, et pour réunir des informations relatives aux désastres maritimes..... 1,000 00
 131 Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada..... 6,000 00
 132 Police de rade de Montréal..... 14,090 00
 133 do Québec..... 21,700 00
 134 Enlèvements d'obstructions dans les rivières navigables..... 500 00

XIV.—PHARES ET SERVICE COTIER.

135 Salaires et allocation des gardiens de phares..... 142,917 50
 136 Entretien et réparations..... 213,000 00
 137 Pour la construction des phares et l'achèvement de phares en voie de construction..... 30,000 00

Le bill (No. 61) à l'effet d'amender l'Acte 35 *Vic.*, ch. 108, intitulé: "Acte pour amender l'Acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée,) est lu une troisième fois et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Farrow*—Vendredi prochain—Adoption du rapport du comité chargé de s'enquérir sur la production et le commerce du sel, et impression de ce rapport ainsi que des témoignages y annexés.

M. *Ross* (Middlesex)—Jeudi prochain—Pour copie de tous les témoignages pris par l'inspecteur des bureaux de poste touchant les accusations portées contre le maître de poste de Glencoe; avec copie de tous rapports faits au département des postes sur ce sujet.

M. *DeCosmos*—Jeudi prochain—Si des dépêches ou télégrammes ont été reçus du principal secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies au sujet de l'adresse à Sa Majesté la Reine de la part de l'assemblée législative et du gouvernement de la Colombie Anglaise, transmise en février dernier, sollicitant le gouvernement Impérial de Sa Majesté d'engager le gouvernement de la Puissance à mettre à effet les propositions de Lord *Carnarvon* touchant le chemin de fer du Pacifique? Si oui, quelle est la nature des dits télégrammes, dépêches, etc.? Et seront-ils mis devant la Chambre durant cette session?

No. 39.

OTTAWA, MARDI, 4 AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

39 LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 40.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 5 AVRIL 1876.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La pétition de *D. McCallum* et autres, du township de Lochaber, représentant que les terres situées sur le bord de la rivière des Outaouais, entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long Sault, sont tous les ans submergées, et demandant une enquête sur la cause de cette submersion, afin de trouver un moyen de l'empêcher, est lue et reçue.

M. Mackenzie présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, un état indiquant les noms des rivières dont les baux de pêche ont été renouvelés ou accordés depuis le 1er de décembre 1873; quand, en faveur de qui, pour quelle période et pour quel montant annuel chacun de ces baux a été ainsi renouvelé ou accordé.

Et la réponse à un ordre de la Chambre du 27 ultimo, demandant copie de toute communication, rapport d'ingénieur ou autres personnes, concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement depuis St. Charles, comté de Bellechasse, jusqu'à St. Joseph de Lévis.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le 12e rapport de ce comité, rapportant les bils suivants avec des amendements, savoir:—

Bill (No. 79) pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la banque de Londres et du Canada et pour amender l'acte qui l'amende.

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée.)

Il présente aussi le 13e rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 81) pour amender et refondre certains actes concernant les assurances, et a adopté avec certains amendements à quelques-unes, toutes les clauses du dit bill, excepté les clauses 7 et 21, lesquelles il a réservé pour les soumettre à la considération de la Chambre.

Sur motion de *M. Holton*, il est ordonné que les bills rapportés ce jour du comité des banques et du commerce soient placés sur les ordres du jour pour être pris en considération aujourd'hui.

Sur motion de M. Ross (Middlesex), le 6e rapport du comité conjoint des impressions est adopté.

Le bill (No. 30) pour amender et refondre les lois concernant les sauvages, est lu une troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, et au bout de quelque temps, à 6 heures p.m. M. l'Orateur reprend le fauteuil pour ajourner la Chambre jusqu'à 7½ heures, p.m.,

7.30, P. M.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 33) à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer le chemin de fer de jonction du Grand Ouest et de la rive du Lac Ontario, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 23) pour amender l'Acte 36 Vic., chap. 111, pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications du *Mail* ;

Bill (No. 74) concernant la comparution des témoins dans les procès criminels ;

Bill (No. 85) pour étendre les dispositions de l'Acte 31 Vic., ch. 33, concernant la retraite des juges, au juge en chef et aux autres juges de la cour d'erreur et d'appel pour la province d'Ontario.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la 19e règle.)

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 88) pour amender l'acte d'incorporation de la banque St. Jean-Baptiste (du Sénat) ;

Bill (No. 79) à l'effet d'amender de nouveau l'acte pour incorporer la banque de Londres et du Canada, et amender l'acte qui l'amende ;

Bill (No. 66) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée) ;

M. Cauchon présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, copie de tous les documents, correspondances et intructions données à Clovis Caron, garde-pêche, ayant trait aux droits de pêche d'Eugène Dumas, Joseph Levesque et Zéphirin Duval, dans la paroisse de St. Jean Port-Joli, comté de l'Islet, ainsi que copie de l'enquête tenue par un nommé Grondin contre un nommé Damase Guay, ci-devant garde-pêche.

(Le comité des subsides reprend ses délibérations.)

La résolution suivante est proposée :

83 Chemin de fer du Pacifique..... \$2,810,000 00

Après quelques débats, le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Judi, 6 avril 1876.

Après des débats ultérieurs, la dite résolution est adoptée.

La résolution suivante est aussi adoptée :

84 Exploration du chemin de fer du Pacifique et travaux de génie..... \$500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures, A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. Béchard—Lorsque motion sera faite à l'effet que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil (pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens)—proposera pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu :—

1o. Que l'entrée dans les votes et délibérations de cette Chambre du 3e jour d'avril 1876, concernant la pétition de *F. X. A. Biron*, notaire, et autres, du District de Richelieu, dans la Province de Québec, soit maintenant lue, ainsi que la dite pétition ;

2o. Que la dite pétition, reçue par cette Chambre, le dit jour 3 d'avril 1876, porte les signatures de *F. X. A. Biron*, notaire ; *Louis Vadnait* ; *William Kelly*, marchand ; *Moë Fortier*, ex.-M. P. pour Yamaska ; *P. Letendre*, marchand ; *Jos. Duguay*, ex.-M. P ; *M. Beaupré*, marchand, Yamaska, tous du dit district de Richelieu ; et allègue des délit, crime, abus d'autorité et offenses, qui, dénoncés, comme ils le sont, sous la responsabilité de ces sept citoyens, méritent la haute considération du Parlement et du Gouvernement du Canada ; et qui, s'ils peuvent être soutenus d'une preuve préliminaire (*primâ facie case*), ne doivent pas, pour la dignité de la couronne, l'honneur du pays, la moralité et la protection de la société (et en particulier de la population d'au-delà de 50,000 âmes du district de Richelieu) rester en oubli ;

3o. Qu'en conséquence il soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général une humble adresse, pour le prier de bien vouloir, par tels voies et moyens, qu'il lui plaira, aviser et pourvoir d'abord à la recherche, puis (s'il y a lieu) à la poursuite des délit, crime, abus d'autorité et offenses, ainsi dénoncés.

No. 41.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

Aussi, la réponse à un ordre du 29 ultimo, à l'effet d'obtenir un état de tous les permis accordés par l'inspecteur des pêcheries pour pêcher dans la Baie de Burlington et le Marais de Dundas durant les années de 1872-73-74-75, indiquant les noms des parties auxquelles ces permis ont été accordés, le temps pour lequel ils l'ont été, la manière dont le produit de ces permis a été employé, toutes les manières de prendre ou harponner le poisson; aussi copie des instructions données à *John W. Kerr*, inspecteur des pêcheries, quant au droit, aux règles et règlements, se rattachant à la pêche du poisson dans les dites eaux durant les dites périodes.

Et la réponse à une adresse de la Chambre du 22 ultimo, demandant la correspondance ou les papiers échangés avec le Bureau Colonial ou avec le Gouvernement des Etats-Unis touchant le refus de la navigation libre des canaux des Etats-Unis, conformément au traité de Washington.

M. Holton, du comité des banques et du commerce, présente le 14^e rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 69) pour incorporer la société maritime d'épargnes et de prêts;
Bill (No. 75) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de sûretés hypothécaires;
Bill (No. 78) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de garantie (responsabilité limitée.)

Sur motion de *M. Holton*, il est ordonné que les bills rapportés ce jour du comité des banques et du commerce soient placés sur les ordres du jour pour être pris en considération aujourd'hui.

M. Ross (Middlesex), du comité nommé pour surveiller, sous les ordres de la Chambre, la publication du compte-rendu des débats de cette Chambre, présente, comme étant le quatrième rapport du dit comité, une série de règles et règlements pour le compte-rendu et la publication des débats de la prochaine session auxquels il demande respectueusement à la Chambre de concourir, savoir :

Règlements concernant le compte-rendu des débats de la Chambre des Communes.

M. Fréchette, du comité nommé pour s'enquérir sur la possibilité de naviguer sur le fleuve et le golfe St. Laurent avec la perspective d'obtenir des résultats avantageux, présente un rapport, lequel est comme suit :

Dans le but de recueillir des informations authentiques et sûres relativement au sujet ci-dessus mentionné, votre comité a assigné un certain nombre de témoins qu'il a cru, à cause de leur expérience et de leurs connaissances pratiques, les plus capables de lui fournir ces informations. Malheureusement, quelques-uns des plus importants n'ont pu comparaître devant votre comité, vû qu'ils résidaient à une très-grande distance de la capitale, et vu le mauvais temps exceptionnel qu'on a eu récemment, et qui a été cause que toute communication a été interrompue entre Ottawa et les paroisses du bas du fleuve St. Laurent. Cependant, les témoins qu'il a entendus ont suffi pour lui permettre de faire un rapport très-satisfaisant sur le sujet qui lui a été renvoyé.

Les témoins qui ont donné leur témoignage *viva voce* sont :—

Edmund W. Sewell, de Lévis, constructeur de navires ;
Cyrille Fortier, de la Cité de Québec, capitaine au long cours ;
Marmaduke Graburn, d'Ottawa, do do
J. W. Carmichael, M. P., de Pictou, constructeur de navires.

Afin de compléter les informations qu'il désirait obtenir, votre comité a aussi pris communication d'une investigation qui a été faite par un semblable comité, nommé en 1875, pour le même objet, par l'Assemblée Législative de Québec, et il a jugé à propos d'ajouter le rapport de cette investigation aux témoignages ci-dessus mentionnés. Par là, votre comité s'est assuré du témoignage des témoins importants qui suivent, savoir :

Michel Lecours, de Lévis, capitaine de bateau à vapeur ;
 L'honorable *M. Savage*, de Gaspé, Membre du Conseil Législatif de la Province de Québec ;
Michel Guénard, de Lévis, pilote ;
Joseph Brown, de Québec, do do
Charles Brown, do do
Thomas Connell, do do
François Desgroseilles, de Québec, capitaine au long cours ;
Honoré Sherrer, de St. Joseph de Lévis, capitaine au long cours ;
 Col. *F. C. Farijana*, de New-Carlisle, hydrographe

Votre comité a aussi pris communication de la déclaration suivante, qui est appuyée de quarante trois signatures, savoir :—

“ Nous, soussignés, pilotes commissionnés pour le fleuve St. Laurent, certifions par le présent que les amas de glace flottantes sur le fleuve et dans le golfe St. Laurent n'offriraient pas beaucoup de résistance à des steamers à hélice puissants. L'absence de brume et de vagues, durant les mois d'hiver, sont des avantages précieux en faveur de la navigation d'hiver. Le tout considéré, nous sommes d'opinion que la navigation d'hiver sur le fleuve et le golfe St. Laurent est non seulement une chose possible, mais pratique.”

Les témoignages recueillis par votre comité sont tels qu'après avoir examiné la question avec la plus scrupuleuse attention, il en est venu unanimement à la conviction que les faits suivants avancés en faveur de la navigation d'hiver sont corrects, et qu'on peut s'y fier, savoir :

10. Les amas de glaces flottantes dans le golfe et sur le fleuve St. Laurent sont formés principalement de glaces dont la force de résistance ne saurait être considérée comme offrant un obstacle sérieux à la navigation d'hiver.

20. Les amas de glaces flottantes ne couvrent jamais le fleuve d'une rive à l'autre.

30. Les amas de glaces flottantes se tiennent, pendant la plus grande partie de la saison, du côté sud du fleuve, à cause des vents qui viennent ordinairement plus ou moins du nord.

40. Vu cette position des dits amas de glaces, des steamers naviguant sur le St. Laurent en montant et en descendant ne rencontreraient jamais ou du moins rarement assez de glaces pour les empêcher de marcher.

50. Partout où il y a des glaces, la surface de l'eau est parfaitement unie, ce qui est d'un grand avantage pour les steamers à hélice particulièrement.

60. Il y a rarement de la brume durant les mois d'hiver, et souvent il n'y en a point du tout.

70. Les tempêtes de neige sont si peu nombreuses qu'on ne doit point y attacher une grande importance ; et un navire, durant ces tempêtes, n'est point dans une position aussi critique que celui qui se trouverait enveloppé par la brume, le premier ayant sous le vent, entre lui et le rivage, les amas de glaces pour le protéger, tandis que le dernier n'a aucune protection.

Tous ces faits, dans l'opinion de votre comité, sont des réponses péremptoires aux principales objections alléguées par ceux qui n'ont nulle foi dans le projet, et leur admission par presque tous les témoins entendus complète la preuve que la navigation d'hiver est possible. Les dépositions des témoins les plus importants qui ont été entendus comme susdit sont si positives et tellement concluantes que votre comité ne peut faire autrement que de recommander instamment le mode projeté de navigation à la plus sérieuse attention du gouvernement.

Quant aux avantages commerciaux qui devront nécessairement résulter du succès de l'entreprise, il est presque impossible de les mettre en doute. Il est vrai que dans l'état de choses actuel, quant le mode de navigation en question a été jusqu'ici considéré comme très-dangereux, sinon entièrement impossible, on ne peut guère s'attendre à ce que les propriétaires de navires risquent leurs propriétés, ni à ce que les compagnies d'assurance assurent les navires et effets passant par le fleuve en hiver. Mais dès que la possibilité de la navigation en question sera parfaitement démontrée, votre comité ne voit pas pourquoi cette navigation ne serait pas suivie d'aussi bons résultats que dans la saison d'été. Il ne peut pas y avoir deux opinions sur ce point.

En conséquence, votre comité a donné toute son attention au côté physique de la question, c'est-à-dire à la possibilité pratique d'ouvrir le golfe et le fleuve St. Laurent au trafic durant la saison d'hiver. Est-ce qu'une ligne de steamers d'une construction convenable pourrait naviguer sur ces eaux tout le long de l'année avec sûreté et sans interruption? Tel est le point principal sur lequel votre comité s'est principalement enquis; et le résultat de l'investigation a été tel que votre comité est convaincu que le projet est parfaitement réalisable, et qu'on devrait immédiatement en faire l'essai.

C'est pourquoi votre comité prend la liberté de suggérer que des mesures soient prises à l'effet de parvenir à une démonstration pratique de cette importante théorie, dès que la position financière du pays pourra le permettre.

(Pour les témoignages annexés à ce rapport, voir l'appendice du Journal.)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No. 3) à l'effet d'établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada sont pris en considération.

Le premier amendement étant lu une seconde fois comme suit :

Page 1, ligne 15,—Retranchez " les, "—

M. Blake propose que cette Chambre désavoue le dit amendement pour la raison suivante, savoir :

Parceque le mot que l'on propose de retrancher paraît nécessaire pour que la clause puisse se lire comme il faut.

Le second amendement étant lu une seconde fois comme suit :

Page 1, ligne 15. Après " tableaux," insérez : " contenant la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles."

M. Blake propose que cette Chambre désavoue le dit amendement pour la raison suivante, savoir :

Parceque les mots que l'on propose d'insérer paraissent inutiles, attendu que la clause, sans ces mots, décrit suffisamment le caractère des tableaux.—Adopté.

Sur motion de M. Blake, il est résolu qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre désavoue leurs amendements au dit bill pour les raisons ci-dessus mentionnés.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 95) pour lever les doutes quant aux Actes y mentionnés concernant les commissaires du havre de Montréal, et pour amender ces mêmes Actes;

Bill (No. 98) pour amender l'Acte 38 Vic., ch. 23, concernant le chemin de fer du Nord du Canada (amendé);

Bill (No. 99) pour amender l'acte de la statistique des chemins de fer;

Bill (No. 97) concernant le canal Desjardins (amendé).

Le bill (No. 76) pour amender l'acte de faillite, 1875, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du bill est fixée à demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

La résolution suivante est proposée :

XI.—MILICE.

Dépense ordinaire.

61. Salaires pour la division militaire et l'état-major de district..... \$29,400 00

Et des débats s'élevant, à 6 heures, P. M., M. l'Orateur reprend le fauteuil pour ajourner la Chambre jusqu'à 7½ heures, P. M.

7.30, P. M.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 18) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes et contre le feu du Canada avec des amendements. (Sur motion de M. Wood, les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

Aussi, avec le bill (No. 100) du Sénat, intitulé : " Acte pour l'audition de témoins sous serment devant des comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas," et demandant à cette Chambre son concours.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 69) pour incorporer la société maritime d'épargnes et de prêts;

Bill (No. 75) pour incorporer la compagnie de garantie hypothécaire d'Angleterre et du Canada;

Bill (No. 78) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de dépôts (responsabilité limité.)

Le bill (No. 86) pour détacher du comté de Lotbinière une certaine partie d'icelui et l'annexer au comté de Beauce est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du bill est fixée à demain.

L'ordre du jour pour la réception du rapport du comité général sur la résolution à l'effet d'autoriser le prélèvement de taxes et de droits par les propriétaires de quais non situés dans les limites assignés à une corporation de commissaires de havre est déchargé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture des bills suivants est déchargé, et les bills sont retirés, savoir :

Bill (No. 17) pour pourvoir au sauvetage des personnes qui tombent à l'eau dans le voisinage des quais et bassins.

Bill (No. 87) pour amender la loi criminelle.

Le comité des subsides reprend les débats sur la résolution suivante, savoir :

61 Salaires pour la division militaire et l'état-major de district.....\$ 29,400 00

Après quelques débats, la dite résolution est adoptée.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

62 Salaires des majors de brigade..... 28,500 00

68 Solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice 125,000 00

La résolution suivante est proposée :

IX.—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

	Traitements des agents et employés de l'immigration	\$26,950 00
	Traitements des agents voyageurs de l'immigration.....	12,000 00
	Inspection médicale du port de Québec	2,600 00
	Quarantaine, Grosse-Ile.....	12,000 00
55	do St. Jean, N.-B.....	3,000 00
	do Miramichi, N.-B.; Pictou, N.-E.....	1,000 00
	do Halifax, N.-E.	3,600 00
	do Charlottetown, I. P.-E.	1,000 00
	Pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique et pour prévenir la maladie chez les animaux.....	20,000 00
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières.....	24,000 00
	Frais de route des agents voyageurs.....	14,000 00

Et des débats s'élevant sur la résolution proposée,—et le comité ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

Vendredi, 7 avril 1876.

Après quelques débats ultérieurs, la dite résolution est adoptée.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

56 Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport de mennonites170,000 00

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.—(Chap. XXIX.)

197	Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick	} 1,600,000 00
198	Chemin de fer Intercolonial, Québec	

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures moins 10 minutes, A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. DeCosmos—Samedi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention de remettre à la Colombie Anglaise la lisière des terres réservées pour des fins de chemin de fer sur l'Île Vancouver, ou a-t-il l'intention de les offrir en vente, en conformité des actes des terres de la Puissance ?

M. DeCosmos—Samedi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre à effet l'arrangement conclu en 1873, entre la Colombie Anglaise et la Puissance du Canada, touchant l'avance par celle-ci à la première de la différence entre la dette réelle et la dette conventionnelle de la dite province à la date de l'union ? Et pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de mettre à effet le dit arrangement en 1875 ?

No. 41.

OTTAWA, JEUDI, 6 AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 42.

AVIS DE MOTIONS

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

 VENDREDI, 7 AVRIL 1876.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Anciens de Truro en rapport avec l'église presbytérienne du Canada ; demandant la passation d'un acte pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics dans la Puissance.

De *S. Martineau*, M.D., et autres, justiciables du district de Richelieu ; représentant qu'ils ont tout lieu d'être satisfaits de la conduite de l'honorable juge *Loranger*, sur le banc, et demandant que toutes pétitions présentées et portant des accusations contre le dit juge soient rejetées et déclarées non fondées.

De la halle des produits de Toledo ; de la chambre de commerce de Détroit ; de la chambre de commerce de Chicago ; de la chambre de commerce de Milwaukee, et de la chambre de commerce de Cleveland, toutes des États-Unis ; demandant que les canaux de la Puissance soient tenus ouverts le dimanche.

M. Mackenzie présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 3 du courant, copie de toute correspondance, pétition et mémoire concernant le raffinage du sucre depuis 1872.

Aussi, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, copie de toute correspondance, etc., relative à la violation, par la barque *N. Churchill*, de l'acte concernant les chargements pris sur les ponts des navires.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier, conformément à l'ordre de la Chambre du 13 du courant, a déposé sur la table un état indiquant l'âge, les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent dans son département ; aussi, l'âge, les noms et les salaires ou la paie quotidienne, avec la date de l'emploi et la date à laquelle a commencé le paiement des commis sessionnels ou extra actuellement employés au service de la Chambre des Communes ; aussi un état par le sergent-d'armes indiquant l'âge, les noms, les salaires, la paie quotidienne et la durée du service des messagers de son département, employés permanemment ou autrement.

M. Brouse, du comité spécial chargé de s'enquérir de l'opportunité de légiférer en fait de réforme sanitaire, présente un rapport, lequel est comme suit :

1. Que votre comité, afin d'obtenir des informations touchant le sujet qui lui a été soumis, a invité Messieurs H. Marsden, M. D., de Québec, E. Playter, M. D., éditeur du "Sanitary Journal" de Toronto, et Geo. A. Baynes, M. D., éditeur du "Public Health Magazine" de Montréal, à faire leurs suggestions au comité, ces messieurs ayant tous beaucoup étudié la question.

2. Que, dans l'opinion de votre comité, aucune législation en matière de réforme sanitaire ne saurait être efficace si elle n'a pas en vue la création d'un système complet pour la collection de statistiques sanitaires.

3. Qu'actuellement, il ne paraît pas que de telles informations soient à la disposition du gouvernement canadien, bien qu'il soit évident que pour la collection et la compilation de statistiques qui concernent toute la Puissance c'est à l'autorité fédérale seule qu'il faudrait s'adresser.

4. Que les provinces d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse ont respectivement passé des lois à l'effet d'obtenir des statistiques sur la vie.

5. Que l'association médicale canadienne et l'association médicale d'Ontario ont attiré l'attention du public sur la vaste importance des statistiques en question.

6. Que, dans la grande Bretagne, en France, aux États-Unis et dans d'autres pays, les résultats les plus satisfaisants ont été la conséquence de la mise à exécution de mesures de réforme sanitaire fondée sur des informations statistiques correctes.

7. Qu'une grande diminution dans les décès a été due directement aux mesures sanitaires énergiques qui ont été adoptées à Calcutta, à Londres et dans d'autres grands centres de population, cette diminution ayant été de près de 50 pour cent dans les deux cités ci-dessus mentionnées.

8. Que de hautes autorités sont d'opinion qu'une diminution d'un tiers dans les décès pourrait avoir lieu si on se soumettait à de bonnes mesures sanitaires.

9. Que, vu la nécessité de conserver et d'augmenter la population d'un pays nouveau et en grande partie inhabité, toute mesure tendant à cette fin devrait être considérée comme étant absolument nécessaire.

10. Que les avantages que procure l'immigration ont quelquefois été considérablement amoindris par les ravages des maladies épidémiques parmi les passagers, pendant leur trajet ou à leur débarquement sur nos rives, maladies que ceux-ci communiquaient généralement à notre population.

11. Qu'il est du devoir du gouvernement de se procurer des informations qui puissent en toute occasion lui permettre d'arrêter promptement l'invasion de ces maladies.

12. Que, vu que le devoir de décréter des lois sanitaires locales est dévolu aux législatures provinciales, et que les gouvernements provinciaux sont, dans certains cas sus-mentionnés, spécialement chargés de collecter des statistiques sur la vie, il est désirable que le gouvernement de la Puissance se procure, pour les mettre sous forme de tableaux, toutes les informations en question obtenues comme susdit par les autorités locales.

13. Que, pour les provinces où aucun système d'enregistrement n'est en force, les officiers du gouvernement fédéral devraient avoir pour instruction de faire rapport de temps à autre sur les matières qui peuvent toucher à l'état sanitaire du peuple.

14. Qu'il serait désirable d'obtenir des meilleures sources possibles des informations quant à l'influence sur la santé publique dans toutes les parties de la Puissance, du climat, du sol et des changements météorologiques.

15. Que si les statistiques sanitaires d'autres pays étaient soigneusement compilées et mises en tableaux et comparées avec celles de la Puissance, le parlement fédéral ou les législatures provinciales seraient, dans l'opinion de votre comité, encouragés à prendre de temps à autre des mesures favorables à la santé publique et propre à placer devant le monde entier toute la Puissance ou du moins certaines parties de la Puissance dans une position avantageuse à cet égard.

(Pour le rapport des docteurs Marsden, Playter et Baynes, qui accompagne le présent rapport, voir Appendice du Journal.)

Sur motion de M. Robitaille, toutes les pétitions présentées à cette Chambre concernant l'établissement d'un système télégraphique entre les îles du fleuve et du golfe St. Laurent et les eaux qui les avoisinent, sont renvoyées au comité nommé pour s'enquérir de la possibilité d'établir un télégraphe sous-marin, et de l'avantage et de la nécessité d'en établir dans les eaux du golfe et du fleuve St. Laurent, et dans les eaux avoisinantes.

Sur motion de M. Young, il est ordonné que l'honoraire sur le bill (No. 66) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée) soit remboursé, le dit bill ayant été retiré.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à 1.30 P.M.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 76) pour amender l'acte de faillite de 1875, étant lu, Sur motion de M. Blake, le dit ordre est déchargé, et le bill est renvoyé à un comité général, examiné, amendé, rapporté, et l'amendement adopté.

M. Blake propose que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Caron propose pour amendement que le bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois; mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction d'y insérer les amendements suivants, savoir :

Dans les états des dettes passives et actives que le failli est tenu, en vertu de la dix-septième section de l'acte ci-dessus cité, de fournir au syndic, le failli distinguera les dettes qu'il doit aux commerçants de celles qu'il doit aux non-commerçants. En tout temps après qu'il aura fait une cession, ou après l'émission d'un bref de saisie-arrêt, et avant la première assemblée des créanciers, tout créancier non-commerçant pourra notifier ce fait au syndic par écrit, et l'informer qu'il entend se prévaloir des dispositions du présent acte; et nul non-commerçant qui aura ainsi notifié le syndic ne sera tenu d'accepter la composition ou de signer la décharge du failli, mais la réclamation de ce non-commerçant sera néanmoins portée par le syndic sur la feuille de dividende pour participer au dividende ou aux dividendes, de la même manière que les réclamations des autres créanciers; et le reçu signé par le non-commerçant pour ce dividende sera un reçu *pro tanto* à l'égard de sa réclamation, tel qu'il est dit ci-haut.

Un non-commerçant, savoir: tout cultivateur, éleveur, journalier, personne à gages ou autre personne qui ne peut être déclaré un failli en vertu de l'acte ci-dessus cité, qui se prévaudra des dispositions du présent acte pourra assister aux assemblées des créanciers du failli et pourra y voter de la même manière que les autres créanciers, mais ce non-commerçant ne pourra voter sur aucune question relative à l'acceptation d'une offre de composition ou à l'octroi d'une décharge au failli; et en calculant le nombre des créanciers et le montant des créances contre le failli, qui doivent servir de base à l'acceptation d'un acte de composition et décharge, ou au consentement à la décharge du failli, les non-commerçants qui se seront prévalus des dispositions du présent acte, non plus que le montant de leurs créances, ne seront pas comptés; et nul acte de composition et décharge, ni aucune décharge accordée par la cour ou un juge, ne restreindra en quoi que ce soit le droit d'un non-commerçant qui se sera prévalu des dispositions du présent acte, de recouvrer du failli toute balance qui n'aura pas été payée sur la créance de ce non-commerçant, mais cette balance pourra être recouvrée de la même manière que s'il n'eût pas été institué de procédures en faillite contre lui, nonobstant l'acceptation par le non-commerçant d'un dividende déclaré par le syndic, tel que ci-haut prescrit. Pourvu toujours qu'aucun non-commerçant ne se prévaudra des dispositions de la présente ni de la précédente clause, dans le cas d'un failli que ce non-commerçant a requis ou a forcé de se mettre sous la loi de faillite.—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Cuthbert,	Harwood,	Pinsonneault,
Barthe,	Daoust,	Hurteau,	Pope,
Bécharde,	Desjardins,	Jones (<i>Leeds</i>),	Pouliot,
Benoit,	Dewdney,	Langevin,	Robitaille,
Bernier,	Dugas,	Lanthier,	Rochester,
Blanchet,	Farrow,	Little,	Roscoe,
Bourassa,	Ferguson,	Macmillan,	Rouleau,
Bowell,	Ferris,	McCallum,	Short,
Boyer,	Fiset,	McQuade,	Stephenson,
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Flesher,	Mitchell,	Thompson (<i>Caribou</i>),
Caron,	Gaudet,	Monteith,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Cheval,	Gibson,	Montplaisir,	White (<i>Hastings</i>),
Christie,	Gill,	Mousseau,	White (<i>Renfrew</i>),
Cimon,	Gillies,	Orton,	Wright (<i>Ottawa</i>), et
Costigan,	Greenway,	Ouimet,	Wright (<i>Pontiac</i>).—62.
Coupal,	Haggart,		

CONTRE :

Messieurs

Archibald,	Cockburn,	Kerr,	Pettes,
Aylmer,	Coffin,	Killam,	Pickard,
Bannatyne,	Colby,	Kirk,	Power,
Bertram,	Currier,	Lafamme,	Robillard,
Biggar,	Davies,	Lajoie,	Ross (<i>Durham</i>),
Blackburn,	DeCosmos,	Laurier,	Ross (<i>Middlesex</i>),
Blain,	Delorme,	Macdonald (<i>Cornwall</i>),	Scriver,
Blake,	De St. Georges,	McDonald (<i>Cap Breton</i>),	Sinclair,
Borden,	Dymond,	MacDonnell (<i>Inverness</i>),	Skinner,
Bowman,	Fleming,	McDougall (<i>Renfrew</i>),	Smith (<i>Peel</i>),
Brooks,	Flynn,	MacKay (<i>Cap-Breton</i>),	Snider,
Brown,	Fraser,	McKay (<i>Colchester</i>),	St. Jean,
Buell,	Fréchette,	Mackenzie,	Taschereau,
Burk,	Gillmor,	McIsaac,	Thibaudeau,
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Goudge,	McLeod,	Thomson (<i>Welland</i>),
Cameron (<i>Cardwell</i>),	Hagar,	Metcalfe,	Trow,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Hall,	Mills,	Vail,
Cartwright,	Holton,	Oliver,	Wallace (<i>Albert</i>),
Casey,	Horton,	Paterson,	Wood,
Casgrain,	Huntington,	Pelletier,	Workman, et
Charlton,	Irving,	Perry,	Young.—86.
Church,	Jetté,		

La motion principale est alors adoptée, et le Bill est lu une troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 21 ultimo, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

AMÉLIORATIONS DES RIVIÈRES.

97	{ Amélioration des rivières navigables.....	10,000 00
	{ St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres.....	15,000 00
	{ Rapide Néebish	10,000 00

CHEMINS ET PONTS.

98	Routé du Lac Supérieur et de la Rivière-Rouge	25,000 00
----	---	-----------

ÉDIFICES PUBLICS.

ONTARIO.

99	{ Toronto—Entrepôt de vérification.....	39,000 00
	{ Guelph—Douane, bureau d'accise et bureau de poste.....	25,000 00
	{ Kingston—Ecole militaire et réparations des fortifications	40,000 00

QUÉBEC.

100	{ Québec—Réparations des fortifications	5,000 00
	{ Montréal—Entrepôt de vérification.....	60,000 00

NOUVELLE-ÉCOSSE.

102	Sydney, hôpital de marine.....	3,000 00
-----	--------------------------------	----------

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

103	Souris, hôpital de la marine	500 00
-----	------------------------------------	--------

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

104	Edifices publics.....	25,000 00
-----	-----------------------	-----------

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

105	Edifices publics	5,000 00
-----	------------------------	----------

PÉNITENCIERS.

106	{ Pénitencier général pour les provinces maritimes.....	30,000 00
	{ St. Vincent de Paul.....	20,000 00
	{ Pénitencier de Manitoba	52,400 00
	{ do la Colombie-Britannique	66,000 00
	{ Pénitenciers en général, augmentation et réparation.....	5,000 00

LOYERS, RÉPARATIONS, ETC.

107	{ Loyers, réparations, meubles et chauffage, etc	182,000 00
	{ Chauffage des édifices publics.....	40,000 00
	{ Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,500 00
	{ Gaz, édifices publics, Ottawa.....	12,000 00
	{ Allocations pour combustible et éclairage, Rideau Hall	5,000 00
	{ Réparations, et diverses dépenses à Rideau Hall.....	10,000 00

HAVRES ET BRISE-LAMES.

Ontario.

108	{ Havre de Cobourg, lac Ontario.....	15,000 00
	{ do Bayfield, lac Huron.....	5,600 00
	{ do Kincardine, do	3,100 00
	{ do Goderich, do	32,500 00
	{ Baie du Tonnerre.....	6,000 00

Nouveau Brunswick.

110	{	Richibouctou, havre de.....	10,000 00
		Shippegan, brise-lames.....	11,000 00
		St. Jean, brise-lames	65,000 00

Nouvelle-Ecosse.

111	{	Musquodoboit, comté d'Halifax.....	1,000 00
		Baie aux Vaches, C. B.....	10,000 00
		Ingonish Sud, C. B.....	15,000 00
		Brise-lames entre la pointe Michaud et la pointe Mark, comté de Richmond	5,000 00
		Ruisseau de Chipman, comté de King.....	2,750 00
		Grève de Lingan, C. B.....	2,000 00
		Tracadie, comté d'Antigonish.....	750 00

Ile du Prince-Edouard.

112	{	Tignish	4,750 00
		Baie Colleville (Souris).....	20,000 00
113		Glissoires et estacades.....	10,000 00

DIVERS.

114	Dragneurs.....	11,000 00
115	Dragage.....	102,000 00
116	Divers travaux pour lesquels il n'est pas autrement pourvu.....	10,000 00
117	Explorations et inspections	45,000 00
118	Arbitrage et décisions arbitrales.....	15,000 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 23 ultimo sont rapportées, lues une seconde fois, à l'exception des résolutions 138, 139 et 140 dont la considération est ajournée, et adoptées, et sont comme suit :

XV—PÊCHERIES.

Traitements et déboursés des garde-pêche et des gardiens.

138	{	Ontario.....	8,860 00
		Québec	10,000 00
		Nouvelle-Ecosse, y compris l'inspecteur et commis.....	14,375 00
		Nouveau-Brunswick, y compris l'inspecteur et commis	10,085 00
		Ile du Prince-Edouard et Manitoba	1,500 00
		Colombie-Britannique	1,000 00
139		Entretien et réparations du vapeur employé à la protection des pêcheries.....	17,000 00
140		Etablissement de pisciculture, passes migratoires et banc d'huîtres	16,000 00

XVI.—EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

OBSERVATOIRES.

141	Observatoire, Québec.....	2,400 00
142	do Toronto.....	4,800 00
143	do Kingston.....	500 00
144	do Montréal	500 00
145	do Nouveau-Brunswick.....	850 00
146	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et le coût des dépêches signalant l'approche des tempêtes.....	37,000 00
147	Crédit additionnel pour exploration géologique.....	5,000 00

XVII.—HOPITAUX DE LA MARINE ET DES MARINS MALADES ET DANS LA DETRESSB.

HOPITAUX DE LA MARINE.

148	Hôpital de la Marine et des Immigrés, Québec	20,000 00	
149	{	Hôpital Général de Montréal.....	\$3,000 00
		Autres ports de Québec.....	2,000 00
			<hr/> 5,000 00

150	{	Hôpital de Ste. Catherine, Ontario.....	500 00	
		Hôpital de Kingston.....	500 00	
				1,000 00
151	{	Hôpital général d'Halifax.....	3,500 00	
		Autres ports de la Nouvelle-Ecosse.....	10,000 00	
				13,500 00
152	{	Hôpital de St. Jean.....	4,000 00	
		Autres ports du Nouveau-Brunswick.....	8,000 00	
				12,000 00
153		Ports de la Colombie-Britannique.....	3,000 00	
154		Ports de l'Ile du Prince-Edouard.....	2,000 00	
				3,000 00

DÉPENSE POUR LES MARINS NAUFRAGÉS ET INVALIDES.

	{	Province de Québec.....	1,000 00
		do Nouvelle-Ecosse.....	2,000 00
155		do Nouveau-Brunswick.....	1,000 00
		do Colombie-Britannique.....	1,000 00
		do Ile du Prince-Edouard.....	500 00

156 Pour rembourser le bureau du commerce, Londres, des frais qu'il a encourus pour des naufragés et marins dénués de ressources, du Canada..... 3,000 00

XVIII.—INSPECTION DE BATEAUX A VAPEUR.

SALAIRES.

		Président.....	1,800 00
		Vice-président.....	1,400 00
		Inspecteur pour la division de Toronto.....	1,200 00
		do do Trois-Rivières.....	1,000 00
		do do Québec.....	1,000 00
		do do Ontario Est.....	1,000 00
		do do Montréal.....	1,200 00
		do do Colombie-Britannique.....	750 00
		Frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection des bateaux à vapeur.....	1,100 00
		Commis du bureau de l'inspection.....	300 00
		Frais de route de l'inspecteur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et dépenses contingentes du bureau.....	865 00
7		Frais de route de l'inspecteur pour la division de Toronto, et dépenses contingentes du bureau.....	600 00
		Frais de route de l'inspecteur, Trois-Rivières.....	200 00
		do do Québec.....	250 00
		do do Ontario Est.....	330 00
		do do Montréal.....	405 00
		Pour pourvoir aux dépenses de l'inspecteur des bateaux à vapeur de l'Ile du Prince-Edouard.....	500 00
		Pour achat d'instruments et manomètres, etc., etc.....	550 00
		Pour frais de route de l'inspecteur, Colombie-Britannique.....	200 00

XIX.—INSPECTION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

158 Pour reconstruire les dépenses se rattachant à l'inspection des compagnies d'assurance..... 6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 24 ultimo sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :

XXI.—SAUVAGES.

159		Allocation aux Sauvages, Québec.....	2,200 00
160		Achat de couvertures de laine pour les Sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec.....	1,600 00
161		Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, secours, etc., etc.....	4,500 00
162		Sauvages du Nouveau-Brunswick, secours, etc., etc.....	4,500 00
163		Sauvages de l'Ile du Prince-Edouard, secours, etc., etc.....	2,000 00
164		Sauvages de la Colombie-Britannique :—	
		Bureau de la surintendance de Victoria.....	\$15,000 00
		do do Fraser.....	10,000 25,000 00

Manitoba et territoires du Nord-Ouest—pour les fins suivantes, savoir—

Surintendance de Manitoba.

165	Annuité payable en vertu des traités numéros 1 et 2.....	22,926 00
166	do do do 3.....	17,440 00
167	do do do 5.....	14,660 00
168	Instruments aratoires, munitions, ficelle, animaux et outils à fournir en vertu des traités Nos. 1 et 2.....	4,000 00
169	do do 3.....	8,000 00
170	do do 5.....	3,000 00
171	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus.....	10,000 00
172	Safaires et dépenses du bureau.....	18,660 00

Surintendance du Nord-Ouest.

173	Annuités en vertu du traité No. 4.....	27,610 00
174	Instruments aratoires.....	8,000 00
175	Provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités.....	12,000 00
176	Munitions et ficelle en vertu de ce traité.....	1,500 00
177	Salaires et dépenses du bureau.....	19,000 00
178	Dépenses probables se rattachant à de nouveaux traités.....	80,000 00

Divers.

179	Aider à des écoles de Sauvages où le besoin s'en fait le plus sentir.....	2,000 00
-----	---	----------

XXII.—DIVERS.

181	Canada Gazette.....	4,000 00
182	Impressions diverses.....	8,000 00
183	Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil et dont un compte en détail sera mis devant le parlement dans les premiers 15 jours de la prochaine session.....	50,000 00
184	Commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	12,000 00
185	Pour l'organisation du gouvernement des territoires du Nord-Ouest.....	12,000 00

XXIII.—DOUANES.

Salaires et dépenses contingentes des différents ports.

	Dans la province d'Ontario.....	219,054 00
	do Québec.....	199,510 00
	do Nouveau-Brunswick.....	92,329 00
	do Nouvelle-Ecosse.....	103,250 00
	do Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.....	10,250 00
186	do Colombie-Britannique.....	20,208 00
	do Ile du Prince-Edouard.....	21,990 00
	Salaires et frais de route des inspecteurs de ports et frais de route des officiers en tournées d'inspection.....	16,000 00
	Dépenses contingentes du bureau principal, comprenant les impressions, la papeterie, les annonces, les télégrammes, pour les divers ports d'entrée.....	15,000 00

XXIV.—ACCISE.

187	Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise.....	177,800 00
	Frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc.....	45,000 00
	Service de surveillance pour empêcher la fraude.....	3,000 00
	Paiement de salaires additionnels à la classe spéciale d'employés d'accise.....	3,000 00
	Pour pourvoir aux additions au service extérieur.....	5,000 00
	Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux.....	2,000 00

XXV.—INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION.

BUREAU DE QUÉBEC.

	Surintendant.....	2,000 00
	Député surintendant et teneur de livre.....	1,600 00
	Caissier.....	1,200 00
	Commis de la spécification.....	1,900 00
	Messager.....	400 00
	8 mois { Commis de la spécification, savoir : }	
	4 à \$600 1 à \$500.....	
	2 à \$700 2 à \$1,000.....	6,300 00
188	Paie des inspecteurs mesureurs de bois.....	57,000 00
	Dépenses contingentes.....	5,000 00

BUREAUX DE MONTRÉAL ET SOBÉL.

	Deputé-surintendant.....	800 00
	Teneur de livre.....	
	Commis de la spécification }.....	1,000 00
	Paie des inspecteurs-mesureurs de bois.....	4,000 00
	Dépenses contingentes.....	300 00

XXX.—POSTES.

	Ontario et Québec.....	1,229,000 00
	Nouveau-Brunswick.....	155,000 00
203	Nouvelle-Ecosse.....	188,500 00
	Manitoba.....	28,000 00
	Colombie-Britannique.....	80,000 00
	Ile du Prince-Edouard.....	52,000 00

XXVI.—POIDS ET MESURES, (ÉQUIPEMENT ET INSPECTION.)

189	Étalons de poids et mesures commandés en Angleterre, mais non encore livrés.....	20,000 00
-----	--	-----------

POIDS ET MESURES (INSPECTION DES.)

190	Les salaires de 92 inspecteurs des poids et mesures (seront remboursés à l'état par les honoraires perçus).....	72,000 00
191	Salaires de 32 inspecteurs de gaz.....	18,600 00

XXVII.—INSPECTION DES PRINCIPAUX ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

192	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de fleur, farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00
-----	---	----------

XXVIII.—ADULTÉRATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

193	Pour subvenir aux dépenses à faire en vertu de l'acte 36 Vic., chap. 49, (lesquelles seront en grande partie remboursés à l'état par les honoraires perçus).....	10,000 00
-----	--	-----------

XXIX.—TRAVAUX PUBLICS.

Entretien et réparations :—

194	Salaires et dépenses contingentes des officiers préposés aux canaux.....	35,170 00
195	Perception des droits de glissoires et d'estacades.....	18,475 00
196	Réparations et exploitation de ces travaux.....	438,500 00
199	Chemin de fer, Ile du Prince-Edouard.....	200,000 00
200	Ligne de télégraphe, Colombie-Britannique, (y compris la subvention).....	32,200 00
201	do entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.....	1,946 66
202	Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique.....	4,000 00

XXXI.—TERRES FÉDÉRALES.

204.	Arpentages, Nord-Ouest (y compris le personnel).....	60,000 00
------	--	-----------

XXXII.—MENUS REVENUS.

205	Estimation de la somme à voter.....	10,000 00
-----	-------------------------------------	-----------

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi, P.M.

7.30, P. M.

XXV—INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la 19e règle.)

00 Des amendements faits par le Sénat au Bill (No. 18) pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes du Canada sont examinés et adoptés.

00 Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendements, savoir:

00 Bill (No. 50) pour étendre l'acte de la dernière session intitulé: "Acte concernant la compagnie des améliorations de l'Ontario supérieur";

00 Bill (No. 35) à l'effet de prolonger le délai fixé pour commencer et terminer le pont du Canada et de la Rivière Détroit et pour d'autres fins;

00 Bill No. (67) pour amender l'acte incorporant la compagnie du gaz d'Ottawa, pour confirmer une résolution des actionnaires de cette compagnie plaçant les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer et étendre les pouvoirs de la dite compagnie;

00 Bill (No. 70) pour changer le nom de la société permanente de construction et d'épargnes de St. Catharines en celui de la compagnie de garantie, de prêts et d'épargnes;

00 Bill (No. 28) concernant la banque des artisans;

00 Bill (No. 91) pour amender l'Acte 31 Vic., ch. 3, concernant l'indemnité des membres des deux Chambres.

Les motions suivantes pour des adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, et pour qu'il soit adressé des ordres de la Chambre aux officiers qu'il appartient sont proposées et adoptées, et sont comme suit:

00 Par M. Ouimet—Adresse demandant un état de tous les salaires, honoraires et indemnité payés par la commission du havre de Montréal à tout membre ou employé de la dite commission depuis 1872.

00 Par M. Cook—Adresse demandant la correspondance avec la chambre de commerce de Québec, M. Risley, le président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur et le gouvernement au sujet de la passation d'un acte pour donner des commissions aux ingénieurs employés ailleurs que sur des bateaux à vapeur.

00 Par M. Norris—Adresse demandant la correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis au sujet des règlements obligeant les navires de l'étranger de se rapporter à la cité de Duncan, Détroit de Mackinac, avant de pouvoir entrer dans le Lac Michigan; aussi, copie de la correspondance au sujet du paiement des droits de tonnage sur tous les navires de l'étranger dans les ports américains.

00 Par M. Roscoe—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de la fixation de la ligne frontière entre l'Alaska et la Colombie Anglaise.

Par M. Barthe—Ordre de la Chambre pour copie de toute requête, correspondance et autres documents en la possession du gouvernement à l'appui de la construction d'une maison de douane en la ville de Sorel, district de Richelieu.

Par M. Ouimet—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance officielle échangée et de toute instruction donnée au sujet de la complétion ou parachèvement des bâtisses et dépendances du pénitencier à St. Vincent de Paul (Québec), et aussi au sujet de la construction d'une maison pour les gardes et employés du susdit pénitencier;—aussi un état montrant le montant dépensé pour les fins ci-dessus et le montant dépensé pour réparations de la résidence du Préfet du dit pénitencier—le tout depuis l'établissement du dit pénitencier au 1er janvier 1876.

Par M. Higinbotham—Ordre de la Chambre pour copie de toutes les soumissions reçues pour l'exécution du contrat No. 15, chemin de fer du Pacifique; aussi, copie de toute correspondance y relative, et copie des instructions, s'il en est, adressées par le département des travaux publics à l'ingénieur en charge, et se rattachant au dit contrat.

Par M. Fiset—Ordre de la Chambre pour la correspondance échangée entre le gouvernement ou les commissaires de l'Intercolonial et les intéressés de la paroisse du Bic, au sujet du changement du site de la station du chemin de fer, au dit lieu; aussi la correspondance échangée entre les intéressés de la paroisse de St. Octave de Métis et des paroisses environnantes et le gouvernement, demandant que la station, à St. Octave, soit placée dans un endroit plus convenable.

Aussi, ordre de la Chambre pour la correspondance échangée entre les travailleurs de la section No. 8 de l'Intercolonial et le gouvernement au sujet du non paiement de leurs gages pour ouvrages faits sous la direction de John O'Donnell agent de Duncan McDonald, entrepreneur de la dite section. Aussi

copies de leurs comptes assermentés transmises au département des Travaux Publics par diverses personnes; aussi copies de toute correspondance qui aurait pu être échangée, soit entre le gouvernement et le surintendant des chemins de fer de la Puissance pour le gouvernement, soit entre ces derniers et les intéressés.

Par M. *Cimon*—Ordre de la Chambre pour copies de toutes correspondances envoyées au département de la marine et des pêcheries, dans le cours de l'automne dernier, au sujet de la détresse parmi les pêcheurs de la côte nord du St. Laurent, et réponse du département à ces correspondances.

Par M. *Barthe*—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, quelle qu'en soit la nature, de tous télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement et le Rév. M. *Dupré*, Prêtre, Curé de Sorel et président du bureau de direction du collège classique et commercial de Sorel, *Robert Sewell*, *L. Hayden*, Ecr., arpenteur provincial, et toute autre personne, aussi, pour copie de tout rapport du dit *Hayden*, ou de toute autre personne, concernant la demande d'achat d'un terrain appartenant au gouvernement, situé en la ville de Sorel, par la corporation du dit collège de Sorel; aussi, pour copie de toutes communications de qui que ce soit, quelle qu'en soit la nature, concernant cette affaire, échangées à ce sujet soit entre le colonel *Coffin*, employé du gouvernement, ou tout autre employé du gouvernement, et n'importe quelle autre personne résidante en la ville de Sorel ou ailleurs, concernant la dite demande d'achat du dit terrain.

Par M. *Stephenson*—Ordre de la Chambre pour un état détaillé de toute la dépense encourue pour draguer l'entrée du Chenal Ecarté, dans le lac St. Clair, et pour draguer à la Courbe *Johnson*, ainsi que dans la Rivière Sydenham; aussi, les rapports de l'ingénieur se rattachant à ces travaux.

Par M. *Ross* (Middlesex)—Ordre de la Chambre pour copie de tous les témoignages pris par l'inspecteur des bureaux de poste touchant les accusations portées contre le maître de poste de Glencoe; avec copie de tous rapports faits au département des postes sur ce sujet.

Sur motion de M. *Farrow*, le rapport du comité du sel et les témoignages qui l'accompagnent, mis devant la Chambre le 4 du courant, sont renvoyés au comité conjoint des impressions.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 86) pour détacher du comté de Lotbinière une partie de son territoire et l'annexer au comté de Beauce étant lu,

Sur motion de M. *Langevin*, le dit ordre est déchargé, et le bill est renvoyé de nouveau à un comité général afin d'en amender le préambule, considéré de nouveau, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés et le bill est lu une troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité pour examiner le bill (No. 53) à l'effet d'amender l'acte des élections de la Puissance, 1874, et de déclarer inéligibles à la Chambre des Communes toutes les personnes inéligibles aux législatures locales est déchargé, et le bill est retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 92) pour empêcher de briser le pont de glace entre Québec et Lévis est déchargé, et le bill est retiré.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, le 28, le 30 et le 31 ultimo, sont rapportés, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :

79	Achèvement du Chemin de fer Intercolonial.....	\$500,000 00
80	Prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Halifax.....	175,000 00
81	do do do jusqu'à l'eau profonde à St, Jean, N. B.....	200,000 00
82	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	200,000 00

Pour travaux en rapport avec les canaux, savoir :

85	Canal Lachine.....	1,200,000 00
86	Canaux du St. Laurent	60,000 00
87	Canal Welland.....	2,000,000 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides, le 1er et le 4 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :

CANAUX.

Pour travaux de construction, savoir :

88	Ecluse Ste. Anne.....	160,000 00
89	Carillon et Chute à Blondeau.....	330,000 00
90	Canal Grenville	200,000 00
91	Canal Rideau.....	6,000 00
92	Canal de la Culbute.....	35,000 00
93	Canal Chambly	10,000 00
94	Canal St. Pierre.....	50,000 00
95	Travaux divers sur canaux	10,000 00

EDIFICES PUBLICS, OTTAWA.

96	{	Tour.....	90,000 00
		Terrains.....	18,900 60
		Murs de soutènement, barrières, sentiers, peinture, etc.....	8,000 00
		Extension, bloc ouest.....	296,000 00

XI.—MILICE.

DÉPENSES ORDINAIRES.

63	Allocations pour l'instruction militaire.....	40,000 00
64	Munitions.....	40,000 00
65	Uniformes.....	40,000 00
66	Munitions de guerre.....	40,000 00
67	Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des chefs de matériel, conservateurs et hommes de peine, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux...	52,000 00
69	Dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficacement organisés.....	50,000 00
70	Cibles (à voter de nouveau).....	2,000 00
71	Salle d'exercice et champ de tir.....	10,000 00

DÉPENSES SPÉCIALES.

75	Collège militaire.....	26,000 00
----	------------------------	-----------

Les résolutions adoptées en comité des subsides, le 5 du courant, sont rapportées et sont comme suit :

XII.—TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

83	Chemin de fer du Pacifique.....	\$2,810,000 00
84	do exploration et travaux de génie.....	500,000 80

La résolution 83 étant lue une seconde fois.

M. Ross (Middlesex) propose d'y ajouter les mots suivants : " et en même temps qu'elle accorde cette somme, cette Chambre désire enregistrer ses vues, savoir : que les arrangements pour la construction du Chemin de fer du Pacifique devraient être d'accord avec les ressources du pays, sans augmenter la proportion actuelle des taxes."—Adopté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Archibald,	Davies,	Lajoie,	Perry
Aylmer,	Delorme,	Landerkin,	Pettes,
Baby,	Desjardins,	Langevin,	Pickard,
Bain,	De St. Georges,	Langlois,	Pinsoneault,
Bannatyne,	DeVeber	Lauthier,	Plumb,
Barthe,	Dymond	Laurier,	Power,
Bécharde,	Ferris,	Little,	Pozer,
Benoit,	Fiset.	Macdonald (Cornwall),	Ray,
Biggar,	Fleming,	Macdonald (Toronto),	Richard,
Blackburn,	Flesher,	McDonald (Cap-Breton),	Robillard,
Blake,	Flynn,	MacDonnell (Inverness),	Robinson,
Blanchet,	Forbes,	Macdougall, (Elgin),	Robitaille,
Borden,	Fréchette,	McDougall (Trois-Rivières),	Rochester,
Bourassa,	Galbraith,	MacKay, (Cape Breton),	Ross (Durham),
Bowell,	Gaudet,	McKay, (Colechester),	Ross (Middlesex),
Bowman,	Gibson,	Mackenzie,	Rouleau,
Boyer,	Gill,	Macmillan,	Ryan,
Brown,	Gillies,	McCallum,	Rymal,
Buell,	Gillmor,	McCraney,	Scriver,
Burk,	Gordon,	McGregor,	Shibley,
Burpee (St. John),	Goudge,	McIntyre,	Short
Burpee (Sunbury),	Greenway,	McIsaac,	Sinclair,
Cameron (Victoria),	Hagar,	McLeod,	Skinner,

Caron,	Haggart,	McNab,	Smith (<i>Peel</i>),
Cartwright	Harwood,	McQuade,	Smith (<i>Selkirk</i>),
Casey,	Higinbotham,	Masson,	Snider,
Casgrain,	Holton,	Metcalfé,	Stirton,
Cauchon,	Horton,	Mills,	Taschereau,
Charlton,	Hurteau,	Monteith,	Thibaudeau,
Cheval,	Irving,	Montplaisir,	Tremaine,
Christie,	Jetté,	Mousseau,	Trow,
Church,	Kerr,	Norris,	Vail,
Cimon,	Killam,	Oliver,	Wallace (<i>Albert</i>),
Coffin,	Kirk,	Orton,	White (<i>Hastings</i>),
Costigan,	Kirkpatrick,	Ouiment,	Wood,
Coupal,	Laflamme,	Patterson,	Workman, et
Cuthbert,	Laird,	Pelletier,	Young.—149.
Daoust,			

CONTRE :

Messieurs

Currier,	Jones (<i>Leeds</i>),	Pope,	Wallace (<i>Norfolk</i>), et
DeCosmos,	Mitchell,	Thompson (<i>Caribou</i>),	Wright (<i>Ottawa</i>).—10.
Farrow,	Platt,		

La dite résolution, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Et la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à minuit,

Samedi, 8 avril 1876.

La résolution 84 étant lue une seconde fois,

M. *Plumb* propose que les mots suivants soient ajoutés à la dite résolution :—“ Qu'en même temps qu'elle vote cette somme, cette Chambre désire enregistrer son opinion, savoir : que le pays est tenu à la construction du chemin de fer du Pacifique d'après les conventions entre lui et la Colombie Anglaise, et qu'il est de l'intérêt public que l'on procède à cette construction aussi rapidement que les ressources du pays peuvent le permettre sans augmenter le fardeau de la taxe.”

Objection étant faite à cet amendement sur le principe qu'il n'a point de rapport au sujet de la résolution sous considération,

M. l'Orateur décide que l'objection est fondée, et que l'amendement ne peut être mis aux voix.

M. *Plumb* propose alors que les mots suivants soient ajoutés à la résolution : “ Qu'en même temps qu'elle vote cette somme, cette Chambre désire enregistrer son opinion, savoir : que le pays est tenu à la construction du chemin de fer du Pacifique d'après ses conventions avec la Colombie Anglaise, et que conformément à ces conventions et dans l'intérêt public on devrait procéder rapidement avec les explorations afin que la construction du chemin se fasse aussi vite que les ressources du pays le permettront sans ajouter au fardeau de la taxe.”—Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Benoit,	Farrow,	Little.	Mousseau,
Bowell,	Ferguson,	McDougall (<i>Trois-Rivières</i>),	Orton,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Flesher,	Macmillan,	Ouimet,
Caron,	Gaudet,	McCallum,	Plumb,
Cimon,	Haggart,	McQuade,	Robitaille,
Costigan,	Hurteau,	Masson,	Rochester,
Currier,	Jones (<i>Leeds</i>),	Mitchell,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Cuthbert,	Kirkpatrick,	Monteith,	White (<i>Hastings</i>), et
Desjardins,	Langevin,	Montplaisir,	Wright (<i>Ottawa</i>).—36.

CONTRE :

Messieurs

Arbhibald,	Coupal,	Kirk,	Pozer,
Aylmer,	DeCosmos,	Laird,	Ray,
Bain,	Delorme,	Lajoie,	Richard,
Bannatyne,	De St. Georges,	Landerkin,	Robillard,
Barthe,	DeVeber,	Laurier,	Ross (<i>Durham</i>),
Bertram,	Dymond,	Macdonald (<i>Cornwall</i>),	Ross (<i>Middlesex</i>),
Biggar,	Ferris,	Macdonald (<i>Toronto</i>),	Ryan,
Blake,	Fiset,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Rymal,

Borden,	Fleming,	McKay (Cap-Breton),	Scriver,
Bowman,	Flynn,	Mackenzie,	Skinner,
Boyer,	Forbes,	McCraney,	Smith (Peel),
Brown,	Fréchette,	McGregor,	Smith (Selkirk),
Buell,	Gibson,	McIsaac,	Snider,
Burk,	Gillmor,	McLeod,	Stirton,
Burpee (St. Jean),	Gordon,	McNab,	Taschereau,
Burpee (Sunbury),	Goudge,	Mills,	Thompson (Caribou),
Cartwright,	Hagar,	Norris,	Tremaine,
Casey,	Higinbotham,	Oliver,	Trow,
Cauchon,	Irving,	Paterson,	Vail,
Charlton,	Jetté,	Pelletier,	Wallace (Albert),
Christie,	Kerr,	Perry,	Wood, et
Church,	Killam,	Pickard,	Workman,—89.
Coffin,			

La dite résolution est alors adoptée.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, le 6 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :

XI.—MILICE.

Dépense ordinaire.

61 Salaires pour la division militaire et l'état-major de district.....	\$ 29,400 00
62 Salaires des majors de brigade.....	28,500 00
68 Solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice	125,000 00

IX.—IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

	Traitements des agents et employés de l'immigration	\$26,950 00
	Traitements des agents voyageurs de l'immigration.....	12,000 00
	Inspection médicale du port de Québec	2,600 00
	Quarantaine, Grosse-Ile.....	12,000 00
55	do St. Jean, N.-B.....	3,000 00
	do Miramichi, N.-B.; Pictou, N.-E.....	1,000 00
	do Halifax, N.-E.	3,600 00
	do Charlottetown, I. P.-E.	1,000 00
	Pour faire face aux dépenses que nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique et pour prévenir la maladie chez les animaux	20,000 00
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières.....	24,000 00
	Frais de route des agents voyageurs.....	14,000 00
56	Pour aider à l'immigration et faire face à ses dépenses, y compris l'estimation des dépenses pour le transport de mennonites	170,000 00

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.—(Chap. XXIX.)

197 Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick	} 1,600,000 00
198 Chemin de fer Intercolonial, Québec	

La résolution 73 : Canons et équipement de batteries d'artillerie de campagne.....\$10,000 00 est lue une seconde fois et adoptée.

Les résolutions 138, 139 et 140, rapportées ce jour, sont lues une seconde fois et adoptées.

M. Cartwright communique les messages suivants de Son Excellence, lesquels sont lus par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1876, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 7 avril 1876.

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1877, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 7 avril 1876.

Sur motion de M. *Cartwright*, les dits messages et les dits budgets supplémentaires sont renvoyés au comité des subsides.

La Chambre alors s'ajourne à 2 heures moins 10 minutes, A. M., jusqu'à 1:30 P. M., aujourd'hui.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Orton*—Samedi prochain—Que le quorum du comité nommé par la Chambre pour s'enquérir sur les intérêts agricoles de la Puissance soit réduit à cinq.

M. *Mackenzie*—Samedi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement à disposer temporairement des rails de fer à mesure qu'ils seront enlevés des chemins de fer du gouvernement, en les prêtant à des compagnies qui construisent des chemins de fer qui peuvent être considérés comme alimentant les lignes du gouvernement, ces rails devant être remis poids pour poids aux hangars du gouvernement à la jonction des lignes quand ils seront enlevés.

M. *Brouse*—Proposera que le rapport du comité chargé de s'enquérir de l'opportunité de passer des lois sanitaires, y compris les témoignages, soit imprimé.

No. 42.

OTTAWA, VENDREDI, 7 AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET C^{IE}.

1876.

No. 43.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

SAMEDI, 8 AVRIL 1876.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *David Crawford* et autres, marchands épiciers en gros et en détail; demandant des modifications au tarif de manière à permettre aux raffineurs de sucre de continuer leurs affaires, et d'alimenter comme ci-devant le commerce de toutes les qualités de sucre dont on a besoin.

De *M. Mathieu*, maire de la ville de Sorel, avocat, et autres; du révérend *Joseph St. Aubin*, curé, et autres, et du révérend *C. A. Loranger*, curé, et autres, justiciables du district de Richelieu; représentant qu'ils ont tout lieu d'être satisfaits de la conduite de l'honorable juge *Loranger*, sur le banc, et demandant que toutes pétitions présentées et portant des accusations contre le dit juge soient rejetées et déclarées non fondées.

De *Thomas Savage* et autres, et de *J. G. Harper*, maire, de Percé, et autres; demandant l'établissement de télégraphes sous-marins sur les rives et les principales îles du golfe St. Laurent et jusque sur les rives des provinces maritimes.

De *Thomas B. Chisholm* et autres, de la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, établissant un système d'écoles sectaires dans les dits Territoires et que l'on fasse disparaître d'autres prétendues causes de plainte.

De *Gilbert Forteau* et autres, du township de Plantagenet Nord; représentant que les terres bordant la rivière des Outaouais, entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long Sault, sont tous les ans submergées, et demandant une enquête sur la causé de cette submersion dans le but de découvrir le moyen de la prévenir.

Motion étant faite à l'effet que soient reçues les pétitions du rév. *J. B. Champeau*, curé de Berthier, et autres,—du rév. *André Brien*, curé, et autres,—et du rév. *Joseph Plessis Belair*, curé de St. Gabriel de Brandon, et autres, justiciables du district de Richelieu; représentant qu'ils ont tout lieu d'être satisfaits de la conduite de l'honorable juge *Loranger*, sur le banc, et demandant que toutes pétitions présentées et portant des accusations contre le dit juge soient rejetées et déclarées non fondées.

M. l'Orateur décide que, d'après la règle 86 qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page qui contient la prière de la pétition, ces pétitions ne peuvent être reçues, parceque les pages qui contiennent les prières des dites pétitions ne contiennent aucune signature quelconque.

M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le 15^e rapport de ce comité, rapportant le bill (No. 54) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique, avec des amendements.

Sur motion de M. *Holton*, il est ordonné que le dit bill soit placé sur les ordres du jour pour être pris en considération aujourd'hui.

M. *Langlois*, du comité auquel a été renvoyée la résolution suivante, savoir :

“ Résolu, que l'honorable *Hector Louis Langevin*, membre représentant le district électoral de Charlevoix dans cette Chambre, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière croyable, et qu'il croit qu'il peut établir par des preuves satisfaisantes que l'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, membre représentant en cette Chambre le district électoral de Québec Centre et président du Conseil Privé du Canada, a servi d'instrument pour engager ou faire engager un certain nombre d'hommes qui sont employés en été comme membres de la police fluviale à Québec, et pour les envoyer ou les faire envoyer au district électoral de Charlevoix durant la récente élection d'un membre pour représenter ce district en cette Chambre des Communes; que les dits hommes étaient conduits ou accompagnés par un nommé *Edmond Trudel*, l'un des officiers ou employés du département des douanes à Québec; que tout le dit parti d'hommes ou un grand nombre d'entre-eux ont été transportés au dit district électoral dans des voitures et que le coût du louage des dits hommes a été porté au compte du dit honorable *Joseph-Edouard Cauchon*, qui a promis de les payer, ou a ordonné de les payer, ou les a fait payer, les dits hommes ainsi conduits ou accompagnés étant envoyés au dit district électoral pour s'immiscer illégalement dans la dite élection, pour la troubler et par là priver les électeurs ou une partie des électeurs du dit district électoral de leur liberté comme tels électeurs; et que le dit honorable *Joseph-Edouard Cauchon* ayant nié ces accusations, il soit nommé un comité de neuf membres chargé de s'enquérir de toutes les circonstances se rattachant aux accusations ci-dessus,” a l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité a entendu trente-deux témoins, savoir : vingt-sept qui ont été assignés à la demande de l'honorable M. *Langevin*, et cinq à la demande de l'honorable M. *Cauchon*, y compris l'honorable M. *Cauchon* lui-même, qui a aussi été entendu comme témoin. Tous leurs témoignages sont annexés au présent rapport.

Votre comité est d'opinion :—

1o. Que M. *Langevin* a établi que M. *Cauchon* a servi d'instrument pour faire engager un certain nombre d'hommes qui sont employés en été comme membres de la police fluviale à Québec, savoir, 16 hommes, et pour les faire transporter dans des voitures au district électoral de Charlevoix, durant la récente élection d'un membre pour représenter ce district dans la Chambre des Communes; et que ces hommes avaient à leur tête un nommé *Edmond Trudel*, l'un des employés du département de la douane à Québec.

2o. Que M. *Langevin* n'a pas réussi à établir que le coût du louage des dits hommes a été porté au compte de M. *Cauchon*, ou que M. *Cauchon* ait jamais promis de le payer ou ordonné de le payer, ou l'ait jamais fait payer; qu'au contraire, il a été établi devant votre comité que le coût du dit louage et les dépenses s'y rattachant ont été payées par M. *Joseph Archer*, junior, de Québec.

3o. Que M. *Langevin* n'a point non plus réussi à prouver que les hommes en question aient été envoyés au dit district électoral pour s'immiscer illégalement dans la dite élection, pour la troubler et par là priver les électeurs ou une partie des électeurs du dit district de leur liberté comme tels électeurs; qu'au contraire votre comité est convaincu, d'après les témoignages ci-annexés, que les dits hommes furent envoyés au dit district électoral à la demande pressante de M. *Tremblay*, ou de ses amis, afin d'y maintenir la paix durant la dite élection, et de protéger les électeurs dans l'exercice de leur droit électoral, étant considéré difficile de se procurer les services de la police provinciale ou de la milice à une telle distance. Qu'à l'élection précédente, en 1874, des troubles d'un caractère grave avaient eu lieu à l'un des lieux de votation à la Baie St. Paul, où M. *Tremblay*, l'un des candidats, avait été cruellement battu par une bande organisée. Qu'on craignait que la même bande répèterait les mêmes outrages dans la dernière élection, d'autant plus qu'elle avait déjà commis d'autres actes de violence dans la dite dernière élection, qui portaient le peuple à croire et à craindre que la votation ne serait pas libre, et qu'il serait encore commis des actes de violence le jour de l'élection. Que les instructions données au dit *Edmond Trudel* et par celui-ci aux dits hommes étaient qu'ils ne devaient aucunement s'immiscer dans la dite élection, mais qu'ils seraient assermentés comme constables spéciaux dans le cas d'émeute ou de violence, et qu'ils aideraient à rétablir la paix et l'ordre. Que les dits hommes, lorsqu'ils étaient à la Baie St. Paul et durant la votation, se sont conduits de la manière la plus paisible, et se sont tenus éloignés des lieux de votation, étant entendu entre eux et les hommes de la police provinciale, qui avait été mandée par l'agent de M. *Langevin*, que les deux corps s'uniraient pour réprimer toute tentative de violence.

4o. Que dans l'opinion de votre comité, la principale accusation qui est le sujet de l'ordre de renvoi à votre comité, a été complètement réfutée, et que votre comité ne peut s'empêcher de regretter qu'on ait fait une enquête si coûteuse au pays pour prouver des faits si peu importants.

(Pour les témoignages annexés à ce rapport, voir Appendice du Journal.)

Sur motion de M. *Cameron*, (Cardwell), le bill (No. 100) du Sénat, intitulé: “Acte pour pourvoir à l'audition de témoins sous serment par les comités du Sénat et de la Chambre des Communes, dans certains cas, est lu une première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre décide de se former en comité, lundi prochain, pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement à disposer temporairement des rails de fer à mesure qu'ils seront enlevés des chemins de fer du gouvernement, en les prêtant à des compagnies qui construisent des chemins de fer qui peuvent être considérés comme alimentant les lignes du gouvernement, ces rails devant être remis poids pour poids aux hangars du gouvernement à la jonction des lignes quand ils seront enlevés.

Le bill (No. 54) pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

M. Orton, du comité des intérêts agricoles de la Puissance, présente le 1er rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Que votre comité a entendu certains témoins personnellement et obtenu d'autres témoignages en réponse aux circulaires envoyées par le comité. Le tout est ci-annexé.

(Pour les dits témoignages et les réponses aux circulaires, voir l'Appendice du Journal.)

M. Mackenzie met devant la Chambre le supplément No. 4 du 8e rapport annuel du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année 1875.

M. Cartwright propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Kirkpatrick propose pour amendement que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu qu'il appert de papiers mis devant la Chambre que le gouvernement exécutif, par un ordre en conseil du 18 février 1875, pendant que cette Chambre était en session, a recommandé la passation d'un acte impérial à l'effet de lever tout doute quant au droit du Parlement de la Puissance de passer un acte pour l'audition de témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes ;—que conformément à cette recommandation, le Parlement impérial a passé l'acte ch. 38 de la 38me et 39me Victoria qui abroge la section 18 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et qui la remplace par une autre ;—que cette Chambre, le 27 mars 1871, sur motion de M. Holton, secondé par M. Mackenzie, a résolu ce qui suit : "et cette Chambre est d'opinion qu'aucune modification des dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ne devrait être demandée par le gouvernement exécutif sans le consentement préalable du Parlement de la Puissance ;"—que le consentement préalable du Parlement du Canada à la modification des dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, qu'avait en vue l'ordre en conseil susdit, n'a pas été obtenu ; que cette Chambre regrette qu'une législation impériale modifiant l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ait été demandée par le gouvernement exécutif sans le consentement du Parlement du Canada, exprimé de la manière ordinaire par une adresse des deux Chambres du Parlement à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine."

Et des débats s'ensuivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la Chambre.

La motion principale est alors adoptée, et en conséquence la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

FRAIS D'ADMINISTRATION.

207 Dépenses additionnelles occasionnées par la commission seigneuriale..... \$1,500 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

208 Divers..... 10,000 00

COUR SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER.

209 Salaires du rapporteur, du greffier et du messenger..... 1,170 00

210 Impressions, papeterie et dépenses imprévues..... 1 000 00

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

211 Frais de route de deux magistrats stipendiaires..... 1,500 00

POLICE.

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

212 Pour dépenses additionnelles pour l'année fiscale courante (\$50,000 avancées par mandat spécial de Son Excellence le gouverneur-général)..... 119,435 32

213 Pour arrérages des exercices 1873-74 et 1874-75..... 41,184 47

LÉGISLATION.

214 Pour l'augmentation des frais d'impressions.....	20,000 00
215 Pour ouvrages de droits pour la bibliothèque du Parlement.....	6,000 00
216 Pour l'augmentation dans le personnel, etc. de la bibliothèque du Parlement, en conformité avec le rapport du comité.....	4,000 00

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

217 Partie de la balance non dépensée de 1874-75.....	25,000 00
---	-----------

MILICE.

218 Solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice.....	20,000,00
---	-----------

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

219 Ateliers, édifices publics, Ottawa, de 1874-75.....	3,000 00
---	----------

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE REVENU.

220 Boîtes à serrure du nouveau bureau de poste à Montréal.....	4,100 00
221 Coût additionnel du nouveau bureau de la douane à Pictou, N.-E., \$1,750, et \$4,800 de 1874-75.....	6,550 00
222 Casernes, Rivière à la Bataille, Territoires du Nord-Ouest.....	8,000 00
223 Coût de bâtiments à Fort Pelly.....	33,966 94
224 Bureau de la douane de Toronto, de 1874-75.....	7,000 00
225 Entrepôt de Toronto, de 1874-75.....	8,000 00
226 Bureau de poste et bureau de la douane d'Ottawa de 1874-75.....	7,000 00
227 Quarantaine de la Grosse Ile, de 1874-75.....	4,000 00
228 Entrepôt de Montréal, 1874-75.....	49,796 59
229 Quarantaine de Sidney, de 1874-75.....	2,000 00
230 Hopital de la Marine de Sydney, de 1874-75.....	5,000 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

231 Frais additionnels d'entretien des steamers fédéraux.....	18,000 00
232 Frais de construction et d'équipement du bateau qui sera employé à la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant l'hiver, suivant les termes de l'Union.....	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir et permis au comité de siéger de nouveau, lundi prochain.

Le bill (No. 96) pour amender l'acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions quant aux droits de douane à Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, et pour restreindre l'importation ou la fabrication de liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée jusqu'à lundi prochain, à 1.30, P.M.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du bill (No. 90) pour amender l'acte 31 Vic., ch. 5, concernant les comptes publics, sans amendements.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 1 heure et demie, P.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

LEGISLATION

AVIS DE MOTIONS.

M. Pouliot—Lundi prochain—Si le gouvernemet a l'intention de s'occuper, pendant la vacance, de rajuster le service civil, tant dans les départements à Ottawa que dans toute la Puissance, de manière à rendre justice à la population française, en donnant à cette origine, dans les départements comme partout ailleurs, un nombre d'employés proportionné à sa population, et des salaires aussi élevés qu'aux autres employés des autres origines pour des situations analogues.

M. Béchard—Lorsqu'il fera sa motion (dont il a donné avis) pour la nomination d un comité spécial pour s'enquérir de l'administration de la justice, dans le District de Richelieu, proposera qu'après les mots "de temps à autre," dans la dite Motion, les suivants soient ajoutés :—
" Et, s'il est nécessaire, de siéger après la prorogation du Parlement."

TRAVAUX ET MOYENS PUBLICS

INDICATEURS SUR LE REVENU

1,100 00
8,550 00
8,000 00
33,900 01
7,000 00
8,000 00
7,000 00
4,000 00
49,708 53
2,000 00
8,000 00

18,000 00

30,000 00

TIMOTHY WARREN ANGLIN
Orateur.

No. 44.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 10 AVRIL 1876.

1.30, P. M.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état des recettes et paiements de l'association d'assurances mutuelles sur la vie du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1875.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Kamouraska, pour l'année 1875.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend *Joseph Hurtubise* et autres, de Templeton, et d'*Henry Erratt* et autres, de Plantagenet Nord ; représentant que les terres bordant la rivière des Outaouais, entre les chutes de la Chaudière et les rapides du Long Sault, sont tous les ans submergées, et demandant une enquête sur la cause de cette submersion dans le but de découvrir le moyen de la prévenir ;

Du révérend *H. Moreau*, chanoine, vicaire général, et autres, de la cité de Montréal ; demandant la pasation d'un acte pour mieux faire observer le dimanche sur les chemins de fer et autres travaux publics dans la Puissance ;

De *J. F. Pratt* et autres, de la cité de Montréal ; de *E. P. Aitkman* et autres, et de *John Syoret* et autres, de Roxton Pond ; demandant l'abrogation de la 11e clause de l'acte à l'effet d'amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, établissant un système d'écoles sectaires dans les dits Territoires et que l'on fasse disparaître d'autres prétendues causes de plainte ;

De l'honorable *Thomas Jean Jacques Loranger*, l'un des juges de la cour supérieure de la province de Québec ; demandant à être entendu pour justifier sa conduite comme juge, etc., en opposition à la pétition présentée contre lui par *F. X. A. Biron* et autres ;

Du révérend *Urgel Archambault*, curé, et autres, et du révérend *V. Plinquet*, curé, et autres, justiciables du district de Richelieu ; représentant qu'ils ont tout lieu d'être satisfaits de la conduite de l'honorable juge *Loranger*, sur le banc, et demandant que toutes pétitions présentées et portant des accusations contre le dit juge soient rejetées et déclarées non fondées ;

D'Adam McLean et autres, de St. Jean, Nouveau-Brunswick; demandant l'abrogation de la onzième clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans ces territoires soit laissé aux législatures locales des provinces;

De MM. P. Rankine et fils et autres, de St. Jean, Nouveau-Brunswick; demandant que l'acte général d'inspection de 1874 soit déclaré compulsore pour toutes farines importées pour vente ou consommation, en ce qui concerne la cité et le comté de St. Jean.

Motion étant faite à l'effet que soit reçue la pétition du Rév. Isidore Forget, curé de St. Damien de Brandon, et autres, justiciables du district de Richelieu; représentant qu'ils ont tout lieu d'être satisfaits de la conduite de l'honorable juge Loranger, sur le banc, et demandant que toutes pétitions présentées et portant des accusations contre le dit juge soient rejetées et déclarées non fondées,—

M. l'Orateur décide que, d'après la règle 86 qui exige les signatures d'au moins trois pétitionnaires sur la page qui contient la prière de la pétition, cette pétition ne peut être reçue, parceque la page qui contient la prière de la dite pétition ne contient aucune signature quelconque.

M. Trow, du comité d'immigration et de colonisation, présente un rapport du dit comité, lequel, sur motion de M. Trow, est renvoyé au comité conjoint des impressions.

M. Mackenzie présente, conformément à un ordre de la Chambre du 29 ultimo, la correspondance échangée entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie Nicholas Rioux, dans le comté de Rimouski, au sujet de l'impôt qu'ils paient aux seigneurs pour les journées de corvée.

Aussi, conformément à un ordre de la Chambre du 29 ultimo, la correspondance entre le gouvernement et l'association des vigneronns du Canada, au sujet de toute infraction, par la dite compagnie, des lois sur le revenu de la Puissance, depuis 1870; aussi, un état indiquant la quantité de vin et d'eau-de-vie fabriquée par la dite association depuis la dite période, et le montant des droits d'accise ou de tous autres droits payé sur ce vin et cette eau-de-vie.

Aussi, la réponse à une adresse du 2 mars dernier, demandant copie de toute correspondance avec le secrétaire colonial au sujet de l'exercice du pouvoir de désavouer les statuts provinciaux.

Aussi, conformément à un ordre de la Chambre du 29 ultimo, la correspondance entre l'honorable ministre de la marine et des pêcheries et l'agent de ce département dans Victoria, ou toute autre personne, au sujet d'une plainte portée par le bureau du chemin de fer canadien du Pacifique, Victoria, pour faire voir l'inconvénient occasionné par le fait de permettre au steamer du gouvernement le "Sir James Douglas" de transporter des passagers quand il est engagé par le gouvernement pour transporter les partis d'exploration.

Aussi, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, 1o. copies des instructions données à François Xavier DeSales Laterrière, écuyer, médecin, de la Malbaie, pour aller vacciner les Sauvages de la côte nord du St. Laurent, dans le comté de Saguenay, pendant l'année 1875; 2o. rapports et comptes produits par le dit François Xavier DeSales Laterrière, écr., à ce sujet, et toutes correspondances entre lui et le gouvernement relativement à ces comptes; 3o. un état des sommes d'argent payées par le gouvernement au dit François Xavier DeSales Laterrière, comme tel médecin vaccinateur.

M. Ross (Middlesex), du comité conjoint des impressions pour les deux Chambres du Parlement, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir:

Annonces demandant des soumissions pour la construction d'un entrepôt pour l'examen des marchandises à Montréal, et soumissions, etc.;

Etat détaillé des sommes dépensées en rapport avec les terrains et les clôtures en face des édifices du Parlement, du 1er janvier 1870 au 1er juillet 1876, et aussi en rapport avec la nouvelle bibliothèque;

Etat du capital, du trafic et des frais de fonctionnement des chemins de fer de la Puissance;

Correspondance avec le bureau colonial ou avec le gouvernement des Etats-Unis au sujet du refus de la navigation libre des canaux des Etats-Unis;

Correspondance et demandes de soumissions pour la fourniture de rails d'acier pour le chemin de fer canadien du Pacifique;

Etat indiquant la dette du Canada, etc., publié à Londres le 9 oct. 1875 par l'honorable ministre des Finances;

Rapport du comité chargé de s'enquérir sur la production et le commerce du sel du pays;

Rapport du comité nommé pour s'enquérir de prétendues irrégularités à la dernière élection de Charlevoix;

Rapport du comité nommé pour s'enquérir sur la possibilité de naviguer l'hiver sur le fleuve et dans le golfe St. Laurent;

Rapport du comité nommé pour s'enquérir sur la nécessité d'une législation en matière de réforme sanitaire ;

Rapport du comité des intérêts agricoles de la Puissance (les témoignages seulement.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés :

Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du prolongement Est du chemin de fer dans cette province ;

Contrats et autres papiers concernant la construction du chemin de fer du Pacifique :

Etat du gypse ou du plâtre de Paris importé des Etats-Unis en Canada, indiquant les noms des ports et places, etc. ;

Correspondance concernant la perte du steamer "Pacific."

Rapport des explorations du St. Laurent faites par des ingénieurs, et estimation du coût des améliorations, etc. ;

Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement Impérial et entre les gouvernements locaux au sujet de certificats de service accordés par la Puissance à des capitaines de la marine marchande ;

Etat indiquant les sommes payés en 1875-76 pour transport de fret et de passagers dans la Colombie Anglaise en rapport avec l'exploration du chemin de fer du Pacifique ;

Rapport et plan de M. Perley fait en 1873, pour l'agrandissement du canal St. Pierre ;

Comptes et feuilles de paie en rapport avec la construction ou la réparation en 1875, des quais à la Malbaie, aux Eboulements et à la Baie St. Paul ;

Liste des personnes qui ont cessé d'appartenir au bureau du surintendant des inspecteurs de bois depuis le 1er juillet 1875, par suite de décès, retraite ou autrement ;

Instructions données à l'officier en charge du dragueur à vapeur employé à creuser la barre à l'entrée de la rivière Miramichi, et rapports de la somme d'ouvrage fait dans cette localité ;

Etat donnant les noms des rivières à l'égard desquelles de baux de pêche ont été renouvelés ou accordés depuis le 1er décembre 1873 ;

Correspondance, etc., relative à la construction d'un embranchement de chemin de fer depuis St. Charles, comté de Bellechasse, jusqu'à St. Joseph de Lévis ;

Etat indiquant l'ouvrage accompli par le dragueur à vapeur le "Canadian" durant l'année dernière, avec le coût du dit ouvrage ;

Correspondance concernant le droit de pêche d'Eugène Dumas, Joseph Lévesque et Zéphirin Duval, dans la paroisse St. Jean Port-Joli ;

Documents concernant la construction, par MM. Piton et Cie., de certains édifices à la Grosse-Isle ;

Témoignages pris par les arbitres de la Puissance au sujet de la réclamation de George Rochester contre le gouvernement ;

Contrats entre le gouvernement et M. Charles E. Forgues, de la Malbaie, pour la construction d'un phare sur l'Île aux Coudres ;

Etat de tous les permis accordés par l'inspecteur des pêcheries pour pêcher dans la Baie de Burlington et le Marais de Dundas en 1872, 73, 74 et 75 ;

Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et de la Colombie-Anglaise au sujet de la nomination d'un juge de la cour de comté pour New-Westminster, Colombie-Anglaise ;

Etat des permis accordés pour faire la pêche avec des hameçons et des filets durant l'année 1875, pour la province d'Ontario ;

Papiers relatifs à la démission de M. McDougall, maître de poste à Christmas Island, Cap Breton ;

Correspondance concernant l'industrie du raffinage du sucre depuis 1872 ;

L'ordre de jour pour la seconde lecture du bill (No. 93) concernant les terres de la Puissance réservées pour des fins de chemin de fer est déchargé, et le bill est retiré.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante, savoir :

Résolu qu'il est expédient d'établir des dispositions spéciales concernant les terres de la Puissance soustraites à l'opération des dispositions générales des actes des terres de la Puissance quant à la vente et à la colonisation, pour des fins se rattachant au chemin de fer canadien du Pacifique, et de décréter que les deux tiers de tout l'argent reçu pour ces terres seront versés dans un fonds spécial pour les fins susdites, et qu'il en sera disposé de la manière que le gouverneur en conseil le jugera expédient, est déchargé.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution concernant la disposition temporaire des rails de fer du gouvernement.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient d'autoriser le gouvernement à disposer temporairement des rails de fer à mesure qu'ils seront enlevés des chemins de fer du gouvernement, en les prêtant à des compagnies qui construisent des chemins de fer qui peuvent être considérés comme alimentant les lignes du gouvernement, ces rails devant être remis poids pour poids aux hangars du gouvernement à la jonction des lignes quand ils seront enlevés.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée et lue une première fois.

M. *Mackenzie* propose qu'elle soit maintenant lue une seconde fois.

M. *Bowell* propose pour amendement qu'elle soit renvoyée de nouveau à un comité général à l'effet de l'amender de manière à pourvoir à ce que les rails de fer enlevés des chemins de fer du gouvernement soient vendus au plus haut enchérisseur, après qu'avis de cette intention de vendre aura été dûment donné.— Rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Gaudet,	McCallum,	Pope,
Benoit,	Haggart,	McQuade,	Robinson,
Blanchet,	Harwood,	Masson,	Robitaille,
Bowell,	Jones (<i>Leeds</i>),	Monteith,	Rouleau,
Cameron (<i>Victoria</i>),	Langevin,	Montplaisir,	Short,
Caron,	Little,	Orton,	Wallace (<i>Norfolk</i>),
Daoust,	Macdonald (<i>Kingston</i>),	Pettes,	White (<i>Hastings</i>),
Desjardins,	McDougall (<i>Renfrew</i>),	Platt,	White (<i>Renfrew</i>), et
Farrow,	Macmillan,	Plumb,	Wright (<i>Pontiac</i>).—37.
Flesher,			

CONTRE :

Messieurs

Arbhibald,	Coffin,	Killam,	Robillard,
Aylmer,	Delorme,	Lafamme,	Rochester,
Bain,	De St. Georges,	Laird,	Ross (<i>Middlesex</i>),
Barthe,	DeVeber,	Lajoie,	Ross (<i>Prince-Edouard</i>),
Bertram,	Dymond,	Langlois,	Rymal,
Biggar,	Ferris,	Laurier,	Skinner,
Blackburn,	Fiset,	Macdougall (<i>Elgin</i>),	Smith (<i>Peel</i>),
Blain,	Fleming,	MacKay (<i>Cap-Breton</i>),	Smith (<i>Selkirk</i>),
Borron,	Fréchette,	Mackenzie,	Smith (<i>Westmoreland</i>),
Bowman,	Galbraith,	McGregor,	Snider,
Brouse,	Gillies,	McLeod,	Stirton,
Buell,	Gillmor,	Metcalfe,	St. Jean,
Burk,	Gordon,	Mills,	Taschereau,
Burpee (<i>St. Jean</i>),	Goudge,	Mitchell,	Thompson (<i>Haldimand</i>),
Burpee (<i>Sunbury</i>),	Hagar,	Moffatt,	Thomson (<i>Welland</i>),
Cartwright,	Hall,	Norris,	Tremaine,
Casey,	Higinbotham,	Oliver,	Trow,
Cauchon,	Holton,	Paterson,	Vail,
Cheval,	Horton,	Pickard,	Wallace (<i>Albert</i>),
Christie,	Huntington,	Pouliot,	Wood, et
Church,	Irving,	Power,	Workman.—87.
Cockburn,	Kerr,	Pozer,	

La dite résolution est alors lue une seconde fois, et adoptée sur division.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

PÊCHERIES.

233	Dépenses additionnelles :—	
	Salaires des gardes-pêche et déboursés, Ontario.....	\$1,900 00
	Do do Québec.....	3,500 00
234	Entretien du vapeur employé à la protection des pêcheries.....	2,500 00
235	Pisciculture, etc.....	11,500 00

SAUVAGES.

236	Pour élever l'annuité payable en vertu du Traité Robinson aux Chippewas du Lac Huron et du Lac Supérieur de 96 cents à \$4 par tête.....	11,000 00
237	Pour l'achat de présents pour les Sauvages du voisinage de Fort Carleton sur la rivière Saskatchewan.....	5,000 00
238	Pour compléter le paiement des annuités en vertu du Traité No. 4, et pour l'achat de provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités pour lesquelles le Gouverneur-Général a émis un warrant spécial.....	34,000 00
239	Pour subventionner la publication d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue des Sautaux ou Chippewas et de la langue anglaise.....	500 00

DIVERS.

240	Pour les dépenses de la Commission des Pêcheries.....	3,200 00
241	Diverses impressions.....	4,200 00
242	Pour venir en aide aux colons de Manitoba, victimes des ravages des sauterelles; mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur-Général.....	60,000 00
243	Pour couvrir les créances probables de l'honorable Ambrose Shea.....	11,866 30

TRACÉ DES FRONTIÈRES.

244	Balance non dépensée de 1874-75 sur le crédit du tracé de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.....	147 457 14
245	Balance non dépensée de 1874-75 sur le crédit du tracé de la frontière entre Ontario et le Nord-Ouest.....	21,692 40

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

CHEMINS DE FER.

246	Pour pourvoir au matériel roulant, etc., du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	44,000 00
247	Pour payer la balance des frais résultant du rétrécissement des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick (\$38,758.12 de 1874-75.....)	168,758 12

DÉDUCTIONS SUR LE REVENU.

POIDS ET MESURES.

248	Pour couvrir les salaires des Inspecteurs des poids et mesures, du gaz et des gazomètres..	21,284 00
-----	--	-----------

ITEMS IMPRÉVUS DE 1874-75.

249	Voir Comptes Publics de 1874-75, partie 2, page 398.....	124,777 00
-----	--	------------

SERVICE CIVIL.

250	Pour couvrir le salaire de deux commis du Département de l'Intérieur, Division des Sauvages, omis dans le Budget par inadvertance.....	1,250 00
-----	--	----------

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

251	Pour couvrir le traitement d'un magistrat stipendiaire ou d'un juge de cours de comté, pour remplir, s'il est nécessaire, la vacance causée par la mort de feu A. T. Bushby, écr.....	2,425 00
-----	---	----------

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

253 Frais de route d'un Magistrat stipendiaire..... \$1,500 00.

LÉGISLATION.

254 Pour payer des dessinateurs et autres dépenses se rapportant à la préparation de cartes géographiques pour l'usage du comité des chemins de fer; sous le contrôle du greffier de la Chambre des Communes..... 2,900 00.

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES

255 Salaires et dépenses contingentes du bureau de la statistique, à Halifax..... 4,100 00.
256 Salaires de 316 sous-régistrateurs dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et allocation pour les rapports de mariages 1,880 00.

PENSIONS.

NOUVELLES PENSIONS MILITAIRES.

257 Pour subvenir à la pension de l'enseigne Fahey, en conformité avec un rapport du bureau médical..... 200 00.

MILICE.

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST

258 Fourrages et dépenses contingentes..... 10,000 00.

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

259 Canal de Cornwall..... 200,000 00.

A 6 heures, P. M., M. l'Orateur reprend le fauteuil pour ajourner la Chambre jusqu'à 7½ heures, P. M.

7:30, P. M.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption des Bills suivants sans amendements, savoir :

- Bill (No. 56) pour permettre à *Ozro Morrill* d'obtenir des lettres patentes pour certaines inventions et améliorations en rapport avec les navettes des machines à coudre;
- Bill (No. 24) à l'effet d'établir d'autres dispositions concernant la Cour Suprême et la Cour de l'Échiquier du Canada;
- Bill (No. 83) pour amender l'acte des terres de la Puissance;
- Bill (No. 95) pour lever les doutes quant aux actes y mentionnés concernant les commissaires du havre de Montréal et pour les amender :
 - Bill (No. 97) concernant le canal *Desjardins*;
 - Bill (No 99) pour amender l'acte des statistiques des chemins de fer;
 - Bill (No. 98) pour amender l'acte 38 *Vic.*, chap. 23, concernant le chemin de fer du Nord du Canada.

Aussi, que leurs Honneurs n'insistent point sur leurs amendements au bill (No. 3) à l'effet d'établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement des statistiques criminelles du Canada auxquels cette Chambre n'a pas concouru.

M. *Robitaille*, du comité chargé de s'enquérir sur la possibilité d'établir un système de télégraphe sous-marin, et sur les avantages et la nécessité d'un tel système dans les eaux du golfe et du fleuve St. Laurent, et aussi dans les eaux avoisinantes du golfe, présente un rapport du dit comité, lequel est, sur motion de M. *Robitaille*, renvoyé au comité conjoint des impressions.

M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de tous actes passés par le conseil des Territoires du Nord-Ouest, et aussi copie de toute correspondance sur ce sujet.

Sur motion de M. *Pouliot*, il est résolu qu'il soit adressé un ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour en obtenir un état des permis de pêche accordés depuis la Confédération pour tendre des pêches sur les grèves du St. Laurent au-devant des paroisses Notre-Dame du Portage de la Rivière du Loup et de Cacouna, indiquant: 1o. Les noms des personnes à qui des permis ont été accordés avec le montant payé pour chaque tel permis; 2o. Le montant des amendes et pénalités qui ont été payées pour contravention à la loi des pêcheries, avec les noms des personnes qui ont payé ces pénalités et le montant payé par chacune d'elles.

Sur motion de M. Ross (Middlesex), il est voté une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et les lieutenants-gouverneurs des différentes provinces touchant la juridiction relative du parlement de la Puissance et des législatures provinciales sur la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes, avec toutes les décisions sur ce sujet des cours dans les différentes provinces.

M. McDougall (Renfrew) propose, qu'il soit nommé un comité spécial pour examiner les témoignages pris par les arbitres officiels touchant la réclamation de George Rochester et pour faire rapport sur ces témoignages, le dit comité devant se composer de MM. Galbraith, White (Renfrew), Wright (Pontiac), Archibald et de l'auteur de la motion.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Le comité des subsides reprend ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE REVENU.

260 Entrepôt de Montréal.....	\$50,000 00
261 Batiments pour la Police à Cheval et gués des rivières, Territoires du Nord-Ouest.....	30,000 00
262 Pénitenciers de Manitoba (ameublement).....	2,000 00
263 Brise-lames, bas du fleuve St. Laurent.....	5,000 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

264 Frais de construction et d'équipement du bateau qui sera employé à la navigation entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant l'hiver, suivant les termes de l'Union.....	25,000 00
--	-----------

PHARES ET SERVICE COTIER.

265 Salaire du gardien du sémaphore de Halifax (15 mois).....	125 00
---	--------

SAUVAGES.

266 Pour couvrir les dépenses probables se rattachant aux Sioux.....	2,000 00
267 Pour élever l'annuité payable en vertu du Traité Robinson aux Chippewas du lac Huron et du lac Supérieur de 96 cents à \$4 par tête.....	11,000 00
52 Pour faire face aux dépenses en rapport avec le soin des archives (sous le chap. VIII).... Résolutions à rapporter.....	3,000 00

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Les résolutions adoptées en comité des subsides le 8 du courant sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

FRAIS D'ADMINISTRATION.

207 Dépenses additionnelles occasionnées par la commission seigneuriale.....	\$1,500 00
--	------------

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

208 Divers.....	10,000 00
-----------------	-----------

COUR SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER.

209 Salaires du rapporteur, du greffier et du messenger.....	1,170 00
210 Impressions, papeterie et dépenses imprévues.....	1,000 00

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

211 Frais de route de deux magistrats stipendiaires.....	1,500 00
--	----------

POLICE.

POLICE À CHEVAL DU NORD OUEST.

212 Pour dépenses additionnelles pour l'année fiscale courante (\$50,000 avancées par mandat spécial de Son Excellence le gouverneur-général).....	119,435 32
213 Pour arrérages des exercices 1873-74 et 1874-75.....	41,184 47

LÉGISLATION.

214 Pour l'augmentation des frais d'impressions.....	\$20,000 00
215 Pour ouvrages de droits pour la bibliothèque du Parlement.....	6,000 00
216 Pour l'augmentation dans le personnel, etc. de la bibliothèque du Parlement, en conformité avec le rapport du comité.....	4,000 00

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

217 Partie de la balance non dépensée de 1874-75.....	25,000 00
---	-----------

MILICE.

218 Solde des exercices et toutes autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire de la milice.....	20,000 00
---	-----------

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

219 Ateliers, édifices publics, Ottawa, de 1874-75.....	3,000 00
---	----------

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE REVENU.

220 Boîtes à serrure du nouveau bureau de poste à Montréal.....	4,100 00
221 Coût additionnel du nouveau bureau de la douane à Picton, N.-E., \$1,750, et \$4,800 de 1874-75.....	6,550 00
222 Casernes, Rivière à la Bataille, Territoires du Nord-Ouest.....	8,000 00
223 Coût de bâtiments à Fort Pelly.....	33,966 94
224 Bureau de la douane de Toronto, de 1874-75.....	7,000 00
225 Entrepôt de Toronto, de 1874-75.....	8,000 00
226 Bureau de poste et bureau de la douane d'Ottawa de 1874-75.....	7,000 00
227 Quarantaine de la Grosse Ile, de 1874-75.....	4,000 00
228 Entrepôt de Montréal, 1874-75.....	49,796 59
229 Quarantaine de Sidney, de 1874-75.....	2,000 00
230 Hopital de la Marine de Sydney, de 1874-75.....	5,000 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

231 Frais additionnels d'entretien des steamers fédéraux.....	18,000 00
232 Frais de construction et d'équipement du bateau qui sera employé à la navigation entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant l'hiver, suivant les termes de l'Union.....	30,000 00

Sur motion de M. *Mackenzie*, il est résolu que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à 2 heures, P. M.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS NO. 42. OTTAWA

OTTAWA, LUNDI, 10 AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

CHAMBRE DES COMMUNES

N. 14

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MAOULEAN, ROGER ET CIE.

1876.

MARDI, 11 AVRIL 1876

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Rapport du comité d'immigration et de colonisation (5 000 exemplaires).

Rapport du comité nommé pour s'enquérir de la possibilité d'établir un système de télégraphie provinciale.

Correspondance avec le secrétaire des colonies au sujet de l'exercice du pouvoir de désigner les sénateurs.

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :

M. Ross (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le huitième rapport du dit comité.

M. Mills, du comité nommé pour s'enquérir des causes de la dépression commerciale, etc., présente un rapport du dit comité.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de M. Holton, il est résolu que, vu les circonstances spéciales du cas, M. Holton soit autorisé à faire payer à M. Ross (Middlesex) l'allocation sessionnelle complète, comme s'il eût assisté aux séances de la Chambre depuis le commencement de la session, vu qu'il n'a pu y assister durant la première partie de la session par suite d'une maladie sévère.

3 heures, P.M.

No. 45.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, 11 AVRIL 1876.

2 heures, P.M.

Sur motion de M. *Holton*, il est *résolu* que, vû les circonstances spéciales du cas, M. l'Orateur soit autorisé à faire payer à M. *Ross* (Middlesex) l'allocation sessionnelle complète, comme s'il eût assisté aux séances de la Chambre depuis le commencement de la session, vû qu'il n'a pu y assister durant la première partie de la session par suite d'une maladie sévère.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mills*, du comité nommé pour s'enquérir des causes de la dépression commerciale, etc., présente un rapport du dit comité.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants, et il en recommande l'impression, savoir :

Soumissions pour la construction d'une ligne de télégraphe en rapport avec le chemin de fer du Pacifique.

Correspondance avec le secrétaire des colonies au sujet de l'exercice du pouvoir de désavouer les statuts provinciaux.

Rapport du comité nommé pour s'enquérir sur la possibilité d'établir un système de télégraphe sous-marin.

Rapport du comité d'immigration et de colonisation (5,000 exemplaires.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Etat des recettes et paiements des associations d'assurances mutuelles du Canada.

Correspondance entre le gouvernement et les censitaires de la seigneurie *Nicolas Rioux*, dans le comté de Kamouraska, dans l'affaire de la taxe qu'ils paient aux seigneurs.

Correspondance entre le gouvernement et l'association des vigneron du Canada au sujet de toute infraction aux lois sur le revenu.

Correspondance par le département de la marine et des pêcheries au sujet de l'inconvénient causé par le steamer du gouvernement le "Sir James Douglas" à qui on a permis de transporter des passagers lorsqu'il était engagé dans le service du gouvernement.

Instructions données à *F. X. DeSales Laterrière*, Ecr., médecin de la Malbaie, pour vacciner les Sauvages de la rive Nord du St. Laurent.

Actes passés par le conseil des Territoires du Nord Ouest.

Sur motion de *M. Ross* (Middlesex), les 7^e et 8^e rapports du comité conjoint des impressions sont adoptés.

Sur motion de *M. Blain*, il est ordonné que l'honoraire sur le bill (No. 78) pour incorporer la compagnie de dépôt de l'Empire Uni soit remboursé, le dit bill ayant été retiré.

Sur motion de *M. Workman*, il est ordonné que l'honoraire payé sur le bill (No. 39) pour incorporer la compagnie de placements du Canada soit remboursé, le dit bill ayant été retiré.

Sur motion de *M. Mackenzie*, il est résolu que le gouvernement soit autorisé à passer des contrats, durant la vacance, avec les parties qui enverront les plus basses soumissions acceptables, pour les travaux de construction des portions suivantes du chemin de fer canadien du Pacifique, savoir:—

Depuis le Fort William en gagnant l'ouest jusqu'au Lac de Mille Lac et au passage de la Rivière Steel.

Depuis le Portage des Rats jusqu'au Lac La Croix.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, hier, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit:—

PÊCHERIES.

233 Dépenses additionnelles:—

Salaires des gardes-pêche et déboursés, Ontario.....	\$1,900 00
Do do Québec.....	3,500 00
234 Entretien du vapeur employé à la protection des pêcheries.....	2,500 00
235 Pisciculture, etc.....	11,500 00

SAUVAGES.

236 Pour élever l'annuité payable en vertu du Traité Robinson aux Chippewas du Lac Huron et du Lac Supérieur de 96 cents à \$4 par tête.....	11,000 00
237 Pour l'achat de présents pour les Sauvages du voisinage de Fort Carleton sur la rivière Saskatchewan.....	5,000 00
238 Pour compléter le paiement des annuités en vertu du Traité No. 4, et pour l'achat de provisions fournies aux Sauvages assemblés pour recevoir les annuités pour lesquelles le Gouverneur-Général a émis un warrant spécial.....	34,000 00
239 Pour subventionner la publication d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue des Sautaux ou Chippewas et de la langue anglaise.....	500 00

DIVERS.

240 Pour les dépenses de la Commission des Pêcheries.....	3,200 00
241 Diverses impressions.....	4,200 00
242 Pour venir en aide aux colons de Manitoba, victimes des ravages des sauterelles; mandat spécial de Son Excellence le Gouverneur-Général.....	60,000 00
243 Pour couvrir les créances probables de l'honorable Ambrose Shea.....	11,866 30

TRACÉ DES FRONTIÈRES.

244 Balance non dépensée de 1874-75 sur le crédit du tracé de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.....	147 457 14
245 Balance non dépensée de 1874-75 sur le crédit du tracé de la frontière entre Ontario et le Nord-Ouest.....	21,692 40

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

CHEMINS DE FER.

246	Pour pourvoir au matériel roulant, etc., du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	\$44,000 00
247	Pour payer la balance des frais résultant du rétrécissement des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick (\$38,758.12 de 1874-75.....)	168,758 12

DÉDUCTIONS SUR LE REVENU.

POIDS ET MESURES.

248	Pour couvrir les salaires des Inspecteurs des poids et mesures, du gaz et des gazomètres.....	21,284 00
-----	---	-----------

ITEMS IMPRÉVUS DE 1874-75.

249	Voir Comptes Publics de 1874-75, partie 2, page 398.....	124,777 00
-----	--	------------

SERVICE CIVIL.

250	Pour couvrir le salaire de deux commis du Département de l'Intérieur, Division des Sauvages, omis dans le Budget par inadvertance.....	1,250 00
-----	--	----------

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

PROVINCE DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE.

251	Pour couvrir le traitement d'un magistrat stipendiaire ou d'un juge de cours de comté, pour remplir, s'il est nécessaire, la vacance causée par la mort de feu A. T. Bushby, écr.....	2,425 00
-----	---	----------

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

253	Frais de route d'un Magistrat stipendiaire.....	1,500 00
-----	---	----------

LÉGISLATION.

254	Pour payer des dessinateurs et autres dépenses se rapportant à la préparation de cartes géographiques pour l'usage du comité des chemins de fer; sous le contrôle du greffier de la Chambre des Communes.....	2,900 00
-----	---	----------

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES

255	Salaires et dépenses contingentes du bureau de la statistique, à Halifax.....	4,100 00
256	Salaires de 316 sous-régistrateurs dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et allocation pour les rapports de mariages.....	1,880 00

PENSIONS.

NOUVELLES PENSIONS MILITAIRES.

257	Pour subvenir à la pension de l'enseigne Fahey, en conformité avec un rapport du bureau médical.....	200 00
-----	--	--------

MILICE.

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST

258	Fourrages et dépenses contingentes.....	10,000 00
-----	---	-----------

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.

IMPUTABLES SUR LE CAPITAL.

259	Canal de Cornwall.....	200,000 00
-----	------------------------	------------

IMPUTABLES SUR LE REVENU.

260	Entrepôt de Montréal.....	50,000 00
261	Batiments pour la Police à Cheval et gués des rivières, Territoires du Nord-Ouest.....	30,000 00
262	Pénitenciers de Manitoba (ameublement).....	2,000 00
263	Brise-lames, bas du fleuve St. Laurent.....	5,000 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

264 Frais de construction et d'équipement du bateau qui sera employé à la navigation entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant l'hiver, suivant les termes de l'Union.....	\$25,000 00
--	-------------

PHARES ET SERVICE COTIER.

265 Salaire du gardien du sémaphore de Halifax (15 mois).....	125 00
---	--------

SAUVAGES.

266 Pour couvrir les dépenses probables se rattachant aux Sioux.....	2,000 00
267 Pour élever l'annuité payable en vertu du Traité Robinson aux Chippewas du lac Huron et du lac Supérieur de 96 cents à \$4 par tête.....	11,000 00
52 Pour faire face aux dépenses en rapport avec le soin des archives (sous le chap. VIII)....	3,000 00

La Chambre se forme alors en comité des voies et moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1876, la somme de \$1,139,338.28 soit accordée à même le fonds consolidé de revenu du Canada.
 2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1877, la somme de \$19,483,616.02 soit accordée à Sa Majesté à même le fonds consolidé de revenu du Canada.
- Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées,—et il est permis au comité de siéger de nouveau, demain.

M. Cartwright alors présente un bill (No. 101) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1876 et le 30 juin 1877, et pour d'autres fins relatives au service public, lequel est lu trois fois et passé.

M. Burpee présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 29 ultimo, un état indiquant les dépenses se rattachant à la perception de droits de douane à Montréal durant les années fiscales 1873, 1874 et 1875 respectivement; aussi un état du revenu perçu à ce port pour les mêmes années respectivement.

M. Mackenzie présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 du courant, copie de toute correspondance, quelle qu'en soit la nature, de tous télégrammes, etc., échangés entre le gouvernement et le Rév. M. Dupré, Prêtre, Curé de Sorel et président du bureau de direction du collège classique et commercial de Sorel, Robert Sewell, L. Hayden, Ecr., arpenteur provincial, et toute autre personne, aussi, pour copie de tout rapport du dit Hayden, ou de toute autre personne, concernant la demande d'achat d'un terrain appartenant au gouvernement, situé en la ville de Sorel, par la corporation du dit collège de Sorel; aussi, pour copie de toutes communications de qui que ce soit, quelle qu'en soit la nature, concernant cette affaire, échangées à ce sujet soit entre le colonel Coffin, employé du gouvernement, ou tout autre employé du gouvernement, et n'importe quelle autre personne résidant en la ville de Sorel ou ailleurs, concernant la dite demande d'achat du dit terrain.

Aussi, la réponse à une adresse du 3 du courant, demandant la correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et celui de la Puissance au sujet de la construction d'une ligne de télégraphe d'Esquimalt à Nanaimo; aussi, les ordres en conseil et la correspondance avec tout autre officier ou personne sur le même sujet.

Aussi la réponse à une adresse du 9 ultimo, demandant :

1o. Une liste de tous les employés, soit permanents, soit temporaires, des Départements Publics suivants à Ottawa: des Travaux Publics, du Receveur Général, des Finances, des Postes, de la Milice, des Douanes, du Revenu de l'Intérieur, du Secrétaire d'Etat, de la Marine et des Pêcheries, de la Justice, de l'Intérieur, et de l'Agriculture et des Statistiques, avec le salaire de chacun de ces employés;

2o. Un état indiquant le bonus accordé à chacun des employés ci-dessus pour l'année expirée le 30 juin-1875, et quelle partie de la somme votée à cette fin, dans la dernière session de ce Parlement, a été ainsi distribuée parmi tels employés;

3o. Copies de tous Ordres en Conseil, rapports ou documents accordant tel bonus, à chacun des dits employés, et faisant voir sur quelle base tel bonus a été distribué parmi ces derniers.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants *avec des amendements*, savoir :—

No. 76, pour amender l'Acte de faillite de 1875. (Sur motion de M. Blake, les dits amendements sont adoptés.)

No. 30, pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages. (Sur motion de M. Laird, les dits amendements sont adoptés.)

No. 34, pour constituer la corporation d'assurances du Canada. (Sur motion de M. Cameron (Victoria), les dits amendements sont adoptés.)

No. 48, pour incorporer la compagnie d'assurances de l'Union du Canada. (Sur motion de M. Cameron (Victoria), les dits amendements sont adoptés.)

No. 65, pour amender la charte de la Banque St. Laurent, et pour changer le nom de la dite banque en celui de la Banque Modèle du Canada. (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont adoptés.)

Aussi, l'adoption des bills suivants *sans amendements*, savoir :

No. 61, pour amender l'Acte 35 Vic., ch. 103, à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée) ;

No. 79, pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la Banque de Londres et du Canada, et d'amender l'acte qui l'amende ;

No. 96, pour amender les actes y mentionnés quant à l'importation et à la fabrication de liqueurs éniivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest ;

No. 8, pour amender l'acte 37 Vic., ch. 51, pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance ;

No. 80, concernant les prêts par la compagnie anglo-américaine des terres ;

No. 45, pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord ;

No. 86, pour détacher du comté de Lotbinière une partie de son territoire et l'annexer au comté de Beauce ;

No. 101, pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement, le 30 juin 1876, et le 30 juin 1877, et pour d'autres fins relatives au service public.

Aussi, l'adoption de l'amendement fait par cette Chambre au Bill (No. 82) du Sénat, intitulé : " Acte pour lever les doutes quant aux actes y mentionnés concernant la corporation des commissaires du havre de Québec *sans amendements*."

Aussi, l'adoption des bills suivants, *avec des amendements*, savoir :

No. 63, pour incorporer la compagnie nationale de dépôts et de placements (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 4, pour incorporer la compagnie nationale de commerce de change. (Sur motion de M. Workman, les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 46, pour incorporer la compagnie de placements de Londres et d'Ontario (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 27, pour incorporer la compagnie écossaise canadienne de prêts. (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 75, pour incorporer la compagnie de garanties immobilières d'Angleterre et du Canada. (Les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

Le bill (No. 100) du Sénat, pour pourvoir à l'audition de témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes, dans certains cas, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu que lorsque la Chambre s'ajournera elle soit ajournée à demain à midi.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,

Orateur.

No. 45.

OTTAWA, MARDI, 11 AVRIL 1876.

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA:

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE.

1876.

No. 46.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 12 AVRIL 1876.

MIDI

La pétition de *W. K. Littleton*, d'Hudson; demandant l'abrogation de la onzième clause de l'acte pour amender et refondre les lois relatives aux Territoires du Nord-Ouest, et que le sujet de l'éducation dans ces territoires soit laissé aux législatures locales des provinces, est lue et reçue.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue :—

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

Ottawa, 11 avril 1876.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, mercredi, le 12 du courant, à 6 heures P. M.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très-obéissant et humble serviteur,

E. G. P. LITTLETON,
Secrétaire du gouverneur-général.

L'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants avec des amendements, savoir :

No. 66. Pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de prêts et de placements (responsabilité limitée.) (Sur motion de *M. Holton*, les dits amendements sont adoptés.)

No. 69. Pour incorporer la société maritime de prêts et d'épargnes. (Sur motion de *M. Plumb*, les dits amendements sont adoptés.)

No. 54. Pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et maritimes de l'Atlantique et du Pacifique. (Sur motion de *M. Workman*, les dits amendements sont adoptés.)

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et adoptés, savoir :

Bill (No. 4) pour incorporer la compagnie nationale de commerce de change ;

Bill (No. 46) pour incorporer la compagnie de placements de Londres et d'Ontario (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 27) pour incorporer la compagnie écossaise canadienne de prêts ;

Bill (No. 63) pour incorporer la compagnie nationale de dépôts et de placements (responsabilité limitée) ;

Bill (No. 75) pour incorporer la compagnie de garanties immobilières d'Angleterre et du Canada.

M. *Mackenzie* présente, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 du courant, copie de toutes correspondances envoyées au département de la marine et des pêcheries, dans le cours de l'automne dernier, au sujet de la détresse parmi les pêcheurs de la côte nord du St. Laurent, et réponse du département à ces correspondances.

Aussi, conformément à un ordre de la Chambre du 29 ultimo, copie de toutes soumissions pour le contrat No. 3 des travaux à faire sur le canal Lachine, et copie de toute la correspondance s'y rattachant ; aussi, copie du contrat conclu pour ces travaux avec indication du montant payé pour ce service.

Aussi, conformément à l'ordre de la Chambre du 7 du courant, la correspondance avec la chambre de commerce de Québec, M. *Risley*, le président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur et le gouvernement au sujet de la passation d'un acte pour donner des commissions aux ingénieurs employés ailleurs que sur des bateaux à vapeur.

Aussi, conformément à l'ordre de la Chambre du 3 du courant, un état indiquant la condition des comptes de *Wallace*, les dits comptes étant pour partie de la dépense se rattachant à l'exploration du chemin de fer canadien du Pacifique.

Aussi, conformément à un ordre de la Chambre du 7 du courant, copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de la fixation de la ligne frontière entre Alaska et la Colombie Anglaise.

Aussi, conformément à un ordre de la Chambre du 3 du courant, les rapports d'ingénieurs, plans et correspondance en la possession du gouvernement concernant la construction d'un havre à quelque endroit sur le lac Erié entre la Pointe Rondeau et le village de Clearville, dans le comté de Kent.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres présents se rendent au Sénat, où il plait à Son Excellence de sanctionner les bills suivants, au nom de Sa Majesté, savoir :

Acte pour pourvoir à la nomination de Sous-Inspecteurs des Pénitenciers dans Manitoba et la Colombie Britannique.

Acte pour pourvoir aux traitements des juges des cours de comté dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et pour d'autres fins.

Acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation.

Acte concernant le chemin de fer Intercolonial.

Acte pour établir des dispositions plus efficaces pour l'administration de la loi concernant les manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour autoriser les actionnaires de la "Société de Construction Permanente et d'Epargnes de l'Union," à changer le nom de cette Société en celui de "Compagnie de Prêt et d'Epargnes de l'Union."

Acte pour autoriser les actionnaires de la "Société de Construction Permanente et d'Epargnes Provinciale" à changer le nom de cette société en celui de "Compagnie de Prêt et d'Epargnes Provinciale."

Acte pour étendre les actes concernant les billets de la Puissance aux provinces de l'Ile du Prince-Edouard, de la Colombie-Britannique et de Manitoba.

Acte pour amender l'Acte des chemins de fer, 1868.

Acte pour pourvoir au paiement d'un octroi temporaire à la province de Manitoba.

Acte pour étendre les actes y mentionnés, concernant les Poids et Mesures, et l'Inspection du Gaz et des Gazomètres, à l'Ile du Prince-Edouard.

Acte pour remédier à une omission dans l'acte 37 Victoria, chapitre 42, étendant certaines lois criminelles du Canada à la Colombie-Britannique.

Acte pour amender les actes y mentionnés concernant la Milice et Défense de la Puissance du Canada.

Acte pour pourvoir plus efficacement aux enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Acte pour amender de nouveau "l'Acte du chemin de fer du St. Laurent à Ottawa."

Acte qui amende l'Acte concernant le Revenu de l'Intérieur.

Acte pourvoyant à l'institution de poursuites contre la couronne par pétition de droit, et relatif à la procédure dans les poursuites où la couronne est concernée.

Acte concernant les chemins et les réserves de chemins dans Manitoba.

Acte concernant le capital de la Compagnie du chemin de fer Grand Occidental, et pour la capitalisation de certaines charges et obligations.

- Acte pour amender "l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabriques de 1868."
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association des Commis Voyageurs du Canada.
- Acte pour amender l'Acte trente-huit Victoria, chapitre quatre-vingt-treize, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'Eclairage au Gaz."
- Acte pour permettre à la Compagnie Manufacturière de Welland Vale d'obtenir le prolongement d'un brevet d'invention appelé "*Rodden's Improved Capped Ferrule or Socket.*"
- Acte pour amender les actes concernant la "Compagnie d'Assurance et de Placement, des Citoyens," et pour changer le nom de cette compagnie en celui de "Compagnie d'Assurance des Citoyens du Canada."
- Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Pont Suspendu de Clifton."
- Acte pour réglementer le passage des cours d'eau navigables par les compagnies de chemins de fer ou autres, incorporées en vertu d'actes provinciaux.
- Acte pour établir des dispositions pour la liquidation des banques incorporées insolvables.
- Acte pour amender l'Acte pour établir de meilleures dispositions, applicables à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.
- Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie de Commerce Maritime du Canada.
- Acte pour confirmer la fusion de la Banque de la Cité et de la Banque Royale du Canada, et pour constituer en corporation la Banque Consolidée du Canada.
- Acte concernant la corruption des témoins aux procès criminels.
- Acte pour amender l'Acte trente-cinq Victoria, chapitre cent-onze, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie pour l'impression et la publication du *Mail*, (responsabilité limitée.)"
- Acte pour étendre les dispositions de l'Acte trente et un Victoria, chapitre trente trois, au sujet de la pension de retraite des Juges, au Juge en Chef et aux Juges de la Cour d'Erreur et d'Appel de la Province d'Ontario.
- Acte pour proroger l'époque du commencement et de l'achèvement du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario et pour d'autres fins.
- Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest, et pour en détacher une partie et créer un nouveau territoire.
- Acte pour autoriser les actionnaires de la "Société de Construction Permanente et d'Epargnes de Ste. Catherine, "La Sécurité," à changer le nom de cette Société en celui de "Compagnie de Prêt et d'Epargnes La Sécurité."
- Acte pour étendre les dispositions de "l'Acte concernant la Compagnie d'Améliorations du Haut de l'Outaouais.
- Acte pour amender l'acte incorporant "La compagnie du gaz d'Outaouais," pour confirmer une résolution de ses actionnaires à l'effet de placer les actions privilégiées et ordinaires sur le même pied, et pour confirmer, amender et étendre ses pouvoirs comme corporation.
- Acte pour continuer pendant un temps limité la compagnie du pont du Canada et de la rivière Détroit comme corporation.
- Acte concernant la banque des Artisans.
- Acte pour amender l'acte trente et un Victoria, chapitre trois, concernant l'indemnité des membres des deux Chambres du Parlement.
- Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque St. Jean-Baptiste.
- Acte pour amender l'acte trente et un Victoria, chapitre cinq, au sujet des comptes publics.
- Acte pour établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement de la statistique criminelle du Canada.
- Acte pour amender l'Acte des statistiques des chemins de fer.
- Acte pour dissiper les doutes au sujet des actes ci-dessous mentionnés, concernant les Commissaires du Havre de Montréal, et pour les amender.
- Acte pour amender l'Acte trente-huit Victoria, chapitre vingt-trois, concernant le chemin de fer du Nord du Canada.
- Acte concernant le canal Desjardins.
- Acte pour amender les "Actes des Terres de la Puissance."
- Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de la Cour Suprême et de l'Echiquier du Canada.
- Acte pour permettre à *Ozro Morrill* d'obtenir un brevet d'invention pour certains perfectionnements aux navettes de machines à coudre.
- Acte pour amender l'Acte trente-sept Victoria, chapitre cinquante-et-un, intitulé : "*Acte pour autoriser l'incorporation de Chambres de Commerce en Canada.*"
- Acte pour incorporer "la Banque Chartée de Londres et de l'Amérique du Nord."
- Acte pour détacher certaine partie du comté de Lotbinière, et l'annexer au comté de Beauce.
- Acte concernant les prêts par la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.
- Acte pour lever des doutes auxquels donnent lieu certains actes concernant la corporation des commissaires du havre de Québec.
- Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance contre l'incendie et maritime du Canada.
- Acte pour amender l'acte trente-cinq Victoria, chapitre cent-huit, intitulé : "Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie de Placement et d'Agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée.)"
- Acte pour amender de nouveau l'Acte pour incorporer la "Banque de Londres et du Canada," et pour amender l'acte qui l'amende.
- Acte pour amender les actes y mentionnés, au sujet de l'importation ou fabrication des matières enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Acte qui pourvoit à l'interrogatoire sous serment des témoins entendus par les comités du Sénat et de la Chambre des Communes, en certains cas.
- Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance sur la vie et contre les accidents dite l'Union du Canada.
 Acte pour incorporer la Compagnie contre l'incendie et maritime de l'Empire.
 Acte pour amender la charte de la Banque St. Laurent et pour changer le nom de cette banque en celui de "La Banque Standard du Canada."
 Acte qui amende l' "Acte de faillite de 1875."
 Acte pour incorporer la Compagnie de Prêt Canadienne-Ecossaise.
 Acte pour incorporer la Compagnie de Placements de Londres et Ontario (à responsabilité limitée.)
 Acte pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne de Prêt et de Placement (à responsabilité limitée.)
 Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance Atlantique-Pacifique contre l'incendie et maritime.
 Acte pour incorporer la Société d'Epargnes et de Prêt, la Maritime.
 Acte pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne de placements sur garanties fonciers dite "la Sécurité."
 Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne de Crédit et de Placements La Nationale (responsabilité limitée.)
 Acte pour incorporer la Compagnie dite *National Exchange*.

L'Orateur de la Chambre des Communes dit alors :

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du Canada ont voté les subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom de la Chambre des Communes, j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence un bill intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement, le 30 juin 1876, et le 30 juin 1877, lequel je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Ce bill est alors sanctionné dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Il plaît alors à Son Excellence de s'adresser aux deux Chambres dans les termes suivants :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous remercie du soin et de l'attention que vous avez apportés dans l'accomplissement de vos devoirs durant la session.

Le bill que vous avez passé relativement à l'administration des affaires des Sauvages et à l'émancipation graduelle des Sauvages sera non-seulement utile comme refonte des statuts existants, mais aussi une nouvelle preuve de l'intérêt que porte le peuple canadien au bien-être de leurs compatriotes sauvages. Il est intéressant de savoir que plusieurs de ces dispositions ont été suggérées par les Conseils des Sauvages des plus anciennes provinces.

J'ai l'intention de faire, dans le cours de la vacance, des traités avec les tribus sauvages de la région de la Saskatchewan Occidentale, dans le but d'éteindre leurs titres et d'ouvrir une autre grande étendue de territoires fertile à la colonisation et à la culture.

La création du nouveau district de Kéwatin, dans la partie est des territoires du Nord-Ouest, et les progrès faits jusqu'ici dans l'établissement de communications par chemins de fer et télégraphe avec l'intérieur, ainsi que les améliorations apportées dans notre système de concessions des terres, prépareront les voies au rapide établissement de ces vastes régions et contribueront, à une époque peu éloignée, au développement du commerce du pays, tout en donnant un nouveau prestige au Canada. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons actuellement plus de 700 milles de ligne télégraphique en opération à l'ouest de la Rivière-Rouge.

Les amendements faits aux lois relatives aux élections des membres de la Chambre des Communes auront pour résultat, je l'espère, l'expression franche et sincère de l'opinion des électeurs dans le choix de leurs représentants.

Les mesures que vous avez adoptées dans le but de faire recueillir des statistiques précises en matières criminelles, de faillite et d'opérations de chemins de fer, seront, je n'en ai aucun doute, d'une grande utilité et fourniront de précieux renseignements sur chacun de ces différents sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie d'avoir voté les subsides nécessaires au service public, et je ne manquerai pas d'apporter à la condition du crédit accordé pour les travaux du chemin de fer du Pacifique toute l'attention qu'elle mérite.

Je suis heureux qu'une sage économie ait fait disparaître la nécessité de nouveaux impôts, et j'espère que le retour de la prospérité du commerce ne tardera pas à justifier votre confiance dans l'avenir.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je regrette d'avoir à vous dire que l'on n'en est pas encore venu à un règlement de la compensation à payer pour nos pêcheries, conformément aux dispositions du traité de Washington.

Je fais des vœux pour qu'à votre retour dans vos foyers vous entrevoyiez la promesse d'une saison prospère, et pour que vos travaux comme particuliers soient aussi utiles et avantageux que le sont ceux que vous avez accomplis dans le cours de cette session.

Le parlement de la Puissance du Canada est alors prorogé à lundi, le 22 mai prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

No. 46.

OTTAWA, MÉRREDI, 12 AVRIL, 1876

3e Session, 3e Parlement, 39 Vict., 1876.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, HODGER ET CIE.

1876.

